CONSEIL MÉTROPOLITAIN

SÉANCE DU 27 et 28 JUIN 2024

———

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I – Séance……..…… 03

II - Ordre du jour..…… 10

III – Délibérations……. 15

IV – Débats……. 148

V – Annexes…… 255
- **amendement**
- **synthèse des déports**
- **tableau des subventions (délibération n° 34)**
- **vote électronique**

I – Séance

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 27 ET 28 JUIN 2024

Salle 300 – Cité des congrès

Date de la convocation : 21 juin 2024

Présidents de séance :
Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole
Monsieur Bertrand AFFILE – Vice-Président de Nantes Métropole (Délibérations 14, 15, 16, 17, 35, 50, 61)
Monsieur Pierre QUENEA – Vice-Président de Nantes Métropole (Délibération 51)
Monsieur Pascal BOLO – Vice-Président de Nantes Métropole (Délibération 34)

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie JUDALET

Quorum :
- Délibération 34 : 31
- Délibérations 40, 59 : 46
- Délibérations 42, 43 : 45
- Délibération 46 : 44
- Délibérations 50, 51, 57 : 49
- Délibération 52 : 48
- Délibération 58 : 47
- Délibération 60 : 40
- Délibération 61 : 43
- Autres délibérations : 50

Séance du 27 juin 2024 – après-midi

Points 01 - 02 – 03 – 04 (14 h 08 – 15 h 20)

Présents : 83
M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 10
Mme BASSANI Catherine (pouvoir à M. JOUIN Christophe), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOLO Pascal (pouvoir à Mme HAKEM Abassia), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINE Thibaut), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à Mme LOBO Dolorès), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. RICHARD Guillaume)

Absents : 5
M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPELT Valérie

Point 05 (15 h 20 – 15 h 27)
Présents : 81, Absents et représentés : 12, Absents : 5
Départ de M. REBOUH donne pouvoir à M. TRICHET
Départ de Mme COPPEY donne pouvoir à M. RIOM

Point 06 (15 h 55 – 16 h 07)
Présents : 80, Absents et représentés : 13, Absents : 5
Arrivée de M. TERRIEN et annule le pouvoir donné à Mme OGER
Départ de M. AMAILLAND donne pouvoir à M. VEY
Départ de M. DESCLOZIERS donne pouvoir à Mme OGER

Point 07 (16 h 08 – 16 h 16)
Présents : 77, Absents et représentés : 13, Absents : 8
Sortie de M. BAINVEL, Mme BERTU et Mme IMPERIALE

Point 08 (16 h 17 – 16 h 19)
Présents : 80, Absents et représentés : 13, Absents : 5
Retour de M. BAINVEL, Mme BERTU et Mme IMPERIALE

Point 9 (16 h 20 – 16 h 36)
Présents : 79, Absents et représentés : 14, Absents : 5
Départ de M. PARAGOT donne pouvoir à M. SALAUN
Départ de Mme LE COULM donne pouvoir à Mme BONNET
Arrivée de M. REBOUH annule pouvoir donné à M. TRICHET

Point 10 – 11 (16 h 37 – 17 h 07)
Présents : 78, Absents et représentés : 15, Absents : 5
Départ de Mme IMPERIALE donne pouvoir à M. LE CORRE
Arrivée de Mme COPPEY annule le pouvoir donné à M. RIOM
Départ de Mme GESSANT donne pouvoir à M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE

Point 12 (17 h 08 – 17 h 49)
Présents : 69, Absents et représentés : 22, Absents : 7
Départ de M. DANTEC donne pouvoir à Mme BIR
Départ de Mme LEFRANC donne pouvoir à Mme NGENDAHAYO
Départ de Mme GRELAUD donne pouvor à M. BERTHELOT
Arrivée de Mme LAMBERTHON-GUERRA annule le pouvoir donné à M. BOUVAIS
Départ de M. LE TEUFF donne pouvoir à Mme VITOUX
Arrivée de M. THIRIET annule le pouvoir donné à Mme GARNIER
Départ de M. BAINVEL donne pouvoir à M. THIRIET
Départ de M. LUCAS donne pouvoir à M. ASSEH
Départ de Mme SOTTER donne pouvoir à Mme DELABY
Départ de Mme GOUEZ et M. QUERO
Départ de Mme DUBETTIER-GRENIER donne pouvoir à M. TURQUOIS
Départ de M. VOUZELLAUD donne pouvoir à Mme GUILLON

Point 13 (17 h 50 – 17 h 54)
Présents : 67, Absents et représentés : 24, Absents : 7
Départ de Mme BASSAL donne pouvoir à M. TALLEDEC
Départ de Mme BERTU**Séance du 28 juin 2024 – matin**

Point 14 (9 h 06 – 9 h 07)

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. ? PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. ROUSSEL Fabrice (pouvoir à M. PRAS Pascal)

Absents : 14

M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme LERAY Isabelle, Mme OPPELT Valérie, Mme ROLLAND Johanna, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise

Point 15 – 16 – 17 (9 h 08 – 10 h 00)
Présents : 81, Absents et représentés : 9, Absents : 8
Arrivée de Mme LERAY, Mme VIALARD, Mme COPPEY, M. VEY, Mme IMPERIALE, M. DANTEC

Point 18 – 19 – 20 -21 (10 h 01 – 10 h 38)
Présents : 82, Absents et représentés : 9, Absents : 7
Arrivée de Mme ROLLAND

Point 22 (10 h 39 – 10 h 50)
Présents : 77Absents et représentés : 9 Absents : 12
Sortie de M. BAINVEL, Mme BERTU, Mme LAMBERTHON GUERRA, Mme IMPERIALE , M THIRIET

Point 23 – 24 – 25 - 26– 27 (10 h 51 – 11 h 19)
Présents : 82, Absents et représentés : 10, Absents : 6
Retour de M. BAINVEL, Mme BERTU, Mme LAMBERTHON GUERRA, Mme IMPERIALE , M THIRIET
Départ de Mme VAN GOETHEM donne pouvoir à M. BAINVEL

Point 28 – 29 – 30 (11 h 20 – 11 h 32)
Présents : 83, Absents et représentés : 9, Absents : 6
Arrivée de M. RICHARD annule le pouvoir donné à Mme GARNIER

Point 31 (11 h 33 – 11 h 44)
Présents : 77, Absents et représentés : 9, Absents : 14
Sortie de M. BAINVEL, Mme BERTU, Mme LAMBERTHON GUERRA, Mme IMPERIALE , M THIRIET
Départ de M. TURQUOIS donne pouvoir à Mme BONNET

Point 32 (11 h 46 – 11 h 49)
Présents : 79, Absents et représentés : 11, Absents : 8
Retour de M. BAINVEL, Mme BERTU, Mme LAMBERTHON GUERRA, Mme IMPERIALE , M THIRIET
Départ de Mme LAMBERTHON-GUERRA donne pouvoir à M. THIRIET
Sortie de Mme IMPERIALE , M. RIOM

Point 44 (11 h 50 – 11 h 51)
Présents : 81, Absents et représentés : 11, Absents : 6
Retour de Mme IMPERIALE , M. RIOM

Point 33 (11 h 51 – 13 h 00)
Présents : 80, Absents et représentés : 12, Absents : 6
Départ de Mme HAKEM donne pouvoir à Mme BERTU

Séance du 28 juin 2024 (après-midi)

Point 34
Présents : 43
M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, M. GRACIA Fabien, Mme GUILLON Stéphanie, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis

Absents et représentés : 8
M. AZZI Elhadi (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAU Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme HAKEM Abassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme VITOUX Marie (pouvoir à M. JOUIN Christophe)

Absents : 47
M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Point 35 (14 h 34 – 14 h 40)
Présents : 70, Absents et représentés : 12, Absents : 16
Retour de M. AFFILE, M. AMAILLAND, M. ASSEH, Mme BESLIER , Mme BIR, Mme BONNET, Mme BONAMY, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE, Mme GARNIER, M. GARREAU, Mme GESSANT, Mme GRELAUD, M. GROLIER, M. GUINE, M. GUITTON, Mme LEBLANC, M. LUCAS, Mme LAMBERTHON-GUERRA, Mme METAYER, Mme OGER, M. PRAS, M. PROCHASSON, M. QUERO, M. RICHARD, M. SALAUN, Mme SCUOTTO , M. VEY, M. VOUZELLAUD
Sortie de BOLO, LE COULM Juliette, SALECROIX Robin

Point 36 – 37 – 38 – 39 (14 h 41 – 14 h 47)
Présents : 78, Absents et représentés : 13, Absents : 7
Retour de M. BOLO, Mme DUBETTIER-GRENIER, Mme LE COULM, M.LEMASSON, Mme ROLLAND, M. SALECROIX, M THIRIET, Mme VIALARD

Point 40 (14 h 49 – 14 h 57)
Présents : 73, Absents et représentés : 12, Absents : 13
Sortie de M. BAINVEL, M. BOLO, M. BOULE-FOURNIER, Mme NGENDAHAYO, M. TALLEDEC
M. TRICHET donne pouvoir à Mme LEBLANC
Arrivée de M. RIOM

Point 41 (14 h 58 – 14 h 59)
Présents : 77, Absents et représentés : 13, Absents : 8
Retour de M. BAINVEL, M. BOLO, M. BOULE-FOURNIER, Mme NGENDAHAYO, M. TALLEDEC
Sortie de Mme BESLIER, Mme OGER
Arrivée de Mme HAKEM annule pouvoir donné à Mme BERTU
Départ M. TERRIEN

Points 42 et 43 (15 h 00 – 15 h 17)
Présents : 74, Absents et représentés : 14, Absents : 10
M TERRIEN donne pouvoir à Mme SCUOTTO
Retour de Mme BESLIER, Mme OGER
Sortie de M. DESCLOZIERS Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LE TEUFF Florian, SEASSAU Aymeric

Point 45 (15 h 18 – 15 h 19)
Présents : 79, Absents et représentés : 14, Absents : 5
Retour de M. DESCLOZIERS Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LE TEUFF Florian, SEASSAU Aymeric

Point 46 (15 h 20 – 15 h 22)
Présents : 70, Absents et représentés : 11, Absents : 17
Sortie de M. AMAILLAND, M. BERTHELOT, M. GROLIER , M. GUITTON , Mme HAKEM, M. JOUIN , M PRAS , M. REBOUH , M. VEY

Point 47 (15 h 23 – 15 h 26)
Présents : 79, Absents et représentés : 13, Absents : 6
Retour de M. AMAILLAND, M. BERTHELOT, M. GROLIER , M. GUITTON , Mme HAKEM, M. JOUIN , M PRAS , M. REBOUH , M. VEY
Sortie de Mme LANGLOIS
Arrivée de MME LAMBERTHON-GUERRA annule pouvoir donné à M. THIRIET

Points 48 et 49 (15 h 27 – 15 h 28)
Présents : 80, Absents et représentés : 13, Absents : 5
Retour Mme LANGLOIS

Point 50 (15 h 29 – 15 h 29)
Présents : 79, Absents et représentés : 13, Absents : 6
Sortie de Mme ROLLAND

Point 51 (15 h 30 – 15 h 31)
Présents : 68, Absents et représentés : 12, Absents : 18
Sortie de salle de M. AFFILE, M. BAINVEL, Mme BERTU, Mme BONAMY, Mme LAMBERTHON GUERRA, Mme IMPERIALE, Mme LANGLOIS, , Mme,FIGULS, Mme RODRIGUEZ, Mme, COLLINEAU, M. THIRIET

Point 52 (15 h 32 – 15 h 33)
Présents : 78, Absents et représentés : 13, Absents : 7
Retour de M. AFFILE, M. BAINVEL, Mme BERTU, Mme BONAMY, Mme COLLINEAU, Mme LAMBERTHON GUERRA, Mme IMPERIALE, Mme LANGLOIS, Mme,FIGULS, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. THIRIET,
Sortie de Mme DUBETTIER-GRENIER, Mme VIALARD

Points 53- 54 – 56 (15 h 33 – 15 h 52)
Présents : 80 Absents et représentés : 13 Absents : 5
Retour de Mme DUBETTIER-GRENIER, Mme VIALARD
Arrivée de Mme VITOUX annule pouvoir donné à M JOUIN
Départ de Mme BERTU donne pouvoir à Mme HAKEM
Point 57 (15 h 53 – 15 h 54)
Présents : 78, Absents et représentés : 12, Absents : 8
Sortie de M. PRAS et M. RIOM

Point 58 (15 h 55 – 15 h 56)
Présents : 74, Absents et représentés : 12, Absents : 12
Retour de M. PRAS et M. RIOM
Sortie de Mme BASSANI, M. BUREAU, M. DESCLOZIERS , Mme METAYER , M. PRAS , M. VOUZELLAUD

Point 59 (15 h 57 – 15 h 57)
Présents : 73, Absents et représentés : 12, Absents : 13
Retour de Mme METAYER
Sortie de M. ASSEH, Mme BENATRE

Point 60 (15 h 58 – 15 h 59)
Présents : 63, Absents et représentés : 10, Absents : 25
Sortie de Mme BESLIER, M. BOILEAU, Mme BONAMY, Mme COPPEY, Mme IMPERIALE, M LEMASSON, M. LUCAS, Mme METAYER, M QUENEA, M. QUERO, Mme SCUOTTO

Point 61 (15 h 59 – 16 h 00)
Présents : 69, Absents et représentés : 12, Absents : 17
Retour de Mme BESLIER, M. BOILEAU, Mme BONAMY, Mme IMPERIALE, M. LEMASSON, M. LUCAS, M QUENEA, Mme SCUOTTO
Sortie de Mme COLINEAU, Mme GARNIER, Mme LERAY, Mme ROLLAND, M. THIRIET, Mme VIALARD

Points - 62 et 63 (16 h 00 – 16 h 02)
Présents : 79, Absents et représentés : 14, Absents : 5
Retour de Mme BASSANI, M. BUREAU, M. DESCLOZIERS , Mme METAYER, M. PRAS, M. VOUZELLAUD, M. ASSEH, Mme BENATRE, Mme COPPEY, M. QUERO, Mme COLINEAU, Mme GARNIER, Mme LERAY, Mme ROLLAND, M. THIRIET, Mme VIALARD

Point 64 (16 h 02 – 16 h 03)
Présents : 71, Absents et représentés : 11, Absents : 16
Sortie de M. AMAILLAND, Mme LERAY, M QUENEA, M. RIOM, M. PRAS, M. PROCHASSON, Mme VIALARD
Départ de M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE donne pouvoir à Mme HAKEM

Point 55 (16 h 03 – 16 h 05)
Présents : 79, Absents et représentés : 14, Absents : 5
Retour de M. AMAILLAND, Mme LERAY, M QUENEA, M. RIOM, M. PRAS, M. PROCHASSON, Mme VIALARD

II - Ordre du jour

			Numéro De Page	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	148
	Procès-verbal de la séance du 12 avril 2024		-	148
1	Compte rendu des délégations	Mme ROLLAND	15	148
2	Plan Climat - Air-Énergie Territorial - Arrêt du projet	M. RIOM	15	148
3	Transition écologique - Adoption du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)	M. RIOM	20	159
4	Transition Écologique - Débat sur les zones d'accélération sur les énergies renouvelables approuvées par les communes	M. RIOM	23	162
5	Assainissement - Approbation d'un Schéma Directeur sur les systèmes d'assainissement de Nantes Métropole « SyAM 2040 »	M. SALECROIX	25	163
6	Rapport annuel 2023 : prix et qualité des services eau et assainissement	M. SALECROIX	28	168
7	Transition écologique – Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique France Rénov - Convention pluriannuelle avec la Région pour l'attribution des aides SARE et PTRE - Avenant n°3 – Approbation	M. RIOM	29	171
8	Transition écologique – Mon Projet Renov – Modification des règlements des aides – Approbation	M. RIOM	30	173
9	Restructuration et rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole - Choix du maître d'œuvre – Voyages de presse – Approbation	M. ROUSSEL	32	174
10	Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale	M. ROUSSEL	34	177
11	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation	Mme BASSAL	43	181
12	Programme local de l'habitat 2019-2025 – Bilan de la mise en œuvre des actions engagées en 2023 et	M. PRAS M. PROCHASSON	55	182

	bilan à un an du plan de relance métropolitain pour le logement			
13	Habitat – Conférence intercommunale du logement - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur – Approbation	M. PROCHASSON	62	189
14	Compte de gestion - Exercice 2023 – Budget principal et budgets annexes	M. BOLO	64	190
15	Compte administratif - Exercice 2023 – Budget principal et budgets annexes	M. BOLO	64	190
16	Affectation des résultats de fonctionnement 2023 – Budget supplémentaire 2024 (budget principal et budgets annexes)	M. BOLO	66	199
17	Taxe foncière – Exonérations	M. BOLO	73	199
18	Pacte financier de solidarité - Montant de la dotation de solidarité communautaire 2024 - Aide à la réalisation d'équipements bénéficiant aux usagers de plusieurs communes membres	M. BOLO	74	200
19	NANTES – Transition énergétique – Grand Débat Loire – Acquisition d'une flotte d'eNavibus pour la Loire et adaptation des infrastructures à quai – Marché de mandat – Lancement d'un appel offres	M. AFFILE	75	202
20	Transition écologique - Engagement Loire – Réalisation des lignes de tramway 6 et 7 du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transports - Rénovation de la ligne 1 sur le quai de la Fosse - Lancement d'une consultation de fourniture	M. AFFILE	76	204
21	Transition écologique – Opération rénovation énergétique de trois centres techniques et d'exploitations Bus & Tramways (Trentemoult, Dalby, Trocardière) - Programme et Enveloppe financière prévisionnelle – Approbation	M. AFFILE	78	206
22	Transition écologique - Modernisation axe ferroviaire Nantes - Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic - Convention de financement des études préliminaires – Approbation	M. AFFILE	79	206
23	Saint-Sébastien-sur-Loire – Nantes – Aménagement de l'axe magistral cyclable du boulevard des Pas Enchantés / Côte de Saint-Sébastien – Modification du programme et de	M. MARTIN	80	209

	l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée			
24	Transition Écologique - Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	M. COUVEZ	81	209
25	Bouguenais – Aménagement de la rue de l'Aviation - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure adaptée	M. LUCAS	83	212
26	Commune de Couëron – Opération de confortement des berges de Loire à Couëron – Lancement d'une procédure adaptée	M. GARREAU	84	213
27	Nantes – Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Projet de construction d'un centre technique Nature et Jardins sur le secteur Cimetière Parc – Procédure de mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune – Approbation	M. PRAS	85	214
28	Nantes – Projet du Grand Bellevue – Redynamisation d'un îlot à vocation économique – Institution d'un droit de préemption urbain renforcé	M. PRAS	86	214
29	Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Création de périmètres délimités des abords des monuments historiques – Approbation	M. PRAS	87	215
30	Dispositif de soutien à l'acquisition de logement agricole - Adoption du règlement de fonds de concours	Mme BONAMY	89	215
31	Fonds métropolitain d'appui aux innovations en santé globale – Nouvelle convention entre la Région et Nantes Métropole pour la période 2024 / 2026	M. TRICHET	90	217
32	Politique publique santé métropolitaine - Projet Synopse - Convention de subvention avec la Caisse des Dépôts - Accord de partenariat et conventions particulières de financement avec les partenaires – Approbation	M. TRICHET	91	219
33	Pôle d'Écologie Urbaine – Bilan de la concertation - Mesures nécessaires pour répondre aux enseignements de la concertation - Suites de la concertation - Signature d'un accord-cadre pour la démarche de résorption du bidonville – Approbation	Mme COPPEY M. SALECROIX M. PROCHASSON	94	220
34	Attribution de subventions aux tiers	M. BOLO	100	232
35	Association Nantes Saint-Nazaire Développement -	M. AFFILE	100	233

	Convention 2024 – Approbation			
36	Pôle métropolitain Loire-Bretagne - Approbation du programme de travail 2024	M. AFFILE	102	235
37	Nantes – Appel à candidatures et à projets CITEO - Mesures de déploiement du tri sur l'espace public	M. LEMASSON	103	235
38	Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Convention de délégation de service public avec la société ARC EN CIEL 2034 – Protocole transactionnel	Mme COPPEY	104	236
39	Orvault – Extension et réhabilitation de la déchetterie d'Orvault - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre	Mme COPPEY	105	236
40	Nantes métropole Gestion Équipements – Centre de Loisirs du Petit Port – Patinoire - Travaux de construction d'une tribune et d'espace de convivialité	M. REBOUH	106	237
41	Délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'extension du Parc des expositions de La Beaujoire - Avenant au protocole de résiliation anticipée – Approbation	M. BOLO	108	238
42	Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile - Tarifs 2024 - Avenant n°16	M. BOLO	108	239
43	Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Délégation de service public – Avenant n°3	M. BOLO	110	241
44	Délégation de service public pour la conception, l'extension et l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit – Avenant n°7	M. TRICHET	111	
45	Charte Relations fournisseurs et achats responsables – Adhésion	M. BOLO	112	242
46	Convention d'adhésion à la médecine de prévention du centre de gestion de Loire-Atlantique pour le suivi médical des agents de la direction qualité de vie et santé au travail – Approbation	Mme OGER	114	242
47	Dispositions tarifaires diverses	M. BOLO	114	243
48	Archéologie préventive – Dispositions tarifaires	M. DESCLOZIERS	118	243
49	Placement de trésorerie – Délégation	M. BOLO	119	243

50	Groupement d'intérêt public GIGALIS – Convention constitutive - Approbation	M. TRICHET	120	244
51	Transformation du Syndicat Mixte d'Atlanpole en GIP – Approbation	M. TRICHET	121	244
52	Désignations au sein du GIP Atlanpole – Approbation	M. AFFILE	123	245
53	Saint-Herblain et Saint-Sébastien-sur-Loire – secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière et secteur de Frêne Rond / Route de Clisson - Instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré	M. PRAS	123	243
54	Thouaré sur Loire – Deux Ruisseaux – Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) – Approbation	M. PRAS	127	246
55	Nantes – Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bas-Chantenay – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics – Approbation	M. PRAS	129	253
56	Loire-Atlantique Développement-SELA – Prise de participation au capital de la Société Civile de Construction-Vente (SCCV) Alstide-LAD à Montbert	M. BOLO	131	249
57	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Atlantique Développement - SELA - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	M. BOLO	132	250
58	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. BOLO	133	250
59	Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Développement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. BOLO	134	250
60	Opérations d'aménagement et d'habitat – Compte rendus d'activités 2023 de Nantes Métropole Aménagement – Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	M. BOLO	135	251
61	Opérations d'aménagement et d'habitat – Compte rendus d'activités 2023 de la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) – Concession d'aménagement île de	M. BOLO	136	251

Nantes – Avenant n°9 – Approbation

62	Nantes – Projet d'extension de l'éco-point des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation	M. PRAS	139	251
63	Politique foncière – Exercice 2023 – Bilan des acquisitions et cessions – Information	Mme BESLIER	140	252
64	Rapports annuels 2023 : – prix et qualité du service prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés – délégataires de services publics – titulaire de contrat de partenariat – administrateurs des SAEM, SPL et SPLA – commission consultative des services publics locaux	M. BOLO	142	253

III – Délibérations

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

02 - Plan Climat - Air-Énergie Territorial - Arrêt du projet

Exposé

LE CONTEXTE

Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique. Avec un premier plan climat dès 2007, elle est l'une des collectivités françaises pionnières dans ce domaine. Élue capitale verte européenne en 2013, Nantes Métropole est reconnue au niveau international comme une référence sur les questions environnementales. Elle fait d'ailleurs partie des lauréats de la mission ville « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 », du programme pilot cities et de la mission adaptation (2022-23).

Soucieuse de placer les citoyens et acteurs locaux au cœur des transitions de son territoire et de trouver conjointement de nouvelles solutions face aux enjeux climatiques et énergétiques de plus en plus pressants, Nantes Métropole organise en 2016 un grand débat sur la transition énergétique. Dans la foulée, en 2018, Nantes Métropole a été l'une des premières collectivités à adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce PCAET arrive à échéance en décembre 2024. En effet, conformément aux articles L.229-26 IV et R.229-55 du code de l'environnement, le PCAET doit faire l'objet d'une révision tous les 6 ans, dans les mêmes formes que celles prescrites pour son élaboration. La révision du PCAET 2018-2024 a été lancée au conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023. En décembre 2023, le conseil métropolitain a approuvé le projet de Plan d'Action Qualité de l'Air Métropolitain (PAQAM) : ce PAQAM constitue le volet air du présent PCAET. La présente délibération a pour objet d'arrêter le projet du nouveau PCAET 2024-2030 (annexe 1).

Au-delà de l'obligation réglementaire, réviser le plan climat est une opportunité pour réaffirmer le volontarisme du territoire face à l'urgence climatique et énergétique et pour accompagner la dynamique territoriale autour de l'objectif de neutralité carbone : identifier collectivement de nouveaux leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adapter le territoire aux conséquences du changement climatique et réduire la pollution de l'air.

LE BILAN DU PRÉCÉDENT PLAN CLIMAT (2018-2024)

L'évaluation réglementaire à mi-parcours du PCAET 2018-2024 imposée par le décret 2016-849 du 28 juin 2016 et réalisée en 2021 a été l'occasion de mesurer l'état d'avancement des actions contributrices des objectifs énergie-climat de la collectivité mais également de mesurer les efforts qui restaient encore à fournir. La convention citoyenne de Nantes Métropole, dans un contexte post-COVID, a de plus mis en évidence le besoin de construire un « monde d'après » plus résilient, ayant la transition écologique en filigrane.

Au vu de cette évaluation à mi-parcours et pour faire face à l'urgence climatique toujours plus pressante, amplifier son action en matière de transition écologique et renforcer son positionnement dans la lutte collective contre la crise climatique au sein de l'Union Européenne, Nantes Métropole s'est engagée en décembre 2021 à poursuivre les objectifs 2050 fixés par la nouvelle convention européenne des maires.

La métropole a ainsi choisi en décembre 2021 de préciser ses objectifs pour 2050 :

- 100 % énergies renouvelables ;
- neutralité carbone sur son aire d'influence.

LA CONCERTATION AUTOUR DU NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PCAET (2024-2030)

Le nouveau PCAET a été co-construit à la fois avec :

- les partenaires de la métropole à travers des Ateliers de la Bifurcation (nov 2023 - mars 2024) et les ateliers adaptation (mars - avril 2024). Ces ateliers ont réuni une centaine de participants et ont abouti à la proposition de projets collaboratifs intégrés dans le nouveau plan climat ;
- les communes de la métropole à travers des échanges aux niveaux des pôles de proximité avec l'intégration de propositions d'actions de compétence communale ;
- les citoyens et les acteurs du territoire à travers le Grand Débat Fabrique de nos villes (2023/2024) : 30 000 participants dont 6 900 contributeurs impliqués. De part les thématiques mises en débat autour des enjeux écologiques, les contributions viennent indubitablement enrichir le nouveau plan climat.

Le PCAET est structuré autour de 3 volets ; atténuation, adaptation, air. Chacun des 3 volets comprend :

- un diagnostic ;
- une stratégie territoriale ;
- un plan d'actions ;
- un dispositif de suivi.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Volet atténuation

Bien que la population ait augmenté de +27 %, les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont diminué sur la période 2003 à 2021.

- consommation d'énergie : -3 % . Les consommations d'énergie ramenées au nombre d'habitants sont en baisse de 24 % sur la même période. Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sur le territoire de Nantes Métropole sont le secteur routier (34%), le secteur résidentiel (29%), le secteur tertiaire (22%) et le secteur industriel (12%) ;
- émissions de gaz à effet de serre : - 13 %. Les émissions de GES ramenées au nombre d'habitants sont en baisse de 32 % sur la même période. Les secteurs les plus émetteurs de GES sur le territoire de Nantes Métropole sont également le secteur routier (46%), le secteur résidentiel (24%), le secteur tertiaire (14%) et le secteur industriel (11%). Les compétences de Nantes Métropole les plus émettrices de gaz à effet de serre sont les déchets (55%), les réseaux de chaleur (21%) et les transports urbains (12%) (BEGES 2021) ;
- émissions importées : elles représentent environ 60 % des émissions de GES, que ce soit au niveau de l'empreinte carbone individuelle d'un habitant de la métropole ou de l'empreinte carbone liée aux compétences de Nantes Métropole ;
- énergies renouvelables : en 2021, la part de production EnR par rapport à la consommation d'énergie finale s'élève à 9% contre 4 % en 2003 ;
- séquestration carbone : les puits naturels de carbone de Nantes Métropole stockent 32 kteqCO_2 par an, ce qui représente 1 % des émissions de GES du territoire.

Volet adaptation

Le diagnostic de vulnérabilité établit les impacts majeurs suivants :

- L'accroissement du risque d'inondation ;
- Un risque accru de sécheresses agricoles estivales ;
- L'amplification des vagues de chaleur et de pollution ;
- Des perturbations de la biodiversité ;
- Des problématiques sur la gestion de l'eau.

Les travaux du GIEC ligérien indiquent :

- températures moyennes : Tous les relevés font apparaître une élévation moyenne des températures d'environ 1,5 °C en soixante ans. Depuis 1980, on observe même + 0,37 °C tous les dix ans. Cette hausse atteindrait 2 °C à 2,5 °C en 2055 dans le pire des scénarios. Avec une telle augmentation, Nantes pourrait alors afficher des températures annuelles moyennes équivalentes à celles de Biarritz.
- vagues de chaleur : La région des Pays de la Loire a enregistré autant de vagues de chaleur entre 2000 et 2020 que lors des cinq décennies précédentes. Plus fréquentes, ces périodes seront aussi plus précoces dans l'année, plus longues et plus sévères : le nombre de jours supplémentaires de vagues de chaleur pourrait atteindre 18 à 27 jours supplémentaires d'ici trente ans en l'absence de mesures d'atténuation efficaces.

Volet air

- une qualité d'air moyenne : les données de l'année 2022 révèlent que la qualité de l'air a été moyenne 71% des jours de l'année et bonne seulement 8 jours.
- émissions des polluants atmosphériques **:** entre 2003 et 2021, on constate une baisse des émissions de l'ensemble des polluants atmosphériques (NOx, PM2,5, PM10, SO2, NH3).

Les principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques sur la métropole sont le transport routier et le secteur résidentiel via le parc de chauffage au bois non performant.

LA STRATÉGIE TERRITORIALE

La délibération de lancement de la révision de juin 2023 avait positionné la stratégie nantaise sur les principes de la frugalité (scénario 1 - rapport Transitions 2050 - ADEME) et de coopérations territoriales (scénario 2 - rapport Transitions 2050 - ADEME).

L'atteinte de la neutralité carbone sur le territoire de Nantes Métropole suppose d'arriver à des émissions maximales de GES aux alentours de 340 kteqCO2 en 2050, soit -86 % par rapport à 2021 (2 448 kteq CO2).

Nantes Métropole retient un point de passage 2030 ambitieux : - 46 % de réduction des émissions de GES par rapport à 2021. Cette trajectoire est celle qui présente le moins de risques en terme d'emballement irréversible (érosion de la biodiversité, consommation anticipée du budget Carbone, érosion des ressources, dangers pour la santé humaine et la santé environnementale). En outre, cette trajectoire anticipe la future Stratégie Nationale Bas Carbone qui entrerait en vigueur en juin 2024.

Les conditions de réussite d'atteinte de cet objectif territorial dépassent largement les seules compétences de la métropole. Chaque action de la métropole évolue dans un macrosystème plus large tenant compte des habitudes de modes de vie, par la résistance au changement, par le contexte législatif, par les choix de société etc. L'atteinte de la neutralité carbone ne sera possible que par une convergence d'engagements ambitieux, cohérents et alignés de la part de tous les acteurs.

C'est d'ailleurs le sens du « climate city contract » que Nantes Métropole doit préparer dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt européen « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 ». Ce document doit permettre d'identifier les marches à franchir pour aller vers la neutralité carbone sur le territoire. Le climate city contract permettra de faire remonter à la Commission Européenne les moyens humains et financiers nécessaires, les freins à lever et les leviers à actionner par niveau de responsabilité. Il représente donc un outil de lobbying auprès des institutions qui devront alors réunir les conditions de réussite nécessaires à l'atteinte de cet objectif collectif. Il est présenté en annexe 2. La stratégie et le plan d'actions décrits dans le climate city contract reprennent naturellement les éléments développés dans le Plan climat air énergie territorial.

Innovante et ambitieuse, Nantes Métropole donne une place importante et inédite à 2 nouveaux enjeux :

- Un plan climat populaire : faire vivre les enjeux énergie climat avec le plus grand nombre, contribuer à démocratiser le sujet auprès de différents publics, vulgariser les contenus très techniques et multiplier les médias et les vecteurs pour informer et sensibiliser ;

- Une approche ressource pour élargir le champ des réflexions : économiser nos biens communs (eau, sols…) et prendre en compte les émissions importées dans notre plan d'actions (60 % des émissions totales).

Volet atténuation

L'enjeu est d'appliquer ces principes aux secteurs les plus impactants de la métropole et mis en lumière par la phase de diagnostic : Transport des voyageurs et des marchandises, Habitat, Tertiaire, Industrie.

A l'horizon 2030 :

- Réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre ;
- Part d'énergies renouvelables et locales de 20 % ;

Le PCAET s'appuie sur le triptyque sobriété-efficacité-renouvelables.

Volet adaptation

En miroir, la neutralité carbone suppose « d'annuler » les émissions de GES résiduelles émises en les stockant dans des puits de carbone. Les puits de carbone naturels sont privilégiés. D'ici 2050, il conviendra donc d'être en capacité de stocker 340 kteqCO_2.

Les axes d'intervention prioritaires suivants ont été identifiés :

- résilience urbaine, vers une métropole nature et favorable à la santé notamment en renaturant la ville ;
- résilience agricole pour protéger la biodiversité et la ressource en eau notamment en sécurisant la santé dans une démarche globale de « one health » (santé humaine, santé animale, santé des ecosystèmes) ;
- résilience et gestion de crise en impliquant les citoyens.

L'habitant de la métropole de Nantes doit devenir pleinement acteur de la gestion de crises en mobilisant notamment sa mémoire du risque.

Volet air

Suite aux enseignements du diagnostic, le volet Air du PCAET doit prendre en compte la nécessité de travailler de manière croisée sur les différentes sources d'émission de polluants (en particulier les secteurs des transport et du résidentiel) et d'intervenir sur les zones les plus exposées du territoire à l'attention des publics les plus sensibles, dans un objectif de réduction des inégalités sociales environnementales et territoriales de santé.

LE PLAN D'ACTIONS

En application de l'article R- 122-17-I-10° du code l'environnement, le plan d'actions a fait l'objet d'une analyse itérative pour minimiser l'impact environnemental des actions programmées (rapport environnemental en annexe 3).

Volet atténuation

Le plan d'actions est constitué de 5 grands axes, avec 54 actions. On s'attache ci-après à détailler les actions phares.

Axe 1 – Un plan climat populaire
1) Accompagner 1000 foyers par an avec les défis climat

Axe 2 – La sobriété : réduire nos besoins
10) Réduire la place de la voiture pour laisser plus de place aux mobilités actives, avec l'ambition de porter la part modale du vélo à 15 %
16) Doubler le nombre de rénovations énergétiques pour rénover 10 000 logements par an sur le territoire

23) Ouvrir le dialogue sur la transition des serres chauffées industrielles vers des systèmes peu consommateurs d'énergie et de ressources

Axe 3 – Les ressources : réduire les émissions importées
32) Elaborer une feuille de route territoriale avec les acteurs locaux pour massifier l'utilisation des déchets du BTP et des matériaux biosourcés
33) Ouvrir une ressourcerie métropolitaine et accompagner l'ouverture de boutiques de réemploi dans chaque commune et chaque quartier politique de la ville

Axe 4 – Le mix énergétique : 20 % de production locale EnR en 2030 et 100 % EnR en 2050
43) Définir de nouveaux outils de portage, en particulier sur l'électricité renouvelable
47) Engager une étude avec l'État sur un périphérique solaire
49) Déployer le schéma directeur des réseaux de chaleur

Axe 5 – Les puits naturels de carbone
10) Créer une structure pour stocker du carbone et accroître la résilience écologique

Volet adaptation

Le plan d'actions est constitué de 3 grands axes, avec 20 actions. On s'attache ci-après à détailler les actions phares.

Axe 1 - Résilience urbaine, vers une métropole nature et favorable à la santé
1) Faire de l'approche 3 – 30 – 300 un principe de tout aménagement
5) Fabriquer une métropole favorable à la santé et adaptée aux futurs climatiques à partir d'une évaluation et d'une évolution des documents d'urbanisme
8) Mettre en œuvre l'observatoire du micro-climat urbain

Axe 2 - Résilience agricole pour protéger la biodiversité et la ressource en eau
10) Créer une structure pour stocker du carbone et accroître la résilience écologique

Axe 3 - Résilience et gestion de crise
17) Renforcer la culture et la mémoire du risque de la population

Volet air

Le plan d'actions est constitué de 8 axes et 24 actions. On s'attache ci-après à détailler les actions phares.

Axe 1 - Poursuivre la baisse des émissions dans le secteur des transports
1) Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU) avec un focus sur la qualité de l'air

3) Suivre l'évolution du trafic aérien et ses impacts sur la qualité de l'air

Axe 2 - Accompagner le secteur résidentiel dans ses changements de pratiques
4) Agir sur les chauffages individuels au bois les moins performants en déclinaison du futur plan bois

LA GOUVERNANCE OUVERTE

Pour approfondir le dialogue avec les acteurs et actrices, il est proposé de créer un espace de dialogue continu pour enrichir les politiques publiques et les projets menés sur le territoire.

Un « conseil pour le climat » pourrait ainsi rejoindre les instances actives de gouvernance ouverte de la collectivité. Les principales missions confiées au conseil consisteraient :

- à suivre la mise en œuvre d'actions structurantes et partenariales du Plan climat,
- à repérer des initiatives, apporter de l'inspiration.

Le travail de préfiguration de l'instance a débuté au printemps 2024, s'appuyant sur les ateliers de la bifurcation, avec de premières rencontres exploratoires ; il se poursuivra au 2ème semestre 2024 pour finaliser le mandat et la composition du conseil pour le climat pour permettre son installation dès l'adoption du PCAET par le Conseil métropolitain.

LE CALENDRIER

Juin 2024 : arrêt du projet du nouveau PCAET 2024-2030 de Nantes Métropole ;
Juillet 2024 : envoi du projet de PCAET à l'autorité environnementale, au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional ;
Mi-octobre 2024 : réception des avis ;
Mi-novembre 2024 : prise en compte des avis et modifications éventuelles ;
Mi-novembre 2024 - Fin décembre 2024 : consultation du public sur le projet modifié en application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
Printemps 2025 : adoption définitive du nouveau PCAET 2024-2030 de Nantes Métropole.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - arrête le projet du plan climat air énergie territorial 2024-2030 de Nantes Métropole ;

2 – adopte le Climate City Contract du territoire de Nantes Métropole et autorise Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président en charge du climat, des transitions énergétiques, de la transition alimentaire, de l'agriculture, de la résilience (pollution et forêts urbaines) et des mutations économiques, à le signer ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

03 - Transition écologique - Adoption du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Exposé

Nantes Métropole souhaite renforcer la prise en compte des enjeux de santé sur son territoire. Cette volonté politique s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la métropole pour agir et maîtriser les pollutions et les risques, en lien avec ses politiques environnementales, avec 3 objectifs : améliorer la qualité du milieu de vie ; vivre avec les risques et faire des citoyens des acteurs de la sécurité et de leur santé. Cela s'est concrétisé par l'adoption à l'unanimité de la politique publique santé métropolitaine lors du conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023.

Le bruit constitue une nuisance, sous-estimée, très présente dans la vie quotidienne avec des répercussions très importantes sur la santé. Il augmente le niveau de stress, perturbe le sommeil, affecte les capacités d'apprentissage et accentue les accidents vasculaires cérébraux et les maladies cardiaques.

Au-delà des enjeux de qualité de vie au quotidien pour les habitants du territoire, la lutte contre les nuisances sonores s'inscrit dans une approche holistique de la santé, au travers du concept « One Health », une seule santé : santé des habitants ; santé des animaux et santé des écosystèmes environnementaux. Le bruit exerce une pression supplémentaire sur le vivant, sur terre, comme dans la mer. En effet, il affecte la capacité des animaux à communiquer, capacité qui détermine toute une série de leurs comportements vitaux.

Dans l'étude « Le coût social du bruit en France : estimation du coût social du bruit en France et analyse de mesures d'évitement simultané du bruit et de la pollution de l'air » réalisée pour le compte de l'ADEME en octobre 2021, le coût (marchand et non marchand) social du bruit a été estimé à 147 milliards d'euros par an. La moitié du coût est liée aux transports routiers.

Tout investissement visant à améliorer l'environnement sonore génère des bénéfices notamment sociaux et financiers, à court, moyen et long terme et notamment en termes de santé publique.

L'enquête effectuée auprès des habitants par Nantes Métropole dans le cadre de l'évaluation participative santé réalisée en 2022 a fait ressortir la demande d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie. En effet, 29 % des citoyens souhaitent que Nantes Métropole lutte davantage contre le bruit (deuxième choix après une alimentation saine et durable - 30%).

Au titre de sa compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, après consultation des communes, Nantes Métropole a réalisé les cartes de bruit stratégiques (CBS). Elles ont été adoptées en conseil métropolitain le 6 octobre 2023. Il convient à ce stade de statuer sur les objectifs à suivre et les actions qui en découleront pour lutter contre les inégalités environnementales et territoriales de santé liées au bruit. C'est l'objet du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) exposé ci-après.

Contexte et cadre réglementaire

La Directive Européenne 2002/49/CE transposée dans les articles L.572-1 à L.572-11 et R.572-1 à R.572-11 du Code de l'environnement impose la réalisation et la révision à échéances fixes, tous les 5 ans, de cartes de bruit dites « stratégiques » (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Il s'agit de protéger la population et les établissements sensibles des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones calmes.
Cette obligation concerne les gestionnaires de grandes infrastructures de transport (l'État, la SNCF, ...) qui doivent produire leurs propres plans de prévention du bruit dans l'environnement. Elle s'applique également aux agglomérations de plus de 100 000 habitants. Elles ont l'obligation de rassembler leurs propres actions réalisées et prévues dans leur document d'urbanisme. Elles doivent prendre en compte également celles gérées par l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures présentes sur l'agglomération.

Les métropoles exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales) dont la compétence de « lutte contre les nuisances sonores ».

Nantes Métropole, en tant que gestionnaire de grandes infrastructures routières, d'une part, et agglomération de plus de 100 000 habitants, compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, d'autre part, doit élaborer :

- un PPBE relatif à ses grandes infrastructures routières ;
- un PPBE relatif à son territoire (PPBE « agglomération »).

Afin de mutualiser deux documents distincts comprenant les mêmes actions et sachant que le PPBE « agglomération » reprend la totalité des routes du territoire métropolitain, ce plan de prévention du bruit dans l'environnement, présenté en annexe 1, vaut pour le PPBE « agglomération » et le PPBE « grandes infrastructures routières ». Le PPBE concerne les 24 communes du territoire métropolitain sur une superficie de 524 km².

De fait, le PPBE s'appuie sur les compétences de la Métropole afin d'avoir de réels leviers d'action et intervenir sur les zones les plus exposées du territoire à l'attention des publics les plus sensibles, dans un objectif de réduction des inégalités sociales environnementales et territoriales de santé.

Les débats et échanges en conseil métropolitain du 6 octobre 2023 sur les cartes de bruit stratégiques ont mis en exergue la question des nuisances sonores due à l'aéroport. Même si les résultats de la cartographie minimisent l'effet de la pollution sonore aérienne sur les habitants de Nantes Métropole, et même si ce n'est pas une compétence métropolitaine, ce sujet est au cœur des préoccupations de la métropole et à ce titre peut être considéré comme un des enjeux majeurs du PPBE. Il est notamment attendu de l'État, comme l'ont signifié les 24 Maires en date du 24 octobre 2023 (annexe 2), d'actualiser les cartes de bruit stratégiques selon les dernières hypothèses connues en anticipant les réglementations à venir à partir des recommandations émises par l'OMS de manière à mieux rendre compte de la nuisance. La plateforme aéroportuaire doit s'inscrire dans une trajectoire portée par le territoire au travers des documents socles issues des politiques publiques métropolitaines, comme les prévisions de trafic compatibles avec les enjeux sanitaires et environnementaux, et engager sur ces bases, la révision du PPBE de Nantes-Atlantique dit de « 4éme génération » (2025 - 2029).

Ainsi, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement s'articule autour de 5 objectifs :

• Objectif 1 : Prévenir et réduire les nuisances sonores des transports routiers et ferroviaires

• Objectif 2 : Intégrer l'enjeu de l'environnement sonore dans l'aménagement

• Objectif 3 : Connaître pour mieux protéger : observation de l'environnement sonore de Nantes Métropole

• Objectif 4 : Intensifier les actions d'exemplarité de la Métropole

• Objectif 5 : Informer/Sensibiliser les citoyens

Ce projet a été approuvé par le Conseil Métropolitain le 9 février 2024.

Comme le prévoit la Directive Européenne 2002/49/CE, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé a été mis à la disposition du public, pour consultation, du 21 février au 21 avril 2024.

Le bilan de cette consultation fait état de 1783 visiteurs ayant consulté le site web. 133 visiteurs ont téléchargé au moins un document. 14 contributions ont été apportées par 9 contributeurs différents ; celles-ci peuvent être comptabilisées en 18 propositions distinctes car certaines contributions abordent différents sujets. 6 propositions ne portent pas sur les compétences métropolitaines directes et seront transférées aux institutions compétentes (Etat).

Les Cartes de Bruit Stratégiques modélisent les bruits routiers, ferrés, aériens et industriels. Pour autant, le PPBE peut inclure des actions de lutte contre les bruits d'activités (chantiers, engins, matériels d'entretien d'espaces verts) et de voisinage (rodéo-urbains, activité touristique), comme certaines contributions le proposent. Nantes Métropole soutient les propositions visant la lutte contre les nuisances sonores liées aux véhicules motorisés (réduction des vitesses, priorité aux modes actifs de déplacement...). Elle développe actuellement des solutions de mobilité afin de rendre le territoire plus durable et favorable à la santé, notamment en accueillant de nouvelles rames de tramway et en concevant de nouvelles lignes de circulation, en proposant des continuités cyclables majeures…

De même, la contribution liée aux niveaux sonores des sirènes des engins de police sera analysée avec les communes pour ce qui relève de la police municipale, et transmise aux services de l'État pour les engins de la police nationale. En complément, le schéma de promotion des achats responsables prévoit des clauses visant à réduire les nuisances sonores, appliquées notamment dans les marchés de renouvellement de matériels.

Les propositions liées aux aménagements routiers (doubles écluses, plateaux…) sont étudiées et des actions pourront être mises en place progressivement. Les directions concernées seront informées des demandes localisées.

Les contributions et réponses apportées par Nantes Métropole sont annexées au PPBE (annexe 2 du PPBE).

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement est aujourd'hui soumis à l'adoption du Conseil Métropolitain. Le Plan adopté et les contributions et réponses apportées par Nantes Métropole dans le cadre de la consultation du public seront publiés sur le site internet de Nantes Métropole pendant toute la période du plan conformément à l'article R. 572-11 du code de l'environnement.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - adopte le plan de prévention du bruit dans l'environnement, ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

04 - Transition Écologique - Débat sur les zones d'accélération sur les énergies renouvelables approuvées par les communes

Exposé

Nantes Métropole et les 24 communes du territoire sont engagées dans une démarche de neutralité carbone qui intègre un objectif de 50 % de production locale et de 100 % de consommations d'énergies renouvelables en 2050. En cohérence avec le plan climat air énergie territorial et le schéma directeur des énergies de Nantes Métropole, les communes se sont saisies de la possibilité prévue par l'article 15 de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023, codifié à l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, pour définir des projets de « zones d'accélération », matérialisées sous la forme de cartographies.

Conformément aux dispositions du code de l'énergie, les communes de la Métropole ont organisé une consultation du public sur leurs projets de « zones d'accélération » et ont ensuite délibéré sur le sujet après une prise en compte des contributions du public. Ces zones doivent à présent faire l'objet d'un débat au sein du conseil métropolitain.

Rappel des objectifs et de la méthode d'élaboration des zones d'accélération

Sur Nantes Métropole, la part de production d'énergies renouvelables dans la consommation annuelle totale est actuellement de 9% de la consommation d'énergie finale du territoire. Ce chiffre est consolidé et actualisé tous les ans par l'association Air Pays de la Loire, selon la méthode dite Basémis. Le profil de production d'énergies renouvelables sur la métropole nantaise est aujourd'hui constitué à près de 90% par de la chaleur renouvelable. La production d'électricité renouvelable est quant à elle issue majoritairement du photovoltaïque.

Les projets de zones d'accélération sur chaque commune ont été élaborés sur la base des études de potentiels énergétiques disponibles et des projets en cours, avec l'appui de l'agence d'urbanisme nantaise (AURAN). Dans les « zones d'accélération » ainsi identifiées, les délais des procédures (notamment d'autorisations d'urbanisme) seront plus précisément encadrés et les porteurs de projets pourront bénéficier de bonifications tarifaires des tarifs d'achat de l'énergie injectée et vendue sur le réseau public, permettant d'améliorer la rentabilité de ces projets afin de faciliter leur déploiement. L'identification de ces zones sera renouvelée tous les 5 ans.

Le zonage n'oblige pas à la réalisation des projets : il favorise leur réalisation en réduisant les délais et améliorant les bilans économiques. Enfin, le zonage n'est pas exclusif : des projets d'énergies renouvelables sont possibles en dehors des zones.

En adéquation avec les objectifs du plan climat air énergie territorial métropolitain, du plan local d'urbanisme métropolitain et en anticipation du principe de zéro artificialisation nette, les projets situés dans ces zones devront prendre en compte systématiquement l'évitement de la consommation d'espaces naturels et agricoles ainsi que la sensibilité environnementale, patrimoniale et paysagère des espaces et de leur devenir.

La méthode et principes d'élaboration de zonage sur les énergies renouvelables des 24 communes, avec le projet de territoire, a été débattue en conseil métropolitain du 14 décembre 2023.

Les retours des concertations publiques

La concertation du public sur les « zones d'accélération » des énergies renouvelables a été effectuée entre les mois de décembre 2023 et mars 2024 selon les communes, sur la base des projets de cartes de zonage, accompagnés d'un dossier de concertation et d'un registre de contribution.

L'analyse des contributions a conduit certaines communes à modifier les zones d'accélération, en ajoutant ou retirant certaines zones. En complément, pendant la phase de concertation, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a rappelé aux communes la nécessité de consulter les gestionnaires des aires protégées définies à l'article L.110-4 du Code de l'Environnement ou de les exclure des zones d'accélération. Les modifications à la marge ne portent pas atteinte aux potentiels de production d'énergies renouvelables identifiés.

Les zones d'accélérations validées par les conseils municipaux

Les conseils municipaux de chacune des communes de la métropole ont délibéré et validé les zones d'accélération entre mars et juin 2024.

D'ici à 2030, les projets identifiés dans les zones d'accélération des 24 communes de Nantes Métropole représenteraient 899 GWh de production annuelle d'énergies renouvelables, permettant de passer de 9% à 19% la part de production d'énergies renouvelables en 2030. Les projets diffus en dehors des zones devront permettre de compléter les productions pour atteindre l'objectif de 20% de production d'énergies renouvelables en 2030 fixé dans le plan climat air énergie territorial de 2018 et précisé dans le schéma directeur des énergies de 2021.

Les zones d'accélération sont en cours de saisie et seront transmises au référent préfectoral via le portail national avant le 15 août 2024. Nantes Métropole assure la saisie pour les communes qui ont fait part de leur volonté de déléguer cette opération. Les zones d'accélération validées par les communes représentent les potentiels suivants :

Type d'énergie	Production 2021 (GWh)	Potentiel de production supplémentaire dans les zones d'accélération à 2030 (GWh)
Biomasse en approvisionnement des réseaux de chaleur	332 (74,2 % de d'ENR&R des 448 GWh en 2021)	234 (80 % d'ENR&R des 293 GWh en plus à 2030)
Solaire photovoltaïque ou thermique en toiture	58	326
Solaire photovoltaïque en ombrières ou au sol		166
Géothermie	5	26
Méthanisation	11	72
Éolien	-	70
Hydroélectricité	-	5
Total	**406**	**899**

Les cartes par énergie à l'échelle de Nantes Métropole sont présentées en annexes 1 à 7 :

- « Biomasse en approvisionnement des réseaux de chaleur » selon la carte en annexe 1, pour une puissance totale estimée à 234 GWh, correspondant à un ratio prévisionnel d'approvisionnement de 80 % en biomasse à horizon 2030 (215 GWh avec un ratio de 75 % de biomasse) ;
- « Énergie solaire photovoltaïque ou thermique en toiture », selon la carte en annexe 2, pour une puissance totale estimée à 326 GWh, sur la base d'un ratio de 30% de toitures solarisées sur 1 bâtiment sur 15 ;

- « Énergie solaire photovoltaïque en ombrière ou au sol » selon la carte en annexe 3 pour une puissance totale estimée à 166 GWh en grande majorité sur ombrières ;
- « Géothermie » selon selon la carte en annexe 4 pour une puissance totale estimée à 26 GWh, sur la base d'une multiplication par 7 du nombre d'installations d'ici 2030 ;

- Méthanisation selon la carte en annexe 5 pour une puissance totale estimée à 72 GWh lié à des projets de méthanisation à la ferme et de digesteurs sur les stations d'épuration ;
- Éolien selon la carte en annexe 6 pour une puissance théorique totale estimée à 70 GWh, sous réserve de compatibilité entre projets et avec les territoires voisins ;
- Hydroélectricité selon la carte en annexe 7 pour une puissance totale estimée à 5 GWh.

La suite de l'instruction des zones d'accélération

Les zones d'accélération validées par les communes et transmises au référent préfectoral feront l'objet d'une analyse et d'un avis du comité régional de l'énergie prévu en octobre 2024, cet avis pouvant conclure à un besoin d'identification de zones complémentaires si les objectifs régionaux ne sont pas atteints. Dans les deux mois suivant cet avis, chaque commune devra à nouveau délibérer pour valider les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Traduction dans les documents d'urbanisme

L'identification des zones d'accélération d'énergies renouvelables devra trouver sa traduction dans le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) et s'inscrire dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Nantes Saint-Nazaire et le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) des Pays de la Loire. Le plan climat air énergie territorial (PCAET) actuellement en révision, avec lequel le PLUm doit être compatible sur le même périmètre, assurera également l'articulation avec les documents supra-territoriaux.

Coordination intercommunale pour la mise en œuvre des projets

Différentes actions sont engagées ou prévues, notamment dans les actions opérationnelles du PCAET, pour assurer une coordination des projets d'énergies renouvelables cartographiés dans les zones d'accélération :

- Chaleur renouvelable en réseau : suivi du schéma directeur des réseaux de chaleur adopté en décembre 2023 ;
- Énergie solaire sur les surfaces agricoles : étude des capacités de production en respectant les objectifs du projet alimentaire territorial ;
- Énergie solaire sur bâtiments et parkings publics : appui à l'analyse des enjeux croisés (réserves foncières, renaturation et solarisation) et aux choix des modes de portages opérationnels dont la création d'une SAS EnR territoriale d'ici fin 2024 ;
- Éolien : coordination entre les communes pour assurer une action concertée en lien avec Territoire d'énergie 44 à partir du deuxième semestre 2024.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de la tenue du débat sur la cohérence globale des zones d'accélération sur les énergies renouvelables déterminées par les communes avec le projet de territoire ;

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

05 - Assainissement - Approbation d'un Schéma Directeur sur les systèmes d'assainissement de Nantes Métropole « SyAM 2040 »

Exposé

La politique publique de l'eau est pilotée par Nantes Métropole pour les 24 communes du territoire. Elle est conduite de façon intégrée sur l'ensemble du cycle de l'eau : la production et distribution d'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées mais également la restauration des milieux aquatiques et gestion des eaux pluviales. Les enjeux de transition écologique, de solidarité, d'implication des citoyens-usagers et d'innovation sont également au cœur des préoccupations métropolitaines et viennent irriguer la politique de l'eau au même titre que l'ensemble des politiques publiques portées par la Métropole.

Pour la période 2020-2026, la politique de l'eau métropolitaine est bâtie selon 5 grands axes stratégiques dont celui visant à « améliorer la santé et la biodiversité de nos cours d'eau et milieux naturels en limitant nos rejets et et en restaurant les cours d'eau et milieux associés », dans la droite ligne de la Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000, dont l'objet principal de « bon état des cours d'eau » sert désormais de boussole à toutes les politiques de l'eau.

L'eau occupe en effet une place centrale au sein de la métropole nantaise : elle marque son identité et représente un moteur pour son développement et son attractivité. La restauration et la préservation des écosystèmes aquatiques dont la fragilité est renforcée par les conséquences du changement climatique représentent des enjeux majeurs dans un contexte de développement croissant de la métropole. Des milieux naturels en bonne santé offrent ainsi des ressources et des conditions indispensables aux activités humaines, à notre santé ou à notre alimentation mais également une meilleure qualité de vie au bénéfice de l'ensemble des métropolitains.

Pour répondre à ces enjeux, un schéma directeur sur les milieux aquatiques permettant d'engager un programme ambitieux de reconquête de la qualité des cours d'eau sur la période 2024-2033 a ainsi été approuvé lors du Conseil métropolitain du 9 février 2024.

En cohérence et en complémentarité avec les objectifs visés par ce schéma sur les milieux aquatiques et en déclinaison de la politique publique métropolitaine de l'eau, une démarche globale de planification stratégique et opérationnelle a été lancée en 2020 sur le champ de la politique assainissement afin de disposer d'une feuille de route claire pour les quinze prochaines années.

Ce schéma directeur a pour ambition d'anticiper les évolutions nécessaires des systèmes d'assainissement de Nantes Métropole pour accompagner le développement du territoire et fixer un cadre cohérent et soutenable d'investissements et de moyens à mettre en œuvre. L'ambition est ainsi de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, dans le respect de l'évolution des réglementations environnementales et de la qualité de service attendue par les usagers – citoyens.

Les études ayant permis à la construction de ce schéma directeur ont fait l'objet d'une approche pluridisciplinaire et transversale aux autres politiques publiques métropolitaines permettant ainsi d'établir les bases nécessaires à une meilleure prise en compte des questions environnementales liées à l'assainissement dans la planification et l'aménagement urbain.
Avec ce schéma directeur intitulé « SyAM 2040 » (Systèmes d'Assainissement Métropolitain à horizon 2040), élaboré en coconstruction avec les services de l'État et présenté de façon plus détaillée en **annexe 1**, Nantes Métropole dispose ainsi d'un outil d'aide à la décision permettant :

- de dégager les grandes orientations sur le territoire métropolitain en matière d'assainissement
- de poser une stratégie dynamique des interventions
- et de fixer un programme pluriannuel de travaux territorialisé garantissant à la population les équipements permettant la collecte, le transfert et le traitement de leurs eaux usées de façon durable et optimale en limitant les rejets d'eaux usées au milieu naturel mais également en offrant des solutions pérennes de valorisation des produits résiduels générés par les stations : les boues d'épuration.

Par ailleurs, le schéma directeur « SYAM 2040 » permet également d'identifier et de flécher les moyens financiers et humains nécessaires à mettre en œuvre pour le déploiement de cette feuille de route ambitieuse.

Les quatre grands enjeux identifiés pour l'assainissement métropolitain sont :

- l'adaptation de la capacité de nos systèmes d'assainissement pour accompagner le développement de la métropole ;
- la réduction de l'impact de l'assainissement des eaux usées sur les milieux aquatiques, en érigeant l'amélioration de la collecte et le transfert des eaux usées comme cibles prioritaires ;
- le développement d'un service d'assainissement fiable et de qualité tout en en maîtrisant son coût pour l'usager ;
- la réduction de l'empreinte écologique du service d'assainissement dans une perspective d'adaptation au changement climatique et de respect des futures exigences de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines en révision, visant à moyen terme la neutralité énergétique des systèmes d'assainissement.

Afin de répondre aux enjeux réglementaires mais également aux éléments de diagnostic, le schéma directeur « SyAM 2040 » acte une stratégie d'interventions et d'investissement ambitieuse basée sur le meilleur compromis technico-économique.

Il acte les principes et objectifs suivants :

- fiabiliser la collecte et le transfert des eaux vers les stations d'épuration, en fixant des objectifs chiffrés de réduction des eaux claires parasites (eaux issues des nappes phréatiques ou de la pluie, qui présentent l'inconvénient de diluer les effluents d'eaux usées et de saturer les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration) ;

- réduire les déversements d'eaux usées non traitées par notamment :

  - la création d'une nouvelle station d'épuration à l'est de la métropole sur le site de l'ancienne décharge de la Prairie de Mauves, en lien avec le pôle d'écologie urbaine
  - la création de bassins de stockage et de restitution (BSR), permettant de stocker l'eau en période de pluie soutenue et de la restituer ensuite progressivement dans les réseaux
  - la mise en œuvre dans les projets de rénovation urbaine ou de requalification des espaces publics ou privés des actions volontaristes de déconnexion des eaux pluviales, principalement sur les secteurs desservis par un réseau unitaire.

- réhabiliter, aménager ou agrandir des stations d'épuration existantes et en créer de nouvelles afin de disposer d'une capacité épuratoire compatible, à échéance 2050, avec l'accroissement attendu de la population et des activités sur la métropole ;

- faire évoluer progressivement le mode de valorisation des boues d'épuration, du retour à la terre actuellement en place vers une valorisation thermique, en mettant en œuvre une co-incinération de boues digérées et déshydratées avec les ordures ménagères sur les unités de valorisation énergétiques (UVE) métropolitaines ;

- valoriser au maximum la production d'énergie à partir des stations de traitement métropolitains par la mise en place de deux nouveaux ouvrages de méthanisation des boues sur la station d'épuration de Tougas et sur la future station du pôle d'écologie urbaine de la Prairie de Mauves afin de réduire l'empreinte énergétique du service public d'assainissement et contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET métropolitain ;

- optimiser les traitements préventifs et curatifs des réseaux et ouvrages afin de limiter la formation et le dégagement d'hydrogène sulfuré (H_2S) dans les réseaux et ouvrages pour protéger la santé des agents d'exploitation, réduire la dégradation prématurée du patrimoine assainissement et limiter les nuisances olfactives pour les riverains.

En termes d'impact environnemental, cette stratégie doit permettre :

- de réduire de 80 % les flux annuels déversés depuis les secteurs de collecte séparative des eaux usées vers les milieux aquatiques, participant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau pour tendre vers le bon état écologique ;
- de produire, sur la base des gisements de boues attendus en 2050, environ 40 GWh/an de biométhane à partir des stations d'épuration, dont 1/4 au bénéfice du service d'assainissement et 3/4 injecté dans le réseau, ainsi que près de 18 GWh/an lié à la valorisation thermique par co-incinération dans les Unités de Valorisation Énergétiques de Nantes Métropole.

Afin de répondre aux grandes orientations du schéma directeur, un plan d'études et de travaux priorisés et territorialisés a été défini avec comme échéance 2040 pour atteindre les objectifs fixés. Le montant total de ce plan est estimé à environ 740 millions d'euros HT. En intégrant les charges de fonctionnement associées y compris les besoins en ressources humaines, le montant total prévisionnel du plan d'actions du schéma directeur assainissement des eaux usées s'établit à environ 800 millions d'euros jusqu'à 2040.

Ce schéma d'assainissement, divisé en 4 grands volets, comprend les actions structurantes suivantes :

- Volet « stations d'épuration » :

- Création d'une station d'épuration de 100 000 équivalents-habitants sur le site de la Prairie de Mauves à échéance de 2031 pour soulager le réseau de transport des eaux usées et permettre la poursuite du développement urbain du Nord-Est de la Métropole

- Extension des stations d'épuration de la Petite Californie à Rezé, de Saint Jean de Boiseau et de Bouaye.

- Volet « gestion des boues d'épuration » :

- Mise en œuvre d'une co-incinération des boues d'assainissement sur les UVE Prairie de Mauves sur Nantes, et Arc-en-Ciel sur Couëron.

- Volet « collecte et transfert des eaux usées » :

- Redimensionnement de 48 km de réseaux gravitaires d'eaux usées, de 30 km de réseaux de refoulement, création ou redimensionnement de 33 postes de refoulement et création de 32 bassins de stockage-restitution à l'horizon 2040 pour un volume total de stockage de près de 31 000 m³.

- Volet « lutte contre les eaux claires parasites » :

- Reconstruction ou réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole, d'environ 5 300 branchements (partie publique) et de plus de 118 km de réseaux publics à réhabiliter ou reconstruire.
- Mise en conformité pour mauvais raccordement ou défaut d'étanchéité de 8400 branchements sous maîtrise d'ouvrage privée.

L'ensemble des opérations est détaillé, en **annexe 2,** par système d'assainissement.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma « SyAM 2040 », une première planification de l'ensemble des actions a été établie à partir de ratios financiers et de durée d'intervention mais également de critères de priorisation technique (enjeu de salubrité, contribution au bon état des cours, articulation avec projet d'aménagement,…). Cette planification sera requestionnée régulièrement et adaptée, de façon dynamique, pour tenir compte des avancées opérationnelles.

Au regard des enjeux, des montants à engager et de la nécessaire appropriation de l'ensemble des acteurs, notamment les communes de la métropole, Nantes Métropole s'engage à poursuivre le dialogue avec l'ensemble des communes pour partager cette feuille de route stratégique et affiner ensemble les conditions de réussite de sa mise en œuvre.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le SyAM 2040, schéma directeur sur les systèmes d'assainissement de Nantes Métropole, et le plan d'actions et d'investissement associé pour une mise en œuvre jusqu'à 2040,

2 – autorise Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

06 - Rapport annuel 2023 : prix et qualité des services eau et assainissement

Exposé

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité des service publics de l'eau et de l'assainissement. L'objectif de ce rapport est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Comme le permet l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour mieux permettre aux usagers d'appréhender la complémentarité entre les différentes composantes du cycle de l'eau que sont l'eau potable, l'assainissement, et les milieux aquatiques, ces informations vous sont transmises dans un rapport unique.

Le rapport est conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales : outre la présentation générale des services de l'eau et de l'assainissement et des principaux événements marquants de l'année, figurent aussi les indicateurs de performance obligatoires, aussi bien techniques que financiers.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics d'eau potable et d'assainissement comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché public d'exploitation ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au conseil métropolitain lors de la séance publique des 27-28 juin 2024, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. donne un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité des services « eau et assainissement » présenté par Madame la Présidente en application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

07 - Transition écologique – Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique France Rénov- Convention pluriannuelle avec la Région pour l'attribution des aides SARE et PTRE - Avenant n°3 - Approbation

Exposé

Le Conseil métropolitain du 9 avril 2021 a approuvé la mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) France Rénov dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens conclue avec la Région Pays de la Loire pour la période 2021-2023.

La Région est porteur associé du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) et pilote des déclinaisons locales avec les collectivités. C'est à ce titre qu'elle a proposé à Nantes Métropole cette convention dite d'attribution des aides SARE et PTRE régionale.

Ce service public de la rénovation énergétique vise l'accélération de la rénovation énergétique des logements, des immeubles et des locaux dédiés au petit tertiaire (commerces de proximité, professions libérales, services…). Il comprend l'accueil des particuliers, des conseils personnalisés, l'accompagnement des projets, ainsi que des animations sous des formes diverses pour le grand public et les professionnels.

Suite à l'annonce ministérielle du déploiement d'un véritable service public unifié de la rénovation de l'habitat en 2025, afin de garantir la continuité du service actuel, un avenant de prolongation de la convention avec la Région jusqu'à la fin 2024 a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023.

Le financement de ce service public de la rénovation énergétique est réparti entre Nantes Métropole, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et la Région Pays de la Loire.

L'avenant n°3, ci-annexé, a pour objet d'ajuster les objectifs du programme au regard du bilan des actions en cours et d'ici à la fin de la convention. Entre autres, pour les copropriétés, il est proposé de passer de 150 audits initialement prévus à 300 d'ici fin 2024, et pour les missions d'assistance à la maîtrise d'œuvre, de 100 à 140 projets. De la même façon, les missions d'information, de conseil, d'accompagnement des projets individuels, de sensibilisation des professionnels et d'animation territoriale par l'association Alisée, animateur de l'espace conseil France Rénov, sont revalorisées. Cet avenant ajuste à la hausse les montants de la participation financière des CEE (+ 407 797 €) et de la Région (+ 29 016 €).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'avenant n°3, ci-annexé, à la convention relative à la plateforme territoriale de la rénovation énergétique France Rénov conclue entre Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire, ayant pour objet d'ajuster les objectifs du programme et les participations financières des partenaires,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant.

Mme Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA et M. Richard THIRIET ne prennent pas part au vote

08 - Transition écologique – Mon Projet Rénov - Modification des règlements des aides - Approbation

Exposé

En adoptant sa feuille de route Transition énergétique lors du Conseil métropolitain du 16 février 2018, Nantes Métropole s'est engagée dans une transition énergétique au bénéfice de 100% des habitants. Elle s'est donnée comme ambition de devenir un territoire « zéro passoire énergétique », avec une attention particulière portée aux logements en copropriété et aux ménages les plus modestes.

Le Conseil métropolitain du 22 juin 2018 a approuvé le règlement financier des aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé « Mon Projet Rénov », un dispositif ambitieux doté d'un fonds de 56 millions d'euros pour accompagner les propriétaires avec des ressources modestes, les projets BBC rénovation énergétique des copropriétés et des maisons individuelles.

Depuis, la Métropole a financé 213 études d'audit global avec un scénario BBC rénovation pour les immeubles collectifs (plus de 10 000 logements), 82 missions de maîtrise d'œuvre (près de 5 000 logements) et 743 audits énergétique pour des maisons. Pour les travaux, 2 151 logements ont bénéficié d'une aide pour un programme BBC rénovation dont 2 103 au sein des copropriétés et 148 maisons.

1 364 ménages avec des ressources modestes ont pu bénéficier d'une aide complémentaire de la métropole pour réduire leur reste à charge (68% en copropriété, 32% en logement individuel) ; une aide qui permet de prendre en charge la totalité du coût en cumulant les aides publiques (Agence Nationale de l'Habitat, Région, Nantes Métropole…).

Au total, depuis la mise en place du fonds métropolitain pour la rénovation énergétique, 30 millions d'euros ont été engagés pour aider au financement des audits, études de maîtrise d'œuvre et travaux ; un résultat fortement impacté par les années Covid qui ont conduit à des reports de travaux notamment pour les copropriétés.

La poursuite de ce programme de rénovation énergétique de l'habitat constitue un impératif. À lui seul, le secteur résidentiel est responsable de 24% des émissions de carbone. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2024-2030 le rappelle : la rénovation du parc résidentiel constitue la principale cible pour tenir la trajectoire de neutralité carbone. Cela passe par la rénovation de 10 000 logements du parc social et privé, par an, d'ici 2050, pour réduire les consommations énergétiques en ciblant prioritairement les passoires thermiques.

Avec les vagues de chaleur qui vont se multiplier, l'amélioration du confort thermique constitue également un enjeu majeur pour la santé physique et mentale des habitants.

L'enquête réalisée en 2022, par le laboratoire du CNRS Espaces et Sociétés et l'Institut de Recherche en Sciences et Techniques de la Ville (IRSTV) en partenariat avec Nantes Métropole, auprès de 1 300 habitants et habitantes le confirme : un tiers des personnes interrogées trouve l'intérieur de leur logement insupportable en cas de vague de chaleur comme celle de l'été 2022.

Au regard de la nécessaire accélération des projets de rénovation énergétique, le dispositif Mon Projet Rénov doit être ajusté pour accompagner un plus grand nombre de projets et tenir compte des nouvelles conditions de délivrance du label Bâtiment Basse Consommation (BBC) 2024. En effet, le label BBC « rénovation résidentiel 2024 » met fin aux labels BBC 2009, 2021 et Haute performance Énergétique (HPE) sur lesquels étaient adossés les règlements métropolitains pour les immeubles et les maisons.

1. Modification des règlements Mon Projet Rénov Copropriété et mono-propriété BBC

Le nouveau label prend en compte la double étiquette « consommation d'énergie primaire » et « émission de gaz à effet de serre » avec les seuils respectifs de 110 kWhep/m²/an et 11 kgCO2/m²/an (classe B) ; un niveau d'exigence difficilement atteignable dans le secteur de la rénovation, en particulier pour les immeubles équipés en chauffage individuel.

Dans ces conditions, prêt de 80% des projets en cours ne pourront plus obtenir les aides de Nantes Métropole. Aussi, en complément du label BBC 2024, Nantes Métropole propose de faire évoluer son dispositif pour les immeubles, en accompagnant les projets avec un maximum de 150 kWhep/m²/an et 30 kgCO2/m²/an (classe énergétique C), et un gain énergétique d'au moins 35%.

En complément, le nouveau règlement se veut plus prescriptif en matière de recours aux matériaux bio sourcés et aux énergies décarbonées (solaire, éolien, réseau de chaleur...), et de prise en compte de la bio diversité à l'échelle de l'assiette foncière des projets.

Il inclut dans les dépenses subventionnables les coûts liés à l'amélioration de la qualité de l'air, à la diminution du bruit, la prévention des inondations, la végétalisation des toitures, l'amélioration de la flore (plantations, dé bitumisation…) et la protection de la faune (nichoirs…), sur la base d'un inventaire à l'échelle de la parcelle.

Ces projets bénéficieront d'une certification spécifique « Territoire Nantes Métropole » délivrée par les trois organismes actuellement accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), à savoir : Cerqual, Prestaterre et Promotelec avec lesquels Nantes Métropole a élaboré un cahier des charges spécifique.

Les immeubles éligibles à l'aide de Nantes Métropole dans le cadre du label rénovation résidentiel BBC 2024 ou de la certification « Territoire Nantes Métropole », sont ceux ayant fait l'objet d'un permis de construire délivré avant le 1er juin 2021, avant l'entrée en vigueur de la réglementation thermique 2000.

Les immeubles qui font l'objet de prescriptions particulières par l'architecte des bâtiments de France ou les services d'urbanisme réglementaire, principalement dans les centralités, échappent à ce critère d'âge. Ils pourront bénéficier d'un accompagnement de Nantes Métropole pour les travaux, sous réserve d'un maximum de 250 kWhep/m²/an et 50 kgCO2/m²/an (classe énergétique D) et d'un gain énergétique d'au moins 35%.

Les taux de subvention pour les audits et les études de maîtrise d'œuvre des copropriétés sont modifiés. En effet, l'accompagnement des petites copropriétés doit être adapté pour prendre en compte leur spécificité. Compte tenu des coûts des prestations d'études qui sont plus élevés, inversement proportionnel à la taille de l'immeuble, il est proposé de moduler le taux de subvention des phases audit et étude de maîtrise d'œuvre, entre 50% pour les grandes copropriétés de 50 logements ou plus et 70% pour celles avec moins de 20 logements.

En phase travaux, le taux de subvention est maintenu au tiers de la dépense subventionnable, avec l'introduction d'un plafond de dépense subventionnable de 40 000€ par lot principal.
Pour les immeubles patrimoniaux sous prescriptions particulières, qui sont des immeubles anciens au sein du plan de sauvegarde et de mise en valeur mais également des immeubles pour lesquels l'architecte des

bâtiments de France (ABF) ou les services de l'urbanisme peuvent prescrire des mesures particulières au titre de la protection du patrimoine, ce taux de subvention est de 15% avec le même plafond de dépense.

Les petites copropriétés avec dix logements ou moins bénéficient d'un bonus forfaitaire de 5 000 € par logement.

2. Modification du règlement Mon Projet Rénov Maison BBC

Le prochain PCAET incite à fortement accélérer les projets individuels de rénovation globale et performante.

En conséquence, comme pour les copropriétés, tout en maintenant l'objectif de rénovation BBC, il est proposé d'élargir la cible des aides de Nantes Métropole aux projets de rénovation globale sans labellisation mais avec une performance énergétique significative.

L'aide de 250 € à l'audit énergétique est maintenue.

L'aide à l'étude de maîtrise d'œuvre et aux travaux évolue de la façon suivante:

- pour les projets éligibles au label BBC Rénovation (classes A ou B), l'aide forfaitaire est portée à 14 000 €,
- pour les projets de rénovation globale avec un maximum de 110 kWhep/m²/an (étiquette B) et 30 kgCO2/m²/an (étiquette C), l'aide forfaitaire est de 7 000 €.

L'incitation à la bifurcation écologique (emploi d'isolants bio sourcés, abandon des chaudières au fioul, étude de solutions décarbonées pour le système de chauffage) se traduit par une revalorisation du bonus écologique à 6 000 €.

Dans tous les cas, pour tenir compte des règles de plafonnement des aides publiques (de 40% pour les revenus supérieurs à 100% pour les revenus très modestes), la participation de Nantes Métropole pourra faire l'objet d'une minoration en cas de cumul de plusieurs aides (ANAH, Région…).

Les règlements relatifs à Mon Projet Rénov Copropriétés, Mono propriétés et maisons BBC sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la modification des règlements Mon Projet Rénov copropriétés, mono propriétés et maisons BBC, ci-annexés, pour une mise en application à compter du 1er septembre 2024,

2 - décide de déléguer à la Présidente de Nantes Métropole ou au Vice-Président délégué, toute décision pour modifier les règlements visés à l'article 1er, attribuer les aides financières dans le cadre de ces règlements et signer les conventions correspondantes,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

09 - Restructuration et rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole - Choix du maître d'œuvre – voyages de presse - Approbation

Exposé

Par délibération du 22 juin 2023, le conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération pour la restructuration et la rénovation du muséum d'Histoire naturelle de Nantes Métropole. Il a aussi autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre et acté un coût d'opération à hauteur de 38 334 000 € HT soit 46 000 000 € TTC.

Pour rappel, le programme de l'opération prévoit de :

- proposer un discours engagé et engageant sur les enjeux contemporains avec la rigueur scientifique qui définit le muséum,

- développer d'une part un pôle muséal avec le musée Dobrée dans un projet urbain de requalification à l'ouest du centre-ville et d'autre part participer au projet de Centre International de la Biodiversité Urbaine au parc du Grand Blottereau,
- répondre aux besoins de culture scientifique, technique et industrielle d'une métropole en développement, avec notamment une programmation culturelle qui comprendra une composante débats d'idées avec les enjeux « Science et Société »,
- redonner au muséum de la métropole la place qui doit être la sienne parmi les musées de sciences en France et en Europe.

Dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre, le jury s 'est réuni le 14 novembre 2023 afin de sélectionner 3 candidats parmi les 84 équipes dont les candidatures ont été analysées. Le jury a proposé de retenir les 3 équipes conduites par les mandataires suivants :

- KENGO KUMA & Associates
- AGENCE GOUTAL
- MOATTI RIVIERE

Les groupements sélectionnés ont été invités à remettre leurs prestations, correspondant notamment à une esquisse et un budget estimatif pour le 18 mars dernier et des commissions techniques se sont réunies en mars et avril.

Conformément à l'article R2162-18 du code de la commande publique, le jury a analysé les prestations remises, de manière anonyme et sur la base de six critères énoncés comme suit :

- Qualité de la réponse architecturale, respect du caractère patrimonial du bâti, insertion urbaine et paysagère dans le site
- Respect du programme fonctionnel et surfacique, cohérence de la fonctionnalité proposée (gestion des flux, respect des principes de sûreté du site, …)
- Qualité des espaces d'exposition et cohérence du parcours scénographique, qualité des choix scénographiques (équipements scénographiques, mobiliers d'exposition)
- Qualité de la réponse environnementale et des choix techniques (dont potentielle reprise structurelle, choix des équipements, respect des conditions hygrométriques dans les espaces d'exposition, ...)
- Respect du planning
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux

Lors de l'examen des prestations des candidats le 23 mai 2024, le jury a formulé un avis motivé sur chaque projet remis et procédé au classement suivant :

- projet du groupement MOATTI RIVIERE (mandataire)
- projet du groupement KENZO KUMA& Associates (mandataire)
- projet du groupement AGENCE GOUTAL (mandataire)

Le jury a proposé de désigner lauréat du concours le groupement MOATTI RIVIERE.

Conformément à l'article 2122-6 du code de la commande publique, des négociations préalables ont été engagées avec le lauréat, en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre. Ces négociations ont permis d'affiner les réponses architecturales, techniques et financières du candidat. Des précisions ont ainsi été obtenues sur les points suivants :

- Fonctionnalité et notamment sur l'accessibilité universelle
- Muséographique
- Technique
- Environnemental et financier
- Capacité de l'équipe de maîtrise d'œuvre à respecter l'enveloppe financière allouée aux travaux une fois ces ajustements réalisés

Après négociation sur la base de l'offre constatée à l'ouverture des plis, le contrat de maîtrise d'œuvre à conclure avec l'équipe précitée s'établit pour le forfait de base, hors missions complémentaires et tranches optionnelles, sur un taux arrondi à 17,25% de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Il vous est donc proposé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont MOATTI RIVIERE est le mandataire sur les bases suivantes après négociation :

- le forfait de rémunération global comprenant tranche ferme et tranches optionnelles, (compris indemnités de concours) est fixé à 4 709 190,00 € HT, valeur juin 2024

- le montant prévisionnel des travaux est fixé à 23 000 000 € HT, valeur juin 2023

Par ailleurs, le jury a proposé d'attribuer à chacun des 3 candidats la prime de 120 000 € TTC prévue au règlement de concours.

Les crédits correspondants sont prévus à l'AP 102 libellée Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement opération 2021-4006 libellée Muséum – Restructuration.

Afin de faire rayonner ce grand projet, il est prévu des relations de presse renforcées, pour lesquelles un à trois voyages de presse sont envisagés d'ici à l'ouverture du Muséum, avec un maximum de cinq journalistes pour chacun des voyages de presse.

Les dépenses associées aux voyages de presse (transports, hébergement et restauration notamment) seront à la charge de Nantes Métropole, dans la limite de de 15 000 € par voyage.

A cet effet, il vous est proposé de déléguer à Madame la Présidente et au Vice-Président délégué le soin de fixer les modalités de prise en charge de ces dépenses et de procéder à leur remboursement.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le choix de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et rénovation du muséum d'Histoire naturelle de Nantes Métropole au groupement dont le mandataire est MOATTI RIVIERE pour un montant total de 4 709 190 €HT, soit 5 651 028 €TTC,

2 - autorise Mme la Présidente, à signer au nom de Nantes Métropole, le marché à conclure avec le groupement ci-dessus,

3 - autorise Mme la Présidente à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels,

4 - délègue à la Présidente et au Vice-Président délégué toute décision pour fixer les modalités et procéder au remboursement des frais de journalistes occasionnés lors de voyages de presse dans le cadre du projet de nouveau Muséum, dans la limite de 3 voyages presse, incluant chacun 5 journalistes maximum, et pour un montant maximum de 15 000 € par voyage,

5 - autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale

Exposé

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a adopté plusieurs délibérations en vu de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, ont été approuvés des transferts de compétences culturelles et un transfert d'équipements d'intérêt communautaire qui ont permis de développer une politique dynamique, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Celle-ci participe également au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

En 2024, une nouvelle étape de métropolisation de la culture a été franchie avec la déclaration d'intérêt métropolitain au 1er mars 2024 de l'Orchestre national des pays de la Loire et du Théâtre Graslin, équipement géré par Angers Nantes Opéra.

La présente délibération a pour objet de dresser un bilan synthétique et de présenter les perspectives sur les équipements, compétences et événements au regard de ces grands enjeux.

1 – LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE SYNTHESE

L'objectif de Nantes Métropole est de mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse pleinement actrice du projet métropolitain et de son rayonnement. Fondée sur une vision ouverte au monde, elle s'attache à révéler les richesses du territoire et à accompagner la coopération artistique au sein de la métropole. En outre, elle promeut des projets d'envergure dans le domaine des arts, des sciences, de l'histoire, des imaginaires qui contribuent ainsi à l'attractivité du territoire métropolitain.

Dans ce cadre, **2023 s'est révélée être une « grande année culturelle »** avec plusieurs temps forts et événements d'ampleur nationale et internationale, portés à la fois par les acteurs et artistes du territoire et par les grands équipements métropolitains. Le retour des publics est particulièrement notable avec de nombreux records de fréquentation.

Concernant la dimension métropolitaine, on observe une hausse constante de la fréquentation des établissements culturels métropolitains par l'ensemble des habitants de la métropole, qu'il s'agisse de visiteurs individuels ou de scolaires. Ainsi, on est passé de 202 177 visiteurs incluant les scolaires (29 % de la population totale) en 2019 à 326 200 (46 % de la population totale) en 2023.

Si l'on s'attache aux communes de la métropole hors Nantes, on a comptabilisé 119 518 visiteurs en 2023 (représentant 31 % des habitants de ces mêmes communes), contre 74 037 en 2019 (représentant 19 % des habitants de ces mêmes communes).

Ainsi pour les communes de la métropole hors Nantes, la fréquentation des établissements culturels métropolitains a augmenté de plus de 60 % en 4 ans.

2 – LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

2.1 - ZÉNITH

Le Zénith de Nantes Métropole est le quatrième Zénith de France sur 17 par sa capacité d'accueil (jauge de 9 000 spectateurs). Avec une moyenne de 365 000 spectateurs par an, il est l'un des premiers zéniths de province par sa fréquentation. Placé dans les premiers rangs des grands équipements de spectacles, il participe au rayonnement de la métropole et son attractivité est un gage pour l'accueil à Nantes de tournées importantes d'artistes nationaux et internationaux.

Éléments de bilan en 2023

- 99 représentations,
- 487 213 spectateurs (hausse de 8 %),
- 62 spectacles en grande jauge,
- 1 711 895 € de redevance pour Nantes Métropole (hausse de 15 %).

Dimension métropolitaine

Cet équipement culturel contribue au rayonnement de la métropole par l'accueil d'événements nationaux et internationaux de spectacles et par la place qu'il occupe sur la scène nationale des lieux de la diffusion musicale. Par l'ampleur de sa fréquentation, il joue un rôle essentiel dans l'offre culturelle métropolitaine et contribue à l'attractivité du territoire.

Perspectives / enjeux

- Activité : une croissance continue

Le Zénith prévoit en 2024 près de 130 spectacles, le dépassement du demi-million de spectateurs, une redevance fixe pour Nantes Métropole de 1 030 499 €, un compte de soutien abondé à 125 000 € (montant plafond annuel prévu au contrat).

- Compte de soutien : agir pour et avec les acteurs culturels du territoire

L'objectif de cette initiative est de soutenir des actions culturelles et artistiques portées par les acteurs culturels du territoire. Plusieurs actions ont été engagées au cours de l'année 2023 pour une réalisation courant 2024 :

- Appel à projet pour la création d'œuvres d'artistes locaux ou régionaux, conçues spécifiquement pour le hall du Zénith,
- Installation d'une œuvre interactive dans le hall (dit « mapping ») avec une association nantaise
- Participation au fonds « Mécènes pour la musique », porté par le Pôle des musiques actuelles et le Crédit Mutuel (financement de projets musicaux locaux),
- Festival de promotion des artistes locaux « Ouest au Zénith » avec une 2ème édition en 2025.

2.2 - MUSÉE D'ARTS

Éléments de bilan

Au Musée d'arts, l'année 2023 a été marquée par une fréquentation « record », inédite dans toute l'histoire du musée, avec plus de 424 647 visiteurs (soit 80 % de plus qu'en 2022).

L'établissement a proposé une programmation d'expositions qui a permis de naviguer entre le XIXe siècle (*Le Voyage en train)* et l'art contemporain (*Hyper sensible. Un regard sur la sculpture hyperréaliste*), les sujets thématiques et monographiques (*Suzanne Valadon, un monde à soi*) et de séduire un nombre exceptionnel de visiteurs.

Parmi les faits saillants, il convient de noter :

- un réaccrochage des collections, de l'art ancien à l'art contemporain, est en cours depuis 2022 et jusqu'en 2025. Il permet de mettre en valeur les acquisitions, dons de la part d'individus et dépôts généreux d'institutions (musée de Valenciennes, Centre Pompidou), mais également de nouveaux dispositifs de médiation (titres et textes de salles, dispositifs pédagogiques au cœur de l'accrochage) et un éclairage des œuvres entièrement renouvelé.

  En 2023, les 9 salles consacrées au XIXe siècle ont été entièrement repensées,
- la poursuite d'un certain nombre d'actions du projet d'établissement et du dialogue citoyen avec les jeunes métropolitains : analyse stratégique du travail du musée sur les réseaux sociaux, parcours papier des incontournables, playlists en lien avec certaines salles du musée, premiers podcasts, visites des coulisses… ,
- la démarche qui continue à se développer autour de l'art et la santé mentale en partenariat avec les unités CARE et ESPACE du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes. L'idée est de permettre aux patients des visites au Musée d'arts accompagnées par un médiateur du musée pour expérimenter différentes approches sensibles, sensorielles et créatives du lieu et des œuvres,
- la participation du musée à un appel à projet collectif, porté par Paris Musées, afin de collecter et comparer les données d'empreinte carbone des expositions, ainsi que la mise en place de pratiques (plus systématiques) de réemploi des cimaises et mobiliers d'exposition.

Perspectives / enjeux

Deux ambitieux partenariats avec des institutions nationales sont en cours de déploiement : d'importants nouveaux dépôts du Centre national des Arts plastiques (CNAP) et du Musée national d'art moderne – Centre Georges Pompidou (2025-2030 à l'occasion de sa fermeture pour travaux), pour l'art du XXe au XXIe siècles permettront de poursuivre le réaccrochage pour l'art moderne et contemporain en 2025.

Dès 2024, signalons l'ouverture d'un Salon de lecture et de jeux réaménagés, dédiés aux publics individuels.

Les programmations 2024 et 2025 du Musée d'arts restent ambitieuses, permettant aux visiteurs de sourire face aux vidéos de Pierrick Sorin (*Faire bonne(s) figure(s)*, d'avril à septembre 2024), de découvrir l'influence des paquebots dans l'imaginaire visuel de l'entre-deux-guerres (*Paquebots, 1913-1942, l'esthétique transatlantique,* d'octobre 2024 à février 2025), de constater la pertinence de l'Op Art (art optique) dans la

période contemporaine (*Electric Op*, d'avril à septembre 2025), et de voyager au XIX^{e} et XX^{e} siècles sous la pluie, grâce aux artistes (*Pluie*, d'octobre 2025 à février 2026).

2.3 - MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Éléments de bilan

Le Muséum d'Histoire Naturelle a connu une nouvelle année exceptionnelle en terme de fréquentation puisque 190 500 visiteurs ont été accueillis en 2023 (multipliée par deux en 10 ans). Le programme d'expositions a proposé notamment :

- *« Océans, une plongée insolite »* est une création du Muséum national d'Histoire naturelle adaptée par le Muséum de Nantes. Bien qu'ouverte en juillet 2022, elle a connu un très grand succès, la thématique des océans ayant été abordée fréquemment dans l'actualité,
- *« L'Île inventée »,* du 5 novembre 2022 au 20 mars 2023, coproduite par Arkham-sur-Loire (Nantes) et Rhizome (Québec), est un récit uchronique et utopique sollicitant les imaginaires,
- *« Anatomie des espèces imaginaires »*, du 15 avril au 25 septembre 2023, sur la base de l'ouvrage éponyme de Jean-Sébastien Steyer et Arnaud Rafaélian, a été réalisée en partenariat avec les muséums d'Auxerre, de Montbéliard et le musée de Montbard. Le jeune public a particulièrement apprécié,
- *« Corail »*, une exposition photo proposée par Coral Guardian, ouverte le 21 octobre 2023, s'intéresse à la culture du corail en Asie du Sud-Est en réponse à une destruction de l'écosystème du fait d'une pêche intensive,
- sur les grilles du jardin du Muséum (square Louis Bureau), Philippe Naud a exposé en 20 tableaux, du 27 mai au 19 septembre 2023, « *L'incroyable et fabuleuse histoire de Chromo-Sapiens. De l'infiniment petit à l'infiniment grand ».*

- Le programme du Muséum s'est également traduit par divers événements :

« La Nuit européenne des musées » ; « *La Nuit au muséum* » (proposition d'étudiants de Nantes Université) ; « *Les Journées européennes du matrimoine et du patrimoine »* ; *« La Nantes Digital Week » (*en partenariat avec l'École de Design) ; *« La Fête de la science* » et « *Sciences Noctambules* » (en partenariat avec le Planétarium, le Chronographe et avec l'appui du Pôle métropolitain de la CSTI) ; *« Nature Nomade, 7ème festival nantais des grands voyageurs »* (en partenariat avec l'association Nature Nomade) ; le cycle de conférences « *Sciences Éton'Nantes* »...

Perspectives / enjeux

Un nouveau Muséum pour la métropole : s'engager pour une Terre à connaître et à habiter.

Le projet de nouveau Muséum d'Histoire Naturelle a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 23 juin 2023. L'idée est de permettre de repenser le positionnement et l'identité de l'établissement comme un acteur majeur d'une société prête à relever les défis liés au climat, à la biodiversité et à la transition écologique pour « habiter la Terre demain ».

L'ambition du projet est multiple :

- développer significativement les espaces ouverts au public (notamment scolaire) pour répondre à une fréquentation de plus en plus importante,
- rénover un bâtiment qualifié de vétuste qui ne permet pas d'accueillir les publics dans les meilleures conditions,
- adopter un positionnement engagé et engageant sur les enjeux écologiques et sociétaux avec la rigueur scientifique qui définit le Muséum d'Histoire Naturelle,
- développer un pôle muséal avec le musée Dobrée dans un projet urbain de requalification et participer au projet de Centre International de la Biodiversité Urbaine au parc du Grand Blottereau,

- répondre aux besoins de culture scientifique, technique et industrielle d'une métropole en développement avec une programmation culturelle autour des enjeux sciences et sociétés,
- redonner au Muséum de la métropole la place qui doit être la sienne parmi les musées de sciences en France et en Europe.

Cette adoption a permis le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisses. 84 candidatures reçues en septembre 2023 ont été analysées en commission technique en octobre. Le jury en a retenu 3 :

- Kengo Kuma & Associates (scénographe associé : Guicciardini & Mangi Architetti),
- Agence Goutal (scénographe associé : Agence Nathalie Crinière),
- Moatti Rivière (scénographe associé : La Fabrique Créative).

Le jury s'est réuni le 23 mai. La proposition du candidat retenu est faite au Conseil métropolitain de ce jour.

Par ses objectifs, le nouveau Muséum portera auprès de son public, les valeurs de la transition sociétale par un discours scientifique actuel sur l'habitabilité de la Terre et les grands enjeux contemporains (effondrement de la biodiversité, urgence climatique…).

La feuille de route de la Culture scientifique, technique et industrielle

Le pôle métropolitain de la culture scientifique technique et industrielle a poursuivi sa réflexion plus générale sur la place et sur l'originalité de la CSTI dans le paysage nantais. Le pôle participe à la préparation de la feuille de route métropolitaine de la CSTI.

Lancée en juin 2022, l'écriture de **la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)** s'est déroulée en plusieurs étapes tout au long de l'année 2023 : une phase d'auditions d'acteurs métropolitains et nationaux, une phase de concertation avec une soixantaine d'acteurs de la CSTI métropolitaine et une phase de rédaction.

La phase de concertation a pris la forme de deux ateliers en juin et septembre 2023, lesquels ont regroupé une soixantaine d'acteurs du territoire (culture, éducation populaire, enseignement, recherche, équipements métropolitains et municipaux...) afin de se questionner et faire émerger des actions collectives. La feuille de route a été présentée en Conseil métropolitain en janvier 2024. Elle a aussi permis de préfigurer le 1er Festival d'Astronomie de la métropole.

2.4 - PLANÉTARIUM

Éléments de bilan

Le Planétarium a enregistré en 2023 **un nouveau record de fréquentation avec 69 076 visiteurs** (+ 6 % par rapport au dernier record en 2022 - 65 268 visiteurs). La provenance des visiteurs reste similaire aux années précédentes (36 % de Nantes, 25 % d'autres communes de la métropole, 21 % du reste du département, 17 % du reste de la France et 1 % de l'Etranger).

L'action phare de cette année a été la projection du film *« Pink Floyd - The Dark Side of the Moon Planetarium Experience »* (spécialement produit pour les planétariums à travers le monde à l'occasion du 50e anniversaire de l'album *Dark Side Of The Moon)*. A Nantes, le succès a été au rendez-vous et le public très demandeur (au-delà des capacités d'accueil). **881 visiteurs** ont finalement assisté à cette unique séance en 2023, certains achetant leurs billets plus de 6 mois à l'avance. Une négociation est en cours pour essayer d'allonger la période des droits de diffusion sur 2024. A noter que seuls deux autres planétariums en France ont projeté ce film musical.

Continuant à travailler son offre hors les murs, le planétarium propose désormais, à chaque période de vacances scolaires, des ateliers pédagogiques dans une des médiathèques nantaises (211 personnes accueillies). Le planétarium itinérant a également été très demandé cette année avec 5 sorties sur la métropole et 4 hors de la métropole (les demandes surpassent là aussi la capacité de l'équipe à y répondre).

D'autres actions "évènements" ont permis de toucher un public plus éloigné des sciences (résidence d'artistes en mars, Nuit des musées et Sciences Noctambules en mai, VAN en juillet août, Fête de la Science

en octobre, Utopiales en novembre, 7 stages diplômants pour 22 enfants et 48 adultes, Soirées Astrothème chaque mois…)

Le 1er Festival d'Astronomie réaffirme la dimension métropolitaine du Planétarium

L'organisation du 1er Festival d'Astronomie métropolitain « De la Terre aux étoiles », qui s'est tenu du 13 au 28 janvier 2024, a remporté un franc succès avec 7 000 participants. Au programme : expositions, observation du Ciel, soirées "Art-Science", visites de sites, conférences, animations, séances de planétarium, ciné-débats… sur l'ensemble de la métropole. Le projet a fédéré de très nombreux acteurs du territoire autour du planétarium : le Laboratoire de Planétologie et Géosciences (LPG – CNRS/Nantes Université/Angers Université/Le Mans Université), la Société d'Astronomie de Nantes (SAN), l'association Méridienne, les associations d'astronomes amateurs du Cocher à la Chapelle sur Erdre et Sautron Astronomie, les artistes Delphine Coutant et Em de Korsak, les cinémas associatifs de la métropole (Le Cinématographe, Bonne Garde, St Paul, Le Montagnard, Le Beaulieu), le Pôle métropolitain CSTI...

Perspectives / enjeux

La fréquentation du Planétarium est passée de 23 000 visiteurs en 2012 à près de 70 000 en 2023. Malgré le nombre important de refus (environ 10 000 annuels comptabilisables), la jauge de la salle reste inadaptée au bassin de population et l'afflux de visiteurs à certaines heures les oblige à patienter dehors avant de pouvoir accéder à leur séance (en subissant les aléas météorologiques). L'enjeu des années à venir sera de maintenir une qualité et une quantité de service en adéquation avec les moyens en place (locaux restreints, petite équipe), tout en continuant d'innover dans l'offre proposée.

2.5 - MUSÉE JULES VERNE

Éléments de bilan

Le Musée Jules Verne a accueilli 37 764 visiteurs en 2023 (soit une moyenne mensuelle de 3 147 visiteurs et quotidienne de 139 visiteurs). La fréquentation est en baisse de 3,75 % par rapport à 2022, mais avec 31 jours d'ouverture en moins (fermeture entre le 6 novembre et le 23 décembre pour travaux). Comparée à la moyenne de fréquentation des années 2015-2021, la hausse est de 54,5 % (donnée à relativiser car chaque année a connu des périodes de fermeture d'amplitude très variable). La fréquentation des publics étrangers représentent 25 % des visiteurs, soit une hausse de 5 % par rapport à 2022. Cette proportion passe à 35 % sur la période juin-août.

L'exposition de l'été 2023 *« Retour au Sneffels, de l'imaginaire à la science »,* présentée dans le cadre du Voyage à Nantes, a donné l'occasion de présenter l'œuvre de Jules Verne sous un angle scientifique et philosophique et de proposer une approche où dialoguent l'art, la science et le patrimoine. Elle a accueilli 13 254 visiteurs.

La Nuit européenne des Musées, au cours de laquelle les visiteurs se sont amusés grâce à un escape game, a rencontré une affluence record avec 895 visiteurs.

Le partenariat avec Débords de Loire et l'association La Cale 2 l'Île a permis à la réplique du Saint-Michel II (2e bateau de Jules Verne) de faire une escale exceptionnelle sur la Loire, au pied du musée. Les visiteurs ont pu l'admirer depuis la terrasse de ce dernier.

Perspectives / enjeux

Voté fin juin 2022 en Conseil métropolitain, **le projet de la Cité des Imaginaires** verra le jour en 2028 pour le bicentenaire de la naissance de Jules Verne. Le CAP 44 restructuré accueillera ainsi la « Cité des Imaginaires », en interaction avec le Jardin Extraordinaire. Face à la Loire, véritable « Porte du large », cette Cité aura vocation à constituer un lieu culturel et touristique ouvert, vivant, expérientiel et sensible.

Sur ces bords de Loire qui ont inspiré Jules Verne enfant, ses envies de voyage et de découverte, ce nouvel équipement culturel et scientifique se veut un lieu célébrant l'univers de l'écrivain mais aussi un espace qui invite, à l'heure des transitions socio-écologiques, à imaginer notre monde de demain et les récits pour y conduire.

Ce lieu de 5 200 m² comprendra notamment :

- un musée dédié à Jules Verne (1 150 m²) présentant les exceptionnelles collections de Nantes : manuscrits autographes, lettres originales, archives familiales, objets ayant appartenu à l'auteur,
- un espace d'expositions temporaires de 850 m² pour explorer et s'émerveiller,
- une médiathèque pour apprendre, s'instruire et s'amuser,
- des ateliers d'expérimentation pour créer,
- un belvédère pour s'élever et contempler,
- deux bars et un espace événementiel pour se rencontrer et partager.

La maîtrise d'œuvre de la future Cité des Imaginaires sera assurée par un groupement (composé d'un architecte, d'un bureau d'études techniques et d'un scénographe) choisi dans le cadre d'un Dialogue Compétitif lancé en septembre 2022. Plus de 160 candidatures ont été reçues. Au final, trois équipes internationales ont été retenues :

- le studio Kengo Kuma : il regroupe Kengo Kuma & associates, EGIS, Bollinger et Grohmann SARL, MACIJ FISJER, Lucigny Talhouet, MET,
- l'agence Snøhetta : elle réunit Snøhetta, GFTK, TERELL, IMPACT Conseils & ingénierie, Lucigny Talhouet, META Acoustique, Vangaurd économie de la construction et Les éclaireurs,
- Neuteling Riedijk Architecten et ARS Rocheteau Saillard : le groupement est constitué de Neuteling Riedijk Architecten, ARS Rocheteau Saillard, Scenevolution, Artelia, Acoustibel, Franck Boutté.

L'année 2023 a été marquée par la conduite du Dialogue Compétitif qui s'est achevé en février 2024 par la nomination du lauréat.
C'est le groupement constitué de Neuteling Riedijk Architecten, ARS Rocheteau Saillard, Scenevolution, Artelia, Acoustibel, Franck Boutté qui a été choisi pour sa vision urbaine, patrimoniale, fonctionnelle et environnementale du projet.

Le travail de muséographie concernant le futur musée Jules Verne est également en cours. C'est ainsi que le pré-programme muséographique (construit grâce à l'équipe de l'actuel musée Jules Verne et à un comité scientifique d'experts, accompagné de la société Mycelium) a été validé en octobre 2023.

Les travaux de curage et de désamiantage du bâtiment ont débuté dès avril 2024 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.

Pour mémoire, le projet est accompagné par 3 pôles scientifiques :

- Le pôle scientifique « Projet muséal » consacré spécifiquement au futur Musée Jules Verne et à son parcours muséographique. Ce pôle est accompagné par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur la muséographie : l'Agence Mycelium,

- Le pôle scientifique « Cité des Imaginaires » dédié à la future Cité des Imaginaires dans sa globalité,

- Le pôle scientifique « Partenaires » qui accompagne le projet sur l'inscription indispensable en proximité avec les métropolitains, les stratégies d'alliance et de partenariat au national et à l'international.

2.6 - CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES - MÉMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE - CRYPTES DE LA CATHÉDRALE

Nantes Métropole a confié la gestion de ces trois sites à la Société publique locale Voyage à Nantes via une délégation de service public conclue au 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

Avec 1 299 797 visiteurs en 2023, le site du Château des ducs de Bretagne est l'un des plus fréquentés de Loire-Atlantique. Le musée d'Histoire de Nantes a quant à lui accueilli 297 831 visiteurs.

L'année 2023 confirme l'ambition du projet scientifique et culturel confiée à la délégation de service public au VAN en faisant du musée un espace démocratique, réflexif, participatif et inclusif qui se décline à travers :

- un musée citoyen engagé sur les problématiques de l'histoire et de la décolonisation de la pensée avec la 3ème édition d'Expressions décoloniales (06/05 au 31/12/2023), en particulier, avec l'accueil de l'artiste camerounais Barthélémy Toguo,
- un musée ancré sur son territoire au service de tous les publics avec une augmentation des visiteurs de Nantes Métropole qui représente 40 % du visitorat (33 % en 2019) et une progression du visitorat scolaire métropolitain (+37%), un référencement en matière d'accessibilité avec le renouvellement du label « Tourisme & Handicap » et le maintien des actions vers le jeune public et les familles, mais aussi vers les publics empêchés,
- un musée-monde attractif avec une approche construite sur l'histoire globale à travers notamment les expositions « Inde, reflets de mondes sacrés » et « Gengis Khan, comment les Mongols ont changé le monde »,
- un musée expert par sa politique d'acquisition de collections, par un travail d'enrichissement et de consolidation de thématiques telles que la traite atlantique et l'esclavage.

L'exposition **Gengis Khan** était visible du 14 octobre 2023 au 5 mai 2024 et a accueilli **128 500 visites**. Pour rappel, à titre de comparaison, en 2014, l'exposition Samouraï avait enregistré une fréquentation de 92 000 personnes sur la durée totale de l'exposition (5 mois ½). La fréquentation de l'exposition Gengis Khan s'élève à 78 000 visites sur les quatre premiers mois de 2024. L'exposition devrait ensuite itinérer au Canada, aux États-Unis, en Australie et dès l'été 2024 à Oulan-Bator.

Perspectives / enjeux

Les projets 2024 se poursuivent notamment avec :

- l'année du centenaire du musée du Château (Nuit des Musées et Journées européennes du patrimoine),
- l'exposition du 6 juillet au 21 septembre « Ivresse de l'encre » de Lassaâd Metoui, artiste spécialisé dans la calligraphie, dans le cadre du Voyage à Nantes,
- la présentation, d'octobre 2024 à avril 2025, d'une exposition sur Les chevaliers, en partenariat avec le musée Stibbert de Florence,

Ces événements illustrent l'ouverture au monde portée par le Château des ducs qui poursuit en parallèle son travail quotidien de présentation de l'histoire de Nantes à travers les expositions permanentes et la gestion des collections. En outre, la Tour de la Couronne d'Or et les façades ouest du château ont fait l'objet d'importants travaux de restauration en 2023.

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage a accueilli 141 557 visiteurs comptabilisés en 2023, contre 185 126 visiteurs comptabilisé en 2022 (une baisse qui s'explique notamment par des travaux et une panne momentanée du dispositif de comptage).

Les Cryptes de la Cathédrale sont fermées au public depuis l'incendie de la cathédrale le 18 juillet 2020 (pas de date de réouverture programmée à ce jour par la DRAC).

2.7 - LE CHRONOGRAPHE

Éléments de bilan

Au **Chronographe**, qui a reçu 20 657 visiteurs en 2023 (contre 18 648 visiteurs en 2022), l'exposition « *C'est arrivé près de chez vous »* a rencontré un beau succès. Par ailleurs, « *Archéolabo »*, la nouvelle mallette pédagogique, part désormais en itinérance dans les écoles des communes de la métropole, tandis que l'atlas archéologique qui est proposé dans l'exposition permanente est maintenant consultable en ligne. Il recense toutes les informations archéologiques issues de la recherche (plus de 750 opérations archéologiques, pour la plupart réalisées du XIX^{e} siècle à nos jours) sur le territoire métropolitain.

L'équipement poursuit un travail autour de l'accessibilité et de la qualité de l'accueil, récompensée par une labellisation Qualité Tourisme avec un très fort taux de réussite.

Perspectives / enjeux

En 2024, le Chronographe présente l'exposition « Gladiateurs, descendez dans l'arène » en résonance avec les jeux olympiques. Cette exposition est une expérience de visite d'un genre nouveau, qui invite le visiteur à se glisser dans la peau d'un personnage de gladiateur à l'aide d'un bracelet connecté ; elle a reçu un excellent accueil du public depuis son ouverture, avec une moyenne de 3326 visiteurs par mois (pour 1919 l'année précédente). La programmation associée prévoit conférences, ateliers et démonstrations, en particulier à l'occasion des Journées de l'Archéologie mi-juin.

Le Chronographe fermera ses portes pour des travaux d'amélioration du bâti (sécurité et confort thermique) pendant 11 mois, à partir de fin septembre 2024. Une saison « hors les murs » se prépare avec notamment :

- des interventions dans le cadre des événements culturels « Fête de la science » et Utopiales,
- une exposition partenariale de décembre 2024 à février 2025 au passage Sainte-Croix à Nantes sur la thématique « Mémoire et oubli »,
- des itinérances de projets culturels et pédagogiques en direction des publics scolaires des communes de la métropole.

Le Chronographe devrait ré-ouvrir ses portes en septembre 2025.

3 – LES COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

3.1 - L'ARCHÉOLOGIE

Avec une fouille archéologique de 9 mois, permettant d'exhumer 12 siècles d'histoire de Mauves-sur-Loire et une exposition qui retrace 10 ans d'actualités de l'archéologie métropolitaine au Chronographe à Rezé, l'année 2023 a été marquée par une (re)découverte de l'histoire ancienne du territoire. En outre, 1 200 visiteurs ont participé aux journées européennes de l'archéologie à Mauves-sur-Loire.

Par ailleurs, 2 autres fouilles préventives ont été réalisées à Nantes dans le cadre d'aménagements de l'espace public (installation du réseau de chaleur urbain et aménagements place Jean V, aux abords du musée Dobrée) ; 8 diagnostics ont été réalisés sur la métropole sur 5 communes différentes et un projet collectif de recherche se déploie à l'est de la métropole en faisant participer les associations et différents partenaires scientifiques.

3.2. LA GESTION DOCUMENTAIRE ET LES ARCHIVES

Depuis 2018, les Archives de Nantes animent la fonction Gestion documentaire et archivage physique et numérique auprès de l'ensemble des 24 communes adhérentes.

L'offre de service actuelle se décline sur 3 niveaux de prestations proposés aux communes :

• niveau 1 : animation transversale de la fonction gestion documentaire (actions de sensibilisation et de formation, groupes de travail transversaux sur la dématérialisation et les filières d'archivage) ; 24 communes adhérents à ce niveau de prestation,

• niveau 2 : accompagnement de la fonction gestion documentaire-archives et prestations de suivi des procédures de versement et d'élimination des archives physiques et numériques : 18 communes adhérents à ce niveau de prestation,

• niveau 3 : services à la demande pour des prestations ponctuelles.

L'année 2023 a été marquée par l'adhésion de 8 nouvelles communes au niveau 2 de mutualisation début 2023 (Brains, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire et Vertou) portant ainsi le nombre de communes adhérentes à 16. 2 collectivités (Saint-Léger-les-Vignes et Saint-Jean-de-Boiseau) ont rejoint le niveau 2 en 2024.

2024 marquera aussi l'intégration, le déploiement et l'ouverture aux communes du SAE (Système d'archivage électronique métropolitain), qui permettra la pérennité et la mise en sécurité des données et documents numériques des 24 communes, participant ainsi à la conservation du patrimoine informationnel du territoire métropolitain. En amont, des séances d'information aux informaticiens des communes et de formations aux archivistes ont été organisées début 2024.

Parallèlement, l'exposition hors les murs « Procès des 16 et des 42 », organisée par les Archives de Nantes et présentée Place royale, a été prêtée tout au long de l'année 2023 à plusieurs communes de la métropole ayant accueilli en 1943 les corps des résistants FTP jugés et fusillés.

3.3 - L'OPÉRA ET L'ART LYRIQUE – ANGERS NANTES OPÉRA (ANO)

Le syndicat mixte Angers Nantes Opéra porte la production et la diffusion d'opéras, de concerts et de spectacles favorisant l'ouverture vers la diversité de l'art lyrique, de tous les publics des métropoles de Nantes et Angers et de l'ensemble des Pays de la Loire, dans un partenariat étroit avec l'Opéra de Rennes et l'Orchestre national des Pays de la Loire.

L'année 2023 s'est déroulée dans un contexte d'inflation des coûts impliquant de réduire le nombre de représentations, particulièrement à l'automne 2023. Pour autant, Angers Nantes Opéra a réussi à augmenter le taux de fréquentation des spectacles avec de plus en plus de représentations à guichets fermés d'opéra tel *L'Elixir d'Amour* et *Béatrice et Bénédict*, de danse (*Drumming* en co-réalisation avec le Lieu Unique) ou encore de *ça va mieux en le chantant* (*Si tous les gars du monde*).

Programmation et fréquentation

- 62 représentations dont 47 Nantes et 14 à Angers,
- 47 représentations à Nantes, dont 40 au Théâtre Graslin et 7 dans différents lieux de Nantes et de la métropole (Cité des Congrès, La Soufflerie à Rezé, la Chapelle de l'Immaculée ou l'Eglise Saint Nicolas),
- 14 représentations à Angers dont 11 représentations au Grand-Théâtre et 2 représentations au Centre des Congrès et 1 à l'UCO d'Angers.

L'année 2023 est celle de la consolidation post-COVID de la fréquentation de l'opéra par un public nombreux et enthousiaste avec :

- 53 000 personnes ayant participé à une proposition d'Angers Nantes Opéra, dont celles de son Chœur,
- 32 300 entrées au Théâtre Graslin et dans les autres sites de diffusion de la métropole, dont 3 800 gratuites,
- 5 600 personnes pour l'opération Opéra sur écrans (23 sites) avec la retransmission de *l'Elixir d'amour* dont 3 600 place Graslin,
- 800 personnes réunies place Graslin pour le chœur éphémère *D'ailleurs et d'ici*, dans le cadre d'un partenariat avec l'ACCOORD, la Cimade, l'association Du monde dans la classe et les élèves allophone du collèges Rosa Parks.

A noter que depuis le 1er mars 2024, le Théâtre Graslin, géré par Angers Nantes Opéra, est déclaré d'intérêt métropolitain, réaffirmant la dimension métropolitaine de ce bâtiment patrimonial dédié à 98 % à l'activité de l'Opéra.

Perspectives

2024 ouvrira une nouvelle page de l'histoire du syndicat mixte Angers Nantes Opéra, avec le renouvellement de sa direction, puisque l'actuel directeur général Alain Surrans fera valoir ses droits à la retraite à compter de janvier 2026.

4 – LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS PARTICIPANT AU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

4.1 – Royal de Luxe «LE BULL MACHIN DE MONSIEUR BOURGOGNE»

Après un long compagnonnage de la transformation urbaine du grand quartier Bellevue, la compagnie Royal de Luxe a de nouveau enchanté les rues nantaises et herblinoises, en septembre 2023, à l'occasion aussi de la Coupe du Monde de Rugby, avec une grande déambulation canine. ***« Le Bull Machin de Monsieur Bourgogne »,*** conte urbain hors norme, poétique et humoristique, a impliqué un temps de conception et de construction, de répétition et de manipulation d'environ 35 000 heures de travail et a mobilisé plus de 300 personnes durant la parade (dont 200 bénévoles). En tout, pas moins de 400 000 personnes ont profité du spectacle sur l'ensemble des 3 jours. Le projet a été soutenu en investissement par la Métropole (1,27 M€) et en fonctionnement par la Ville de Nantes au titre de la diffusion (559 580 €).

4.2 - LA FOLLE JOURNÉE

L'édition 2024 de La Folle Journée s'est déroulée du 31 janvier au 4 février, avec pour thème central « Origines » en écho aux 30 ans de la manifestation. Ce thème a mis en lumière les traditions musicales qui ont nourri l'inspiration des compositeurs au fil de 7 siècles de musique classique.
Par l'importance de sa notoriété, tant en France qu'à l'Étranger, comme par son impact médiatique, La Folle Journée s'impose comme un temps fort de la vie musicale qui contribue au rayonnement de la métropole nantaise.

- **Les nouveautés 2024 :**

  - le retour d'une journée de billetterie physique en décembre avant le festival,
  - une zone dédiée aux familles pour partager des instants ludiques autour de l'histoire de la musique et des instruments,
  - un nouveau tarif Tribu à destination des familles : 50% du tarif plein pour l'achat de 2 places adultes et de 2 places enfants minimum (0 à 18 ans),
  - des bornes d'écoute à conduction osseuse pour renforcer l'inclusivité du festival,
  - les porteurs de billets de La Folle Journée peuvent voyager toute la journée sur le réseau de transports en commun,
  - une exposition et des films rétrospectifs de l'événement.

Quelques chiffres concernant l'édition 2024 « Origines » :

- **Les chiffres clés 2024 :**

  - 132 000 spectateurs, soit 92 % de taux de remplissage,
  - 300 concerts, dont 2 concerts décentralisés dans la métropole le 31 janvier (Les Sorinières et Pont Saint Martin) et 3 projets mutualisés d'écoles de musique et conservatoire de la métropole,
  - 10 000 places scolaires,
  - 3 000 places de concerts pour bébés,
  - 3 concerts à bord de tramways durant le festival,
  - Tarifs des places de 0 € à 39 € et un tarif carte blanche à 5 € sur tous les concerts, soit un billet moyen à 15,70 €.

- **La Folle Journée a eu 30 ans :**

Ce trentième anniversaire permet de dresser un bilan sur le succès de cet événement[1] :

  - plus de 3 millions de spectateurs,
  - plus de 7 000 concerts et presque autant d'heures de musiques,
  - plus de 35 000 artistes invités,
  - des reprises de l'événement dans le monde entier : aujourd'hui encore à Varsovie et Tokyo (avec quatre autres villes japonaises) mais il y eut aussi Lisbonne, Bilbao, Rio de Janeiro de 2007 à 2010 et en Russie à Iekaterinbourg. La Folle Journée de Tokyo accueille encore aujourd'hui plus d'1 million de spectateurs chaque année.

Créée en 1995, La Folle Journée de Nantes a connu une croissance continue et exponentielle, en devenant **le plus important festival de musique classique en France et en Europe**, tant par son nombre de spectateurs que par le nombre d'artistes accueillis chaque année (de 25 000 billets vendus, 180 artistes et 35 concerts en 1995, à 145 000 billets vendus dont 12 000 aux scolaires et personnes en situation de précarité, 1 800 artistes et 256 concerts en 2024). La Folle Journée de Nantes, c'est également une cinquantaine de corps de métiers et près de 200 salariés (permanents et intermittents) et autant de bénévoles mobilisés sur la semaine du Festival.

Retombées médiatiques :

- une vingtaine de concerts retransmis sur France Musique,
- 3 concerts diffusés sur Arte,
- forte présence des télévisions nationales : France 2, France 3, CNews ; de la presse nationale et internationale : Le Monde, Le Figaro, La Croix, Télérama, BBC,
- fort relai de la presse régionale : France 3 Pays de Loire, Ouest France, France Bleu, Wik, Kostar, Presse Océan, Télénantes.

Perspectives / enjeux

Le festival doit poursuivre ses objectifs d'actions de médiation et de coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire et l'année 2024 était la première année d'atterrissage plein et entier de l'événement dans la Cité des congrès, en tant que productrice de l'événement. Le modèle économique doit être stabilisé pour préserver le projet au cœur des activités phares de la Cité des congrès.

4.3 - BIENNALES INTERNATIONALES DU SPECTACLE VIVANT (BIS)

Seul événement dédié au spectacle vivant d'envergure nationale, voire internationale, les Biennales Internationales du Spectacle (BIS) constituent un rendez-vous majeur et fédérateur pour les professionnels du secteur.

Les 17 et 18 janvier 2024, les BIS ont fêté leurs 20 ans, à la Cité des Congrès, à Nantes.

Éléments de bilan

En 2004, les Bis avaient été calibrées pour un public de 2 000 participants. En janvier 2023, il y a eu 14 739 visiteurs. 20 ans après, en 2024, près de 15 000 visiteurs sont venus en deux jours, pour 400 exposants, 50

1 *Les chiffres mentionnés ne prennent pas en compte La Folle Journée en région. Ce serait alors environ 4 millions de spectateurs et 8 700 concerts.*

forums, 80 ateliers. C'est un événement unique en son genre qui s'adresse à tous les professionnels et tous les métiers du spectacle, avec à la fois une mobilisation et une visibilisation du tissu des acteurs locaux, et une notoriété internationale (plus de 40 pays représentés, dont une forte représentation du Canada, de la Belgique et de la Suisse).

En ce sens, les BIS contribuent à conforter le développement culturel porté par les collectivités locales et en particulier de la métropole nantaise.

Perspectives / enjeux

Les différents enjeux auxquels les BIS devront se confronter pour garantir leur leadership dans les prochaines années sont d'assurer la pérennité et la consolidation de cet événement à Nantes et plus largement dans le paysage culturel national et international, en maintenant un haut niveau de qualité d'organisation et d'offre de débats, tout en maîtrisant les équilibres financiers.

5 – LES CHANTIERS DE COOPÉRATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

5.1 PATRIMOINE – LECTURE PUBLIQUE – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

La coopération métropolitaine sur les patrimoines et les mémoires poursuit sa construction, notamment à travers un **G24 Patrimoines** (qui réunit les 24 communes de la métropole). Dans ce cadre, élus et techniciens concernés se réunissent régulièrement autour de sujets qui prônent le partage d'expertises sur 3 axes : la connaissance des patrimoines métropolitains ; la préservation et la restauration ; leur valorisation à travers des événements ouverts aux publics.

En juin 2024, la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie lance une grande étude sur le phénomène de la villégiature ou « folies nantaises », du 15e au 20e siècle. Cette étude de 2 ans et demi menée à l'échelle métropolitaine, vise à mieux comprendre sur le temps long, les relations ville/campagne et la manière dont elles ont façonné le territoire, donnant naissance à des formes architecturales spécifiques et à des paysages qui constituent à la fois des héritages culturels et des sources de biodiversité. Cette documentation inédite permettra d'accompagner le déploiement des projets de valorisation des patrimoines de l'étoile verte métropolitaine.

Enfin, une journée d'étude sur le patrimoine culturel immatériel métropolitain est organisée (8 juin) afin de permettre aux porteurs de projets de rencontrer les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant dans ce domaine.

Concernant la **lecture publique,** le service commun s'est doté d'une chargée d'animation en juillet 2023. Il a également avancé sur la structuration de son fonctionnement et sur la coordination des projets.

22 visites ont été réalisées dans les équipements des 14 communes signataires et 5 visites ont eu lieu dans les équipements des 10 communes non adhérentes au service commun. Cela a permis une connaissance plus fine de la lecture publique à l'échelle métropolitaine. Ces rencontres s'accompagnent de la mise en œuvre d'un schéma d'animation plus régulier avec les professionnels de la lecture publique (réunion des comités opérationnels du service commun tous les 2 mois ainsi que des groupes techniques pour les adhérents et tous les semestres pour les non signataires). Le schéma est structuré pour une meilleure articulation avec les instances stratégiques et politiques (groupes référents culture et G24).

Les bases d'une communication fluidifiée ont également été posées avec la rédaction des spécifications d'un extranet (mise en service prévue au 1er semestre 2024) et l'opportunité d'un guide à destination des professionnels et décideurs. Une meilleure gouvernance et des outils de diffusion permettront à terme de poser le cadre de rédaction d'une charte métropolitaine de la lecture publique et de faciliter les nouvelles adhésions. Parallèlement, les partenariats avec la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la bibliothèque départementale Loire-Atlantique (BDLA) ont été confortés lors de plusieurs rencontres et par l'intégration de ces partenaires dans les différentes instances du service commun.

En sus de poser les fondements d'une organisation collective, la mission animation du service commun s'est concentrée sur différentes réalisations. Colonne vertébrale du service commun, le programme **Bibliothèque**

Numérique de Référence (BNR) s'est structuré autour de 3 axes :

- la mise en œuvre d'une plateforme de ressources en ligne mutualisées ;
- un plan de formation à destination des professionnels ;
- un programme de médiation à l'usager.

Une série d'actions liée à ces axes sera définie prochainement par les 3 groupes de travail désormais créés et organisés selon le principe de la représentativité. L'attention aux besoins de chaque commune est complétée par l'association des services métropolitains (informatique, administratif et de communication), dont l'expertise est déjà mobilisée pour la réalisation de ce programme innovant accompagné par l'État.

Dans le champ de la coopération, le **Contrat Territoire Lecture** (CTL), fédérant les villes de Rezé, Saint-Herblain, Nantes, Orvault autour du développement de la lecture publique dans les quartiers prioritaires de la ville, a été lancé dès juillet 2023. Ce dispositif est par ailleurs l'occasion de tester les modes de développement des compétences professionnelles par la mise en place d'une formation commune (prévue au second semestre 2024) et l'organisation d'échanges de pratiques.

L'étude sur l'évolution de la lecture publique à l'échelle métropolitaine a été réactivée depuis septembre 2023 selon une méthodologie affinée et une participation des communes qui offrira de premiers résultats dès 2024.

Enfin, l'opération de communication mutualisée autour des *Nuits de la lecture* s'est poursuivie en permettant l'optimisation de la fréquentation des médiathèques lors de cet événement.

En matière **d'enseignement artistique**, l'année 2023 a été marquée par la relance d'une dynamique de coopération entre les structures concernées de la métropole. Elle s'est incarnée par la mise en œuvre de temps d'échange entre les professionnels, d'actions initiées par les structures (rencontres de saxophones, rencontre de harpes avec *Harpiday*, concerts des ateliers jazz au Pannonica, rencontres musiques actuelles...) et de temps de formation, notamment dans le cadre de projets portés à l'échelle métropolitaine.

Fin 2023, une étude flash a été lancée afin de mieux connaître et consolider le maillage et l'offre d'enseignement artistique à l'échelle de la métropole.

5.2 DISPOSITIF D'AIDES AUX PATRIMOINES DE LOIRE

Après plus d'un an de préparation, la Métropole a adopté en avril 2023 **un nouveau dispositif de soutien aux patrimoines de Loire.** Doté d'une enveloppe de 2 M€, il est destiné à des projets de travaux de restauration patrimoniale. En outre, et c'est une de ses originalités, le dispositif permet de fournir des aides en ingénierie pour faire émerger des projets et les diagnostiquer. Les patrimoines de Loire peuvent être multiples dès lors qu'ils sont protégés au titre des monuments historiques ou du PLUm et ont un lien avéré avec la Loire. Fin 2023, 5 projets ont dores et déjà été soutenus : la grue noire, la chapelle Forerie d'Indret à Indre et des bateaux du patrimoine.

C'est d'ailleurs à ce titre que le Belem s'est vu accompagner par la Métropole dans son grand chantier de restauration en 2023 et a pu participer, comme il se doit, à la parade nautique de **Débords de Loire 2023** (l'événement a rassemblé plus de 200 000 visiteurs du 30 mai au 5 juin sur 17 villes de Mauves-sur-Loire à Noirmoutier).

L'année 2024 permettra de poursuivre l'instruction des projets notamment à Couëron, Mauves S/Loire ou encore Ste-Luce-Sur-Loire.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - prend acte du bilan et des perspectives sur les équipements, compétences et événements culturels gérés par Nantes Métropole ainsi que sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 <u>Budget principal</u>

- 39 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :

  - 2 postes de technicien (zones humides et gestion du bocage) sont créés à la direction nature et jardins
  - 1 poste de référent habitat et stationnement gens du voyage (cadre d'emplois des techniciens) est créé à la mission stratégie gens du voyage de la direction de l'habitat
  - 5 postes sont créés à la direction générale territoires, proximité, déchets, sécurité dans le cadre de la montée en puissance progressive des moyens humains dédiés aux pôles de proximité pour les gens du voyage

    - 1 chargé de mission bidonvilles (cadre d'emplois des ingénieurs) au pôle Erdre et Loire

    - 4 techniciens de proximité (un technicien dans chacun des pôles Sud Ouest, Erdre et Cens, Loire Chézine et Loire Sèvre et Vignoble)
  - 6 postes sont créés à la nouvelle mission gens du voyage de la direction générale déléguée à la cohésion sociale :

    - le responsable du service gens du voyage (cadre d'emplois des attachés)

    - un chargé de mission transfert des terrains familiaux (cadre d'emplois des attachés) sous forme de contrat de projet, pour une durée de trois ans

    - 2 chargés de développement gens du voyage (cadre d'emplois des rédacteurs)

    - 1 chargé d'opérations de construction et d'aménagements (cadre d'emplois des techniciens)

    - 1 secrétaire de service (cadre d'emplois des adjoint administratifs)
  - 1 poste de chargé de mission pour le pacte métropolitain des solidarités (cadre d'emplois des attachés) est créé à la mission territoire de longévité pour une durée de trois ans
  - 1 poste de chargé de mission transversale (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction des sports
  - 1 poste de technicien chargé de patrimoine sportif est créé à la direction des sports pour une durée de trois ans
  - 1 poste d'adjoint administratif est créé à la cellule de gestion de la direction des sports
  - 2 postes de conducteur d'opérations (cadre d'emplois des techniciens) sont créés à la direction de la stratégie patrimoniale pour mener les chantiers gens du voyage
  - 3 postes d'ingénieur et 1 poste de technicien sont créés à la direction de la stratégie patrimoniale dans le cadre de nouvelles opérations

- 3 postes de technicien (gestionnaire contrat de chauffage, gestionnaire de contrats sécurité incendie et gestionnaire de contrats sûreté) sont créés à la direction atelier exploitation énergie livraison évènementiel
- 1 poste d'attaché est créé sous forme de contrat de projet, pour une durée de dix-huit mois, à la direction administration des ressources humaines
- 1 poste de rédacteur est créé à la cellule de gestion du département des ressources numériques
- 1 poste d'attaché est créé à la mission inspection de la direction contrôle de gestion
- 1 poste de chargé de mission alimentation en transition (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction de l'économie et de l'emploi responsable
- 1 poste d'adjoint administratif est créé à la cellule de gestion de la direction générale santé et transition écologique
- 1 poste de chargé de mission transition écologique (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction d'animation de la transition écologique pour une durée d'un an
- 1 poste d'adjoint administratif est créé à la cellule de gestion de la direction générale citoyennetés et territoires solidaires
- 5 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

De plus :

- 1 poste de chargé de mission lutte les discriminations et accessibilité (cadre d'emplois des attachés) créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction de l'égalité est pérennisé

- 1 poste de chargé de mission billetterie (cadre d'emplois des attachés) créé à l'origine pour une durée temporaire au pôle ressources de la direction générale cultures et arts dans la ville est pérennisé

- 1 poste de technicien créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction atelier exploitation énergie livraison évènementiel est pérennisé

➢ 5 suppressions de postes :

- 1 poste vacant d'attaché est supprimé à la mission gens du voyage suite au transfert du poste à la direction de l'inclusion sociale du CCAS
- 4 postes en surnombre, devenus vacants, sont supprimés

➢ 52 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 <u>Budget annexe de l'eau</u>

➢ 1 création de poste pour répondre aux besoins du service public :

- 1 poste de chargé de mission foncier, domanialité, servitudes domaniales (cadre d'emplois des attachés) est créé pour une durée de trois ans à la direction du cycle de l'eau

➢ 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 2 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :

  • 1 poste de coordonnateur de l'appui technique sur les projets de solidarité internationale dans le champs des services urbains (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé, sous forme de contrat de projet, pour une durée de trois ans, à la direction du cycle de l'eau

  • 1 poste de développeur de projets automatisme et informatique industrielle (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé pour une durée de trois ans à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement

- 6 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.5 Budget annexe stationnement

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2024

En application de l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Compte tenu du travail de fiabilisation des données dans le cadre du déploiement du nouvel SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines)**,** il n'est pas possible de calculer les ratios promus-promouvables de manière précise.
Aussi, à titre exceptionnel et transitoire pour l'année 2024, le ratio qui agit comme un plafond et non comme un plancher, sera établi à 100 % des agents promouvables en vertu des règles statutaires et remplissant les conditions de déroulement de carrière fixées par les lignes directrices de gestion votées en comité technique les 10 novembre 2020 et 31 mai 2022 et délibérées en conseil métropolitain les 11 décembre 2020 et 30 juin 2022.

/II– AJUSTEMENTS DU CADRE COMMUN SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Afin d'améliorer le cadre commun harmonisé en vigueur depuis le 1er janvier 2022 et de le mettre régulièrement en conformité avec les évolutions réglementaires, des ajustements sont apportés lorsque c'est nécessaire.

Les éléments suivants sont soumis au vote de l'assemblée et, sauf indications contraires, ont vocation à s'appliquer pleinement au 1er janvier 2025.

✓ Convention Industrielle de Formation par la Recherche *[mesure applicable pour les nouveaux contrats]*
Ce contrat CIFRE est considéré comme un contrat de droit privé, avec la réglementation afférente notamment en matière de congés. Ainsi le droit à congés sera plus important que pour les agents soumis

au droit public mais la prise d'une semaine de congés nécessitera de poser six jours. Le compte épargne temps ne sera pas ouvert aux agents bénéficiant de ce type de contrat.

✓ Jours flottants (variantes RTT et horaires variables)
A chaque fin de cycle, le solde créditeur sera reporté sur le cycle suivant dans la limite de 3h29 ; toute tranche de 3h30 est versée automatiquement sur un compteur flottant.
Le compteur flottant, alimenté à hauteur maximale de 42h sur une année, sera utilisable à tout moment dans l'année et participe au maximum de 28 jours de récupération par an pour les horaires variables.

✓ Forfait-cadres
Les agents de catégorie A (3.1 3.2) arrivant dans la collectivité en cours d'année pourront directement intégrer le régime du forfait-cadre à leur arrivée.

✓ Astreintes *[mesures applicables une fois la délibération exécutoire]*
Le montant de la période d'astreinte 5 jours pour la filière technique sera le même que pour les autres filières (aujourd'hui 45€ bruts, hors majoration), et indexé selon les mêmes règles.
Les interventions d'astreinte des agents en forfait-cadre serait reconnues financièrement quand elles ont lieu sur un jour habituellement non-travaillé.

✓ Congés annuels *[mesure applicable une fois la délibération exécutoire]*
En cas de fin de relation de travail et de l'impossibilité matérielle (raisons de santé) d'avoir pu solder ses congés, l'agent aura droit à leur monétisation, dans la limite de 20 jours non pris par année de constitution des droits et si la fin de la relation de travail intervient dans les 15 mois maximum suivant la comptabilisation du droit.

✓ Compte Épargne Temps
Pour la campagne CET de 2025, le plafond pour les agents sera de 70 jours, ou entre 71 et 80 jours pour les agents disposant au 1er février 2024 d'un solde entre 61 et 70 jours, par l'augmentation de 10 jours du plafond individuel.
Sauf en cas de décès, pour lequel le compteur CET sera monétisé entièrement pour être versé aux ayants-droits, dans les autres cas prévus (licenciement pour inaptitude et retraite pour invalidité) seuls les jours supérieurs à 15 du compteur pourront être indemnisés *[mesure applicable une fois la délibération exécutoire]*.

Le Comité Social Territorial a été sollicité lors de la séance du 3 juin 2024.

IV - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONGÉ DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle a été publié au Journal officiel du 24 juillet 2022. Ce décret s'applique aux agents des trois fonctions publiques.
Ce décret définit les modalités de formation et d'accompagnement destinées à favoriser l'évolution professionnelle des agents publics. Il prévoit des aménagements destinés spécifiquement aux agents visés à l'article L.422-3 du code général de la fonction publique (CGFP). Il créé notamment, pour ce public cible, le congé de transition professionnelle.

Ainsi, en cas de nécessité d'exercer un nouveau métier constatée d'un commun accord avec l'administration, l'agent peut bénéficier d'un congé de transition professionnelle d'une durée maximale d'un an lui permettant de suivre les actions de formation longue nécessaires à l'exercice d'un nouveau métier que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Cette mesure s'applique exclusivement aux agents visés à l'article L.422-3 du code général de la fonction publique regroupés en 3 catégories désignées comme suit:

• fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie C ou agents contractuels occupant un emploi de niveau de catégorie C et qui n'ont pas atteint un certain niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau 4 au sens du répertoire national des certifications professionnelles. Cela signifie que sont concernés les agents de catégorie C ne justifiant pas au minimum d'un niveau de formation équivalent à un baccalauréat général, technologique ou professionnel.

• agents publics en situation de handicap (visés aux 1°,2°,3°,4°,9°,10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail)
• agents publics pour lequel il est constaté, après avis du médecin du travail compétent, qu'ils sont particulièrement exposés, compte tenu de leur situation professionnelle individuelle, à un risque d'usure professionnelle.

1) Dispositions générales applicables au congé de transition professionnelle

Le fonctionnaire territorial appartenant à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 422-3 du CGFP peut bénéficier d'un congé de transition professionnelle ayant pour objet de lui permettre de suivre, en vue d'exercer un nouveau métier au sein du secteur public ou du secteur privé, une action ou un parcours de formation.

La durée de ce congé peut être d'une durée :

• égale ou supérieure à 120 heures, sanctionnée par une certification professionnelle enregistrée au répertoire national, par une attestation de validation de blocs de compétences ou par une certification ou habilitation enregistrée dans le répertoire spécifique mentionné à l'article L. 6113-6 du code du travail ;
• ou égale ou supérieure à 70 heures lorsqu'il s'agit d'accompagner et conseiller les créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Ce congé de transition professionnelle peut être fractionné en mois, semaines ou journées.

Lorsque le projet d'évolution professionnelle nécessite une ou des actions de formation dont la durée totale est supérieure à 12 mois, le congé de transition professionnelle peut, à la demande du fonctionnaire, être prolongé par un congé de formation professionnelle pour une durée cumulée ne pouvant excéder 5 ans sur l'ensemble de la carrière.

Le fonctionnaire doit adresser sa demande de congé de transition professionnelle au moins 3 mois avant la date de la commission de formations personnelles qui étudie la demande. Deux commissions de formations personnelles sont programmées annuellement en mai et novembre. Le calendrier est fixé annuellement par le service du Dialogue Social. A titre exceptionnel, et pour tenir compte de contraintes particulières, les dates des commissions de formations personnelles peuvent être décalées sur le mois précédent ou suivant.
Le fonctionnaire doit préciser, à l'appui de sa demande, la nature de l'action ou des actions de formation, leur durée, le nom de l'organisme qui les dispense, ainsi que l'objectif professionnel visé. Il revient à la collectivité d'apprécier la cohérence de la demande avec le projet d'évolution professionnelle de l'agent, la pertinence des actions de formations et les perspectives d'emploi à l'issue de la formation.

La collectivité doit faire part de sa réponse à la demande de congé de transition professionnelle par écrit, dans un délai de 2 mois suivant la date de la commission de formation personnelle.
• En cas de silence gardé par l'administration à l'issue de ce délai, la demande est réputée être rejetée.
• En cas de décision express de rejet de la demande, la collectivité devra motiver sa décision.

Le fonctionnaire en congé de transition professionnelle est considéré en position d'activité et le congé est assimilé à une période de service effectif (article 37 du décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007).

Il conserve son traitement brut et, le cas échéant, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Pour ce qui concerne les primes et indemnités, le décret n° 2007-1845 précise qu'elles peuvent être maintenues pendant le congé dans la limite de celles dont bénéficient les agents de la fonction publique d'État. En l'occurrence, pour la fonction publique d'Etat, le fonctionnaire perçoit 80 % du régime indemnitaire dont il bénéficiait à la date du placement en congé, à l'exception des indemnités représentatives de frais, des indemnités liées à l'organisation du travail et au dépassement effectif du cycle de travail, des primes exceptionnelles ou occasionnelles liés à l'appréciation de la manière de servir, les majorations liées à une affectation outre-mer et les indemnités relatives à une activité accessoire.

Afin de favoriser les transitions professionnelles des agents visés à l'article L. 422-3 du CGFP, la collectivité propose le maintien du régime indemnitaire de grade et, selon les catégories d'emplois, des régimes indemnitaires Emploi, Fonction, Responsabilité, dans cette même limite de 80 % de leur montant. Ainsi, les agents continueront de percevoir leur régime indemnitaire à hauteur de 80 % pendant la durée du congé de transition professionnelle et au prorata de leur présence.

En cas d'accord de la commission de formation personnelle sur la demande, la collectivité prend en charge les frais de la formation (coût pédagogique) dans la limite d'un budget spécifique fixé annuellement dans le cadre de l'élaboration du plan annuel de formation. En cas de nécessité ou absence d'un budget suffisant, la collectivité peut être amenée à proposer à l'agent un cofinancement dont les modalités sont définies d'un commun accord.

Les frais annexes, hébergement, transports, restauration, ne sont pas pris en charge. Ces frais sont à la charge de l'agent.

Le fonctionnaire est soumis à une obligation d'assiduité et doit transmettre les attestations d'assiduité établies par l'organisme de formation, selon un calendrier fixé avec la collectivité employeur. S'il cesse de suivre l'action de formation sans motif légitime, l'agent perd le bénéfice du congé de transition professionnelle.

L'ensemble de ces dispositions s'applique dans les mêmes conditions et les mêmes formes aux agents contractuels, aux assistants maternels et aux assistants familiaux (articles 45-1, 46, 47 et 48 du décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007).

2) Les modalités de mise en œuvre

Il est proposé une mise en œuvre opérationnelle du congé de transition professionnelle à compter du 1er juillet 2024.

V - ASTREINTE SPÉCIFIQUE « CYBER-ATTAQUES » DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES 2024

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, les services se mobilisent particulièrement cet été.
L'un des enjeux identifiés est le risque accru de cyber-attaque.

Pour la période, il s'agit donc d'organiser la gestion des interventions d'urgence en mobilisant les cadres idoines du département des ressources numériques mais aussi les ingénieurs/techniciens compétents pour gérer les problèmes et dysfonctionnements qui interviendraient en dehors des plages habituelles des heures de travail et le week-end.

Des astreintes « spécial JO » (décisionnelles et opérationnelles) sont donc à créer, ciblées sur les infrastructures dont il apparaît nécessaire de garantir un fonctionnement 24h/24 7j/7 (réseau radiophonique numérique TETRA et téléphonie CRAIOL), ainsi que pour veiller à préserver l'intégrité du système d'information de Nantes Métropole en cas de suspicion ou de tentative avérée de cyber-attaque 24h/24 7j/7.

L'astreinte décisionnelle sera composé de 6 cadres du département des ressources numériques (directeur du département, responsable du pôle cybersécurité, directeur infrastructures et services, directeur services et usages numériques, et si besoin, les 2 responsables d'unité du pôle cyber) qui effectueront par roulement une astreinte semaine du 28 juin au 6 septembre 2024 inclus.

Ils seront chargés de diagnostiquer et évaluer le risque pour lequel ils ont été sollicités, prendre toutes les mesures pour garantir l'intégrité du systèmes d'informations et déclencher si nécessaire l'astreinte d'exploitation. Le directeur général de permanence sera tenu informé de toutes ces interventions.

L'astreinte opérationnelle sera composée d'ingénieurs habilités (radio TETRA) et de techniciens habilités (téléphonie CRAIOL), qui effectueront une astreinte en juillet et en août (cf annexe n°2).

Ils pourront être amenés à contacter et accompagner un prestataire à distance ou en intervenant en présentiel dans les équipements ou bâtiments concernés.

Les agents d'astreinte qui utiliseront leurs véhicules personnels seront indemnisés sous forme d'indemnités kilométriques astreintes.

Ce dossier a été présenté en Formation Spécialisée du 24 mai 2024.

VI – APPRENTISSAGE : AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL ET MAJORATION DE LA REMUNERATION

1/ La capacité d'accueil en apprentissage pour Nantes Métropole était fixée jusqu'à présent à 33 postes.

Par la présente délibération cette capacité d'accueil est portée à 45 postes afin de développer l'attractivité de nos métiers.

2/ Pour rappel, conformément à l'article D.6222-26 du code du travail, l'apprenti perçoit une rémunération minimum correspondant à un pourcentage du SMIC.

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	**27 %** du SMIC	**43 %** du SMIC	**53 %** du SMIC	**100 %** du SMIC
2ème année	**39 %** du SMIC	**51 %** du SMIC	**61 %** du SMIC	**100 %** du SMIC
3ème année	**55 %** du SMIC	**67 %** du SMIC	**78 %** du SMIC	**100 %** du SMIC

L'apprenti préparant une licence professionnelle pendant la période d'apprentissage bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.

L'article D.6272-2 du code de travail prévoit la possibilité pour les employeurs publics de majorer le salaire des apprentis de 10 points ou 20 points.

Afin de garantir un niveau de salaire leur permettant une vie décente et de mettre en avant l'attractivité du recrutement par la voie de l'apprentissage, la présente délibération acte le fait que la rémunération de tous les apprentis recrutés par Nantes Métropole à compter du 1er août 2024 sera majorée de 20 points.

Le Conseil délibère et,

par 71 voix pour et 22 abstentions

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;

2. approuve les ratios d'avancement de grade établis pour l'année 2024 ;

3. approuve les ajustements du cadre commun sur le temps de travail proposés ;

4. approuve les modalités de mise en œuvre du congé de transition professionnelle telles que définies ci-dessus ;

5. approuve la mise en œuvre d'astreintes au département des ressources numériques, dans le cadre des jeux olympiques , selon les modalités exposées ci-dessus (annexe n°2) ;

6. approuve l'augmentation de la capacité d'accueil d'apprentis à 45 postes et la majoration de 20 points de la rémunération de l'ensemble des apprentis recrutés à compter du 1er août 2024 ;

7. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

8. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

12 - Programme local de l'habitat 2019-2025 – Bilan de la mise en œuvre des actions engagées en 2023 et bilan à un an du plan de relance métropolitain pour le logement

Exposé

Approuvé le 7 décembre 2018, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole fixe les ambitions à insuffler à la politique publique de l'habitat pour la période 2019-2025 et les priorités stratégiques qui doivent guider l'action conjointe de la Métropole et des 24 communes pour apporter des solutions concrètes aux besoins en logements de l'ensemble des habitants tout en assurant un développement équilibré du territoire.

Cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en objectifs opérationnels, traduisent l'ambition renouvelée de cette politique de l'habitat partagée :

Orientation stratégique I - Accompagner le développement de la métropole nantaise à l'horizon 2030 en s'inscrivant dans la transition énergétique,

Orientation stratégique II - Conforter la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial,

Orientation stratégique III - Prendre en compte les besoins liés à la transition démographique (vieillissement de la population, handicap et accueil des jeunes),

Orientation stratégique IV - Développer une métropole solidaire avec les plus précaires et répondre aux besoins spécifiques en logements et en hébergement,

Orientation stratégique V - Faire vivre le PLH - animation, observation, évaluation.

En application des articles L.302-3 et R.302-13 du code de la construction et de l'habitation, un bilan annuel de la mise en œuvre des actions du PLH de Nantes Métropole doit être dressé. Le document joint en annexe propose ainsi le bilan de l'année 2023 et un rétrospectif depuis 2019. Il comporte également pour chacune des communes, la comparaison entre les objectifs annualisés du Programme Local de l'Habitat mentionnés au même article L. 302-1 et les résultats de l'exercice écoulé. Ce document, ainsi que la présente délibération, seront transmis aux communes ainsi qu'au préfet, et seront tenus à la disposition du public au siège de Nantes Métropole, dans les communes membres, ainsi qu'à la Préfecture de Loire-Atlantique. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal à diffusion départementale.

UNE TRAJECTOIRE POLITIQUE RÉAFFIRMÉE SUITE A L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PLH

L'évaluation à mi-parcours du PLH 2019-2025 de Nantes Métropole a été approuvée lors du Conseil métropolitain du 10 février 2023.
Le principal enseignement de cette évaluation est le durcissement très important des conditions d'accès et de mobilité dans le marché du logement métropolitain par rapport au diagnostic du PLH réalisé en 2018. L'Observatoire de l'habitat permet de mettre en évidence les évolutions enregistrées par les marchés locaux de l'habitat depuis l'établissement du PLH et depuis plusieurs années d'assurer une veille et des alertes sur les signaux de plus en plus marqués de durcissement des conditions d'accès et de mobilité dans le parc de logement métropolitain.

Le territoire comme l'ensemble du pays, est en effet confronté à un ralentissement marqué de la production (délivrance de permis de construire) de logements neufs depuis 2020 : en moyenne 4 495 logements sont autorisés par an depuis 2019 pour un objectif à 6 000 logements neufs. Pour mémoire, 6 672 logements avaient été autorisés en moyenne chaque année au cours du précédent PLH (2010-2018). L'année 2023, avec 3 996 logements autorisés, a confirmé cette tendance qui concerne tous les produits logements. Ont ainsi été agréés 789 logements sociaux (PLUS PLAI), 210 logements en locatif abordable (PLS) et 354 logements en accession abordable (BRS- PSLA), des niveaux inférieurs aux objectifs fixés dans le PLH. Pour le logement libre, 621 logements en promotion immobilière ont été vendus. Ce ralentissement pourrait

accentuer la tension du marché entre 2024 et 2025 selon les projections des livraisons. Les prévisions de production pour la fin du PLH (prévisionnel fiches communales) ne permettront vraisemblablement pas de compenser le retard cumulé. En 2023, la Métropole a mobilisé sur ses fonds propres 6,598 millions d'euros pour la production de logements sociaux (dont loyers accessibles) et 6,075 millions d'euros via les aides à la pierre déléguées par l'Etat. Par ailleurs, la Métropole a engagé 1,452 millions d'euros pour soutenir activement la production de logements en Bail Réel Solidaire (BRS), de même que le Département de Loire-Atlantique.

Ce tassement de la construction s'inscrit dans un contexte de croissance démographique : avec 677 879 habitants en 2021, Nantes Métropole enregistre une croissance démographique positive : + 1,2 %/ an, soit 7 918 habitants supplémentaires par an entre 2015 et 2021. Cette croissance marque le pas par rapport à la période antérieure (+ 1,4 % soit + 8 570 habitants par an entre 2010 et 2015), mais pour autant continue à générer des besoins en logements que le parc de logements existants ne suffit pas à satisfaire. En effet, au-delà de la croissance démographique, la production neuve vise à répondre aux besoins des habitants déjà présents dans le territoire : desserrement, décohabitions, vieillissement de la population, parcours résidentiel…

Les parcs locatifs, social et privé, sont sous tension, avec un taux de rotation en baisse et un niveau de vacance résiduel. La demande locative sociale continue de progresser : au 1er janvier 2024, on dénombrait 38 350 demandeurs de logements sociaux contre 34 005 en 2020, soit + 1 086 demandeurs de plus chaque année malgré la politique très volontariste de ce territoire. Le secteur de l'hébergement est touché par le manque de fluidité vers le logement de droit commun et ne peut satisfaire l'ensemble des demandes accrues par les besoins liés aux flux migratoires qu'enregistrent la métropole depuis plusieurs années. Enfin, le secteur de l'accession subit l'effet conjugué de prix du logement élevés et du durcissement des conditions d'octroi des prêts bancaires. Depuis 2023, au constat d'une baisse du nombre de logements autorisés, s'ajoute une difficulté nouvelle : les programmes de logements ayant obtenu une autorisation de construire ou un financement ne démarrent pas en terme de chantier, faute de commercialisation des logements ou d'équilibre financier des programmes.

Une modification du programme d'actions du PLH pour la période 2019-2025 n'a pas été rendue nécessaire : la trajectoire politique inscrite au PLH est renouvelée pour la période 2023-2025. Il s'agit, à travers le plan de relance métropolitain pour le logement, de mettre en œuvre tous les leviers déjà prévus au programme d'actions pour enrayer la crise du logement métropolitain en relançant significativement la production de logements et en renforçant l'optimisation du parc privé existant et son amélioration énergétique.

UN PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PRODUCTION DE LOGEMENT – BILAN À 1 AN

Pour faire face à ces enjeux, la Métropole se mobilise et s'adapte. Par délibération, le Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023 a approuvé un plan de relance métropolitain pour débloquer la construction de logements dans la métropole, avec un soutien particulier pour le logement social et abordable.
Il s'agit de mettre en œuvre tous les leviers d'actions disponibles au niveau local pour enrayer la crise du logement métropolitaine en relançant significativement la production de logements.

Ce plan de relance propose une série de mesures et engagements opérationnels visant à la fois à débloquer les opérations dont les chantiers ne démarrent pas ou dont le plan de financement ne s'équilibre pas et à assurer un niveau de programmation satisfaisant pour les années 2024 et 2025.

Ce plan de relance s'appuie sur cinq engagements déclinés en 18 mesures :

- Optimiser les conditions de montage des opérations,
- Mobiliser de nouveaux financements,
- Renforcer la mobilisation foncière pour le logement social et abordable,
- Accélérer les processus de montage d'opérations,
- Ouvrir de nouvelles perspectives pour le logement social.
-

La mise en œuvre du plan de relance constitue l'action phare de l'année 2023. Elle s'est appuyée sur un comité de suivi se réunissant à occurrence semestrielle, associant l'ensemble des acteurs de l'habitat (l'Union Sociale pour l'Habitat, la Fédération des Promoteurs Immobiliers, la Fédération Française du Bâtiment, l'0rdre des architectes, le Club Immobilier Nantes Atlantique et la Chambre des notaires ainsi que les quatre aménageurs publics du territoire) pour en assurer un suivi et une mise en œuvre agile.

De façon très concrète, la mise en œuvre du plan de relance s'appuie sur un accompagnement technique resserré des projets « menacés ». Un recensement des opérations, privées et sociales, a été établi par la Métropole et partagé avec les communes pour assurer le suivi des différents volets du plan de relance. Sur cette base, la Métropole, ses aménageurs et les communes s'engagent à être facilitateur dans l'analyse des opérations sous réserve de leur opportunité. Des réunions techniques par projets réunissant l'opérateur, les services métropolitains et communaux et le cas échéant l'aménageur sont mises en place pour étudier les leviers d'optimisation des projets et accélérer les processus de montage et d'instruction des opérations.

Afin de faciliter la sortie des programmes de logements, des adaptations ont été apportées au positionnement des différents produits logements prévus au PLH. La priorité reste donnée au logement locatif social qui répond à la demande de la plus grande part des habitants en attente d'une solution logement. Le positionnement de l'offre de logements locatifs financés avec le Prêt Locatif Social (PLS) est réaffirmé à un niveau intermédiaire entre le logement locatif social PLUS et PLAI et le locatif libre, considéré comme un vrai produit à destination des classes moyennes, en complément du PLUS. Pour faciliter sa production, une actualisation de l'encadrement de son loyer à 10,52€/m² Surface Habitable a été validée. En complément, a été introduit le logement locatif intermédiaire (LLI), non défini au PLH, avec un encadrement à ce stade limité à l'accord de la commune et à la mise en place d'un suivi de son positionnement sur le marché. La Métropole octroie aux opérateurs une garantie des emprunts sous conditions, afin de faciliter l'équilibre des opérations de logement. Enfin, les plafonds de ressource de l'accession abordable (plafond du PLS locatif) et de l'accession intermédiaire (plafond du LLI) ont été ajustés, élargissant la cible de population éligible.

Afin de relancer la production au niveau des objectifs, la Métropole s'appuie également sur un renforcement de la mobilisation foncière : il s'agit d'accélérer la mise à disposition des fonciers et bâtis métropolitains et communaux pour le logement social mais aussi d'amplifier la prospection et l'acquisition foncière en s'appuyant sur les moyens de portage fonciers tant internes (réserves foncières Habitat social, réserves foncières habitat et renouvellement urbain, Programme d'Action Foncière Habitat) qu'externes (Établissement Public Foncier, délégation du droit de préemption aux opérateurs sociaux, titres participatif pour l'office métropolitain). A ce titre, un renforcement de l'action foncière a été annoncée dans le cadre du Grand Débat Fabrique de nos villes (mesure 33) pour renforcer la maîtrise foncière publique avec une enveloppe de 60 millions d'euros d'ici 2026 .

A titre d'exemple, la réhabilitation et conversion en logement social et abordable de l'ancien Crédit Municipal de Nantes vient d'être confiée à l'office métropolitain pour réaliser 50 % de logements sociaux et 50 % de logements abordables.

La relance de la production s'appuie également sur l'ouverture de chantiers de nouveaux pour mettre en œuvre ou inventer de nouvelles solutions ou débouchés à la production de logement social : faire émerger une filière « modulaire » et bio-sourcée, caractériser le potentiel de transformation de bureaux en logements et lancer des expérimentations, œuvrer à une meilleure occupation des tissus pavillonnaires de la métropole, relancer une initiative métropolitaine en faveur de l'habitat participatif.**La mise en œuvre combinée des cinq mesures a d'ores et déjà permis de débloquer 26 opérations comprenant 1 616 logements dont 542 logements sociaux (PLUS, PLAI), 301 locatifs abordables (PLS), 174 logements en accession abordable (BRS / PSLA) et 440 locatifs intermédiaires (LLI).** 9 autres opérations sont en voie de déblocage (sous réserve des retours des appels d'offres) pour un total de 569 logements.

13 opérations pourront bénéficier d'un accompagnement financier exceptionnel de la Métropole au titre du plan de relance à hauteur de 2,502 millions d'euros.

Pour renforcer l'action locale portée par Nantes Métropole et ses communes, l'action conjuguée de tous les partenaires est essentielle. A ce titre, Nantes Métropole est lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt de l'État « Territoires engagés pour le logement », qui va permettre d'ajouter 5,6 millions d'euros d'aides supplémentaires pour intensifier l'action de la Métropole, en complément du plan de relance, sur l'Ile de Nantes et Pirmil-Les-Isles .Le 10 février 2023, la Métropole a lancé son quatrième Grand Débat « Fabrique de nos villes, ensemble inventons la vie de demain ». L'objectif était de faire participer tant les habitantes et habitants de la Métropole que les actrices et acteurs professionnels de la fabrique urbaine à une large réflexion sur la bifurcation écologique, d'identifier ses impacts sur la transformation des modes de vie, des

projets et modes de faire nos villes, de faire émerger un imaginaire renouvelé pour notre métropole en phase avec les mutations sociétales et climatiques. Suite au rapport du Grand Débat remis par un comité de tiers-garant en novembre 2023, une feuille de route a été adoptée au Conseil métropolitain du 12 avril 2024. Plusieurs mesures viennent renforcer les actions prévues dans le PLH autour de l'action foncière, des dispositifs de production de logement à prix maîtrisés, notamment le BRS, de dissociation foncier-bâti, d'habitat partagé et coopératif ou encore d'identification de nouveaux gisements de production de logements (modulaire, pavillonnaire….).

LES POINTS FORTS DU BILAN DES ACTIONS THÉMATIQUES DU PLH POUR L'ANNÉE 2023

Une montée en puissance des projets d'amélioration du parc existant, privé et social

En déclinaison des objectifs ambitieux de réhabilitation issus de la feuille de route pour la Transition Énergétique et inscrits au PLH, différentes actions sont conduites en direction du parc privé.

Cela commence par l'information, le conseil sur la rénovation énergétique ainsi que l'animation à destination du grand public et des professionnels qui sont mis en œuvre par l'Espace Conseil France Rénov'. Cet espace, financé par Nantes Métropole (40%), la Région (11%) et les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE, 49 %), est animé par l'association Alisée, présente au sein de la maison de l'habitant. Ce guichet assure des permanences dans 17 communes de la métropole et accompagne les ménages à toutes les étapes de leur projet (visite, compréhension de l'audit énergétique, analyse des devis, financement…) et organise des évènements (forum habitat, rencontre des professionnels, démarches collectives dans des quartiers pavillonnaires…).

Au bilan pour l'année 2023, ce sont 4 331 prises de contact pour un premier conseil, 1 117 rendez-vous dans les permanences réparties dans le territoire, 411 accompagnements personnalisés en cours, et 21 actions d'animation diverses pour le grand public (forums, salons, webinaires…).

S'y inscrivent les différents dispositifs en cours dans la métropole :

- L'accompagnement des copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique : cette action est structurée autour d'une équipe de chargés de mission dédiée à l'accompagnement des copropriétés qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation Basse Consommation (BBC). Ils ont pour mission d'expliquer, rassurer et convaincre les copropriétaires de s'engager dans un projet qui permettra des gains de consommation et d'améliorer le confort d'été et d'hiver.

  En 2023 126 nouvelles copropriétés ont été accompagnées donnant lieu à 400 réunions avec les syndics et copropriétaires, 200 votes en Assemblée Générale pour la phase d'audit global, 94 pour une mission d'étude de maîtrise d'œuvre et 41 pour les travaux.

- le Programme d'Intérêt Général (PIG) Mon Projet Rénov « Amélioration énergétique des copropriétés », animé par Citémétrie jusqu'à fin 2025, vient compléter cette action sur des missions d'ingénierie financière.

- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Mon Projet Rénov « ménages », animé par SOLIHA jusqu'à fin 2025, a permis en 2023 la réalisation de 416 diagnostics énergétiques, 232 diagnostics ergothérapeutes, 12 diagnostics d'habitat dégradé, 181 projets de travaux de rénovation énergétique, 175 projets de travaux d'adaptations et 2 projets de résorptions d'habitat indigne. En complément du PIG Ménage, d'autres dispositifs ou services permettent de lutter contre la précarité énergétique : le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) est mobilisé sur saisine par les travailleurs sociaux, les réseaux de proximité, les fournisseurs d'énergie, les professionnels du médico-social, les bailleurs publics et privés, le Fonds Solidarité Logement (FSL), CCAS, CLIC… et les ménages en direct.

- le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) Métropolitain (2021-2024) animé par SOLIHA, l'ADIL 44 et Ascaudit, poursuit également son action à travers des ateliers de sensibilisation comme le Forum des copropriétaires qui a rassemblé plus de 200 participants en novembre 2023.

- 2023 concrétise la mise en place du plan de sauvegarde de la copropriété « Les Rochellets » située dans le quartier de Bellevue à Nantes. Cette grande copropriété (6 immeubles, 363 logements) est confrontée à des difficultés diverses qui ont conduit le Préfet à prendre un arrêté de Plan de Sauvegarde, co piloté par l'État et la Métropole. Les actions de redressement font l'objet d'une convention entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Nantes Métropole et le syndicat de copropriétaires. Approuvée lors du conseil

métropolitain du 12 avril 2024, elle prévoit des moyens renforcés de l'ANAH et de la Métropole pour un programme de travaux estimé à 23 millions d'euros (63 000 €/logement) échelonné sur cinq ans.

- Le renforcement de la prospection dans le parc privé pour capter de nouveaux logements locatifs conventionnés prend la forme d'un soutien apporté par Nantes Métropole aux agences immobilières sociales du territoire (Habitat & Humanisme et SOLIHA). Il vise l'objectif de conventionner une soixantaine de nouveaux logements par an. Une façon de conforter le parc de 537 locatifs conventionnés avec l'ANAH dont 308 sont comptabilisés dans l'inventaire du parc locatif social à fin 2023. En 2023, 44 logements ont fait l'objet d'un conventionnement dont 40 avec un niveau de loyer social ou très social.

Pour l'année 2023, Nantes Métropole a engagé 16,7 millions d'euros au titre de l'amélioration du parc privé, tous financements confondus (subventions aux diagnostics et travaux et coûts d'ingénierie), et l'ANAH 8,3 millions d'euros. Sur la période 2019-2023, en moyenne annuelle, ce sont plus de 900 logements qui ont bénéficié des aides aux travaux de Nantes Métropole et/ou de l'ANAH sur un objectif de 1 250 logements. Les années 2020 à 2022 on été très fortement impactées par la crise sanitaire avec notamment de nombreux reports de votes de travaux en copropriétés. Depuis, une nette accélération des décisions de travaux est constatée ; l'augmentation du coût des énergies ayant un effet accélérateur.

Concernant l'amélioration du parc social existant, pour accompagner les nouveaux objectifs du PLH et de la feuille de route « transition énergétique », une aide à la réhabilitation énergétique du parc social a été mise en place en juillet 2019 pour amplifier l'ambition en matière de rénovation énergétique. Ce dispositif d'aide permet également d'accompagner la mise en œuvre du programme européen Energiesprong. Ce dispositif de massification des réhabilitations énergétiques vise, également, à améliorer la performance des bâtiments existants et le confort des locataires, tout en réduisant les coûts de ces opérations ambitieuses pour les bailleurs sociaux, grâce à un système de groupement de commandes.

A travers cette aide, la Métropole souhaite inciter les bailleurs à atteindre un niveau de performance thermique plus ambitieux pour lutter contre la précarité énergétique et réduire le coût des charges des logements dans un souci de développement durable, d'économie d'énergie et de maîtrise des charges pour le locataire. Il s'agit également d'encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles.

262 logements ont été financés par la Métropole en 2023 pour un engagement de 2,62 millions d'euros au titre des réhabilitations énergétique et 314 logements réhabilités par Nantes Métropole Habitat ont été aidés à hauteur de 1,57 millions d'euros au titre du soutien spécifique à l'office métropolitain. En parallèle, l'État aide les logements les plus énergivores (étiquettes E,F,G) à travers les dispositifs PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) et Massireno. 35 logements ont ainsi été financés en 2023 à hauteur de 140 000 €.

L'année 2023 a également été marquée par l'engagement de l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial, dont l'approbation est prévue lors de ce même Conseil. Ce dernier marque un nouveau cap en matière de trajectoire climat qui devra être intégrée dans les objectifs du PLH lors de son renouvellement.

<u>Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme des attributions des logements sociaux adaptée au contexte local</u>

Les différents groupes de travail, partenariaux et politiques, issus de la conférence intercommunale du logement (CIL), ont poursuivi leurs actions pour faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires et accompagner le renforcement de l'équilibre territorial entre les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et le reste du territoire métropolitain. Des démarches peuplement ont ainsi été initiées dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain pour identifier les leviers opérationnels permettant d'accompagner une stratégie d'attribution au service des habitants de ces quartiers mais aussi en veillant à une diversification des attributions.

L'année 2023 a été plus particulièrement consacrée à la mise en œuvre, effective depuis le 1er octobre 2023, de la cotation de la demande, outils au service des attributions et de la transparence pour les demandeurs. A également été conduit un groupe de travail sur le passage à la gestion en flux. En tant que « chef de file » des politiques d'attributions, Nantes Métropole a proposé une méthodologie partenariale de mise en œuvre

de la réforme à travers l'établissement d'une convention cadre inter-bailleurs et inter-réservataires qui a été signée en octobre 2023, à traduire dans les conventions de réservation individuelle entre chaque bailleur social et chaque réservataire.

Enfin, l'année 2023 a permis d'engager le renouvellement des documents cadre de la CIL (Document d'orientations stratégiques, Convention Intercommunale d'Attributions, Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs) à travers une évaluation des documents en cours, l'intégration des nouvelles dispositions réglementaire et le renouvellement des priorités d'actions pour les 6 prochaines années. Les documents renouvelés seront approuvés courant 2024.

Des actions ciblées pour répondre aux besoins plus spécifiques en logements

Le développement de réponses aux besoins spécifiques en logement (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, gens du voyage, ménages les plus précaires…) s'est poursuivi. La Métropole accompagne ainsi les communes et les porteurs de projets associatifs dans l'analyse des besoins, la recherche de foncier, la mise en lien avec un maître d'ouvrage social et le montage opérationnel et financier.

Différents projets ont ainsi été financés ou agréés en 2023 :

- une opération d'habitat inclusif de 8 logements fléchés pour personnes en situation de handicap au sein de l'opération les Jardins de la Loire dans l'îlot Loire à Sainte-Luce-sur-Loire et 2 logements sociaux fléchés personnes handicapées au 35 rue Paul Bert à Nantes,

- 5 opérations intégrant 20 logements fléchés pour les personnes âgées situées au Pellerin, à Saint-Jean-de-Boiseau, à Nantes et à Sainte-Luce-sur-Loire,

- 2 opérations d'hébergement pour personnes âgées : un projet intégrant la reconstruction de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) Richebourg (81 places), 10 places en résidence autonomie et 10 logements étudiants dans la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) Mellinet à Nantes et la résidence autonomie Raffuneau de 42 places à Orvault,

- une opération de logements dédiés aux étudiants de 135 logements dont 34 sociaux située rue Louis Blanc-(Îlot Chocolat) dans l'Île de Nantes,

- 3 opérations intégrant 50 logements sociaux fléchés pour des jeunes de moins de 30 ans (disposition issue de la loi ELAN – Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) à Basse-Goulaine et à Nantes,

- 156 logements sociaux à loyer accessible (c'est-à-dire dont le loyer est couvert par l'APL – aide personnalisée au logement) permettant d'accueillir des ménages à bas revenus ainsi que 4 logements sociaux PLAI intégration pour accueillir des ménages ayant besoin d'une gestion locative adaptée ou d'un accompagnement social. Dans le parc privé de la même manière, 44 logements ont fait l'objet d'un conventionnement dont 40 avec un niveau de loyer social ou très social,

- une résidence sociale située rue Stephenson à Nantes intégrant 21 logements sociaux en place de l'ex caserne Moncey, cédée à la décote par l'État. Cette opération a bénéficié d'une majoration de l'aide de l'État négociée dans le cadre du plan de relance métropolitain et d'une aide du département (fond logement d'abord),

- une nouvelle initiative métropolitaine en faveur de l'habitat participatif a été engagée au conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023. De nouveaux programmes sont ainsi proposés (de près de 300 logements au total) qui permettront de mixer accession libre et abordable, logement social et inclusif. Fin 2023, 15 opérations d'habitat participatif étaient livrées, 9 opérations en cours (chantiers démarrés pour la plupart) et une dizaine d'opérations en projet (foncier identifié).

L'action de la Métropole pour favoriser le développement de solutions alternatives en logements afin de faire face aux tensions accrues du parc de logements se poursuit en lien avec la préfecture, l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire et le Conseil départemental de Loire Atlantique. Cela passe notamment par la mobilisation de biens bâtis dans l'attente d'un changement d'usage et le développement de projets d'habitat intercalaire sur des fonciers temporairement disponibles. Dans ce cadre, en 2023, ont été financées deux résidences sociales en habitat modulaire déplaçable dans le cadre de la convention d'occupation temporaire de 7 ans, l'une de 46 logements située à Pont Rousseau à Rezé et l'autre de 55 logements située à Goudy à Nantes.C'est opérations bénéficient d'un soutien spécifique dans le cadre du plan de relance à la fois de la Métropole, de l'État et du CD44.

Concernant les réponses apportées aux besoins des gens du voyage, en déclinaison des obligations inscrites au schéma départemental 2018-2024, le PLH prévoit l'obligation de disposer de 334 places d'aires d'accueil (70 places restent à réaliser), 290 Terrains familiaux ou habitat dual/classique (277 places restent à réaliser), 2 terrains de grands passages (qui restent à réaliser), et une aire d'hospitalisation (en cours de programmation).

En 2023, Nantes Métropole a inauguré une nouvelle aire d'accueil à Saint-Herblain correspondant à la création de 8 places supplémentaires dans le territoire. Des études pour la création de terrains familiaux et d'habitat dual ont également été initiées dans plusieurs communes afin de compléter l'offre existante d'habitat adapté, dual ou de terrains familiaux.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est entré en révision en 2023 en vue d'élaborer un nouveau document pour la fin 2024. En déclinaison de ce schéma, la politique métropolitaine de réponse aux besoins des voyageurs vise à apporter des réponses adaptées aux besoins du territoire,en termes d'itinérance et d'ancrage. Le besoin le plus prégnant dans le territoire concerne l'ancrage : on évalue à 300 ménages en ancrage dans les aires d'accueil et 300 ménages en stationnement illicite dans la métropole mais avec un lien au territoire. Pour déployer une stratégie métropolitaine adaptée aux besoins, une méthodologie de travail a été décidée en conférence des maires de janvier et juillet 2023. Dans ce cadre, une recherche de fonciers est conduite par les services de Nantes Métropole afin d'apporter des réponses aux besoins d'itinérance et d'ancrage des voyageurs.

Dès l'été 2024, des premières haltes d'estives seront équipées avec un accompagnement des groupes réalisé par un prestataire et une participation financière des voyageurs. Pour accompagner cette politique publique, une évolution de l'organisation et des moyens humains consacrés à cette politique en cours

Une démarche globale vise également à accompagner la résorption des campements illicites des migrants d'Europe de l'est. Une feuille de route générale a été établie en 2023 visant à la résorption des bidonvilles par le déploiement de toute solution d'hébergement ou d'habitat adaptée aux besoins de ce public (terrains d'insertion, stabilisation de campements identifiés, accès au logement sous différentes formes, tout autre mode d'hébergement ou d'habitat à inventer…). Pour accompagner tout particulièrement les communes qui le souhaitent, Nantes Métropole a ainsi créé une mission dédiée à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi de cette stratégie en lien avec les moyens de l'État et du Conseil Départemental.

Des outils d'animation et d'observation du PLH qui s'adaptent aux évolutions du contexte local

L'Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise copiloté par l'AURAN et la Direction Habitat de Nantes Métropole a poursuivi, durant l'année 2023, ses observations sur Nantes Métropole et son aire urbaine au travers des indicateurs immobiliers et socio-économiques en lien avec ses différents partenaires. Le suivi de ces tendances en continu (observation trimestrielle) dans le cadre de l'observatoire permet de nourrir au fur et à mesure la réflexion des acteurs du territoire.

Les instances d'animation du PLH (groupes de pilotage d'actualisation des fiches communales du PLH, comité de pilotage PLH, comité de suivi du plan de relance, groupes de travail avec les partenaires) se sont réunies en 2023 pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficace du plan de relance et des autres actions du PLH.

Enfin, la Maison de l'Habitant, portée par l'ADIL et Alisée, lieu ressource du territoire, permet un accompagnement des habitants et une mise en réseau de tous les lieux d'accueil et d'information. Dans le contexte actuel de crise du logement ce maillage de proximité est essentiel pour accompagner l'ensemble des habitants dans leur parcours résidentiel ou leur projet de rénovation et d'adaptation du logement. Leur actions sera renforcés par le biais de l'action 89 de la Feuille de route issue du Grand Débat

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte du bilan 2023 des actions mises en œuvre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 – Habitat – Conférence intercommunale du logement - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur - Approbation

Exposé

Conformément à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, Nantes Métropole a engagé l'élaboration de son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDSILD) par délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2015. Le document a été approuvé le 26 juin 2017. D'une durée de 6 ans et couvrant la période 2017-2022, il a été prorogé d'un an par délibération du Conseil métropolitain du 7 avril 2023. Son contenu est défini aux articles L441-2-8 et R441-2-10 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

Le Plan Partenarial de Gestion s'intègre pleinement dans les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui en assure la gouvernance. Il définit les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes.

Il a pour objectif de placer le demandeur au cœur de l'instruction de son dossier, de son inscription au fichier commun de la demande jusqu'à l'attribution d'un logement social tout en lui permettant d'en comprendre les différentes étapes. Celui-ci doit pour cela bénéficier de l'ensemble des informations nécessaires afin de mieux appréhender les règles d'attribution et les délais de satisfaction de sa demande. Le demandeur doit pouvoir devenir acteur de sa demande en prenant en compte les informations précises et complètes qui lui seront délivrées et le cas échéant mieux qualifier sa demande.

Le plan repose sur deux axes principaux :

- L'organisation du service d'accueil et d'information des demandeurs

Ce service a pour objectif de délivrer une information homogène et harmonisée sur les processus d'attribution et l'avancement des demandes. Il repose sur un réseau de lieux d'accueil, à la tête duquel est la Maison de l'Habitant, portée par l'Association Départementale d'Information Logement (ADIL) de Loire-Atlantique, qui intègre l'Espace Habitat Social, les communes, les bailleurs sociaux, les services de l'État et Action Logement.
Pour répondre à l'objectif d'information partagée, l'enjeu est d'actualiser le référentiel du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) au regard de la réalité des missions de chacun des partenaires et de leur public cible, afin de permettre une bonne interconnaissance entre lieux d'accueil et une meilleure lisibilité pour le demandeur ; de maintenir un maillage territorial permettant un accès à l'information et au droit de l'ensemble des demandeurs ; d'améliorer la prise en compte des demandeurs les moins autonomes ou à un moment de vulnérabilité de leur parcours ; d'animer et de former le réseau d'accueil des demandeurs.

L'autre objectif est d'harmoniser l'information disponible dans le territoire. L'enjeu est de poursuivre l'harmonisation de l'information délivrée et de diversifier les supports de communication en réponse aux différents degrés d'autonomie des demandeurs ; de fluidifier la gestion de la demande via des informations précises et fiables aux demandeurs sur les modalités de dépôt de sa demande, les pièces à fournir, le renvoi vers les bons interlocuteurs ; et d'améliorer l'attractivité des quartiers prioritaires.

- le dispositif de gestion partagée et la prise en compte des ménages nécessitant un traitement particulier

L'égalité et l'efficacité de traitement des demande et la transparence vis-à-vis des demandeurs reposent sur la gestion partagée de la demande, à travers le fichier commun de la demande, géré et animé par le Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA-Ouest) via l'outil Imhoweb. Ce fichier est en constante évolution, afin d'intégrer les exigences réglementaires, et d'améliorer la qualification de l'offre et la demande. Le plan définit les modalités locales d'enregistrement de la demande.

Aujourd'hui, l'enjeu est d'actualiser la liste des guichets d'enregistrement en lien avec la réalité des pratiques ; d'homogénéiser les pièces demandées aux différentes étapes du traitement de la demande, en vue d'une meilleure lisibilité et d'une égalité de traitement entre demandeurs ; d'améliorer la prise en charge des pièces déposées de manière crantée, dans une logique de soutenabilité au regard du contexte de hausse sensible de la demande.

L'autre enjeu est d'améliorer la transparence et la lisibilité des priorités locales et de renforcer le contingentement Nantes Métropole/communes dans le fichier partagé de la demande locative sociale (FDLS) ; de définir des engagements annuels quantifiés et territorialisés d'attributions dans la convention intercommunale d'attribution et non dans le PPGDLSID pour plus de complémentarité entre les documents cadres de la CIL.

Le plan comportera le principe et les modalités du système de cotation de la demande, dont la généralisation a été rendue obligatoire par la loi ELAN, ainsi que les conditions d'évolution du dispositif de location active et les moyens mis en œuvre afin de favoriser les mutations au sein du parc social.
Il conviendra enfin d'actualiser les membres, le fonctionnement et les missions des commissions partenariales traitant des situations bloquées ou spécifiques.

L'AVIS DES COMMUNES ET DE L'ÉTAT

Conformément aux dispositions des articles L.441-2-8 et R.441-2-11 du code de la construction et de l'habitation (CCH), l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion est le résultat d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement en particulier Nantes Métropole et ses 24 communes, le Préfet de Loire Atlantique, les bailleurs sociaux présents dans le territoire et l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire, Action Logement et le « Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest » (CREHA Ouest), association gestionnaire du fichier partagé départemental de la demande locative sociale.

En application des articles du CCH précités, le projet de plan a été soumis pour avis à la Conférence Intercommunale du Logement, aux communes membres de la Métropole, ainsi qu'au représentant de l'État dans le département.

La Conférence Intercommunale du Logement a émis un avis favorable en séance du 20 février 2024.

L'État a fait part, par courrier daté du 12 juin 2024, de demandes de modifications mineures ; ces modifications sont intégrées au document ci-annexé.

22 des 24 communes membres de Nantes Métropole ont émis un avis favorable par délibération de leur conseil municipal. La Ville de Saint-Léger-les-Vignes a fait part d'une demande de précision quant à son positionnement dans le référentiel des lieux d'accueil, intégrée dans le document projet soumis à l'approbation. Les Villes de Mauves-sur-Loire et de La Montagne n'ayant pas délibéré, leur avis est réputé favorable.

Au vu de ces différents avis et observations, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter le nouveau Plan Partenarial de Gestion pour la période 2024-2029, ci-annexé. Ce plan sera ensuite annexé au Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - adopte le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur ci-annexé ;

2 - s'engage à mobiliser aux côtés des 24 communes de la Métropole et des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement, au regard des compétences qui lui sont propres, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Plan Partenarial ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 - Compte de gestion - Exercice 2023 – Budget principal et budgets annexes

Exposé

Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de Nantes Métropole pour l'exercice 2023 dressé par la receveuse des finances en tous points concordants avec les comptes administratifs 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les comptes de gestion,

1. après s'être assuré que la receveuse des finances a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire 2023, statuant sur les opérations des "comptes de tiers" et "financiers",

2. déclare que le compte de gestion du budget principal de Nantes Métropole dressé pour 2023 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

3. déclare que le compte de gestion du budget annexe Élimination et traitement des déchets de Nantes Métropole dressé pour 2023 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

4. déclare que le compte de gestion du budget annexe Eau de Nantes Métropole dressé pour 2023 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

5. déclare que le compte de gestion du budget annexe Assainissement de Nantes Métropole dressé pour 2023 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

6. déclare que le compte de gestion du budget annexe Locaux industriels et commerciaux de Nantes Métropole dressé pour 2023 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

7. déclare que le compte de gestion du budget annexe Transports de Nantes Métropole dressé pour 2023 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

8. déclare que le compte de gestion du budget annexe Stationnement de Nantes Métropole dressé pour 2023 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

9. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - Compte administratif - Exercice 2023 – Budget principal et budgets annexes

Exposé

Les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes vous sont présentés dans les rapports joints (maquettes en annexes 1 et 2, compte administratif par politique publique en annexe 3 et rapport financier en annexe 4).

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'année écoulée dans le cadre du budget primitif et des décisions modificatives. Selon l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de l'ordonnateur est constitué par le vote du compte administratif. Il détermine le résultat de fonctionnement de l'exercice, le solde de l'exécution de la section d'investissement.

Hors la présence de la Présidente de Nantes Métropole qui s'est retirée au moment du vote, conformément à l'article L.5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique,
par 64 voix pour, 7 voix contre et 14 abstentions

1 - après avoir pris connaissance des comptes de gestion de tous les budgets dressés par la receveuse des finances,

2 - approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe 1 de la présente délibération.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement)	68 751 638,11 €
-solde d'exécution (section d'investissement)	-51 123 393,31 €

3 - approuve le compte administratif du budget annexe élimination et traitement des déchets pour l'exercice 2023 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe 2 de la présente délibération.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement)	6 643 654,69 €
-solde d'exécution (section d'investissement)	1 813 445,17 €

4 - approuve le compte administratif du budget annexe eau pour l'exercice 2023 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe 2 de la présente délibération.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement)	16 919 601,17 €
-solde d'exécution (section d'investissement)	-15 905 602,45 €

5- approuve le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe 2 de la présente délibération.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement)	15 284 255,62 €
-solde d'exécution (section d'investissement)	4 419 691,84 €

6 - approuve le compte administratif du budget annexe locaux industriels et commerciaux pour l'exercice 2023 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe 2 de la présente délibération.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement)	1 843 071,69 €
-solde d'exécution (section d'investissement)	2 848 271,74 €

7 - approuve le compte administratif du budget annexe transports pour l'exercice 2023 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe 2 de la présente délibération.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement)	39 361 420,01 €
-solde d'exécution (section d'investissement)	-35 581 994,86 €

8 - approuve le compte administratif du budget annexe stationnement pour l'exercice 2023 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe 2 de la présente délibération.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement)	4 682 500,46 €
-solde d'exécution (section d'investissement)	2 419 627,31 €

9 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Affectation des résultats de fonctionnement 2023 – Budget supplémentaire 2024 (budget principal et budgets annexes)

Exposé

Cette délibération présente le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes, reprenant les résultats 2023 constatés, et autres évolutions sur les dépenses et les recettes, ainsi que des dispositions diverses.

1. **Affectation des résultats 2023**

L'arrêté des comptes 2023 permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement 2023 et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté doit en priorité couvrir le besoin de financement 2023 de la section d'investissement.

Le budget principal, et les budgets annexes eau et transports, sont concernés par l'affectation de leur résultat en réserves.

2. Budget supplémentaire 2024

Le budget supplémentaire (BS) 2024 a pour objectif :

- la reprise des résultats 2023,
- l'inscription de crédits supplémentaires,
- l'ouverture d'autorisations de programme (AP) liées aux projets présentés à l'approbation des conseils ou bureaux de mai, juin et juillet 2024.

Le budget principal se présente comme suit :

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget supplémentaire 2024 de Nantes Métropole :

- le rapport de présentation budgétaire (annexe 1),
- les maquettes réglementaires du budget supplémentaire 2024 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 2),
- la situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 3).

BS 2024	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses d'Investissement	Recettes d'investissement
Inscriptions nouvelles	12 189 780,18 €	11 209 899,19 €	7 381 579,01 €	9 989 517,06 €
Excédent de fonctionnement (reporté)		0,00 €		
Excédent de fonctionnement (capitalisé)				68 751 638,11 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023			51 123 393,00 €	
Emprunts				-19 256 302,17 €
Vir de section à section	-979 880,99 €			-979 880,99 €
Autres écritures de section à section				
Equilibre BS	11 209 899,19 €	11 209 899,19 €	58 504 972,01 €	58 504 972,01 €

Budget global après BS	Dépenses réelles de Fonctionnement	Recettes réelles de Fonctionnement	Dépenses réelles d'Investissement	Recettes réelles d'investissement
BP 2024	577 952 582,04 €	689 095 480,73 €	409 071 587,25 €	297 928 688,56 €
BS 2024	590 142 362,22 €	700 305 379,92 €	467 576 559,26 €	357 413 541,56 €

	Dépenses d'ordre de Fonctionnement	Recettes d'ordre de Fonctionnement	Dépenses d'ordre d'Investissement	Recettes d'ordre d'investissement
BP 2024	124 202 898,69 €	13 060 000,00 €	100 403 100,00 €	211 545 998,69 €
BS 2024	123 223 017,70 €	13 060 000,00 €	100 403 100,00 €	210 566 117,70 €

Budget total après BS (Fonc + Inv)	Dépenses	Recettes
Budget total réel	1 057 718 921,48 €	1 057 718 921,48 €
Budget total réel + ordre	1 281 345 039,18 €	1 281 345 039,18 €

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement).

3. Ajustements des provisions

Provisions pour comptes épargne temps :

Le comité de fiabilité des comptes locaux, dans son guide comptable des provisions pour risques et charges, préconise de provisionner les charges afférentes aux jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble du personnel de la collectivité. Après concertation avec la Recette des Finances, il est proposé de constituer une provision pour couvrir cette charge.

Le Conseil métropolitain a défini pour Nantes Métropole les mêmes règles d'alimentation et d'usage du CET que pour la ville de Nantes et le CCAS, notamment la non-monétisation des CET à l'exception des trois situations suivantes :

- départ en retraite pour invalidité,

- licenciement pour inaptitude physique,

- décès d'un agent (avec versement au bénéfice des ayants droits).

La charge réelle sur les trois derniers exercices budgétaires (de 2021 à 2023) s'élève à :

14 625 € pour le budget principal, soit une moyenne annuelle de 4 875 € (6 600 € de provision déjà constituée),

2 850 € pour le budget annexe eau, soit une moyenne annuelle de 950 € (950 € de provision déjà constituée),

975 € pour le budget annexe assainissement, soit une moyenne de 325 € (325 € de provision déjà constituée),

4 500 € pour le budget annexe déchets, soit une moyenne annuelle de 1 500 € (1 500 € de provision déjà constituée).

Forfait C.E.T. versé en 2021 – 2022 – 2023

	Nantes Métropole							
	Budget principal		Eau		Assainissement		Déchets	
	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant
2021	11	13 500,00 €	2	2 850,00 €	1	975,00 €	3	4 500,00 €
2022	2	1 125,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2023	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
		14 625,00 €		2 850,00 €		975,00 €		4 500,00 €
		/3		/3		/3		/3
Moyenne des 3 dernières années		4 875,00 €		950,00 €		325,00 €		1 500,00 €
Provisions CET constituées		6 600,00 €		950,00 €		325,00 €		1 500,00 €
Ajustement exercice 2024		**-1 725,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**

La provision pour CET est ajustée tous les ans à la hausse ou à la baisse, au vu des réalisations des 3 derniers exercices clos.

Au vu des provisions constituées au 31/12/2023, il convient d'ajuster les provisions pour C.E.T. de :

- 1 725€ au budget principal pour 2024.

Les provisions des budgets annexes eau assainissement et déchets restent inchangées pour 2024.

Provisions pour litiges et contentieux :

Budget principal : Suite à un recours contentieux indemnitaire, devant le tribunal administratif, d'un commerçant dans le cadre de travaux publics, il est proposé de provisionner 45 820€.

Budget annexe eau : Suite à un recours contentieux, devant le tribunal judiciaire, relatif à la contestation d'une facture d'eau émise en 2023, il est proposé de provisionner 41 515€.

Budget annexe élimination et traitement des déchets : Suite à un recours contentieux, devant le tribunal administratif, relatif à la contestation de pénalités contractuelles il est proposé de provisionner 88 194€.

Autres provisions pour risques et charges d'exploitation :

A partir de 2025, le budget d'assainissement devra verser des subventions exceptionnelles d'équipement au futur délégataire pour la construction de la future station d'épuration de traitement des boues sur le site de la Prairie de Mauves. Ces subventions seront imputées à la section de fonctionnement (conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M49). L'excédent de fonctionnement 2023 de ce budget annexe permet de provisionner ces versements estimés à 14,5M€.

Afin de ne pas grevés les budgets primitifs à partir de 2025 notamment la section de fonctionnement, cette provision sera reprise du montant des subventions versées, afin de neutraliser la section de fonctionnement.
Il convient de provisionner 14 500 000€ dès 2024 une dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation au budget annexe d'assainissement.

Provisions créances douteuses :

Le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil métropolitain.

Au budget primitif 2023 a été voté l'ajustement des provisions pour créances douteuses, afin d'atteindre le taux de 50 % du montant des créances douteuses et débiteurs divers-contentieux constatés au dernier compte de gestion, soit celui de 2023.

Ce montant arrondi de provision pour créances douteuses, représente :

Créances douteuses et Provisions pour dépréciations actifs circulants

	Nantes Métropole						
Compte de gestion 2023	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget L.I.C.	Budget Déchets	Budget Transports	Budget Stationnement
Compte 4161 "Créances douteuses"	384 938,99 €	7 666 202,89 €	529 759,39 €	20 590,49 €	43 855,16 €	0,00 €	0,00 €
Compte 46726 "Débiteurs divers - Contentieux"	240 835,78 €	505,32 €	0,00 €	0,00 €	52,73 €	0,00 €	51 810,28 €
Total	**625 774,77 €**	**7 666 708,21 €**	**529 759,39 €**	**20 590,49 €**	**43 907,89 €**	**0,00 €**	**51 810,28 €**
Compte 4911 "dépréciation des comptes de redevables" (créances douteuses) CG 2023	326 251,73 €	6 000 000,00 €	221 619,00 €	0,00 €	25 643,00 €	0,00 €	30 600,00 €
Budget 2024							
D 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)							
BP 2024							
BS 2024	**35 365,00 €**		43 260,00 €	10 295,00 €			
R 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)							
BP 2024	48 729,00 €	**2 000 000,00 €**					
BS 2024		**166 646,00 €**			3 690,00 €		4 695,00 €
Solde au 31/12/2024 Compte 4911 "dépréciation des comptes de redevables" (créances douteuses)	**312 887,73 €**	**3 833 354,00 €**	**264 879,00 €**	**10 295,00 €**	**21 953,00 €**	**0,00 €**	**25 905,00 €**
Rapport solde Prov 2024 / Cpte 4161 + Cpte 46726 au 31/12/2023	**50,00 %**	**50,00 %**	**50,00 %**	**50,00 %**	**50,00 %**	-	**50,00 %**

Pour le budget principal :

50 % de 625 774,77€ soit 312 888€ (arrondis).
Les provisions pour créances douteuses constituées représentent 326 251,73€ au compte de gestion 2023.
Avec la reprise de provision de 48 729€ votée au BP 2024 (titre Enedis), il convient d'ajuster cette provision par une dotation complémentaire de +35 365€ au BS 2024.

Pour le budget annexe eau :

50 % de 7 666 708,21€ soit 3 833 354€ (arrondis).
Les provisions pour créances douteuses constituées représentent 6 000 000€ au compte de gestion 2023.
Il convient d'ajuster cette provision par une reprise de 2 166 646€ pour l'exercice 2024, mais ceci en fonction de l'avancée de l'apurement du plan pluriannuel des impayés des factures d'eau, en lien avec le service de gestion comptable de Nantes.

Pour le budget annexe assainissement :

50 % de 529 759,39€ soit 264 879€ (arrondis).
Les provisions pour créances douteuses constituées représentent 221 619€ au compte de gestion 2023.
Il convient d'ajuster cette provision par une dotation complémentaire de 43 260€ pour l'exercice 2024.

Pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux :

50 % de 20 590,49€ soit 10 295€ (arrondis).
Il convient de provisionner ces 10 295€ par une première dotation pour l'exercice 2024

Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :

50 % de 43 907,89€ soit 21 953€ (arrondis).
Les provisions pour créances douteuses constituées représentent 25 643€ au compte de gestion 2023.
Il convient d'ajuster cette provision par une reprise de 3 690€ pour l'exercice 2024.

Pour le budget annexe stationnement :

50 % de 51 810,28€ soit 25 905€ (arrondis).
Les provisions pour créances douteuses constituées représentent 30 600€ au compte de gestion 2023.
Il convient d'ajuster cette provision par une une reprise de 4 695€ pour l'exercice 2024.

4. **Facturation des charges de structure du budget principal aux budgets annexes :**

La participation de Nantes Métropole aux frais d'administration générale des budgets annexes eau, assainissement, déchets, transports et stationnement a été fixée dans la délibération en date du 22 juin 2018, et évolue en fonction de l'inflation.

Le calcul de ces contributions a été actualisé en 2021 afin de prendre en compte l'évolution des charges portées par les services support.

Les montants 2024 sont actualisés par rapport à l'inflation 2023 soit +3,7 % :

Budgets annexes	**Contribution 2024**
Budget eau	4 593 155 €
Budget assainissement	3 373 197 €
Budget déchets	5 545 415 €
Budget transports	1 991 012 €
Budget stationnement	334 300 €

Le Conseil délibère et,
par 69 voix pour, 7 voix contre et 14 abstentions

1. **Pour le budget principal :**

   Affecte le résultat comptable de l'exercice 2023 au financement de la section d'investissement, pour le **budget principal** au compte 1068 pour 68 751 638,11€.

   Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2024 du **budget principal** joint à la délibération en annexe 2.

   Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget principal** selon l'état joint en annexe 3.

2. **Pour le budget annexe eau :**

   Affecte le résultat comptable de l'exercice 2023 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe eau** au compte 1068 pour 15 905 602,45€.

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2024 du **budget annexe eau** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe eau** selon l'état joint en annexe 3.

3. **Pour le budget annexe assainissement :**

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2024 du **budget annexe assainissement** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe assainissement** selon l'état joint en annexe 3.

4. **Pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux :**

Approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** joint à la présente délibération en annexe 2.

Les AP/CP ne sont pas modifiées par rapport au budget primitif 2024.

5. **Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :**

Approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe élimination et traitement des déchets** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe élimination et traitement des déchets** selon l'état joint en annexe 3.

6. **Pour le budget annexe transports**

Affecte le résultat comptable de l'exercice 2023 au financement de la section d'investissement, pour le budget principal au compte 1068 pour 35 581 994,86€.

Approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe transports** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe transports** selon l'état joint en annexe 3.

7. **Pour le budget annexe stationnement :**

Approuve par chapitre le budget supplémentaire du **budget annexe stationnement** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe 3.

8. approuve l'ajustement des provisions pour compte épargne temps (CET) au budget principal, et aux budgets annexes :

-1 725 € au budget principal (reprise), soit un total de provision ajusté à 4 875 €.

Pas de mouvement au budget annexe de l'eau, soit une provision maintenue à 950 €.

Pas de mouvement au budget annexe assainissement, soit une provision maintenue à 325 €.

Pas de mouvement au budget annexe déchets, soit une provision maintenue à 1 500€.

9. approuve l'ajustement des provisions pour créances douteuses pour l'exercice 2024 :

   Pour le Budget principal :

   - une dotation complémentaire de 35 365€.
   Soit un total de provisions ajusté à 312 887,73€ pour 2024.

   Pour les budgets annexes :

   - une reprise de 2 166 646€ pour le budget annexe de l'eau.
   Soit un total de provisions ajusté à 3 833 354€, et ceci en fonction de l'avancée de l'apurement du plan pluriannuel des impayés des factures d'eau (en lien avec le service de gestion comptable de Nantes).

   - une dotation complémentaire de 43 260€ pour le budget annexe d'assainissement.
   Soit un total de provisions ajusté à 264 879€ pour 2024.

   - une première dotation de 10 295€ pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux pour 2024.

   - une reprise de 3 690€ pour le budget annexe élimination et traitement des déchets.
   Soit un total de provisions ajusté à 21 953€ pour 2024.

   - une reprise de 4 695€ pour le budget annexe stationnement.
   Soit un total de provisions ajusté à 25 905€ pour 2024.

10. approuve la dotation aux provisions pour risques et charges de 14 500 000€ pour le budget annexe assainissement, correspondant à l'estimation des subventions d'équipement à verser (en fonctionnement conformément à la nomenclature M49), à partir de 2025, pour la construction de la nouvelle station d'épuration sur le site de la Prairie de Mauves pour le traitement des boues. Cette provision sera reprise au fur et à mesure des mandatements de ces subventions.

11. approuve les provisions pour risques et contentieux :

    Pour le budget principal :

    Une dotation de 45 820€ pour litiges et contentieux suite à un recours pour non indemnisation de commerçant suite à des travaux.

    Pour le budget annexe eau :

    Une dotation de 41 515€ pour litiges et contentieux suite à un recours pour contestation d'une facture d'eau émise en 2023.

    Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :

    Une dotation de 88 194€ pour contestation de pénalités émises pour non atteinte des taux de captation du tri des déchets.

12. approuve le calcul des charges de structure facturées aux budgets annexes eau, assainissement, déchets, transports et stationnement.

13. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 - Taxe foncière - Exonérations

Exposé

Exonération partielle de taxe foncière en faveur des constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale :

Conformément aux dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui leur revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévues au I bis de l'article 1384 A.

Nantes Métropole a délibéré le 25/06/2010 pour exonérer de 50 % de TF les logements neufs présentant une performance énergétique élevée pour une durée de 5 ans. Toutefois, les conditions de bénéfice de cette exonération ont été actualisées par l'article 143 de de Loi de Finances 2024 afin de tenir compte de l'obsolescence du label « bâtiment basse consommation énergétique – BBC 2005 » qui n'est plus délivré.

Pour maintenir cette exonération partielle de 50 % de taxe foncière bâtie pour les constructions de logements neufs pour une durée de 5 ans, il est proposé de délibérer à nouveau conformément au décret n°2023-560 du 3 juillet 2023 qui précise que les logements concernés doivent respecter des niveaux de performance énergétique et environnementale minimale fondés sur les exigences de la réglementation des nouvelles construction de bâtiments (RE 2020).

Exonération partielle de taxe foncière bâtie en faveur des logements anciens rénovés :

Nantes Métropole a délibéré le 23/06/2022 pour exonérer de 50% de TF pour une durée de 3 ans les logements anciens achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Cette délibération a été prise conformément à l'article 1383-0 B du Code Général des Impôts qui autorisait les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à accorder une exonération entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989.

Les conditions de bénéfice de cette exonération facultative ont été actualisées par l'article 143 de de Loi de Finances 2024. La liste des dépenses de travaux éligibles a été alignée sur celle fixée pour l'application du taux réduit de TVA et la condition d'une date d'achèvement du logement avant le 1er janvier 1989 est remplacée par une durée d'ancienneté fixée à plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable. L'exonération reste comprise entre 50 % et 100 % de la base de TF et sa durée fixée à trois ans.

Pour maintenir cette exonération partielle de 50 % de taxe foncière bâtie pour les logements anciens rénovés sur 3 ans, il est proposé de délibérer à nouveau.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve, à compter du 1er janvier 2025, l'exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du Code Général des Impôts et fixe le taux de l'exonération à 50 % pour une durée de 5 ans.
2. approuve, à compter du 1er janvier 2025, l'exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties de logements anciens rénovées qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie conformément à l'article 1383-0 B du Code Général des Impôts et fixe le taux de l'exonération à 50 % pour une durée de 3 ans.

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - Pacte financier de solidarité - Montant de la dotation de solidarité communautaire 2024 - Aide à la réalisation d'équipements bénéficiant aux usagers de plusieurs communes membres

Exposé

1/ Dotation de Solidarité Communautaire – Montant 2024

La Dotation de Solidarité communautaire (DSC) vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes de la métropole. Le dispositif a été réformé et majoré dans le cadre du Pacte financier métropolitain de solidarité adopté par délibération du 9 décembre 2021. Ce dernier prévoit les modalités de calcul de l'évolution annuelle.

Pour l'année 2024, les éléments nécessaires au calcul de son enveloppe et à celui de sa répartition entre communes membres sont désormais disponibles.

Par conséquent, il y a lieu de prendre acte du montant définitif de la DSC pour l'année 2024, de **38 389 971 €**. Ce nouveau Pacte est particulièrement redistributif puisqu'il repose sur le fait d'indexer 100 % de la dynamique du panier fiscal entrant dans le calcul de la DSC. Ainsi en 2024, son montant progresse de 763 000 € par rapport à 2023.

Pour mémoire, celui-ci est constitué de trois composantes :

- une DSC-Socle figée à 6 693 965 €,
- une DSC-Petites communes figée à 3 120 313 € et
- une DSC-Critère calculée sur la base de l'évolution annuelle du panier fiscal métropolitain retraité et élargi aux dotations.

Le montant de la DSC-Critère s'établit pour 2024 à 28 575 693 € compte tenu d'un abondement annuel de 763 000 €.

Sa répartition a été redéfinie conformément à l'article L.5211-28-4 du CGCT, selon 4 critères : le potentiel fiscal (40%), le revenu par habitant (40%), l'effort fiscal (15%) et les logements sociaux (5%). Les calculs sont établis en tenant compte de la population INSEE de l'année en cours et sur la base des données du fichier des critères de répartition des dotations des communes de N-1 produit par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Le montant de DSC alloué aux communes membres est détaillé en annexe n°1 ci-jointe.

2/ Fonds de concours en investissement pour les équipements bénéficiant aux usagers de plusieurs communes membres

Par délibération des 9 et 10 décembre 2021, le conseil métropolitain a actualisé le pacte financier de solidarité avec les 24 communes. Ce nouveau pacte prévoit notamment la mise en place, pour un montant de 10 millions d'euros, d'une aide à l'investissement pour les communes qui réalisent des équipements bénéficiant aux usagers de plusieurs communes de la métropole. Par délibération du conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022, le délai de remise des dossiers pouvant faire l'objet de ce soutien, fixé initialement au 31 décembre 2022, a été repoussé au 30 juin 2023. Puis, par délibération des 22 et 23 juin 2023, la date a été repoussée au 30 juin 2024.
Pour tenir compte du décalage de la programmation d'équipements de plusieurs communes, il est proposé de reporter de nouveau la date limite de dépôt des dossiers de demandes d'aides au 31 décembre 2024. Les autres dispositions relatives à ce dispositif demeurent inchangées.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - prend acte du montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2024 établi à **38 389 971 €** et sa répartition par commune, conformément à l'annexe n°1 ci-jointe,

2 - fixe au 31 décembre 2024 la date limite de dépôt des dossiers de demandes de fonds de concours en investissement pour les équipements bénéficiant aux usagers de plusieurs communes membres,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - NANTES – Transition énergétique – Grand Débat Loire – Acquisition d'une flotte d'eNavibus pour la Loire et adaptation des infrastructures à quai – Marché de mandat – Lancement d'un appel offres

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le réchauffement climatique. Soucieuse de placer les citoyens et acteurs locaux au cœur des transitions de son territoire et de trouver conjointement de nouvelles solutions face aux enjeux climatiques et énergétiques, Nantes Métropole a organisé en 2016 un Grand Débat sur la Transition Énergétique. Avec 53 000 participants et 11 000 contributeurs, cette grande consultation publique a abouti à l'écriture de la Feuille de Route « Nantes, métropole en transition » qui alimente le nouveau Plan Climat, adopté le 07 décembre 2018.

Par ailleurs, Nantes Métropole a approuvé lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2015 la feuille de route du Grand débat Loire composée de 30 engagements et visant à fédérer les 24 communes autour de grands projets et de réalisations du quotidien, de renforcer le lien des habitants à la Loire et d'en faire un moteur pour l'avenir. Dans cet objectif, l'action 24 vise à créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun.

Aussi, depuis 2005, le réseau de lignes Navibus propose des liaisons intra-urbaines sur l'Erdre et la Loire, connectées au réseau de transport en commun (trams et bus), et permettant des traversées plus aisées du fleuve. Deux lignes Navibus existent aujourd'hui sur la Loire, mobilisant 4 navires diesel. En 2025, un franchissement supplémentaire sera proposé entre Trentemoult et Bas-Chantenay.

Début 2023, Nantes Métropole a commandé une étude exploratoire au Cabinet d'architecture navale Mauric pour la mise en œuvre de bateaux à propulsion décarbonnée sur les liaisons Navibus Loire ; cette étude préconise l'acquisition d'une flotte de 5 navires de type catamaran, en mesure d'accueillir 150 passagers et des vélos. Ces nouveaux bateaux viendront progressivement remplacer la flotte actuelle de Navibus y compris sur la nouvelle liaison Trentemoult Bas chantenay.

Plusieurs solutions de motorisation ont été comparées au regard des enjeux de décarbonation et de fiabilité du service mis en avant par la collectivité : le futur Navibus sera électrique, avec prolongateur d'autonomie thermique et biberonnage lors des escales (sur le modèle du eBusWay).

Les études avant-projet en cours doivent préciser les spécifications techniques de cette nouvelle génération de Navibus décarbonée, plus adaptée aux conditions de navigation sur la Loire, ainsi que des adaptations des infrastructures à quai (notamment les équipements de recharge).

Sur la base de ce cahier des charges, Nantes Métropole souhaite confier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée, assurée dans le cadre d'un marché de mandat, conclu avec publicité et mise en concurrence, conformément à l'article R2161-2 à 2161-5 de la commande publique. Le début de la prestation est prévu à l'automne 2024.

La prestation confiée comprendra :

- l'acquisition de 5 navires de type catamaran, d'une capacité de 150 passagers (ainsi que des vélos), à propulsion électrique (avec prolongateur d'autonomie et biberonnage aux escales),

- la mise en œuvre des infrastructures de recharge à quai de ces navires,

- l'étude et la mise en œuvre des modifications d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de ces navires (systèmes d'amarrage, franc-bord, ponton d'attente…),

- les études préalables concernant le choix, la fourniture, et la mise en œuvre des systèmes embarqués nécessaire à l'exploitation de ces lignes sur la Loire (SAE, radio, wifi, vidéo-surveillance) à retenir pour les nouveaux bateaux, y compris une réflexion portant sur l'usager connecté.

Au regard des enjeux énumérés ci-dessus et des compétences à mobiliser, le mandataire pourra s'adjoindre l'expertise d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition des bateaux, estimée à 200 000 € HT et d'une maître d'œuvre pour le suivi des travaux relatifs aux infrastructures estimée à 400 000 € HT. Conformément aux articles R2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique, le mandataire sera autorisé à lancer les appels d'offres correspondants.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour cette réalisation est fixée à 30 000 000 € HT soit 36 000 000 € TTC, comprenant la rémunération du mandataire estimée à 500 000 € HT soit 600 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP050 libellée Transports Collectifs, opération 2024-10365 libellée « Nouveaux Navibus sur la Loire - Acquisition ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – autorise le lancement d'un marché de mandat pour l'acquisition d'une flotte de 5 eNavibus pour la Loire, et l'adaptation des infrastructures à quai,

2 – autorise le futur mandataire à lancer les marchés d'études nécessaires (en particulier une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les bateaux, et une maîtrise d'œuvre (MOE) pour les infrastructures à quai),

3 – sollicite le cas échéant les subventions auprès des organismes concernés,

4 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de mandat, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 - Transition écologique - Engagement Loire – Réalisation des lignes de tramway 6 et 7 du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transports - Rénovation de la ligne 1 sur le quai de la Fosse - Lancement d'une consultation de fourniture

Exposé

Le Conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Transport (DNLT) à 170 M€ TTC pour les lignes de tramway 6 et 7, et 42 M€ pour la ligne 8 de busway à vocation électrique.

Nantes Métropole a confié à la SEMITAN la réalisation de ce programme d'investissements via les quatre marchés subséquents suivants, conclus en vertu de l'accord-cadre de mandats n°2017-33780 :

- marché subséquent n°2018-21230 concernant la réalisation de nouvelles infrastructures de tramway et du pôle d'échanges multimodal associé pour la desserte de la centralité métropolitaine sur l'ouest de l'île de Nantes et sur Rezé, appelé « Tronçon central »,
- marché subséquent n°2020-20638 concernant la réalisation d'études complémentaires pour le développement de ces lignes, notamment pour le raccordement entre les stations Jamet et Romanet,
- marché subséquent n°2022-83976, concernant la réalisation de l'aménagement du terminus François Mitterrand en vue de l'arrivée de la future ligne 7 de tramway,
- marché subséquent n°2022-84032, concernant la réalisation de la ligne 8 de busway à vocation électrique.

Par ailleurs, par délibération 2022-04 du 4 février 2022, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation de la ligne 1 entre les stations Gare Maritime et Médiathèque, à 16 M€ TTC, projet qui s'inscrit en cohérence avec le projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport (DNLT).

Nantes Métropole a également confié à la SEMITAN la réalisation de la rénovation de la ligne 1 entre Gare Maritime et Médiathèque, via le marché subséquent n°2022-82074, conclu en vertu de l'accord-cadre de mandats 2019-27088.

Concernant l'opération de réalisation des infrastructures des lignes 6 et 7 du projet DNLT « Tronçon central **»,** l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux est de 70 890 000 € HT soit 85 068 000.00 € TTC. S'ajoute l'opération de rénovation de la ligne 1 entre les stations de Gare Maritime à Médiathèque, d'une enveloppe financière prévisionnelle de travaux de 9 450 000,00 € HT soit 11 340 000,00 € TTC.

Lors de la délibération du 9 février 2024, Nantes Métropole a approuvé le lancement, par la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole, des procédures adaptées et des procédures avec négociations des marchés nécessaires pour l'opération de réalisation des lignes 6 et 7 du projet de DNLT et de rénovation de la ligne 1 quai de la fosse.

Il est prévu également un marché de fourniture de pierres naturelles commun pour les opérations « Réalisation des infrastructures des lignes 6 et 7 du projet DNLT « Tronçon central » et « Rénovation de la ligne 1 entre les stations de Gare Maritime à Médiathèque », dont le montant prévisionnel est évalué à 800 000 € HT. Il est précisé que cette fourniture était prévue initialement via les marchés de travaux mutualisés entre DNLT « Tronçon central » et rénovation de la ligne 1 (marché travaux de voie ferrée et marché travaux de terrassement, voirie, réseaux divers et génie civil de station), et via un marché de travaux propre à DNLT « Tronçon Central » (marché travaux d'espaces verts hors plateforme tramways), objet de la délibération du 8 février dernier. L'acquisition dans une consultation unique permettra de garantir une homogénéité des matériaux sur l'ensemble du secteur.

Conformément aux dispositions des articles L2124-1, L. 2124-3 et R. 2124-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer cette consultation sous forme de procédure formalisée avec négociations.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'opération 2021/3770, libellée Développement des Nouvelles Lignes de Transport (lignes 6 et 7) et sur l'opération 2021/10174 libellée rénovation de la ligne 1 entre gare maritime et médiathèque.

Le Conseil délibère et,
par 84 voix pour et 7 abstentions

1- approuve le lancement, par la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole, d'une procédure avec négociations pour la fourniture de pierres naturelles,

2 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Transition écologique – Opération rénovation énergétique de trois centres techniques et d'exploitations Bus & Tramways (Trentemoult, Dalby, Trocardière) - Programme et Enveloppe financière prévisionnelle – Approbation

Exposé

Dans le cadre de l'exploitation du réseau de transports collectifs de la Métropole, la SEMITAN utilise six centres techniques d'exploitation (CETEX) répartis sur le territoire métropolitain appartenant à Nantes Métropole : Dalby, Trentemoult, Trocardière, Vertonne, Saint-Herblain et Le Bêle.

Compte-tenu de l'ancienneté du réseau, les CETEX de Trentemoult, Dalby et Trocardière connaissent des problématiques de vétusté affectant les façades, les couvertures, les complexes d'étanchéité, etc.

Ces trois CETEX ont fait l'objet de diagnostics techniques en 2020, initiés par Nantes Métropole, afin de mettre en lumière les dysfonctionnements des bâtiments et proposer des objectifs de rénovation énergétique. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, il est aujourd'hui nécessaire de requestionner la nature des travaux énergétiques à engager afin de satisfaire à ces obligations ainsi qu'aux conditions d'utilisation pour les agents de la SEMITAN et d'exploitation du réseau.

L'actualisation et l'approfondissement de ces études de rénovation énergétique des CETEX concernés par cette délibération permettra de répondre également aux enjeux de la bifurcation écologique.

Il est nécessaire de déterminer, par un diagnostic bâtimentaire précis, les dysfonctionnements affectant ces bâtiments en terme de structures et de fondations des installations et de présence de matières dangereuses (plomb/amiante). Ces études seront accompagnées de la réalisation d'un audit énergétique intégrant notamment la question de l'installation de dispositifs photovoltaïques sur toitures, d'isolation thermique et de dispositifs de chauffage efficients.

Ces études se matérialiseront par une programmation de travaux de rénovation pour chacun des trois CETEX.

À l'issue de la phase de programmation, Nantes Métropole aura à sa disposition les éléments nécessaires pour engager les opérations de rénovation énergétique sur un ou plusieurs de ces CETEX ; ceci en fonction des arbitrages qui seront à opérer à l'issue des premières études au regard des enveloppes financières mobilisables.

Dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente et compte-tenu de la spécificité et de la complexité technique des études et des travaux à engager, Nantes Métropole confiera, pour la réalisation des études techniques, de la programmation et des travaux de rénovation énergétique, un marché subséquent de mandat à la SEMITAN, conclu selon l'accord-cadre n°2019-27-088 dont elle est attributaire.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 762 192€ HT, soit 4 514 630 € TTC y compris la rémunération du mandataire.

Seuls les crédits portant sur les études et la réalisation de travaux urgents permettant de répondre aux problèmes de vétusté (renforts structurels, étanchéité des toitures, isolation thermique, chauffage) sont aujourd'hui inscrits au budget annexe Transport.
Les crédits correspondants sont prévus sur l'enveloppe n°3960 libellée « Rénovation de toitures du réseau de transport en commun » .

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le programme de l'opération de rénovation énergétique de trois centres techniques et d'exploitations Bus & Tramways (Trentemoult, Dalby, Trocardière) et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle à 3 762 192€ HT, soit 4 514 630€ TTC,

2 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à solliciter des subventions pour cette opération.

22 - Transition écologique - Modernisation de l'axe ferroviaire Nantes - Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic - Convention de financement des études préliminaires – Approbation

Exposé

La mise en place d'un service cadencé sur l'axe Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic implique une modernisation de cette ligne ferroviaire et s'inscrit dans le cadre du déploiement d'un Service Express Régional Métropolitain dont l'objectif est d'améliorer la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes ferroviaires plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines.

Cette opération de modernisation relève de la "Stratégie Régionale des Mobilités 2030" (SRM 2030) de la Région Pays de la Loire.

Le cadencement envisagé est le suivant :

- 1 train toutes les 30 minutes et dans chaque sens sur le tronçon commun Nantes - Sainte-Pazanne
- 1 train par heure et par sens sur chaque branche : Sainte-Pazanne - Pornic et Sainte Pazanne ~~–~~Saint Gilles-Croix-de-Vie

Pour atteindre cet objectif, SNCF Réseau a réalisé une étude d'exploitation pour identifier les aménagements nécessaires au déploiement de la SRM 2030 afin d'éclairer les partenaires du projet (Etat, Région Pays de la Loire, Angers Loire Métropole et Nantes Métropole) sur les besoins d'infrastructure associés et les ajustements de desserte nécessaires sur les lignes ferroviaires, ainsi que sur les gares de Nantes, Angers, le Mans et Laval.

Pour l'axe Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic, les partenaires ont arbitré un programme reposant sur les éléments suivants :

- la création d'une nouvelle halte à Soullans (85) avec création d'une voie d'évitement,
- la création d'une voie d'évitement à la halte existante de Saint-Hilaire-de-Chaléons (44),
- la création d'une nouvelle halte appelée communément « halte de Nantes Atlantique » située sur la ligne ferroviaire Nantes / Sainte Pazanne dans le secteur de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Bouguenais (44) avec création d'une voie d'évitement,
- la création d'une nouvelle halte à Beaulieu sur l'île de Nantes, au droit du boulevard de Gaulle au croisement avec la ligne 4 de Busway du réseau de Transport Urbain de Nantes Métropole est prévue en option.

Par ailleurs, ce projet figure dans l'avenant au Contrat Plan Etat Région 2021-2027 (volet infrastructure de transport et mobilités) signé par l'État et la Région des Pays de la Loire le 16 novembre 2023, pour lequel Nantes Métropole s'est engagée à cofinancer les études préliminaires.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver a pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement des études préliminaires du projet de modernisation de l'axe Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Pornic sur le périmètre SNCF Réseau, ainsi que les modalités d'exécution et de suivi de ces études.

Ces études concernent les aménagements nécessaires à la mise en œuvre de la desserte cible définie dans la SRM 2030 présentée ci-avant et :

- sont indissociables d'études préliminaires sous périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions pour les haltes de Beaulieu, Saint Hilaire de Chaléons et Soullans, à savoir : études quais et mobiliers, nouvelles haltes avec franchissements dénivelés (hors signalisation et télécoms), intermodalité, diagnostics de sécurité des Traversées Voies Piétonnes. Ce périmètre d'étude devra faire l'objet d'une convention spécifique,
- sont liées à la création de la « halte ferroviaire Nantes Atlantique », qui fait l'objet d'une étude d'émergence et d'avant projet, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions, pour laquelle une convention spécifique a déjà été approuvée par le bureau métropolitain du 2 décembre 2022.

Ainsi il convient aujourd'hui d'approuver la convention jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre l'État, la Région Pays de la Loire, SNCF Réseau et Nantes Métropole.

Le coût d'opération est estimé à 1 668 000 € HT courants sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dont 166 800€ sont à financer par Nantes Métropole.

La répartition du financement de ces études est la suivante :

Phase Etudes	**Participation Etat 50 %**	**Participation Région 40 %**	**Participation Nantes Métropole 10 %**	**Montant global** € courants
Etudes préliminaires	834 000 €	667 200 €	166 800 €	1 668 000 €

Les crédits correspondants aux études préliminaires de modernisation de l'axe Nantes – Saint Gilles-Croix-de-Vie/Pornic sont prévus au budget principal sur l'AP 101 libellée « Mobilités », opération n° 2021-10177 libellée « Halte Ferroviaire aéroport » .

Sur ces bases, il vous est proposé d'approuver la convention relative au financement des études préliminaires de modernisation de l'axe Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – par dérogation à la délégation de compétences accordée par le conseil au bureau métropolitain, approuve la convention relative au financement des études préliminaires de modernisation de l'axe Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, jointe en annexe,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - Saint-Sébastien-sur-Loire – Nantes – Aménagement de l'axe magistral cyclable du boulevard des Pas Enchantés / Côte de Saint-Sébastien – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 27 janvier 2023, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'axe magistral cyclable du boulevard des Pas Enchantés / Côte de Saint-Sébastien, sur les communes de Nantes et Saint-Sébastien-sur-Loire, pour un montant de 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC. Il a par ailleurs autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Afin d'améliorer la sécurité des cyclistes, faciliter leur insertion dans l'axe magistral et améliorer la lisibilité de cet itinéraire, il a été décidé de réaménager simultanément les 9 carrefours giratoires présents sur les 4 km linéaires de cet axe magistral emprunté quotidiennement par 2 000 vélos. Cette modification de programme a

conduit le Conseil Métropolitain des 22 et 23 juin 2023 à approuver l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, pour la porter à 2 916 666,67 € HT soit 3 500 000 € TTC.

Les 2 premiers lots des marchés de travaux ont été attribués suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 3 avril 2024.

Un diagnostic complémentaire a montré qu'il était nécessaire de remplacer les solives en bois et le platelage complet des passerelles constituant une partie du cheminement piéton, ce qui engendre des coûts supplémentaires qui n'avaient pas été identifiés initialement. Par ailleurs, les offres retenues pour les lots n°1 (Voirie) et 2 (Éclairage public), atteignent les montants maximum qui ont été estimés, hors prise en compte des révisions et aléas éventuels.

La synthèse des coûts actualisés nécessite donc une nouvelle augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 400 000 € TTC afin d'anticiper le coût des révisions, aléas de chantier et futures offres du lot n°3, correspondant aux travaux paysagers, dont la consultation sera lancée au second semestre 2024.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet et notamment le dossier de consultation pour le lot n°3.

Le montant des travaux est estimé à 291 666,67 € HT soit 350 000 € TTC pour ce lot n°3.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux du lot n°3.
Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101, libellée « Mobilités », opération 2021-3267, libellée « Axes structurants et magistraux vélos » qui s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI, et sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2021-1013, libellée « Ouvrages d'art, berges et quais - Entretien Rénovation Sécurité » qui s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe récurrente de la PPI et l'opération 2021-3239, libellée « Nouveaux aménagements de voirie pôle Loire, Sèvre et Vignoble » qui s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 400 000 € TTC .

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la modification du programme et l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'axe magistral cyclable du boulevard des Pas Enchantés et de la Côte Saint-Sébastien sur les communes de Saint-Sébastien-sur-Loire et Nantes pour la fixer à 3 250 000 € HT soit 3 900 000 € TTC,

2 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux paysagers (lot n°3),

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Transition Écologique - Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans le développement de bornes de recharge dans les parkings en ouvrage gérés dans le cadre d'une délégation de service public (parkings gérés par EFFIA ou NGE) ou dans les nouveaux Parking Relais en ouvrage (P+R Neustrie, P+R Vertou, ...)

Néanmoins, l'électrification en cours du parc automobile et les difficultés rencontrées par certains ménages pour recharger leur véhicule depuis leur domicile, ainsi que le besoin de conformité vis-à-vis de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités imposant des bornes de recharge sur certains parkings à fin 2025) a conduit Nantes Métropole à engager un développement des bornes de recharge en dehors de parking en ouvrages, prioritairement sur les parkings d'équipements publics communaux ou métropolitains, via un opérateur privé (e-Totem) sélectionné suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Une étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) a permis de définir le nombre de bornes nécessaires au territoire à différents horizons temporels, et les grands axes des orientations de déploiement de ces nouvelles bornes.

La phase de prospective et scénario de développement métropolitain réalisée par l'AURAN a fait ressortir :

- un taux de pénétration actuellement très important (20%) du véhicule électrique et hybride rechargeable dans le marché de la vente de véhicules neufs ;
- un parc de véhicules électriques ou hybrides rechargeables compris entre 40 000 et 105 000 en 2030 sur le territoire métropolitain (10 à 25% du parc en circulation) ;
- une projection déclinée sur les 24 communes de la métropole à partir de variables socio-démographiques et de l'habitat.

Sur cette base, un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides du territoire de Nantes Métropole pour les années 2024 – 2027 a été élaboré. Conformément à l'article L.353-5 du code de l'énergie, ce schéma définit nos priorités afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit. Il comprend un diagnostic, un projet de développement et des objectifs chiffrés, un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Ce schéma directeur permet de mettre en cohérence le déploiement de bornes de recharge engagé avec l'opérateur e-Totem retenu en février 2024, et le déploiement de l'offre privée (Grandes et Moyennes Surfaces, Station services pétrolière ...).
Il permet d'assurer une cohérence d'usage et une représentativité territoriale (offre de proximité), ainsi qu'un déploiement phasé dans le temps sur les équipements structurants au rayonnement interrégional (Parc des expositions, Zénith,…).

Une concertation a été menée avec les grandes et moyennes surfaces, les stations service et avec Territoire d'Energie 44 (ex Sydela). Le travail effectué a fait ressortir notamment les points suivants, prenant en compte la situation et les évolutions futures des territoires voisins :

- Une situation existante comprenant 76 stations de recharge ouvertes au public sur le territoire de Nantes Métropole, regroupant environ 400 points de charge, dont plus de 200 points de charge en parkings en ouvrages sous DSP de Nantes Métropole, 80 points de charge déjà installés en Hypermarchés et Supermarchés (GMS), et 18 points de charges déjà installés en stations service,
- Une capacité du réseau électrique actuelle suffisante bien que certains centres bourgs ou quartiers présentent des capacités du réseau électrique réduites et nécessiteront une attention particulière lors du déploiement des IRVE.
- Des Grandes et Moyennes surfaces qui prévoient l'installation d'environ 230 points de charge supplémentaires avant 2026, principalement pour respecter la loi LOM,
- Des Stations Service qui prévoient environ 62 points de charge (généralement de forte puissance), avant 2026,
- Un besoin global en bornes de recharge pour respecter la loi LOM sur tous les parkings de plus de 500m² du territoire, de 4830 points de charge (incluant les 295 prévus par les GMS),
- Un besoin identifié en bornes de recharge minimal imposé par le nombre de Véhicules électriques et hybrides rechargeable immatriculés sur Nantes Métropole de 592 points de charge en 2026, et 1025 points de charge en 2030 (étude AURAN), sachant qu'au 31 décembre 2023 étaient déjà immatriculés 15 500 véhicules électrique et hybrides rechargeables sur le territoire de Nantes Métropole.

Le présent Schéma Directeur des Infrastructures de recharge identifie plusieurs modes de développement possible d'une offre de bornes de recharge ouverte au public sur le territoire pour répondre à ce besoin : Délégation de Service Public, Appel à Manifestation d'intérêt, Marché de travaux et maintenance, Marché global de performance.

La stratégie de développement de Nantes Métropole, confirmée par ce Schéma Directeur est la suivante :

- Favoriser la recharge normale pour les lieux privés tels que les domiciles et les lieux de travail.
- Adapter les types de bornes de recharge publiques (normale, rapide) en fonction des usages (durée de stationnement, itinérance).
- Équiper progressivement tous les parkings publics (Parkings relais, parkings en ouvrage).

- Ajuster via un appel à manifestation d'intérêt, le déploiement des infrastructures publiques en fonction de l'évolution de l'offre privée et du dialogue technique avec les acteurs concernés (grandes surfaces, stations-service, etc.).
- Proposer un déploiement progressif des équipements communaux et métropolitains, en assurant une cohérence d'usage et une répartition territoriale équitable (offre de proximité).
- Proposer un déploiement progressif des équipements structurants ayant une portée interrégionale (Parc des expositions, Zénith, etc.).
- Installer des bornes de recharge sur l'espace public uniquement en dernier recours (moyen et long terme).

Les objectifs de déploiement sont les suivants :

- bornes dans les parkings métropolitains et communaux, soumis à la loi LOM.
- bornes complémentaires jugées nécessaires pour couvrir les besoins résidentiels ou de transit non couverts
- bornes sur l'espace public, dans les lieux où l'offre des parking communaux et privés ne permet pas de couvrir la demande (zone à forte densité de logement sans solution de parking privée).

Ce projet de schéma sera transmis pour avis au Préfet, conformément à l'article R.353-5-6 du code de l'énergie et sera modifié le cas échéant pour tenir compte de l'avis du préfet.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le projet de schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables pour les années 2024 - 2027,

2 - délègue à Madame la Présidente l'adoption du schéma directeur définitif,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 - Bouguenais – Aménagement de la rue de l'Aviation - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Le secteur aéroportuaire à Bouguenais a connu ces dernières années une forte dynamique de développement d'acteurs industriels (Airbus, Daher et leur écosystème) et l'implantation d'un pôle d'innovations, de recherches et de développement (IRT Jules Verne, Technocampus et les pépinières d'entreprises) se traduisant notamment par une forte augmentation du trafic motorisé, piétons et vélos sur la rue de l'Aviation.

La desserte des modes actifs n'est que partiellement assurée entre les zones d'habitats intra-périphériques et de concentration d'emplois rue de l'Aviation qui est identifiée comme la voie E des grandes voies vélo métropolitaines et axe structurant du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC).

Dans le présent programme, l'enjeu est de créer un boulevard urbain afin de sécuriser les modes actifs et de lier un espace public de qualité à l'intérieur de la zone industrielle et d'activités avec toutes les zones d'habitats alentour.

Les aménagements à réaliser consistent à :

- créer des cheminements piétons sécurisés et confortables,

- créer une liaison cyclable répondant au référentiel des aménagements cyclables du SDIC,

- reconfigurer les carrefours pour améliorer la fluidité des déplacements bus et véhicules,

- étudier et réaliser si possible une voie dédiée pour faciliter la circulation des bus dans le secteur de la porte de Retz

- et créer des continuités végétales et arborées.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 666 666,67 € HT soit 3 200 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 208 333,33 € HT.

Pour la réalisation de cette opération, des subventions pourront être sollicitées auprès des partenaires financeurs en fonction des dispositifs et appels à projet en cours : Europe, État, Région, Département.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-12 à R6121-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 103 libellée « Économie, emploi, Développement équilibré et alliance des territoires », opération 2021-34642019, libellée « Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne : aide immobilière ».

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le programme de l'opération d'aménagement de la rue de l'Aviation sur la commune de Bouguenais,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 666 666,67 € HT soit 3 200 000 € TTC,

3 – autorise le lancement d'une procédure pour la désignation d'un maître d'œuvre externe,

4 - autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention pour la réalisation de ce projet,

5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - Commune de Couëron – Opération de confortement des berges de Loire à Couëron – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 6 octobre 2023, le Conseil métropolitain a approuvé le programme de l'opération de confortement des berges de Loire – quai Fougerat sur la commune de Couëron et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle à 2 666 666,67 € HT soit 3 200 000 € TTC.

La société ISL Ingenierie. maître d'œuvre de l'opération, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

Deux zones d'intervention ont été définies dont le phasage envisagé est le suivant :

- Fin 2024/début 2025 : réalisation de travaux sur la zone 1 située en amont du quai,
- Fin 2028/début 2029 : réalisation de travaux sur la zone 2 située en aval du quai en une seule seconde phase. Ce délai d'attente entre les deux interventions correspond à une période d'observation de la reprise des plants d'Angélique des estuaires dans la zone 1 pendant 3 ans.

La présente délibération concerne le lancement de la consultation pour la réalisation de la 1ère phase de travaux. Du fait de la nature homogène des travaux (terrassement, enrochement), la consultation ne prévoit pas d'allotissement.
Le montant des travaux est estimé à 424 000,00 € HT soit 488 000,00 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opération 2021 - N° 3958, libellée « Couëron – aménagement des berges de Loire ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de l'opération de confortement des berges sur la commune de Couëron,

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et signer le marché, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 - Nantes – Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Projet de construction d'un centre technique Nature et Jardins sur le secteur Cimetière Parc – Procédure de mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune – Approbation

Exposé

Afin de mettre en œuvre la politique publique de développement et d'entretien des espaces verts et de la canopée de la Ville de Nantes, les effectifs de la Direction Nature et Jardins vont croître dans les prochaines années. Les locaux actuels étant trop petits pour accueillir de nouveaux agents, et étant par ailleurs vétustes et non fonctionnels, il a été décidé de programmer la construction de quatre nouveaux centres techniques à l'horizon des 8 prochaines années.

Ainsi, sur le présent mandat (2021-2026), il est prévu la construction d'un centre technique dans le quartier Nantes Nord, sur le secteur du cimetière parc.

Ce futur centre sera situé sur des parcelles appartenant à la ville de Nantes (parcelles TZ 16, 18 et 46). Il accueillera 50 agents répartis actuellement sur trois équipements : les centres techniques du cimetière Parc, du Petit port et des Renards.

Le programme de l'opération prévoit tous les locaux nécessaires au bon fonctionnement du centre technique, à savoir : locaux administratifs, locaux dédiés au personnel, locaux de remisage des véhicules, atelier et locaux de stockage, espaces extérieurs.

Afin de pouvoir débuter ce projet, la Ville de Nantes a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en application de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme. En effet, pour permettre la réalisation de ce projet, il est proposé, sur le terrain d'assiette de projet, la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité de type « NCl4 » (STECAL). Il s'agit de créer un sous secteur constructible de 6 637 m², au sein de la vaste zone Nl du cimetière parc (110 hectares). Ce sous secteur sera uniquement dédié aux constructions relevant de la destination « Équipement d'intérêt collectif et services publics » et permettra ainsi la construction du centre technique. De plus, il est proposé de supprimer la bande d'inconstructibilité de 100 mètres par rapport à la voie express.

Le projet a été soumis à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale (MRAe) qui l'a exempté d'une évaluation environnementale. Toutefois, l'autorité préconise de prendre en compte l'alignement d'arbres entre la RN137 et la future construction au sein du périmètre projeté de STECAL Ncl4 et de l'inscrire en espace paysager à protéger (EPP) pour garantir sa préservation et l'intégration de la future construction. Cette recommandation est suivie dans le cadre du projet. Par la suite, la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable à la création du STECAL.

Conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une enquête publique, organisée par le Préfet, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. L'enquête publique s'est déroulée du 18 mars au 28 mars 2024.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a adressé au Préfet son rapport et ses conclusions formulant un avis favorable.

Ainsi, par délibération du 21 juin 2024, le Conseil municipal de la Ville de Nantes s'est prononcé, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce projet de centre technique au motif qu'il vise à permettre la création d'un local destiné à assurer des missions de service public, en particulier la mise en œuvre de la politique publique de développement et d'entretien des espaces verts de la ville de Nantes.

Sur la base de ces éléments, la Ville de Nantes a transmis à Nantes Métropole un dossier modifié en vue de l'approbation de la mise en compatibilité du PLUm.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet en application de l'article L.153-58 4° du code de l'urbanisme. Le dossier de mise en compatibilité comprend la notice explicative du projet, valant complément au rapport de présentation du PLUm (annexe 1), et la planche graphique du PLUm modifiée (annexe 2).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain suite à la déclaration de projet de la Ville de Nantes relative à la création d'un centre technique Nature et Jardins sur le secteur du cimetière parc,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 - Nantes – Projet du Grand Bellevue – Redynamisation d'un îlot à vocation économique – Institution d'un droit de préemption urbain renforcé

Exposé

Dans le cadre du projet du Grand Bellevue actif et durable, Nantes Métropole développe une stratégie de développement économique alliée à une démarche d'adaptation de l'immobilier existant. Cette stratégie se traduit notamment par l'intégration d'un campus de formation au projet immobilier « Bel horizon » situé à Saint-Herblain et porté conjointement par Nantes Métropole, le groupe immobilier CIF, Nantes Métropole Habitat et Novapole, en prise directe avec la place Mendès France réaménagée.

Les emprises, objets de la présente délibération, sont situées 14 boulevard Winston Churchill, 29 rue Romain Rolland et 1 rue Alfred Rebelliau à Nantes. Au sein du quartier Bellevue, dans le secteur Mendès France, ces bâtiments se trouvent à proximité immédiate des transformations urbaines majeures qui s'engagent. La partie ouest de l'îlot visé comprend environ 8 500 m² de bureaux, un sous-sol et quatre étages sur rez-de-chaussée. Cet ensemble immobilier, un des tout premiers construits dans la zone urbaine prioritaire (ZUP) Bellevue, pâtit depuis plusieurs années d'une dynamique négative entraînant des phénomènes de vacance prolongée voire de dégradations.

Nantes Métropole, avec l'appui de Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), concessionnaire de la ZAC du Projet Grand Bellevue envisage la mutation de tout ou partie des bâtiments. Une mission d'étude de réhabilitation technique et fonctionnelle est attendue sur la portion ouest, afin d'appuyer Nantes Métropole dans les évolutions souhaitables de ce bâtiment.

L'ancien restaurant « Le grand Zinc » sis 34 rue Étienne Coutant, d'une surface d'environ 1 000 m², fait l'objet d'un rachat et d'une réhabilitation par l'association « les restaurants du cœur ».

L'ambition donnée sur ce secteur pour répondre à l'enjeu de renouvellement urbain et de changement d'image nécessite des moyens conséquents et des outils juridiques et réglementaires adaptés afin de ne pas compromettre la bonne mise en œuvre des projets.

C'est pourquoi, Nantes Métropole doit être en mesure de pouvoir exercer son droit de préemption, y compris sur :

- l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai,

- la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires,

- l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement.

Par conséquent, en application de l'article L.211-4 du code de l'urbanisme, il est proposé d'instituer le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) sur le périmètre figurant en annexe, et constitué des parcelles cadastrées section KO n° 284 (14 boulevard Winston Churchill) et section KO n°285 (29 rue Romain Rolland et 1 rue Alfred Rebelliau), sises à Nantes.

Les autres dispositions de la délibération du Conseil métropolitain du 5 avril 2019 ayant initialement instauré le droit de préemption simple et le droit de préemption urbain renforcé demeurent inchangées.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - décide, en application de l'article L. 211-4 du code de l'urbanisme, d'instituer le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur l'immeuble sis 14 boulevard Winston Churchill à Nantes cadastré section KO n° 284, ainsi que sur les immeubles sis 29 rue Romain Rolland et 1 rue Alfred Rebelliau cadastrés section KO n° 285 à Nantes selon le plan ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

29 - Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) – Création de périmètres délimités des abords des monuments historiques – Approbation

Exposé

La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) et son décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 ont introduit un nouvel outil : le « périmètre délimité des abords » (PDA) qui permet de remplacer la servitude des abords d'un monument historique (« le rayon de 500 mètres »), par un périmètre prenant en compte les caractéristiques patrimoniales, urbaines, historiques, géographiques, topographiques ou paysagères de son site d'implantation.

Le Périmètre Délimité des Abords d'un Monument Historique (PDAMH) existant conduit à réduire le périmètre dans lequel toute autorisation d'urbanisme est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) par rapport au périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques actuellement en vigueur. De plus, la loi LCAP a supprimé la condition de co-visibilité, qui ne s'applique plus au sein des PDAMH. Ceci permet une protection accrue des environnements des monuments historiques.

Conformément à l'article R.621-93 du Code du patrimoine, à l'occasion d'une procédure de modification d'un plan local d'urbanisme, le Préfet saisit l'Architecte des Bâtiments de France afin qu'il propose, le cas échéant, un projet de périmètre délimité des abords.

Ainsi, dans le cadre de la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), un porter à connaissance des périmètres délimités des abords de 18 monuments historiques situés sur le territoire de Nantes Métropole a été transmis par le Préfet de Loire-Atlantique à la Métropole le 11 janvier 2024. Ces périmètres ont vocation à entrer en vigueur par arrêté préfectoral après approbation de la modification n°2 en cours du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Les périmètres de monuments historiques concernés sont les suivants :

- Bouaye - Logis de la Sénaigerie,
- Carquefou - Château de la Seilleraye,
- Carquefou - Château de l'Epinay,
- Couëron - Tour à plomb,
- Couëron et Saint-Herblain - Manoir de la Paclais,
- Mauves-sur-Loire - Villa Beaulieu,
- Mauves-sur-Loire - Fontaine Saint-Denis,
- Orvault - Château de la Morlière,
- Rezé - Maison Radieuse et Chapelle Saint-Lupien,
- Saint-Aignan de Grand Lieu - Château de Souché,
- Saint-Jean-de-Boiseau - Chapelle de Bethléem,
- Saint-Léger-les-Vignes - Villa le Chatellier,
- Saint-Sébastien sur Loire - Chapelle de la Savarière,
- Saint-Sébastien sur Loire - Folie de la Gibraye,
- Sautron - Chapelle Notre-Dame de Bongarant,
- Thouaré sur Loire - Château de Thouaré / Pigeonnier,
- Vertou - Porche de l'abbaye.

Ce porter à connaissance a été établi par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC des Pays de la Loire). Il comporte pour chaque monument historique les documents suivants :

- un rapport de présentation,
- une proposition cartographiée de Périmètre Délimité des Abords, délimitant le périmètre réduit par rapport au périmètre de 500 mètres actuellement en vigueur.

La procédure de création de PDAMH, prévue par les articles L.621-31 et R.621-93 du Code du patrimoine, est la suivante :

- sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), Nantes Métropole a consulté les communes concernées, qui ont donné leur accord, par délibération du conseil municipal,
- le Conseil métropolitain se prononce sur les projets de PDAMH après la consultation des communes concernées (objet de la présente délibération),
- les projets de PDAMH feront l'objet d'une enquête publique unique, avec le projet de la modification n°2 du PLUm. L'enquête publique se traduira par deux rapports distincts de la commission d'enquête. Cette dernière devra consulter le propriétaire du monument historique au cours de l'enquête,
- à l'issue de l'enquête, Nantes Métropole transmettra au Préfet les conclusions de la commission d'enquête, l'accord de la Métropole, ainsi que la délibération approuvant la modification n°2 du PLUm afin qu'il puisse prendre l'arrêté portant création des PDAMH.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver les propositions formulées par l'ABF de mise en place de périmètres délimités des abords pour les 18 monuments historiques précités.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les propositions de périmètres délimités des abords autour de 18 monuments historiques, ci-annexées, formulées par l'Architecte des Bâtiments de France ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 - Dispositif de soutien à l'acquisition de logement agricole - Adoption du règlement de fonds de concours

Exposé

S'appuyant sur les objectifs de la feuille de route territoriale du projet alimentaire territorial, Nantes Métropole a entériné la politique publique alimentation et agriculture par une délibération en date du 6 octobre 2023. Axe fort de cette politique publique, Nantes Métropole a, lors de ce même Conseil, approuvé la stratégie foncière agricole qui permet de planifier à court, moyen et long terme l'intervention foncière de la métropole sur des enjeux prioritaires spatialisés (protection foncière, reconquête des délaissés agricoles, échanges parcellaires, acquisitions).

Identifiée comme une priorité d'action métropolitaine, la question du **logement agricole** est centrale dans les enjeux de transmission d'exploitations agricoles. Les coûts de reprise d'une exploitation agricole comportant un logement peuvent représenter des investissements conséquents et freiner l'installation de porteurs de projets sur le territoire métropolitain.

C'est pourquoi, la délibération du 6 octobre 2023 précitée avait acté le principe d'un soutien financier, par le biais d'un fonds de concours, aux communes souhaitant acquérir des logements agricoles dans le but de maintenir les sièges d'exploitation sur leur territoire.

Par la présente délibération, il est ainsi proposé de définir les modalités et les critères d'attribution de ce fonds de concours.

Notamment, et conformément à la stratégie foncière agricole métropolitaine, pour être éligibles au fond de concours, les opérations doivent viser :

- un site d'élevage dont le logement associé est strictement nécessaire à l'exploitation,
- un site de maraîchage ou d'élevage dont le logement est enclavé et indétachable lors de la transmission ;
- le dernier site de production alimentaire (maraîchage, élevage, viticulture) en activité sur la commune avec logement associé.

De plus, les opérations doivent aboutir à l'installation d'une exploitation agricole professionnelle, en production alimentaire et en agriculture biologique :

- soit l'installation d'une exploitation agricole en régie,
- soit l'installation d'une exploitation conduite par un porteur de projet privé identifié,
- soit une installation dont le porteur de projet n'est pas encore identifié et pour lequel l'unité du site d'exploitation doit être préservée.

Concernant le montant de ce fond de concours, il est proposé de le plafonner à 300 000 € par dossier, dans la limite d'un montant global prévu de 850 000 € d'ici fin 2026.

Les conditions d'éligibilité et de versement du fond de concours sont détaillées dans le règlement figurant en annexe 1, qu'il vous est proposé d'approuver.

L'attribution de chaque fonds de concours sera formalisée par une convention conclue entre Nantes Métropole et chaque commune éligible.
Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP104 « Transition écologique, métropole nature et résilience, grands services urbains », opération 2024-10358 « Foncier agricole - Fonds de concours ».

Le Conseil délibère et,
par 70 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions

1 - approuve l'instauration d'un fonds de concours dédié au soutien à l'acquisition de logement agricole, ainsi que les modalités d'attribution de ce fonds telles que détaillées dans le règlement ci-annexé ;

2 – décide, en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, de déléguer à la Présidente de Nantes Métropole ou au Vice-Président délégué toute décision pour modifier le règlement du fonds de concours visé à l'article 1er ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 - Fonds métropolitain d'appui aux innovations en santé globale – Nouvelle convention entre la Région et Nantes Métropole pour la période 2024 / 2026

Exposé

Dans le cadre de la situation exceptionnelle engendrée par la crise sanitaire, Nantes Métropole en accord avec la Région Pays de la Loire, a créé au printemps 2020 un fonds d'appui aux innovations en santé d'un million d'euros permettant d'accélérer les projets en recherche et développement innovants pour lutter contre la Covid-19 menés par des entreprises ou des laboratoires de recherche du territoire.

Au-delà du contexte de crise que représentait l'épidémie et qui a engendré la création de ce fonds exceptionnel, le fonds Innovation Santé de Nantes Métropole a permis d'accélérer la démarche de structuration de la filière économique en santé qui représente aujourd'hui plus de 35 000 emplois directs dans la métropole nantaise avec de grands projets structurants à venir comme le CHU de Nantes, le quartier Hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes et la création d'un campus de Recherche & Développement et d'innovation en Santé désigné sous le nom de code «Station S».

Les 4 dernières éditions du Fonds Innovation Santé de Nantes Métropole ont permis de soutenir plusieurs projets pour un montant total de 2,64 millions d'euros avec des retombées économiques directes pour le territoire estimées à plus de 80 millions d'euros. Compte tenu des enjeux liés à la filière santé, Nantes Métropole souhaite conforter ce type de financement en amorçage de projets innovants des entreprises et laboratoires de recherche en santé globale en abondant ce fonds d'un montant de 400 000€ par an en fonctionnement pour les années 2024, 2025 et 2026.

Outre la qualité et la pertinence de l'innovation proposée, la sélection des projets portera également sur les impacts et retombées attendues pour le territoire, d'une part, et sur l'effet levier de l'aide financière en amorçage de Nantes Métropole, d'autre part. Les projets retenus dans le cadre du Fonds Innovation Santé pour l'année 2024 seront approuvés ultérieurement par le conseil ou le bureau métropolitain selon leur montant et conformément aux délégations en vigueur.

Il convient à cet effet d'approuver la nouvelle convention conclue avec la Région pour la période 2024 / 2026 et autorisant Nantes Métropole à attribuer des aides économiques aux entreprises de son territoire dans le cadre de ce fonds d'appui aux innovations en santé globale.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024, chapitre 65 opération n°2234 libellé Soutien à la recherche et à l'innovation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la dotation du fonds métropolitain d'appui aux innovations en santé globale à hauteur de 400 000 € par an pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

2 - approuve la nouvelle convention entre la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole, pour la poursuite du Fonds métropolitain d'appui aux innovations en santé globale sur la période 2024 / 2026 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 - Politique publique santé métropolitaine - Projet Synopse - Convention de subvention avec la Caisse des Dépôts - Accord de partenariat et conventions particulières de financement avec les partenaires - Approbation

Exposé

Contexte : La santé globale - Une ambition de Nantes Métropole

Nantes Métropole a pour ambition de promouvoir une approche de santé globale sur son territoire associant santé des individus (physique, mentale, sociale) et santé des milieux de vie. Cette approche prend ainsi en compte l'ensemble des facteurs influant sur l'état de santé des habitants : environnement physique et social (qualité des milieux et cadre de vie), habitudes de vie (alimentation, activité physique…) et organisation du système de santé (accès aux droits et aux soins).

Une première étape a été franchie en juin 2023 par l'adoption de la politique publique santé métropolitaine. En déclinaison de cette politique publique, l'élaboration d'un contrat local de santé à l'échelle métropolitaine est en cours. De plus, Nantes Métropole appuie la filière santé du territoire. Elle soutient ainsi l'expérimentation, l'innovation, la recherche, et souhaite renforcer la dynamique entre les acteurs de la santé et des soins pour mieux répondre aux besoins des habitants. Elle accompagne le développement d'un écosystème d'entreprises dans le domaine de la santé globale afin de consolider une économie de la santé sur son territoire au service de la santé au quotidien.

Dans ce contexte, Nantes Métropole fait partie depuis 2023 des huit lauréats retenus à l'appel à projets national « Territoire intelligents et durables » du Secrétariat général pour l'investissement avec le projet Synopse (système numérique d'observation populationnelle santé environnement). Cette reconnaissance contribue au positionnement volontariste de la métropole en matière de santé de demain et pour favoriser la bonne santé physique, psychologique et sociale de ses habitants.

Projet SYNOPSE : Nantes Métropole lauréate

Le projet Synopse est porté par des acteurs engagés pour observer, anticiper et agir au service de la qualité de vie territoriale et du bien-être : Nantes Métropole, le CHU de Nantes et la Clinique de la donnée, Nantes Université, l'Observatoire Régional des Pays de la Loire, l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN), Air Pays de la Loire et la la société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA).

Ensemble, ils ont pour objectif de tirer les enseignements de la crise sanitaire et de développer de nouvelles modalités de collaborations autour de la donnée dans un cadre responsable et de confiance en lien avec la charte métropolitaine de la donnée.

En effet, suite à la crise COVID et dans le cadre de la nouvelle politique publique santé à l'échelle de la métropole, l'interdépendance croissante entre environnement et santé rend nécessaire la prise en compte de multiples facteurs. L'analyse de ces interactions est encore difficile par la dispersion des données entre acteurs, associée à un déficit de partage. En effet, il a été constaté des difficultés liées à :

- un manque d'informations réactives et parfois l'absence d'indicateurs à une échelle fine (données infra-communales),

- l'éclatement des lieux de production, de stockage et de traitement des données en matière de santé-environnement,

- une difficulté à mobiliser des données économiques, sociales, environnementales, utiles en tout temps et indispensables en gestion de crise.

Ce partenariat inédit poursuit ainsi à la fois une visée stratégique pour partager la connaissance du territoire en matière de santé globale et une visée plus opérationnelle et citoyenne pour créer de nouveaux services aux usagers.

A court terme, le projet vise à développer trois premiers cas d'utilisation :

- un outil de cartographie de la santé globale du territoire à l'attention des décideurs publics, des professionnels de santé, des chercheurs ou encore des citoyens et à une granularité fine,

- un outil de gestion de crise qui capitalisera sur l'expérience acquise en 2020 au service de la résilience du territoire en situation de crises,

- de nouveaux services aux citoyens pour les aider à être acteurs de leur santé.

La démarche est innovante à bien des égards. Elle est présentée par un collectif d'acteurs qui travaille ensemble à la gouvernance de la donnée depuis plusieurs années. Nantes Métropole a été le premier territoire français à adopter, en 2019, une charte de la donnée qui jette les bases d'une gouvernance éthique, souveraine et responsable de la donnée. SYNOPSE ouvre la voie à une valorisation sobre, responsable et inédite des données de santé-environnement au service d'un territoire plus durable et de ses habitants.

Partenariats

Ce mode d'action partenarial s'appuiera notamment sur un accord de consortium entre les 7 partenaires (annexe 1) et des conventions de financements particulières entre Nantes Métropole et chaque partenaire (annexe 2) permettant d'établir entre partenaires la gouvernance, la répartition des actions associés aux projets, les conditions et modalités de financement.

Montage financier

Par décision du Premier ministre du 23 octobre 2023, le montant de subvention étatique maximal pouvant être obtenu est de 1 761 033 € pour une durée de projet de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente délibération.

Dans le cadre du projet, le budget de Nantes Métropole est de 1 356 738 € H.T avec une subvention de 887 996 € H.T, soit un reste à charge pour la métropole de 468 742 € H.T. Ce budget n'inclut pas le coût de la masse salariale.

Nantes Métropole, en tant que chef de file du projet, est en charge de redistribuer les subventions à chaque partenaire selon les modalités établies, et conformément au tableau ci-dessous :

	2024	2025	2026	2027	TOTAUX	2024	2025	2026	2027	TOTAUX
			DÉPENSES pour NM					RECETTES pour NM		
Dépenses - Département des Ressources Numériques										
Projet Synopse	82 500 €	665 789 €	289 267 €	0 €	1 037 556 €					
Masse salariale 2 postes	80 000 €	120 000 €	120 000 €	40 000 €	360 000 €					
Total NM DRN					1 397 556 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses - Direction Santé Publique										
Projet	69 815 €	249 367 €	0 €	0 €	319 182 €					
Masse salariale 1 poste	30 000 €	60 000 €	60 000 €	30 000 €	180 000 €					
Sous Total NM DSP					499 182 €	119 438 €	170 214 €	340 426 €	257 918 €	887 996 €
Reversement aux partenaires										
Air Pays de la Loire	*10 097 €*	*0 €*	*10 097 €*	*0 €*						
AURAN	*28 252 €*	*14 126 €*	*14 126 €*	*28 252 €*						
Centre Hospitalier Universitaire de Nantes	*56 598 €*	*24 823 €*	*49 645 €*	*85 624 €*						
Observatoire Régional de Santé	*39 730 €*	*0 €*	*13 243 €*	*0 €*						
SAMOA	*50 581 €*	*22 552 €*	*45 104 €*	*22 388 €*						
Nantes Université	*63 550 €*	*44 725 €*	*89 450 €*	*160 075 €*						
Sous Total NM DSP	248 807 €	106 226 €	221 665 €	296 339 €	873 037 €	248 807 €	106 226 €	221 665 €	296 339 €	873 037 €
Total DSP					1 372 219 €					
TOTAUX										
Projet Synopse NM					1 356 738 €					887 996 €
Reversement partenaires					873 037 €					873 037 €
				Budget Dépenses	***2 229 774 €***				***Budget Recettes***	***1 761 033 €***
Masse salariale 3 postes					540 000 €					

Une convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Nantes Métropole décrivant les modalités de financement est jointe en annexe 3.

Les crédits correspondants, en recettes et en dépenses, sont prévus au budget, sur l'AP105 « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen», opération 2023-10316 « SYNOPSE Plate forme partenariale données santé environnementale».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le programme « Synopse plate forme partenariale de données favorable à la santé », en partenariat avec le CHU de Nantes, Nantes Université, l'observatoire régional de santé Pays de la Loire, l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN), Air Pays de la Loire et la société d'aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA),

2 - approuve la convention de financement « FRANCE 2030 - Appel à projets « Territoires intelligents et durables » (annexe 1), à conclure avec la Caisse des Dépôts, en vue du versement, par la Caisse des Dépôts, d'une subvention globale d'un montant de 1 761 033 € dans le cadre du projet SYNOPSE,

3 - approuve l'accord de partenariat (annexe 2), à conclure avec les partenaires du projet SYNOPSE visés à l'article 1er,

4 - approuve les conventions de financement particulières à conclure avec chaque partenaire (annexes 3 à 8),

5 - autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les conventions.

33 - Pôle d'Écologie Urbaine – Bilan de la concertation - Mesures nécessaires pour répondre aux enseignements de la concertation - Suites de la concertation - Signature d'un accord-cadre pour la démarche de résorption du bidonville - Approbation

Exposé

1) Contexte

Le projet de Pôle d'Écologie Urbaine de la Prairie de Mauves prévu par Nantes Métropole contribue à répondre aux enjeux de transition écologique et de transformation des modes de vie en adaptant les services publics essentiels aux populations (traitement des déchets et assainissement) en accord avec le développement démographique (prévision de + 165 000 habitants d'ici 2045) et en s'adaptant aux nouvelles réglementations.
En répondant aux enjeux des politiques publiques des déchets et de l'assainissement, il participe aux engagements du Grand débat sur la transition Energétique et au Projet Alimentaire de Territoire.

De manière concrète, chaque opération composant le projet découle d'enjeux spécifiques qui expliquent leur localisation. Le fait que ces opérations soient juxtaposées apporte l'opportunité supplémentaire de les faire communiquer et d'en améliorer les bénéfices communs (en terme de production de ressources mais aussi de dépenses publiques). Cela s'inscrit dans la métropole sobre et circulaire récemment réaffirmée dans la feuille de route Fabrique de nos villes.

Ce projet comprend :

- la réhabilitation et l'extension de la déchèterie de Nantes datant de 1989 permettant d'améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des agents et le développement de nouvelles filières de tri,

- la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées qui permet d'intercepter les eaux usées de l'est de la Métropole avant leur passage dans le réseau unitaire du centre-ville. Elle contribuera à l'amélioration de l'impact écologique du système d'assainissement Nord Loire ainsi qu'à la production du biogaz à partir de ces mêmes eaux usées,

- la construction d'une plateforme de valorisation des biodéchets pour un retour au sol de la matière organique de 20 000 tonnes de déchets verts issus des déchèteries métropolitaines et un retour au sol et/ou de valorisation énergétique de 10 000 tonnes de déchets alimentaires issus des collectes séparées en cours de déploiement sur la métropole; cet équipement participera donc à l'atteinte de l'objectif de la politique publique déchets de 65 % de valorisation matière d'ici 2030,

- la refonte et l'extension à 270 000 t de la capacité du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) datant de 1987, ce qui permettra d'asseoir une solidarité territoriale par l'accueil des déchets de 7 autres collectivités proches, qui, du fait de l'évolution de la réglementation, n'ont plus de solution de traitement de leurs déchets à court terme. Le nouveau CTVD permettra également d'accueillir une partie des boues (issues des stations d'épuration de la Métropole), évitant ainsi la construction d'un incinérateur dédié aux boues et permettant le respect de la nouvelle réglementation sur les matières fertilisantes.

Le projet d'écologie urbaine favorisera également l'extension du réseau de chaleur urbain avec un apport d'énergie de récupération largement augmenté (de 30 mégawatts à 45 mégawatts demain) ce qui participera à l'objectif de Nantes Métropole à l'horizon 2030 d'alimenter 20 % des consommations énergétiques de son territoire à partir d'énergies renouvelables et de récupération et de réduire de 50 % le niveau de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 2003.

Le projet d'écologie urbaine a été conçu dans une logique d'économie circulaire avec des nombreuses synergies entre ces équipements.

En amont des trois premiers projets, la réhabilitation et la viabilisation de l'ancienne décharge de la Prairie de Mauves sur laquelle devraient être construits 3 des 4 équipements est nécessaire. Cette réhabilitation permettra également de stopper la migration des polluants dans le sol et d'éviter les fuites de biogaz et donc de mieux maîtriser les impacts environnementaux de l'ancienne décharge.

2) La concertation

Suite à la saisine de Nantes Métropole par courrier en date du 25 novembre 2022, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-9 du Code de l'environnement et a désigné Madame Karine Besses et Messieurs Renaud Dupuy et Alain Radureau comme garants de cette concertation.

Lors de la séance plénière du 6 septembre 2023, la CNDP a approuvé les dates du déroulé de la concertation (du 25 septembre au 20 décembre 2023) ainsi que les modalités proposées par Nantes Métropole.

L'objectif de la concertation préalable était de présenter le projet, de répondre aux interrogations du public, de recueillir et de prendre en considération l'avis de chaque citoyen pour enrichir la décision.

Dans le cadre de cette démarche, la concertation cherchait à vérifier l'opportunité du projet.

Cette concertation s'articulait autour de 3 grandes questions qui devaient permettre, s'agissant de chacun des quatre équipements, de débattre de l'opportunité du projet, de ses impacts, de ses alternatives, , ainsi que des modalités d'information et de participation du public à l'issue de cette concertation préalable.

Ces 3 questions étaient les suivantes :

- ✗ comment faire de ce projet une référence d'écologie urbaine ?
- ✗ en quoi ce projet répond-il aux évolutions des modes de vie et des transitions ?
- ✗ quelles conditions pour gérer les impacts du projet ?

Le dispositif de concertation s'adressait aux habitants et acteurs qui vivent à proximité du site, aux citoyens des 24 communes de la Métropole ainsi qu'aux habitants et acteurs des 7 Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) partenaires.

L'information sur la tenue de cette concertation a été largement diffusée par boîtage, spots radio, annonces sur les réseaux sociaux, dans la presse ou encore par des affichages divers.

Du 25 septembre au 20 décembre 2023, un dispositif de concertation complet et varié a été proposé aux citoyens et acteurs, organisé autour de différents temps : mobilisation et information (information du public par différents canaux, réunions publiques, points d'information et d'échange sur les marchés et à proximité des restaurants universitaires, visites de sites), approfondissement du débat (tables rondes thématiques), construction d'avis collectifs (ateliers citoyens et acteurs).

En plus des évènements de concertation ouverts à tous, une démarche spécifique a été organisée pour informer et dialoguer avec les populations actuellement en place sur le site.

Pendant cette concertation préalable, plus de 5 400 personnes ont visité la page dédiée du dialogue citoyen de Nantes Métropole, plus de 1 290 personnes ont échangé avec les élus et les équipes techniques lors des différents temps organisés. 84 contributions individuelles ou collectives ont été apportées.

Si la participation a été plus faible qu'envisagée au vu des moyens déployés, elle a permis de toucher un public varié et d'apporter au débat des contributions de qualité.

3) Les contributions des citoyens aux 3 questions de la concertation

Aux 3 questions, les participants ont apporté les réponses et observations suivantes :

- A la question, en quoi ce projet répond-il aux évolutions des modes de vie et des transitions ?

Dans l'ensemble, les participants à la concertation ont considéré que le pôle d'écologie urbaine apportait une réponse conforme aux évolutions des modes de vie et des transitions, en adaptant les équipements métropolitains aux exigences du contexte et favorisant les synergies transversales.

Les projets concernant la déchèterie, la plateforme de biodéchets et la station d'épuration sont ceux qui ont le plus suscité l'intérêt.

Les citoyens comme les acteurs ont souligné l'importance d'améliorer et de développer en continu les valorisations et les synergies pour rendre le pôle exemplaire en matière de transition écologique.

Un consensus a également émergé sur la nécessité de renforcer l'action en amont (sensibilisation, réduction des déchets, économie des ressources) pour réduire les pollutions et préserver les ressources.

L'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets représente un point de sensibilité au sein du pôle d'écologie urbain particulièrement sur son dimensionnement qui a fait l'objet de nombreux échanges pendant la concertation.

L'intégration harmonieuse du pôle d'écologie à son environnement, en entrée de ville, représentera également un facteur de réussite pour la poursuite du projet auxquels les participants seront particulièrement sensibles.

- à la question, comment faire de ce projet une référence d'écologie urbaine ?

Plusieurs axes se sont dégagés :

- l'intégration du site au projet et la gestion des impacts doivent se faire de façon ambitieuse et participative pour renforcer l'acceptabilité de l'ensemble des infrastructures. Au sein du projet, la gestion des impacts est l'un des domaines qui offre des possibilités de participation citoyenne et revêt une importance particulière aux yeux des citoyens impliqués.
- pour le grand public, le choix de procédés de traitement performants et vertueux est un des éléments qui peut avoir un effet important sur le côté ambitieux du site, et participe de l'objectif d'en faire une vitrine de l'avenir du traitement de l'eau et des déchets
- les échanges ont également révélé l'intérêt de traiter de façon transversale les différents enjeux et de maximiser de façon intelligente les synergies et la réutilisation des ressources (eau, énergie de récupération et énergies renouvelables…)
- les citoyens ont également évoqué le souhait d'adopter une approche sensible pour intégrer le projet dans son environnement de manière harmonieuse, en cohérence avec les dynamiques d'urbanisme existantes.

- Enfin, à la question : quelles conditions pour gérer les impacts du projet ?

La vigilance des citoyens et des riverains aux impacts étant renforcée par l'augmentation des volumes de déchets traités sur le site de la Prairie de Mauves et la création de nouveaux équipements, l'information, la réduction et la gestion des impacts sont perçus, dans ces conditions, comme des leviers clés pour l'acceptation du projet par les riverains et les associations ainsi que pour l'intégration du pôle à son environnement.

Deux préoccupations majeures en termes d'impacts ont émergé : l'impact de l'incinération des déchets sur les émissions et la qualité de l'air et le transport. Les participants ont émis le souhait d'une surveillance méticuleuse des impacts qui anticipe les conséquences du projet sur son environnement et qui inclut les citoyens. Par ailleurs, les riverains restent vigilants sur les nuisances de proximité (bruits, odeurs, pollutions localisées…) en phase chantier et dans la future exploitation.

Une bonne gestion des impacts du projet implique donc un renforcement nécessaire de l'information et de la communication à destination des citoyens sur la prévention des nuisances. Au cours des réunions et des ateliers de travail, les citoyens ont été force de propositions concrètes pour diversifier les outils de gestion des impacts.

4) La réponse de la collectivité à la CNDP et aux citoyens - Mesures nécessaires pour répondre aux

enseignements de la concertation

A la fin de la concertation préalable, les garants ont produit un rapport tirant son bilan, publié le 23 février 2024 sur le site de la CNDP et disponible sur le site du dialogue citoyen de la métropole.

Conformément aux articles L.121-16 et R.121-24 du code de l'environnement, Nantes Métropole a répondu à la CNDP sur les différents points soulevés par les garants dans un rapport, intitulé *« Réponse de Nantes Métropole au rapport des garants »*, également publié sur le site de la CNDP et sur celui du dialogue citoyen et qui a fait l'objet d'une présentation en commission plénière de la CNDP le 3 avril 2024. Ce rapport qui tire les enseignements de la concertation préalable avec les premières mesures et engagements de la Métropole est présenté en **annexe 1**.

Dans le cadre des principes du pacte de citoyenneté métropolitaine, la Métropole s'engage à revenir vers les participants pour apporter une réponse argumentée aux principaux avis, questions et propositions exprimés pendant la concertation. La Métropole a confirmé cette intention à la CNDP le 3 avril 2024, en s'engageant à faire un retour aux citoyens dans une réponse argumentée lors d'une réunion publique le 5 juin 2024.

A noter que pour instruire la réponse aux citoyens, l'ensemble de leurs contributions a été classé et regroupé selon les thématiques afin d'y apporter la réponse la plus complète possible. Ce document est accessible à tous sur la plateforme du dialogue citoyen, et annexé à la présente délibération (**annexe 2**).

La Métropole a bien entendu l'exigence de transparence et d'exemplarité qui lui est demandée par les citoyens. Elle est particulièrement sensible aux inquiétudes exprimées notamment sur les impacts des équipements pour les riverains.

Des propositions sur l'association des riverains, les synergies entre les équipements, la prévention des déchets, les transports alternatifs sont retenues dès à présent ou mises à l'étude (cf tableau des engagements en **annexe 3**).

Lors des rencontres sur le terrain, il a été constaté une méconnaissance des processus des différents équipements. Un effort de communication de la part de la Métropole est donc également à poursuivre en lien avec les partenaires associatifs et citoyens.

5) Les suites de la concertation

Lors de la réunion publique du 5 juin 2024 de 18h30 à 20h30 à la Manufacture à Nantes, le bilan de la concertation et les engagements de Nantes Métropole ont été présentés aux habitants, acteurs, à l'ensemble des participants à la concertation.

Nantes Métropole s'engage désormais dans une phase de concertation continue, accompagnée par Madame Karine Besses en tant que garante à la suite de la décision de la CNDP du 4 avril 2024.

La concertation continue permettra aux citoyens (riverains, usagers et usagers du GAC) et aux acteurs d'avoir l'information nécessaire au suivi de l'avancée du projet et de pouvoir contribuer à l'enrichissement de celui-ci à certaines de ses étapes.

La Métropole s'engage à travailler des propositions sur les 3 échelles d'informations identifiées :

- les données des équipements industriels (accessibilité de la donnée, faire pédagogie, vulgariser),
- les informations régulières (animation d'une communauté de projet, déploiement de la communication chantier),
- l'information globale sur le projet et articulation au projet d'entrée de ville (temps fort pour assurer le droit de suite, récit du projet).

La Métropole a aujourd'hui une expérience des comités de suivi sur son territoire. Elle s'engage à proposer cette modalité de dialogue pour le pôle d'écologie urbaine.

Ce comité de suivi devra trouver le bon rythme pour préparer au mieux et suivre les phases de chantier et d'exploitation du pôle d'écologie urbaine. Il associera les citoyens, riverains en cohérence avec les autres espaces de dialogue existants. Le recrutement de ce comité de suivi pourrait se faire sur la base d'un appel à volontaires ayant, ou pas, déjà participé à la démarche de concertation préalable. En cohérence avec les principes du pacte de citoyenneté métropolitaine, ce groupe aura un mandat de travail qui posera le cadre et les engagements réciproques.

Ce groupe se réunira au moins une fois par an avec une fréquence adaptée aux différentes phases du projet. Il sera notamment un espace d'échange qui permettra de faire remonter les potentiels dysfonctionnements constatés par les riverains pendant les chantiers et pendant l'exploitation. Des formations spécifiques pourront être dispensées aux riverains (ex : reconnaissance des odeurs pour leur détection et leur surveillance).

6) La signature d'une accord-cadre portant sur la démarche de résorption du bidonville présent sur le site

Dans le cadre de la stratégie métropolitaine de résorption des bidonvilles qui prend appui sur des volets d'action alliant humanité et fermeté, il est proposé que Nantes Métropole prenne en charge toute opération de résorption de bidonville située sur un terrain concerné par un projet métropolitain (notamment ZAC métropolitaine) ou d'intérêt général à l'échelle métropolitaine, sous réserve de l'accord communal sur les modalités, conformément à la Charte de fonctionnement métropolitaine, notamment quant à l'identification de sites de relocalisation alternatifs sur le territoire communal et l'évacuation définitive à la fin de la démarche en cas de maintien d'occupants.

A date, le foncier concerné par le Pôle d'écologie urbaine est occupé par près de 700 personnes migrantes de l'Est européen installées dans en bidonville. Une méthode a été formalisée pour permettre la résorption de ce bidonville, avec la proposition d'installation sur un ou plusieurs sites de transition pour les familles s'inscrivant dans une démarche d'insertion et de contractualisation.

Cette méthode prévoit plusieurs étapes échelonnées sur plusieurs années :

- recensement et pré diagnostic des habitants présents et premier retrait des caravanes / cabanes inoccupées ;
- diagnostics et évaluations sociales des familles permettant d'identifier les ménages s'inscrivant dans un parcours d'intégration durable au territoire ;
- gestion quotidienne du site 7j/7, sécurisation du site 24h/24 ;
- ouverture de plusieurs sites de transition (sur le territoire de la Ville de Nantes) et prise en charge des ménages acceptant les conditions de cette stabilisation transitoire et s'inscrivant dans la démarche (conventionnement, engagement des familles, règlement intérieur, accompagnement social des familles, etc.) ; cela nécessitera la préparation, la gestion et la sécurisation des sites 24H/24, l'accompagnement social renforcé des familles prises en charge, la médiation scolaire (40 % de mineurs), la gestion des sites (accès, conditions de vie, entretien, organisation, respect du règlement intérieur), etc ;
- prise en charge progressive des ménages identifiés vers les terrains de transition ;
- démantèlement progressif des campements résorbés (ainsi que la neutralisation des parcelles concernées pour éviter toute réinstallation) ;
- au terme de la démarche, évacuation définitive du site en cas de maintien d'occupants (refus d'inscription dans le processus, réinstallation sur le site en cours de démarche…).

Elle nécessite parallèlement la mise en place d'une coordination opérationnelle générale de l'ensemble de la démarche de résorption avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés. Par ailleurs, les financements devront être partagés (recherche en cours de co-financements plus particulièrement auprès de l'État et auprès de l'ensemble des partenaires – Europe, ANAH, Département) avec l'objectif d'atteindre 50% de co-financements pour des opérations de résorption.

Elle nécessitera par ailleurs une coordination avec les services de l'État et le Département, concernant la mobilisation de leurs compétences respectives (éducation, emploi, mise à l'abri, santé, justice, … ; action sociale et médicosociale, insertion, …) pour accompagner la mise en œuvre de cette démarche.

Dans ce contexte, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles aux articles R2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique.
En application des dispositions des articles R2162-1 à R2162-14 du même Code, il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commandes et attribution de marchés subséquents, conclu pour

une durée de 4 ans à compter de la date de sa notification, pour un montant de base de 12 694 729 € HT / an et dans la limite d'un plafond maximum sur les 4 années de 80 M€ HT.
Le titulaire de cet accord-cadre devra mettre en œuvre une prestation globale permettant de coordonner et assurer la résorption du bidonville, préalablement à l'enclenchement des travaux du Pôle d'Ecologie Urbaine :

- sur le site de l'ex décharge : la coordination opérationnelle générale de la démarche de résorption, la gestion quotidienne du site de l'ancienne décharge, la sécurisation du site, les évaluations sociales préalables à la prise en charge, le démantèlement des campements.

- sur les sites de transition : la préparation, la gestion et la sécurisation des sites, l'accompagnement social renforcé des familles prises en charge (dont la contractualisation avec les ménages), la médiation scolaire, la gestion des sites (accès, conditions de vie, entretien, organisation, respect du règlement intérieur), etc.

Les modalités d'habitat (habitat léger personnel, modulaire…) seront définies au regard de la destination et du public effectivement pris en charge sur chaque site de transition, mais aussi de la nature du site (avec ou sans bâti utilisable).

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres du 29 mai 2024 a attribué l'accord-cadre relatif au pilotage et à la mise en œuvre de la démarche de résorption du bidonville présent sur le site du futur Pôle d'Écologie Urbaine à l'association COALLIA , pour un montant de base de 12 694 729 € HT / an.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024, chapitre 011 opération n° 50028 libellée Pôle Écologie Urbaine / Résorption des bidonvilles.

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique
par 68 voix pour et 24 abstentions

1 – approuve la réponse argumentée de Nantes Métropole pour tenir compte des enseignements issus de la concertation,

2 – précise que la présente délibération, comportant les mesures répondant aux enseignements issus de la concertation, sera publiée sur le site internet du dialogue citoyen de Nantes Métropole,

3 - autorise Madame la Présidente à lancer les procédures administratives nécessaires à la réalisation du pôle d'écologie urbaine,

4 - autorise la signature de l'accord-cadre avec émission de bons de commandes et attribution de marchés subséquents relatif au pilotage et à la mise en œuvre (prestation globale intégrée) de la démarche de résorption du bidonville au titre de la mise en œuvre du projet d'intérêt métropolitain de Pôle d'Écologie Urbaine, avec l'association COALLIA pour un montant de base de 12 694 729 € HT / an,

5 - autorise Madame la Présidente à effectuer toute démarche et dépôt de demande de subvention pour le co financement de cette démarche afin d'aboutir à un co-financement de 50%,

6 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- l'économie et l'emploi responsables
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- le fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme
- la nature et la biodiversité
- le numérique responsable
- le rayonnement et l'ouverture au monde
- le soutien aux grands évènements métropolitains
- les sports
- les grands projets métropolitains
- l'urbanisme et les solidarités métropolitaines

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **5 821 943,05 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. AZZI Elhadi, M. FOURNIER Hervé et Mme GOUEZ Aziliz ne prennent pas part au vote.

35 - Association Nantes Saint-Nazaire Développement - Convention 2024 – Approbation

Exposé

L'association Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD) a été créée en 2014 avec l'objectif de promouvoir les territoires de Nantes et Saint-Nazaire et d'accompagner leur développement économique, en s'appuyant sur leurs points communs et les enjeux qu'ils partagent dans ce domaine.

NSD a pour cela organisé ses missions autour de la prospection d'entreprises et de talents en s'appuyant sur les atouts et spécificités de ce territoire, notamment son histoire industrielle, sa résilience face aux crises, son engagement en matière économique, mais également sa créativité et sa qualité de vie.

Face aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels, l'ambition de NSD est aujourd'hui de promouvoir et fédérer les acteurs économiques en capacité d'accélérer les transformations faisant de Nantes Saint-Nazaire, un territoire responsable, engagé, et propice au développement de nouveaux modèles économiques.

Afin de servir au mieux cet objectif, NSD a fait évoluer ses statuts lui permettant de répondre aux conditions pour obtenir la qualité de « structure à mission » en référence à la loi Pacte du 22 mai 2019, lesquels ont été adoptés le 25 janvier 2024 par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Ce nouvel engagement fort fait évoluer les missions de NSD désormais déclinées comme suit :

- Apporter à la sphère économique locale des projets et solutions qui accompagnent les changements sociétaux et environnementaux.
- Accompagner et valoriser les filières qui f(er)ont écosystèmes pour faire émerger des projets communs contribuant à la résilience du territoire.
- Faire coopérer les acteurs qui, ensemble, font l'économie d'aujourd'hui et de demain en proximité sur le grand territoire Nantes / Saint-Nazaire.
- Veiller à l'exemplarité de l'agence à travers une contribution sociétale et environnementale ambitieuse et à l'épanouissement de son équipe.

Par ailleurs, NSD a fait évoluer sa gouvernance via la création d'un comité de mission et l'élargissement des membres qui composent son assemblée générale.

Dans ce cadre, 2024 apparaît comme une année de transition entre le travail d'une agence de développement économique et celui d'une association à mission dont le cœur des actions sera tourné vers l'accompagnement des transitions dans l'économie. Ainsi pour l'année en cours, NSD a développé un plan d'actions spécifiques autour des actions suivantes :

- **Actions de prospection et de détection d'entreprises, de talents et de projets pour le territoire Nantes – Saint-Nazaire**.

  A titre d'exemple, en 2023, 46 entreprises ont été accompagnées dans leur installation sur le territoire (dont 80 % d'entreprises dites à impact) ce qui représente 771 emplois créés d'ici 2025. En 2024, NSD a l'objectif d'accompagner 50 entreprises à s'installer sur le territoire. Via son bureau des congrès, l'agence a également été la porte d'entrée de 770 événements professionnels en 2023, et anime un réseau de 88 adhérents, professionnels du tourisme.
- **Actions d'animation et de valorisation des filières et des écosystèmes.** Cela concerne par exemple l'animation de la communauté des audacieux (550 membres en 2023), la structuration de la filière de la mode responsable, ou encore la préparation de l'édition 2025 de Wind for Goods (50 exposants, 400 entreprises présentes, 900 visiteurs et 21 pays représentés en 2023).
- **Actions de communication et de rayonnement**. A titre d'exemple, l'organisation de 30 évènements et temps forts est prévu en 2024 permettant aux acteurs de partager les enjeux de bifurcation sociale et écologique du territoire.

Cette transformation de NSD répond à la volonté de Nantes Métropole de soutenir la transition économique de son territoire, de favoriser pour cela l'innovation sociale et environnementale dans la sphère économique avec l'objectif de positionner la Métropole comme un territoire particulièrement moteur et engagé sur ces enjeux.

Nantes Métropole entend apporter un soutien financier aux activités de NSD s'inscrivant dans le cadre des ses politiques publiques et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, avec la double volonté de respecter la liberté d'initiative et l'autonomie associatives, tout en contrôlant la bonne utilisation des aides publiques. Un travail bilatéral devra permettre de contractualiser sur la période 2025-2027 l'engagement des deux partenaires.

Il est donc proposé d'approuver par convention un soutien à Nantes Saint-Nazaire Développement et d'attribuer pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 162 000 €.

Le montant demandé est de 3 175 000 € pour 2024. Le montant versé en 2022 était de 2 915 000 € et de 3 150 000 € en 2023.

Le Conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023 ayant attribué une avance à l'association d'un montant de 1 260 000 € pour l'année 2024, il est soumis au vote le versement du solde de la subvention de fonctionnement pour l'année 2024 soit 1 902 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'opération 697 chapitre 65.

Le Conseil délibère et,
par 60 voix pour et 19 abstentions

1 - approuve la convention pour l'année 2024 à conclure avec Nantes Saint-Nazaire Développement**,** annexée à la présente délibération, et l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2024 soit 1 902 000 €,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. FOURNIER Hervé, Mme GOUEZ Aziliz et M. ROUSSEL Fabrice ne prennent pas part au vote.

36 - Pôle métropolitain Loire-Bretagne - Approbation du programme de travail 2024

Exposé

Aux côtés d'Angers Loire Métropole, Brest Métropole et Rennes Métropole, Nantes Métropole affirme au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PLMB) l'ambition de conforter le modèle de métropoles coopératives dans l'espace Loire-Bretagne, en alliance étroite avec les villes moyennes et les territoires ruraux, pour faire rayonner l'Ouest et être un accélérateur de transitions territoriales.

Suite à l'adoption de la feuille de route du mandat lors du conseil syndical du 14 mars 2024, le programme de travail du Pôle métropolitain Loire-Bretagne s'inscrit dans un plan d'action à horizon 2026. Il est bâti autour de la double vocation du PMLB : être un acteur identifié de l'aménagement du territoire Loire-Bretagne d'une part, être un laboratoire territorial des coopérations au service des transitions d'autre part.

En 2024, il permettra plus spécifiquement de mener les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accessibilité, la participation des métropoles au comité de pilotage du projet de Lignes Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) ainsi que l'aboutissement des volets mobilité des contrats de plan État Région (CPER) pourront donner lieu à des échanges entre les Vice-Présidents participant au groupe de coordination accessibilité.

Dans le domaine de l'alliance des territoires, le Pôle métropolitain organisera le 26 novembre prochain le « rendez-vous alliance des territoires » à Brest. Cette journée autour des coopérations au service des transitions sera l'occasion de travailler plus particulièrement à renforcer le dialogue avec les villes moyennes de l'espace Loire-Bretagne, en étroite collaboration avec les agences d'urbanisme, France Urbaine et l'association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP). Une consultation est actuellement en cours auprès de l'ensemble des territoires de Loire-Bretagne pour cerner les sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder lors de ce rendez-vous afin de construire la programmation au plus près des préoccupations.

Dans le domaine des transitions, le Pôle métropolitain se prépare à héberger au 1er janvier 2025 le réseau REDAGEIO d'animation autour de la gestion durable des eaux pluviales actuellement en phase de déploiement de son programme d'actions.

Dans le domaine du développement économique, le Pôle métropolitain abordera quatre thèmes de travail en 2024 : écoconstruction (matériaux biosourcés et réemploi) ; économie dans les quartiers prioritaires de la ville ; méthodes de densification du foncier et de l'immobilier d'entreprise ; évolution du métier de développeur économique.

Le budget du Pôle métropolitain s'élève pour l'année 2024 à **219 126,00 €** pour la section de fonctionnement. La contribution de Nantes Métropole s'élève à **41 872,69 €.**

Les crédits sont inscrits au budget 2024 opération 3059 « Coopération avec les agglomérations de l'Ouest » - chapitre 65.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve les actions d'intérêts métropolitains du programme de travail 2024 voté par le comité syndical du Pôle métropolitain Loire-Bretagne le 14 mars 2024,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37 - Nantes – Appels projets CITEO - Mesures de déploiement du tri sur l'espace public

Exposé

La loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 impose aux collectivités la mise en place de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. Afin d'anticiper cette réglementation, Nantes Métropole a participé à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le tri hors foyer lancé par CITEO, l'éco-organisme chargé du recyclage des emballages. Les expérimentations lancées entre 2020 et 2023 sur les communes de Nantes, Rezé, Sainte Luce sur Loire et Vertou ont permis de tirer des enseignements concernant la mise en place du tri sur l'espace public.

Afin de garantir un déploiement uniforme sur tout le territoire et de bénéficier d'un accompagnement et de financements, Nantes Métropole souhaite participer à deux appels à projets lancés par CITEO : Appel à projets « levier innovation collecte et tri» et Appel à projets « collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ».

La participation à ces appels qui sont complémentaires permettra à Nantes Métropole, si elle est retenue, de bénéficier d'une prise en charge d'une partie de ses dépenses engagées dans le projet de déploiement du tri sur l'espace public.

L'Appel à projets « Levier innovation collecte et tri » vise à anticiper les changements et à adapter les services aux futures évolutions, avec la mise en place d'équipements cet été pendant les jeux olympiques de PARIS 2024. Deux territoires seront couverts : les abords du stade de la Beaujoire, zone de compétition, ainsi que le cheminement entre la gare nord et le village olympique, quartier Feydeau. À cette occasion, Nantes Métropole sollicitera des financements de la part de CITEO afin de permettre une prise en charge des coûts générés lors de ces expérimentations.

Pour l'Appel à Projets « collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » la somme potentiellement allouée sera calculée sur une base forfaitaire liée au nombre et au type de mobilier de tri implantés avec un plafond fixé à 500 000 € HT pour l'ensemble du projet.

Nantes Métropole, EPCI compétent en matière de collecte de déchets, étant porteuse de ce projet, pourra bénéficier d'un premier abondement de 10 % au plafond de financement du projet. De plus, avec la convention relative aux déchets abandonnés signée en 2024, un deuxième abondement de 10 % sera alloué, relevant ainsi le plafond de subventionnement à hauteur de 605 000 € HT. Une participation plus importante est envisageable pour les projets complexes et/ou de grande ampleur et donnera lieu le cas échéant à de nouveaux échanges avec CITEO.

Nantes Métropole prévoit de candidater à cet Appel à Projets au 1er octobre 2024. Ce projet porte sur une durée de 24 mois à compter de la validation de la candidature par CITEO. L'objectif sera de déployer le tri sur l'espace public de toute la métropole, avec la participation des pôles de proximité, des communes, et de certains partenaires privés comme la SEMITAN par exemple.

Le projet de déploiement du tri va dans le sens des objectifs fixés par le conseil métropolitain de 65 % de valorisation matière à horizon 2030. Il permettra également de réduire la part des déchets envoyés en enfouissement imposée par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Ce déploiement vise la mise en place de dispositifs de tri dans des lieux de consommation nomade. Les implantations se feront dans un premier temps prioritairement sur les sites où les productions de déchets sont les plus importantes et justifiant l'installation (tourisme, mobilités, commerces, lieux de pause ou de restauration, etc). Il aura comme conséquence une réorganisation des méthodes et outils de fonctionnement des services de propreté urbaine, et notamment les services du nettoiement.

Le projet étant en cours de travail avec les différentes parties prenantes, il n'est pas à l'heure actuelle défini de lieux d'implantation ni de budget final pour ce projet. Il est cependant raisonnable d'estimer le coût global de la démarche à 1 210 000 € HT – tout acteur confondu, avec une estimation de recettes par CITEO entre 50 % et 80 % des dépenses globale du coût du projet.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la participation de Nantes Métropole à l'appel à candidatures « levier innovation collecte et tri » ainsi qu'à l'appel à projets « collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » émis par CITEO,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38 - Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Convention de délégation de service public avec la société ARC EN CIEL 2034 – Protocole transactionnel

Exposé

La société Arc En Ciel 2034 (AEC2034) est titulaire de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets situé à Couëron.

Dans le cadre de la réforme des retraites menée par le gouvernement, des manifestants ont bloqué le site d'AEC2034 pendant près de trois semaines entre mars et avril 2023. L'activité de la société AEC2034 a été très fortement perturbée et dégradée, avec pour conséquences des préjudices financiers importants et des frais supplémentaires pour la société AEC2034.

Par lettre du 03 juillet 2023, la société AEC2034 a demandé à Nantes Métropole la prise en charge financière des impacts de la grève de la réforme des retraites sur le fondement de l'imprévision de l'article 6.3 du code de la commande publique.

Les conditions de la théorie de l'imprévision étant réunies, des discussions ont été engagées entre Nantes Métropole et le concessionnaire pour évaluer le montant de l'indemnité d'imprévision et ainsi mettre fin au litige les opposant.

A cette fin, il est proposé au vote du conseil métropolitain un protocole transactionnel avec le concessionnaire.

La demande de dédommagement a été chiffrée initialement à 2 048 000 € par la société AEC2034. Sur cette base les parties ont conduit des négociations, notamment sur la question de l'imprévision.

Après délimitation de la période de référence à indemniser, l'**indemnité d'imprévision et le remboursement des surcoûts qui seront versés à la société AEC2034 après déduction des charges économisées par la société pendant la période ont été fixés à 658 224 € au total.**

Les crédits correspondants sont prévus au budget déchets 2024 pour la partie fonctionnement : chapitre 011 opération n°685 libellé Traitement ordures ménagères et déchets recyclables.

Le Conseil délibère et,
par 69 voix pour et 22 voix contre

1 - approuve le protocole transactionnel, ci-annexé, relatif au règlement du litige lié à la perte de chiffre d'affaires de la société AEC2034 et aux frais supplémentaires engagés par cette dernière pendant et suite au blocage du site lors du mouvement national contre la réforme des retraites de mars et avril 2023,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment à signer le protocole transactionnel, et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

39 - Orvault – Extension et réhabilitation de la déchetterie d'Orvault - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Exposé

Afin de poursuivre l'action de modernisation de son réseau de déchetteries, Nantes Métropole a réalisé un diagnostic général entre 2014 et 2016. A partir de ces éléments, un plan d'actions a été élaboré afin d'améliorer ces équipements. La feuille de route sur la Transition Energétique adoptée au Conseil Métropolitain du 16 février 2018 et le plan d'action déchets adopté en décembre 2021 réaffirment fortement l'ambition de réduction et de valorisation des déchets. L'amélioration des équipements est un axe fort car elle permet de maintenir dans l'espace urbain un service de proximité pour gérer les déchets des usagers.

Dans le secteur Nord Ouest de la métropole, compte-tenu de la vétusté et des difficultés de fonctionnement de la déchetterie actuelle d'Orvault, il est nécessaire de reconstruire et agrandir cet équipement.

Le programme proposé vise à améliorer les conditions de travail des agents, notamment lors des périodes de fortes chaleurs ou de pluies, à permettre l'amélioration du tri par les usagers, à améliorer les conditions de sûreté et de sécurité pour les agents, les usagers et les équipements. Par ailleurs, les conditions d'accès au site et les flux seront revus, en lien avec le pôle de proximité.

Ainsi, la future déchetterie comprendra :

- un bâtiment couvert d'une surface d'environ 300 m² de SDO (Surface Dans Oeuvre) toutes fonctions confondues (bureaux agents et locaux de vie associés, local outillage, locaux dédiés au réemploi, aux déchets sensibles et valorisables, préau) ;
- 500 m² de plate-formes modulables pour le dépôt des déchets verts et des gravats ;
- 460 m² pour les bennes compactrices et les points d'apports volontaires.
- 4 340 m² d'espaces extérieurs autres (voirie, stationnement, circulation piétonne,…) sont également nécessaires pour le bon fonctionnement du site.

Le bâtiment ira au-delà des exigences établies par les réglementations thermiques et environnementales en vigueur. L'atteinte de ces objectifs passera par un bâtiment compact, une isolation performante et la mise en œuvre de matériaux de construction visant l'étiquette A pour la qualité de l'air intérieure.

Il n'est pas prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, eu égard aux risques accrus de vols sur ce type d'équipement, mais une végétalisation sera mise en place pour respecter l'objectif de la feuille de route sur la transition énergétique de 100 % de toiture utile.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Nantes Métropole souhaite que la performance énergie-carbone suivante soit atteinte sur l'opération : Niveau Energie Carbone E2C1 a minima, selon la méthode E+C.

Les déchets de chantier seront valorisés notamment par le réemploi des bétons du site (démolition des murs et des quais existants) pour la réalisation de la sous-couche de la voirie.

Concernant les matériaux nécessaires aux constructions et aménagements, le recours à des matériaux issus des filières locales de réemploi sera étudié et privilégié lorsque cela est possible ; par exemple : l'utilisation pour les revêtements d'aménagements, de graves recyclées issues de la déconstruction, la mise en œuvre

d'éléments de menuiseries extérieures issues de négoces locaux spécialisés en réemploi, la mise en œuvre d'éléments de second-œuvre (faïences, menuiseries intérieures, dalles de faux-plafonds…) ou de sanitaires (lavabos, wc…) issus de négoces spécialisés en réemploi, le recours au « surcyclage » pour la réalisation du mobilier extérieur, en lien avec des associations, la mise en œuvre de matériaux issus de l'économie circulaire (ex : peintures à base de peintures recyclées, etc.).

Selon le planning prévisionnel de l'opération, le lancement des travaux est prévu au second semestre 2026 pour une durée de 12 mois environ.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 2 750 000 € HT soit 3 300 000 € TTC.

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de recourir à la prestation d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraires est estimé à 200 000 € HT pour les missions de base et complémentaires.

Conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, il est proposé de recourir à une procédure adaptée, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Des subventions pourront être sollicitées auprès de l'État, de la Région, du Département, et d'éventuels autres partenaires de la Métropole.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe des déchets sur l'AP n°042 et libellée Déchets, opération 2021 N°3832, libellée « Réhabilitation de la déchetterie d'Orvault ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le programme de l'opération de reconstruction de la déchetterie sur la commune d'Orvault,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 750 000 € HT soit 3 300 000 € TTC,

3 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour le choix du groupement de maîtrise d'œuvre,

4 – autorise Madame la Présidente à solliciter des subventions pour cette opération,

5 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

40 - Nantes métropole Gestion Équipements – Centre de Loisirs du Petit Port – Patinoire - Travaux de construction d'une tribune et d'espace de convivialité

Exposé

L'exploitation du Centre de Loisirs du Petit Port est confiée par la Ville de Nantes à Nantes métropole Gestion Équipements (NGE) à travers un contrat de délégation de service public depuis le 1er juillet 2001.
Ce contrat recouvre les activités de service public suivantes :

- piscine et espaces sportifs, activités dans le champ de compétences de la Ville de Nantes,
- patinoire, activité dans le champ de compétence de Nantes Métropole en tant qu'équipement déclaré d'intérêt métropolitain par délibération du 15 décembre 2014.

La gestion de la patinoire se poursuivant dans le cadre du contrat de délégation de service public, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont conclu une convention de gestion en date du 15 décembre 2017 afin d'acter les modalités de participation financière de Nantes Métropole au titre de l'activité de la patinoire.

La patinoire, au-delà des séances ouvertes au public, accueille un public scolaire et associatif. Ce sont près de 1 000 licenciés qui pratiquent différentes disciplines de glace (patinage sur glace, danse sur glace, hockey

sur glace...) et qui contribuent à l'animation régulière de la patinoire (galas annuels, compétitions...). En particulier, le club de hockey sur glace évolue dans le cadre du championnat de Division 1, avec des rencontres tous les 15 jours environ. La capacité d'accueil (1 036 places) de la patinoire s'avère être très régulièrement insuffisante.

Afin d'accompagner la dynamique de l'équipement et de ses clubs, Nantes Métropole souhaite pouvoir créer une tribune complémentaire, ainsi que des espaces réceptifs. Ces travaux permettront de créer 209 places, d'augmenter ainsi la capacité d'accueil de plus de 20% et de pouvoir mettre à disposition des utilisateurs de nouveaux espaces de convivialité (une salle de 83 m², une terrasse couverte non chauffée de 55 m² et des sanitaires).

Il est ainsi proposé que Nantes Métropole assure le financement de la tribune et des espaces de convivialité qui relèvent de sa compétence. Le coût de l'opération est estimé à 1 700 000 € HT.

La réalisation des travaux est prévu d'avril à octobre 2025.

Les modalités précises de financement du projet feront l'objet d'une prochaine délibération après avoir été définies d'un commun accord avec NGE.

Ces nouveaux aménagements seront intégrés à l'équipement sportif de la patinoire relevant de la compétence de Nantes Métropole.

Il est précisé que la construction de la tribune et des espaces de convivialité par NGE fera l'objet, avec la Ville de Nantes en tant que délégant, d'un avenant au contrat de délégation de service public afin de permettre, d'une part, à NGE d'engager les travaux, et d'autre part, à autoriser un nouveau flux financier entre Nantes Métropole et NGE correspondant au financement de cette tribune et des espaces de convivialité. En effet, il est nécessaire de compléter l'avenant n°9 qui prévoyait uniquement des flux financiers entre Nantes Métropole et NGE pour la « subvention pour sujétions de services publics liée à l'activité patinoire », « la facturation des créneaux liés à l'activité patinoire » et « l'intéressement financier lié à l'activité patinoire ».

A cette fin, un avenant au contrat de délégation de service public a été présenté lors du conseil municipal de la Ville de Nantes du 21 juin 2024.

Enfin, pour mettre l'ensemble du dispositif en cohérence, un avenant à la convention de gestion entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole du 15 décembre 2017 sera également conclu pour permettre le nouveau flux financier lié à la tribune et aux espaces de convivialité. Cet avenant sera soumis à l'approbation des prochaines instances délibérantes municipale et métropolitaine.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2025, chapitre 204, opération 2022 n°10243, libellé Centre de loisirs du Petit Port – installation tribune.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le financement par Nantes Métropole d'une nouvelle tribune et des espaces de convivialité de la patinoire du Centre de Loisirs du Petit Port à Nantes,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme BLIN Nathalie et M. MARTIN Nicolas ne prennent pas part au vote

41 - Délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'extension du Parc des expositions de La Beaujoire - Avenant au protocole de résiliation anticipée – Approbation

Exposé

Avenant n°1 au protocole de fin anticipée de la DSP du Parc des expositions de la Beaujoire

En cohérence avec la volonté partagée d'une coopération renforcée au titre du développement et du rayonnement du territoire, il a été souhaité un rapprochement de la Cité des Congrès de Nantes et du Parc des Expositions afin que ces deux équipements puissent être gérés par le même exploitant, au 1er janvier 2026.

A cet effet, le conseil métropolitain du 14 décembre 2023 a approuvé la résiliation anticipée du contrat de DSP du Parc des expositions de la Beaujoire, à effet au 31 décembre 2025 dans le cadre d'un protocole qui été signé le 21 février 2024.
Celui-ci prévoit notamment la cession à Nantes Métropole de 8 salons propriétés d'ExpoNantes au plus tard le 30 juillet 2024. Néanmoins, les conditions de cette cession n'étant pas encore stabilisées à ce jour, il vous est proposé de prolonger cette date au 31 octobre 2024, par un avenant n°1 joint en annexe. La signature de l'acte de cession de ces salons est une condition suspensive à l'entrée en vigueur du protocole précité.
Cet avenant au protocole de fin anticipée aura valeur d'un avenant n° 4 au contrat de DSP pour l'exploitation, la gestion et l'extension du parc des expositions de La Beaujoire.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve l'avenant n°1 au protocole de fin anticipée du contrat de DSP, du parc des expositions de Beaujoire, afin de prolonger la date limite de signature de la cession des salons au 31 octobre 2024 ;

2 – approuve l'avenant n°4 au contrat de DSP pour l'exploitation, la gestion et l'extension du parc des exposition de La Beaujoire ;

3 – autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les avenants.

M. ROUSSEL Fabrice ne prend pas part au vote

42 - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile - Tarifs 2024 - Avenant n°16

Exposé

Le site des Machines de l'Île (Galerie des Machines, Éléphant, Carrousel des Mondes Marins) connaît une fréquentation toujours très élevée : en 2023, plus de 670 000 visiteurs y ont été accueillis (678 000 visiteurs en 2022). Cet équipement est devenu, année après année, un élément majeur de l'identité touristique de la métropole nantaise. Il demeure le deuxième site touristique le plus visité à Nantes après le Château des Ducs de Bretagne (et le premier site touristique payant).

En 2023, la contribution globale de Nantes Métropole, fixée par l'avenant n°13 du 31 mars 2023, s'est établie à 1 946 161 € TTC (1 769 237€ HT). Elle représentait 18 % des recettes de la DSP.

Au regard de la stabilité de la fréquentation dans un contexte inflationniste (hausse des charges incompressibles de fluides, entretien des équipements, coût de la sécurité des Nefs, masse salariale…), l'équipement doit faire face à plusieurs défis : prolonger la durée de vie d'équipements et des machines prototypes, penser le renouvellement de l'offre de visite des Machines de l'Ile, accueillir qualitativement des visiteurs dans un site en réaménagement urbain (Pont Anne de Bretagne).

Afin de compenser les sujétions de service public imposées au délégataire, sans pour autant atténuer le risque lié à l'exploitation du service, il est proposé de fixer en 2024 la contribution totale de Nantes Métropole à 3 366 353 €.

Cette contribution financière pour l'année 2024 inclut notamment :

- une contribution forfaitaire de fonctionnement de 3 130 353 € TTC (2 845 775 € HT). La contribution représenterait 25 % des recettes et correspond à un scénario de budget prévisionnel équilibré qui permettrait d'atteindre un autofinancement (billetteries, activités annexes, partenariats..) pour les Machines de l'Île à hauteur de 75%,
- le versement du solde de la subvention d'investissement pour la rénovation décennale du Carrousel des Mondes Marins prévu par l'avenant n°10 du 29 juin 2021 (70 000 €).

Par ailleurs, pour permettre à la SPL de dégager des recettes propres supplémentaires, il est proposé de réviser les tarifs de la Galerie des Machines (équipement le plus visité – 50,2 % du visitorat), à compter du 1er juillet 2024, selon la grille tarifaire suivante :

Tarif plein		Tarif réduit		Enfant <4ans	Pass Famille	
2024	Au 01/07/24	2024	Au 01/07/24	2024	2024	Au 01/07/24
9,50 €	11€	7,50 €	8,70 €	gratuit	De 33,10 € à 35,10 €	De 38,30 € à 40,60 €

Les modalités applicables et les tarifs des autres équipements, Éléphant et Carrousel des Mondes marins, sont inchangés.

Ces dispositions font l'objet d'un avenant n°16, ci-annexé, au contrat de délégation de service public.

Les crédits sont prévus en investissement sur l'AP 102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement, opération 2021-10189 « DSP Machines de l'Ile - entretien durable », opération 2023-10311 libellée « Déconstruction / reconstruction du café de la branche ». Les crédits en fonctionnement sont inscrits sur l'opération 2657 libellée « DSP Machines de l'Île ».

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.
Cet avenant entraîne une augmentation de 1,7% du montant du contrat de concession initial.

Le Conseil délibère, et

par 19 voix pour et 64 voix contre :

1 – rejette l'amendement présenté par M. Sébastien ARROUET au nom du groupe « Avenir métropolitain », proposant de créer un tarif préférentiel pour les habitants de la Métropole en conservant les tarifs actuels et de réviser pour les autres les tarifs de la Galerie des Machines à compter du 1er juillet 2024, selon la grille tarifaire exposée ci-dessus,

par 64 voix pour et 19 voix contre :

2 - approuve l'avenant n°16 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour l'exploitation des Machines de l'Île, joint en annexe ;

3 – approuve la révision des tarifs de la Galerie des Machines exposée ci-dessus ;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

M Elhadi AZZI, Mme LAMBERTHON-GUERRA Sophie, M. ROUSSEL Fabrice, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent ne prennent pas part au vote

43 - Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Délégation de service public – Avenant n°3

Exposé

Par délibération en date du 10 décembre 2021, Nantes Métropole a approuvé le nouveau contrat de délégation de service public confiant la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine à la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes. Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Afin de compenser les sujétions de service public imposées au délégataire, sans pour autant atténuer le risque lié à l'exploitation du service, l'article 16.1 du contrat prévoit le versement par Nantes Métropole d'une contribution financière globale, révisée annuellement sur la base d'une formule d'indexation fixée au contrat.
L'article 16,1 précise par ailleurs que « la contribution annuelle pourra être augmentée si le Délégant décide d'engager plus fortement certains projets prévus au contrat, ou décide de participer au financement d'une opération touristique exceptionnelle, non prévisible à la date d'établissement du contrat et non finançable sur les comptes de la délégation, mais qui contribuerait à l'attractivité touristique de la destination. »

En 2023, la contribution globale de Nantes Métropole, fixée par avenant n°2 du 23 juin 2023, s'est établie à 10 476 538 €.

En 2024, l'activité attachée à la DSP Tourisme sera marquée par :

- une production événementielle riche : 13ème édition du Voyage à Nantes estival sur le thème de l'arbre en ville, Nuit du VAN, 3ème édition du parcours inter-écoles, une grande exposition à la Hab Galerie de Caroline MESQUITA, participation au dispositif d'accueil des visiteurs des JO, Nuit des Tables de Nantes, 3ème édition du Voyage en hiver co-construite avec un marché d'illuminations porté par la Ville de Nantes... ,
- un engagement élevé en faveur de la Collection du Voyage Permanent, avec la réalisation de nouvelles œuvres pérennes : « L'Evasion » de Cyril PEDROSA, 4 nouvelles fontaines Wallace installées au Jardin de la Psalette (Cathédrale), Rue des Etats (face au Château), Place Fernand Soil et Square Louis Bureau (Muséum d'Histoire Naturelle), et « Deux Baigneuses » de Claire TABOURET, sculpture-fontaine ornementale installée aux Anciens Bains-Douches ,
- Le déménagement temporaire du VAN en raison de travaux engagés sur les locaux du siège à Crucy (rénovation de la toiture, mise au norme thermique et changement du système CVC intégrant les fonctions de chauffage et ventilation). Ces travaux rendent obligatoire la location de bureaux en centralité pour accueillir les différents services de la SPL sur une durée prévisionnelle de un an. L'impact financier 2024-2025 du projet (déménagement, location de bureaux, réaménagement) est chiffré à 385 700 €.

Pour permettre la réalisation de l'ensemble des missions et projets, sans pour autant atténuer le risque lié à l'exploitation du service, il est proposé de fixer le montant de la contribution financière 2024 à 11 555 609 €.

Cette contribution financière de Nantes Métropole proposée pour l'année 2024 inclut :

- une contribution forfaitaire de 10 875 609 € (augmentation de 300 000 € du forfait pour accompagner le coût des projets ainsi que le coût croissant d'entretien des œuvres. Cette augmentation du forfait sera indexée pour la première fois à compter de 2025.). La contribution recouvre une subvention d'investissement forfaitaire de 410 000 €, le reste étant versé en fonctionnement ,
- une subvention exceptionnelle d'investissement de 530 000 € pour accompagner le financement des nouvelles œuvres pérennes dans l'espace public, dont les fontaines Wallace ,
- une subvention de fonctionnement de 150 000 € pour accompagner le financement des coûts inhérents au déménagement temporaire de la SPL pendant la durée des travaux sur le bâtiment Crucy.

Ces dispositions font l'objet d'un avenant n°3, ci-annexé, au contrat de délégation de service public.

Les crédits sont prévus en investissement sur l'AP 102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement, opération 2021-10050 libellée « DSP Tourisme – Subvention d'équipement ».. Les crédits en fonctionnement sont inscrits sur l'opération 566 libellée « DSP Tourisme – ingénierie Touristique métropolitaine ».

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.

Cet avenant entraîne une augmentation de 2,6% du montant du contrat de concession initial.

Le Conseil délibère, et
par 64 voix pour et 19 abstentions

1 - approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour la gestion et à la mise œuvre de la politique touristique métropolitaine, joint en annexe ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant n°3.

M Elhadi AZZI, M. ROUSSEL Fabrice, M. TERRIEN Emmanuel ne prennent pas part au vote

44 - Délégation de service public pour la conception, l'extension et l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit – Avenant n°7

Exposé

Par délibération en date du 21 octobre 2011, le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de service public (DSP) relative à la conception, l'extension et l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit, confiée à la société dédiée, NANTES NETWORKS, pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2012.

Plusieurs avenants sont venus préciser et modifier le périmètre de la convention ainsi que les obligations des parties.

La poursuite de l'exécution de la convention a fait apparaître la nécessité d'y apporter de nouvelles modifications.

Les parties ont constaté des évolutions rapides du secteur des télécoms dans un contexte concurrentiel renforcé, évolutions qui se traduisent sur le territoire par :

- une politique tarifaire à la baisse,
- l'arrivée de nouveaux acteurs,
- le développement du FTTH Pro (offre professionnelle s'appuyant sur les réseaux Fiber To The Home dédiés aux particuliers et TPE).

Le présent avenant vise à la mise en place de mesures permettant de répondre aux besoins et aux attentes des entreprises, maintenir l'attractivité commerciale du réseau public, tout en conservant l'équilibre économique de la convention. Il porte sur :

- la mise jour du catalogue de services,
- l'évolution du calcul de l'intéressement pour permettre une réduction des frais de raccordement aux entreprises les plus éloignées,
- la mise en place d'expérimentations commerciales et d'offres promotionnelles lorsque la concurrence le justifie,
- la création d'un nouveau compte de réserve « projets métropolitains »,
- la mise en place d'une expérimentation d'une offre d'internet social à destination des habitants du parc HLM,
- le plafonnement des frais de prestations d'assistance générale (équivalent des frais de siège) du délégataire.

Par ailleurs, de nouvelles infrastructures de communications électroniques (« ICE Infrastructures de Communications Electroniques ») appartenant à Nantes Métropole sont également remises au délégataire en vue de leur commercialisation auprès des opérateurs de communications électroniques et de leur maintenance.

De plus, cet avenant a pour objectif d'intégrer les dispositions issues de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 relative au respect des principes de la République par les personnels et les cocontractants du délégataire.

Les dispositions portent notamment sur les mesures que le délégataire doit prendre permettant :

- d'assurer l'égalité des usagers vis-à-vis du service public,
- de respecter les principes de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution de ce service.

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.

Cet avenant n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat de concession initial.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve l'avenant n° 7 à la convention de délégation de service public relative à la conception, l'extension et l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit, joint en annexe,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

45 - Charte Relations fournisseurs et achats responsables – Adhésion

Exposé

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil métropolitain a adopté un schéma de promotion des achats responsables destiné à mobiliser la commande publique pour la durée du mandat (2022-2026) autour des enjeux de transition écologique, d'égalité et de justice sociale.

Au-delà des engagements sur le plan social, écologique et économique, le schéma entendait également instituer une méthodologie spécifique concernant l'achat public responsable se déclinant à travers 6 principes d'action :

1. La redevabilité, dans le cadre de laquelle un bilan intermédiaire du schéma a été présenté en conseil métropolitain du 9 février 2024.

2. La transparence en matière d'achat, notamment au travers de la publication des données essentielles de la commande publique qui sont diffusées régulièrement sur data.nantesmetropole.fr et la programmation annuelle des achats qui fait l'objet d'une communication sectorielle à destination des principales fédérations professionnelles concernées (fédération départementale des travaux publics et fédération française du bâtiment).

3. Le comportement éthique de l'acheteur, pour lequel la collectivité s'est dotée de règles déontologiques

4. Le respect des intérêts des participants, qui repose notamment sur la confidentialité des informations transmises.

5. La mutualisation, qui se décline notamment à travers les groupements de commande qui associent les communes de la métropole ou la conclusion d'une convention partenariale avec l'UGAP

6. L'innovation enfin.

Ces principes d'action permettaient de conférer un cadre d'intervention pour le développement de l'achat public responsable dans notre collectivité. Ils visent pour partie à établir une relation saine et harmonieuse avec les différentes parties prenantes de l'achat responsable, et notamment vis-à-vis des fournisseurs.

La Métropole entend aujourd'hui prendre des engagements supplémentaires vis-à-vis de ses partenaires économiques très majoritairement situés sur le territoire métropolitain en adhérent à la charte relation fournisseur achat responsable.

Cette charte pilotée conjointement par la médiation des entreprises, service public à vocation nationale, et le conseil national des achats, association de référence pour le métier des achats, vise à engager les donneurs d'ordre dans une démarche de progrès vis-à-vis de leur fournisseur et plus particulièrement à :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives,
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie,
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- S'engager sur le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats,
- Disposer d'une fonction achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- Disposer d'une fonction de médiateur "relations fournisseurs", chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

Ces actions sont pour la plupart déjà engagées dans le cadre du schéma de promotion des achats responsables à travers ses principes d'action. La signature de la charte constituerait une première étape d'engagement reconnaissant les efforts déjà entrepris et un préalable indispensable à une possible labellisation qui viendrait consacrer la professionnalisation de l'achat responsable de Nantes Métropole ainsi que son engagement vis-à-vis de ses partenaires économiques.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la charte relations fournisseur achat responsable, ci-jointe,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la charte.

46 - Convention d'adhésion à la médecine de prévention du centre de gestion de Loire-Atlantique pour le suivi médical des agents de la direction qualité de vie et santé au travail – Approbation

Exposé

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale précise les principes de l'organisation de la médecine préventive pour les agents ainsi que les missions qui lui sont dévolues. A cet effet, le service de médecine préventive a pour mission principale de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. Ces missions sont assurées par les membres d'une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par un médecin du travail pouvant appartenir notamment soit au service créé par la collectivité ou l'établissement ; soit à un service commun à plusieurs employeurs publics ; soit au service créé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Depuis 2015, avec la mutualisation des fonctions ressources humaines, le service de médecine préventive professionnelle de la direction qualité de vie et santé au travail assure le suivi médical au bénéfice des agents de la Métropole, de la Ville de Nantes et son CCAS. Néanmoins, à l'expérience, il apparaît difficile pour les agents de la direction qualité de vie et santé au travail d'être pris en charge par leurs propres collègues. Si les professionnels sont formés à la distanciation dans la prise en charge des situations, cette distance est plus difficile quand il s'agit de personnes en proximité.

C'est dans ce contexte que Nantes Métropole décide d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique conformément aux dispositions de l'article L.452-47 du code général de la fonction publique et au chapitre I du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié pour les agents de la direction précitée.

La présente convention, conclue pour la période du 01/06/2024 au 31/12/2025, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de la médecine de prévention pour l'exercice de ses missions définies au chapitre II du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 et recense les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la convention d'adhésion à la médecine de prévention du centre de gestion de Loire-Atlantique pour le suivi médical des agents de la direction qualité de vie au travail du département des ressources humaines de Nantes Métropole, ci-annexée,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. TURQUOIS Laurent et M. TERRIEN Emmanuel ne prennent pas part au vote

47 - Dispositions tarifaires diverses

Exposé

Tarifs de la taxe de séjour

Le tourisme participe à l'image et au rayonnement d'un territoire mais aussi à son développement économique. Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique ambitieuse, permettant de développer cette filière génératrice d'emplois et de retombées économiques.

Au-delà, le financement par la Métropole de la politique touristique d'affaire et d'agrément concourt au dynamisme et au développement de l'hôtellerie locale.

La taxe de séjour a été instaurée en 2002 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Elle permet aux collectivités de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et/ou à la protection des espaces naturels touristiques.

Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour. Les hébergements non classés ou en attente de classement sont taxés entre 1 % et 5 %. Ce taux s'applique au coût par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

L'article 2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit des limites tarifaires qui sont réévaluées chaque année comme le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac N-2. Une mise à niveau est donc proposée pour être compatible avec l'ambition en matière de développement touristique et avec l'investissement qu'il induit.

Il est proposé, dans un souci de lisibilité, d'abroger les dispositions de la délibération du 23 juin 2023 relative à la taxe de séjour et de redéfinir l'ensemble des principes pour les réunir dans une délibération unique.

Ainsi,

- la période de perception de la taxe de séjour, reste fixée du 1er janvier au 31 décembre ;

- la période de versement de la taxe collectée peut être effectuée :

  - trimestriellement durant l'année en cours selon le calendrier suivant :

    - pour la période du 1er janvier au 31 mars, le versement doit être opéré avant le 15 avril,
    - pour la période du 1er avril au 30 juin, le versement doit être opéré avant le 15 juillet,
    - pour la période du 1er juillet au 30 septembre, le versement doit être opéré avant le 15 octobre,
    - pour la période du 1er octobre au 31 décembre, le versement doit être opéré avant le 15 janvier N+1. Le choix de ce mode de versement engage l'hébergeur sur toute l'année.

  - en un seul versement au plus tard au 31 janvier de l'année suivante, à l'exception des plateformes intermédiaires de paiement qui ont obligation de la reverser au plus tard les 30 juin et 31 décembre selon la loi de finances 2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

- le montant du loyer, en-deçà duquel l'occupant de l'hébergement est exempté de la taxe de séjour, reste fixé à 1 €

Tarifs 2024-2025 de la Maison des chercheurs étrangers

La Maison des chercheurs étrangers, située au 8 rue Perrault à Nantes, est une résidence para-hôtelière composée de 24 appartements (22 studios, 2 T2) pour des séjours d'une semaine à 6 mois maximum, destinée uniquement à l'accueil temporaire des chercheurs étrangers et exceptionnellement d'expatriés longue durée venant à Nantes pour des durées variables.

Nantes Métropole, propriétaire du bâtiment, a confié la gestion para-hôtelière de la Maison des chercheurs étrangers à la société FAC HABITAT, dans le cadre d'un marché notifié le 12 janvier 2021.

Les chercheurs hébergés au sein de cette Maison bénéficient, outre les prestations de para-hôtellerie, de l'accueil et de l'animation de l'association Chercheurs Étrangers à Nantes, qui occupe également deux bureaux au sein de la Maison des chercheurs étrangers.
Les tarifs actuels ont été fixés par le conseil métropolitain du 22 juin 2023 pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024. Il convient donc d'adopter les tarifs applicables du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

L'évolution des tarifs s'appuie sur les derniers indices applicables :

- s'agissant des loyers : le nouvel indice de référence des loyers a été publié le 12 avril 2024 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Compte tenu du plafonnement à 3,5 % de la variation de l'indice de référence des loyers institué par la loi pour la protection du pouvoir d'achat, l'indice du 1er trimestre 2024 s'élève désormais à 143,46, ce qui représente une hausse annuelle de 3,5 %.
- s'agissant des prestations para-hôtelières : l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE en février 2024, à savoir 119,21, représente une hausse annuelle de 2,96 %.

Il est proposé d'approuver les tarifs 2024-2025 de la Maison des chercheurs étrangers, tels qu'annexés à la présente délibération.

Gens du voyage - Tarifs des haltes temporaires d'accueil – Approbation

Afin d'apporter des réponses aux besoins d'itinérance et d'ancrage des voyageurs et dans une recherche de solidarité intercommunale, il a été partagé la nécessité d'identifier des fonciers dans l'ensemble des communes de la Métropole. L'objectif visé est la réduction du nombre d'installations illicites sur le territoire métropolitain, tout en répondant aux obligations réglementaires définies par le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

Ainsi, pour répondre aux besoins d'accueil de groupes de voyageurs itinérants, des haltes temporaires d'accueil seront équipées par le biais d'un conventionnement.

Nantes Métropole ambitionne à terme la création de :

- 1 halte estivale et 1 halte hivernale de petits passages par commune ;
- 12 haltes de moyens passages dans le territoire métropolitain ;
- 2 aires de grands passage.

La mise en œuvre de cette stratégie d'accueil sera progressive.

Elle démarrera à l'été 2024 avec la mise en service de 7 haltes temporaires d'accueil réparties sur le territoire métropolitain.

Il convient d'approuver le tarif applicable dans les haltes temporaires destinées à l'accueil des voyageurs :

- un droit de séjour (emplacement + fluides) fixé à 1,50 € par caravane et par jour de présence sur le terrain ;
- une caution d'un montant de 400 €, pour l'ensemble du groupe, perçue dès le jour d'arrivée, lors de l'état des lieux entrant réalisé avec le responsable du groupe de voyageurs.

Ce tarif sera applicable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Conseil délibère et,

1 - abroge au 1er janvier 2025 les dispositions relatives à la taxe de séjour prises par délibération n°2023-97 du 23 juin 2023,

2 - maintient le régime de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Nantes Métropole, institué par délibération n° 2001-1113 du 12 octobre 2001,

3 - fixe la période de perception de la taxe du 1er janvier au 31 décembre,

4 - arrête la période de versement au comptable public de la taxe de séjour collectée une année donnée,

- trimestriellement durant l'année en cours selon le calendrier suivant :

- pour la période du 1er janvier au 31 mars, le versement doit être opéré avant le 15 avril,
- pour la période du 1er avril au 30 juin, le versement doit être opéré avant le 15 juillet,
- pour la période du 1er juillet au 30 septembre, le versement doit être opéré avant le 15 octobre,
- pour la période du 1er octobre au 31 décembre, le versement doit être opéré avant le 15 janvier N+1. Le choix de ce mode de versement engage l'hébergeur sur toute l'année

- en un seul versement au plus tard au 31 janvier de l'année suivante. A l'exception des plateformes intermédiaires de paiement qui ont obligation de la reverser au plus tard les 30 juin et 31 décembre,

5 - fixe le montant du loyer, en-deçà duquel l'occupant de l'hébergement est exempté de la taxe de séjour, à 1 €,

6 - fixe les tarifs de la taxe de séjour par personne et par nuitée, à compter du 1er janvier 2025, comme suit :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Tarifs proposés par Nantes Métropole par personne et par nuitée (1)	Taxe additionnelle départementale (2)	Taxe de séjour globale (1) + (2)
Palaces	**4,80 €**	**0,48 €**	**5,28 €**
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	**3,50 €**	**0,35 €**	**3,85 €**
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	**2,60 €**	**0,26 €**	**2,86 €**
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	**1,70 €**	**0,17 €**	**1,87 €**
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	**1,00 €**	**0,10 €**	**1,10 €**
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	**0,80€**	**0,08 €**	**0,88 €**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, **emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures**	**0,60 €**	**0,06 €**	**0,66 €**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	**0,20 €**	**0,02 €**	**0,22 €**

HÉBERGEMENT	Taux adopté (*) par Nantes Métropole (1)	Taxe additionnelle départementale (2)	Taxe de séjour globale (1) + (2)
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (*)	**5 %**	**0,50 %**	**5,50 %**

(*) Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

7 - approuve les tarifs de la Maison des chercheurs étrangers pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, tels qu'annexés à la présente délibération,

8 - approuve les tarifs suivants sur les haltes temporaires d'accueil des Gens du Voyage :

- un droit de séjour (emplacement + fluides) fixé à 1,50 € par caravane et par jour de présence sur le terrain ;
- une caution d'un montant de 400 €, pour l'ensemble du groupe, perçue dès le jour d'arrivée, lors de l'état des lieux entrant réalisé avec le responsable du groupe de voyageurs ;

9 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. ROUSSEL ne prend pas part au vote

48 - Archéologie préventive – Dispositions tarifaires

Exposé

Par délibération du conseil du 5 octobre 2018, Nantes Métropole a défini les tarifs des coûts d'intervention du service de recherche archéologique utilisés pour répondre aux appels d'offres et facturer des interventions de fouilles aux maîtres d'ouvrage. Ceux-ci sont établis selon les modalités suivantes :

- les acquisitions, locations, prestations diverses sont facturées au coût réel, telles que par exemple : l'acquisition ou la location du petit matériel ou outillage spécifique, la location des vestiaires, de matériels de terrassement, de véhicules utilitaires, des analyses diverses, stabilisation en laboratoire, etc,
- les prestations du coût de personnel (personnel permanent et non-permanent) intervenant lors d'un chantier, sont basées sur le coût salarial journalier majoré d'un montant représentant les coûts moyens de gestion des services,
- ces tarifs s'entendent hors taxe et sont majorés du taux de TVA en vigueur.

Les tarifs mis en œuvre au 1er janvier 2019 n'ayant pas été actualisés depuis, il est proposé de les ajuster afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie et notamment des salaires. L'actualisation des tarifs est établie sur la base de l'évolution des indices du coût du travail (Indice INSEE ICHTrev-TS - Services administratifs) et, pour une petite partie, sur l'indice des prix à la consommation. Cette actualisation basée sur ces indices correspond à une hausse de 11,85 % en moyenne.

Le détail des dispositions tarifaires précisant les coûts d'intervention pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive et mises en œuvre à compter du 1er septembre 2024, est présenté en annexe.

Ces tarifs feront désormais l'objet d'une actualisation annuelle, par délibération du conseil métropolitain.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve les tarifs d'intervention pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive à compter du 1er septembre 2024, tels qu'annexés à la présente délibération ,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

49 - Placement de trésorerie – Délégation

Exposé

La loi fixe une obligation de dépôt des « fonds libres » des collectivités territoriales au Trésor. Selon l'article 26 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1er août 2001 : *« sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État* ».

Les collectivités peuvent toutefois déroger à cette obligation sous certaines conditions (origine des fonds et produits des placements autorisés). Ces dérogations sont limitées et fortement encadrées par l'article L. 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il précise ainsi que les fonds pouvant faire l'objet d'un placement doivent provenir :

- de libéralités (dons, legs,...) ;
- d'aliénation d'éléments du patrimoine ;
- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'emprunteur ;
- de recettes exceptionnelles de 4 types (décret n° 2004-628 du 28 juin 2004) : indemnités d'assurances,- sommes issues d'un contentieux, dédits et pénalités reçues, et recettes provenant de la vente de biens suite à force majeure.

Ainsi, toutes les collectivités disposant de fonds dont l'origine provient d'un des cas précités pourront envisager une opportunité de placement. Il existe trois possibilités de placement des fonds des collectivités :

- les titres émis par les États membres de l'Union Européenne ou tout autre État ayant signé l'accord sur l'Espace Économique Européen, et libellés en euros ;
- les parts ou actions d'organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM), uniquement pour des titres émis ou garantis par un état membre de l'Union Européenne ou un autre État ayant signé l'accord sur l'Espace Économique européen, et libellés en euros ;
- les comptes à terme (CAT) auprès de l'État, et libellés en euros.

Dans tous les cas, l'État impose un encadrement important du recours à ces dispositifs.

Dans l'optique d'optimiser la trésorerie et compte-tenu des changements des conditions de taux d'intérêt des placements financiers auxquels les collectivités territoriales peuvent prétendre, il est proposé de déléguer à l'exécutif les décisions de placement de liquidités dans le cas où les conditions précitées seraient réunies, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT.

Il sera rendu compte au Conseil métropolitain des décisions prises en application de la présente délibération.

Le Conseil délibère et,
par 92 voix pour et 1 voix contre

1 - délègue à Madame la Présidente ou au Vice-Président en charge des finances, le soin :

de procéder, pendant toute la durée de son mandat, à la réalisation de placement de fonds dans les conditions et limites définies à l'article L. 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ces décisions devant porter les mentions suivantes :

- *l'origine des fonds ;*
- *le montant à placer ;*
- *la nature du produit souscrit ;*
- *la durée ou l'échéance maximale du placement ;*

de conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et de procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement ;

de signer tout document nécessaire à la réalisation et au suivi et à la gestion de ces placements ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

50 - Groupement d'intérêt public GIGALIS – Convention constitutive - Approbation

Exposé

Le Syndicat mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire, usuellement dénommé « Gigalis », a été créé par arrêté préfectoral du 7 novembre 2000 pour déployer et exploiter un réseau régional à haut débit, puis ultra haut débit dans les Pays de la Loire en complémentarité des réseaux d'initiative publique (RIP) portés par les collectivités infrarégionales dans une logique d'aménagement numérique du territoire, mais aussi d'opérateurs.

Gigalis, au fil du temps, a développé des missions complémentaires, telles que :

- le raccordement d'acteurs publics à ce réseau,
- la mise à disposition d'offres de services de télécommunications et numériques associés aux infrastructures Gigalis,
- l'administration de la plateforme Géopal,
- la gestion de données, etc.

Au-delà de cette offre de services, et compte tenu de la place des systèmes d'information et, plus globalement du numérique, au sein des politiques publiques, il importe, face aux menaces et risques, d'élargir le périmètre d'actions de Gigalis répondant aux enjeux de sécurité numérique souveraine pour les acteurs publics ligériens autour de quatre axes structurants :

- la volonté d'une gouvernance élargie,
- le choix d'une stratégie patrimoniale,
- la construction d'une offre de service renforcée,
- la recherche de l'optimisation des ressources.

Or le statut actuel de Gigalis, à savoir un syndicat mixte, présente des limites au titre, plus particulièrement, de la gouvernance et de l'agilité de fonctionnement :

- il repose sur un transfert de compétences de l'adhérent, ce qui peut constituer un frein pour certains acteurs publics ,
- certains organismes publics, notamment les établissements de santé et les universités, ne se retrouvent pas dans cette forme juridique et d'autres entités, comme l'Etat, ne peuvent y adhérer ,
- le syndicat mixte soumis à la comptabilité publique a, de par ses activités, un budget annexe nettement plus élevé que celui du budget principal, ce qui interroge.

Pour atteindre les objectifs et lever les freins précités, il apparaît que la transformation du syndicat mixte en groupement d'intérêt public (GIP), n'entraînant ni dissolution ni création d'une personne morale nouvelle, comme le permet l'article 101 de la loi n° 2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, constitue une solution structurelle adaptée :

- les adhérents ne transfèrent pas leur compétence ,
- le groupement d'intérêt public développe davantage d'appétence vis-à-vis de certains acteurs publics ,
- il apporte davantage d'agilité dans son fonctionnement du fait de la soumission de sa comptabilité et du régime de l'ensemble du personnel au droit privé ,
- constitué uniquement de personnes morales de droit public, le groupement d'intérêt public peut bénéficier du régime de dispense de procédure de mise en concurrence dit de « quasi-régie » dans les relations contractuelles entre le groupement et ses membres.

Ce nouveau statut sera plus adapté aux besoins du groupement nouvellement créé.

A la date de la transformation effective du Syndicat mixte en groupement d'intérêt public, les membres du Groupement seront identiques à ceux du syndicat.

En termes de gouvernance, le GIP sera administré par une assemblée générale qui aura en particulier pour compétences de définir les orientations générales du groupement, de veiller à la réalisation de ses objectifs, d'approuver les comptes de l'exercice écoulé, d'adopter annuellement le budget ou encore de décider de l'adhésion d'un membre.

Sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Directeur assure le fonctionnement et l'animation du Groupement (30 membres). L'adhésion n'engagera pas de coût pour Nantes Métropole.

Ces différents éléments sont détaillés dans la convention constitutive, qu'il vous est demandé d'approuver.

Le syndicat mixte a quant a lui approuvé, par délibération du 27 mars 2024, sa transformation en groupement d'intérêt public.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public GIGALIS, ci-annexée, et autorise sa signature,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

51 - Transformation du Syndicat Mixte Atlanpole en GIP - Approbation

Exposé

Atlanpole, technopole du territoire, actuellement présidée par Nantes Métropole et incubateur régional du Ministère Enseignement Supérieur, Recherche Innovation, participe au développement économique du territoire depuis 30 ans à travers 2 missions principales :

1) l'accompagnement à la création et au développement des entreprises innovantes à haut potentiel notamment issues de la recherche (« deeptech »),

2) et en tant que hub d'innovation, l'appui à la structuration et au dynamisme de l'écosystème d'innovation au service des filières et de leurs croisements.

Ces dix dernières années l'environnement et les activités du Syndicat Mixte Atlanpole ont connu d'importantes évolutions, telles que notamment :

- l'augmentation du potentiel académique et la multiplication des politiques publiques en matière d'innovation aux plans national et européen,

- la densification de l'écosystème territorial de l'innovation et la nécessité d'associer plus largement le secteur privé (entreprises, écoles privées, banques, etc.),

ce qui a conduit Atlanpole à se ré inventer pour consolider sa place dans l'écosystème.

Afin de répondre au mieux à ces nouveaux enjeux, le Syndicat Mixte Atlanpole a engagé une réflexion sur son modèle institutionnel et sa structuration, en vue de déterminer la forme juridique la plus adaptée à ses activités et son environnement, tout en restant attaché à ses missions de service public ainsi qu'au territoire sur lequel il intervient.

Il est en effet apparu nécessaire de réinterroger la pertinence du statut de syndicat mixte ouvert, lequel est obligatoirement composé des seules personnes morales de droit public, ce qui ne permet pas d'intégrer des membres personnes morales de droit privé, notamment les entreprises et autres acteurs de l'innovation et des territoires.

C'est ainsi que par une délibération du 7 décembre 2023, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Atlanpole a proposé une évolution du statut de syndicat mixte ouvert vers celui de groupement d'intérêt public (GIP).

Une évolution statutaire vers le GIP permettrait en effet :

- de conserver une gouvernance à majorité publique, garantie du maintien du caractère d'intérêt général de la structure ,

- de consolider la mutualisation et la solidarité entre les membres fondateurs, valeurs fondamentales du syndicat mixte ,

- d'ouvrir la structure aux acteurs privés afin de capter des financements additionnels et d'impliquer les entreprises.

Le syndicat mixte est aujourd'hui constitué de 10 contributeurs publics : Nantes Métropole, Région Pays de la Loire, Communauté d'agglomération de St Nazaire, Cap Atlantique, CCI, CHU, Nantes Université et Grandes Écoles (Institut Mines Télécom Atlantique, Centrale Nantes, ONIRIS, Université Gustave Eiffel, École Nationale de la Marine Marchande.

Les membres fondateurs du GIP sont : la région des Pays de la Loire, Nantes Métropole, la communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire, la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire, Nantes Université, le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, l'Ecole Centrale de Nantes, l'Ecole nationale supérieure maritime, l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire (IMT ATLANTIQUE), l'Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS), l'université Gustave Eiffel, IFREMER Centre Atlantique, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO), le Crédit Industriel et Commercial Ouest (CIC OUEST), la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO), le Crédit Agricole des Pays de La Loire, le Pôle de Compétitivité Atlanpole Biotherapies, le Pôle de Compétitivité ID4MOBILITY, le Pôle de Compétitivité Images et Réseaux, le Pôle de Compétitivité Mer Bretagne Atlantique, le Pôle de Compétitivité S2E2, le Pôle de Compétitivité Valorial.

Lors du Conseil d'administration du 17 mai 2024, les membres d'Atlanpole ont approuvé cette évolution juridique et autorisé la transformation du Syndicat Mixte Atlanpole en groupement d'intérêt public, ainsi que le projet de convention constitutive.

Dès lors, il appartient à Nantes Métropole de se prononcer sur la transformation en GIP qui vaudra adhésion au GIP.

Le montant de la contribution de Nantes Métropole pour 2024 s'élève à 594 438 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la transformation du Syndicat Mixte Atlanpole en groupement d'intérêt public (GIP) et l'adhésion de Nantes Métropole au sein du Sous-Collège 1 B,

2 - approuve la signature de la convention constitutive du groupement d'intérêt public ci-annexée,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. ROUSSEL Fabrice ne prend pas part au vote

52 - Désignations au sein du GIP Atlanpole - Approbation

Exposé

Le Syndicat Mixte Atlanpole participe au développement économique du territoire à travers l'accompagnement à la création et au développement des entreprises innovantes à haut potentiel, et, en tant que hub d'innovation, l'appui à la structuration et au dynamisme de l'écosystème d'innovation au service des filières et de leurs croisements.

Dans le cadre de la transformation du Syndicat Mixte Atlanpole en groupement d'intérêt public (GIP), et conformément à la convention constitutive du GIP, il est proposé de désigner 4 élus pour représenter Nantes Métropole au sein du GIP, en plus de Madame la Présidente de Nantes Métropole (membre de droit).

Le Conseil délibère et,

à l'unanimité :

1 – décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations,

par 81 voix pour et 8 abstentions :

2 – désigne :

- Fabrice ROUSSEL
- Franckie TRICHET
- Louise VIALARD
- Véronique DUBETTIER-GRENIER

en tant que représentants de Nantes Métropole au sein des assemblées générales et du conseil d'administration du GIP Atlanpole,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. ROUSSEL Fabrice et M. TRICHET Franckie ne prennent pas part au vote

53 - Saint-Herblain et Saint-Sébastien-sur-Loire – secteur Laënnec / Piliers de la Chauvinière et secteur de Frêne Rond / Route de Clisson - Instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré

Exposé

Suite à l'instauration de la taxe d'aménagement par la loi du 29 octobre 2010 portant réforme de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil métropolitain, par une délibération du 21 octobre 2011, a fixé le taux de la taxe à 5 % sur l'ensemble du territoire de la métropole.

L'article 155 de la loi de finances pour 2021 a posé le cadre du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des Directions Départementales Territoriales (DDT) à la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

L'article L331-15 du code de l'urbanisme, repris par le nouvel article 1635 quater N du code général des impôts (CGI), prévoit la possibilité d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement (TA) jusqu'à 20 % dans certains secteurs si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipement publics généraux.

La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 a élargi la liste des travaux et équipements justifiant une majoration du taux de la taxe d'aménagement, aux travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives.

Par ailleurs, la majoration du taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement doit s'inscrire dans le respect du principe de nécessité, selon lequel seul le coût des équipements nécessaires pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à réaliser dans les secteurs concernés peuvent être mis à la charge des constructeurs.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions précitées, il est proposé d'instaurer une majoration du taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur les secteurs dits « Piliers de la Chauvinière / Laënnec » à Saint-Herblain et Frêne Rond, le long de la route de Clisson, à Saint-Sébastien-sur-Loire.

1- Saint-Herblain – Secteur « Piliers de la Chauvinière / Laënnec »

Ce secteur situé dans le quadrant nord-ouest de la commune de Saint-Herblain au nord de la RN444, est à l'interface entre la ville dense et les espaces naturels de la métropole.
Ce site s'inscrit dans un secteur élargi composé de polarités autonomes et aujourd'hui monofonctionnelles (secteur hospitalier, centre industriel, Atlantis, Bergerie etc.).
Le secteur d'une superficie d'environ 120 hectares, correspond aux emprises des établissements de santé du CHU et de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, des fonciers non bâtis au nord et à l'est, au contact du quartier de la Bergerie, et à une zone d'activités économiques diversifiées sur la partie Piliers de la Chauvinière / Moulin de la Rousselière / Marcel Paul.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local de l'Urbanisme métropolitain (PLUm), le secteur d'études est qualifié comme un futur quartier mixte. Nantes Métropole a pour ambition le développement de filières stratégiques par la réalisation de projets économiques structurants. C'est notamment le cas pour la filière des biotechnologies avec la volonté de conforter et développer le pôle existant sur le secteur Laënnec en complémentarité avec l'offre du quartier de la santé de l'Île de Nantes.

De plus, une étude de stratégie et de programmation urbaine a été initiée en 2022 par Nantes Métropole en lien avec la Ville de Saint-Herblain afin d'organiser le renouvellement et développement urbains du secteur à court, moyen et long termes et d'identifier les conditions nécessaires pour sa mise en œuvre. La définition du plan guide doit donner à voir l'évolution du site à long terme et de s'inscrire dans une dynamique de projet urbain. Les enjeux environnementaux ont été identifiés dès le démarrage de l'étude et ont permis de nourrir les ambitions et la trajectoire du plan guide. Les enjeux de préservation écologique ont été pris en compte par la mise en œuvre d'un gradient d'intensité notamment.

Ainsi, le plan guide se traduit par :

- la mise en valeur des atouts écologiques et paysagers du secteur Laënnec, en faisant du paysage le socle du projet avec notamment l'ouverture d'un parc, la renaturation du vallon en cœur du site,
- le développement d'une programmation adaptée au territoire, à ses besoins et ses limites,
- l'inscription du développement au croisement des fonctions urbaines et environnementales pour un cadre de vie singulier.

La programmation a été travaillée en complémentarité des fonctions et acteurs déjà présents sur le site. Ainsi, le plan guide identifie une programmation urbaine mixte tournée vers :

- le pôle santé avec le développement de bâtiments dédiés aux soins et à la santé en lien avec les établissements du CHU et de l'ICO,
- le bio-parc avec l'affirmation d'un pôle pour la filière des biotechnologies dans la perspective du renouvellement et de la requalification de la zone d'activités,
- un parc habité avec la réalisation d'une nouvelle offre résidentielle dans le prolongement du quartier de la Bergerie.

Ainsi, le potentiel de renouvellement/développement urbain du secteur et la réalisation de constructions nouvelles nécessitent des besoins d'accompagnement d'équipements et espaces publics substantiels afin de renforcer l'attractivité de la zone concernée et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population et des activités.

Dans le cadre de l'étude urbaine et de la déclinaison opérationnelle du plan guide, le coût des travaux et aménagements nécessaires à l'urbanisation projetée, a été estimé à environ 33 millions d'euros HT (hors acquisitions foncières – valeur décembre 2023). Cette première approche devra être précisée ultérieurement. Il s'agit, notamment, de :

- requalifier la rue des piliers de la Chauvinière pour permettre la desserte à terme en transport en commun structurant avec le prolongement du chronobus jusqu'au pôle de santé et l'insertion d'une bande cyclable,
- végétaliser davantage les espaces publics pour limiter les îlots de chaleur et permettre la gestion des eaux pluviales,
- créer de nouveaux maillages transversaux permettant de relier la rue du Moulin de la Rousselière à la rue des Piliers de la Chauvinière créant ainsi une organisation plus urbaine de l'îlot ,
- aménager des placettes permettant un espace public ouvert et généreux sur le quartier,
- reprendre certaines voies existantes,
- créer des maillages pour les modes actifs afin de relier les usagers aux différents fonctions du quartier,
- renaturer le cours d'eau traversant le site Nord/sud pour lui rendre des fonctionnalités inhérentes à son statut.

Il résulte de ce qui précède que, conformément à l'article 1635 quater N du code général des impôts (CGI), la majoration du taux de la part intercommunale de la TA sur le secteur des Piliers de la Chauvinière / Laënnec, est justifiée par des travaux et équipements rendus nécessaires par son urbanisation future, et destinés à améliorer la qualité du cadre de vie, à utter contre les îlots de chaleur urbains, à renforcer la biodiversité ou à développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives.

Compte tenu du montant et de la nature des investissements d'équipements publics, ci-dessus listés, et au regard des possibilités de construction et de l'assiette taxable qu'elles représentent, il est proposé de fixer au taux majoré de 20% la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur, se substituant ainsi au taux général de 5 %.

Sur ce secteur de taxe d'aménagement majorée, les exonérations (obligatoires et facultatives) approuvées par le Conseil communautaire du 21 octobre 2011 et métropolitain du 19 octobre 2015 continueront à s'appliquer.

Enfin, il est précisé qu'aucun équipement d'assainissement ne sera pris en compte dans le calcul de cette taxe d'aménagement à taux majoré et qu'ainsi, la participation forfaitaire pour le financement de l'assainissement collectif s'appliquera à chaque autorisation d'occupation des sols déposée.

Le périmètre d'application représente 91,7 hectares conformément au plan joint en annexe 1.

2- Saint-Sébastien-sur-Loire – Secteur Route de Clisson : Frêne Rond

Ce secteur, situé à la limite sud du territoire de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire au nord de la route de Clisson, est directement desservi depuis le périphérique et bénéficie par ailleurs de la proximité de la halte ferroviaire de Frêne Rond. Ce site s'inscrit dans une séquence urbaine, dite « de porte », regroupant – autour de l'entrée d'agglomération – différentes fonctions servantes ou de destination (zone de loisirs, activités productives et de services, émergence d'un pôle tertiaire). Le secteur, d'une superficie d'environ 25 hectares, est délimité au Sud par la route de Clisson (limite communale avec Vertou), à l'Ouest par le périphérique, au Nord et Nord-Est par le bois des Gripôts et à l'Est par la rue Marie Curie et ses abords.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local de l'Urbanisme métropolitain (PLUm), ce secteur est identifié comme devant participer au développement d'une métropole compacte, mixte et active par des projets de renouvellement urbain accompagnant la dynamique du secteur.

En cohérence avec cette vision prospective, une étude urbaine a été initiée en 2021 par Nantes Métropole - en lien avec la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire - afin d'organiser le renouvellement et le développement urbains du secteur à court, moyen et long termes, de définir des orientations et objectifs programmatiques et d'identifier les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi, le plan de transformation urbaine pose les principes et orientations d'aménagement suivants :

- en lien avec le secteur de Saint-Seb boulevard à l'Ouest du périphérique, faire de Frêne Rond un quartier mixte, animé et renaturé,
- créer des conditions d'accueil optimisées pour l'accueil d'activités tertiaires en profitant des qualités d'accessibilité du site (halte ferroviaire, route de Clisson, porte de Saint-Sébastien),
- conforter la vocation de loisirs en développant de nouveaux usages participant de l'urbanité du secteur et répondant aux besoins des futurs actifs,
- créer une trame d'espaces ouverts au public permettant le maillage du secteur et sa couture urbaine et paysagère avec les quartiers environnants,
- qualifier et créer des espaces publics pour donner leur juste place aux modes actifs, réduire l'imperméabilisation du site et redonner de la place à la nature dans la ville.

Les orientations programmatiques ont été travaillées en complémentarité des fonctions et acteurs déjà présents sur le site. Ainsi, l'étude menée identifie une programmation urbaine mixte tournée vers :

- les activités de loisirs et de restauration pour pérenniser et conforter la vocation ludique du secteur, majoritairement sur sa partie Nord,
- les activités tertiaires comme fers de lance de la diversification programmatique du site pour profiter de son accessibilité et des potentiels d'intensification relevés (superposition des usages, proximité du bois des Grîpots, absence d'interfaces habitées,…),
- le maintien de la vocation productive du secteur, particulièrement le long de la route de Clisson et en combinaison avec les programmes tertiaires.

Ainsi, le potentiel de renouvellement/développement urbain et la réalisation de constructions nouvelles nécessitent des besoins d'accompagnement d'équipements et espaces publics substantiels afin de renforcer l'attractivité de la zone concernée et de réduire les incidences liées à l'accroissement local des activités.

Dans le cadre de l'étude urbaine et de sa déclinaison opérationnelle, le coût des travaux et aménagements nécessaires à la programmation projetée, a été estimé à environ 7,6 millions d'euros HT (hors acquisitions foncières – valeur février 2024). Cette première approche, qui devra être précisée ultérieurement, vise notamment à :

- désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics pour limiter les îlots de chaleur urbains et permettre la gestion intégrée des eaux pluviales,
- créer, sur la section ouest de la rue Marie Curie, un ruban paysager permettant de relier le bois des Grîpots à l'Est et le passage sous le périphérique à l'Ouest (connexion à la zone commerciale) sous la forme d'un espace public dédié aux modes actifs, planté et ombragé,

- irriguer la partie centrale du secteur par la création d'une voie nouvelle reliant l'avenue Simone Veil au Nord-Est à la route de Clisson au Sud,
- prolonger la rue de la Noë Cottée jusqu'à la voie nouvelle par une voie de desserte à dominante technique (accès aux espaces servants des activités productives),
- requalifier la rue Nicolas Appert et la partie Nord de l'avenue Simone Veil pour y permettre les circulations douces et donner une place au paysage végétal,
- aménager la section sud de la rue Marie Curie notamment pour y créer une continuité cyclable sécurisée.

Il résulte de ce qui précède que, conformément à l'article 1635 quater N du CGI susvisé, la majoration du taux de la part intercommunale de la TA sur le secteur de Frêne Rond, est justifiée par les travaux et équipements rendus nécessaires du fait de son urbanisation future et destinés à améliorer la qualité du cadre de vie, à lutter contre les îlots de chaleur urbains, à renforcer la biodiversité et à développer l'usage des mobilités actives.

Compte tenu du montant et de la nature des investissements ci-dessus listés et au regard des possibilités de construction et de l'assiette taxable qu'elles représentent, il est proposé de fixer au taux majoré de 10 % la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur, se substituant ainsi au taux général en vigueur de 5 %.

Sur ce secteur de TA majorée, les exonérations (obligatoires et facultatives) approuvées par les Conseil communautaire du 21 octobre 2011 et métropolitain du 19 octobre 2015 continueront à s'appliquer.

Enfin, il est précisé qu'aucun équipement d'assainissement ne sera pris en compte dans le calcul de cette taxe d'aménagement à taux majoré et qu'ainsi, la participation forfaitaire pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) s'appliquera à chaque autorisation d'occupation des sols déposée.

Le périmètre d'application représente 21,5 hectares conformément au plan joint en annexe 2.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – décide d'instituer une taxe d'aménagement à taux majoré sur les secteurs dits « Piliers de la Chauvinière / Laënnec » à Saint-Herblain et Frêne Rond, le long de la route de Clisson, à Saint-Sébastien-sur-Loire, tels que délimités aux plans ci-annexés ;

2 - décide de fixer à 20 % le taux majoré de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur des Piliers de la Chauvinière / Laënnec sur la commune de Saint-Herblain ;

3 - décide de fixer à 10 % le taux majoré de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur Frêne Rond, le long de la route de Clisson, à Saint-Sébastien-sur-Loire;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

54 - Thouaré sur Loire – Deux Ruisseaux – Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation

Exposé

Par délibération de son Conseil municipal en date du 28 novembre 2005, la Ville de Thouaré-sur-Loire a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Deux Ruisseaux sur un périmètre de 61 hectares situé au Nord-Ouest du bourg, en continuité du tissu pavillonnaire existant et à l'interface des zones d'activités longeant la route de Paris. Cette ZAC a permis, par la mise en œuvre opérationnelle de ses deux premières tranches et en continuité directe du tissu urbain existant, la réalisation de 400 logements.

Dans le cadre de la mise en œuvre des tranches restantes, les études environnementales ont été mises à jour à l'aune des évolutions réglementaires en la matière, mettant en exergue la présence de nouvelles et nombreuses zones humides et espèces protégées.

Compte tenu de ces nouveaux enjeux environnementaux, une réflexion tendant à l'adaptation du projet a été engagée, afin d'éviter au maximum l'atteinte aux zones humides et aux espèces protégées observées, induisant une diminution importante du nombre de logements prévu initialement, ainsi que du périmètre de l'opération (réduit aux secteurs Jaunais, Ruisseaux et Matière).

Ainsi, au regard de ces évolutions, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre la procédure de modification de la ZAC, prévue par l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme, selon lequel « la modification d'une zone d'aménagement concerté est prononcée dans les formes prescrites pour la création de la zone ».

C'est pourquoi, par une délibération du 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain a redéfini les objectifs poursuivis par l'opération, et précisé les modalités d'une nouvelle concertation, préalable à l'approbation d'un dossier de création modifié.

À cet effet, une concertation préalable a été menée avec la mise à disposition d'un dossier de présentation des évolutions projetées, accompagné de registres papiers en mairie de Thouaré-sur-Loire et au pôle de proximité métropolitain Erdre et Loire, ainsi que d'un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole. De manière complémentaire, des informations ont été régulièrement diffusées dans les médias municipaux, une réunion publique, une exposition sur le projet modifié, ainsi que quatre ateliers citoyens, ont également été organisés.

Conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme il convient désormais de tirer le bilan de cette concertation, qui s'est déroulée selon les modalités prévues dans la délibération du 8 octobre 2021 précitée.

Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire

La concertation s'est déroulée dans les formes suivantes :

- Une exposition publique s'est déroulée du 13 septembre 2023 au 1er décembre 2023,
  3 panneaux présentaient le contexte et les enjeux du projet, le parti d'aménagement et ses déclinaisons thématiques (orientations paysagères, enjeux écologiques, programmation, déplacements viaires et mobilités apaisées) et la synthèse cartographique du plan guide.

- Quatre ateliers citoyens, dont le contenu figure en annexe, se sont déroulés :

  - le 13 février 2021 pour un temps de partage du diagnostic et des enjeux,
  - le 29 mai 2021 pour l'évaluation collective des propositions de scenarios d'aménagement,
  - le 11 mai 2023 pour un temps d'échanges autour du plan guide,
  - et le 03 avril 2024 pour une présentation de l'avant projet et un temps de travail autour de 3 thématiques.

- Des dossiers de présentation du projet accompagnés d'un registre ont été mis à disposition du public au format papier en mairie de Thouaré-sur-Loire et au pôle Erdre et Loire ainsi que sous forme dématérialisée. 54 contributions ont été recensées dans le registre dématérialisé et 13 sur le registre papier en mairie.

- Une réunion publique s'est tenue le 12 septembre 2023 afin de présenter les évolutions du plan guide et de répondre aux questions des participants : environ 70 personnes y ont participé.

Les réflexions, remarques et débats ont porté principalement sur les thèmes suivants :

- la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité et particulièrement le sujet des zones humides,

- la diversité des formes urbaines et leur intégration harmonieuse dans le site,
- les mobilités, la sécurisation des flux et le stationnement,
- l'animation du quartier.

La concertation a permis de renforcer la nécessité de bien prendre en compte certaines préoccupations comme la préservation du cadre écologique et paysager et la limitation des vis-à-vis et ombres portées des futures constructions sur les habitations riveraines, par exemple. Ainsi le plan guide et l'avant-projet ont été adaptés dans ce sens, notamment concernant l'implantation et l'orientation de certains bâtis de collectifs sur les îles Jaunais et Ruisseaux.

En complément de cette concertation réglementaire, Nantes Métropole s'attachera à maintenir tout au long du déroulement du projet le dialogue avec ses partenaires, acteurs et habitants du territoire.

Le détail du déroulement de la concertation ainsi que la synthèse des remarques et les réponses apportées par Nantes Métropole figurent en annexe.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'arrêter le bilan de la concertation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

55 - Nantes – Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bas-Chantenay – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics – Approbation

Exposé

Situé à l'Ouest de Nantes, le quartier du Bas-Chantenay est un territoire riche de son histoire et de ses identités combinant ville et nature, plaine et coteau, industrie et habitat.

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bas-Chantenay. Les grands objectifs de l'aménagement de ce secteur de 104 hectares sont les suivants :

- participer au développement de l'habitat dans le cœur de la métropole en créant près de 1 000 logements,
- développer et conforter l'activité économique existante et développer un pôle de conception et de production sur les énergies marines renouvelables et le nautisme,
- réaliser environ 90 000 m² de surface de plancher de commerces/activités/tertiaire/équipements,
- favoriser l'accès de la ville à son fleuve : berges, quais, espaces portuaires, cales,
- mettre en valeur le patrimoine notamment industriel,
- favoriser les mobilités douces et le développement de l'offre en transport collectif et fluviale,
- développer l'offre culturelle et de loisirs,
- favoriser la biodiversité en renforçant notamment les continuités vertes et le réseau de parcs et jardins.

Ces objectifs s'appuient sur une démarche environnementale appliquée au tissu économique et résidentiel, en prenant en compte les synergies entre acteurs et les atouts du territoire. Suite à des ateliers tenus en 2021 et 2022, huit grandes cibles ont été actées : « les rives vivantes », « la résurgence du sol vivant », « les continuités participatives », « bâtiment vivant et jardinage », « du transit aux transitions », « intervenir sobrement », « réduire l'empreinte du bâti », « limiter les mouvements de terre ».

Par délibération du 27 septembre 2019, le Bureau métropolitain a pris en considération l'étude d'impact, les avis de l'Autorité Environnementale et de la Commission Locale de l'Eau, du Conseil National pour la Protection de la Nature et le résultat de la consultation du public et s'est prononcé, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération.

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 2019, l'autorisation environnementale (incluant le volet loi sur l'eau et un dossier dérogatoire au titre des espèces protégées) relative à ce projet urbain a été prise.

Par délibération du 13 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Bas-Chantenay.

Dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique ayant fait l'objet d'une enquête publique du 19 juin au 18 juillet 2023, l'étude d'impact a été actualisée pour tenir compte des évolutions de projets sur les deux secteurs opérationnels de Bois Hardy et de Carrière ainsi que de l'intégration de demandes formulées dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2019.

Par arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, le projet d'aménagement de la ZAC du Bas-Chantenay a été déclaré d'utilité publique, au bénéfice de la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement.

Par délibération du Conseil métropolitain du 9 février 2024, le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ont été modifiés pour intégrer le programme de la Cité des Imaginaires.

Depuis le mois de novembre 2023, des études urbaines et techniques ont permis de développer un projet d'extension du jardin comprenant une Via Ferrata et un bassin naturel baignable ainsi que ses locaux techniques qui ont fait l'objet d'une actualisation n°2 de l'étude d'impact dans le cadre du permis d'aménager de la phase 3 délivré le 30 mai 2024. Une Via Ferrata est un parcours sur paroi équipé d'un câble continu relié aux harnais individuels munis de crochets.

1 – Modification n°2 du dossier de réalisation de la ZAC

Dans les conditions prévues à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme, des modifications sont à apporter au dossier de réalisation portant sur l'intégration d'une Via Ferrata, équipement public sportif sur la falaise de la Carrière Misery, d'un bassin naturel baignable ainsi que de ses locaux techniques. Une Via Ferrata est un parcours sur paroi équipé d'un câble continu relié aux harnais individuels munis de crochets.

L'annexe n°1 « Dossier de réalisation, Modificatif n°2 » jointe, détaille les exposés du projet, précise le programme global des constructions, détaille les modalités prévisionnelles de financement et reprend le tableau actualisé des équipements publics.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, l'étude d'impact de la ZAC a d'ores et déjà fait l'objet d'une récente actualisation dans le cadre de la procédure de DUP, au cours de laquelle ont été intégrés les impacts du projet du Jardin extraordinaire sur l'environnement. Par conséquent, la présente modification du dossier de réalisation n'implique pas de nouveaux compléments à l'étude d'impact de la ZAC.

Il est en conséquence proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification n°2 du dossier de réalisation de la ZAC du Bas-Chantenay.

2 – Modification n°2 du programme des équipements publics de la ZAC

La modification n°2 concerne l'intégration dans le programme des équipements publics, d'une Via Ferrata, d'un bassin naturel baignable ainsi que de ses locaux techniques.

Il est rappelé que ces équipements se situent dans le Jardin extraordinaire, équipement métropolitain. Le Jardin est de domanialité Nantes Métropole, tout comme la falaise.

La falaise est classée en géotope par arrêté préfectoral du 11 mai 2020.
De ce fait, le projet de Via Ferrata conserve la lisibilité des fronts de taille. A terme, un parcours de découverte de la géologie sera mis en œuvre afin de partager avec le plus grand nombre de visiteurs les caractéristiques minéralogiques des différents granits et magnésites présents sur le site ainsi que l'histoire de cette Carrière.

Dans les conditions prévues à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification n°2 du programme des équipements publics de la ZAC du Bas-Chantenay.

Le Conseil délibère et,
par 71 voix pour, 14 voix contre et 8 abstentions

1 - approuve la modification du dossier de réalisation de la ZAC du Bas-Chantenay, détaillée dans l'annexe n°1 ;

2 - approuve la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Bas-Chantenay, détaillée dans l'annexe n°2 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

56 - Loire-Atlantique Développement-SELA – Prise de participation au capital de la Société Civile de Construction-Vente (SCCV) Alstide-LAD à Montbert

Exposé

La société d'économie mixte locale (SEML) Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA) assure, sur le territoire de Loire-Atlantique, l'étude et la réalisation de projets favorisant notamment le développement économique. Nantes Métropole est à ce titre actionnaire minoritaire (844 actions, soit 4,55 % du capital) de cette SEML.

Par délibération en date du 18 octobre 2024, le Conseil d'Administration de la LAD SELA actera la prise de participation de la SEML dans le capital de la Société Civile de Construction-Vente (SCCV) Alstide-LAD, filiale de co-promotion avec l'opérateur Alstide.

Cette société aura pour objet de réaliser un programme immobilier mixte de 25 logements (1 603 m² de surface de plancher) et de commerces (321 m² bruts) en centre bourg de Montbert (Loire-Atlantique) et dont la livraison est programmée au cours de l'année 2026.

En entrant au capital de cette SCCV, LAD-SELA souhaite poursuivre la diversification de ses activités en répondant aux besoins de densification des centres-bourgs et des centralités des communes du territoire.

LAD-SELA sera ainsi détenteur de 45 % des parts sociales de la société qui possédera un capital de 1 000 €, la valeur nominale de la part sociale étant de 1 euro.
Le solde du capital sera détenu par la société Alstide à hauteur de 55 % dans les mêmes conditions.

Le projet prévoit un investissement global d'environ 5M€ financé à hauteur de :

- 1M€ de compte courant d'associés répartis selon la répartition du capital ;
- 4M€ de financements bancaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale doit préalablement faire l'objet d'un accord exprès des collectivités actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1- approuve la prise de participation de la SEML LAD-SELA au capital de la SCCV Alstide-LAD à Montbert,

2- autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

57 - Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Atlantique Développement - SELA - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2023 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les compte-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère et,
par 82 voix pour et 8 abstentions

1 - approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2023, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Atlantique Développement SELA, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Coteaux de Grandlieu à Bouaye,
- La Fleuriaye 2 à Carquefou,
- Maison Neuve 2 – Haute Foret à Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou,
- Les Indulgences à Sainte-Luce-sur-Loire,
- Les Perrières à La Chapelle-sur-Erdre,
- La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire.

2 - approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SEM Loire Atlantique Développement SELA :

- Les Perrières – Avenant n°7,
- La Minais – Avenant n°7 au traité de concession et avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie,
- Coteaux de Grandlieu – Avenant n°13,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants.

58 - Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2023 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les compte-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère et, par 78 voix pour et 8 abstentions

1 - approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2023, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Loire Océan Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Moulin-Boisseau à Carquefou,
- Métairie Rouge à La Chapelle sur Erdre,
- Coeur de Ville aux Sorinières,
- Nantes Nord à Nantes,
- Grand Bellevue à Saint-Herblain et Nantes,
- Boulevard de la Baule à Saint-Herblain et Nantes.

2 - approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3), aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SPL Loire Océan Métropole Aménagement :

- Nantes Nord – Avenant n°4,
- Grand Bellevue – Avenant n°4,
- Boulevard de la Baule – Avenant n°8.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les dits avenants.

59 - Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Développement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2023 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les compte-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère et, par 77 voix pour et 8 abstentions

1 - approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui a été soumis au titre de l'année 2023, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Océan Développement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Croix Rouge - Moulin Cassé à Bouguenais et Saint-Aignan de Grand Lieu,
- Le Verger à Carquefou,
- Hauts de Couëron à Couëron,
- Ouest Centre-Ville à Couëron,
- La Métairie à Couëron,
- Rives de Loire à Couëron,
- Océane Nord aux Sorinières,
- Centre-Bourg - Pontereau Piletière à Mauves-sur-Loire,
- La Jaguère à Rezé,
- Ar Mor à Saint-Herblain,
- Centre industriel à Saint-Herblain,
- Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire,

2 - approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions d'aménagement des opérations suivantes portées par la SEM Loire Océan Développement :

- Le Verger - Avenant n°5,
- Centre Bourg Pontereau-Piletière – Avenant n° 8,
- Deux Ruisseaux – Avenant n°6 au traité de concession,
- Deux Ruisseaux - Avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie,
- Haut de Couëron – Avenant n°10.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants.

60 - Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2023 de Nantes Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2023 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les compte-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère et,
par 65 voix pour et 7 abstentions

1 - approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2023, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Les Ormeaux à Bouaye,
- Cartrons à Brains,
- La Gaudinière à La Montagne,
- La Bréhannerie 2 au Pellerin,
- Les Vignes aux Sorinières,
- Bas Chantenay à Nantes,
- Chantrerie à Nantes,
- Malakoff Pré - Gauchet à Nantes,
- Bottière-Chénaie à Nantes,
- Bottière Pin Sec à Nantes,
- Erdre Porterie à Nantes,
- Champ de Manoeuvre à Nantes,
- Doulon Gohards à Nantes,
- Caserne Mellinet à Nantes,
- Place des Dervallières et ses abords à Nantes,
- Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé,
- La Jalière à Orvault,
- Vallon des Garettes à Orvault,
- Plaisance à Orvault,
- Le Landas à Saint-Jean de Boiseau,

2 - approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes conclues avec la SPL Nantes Métropole Aménagement :

- Ormeaux – Avenant n°12,
- Bas Chantenay à Nantes – Avenant n°8,
- Bottière Chénaie à Nantes – Avenant n°14,
- Malakoff Pré - Gauchet à Nantes - Avenant n°19,
- Place des Dervallières à Nantes - Avenant n°3,
- Champ de Manoeuvre - Avenant n°6,
- Doulon Gohards à Nantes - Avenant n°7,
- Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé, Avenant n°3,

- Plaisance à Orvault – Avenant n°2,
- La Chantrerie à Nantes – Avenant n°19.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants.

Mme VAN GOETHEM Sophie ne prend pas part au vote

61 - Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte-rendu d'activités 2023 de la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) - Concession d'aménagement Île de Nantes - Avenant n°9 - Approbation

Exposé

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activité au titre de l'année 2023 relatifs aux différentes opérations d'habitat et d'activités économiques créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2024.

L'opération d'aménagement Île de Nantes a été confiée par délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015 à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA), pour une durée de 22 ans. Cette opération couvre l'intégralité de l'île soit une superficie de 337 hectares.

a) Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2023

En 2023, le projet du sud-ouest de l'Île s'est intensifié, marqué par les réalisations principales suivantes :

- **Nouvel Hôpital**
  - Poursuite du gros-oeuvre et inauguration du bâtiment témoin.
- **Équipements et solidarités**
  - Instruction et délivrance du permis de construire de la future école du Nouveau Quartier République, consultations pour l'attribution des marchés de travaux.
  - Lancement de l'opération de parking public du bloc L face au futur CHU (Lisa).
- **Espaces publics**
  - Poursuite des études de conception des jardins de l'Estuaire pour un démarrage des travaux sur les premiers secteurs début 2024 (au droit du bloc A),
  - Lancement des études de conception du jardin du Rail,
  - Poursuite des études de conception des espaces publics du nouveau quartier République et démarrage des travaux d'espaces publics du bloc A,
  - Avancement des études de conception des espaces publics et infrastructures liées aux nouvelles lignes de transports en commun sur l'Île de Nantes et aux abords du CHU (L6, 7 et 8).
  - Réalisation des travaux de rénovation et redimensionnement du réseau d'assainissement du boulevard de la Prairie-au-Duc,
  - Etudes pour la végétalisation du parc des Chantiers,
- **Développement immobilier**

Secteur Nouveau quartier République

- Poursuite des travaux des 5 opérations du bloc A du nouveau quartier République pour un total de 30 000 m² de surface plancher. Ces projets accueilleront des bureaux, locaux d'activités et commerces ainsi que 236 logements dont 65 logements sociaux et 43 logements en accession sociale,
- Lancement des chantiers des opérations Boul (bloc B, 44 logements et 2165m² de bureaux et commerces de proximité) et Gina (bloc G, 5500m² de bureaux et activités, site de préfiguration de la station S).

Secteur Prairie-au-Duc

- Poursuite des travaux de l'opération Fusion (11 000 m² SP : hôtels, logements et bureaux),
- Dépôt et instruction des permis de construire pour les lots J1, J2 et E (122 logements libres et sociaux, 4800m² de bureaux et 4100 m² d'activités et commerces - extrémité ouest du quartier Prairie-au-Duc).

- **Etudes**

  - Poursuite du déploiement de la stratégie climat en particulier par la démarche menée conjointement avec l'AURAN sur les interventions sur l'existant,
  - Préparation de la consultation pour le renouvellement de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine (désignation fin 2024).

Les principales évolutions du bilan financier sont les suivantes :

- Évolutions des postes de dépenses (+11 349 000€)

- Réduction du périmètre d'intervention de la SAMOA pour le projet L8 (jusqu'au carrefour de Gaulle/Rondeau) et actualisation du coût travaux prévisionnel (AVP),
- Suppression du poste travaux site naturel de compensation Parc de Beaulieu,
- Modification du programme d'intervention sur le boulevard Prairie-au-Duc induisant une baisse de l'enveloppe prévisionnelle,
- Ajout de la végétalisation du Parc des Chantiers,
- Ajout de la réalisation du jardin Anatole de Monzie,
- Ajustement des provisions pour acquisitions foncière et des provisions pour dépollution,
- Inscription d'une provision pour litige suite à la découverte de pollution sur la Halle 6 et assignation de la SAMOA devant le tribunal judiciaire,
- Augmentation des frais financiers au regard de la hausse des taux d'intérêts et à l'évolution des besoins en trésorerie dus à des décalages opérationnels,
- Augmentation de la rémunération pour renfort en moyens humains pour accompagner la phase de grande transformation (CDI de chantiers pour le projet de développement de nouvelles lignes de transports (DNLT) et une mission de médiation de proximité).

- Évolutions des postes de recettes (+11 349 000€)

1. **Les écarts sur les recettes foncières**

- Suppression de la cession du lot A Anatole de Monzie suite à la décision de faire évoluer le projet,
- Perte de recettes sur le bloc L (recalage au regard des dernières études),
- Evolution de la programmation de l'îlot Ines.

2. L'évolution des participations

Pour financer l'augmentation des dépenses et compenser les besoins de trésorerie induits par le décalage de la perception des recettes foncières, la participation de Nantes Métropole pour réalisation d'équipements publics financée par le budget principal a été augmentée de 15.600 000€ HT en 2025 et 2026. En revanche, la participation post 2026 a été revue à la baisse (-2 640 000€ HT) soit une augmentation nette de +13 556 000€HT sur la durée de la concession.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'avenant 7, la participation de Nantes Métropole aux travaux d'assainissement du boulevard Prairie-au-Duc a été actualisée sur la base des dépenses réalisées, elle s'élève désormais à 1 983 734€ HT.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2023 s'affiche à l'équilibre avec une participation du concédant, pour la période 2016-2037, hors apport en nature, de 199 373 000€ HT, soit 239 247 600 € TTC. Le montant prévisionnel des apports en nature est estimé à 21 549 000€ sur la durée du traité de concession d'aménagement, à savoir 2016-2037.

b) Avenant n°9 à la concession d'aménagement :

Au regard des évolutions du bilan financier, il est apparu nécessaire de conclure un avenant n°9, afin d'actualiser :

- les missions confiées à la SAMOA par la concession publique d'aménagement (articles 3.4.3 et 3.4.8),
- les montants de participation (article 21.1),
- le niveau de rémunération de l'aménageur (article25).

1. Les missions confiées à la SAMOA

Pour des questions opérationnelles, il est décidé de réduire le périmètre de la mission de réalisation de la ligne 8 (projet DNLT) confié à la SAMOA, le reste du linéaire étant confié à la SEMITAN.

Par ailleurs, par un précédent avenant, Nantes Métropole avait confié à la SAMOA l'aménagement d'un site mutualisé de compensation de l'Angélique des Estuaires au sein du parc de Beaulieu. Pour des questions opérationnelles et au regard de l'évolution des besoins de compensation (à la baisse), cet aménagement est retiré du programme confié à la SAMOA. Si besoin, celui-ci sera réalisé par la collectivité.

2. L'augmentation de la participation pour réalisation du réseau d'assainissement du boulevard Prairie-au-Duc

Par avenant n°7, la maîtrise d'ouvrage du renouvellement du réseau d'eaux usées sur le boulevard Prairie au duc a été confiée à la SAMOA. La participation initialement établie sur un montant prévisionnel de travaux est ainsi revalorisée sur la base des coûts réels et s'élève maintenant à 1 983 734,90 € HT.

3. L'augmentation de la participation pour réalisation d'équipements publics

Pour financer l'augmentation des dépenses et compenser les besoins de trésorerie induits par le décalage de la perception des recettes foncières, la participation pour réalisation d'équipements publics, financée par le budget principal a été augmentée de 15 600 000€ HT en 2025 et 2026 afin de conserver un niveau d'endettement acceptable pour l'opération d'aménagement et coller au mieux à la période de forte activité de la SAMOA (travaux d'espaces publics). En revanche, la participation a été revue à la baisse après 2026 (- 2 640 000€ HT) soit une augmentation nette de +13 556 000€ HT sur la durée de la concession.

4. Le niveau de rémunération de l'aménageur

Au regard de la programmation des travaux DNLT et de la nécessité d'un accompagnement des habitants du nouveau quartier République, il est nécessaire de renforcer les moyens humains en disposant de 2 CDI de projet de chantier pour une période de 4 ans.

Une enveloppe de rémunération supplémentaire d'un montant de 525 000€ est attribuée à la SAMOA couvrant les années 2024 à 2028.

Le Conseil délibère et,
par 60 voix pour et 19 abstentions

1 - approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexe n°1) qui lui a été soumis au titre de l'année 2023, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Île de Nantes à Nantes ;

2 - approuve l'avenant n°9 (annexe n°2) à la concession d'aménagement, à conclure avec la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Île de Nantes ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme VAN GOETHEM Sophie et M. TRICHET Franckie ne prennent pas part au vote

62 - Nantes – Projet d'extension de l'éco-point des Dervallières – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation

Exposé

La politique publique déchets est inscrite dans les ambitions de transition écologique de la collectivité au travers de deux objectifs phare : réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés par an et par habitant d'ici 2030 (par rapport à 2010) et atteindre 65% de valorisation matière (hors gravats). En décembre 2021, Nantes Métropole a adopté son programme de réduction des déchets à travers le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026. Dans ce cadre, le renouvellement et l'amélioration des déchetteries et éco-points sont des actions importantes pour atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, Nantes Métropole souhaite procéder à une réhabilitation-extension de l'éco-point du quartier des Dervallières à Nantes. L'équipement actuel date du début des années 90 et n'est plus conforme aux exigences techniques et réglementaires ; son exiguïté rend toute évolution du site impossible, notamment pour la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets. Ce réaménagement permettra également d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers.

Le projet porte sur la restructuration complète de l'éco-point (destruction des installations existantes et construction de nouveaux équipements) permise en intégrant une parcelle située au nord du site sur un ancien terrain de jeu non utilisé depuis plusieurs années.

La partie concernée par l'extension est classée en zone Nl (espaces naturels de loisirs) au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). Il convient de faire évoluer le zonage vers un zonage adapté à la construction de ce type d'équipements.

Ce changement de zonage implique de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité en application notamment des articles L. 153-54 et L. 300-6 du code de l'urbanisme.

La procédure de mise en compatibilité ayant les mêmes effets qu'une révision, elle est soumise à évaluation environnementale préalable et, de ce fait, à concertation préalable du public en vertu de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Après concertation et avis de l'autorité environnementale, l'intérêt général du projet d'extension de l'éco-point des Dervallières et l'évolution des dispositions nécessaires pour assurer la mise en compatibilité du PLUm seront soumis à enquête publique. À l'issue de celle-ci, le Conseil métropolitain devra se prononcer sur

l'intérêt général de l'opération par déclaration de projet avant de procéder à l'approbation de la mise en compatibilité du PLUm.

La concertation sera organisée sur la base d'un dossier présentant le projet d'extension de l'éco-point des Dervallières et l'évolution des dispositions nécessaires pour assurer la mise en compatibilité du PLUm.

Il sera mis à disposition du public au siège de Nantes Métropole et en Mairie de quartier Nantes-Dervallières pendant une durée de quinze jours et un registre papier permettra de recueillir les observations de la population.

Ces éléments seront également disponibles sur un registre numérique et accessibles depuis le site internet https://metropole.nantes.fr/.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm et visant à permettre l'extension de l'éco-point des Dervallières ;

2 - définit et approuve les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme organisée autour de la mise à disposition pendant une durée de quinze jours d'un dossier de concertation et d'un cahier d'observations ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

63 - Politique foncière – Exercice 2023 – Bilan des acquisitions et cessions - Information

Exposé

La délibération cadre sur le foncier approuvée lors du conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022 a défini les grands principes de la stratégie foncière de la Métropole.

Elle décline les moyens mis à disposition pour la mettre en œuvre tant dans sa dimension prospective qu'opérationnelle. Il s'agit par l'activité d'acquisitions et de cessions de mettre en œuvre les stratégies foncière et immobilière de Nantes Métropole et répondre à des besoins fonciers à court ou moyen termes pour des projets métropolitains opérationnels.

Dans le cadre des dispositions destinées à faciliter l'information du public, l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales précise que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan retrace toutes les acquisitions ou cessions ayant fait l'objet d'une délibération ou d'une décision au cours de l'année 2023, que ces transactions soient ou non effectives.

Ces acquisitions et cessions sont classées en trois thématiques :

- les réserves foncières métropolitaines : destinées à répondre aux besoins fonciers à court, moyen ou long termes de la fabrique de la ville écologique et solidaire, de l'habitat, des mobilités, de l'économie, de l'aménagement de l'espace public, de la valorisation d'espaces naturels, de la politique agricole ainsi que pour les équipements métropolitains ;

- les réserves foncières du Programme Action Foncière Habitat (PAF Habitat) : Nantes Métropole assure un portage de réserves foncières constituées pour le compte des communes, pour une durée maximum de 10 ans, en vue de favoriser la réalisation d'opérations d'habitat ;

- **les acquisitions/cessions opérationnelles** : en lien avec les besoins opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre immédiate des politiques publiques métropolitaines ou pour des régularisations d'emprises foncières.

En 2023, Nantes Métropole a approuvé au total **209 acquisitions**, soit pour son propre compte, soit pour le compte des communes, pour une valeur d'acquisition de **19 812 366 €** hors frais, représentant plus de 55 hectares de terrains bâtis et non bâtis et réparties comme suit :

- réserves foncières métropolitaines : 51 acquisitions pour 17 291 141 €,

- réserves foncières PAF Habitat : 4 acquisitions d'un montant de 1 474 300 € pour le compte des communes de Sautron, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Aignan-de-Grandlieu et Les Sorinières,

- acquisitions opérationnelles : 154 acquisitions pour 1 046 925 €.

L'année 2023 est marquée par des acquisitions en faveur de la production de logements, des projets urbains dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) inscrites au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) mais également pour des projets de développement économique, de protection et de valorisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, d'assainissement, de voirie, la création de pistes cyclables ou de liaisons piétonnes ou pour des régularisations foncières.

Sont à noter : l'acquisition d'un bien situé à Nantes, Boulevard de Seattle pour un montant de 1 855 102 € permettant la mise en œuvre du projet d'extension de la chaufferie urbaine de Malakoff ainsi que l'acquisition auprès du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire de parcelles situées à Nantes, Quai Président Wilson pour un montant de 1 160 000 €, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Île de Nantes.

L'acquisition de plusieurs parcelles situées à Indre, lieudit Le Gazay, pour un montant de 11 963 € et une superficie de près de 2ha auprès de NAVAL GROUP, permettra la réhabilitation du sentier de la Chaussée Robert et la réalisation d'un parking public. Enfin, l'acquisition de parcelles à Rezé, lieudit Le Moulin des Barres, va permettre la création de nouveaux terrains d'accueil familiaux.

En 2023, Nantes Métropole a également approuvé **38 cessions**, pour une recette globale de **3 562 605 €** représentant une surface de 4,3 hectares de terrains bâtis et non bâtis, réparties comme suit :

- cessions de réserves foncières métropolitaines et cessions opérationnelles : 34 cessions pour un montant de 2 570 720 € ;
- cessions de réserves foncières PAF Habitat : 4 cessions pour un montant de 991 885 € concernant les communes de Bouguenais, Couëron, Indre et Thouaré-sur-Loire.

Il s'agit essentiellement de cessions à des promoteurs ou des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre d'opérations immobilières, de cessions par apports en nature ou à titre onéreux au profit d'aménageurs ou de régularisations foncières avec des particuliers. Ont également été approuvées des cessions destinées au développement d'activités sur les communes de Vertou (pôles de service et village d'entreprises), Saint-Herblain (création de 6 cellules artisanales), Orvault et Bouguenais.

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du bilan des acquisitions et cessions, ci-annexé, qui lui a été soumis pour l'année 2023 en application de l'article L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

64 - Rapports annuels 2023 :
– prix et qualité du service prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
– délégataires de services publics
– titulaire de contrat de partenariat
– administrateurs des SAEM, SPL et SPLA
– commission consultative des services publics locaux

Exposé

I - Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service – Rapports annuels 2023 des opérateurs privés délégataires de services publics

A - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, outre les indicateurs techniques et financiers représentatifs du service, figure également dans ce rapport une présentation générale du service et des principaux événements marquants de l'année.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics de collecte comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché de prestation de services ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au Conseil métropolitain lors de la séance des 27 et 28 juin 2024, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son Conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération.

B - Rapports annuels des opérateurs privés délégataires de services publics

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont remis à Nantes Métropole un rapport pour l'exercice 2023 concernant le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour lequel ils ont reçu délégation.

Il s'agit des contrats de délégations de service public suivants :

- ALCEA :

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves qui a pris effet le 12 octobre 2012.

- ARC-EN-CIEL 2034 :

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du complexe multifilières ARC-EN-CIEL 2034, centre de traitement et de valorisation des déchets situé à Couëron qui a pris effet le 1er mars 2019.

Les rapports des délégataires de service public sont consultables à la direction Déchets.
Une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération.

II - Les Rapports annuels des autres délégataires de services publics

Développement économique :

- Le service public de gestion et animation du patrimoine immobilier économique métropolitain : une convention de délégation de service public a été conclue le 11 décembre 2020 avec la SPL Nantes Métropole Aménagement pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021.
- La gestion de la Cité Internationale des Congrès de Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 11 novembre 2011 avec la SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes pour une durée de 16 ans à compter du 1er janvier 2012.
- L'exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 5 décembre 2011 avec la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (S.P.E.B.) pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2012. Un protocole de résiliation anticipée au 31/12/2025 du contrat de DSP a été approuvé lors du Conseil Métropolitain des 14 et 15 décembre 2023.
- L'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes Métropole : une convention de délégation de service public a été conclue le 20 décembre 2021 pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
- La gestion de la politique touristique : une convention de délégation de service public a été conclue le 17 décembre 2021 avec la SPL Le Voyage à Nantes pour une durée qui court du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
- L'exploitation des Machines de l'Ile de Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 5 juillet 2010 avec la SPL le Voyage à Nantes pour une durée qui court du 22 juillet 2010 au 31 décembre 2025.
- La conception, l'extension, l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit : une convention de délégation de service public a été conclue le 2 décembre 2011 avec la société Nantes Networks pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2012.
- Le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain ; l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création : une convention de délégation de service public a été conclue le 18 décembre 2019 avec la SPL SAMOA pour une durée de cinq ans, qui court du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Les rapports des délégataires de service public mentionnés ci-dessus, sont consultables à la Direction générale Développement économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International.

Une synthèse des rapports correspondants est jointe à la présente délibération.

Déplacements :

- Le service public pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron : Convention de délégation de service public conclue le 13 juillet 2018 avec Nantes Métropole Gestion Services pour une durée de 5 ans, du 1er septembre 2018 au 31 août 2023. Par avenant, cette DSP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

- Le service public pour la gestion de la gare fluviale à Nantes : Convention de délégation de service public conclue le 24 avril 1993 avec Nantes métropole Gestion Équipements. Cette convention de DSP a pris fin le 31 mars 2023, la gare fluviale a été intégrée au contrat de DSP Ports à compter du 1er avril 2023.

- Le service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise : convention de délégation de service public conclue avec la SEMITAN, le 13 décembre 2018, pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2025.

Stationnement :

- SAS EFFIA Stationnement :
  - Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings « Secteur Gare » Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4, Fresche Blanc et le parc autocars, conclue le 14 novembre 2019 pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. Par avenant, cette DSP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

  - Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings de stationnement du « Centre Ouest » Aristide Briand, Cité des Congrès, Les Nefs, Les Machines, Médiathèque et Descartes conclue le 12 décembre 2023 pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028.

- SAEM Nantes-métropole Gestion Equipements :
  1. Convention de délégation de service public pour l'exploitation du parking Cathédrale conclue le 28 octobre 2004 pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en exploitation du parking, du 8 janvier 2007 au 7 janvier 2032.

- SPL Nantes Métropole Gestion Services :
  1. Convention de délégation de service public « Coeur de Ville » pour l'exploitation des parkings Tour Bretagne, Commerce, Decré Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy conclue le 7 décembre 2022 pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Pour les services publics de gestion des ports et de la gare fluviale, de transports collectifs et du stationnement, une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables au Département des Mobilités.

Grands équipements métropolitains :

Direction Générale à la Culture et Arts dans la Ville

- Zénith Nantes Métropole

Un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole a été conclu le 24 septembre 2019 avec la société Colling et Cie. Le contrat actuel couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2028.

- La gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du musée d'Histoire de Nantes, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale (actuellement fermées au public)

Un contrat de délégation de service public a été conclu le 10 décembre 2021 avec la SPL *Le Voyage à Nantes*, permettant d'actualiser le projet scientifique et culturel des établissements patrimoniaux en délégation et d'inclure une feuille de route sur la responsabilité sociétale de l'entreprise. Le contrat actuel couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Les rapports de délégataires de services publics mentionnés ci-dessus sont consultables à la Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville.

Une synthèse des rapports correspondants est jointe à la présente délibération.

Crématoriums

La réalisation d'un crématorium à Saint-Jean de Boiseau, la mise aux normes du crématorium de Nantes et la gestion de ces deux équipements ont été confiées à la société OGF par délégation de service public pour une durée de 12 ans à compter du 9 mai 2015.

En juin 2015, OGF a créé une société *ad hoc* « Crématoriums de l'agglomération nantaise » pour faciliter le contrôle des engagements contractuels par Nantes Métropole.

Le délégataire assume les investissements à sa charge exclusive consistant dans les travaux suivants :

- La rénovation et la mise aux normes du crématorium de Nantes permet d'accueillir dans de meilleures conditions les familles et les proches des défunts.
- Le Pôle funéraire métropolitain des « Landes de la Prunière », construit entre mai 2018 et juin 2019, a été mis en service en octobre 2019. Le crématorium permet de répondre aux besoins croissants de crémation et de poursuivre le maillage territorial dans le domaine funéraire.

Le rapport annuel du délégataire pour l'année 2023 rend compte de la gestion et de l'exploitation des crématoriums de Nantes et de Saint-Jean de Boiseau. Une version destinée au grand public est également mise à disposition dans un souci de qualité et d'accessibilité de la communication aux usagers.

Une synthèse du rapport annuel remis par le délégataire est jointe à la présente délibération. Le rapport complet est consultable à la Direction de la relation aux usagers.

III – Rapport annuel du titulaire d'un contrat de partenariat

Nantes Métropole a conclu le 16 juillet 2014 avec la SAS Gare Sud 3, un contrat de partenariat relatif à la réalisation d'un parc de stationnement ilot 8A1 à Nantes, associé à une opération de valorisation immobilière.

Afin de permettre le suivi de l'exécution du marché de partenariat, un rapport annuel est établi par le titulaire. Il est adressé, chaque année, à Nantes Métropole dans les quarante-cinq jours suivant la date anniversaire de la signature du contrat.

Ce rapport annuel doit être transmis à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'un débat.

Une synthèse du rapport remis par la SAS Gare Sud 3 est jointe à la présente délibération.
Le rapport complet est consultable au Département des Mobilités.

IV - Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, sociétés publiques locales d'aménagement – Rapports annuels des administrateurs aux conseils d'administration

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants de Nantes Métropole siégeant dans les organes délibérants des sociétés d'économie mixte (SAEM), des sociétés publiques locales (SPL), des sociétés par Actions Simplifiée (SAS), des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), et des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) doivent soumettre un rapport écrit au Conseil métropolitain.

La production de ces informations a pour objectif d'améliorer l'information et le contrôle du Conseil métropolitain sur l'ensemble des structures associées dépendant directement de Nantes Métropole et de vérifier que ces sociétés agissent en conformité avec les orientations et actions engagées par Nantes Métropole.

Les rapports des administrateurs des SAEM, SPL et SPLA pour l'exercice 2023 ont été établis par les représentants de Nantes Métropole aux Conseils d'Administration de ces seize sociétés, désignés lors de conseils métropolitains, à savoir :

- Mesdames Laure BESLIER, Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA, Jeanne SOTTER, Messieurs Bassem ASSEH, Elhadi Azzi, Fabrice ROUSSEL, Franckie TRICHET, Alain VEY, pour la SPL Cité des Congrès,

- Mesdames Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY jusqu'au 15/12/2023 puis Catherine Bassani à compter du 15/12/2023, et Messieurs Anthony DESCLOZIERS, Pascal PRAS, Jocelyn BUREAU, Bassem ASSEH, François VOUZELLAUD, pour la SAEM Loire Océan Développement,

- Mesdames Martine METAYER, Delphine BONAMY jusqu'au 15/12/2023 puis Catherine Bassani à compter du 15/12/2023, et Messieurs Jocelyn BUREAU, Anthony DESCLOZIERS, Pascal PRAS, François VOUZELLAUD, pour la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement,

- Mesdames Delphine BONAMY, Marie-Annick BENÂTRE, Sandra IMPERIALE, Mahel COPPEY, Laure BESLIER, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, et Messieurs Anthony DESCLOZIERS, Jocelyn BUREAU, Bassem ASSEH, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Pierre QUENEA, Jean-Claude LEMASSON, pour la SPL Nantes Métropole Aménagement,

- Madame Liliane NGENDAHAYO et Messieurs Aurélien BOULÉ, Nicolas MARTIN, François BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE, pour la SAEM NGE,

- Mesdames Johanna ROLLAND, Marlène COLLINEAU, Mahel COPPEY, Laurence GARNIER, Isabelle LERAY, Louise VIALARD et Messieurs Francky TRICHET, Pascal PRAS, Thomas QUERO, Richard THIRIET, pour la SPL SAMOA,

- Monsieur Pascal PRAS pour la SAEM LAD SELA,

- Messieurs Pascal BOLO, Bertrand AFFILE, Jacques GARREAU, Jean-Sébastien GUITTON, François VOUZELLAUD, Sébastien ARROUËT et Mesdames Michèle BONNET, Elisabeth LEFRANC, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Marie-Annick BENATRE, Julie LAERNOES remplacée par Delphine BONAMY (CA 30/06/22) pour la SAEM SEMITAN,

- Mesdames Mahel COPPEY, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Delphine BONAMY, et Messieurs Fabrice ROUSSEL, Pierre QUENEA et Hervé Fournier pour la SAEM SEMMINN,

- Mesdames Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA, Sandra IMPERIALE et Messieurs Elhadi AZZI, Anthony DESCLOZIERS, Anas KABBAJ, Florian LE TEUFF, Fabrice ROUSSEL, Aymeric SEASSAU, Emmanuel TERRIEN, Laurent TURQUOIS pour la SPL Le Voyage à Nantes,

- Monsieur Fabrice ROUSSEL pour la SPL Régionale Pays de la Loire,

- Madame Aziliz GOUEZ pour la SPL Loire Atlantique Développement,
- Madame Liliane NGENDAHAYO et Messieurs Aurélien BOULE, Nicolas MARTIN, François BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE pour la SPL Nantes Métropole Gestion Services,

- Messieurs Pascal PRAS, François PROCHASSON, Rodolphe AMAILLAND pour la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) à but non lucratif Atlantique Accession Solidaire,

- Monsieur Tristan RIOM pour la SAS (Société par Actions Simplifiées) Min'Ergie.

- Madame Louise VIALARD pour la SAS (Société par Actions Simplifiées) Min A Watt.

Les rapports des administrateurs sont consultables à la Direction du Contrôle de gestion.
Une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération.

V - Rapport annuel de la commission consultative des services public locaux

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter avant le 1er juillet de chaque année, à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Vous trouverez donc ci-joint le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - prend acte des rapports annuels d'activités de l'année 2023, transmis par les sociétés délégataires des services publics suivants :

- prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
- gestion du patrimoine immobilier économique métropolitain
- gestion de la Cité Internationale des Congrès de Nantes

- exploitation du MIN de Nantes Métropole
- exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire
- gestion de la politique touristique
- exploitation des Machines de l'Ile de Nantes
- conception, extension, exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit
- développement, animation et promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain ; exploitation, gestion et animation des halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création
- gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron
- gestion de la gare fluviale à Nantes
- réseau de transports collectifs de l'agglomération Nantaise
- stationnement
- gestion de l'équipement de grande capacité de type Zénith
- gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale
- crématoriums de l'agglomération nantaise

2 - prend acte, à l'issue du débat intervenu, du rapport d'activités transmis par la société SAS Gare Sud 3, titulaire du contrat de partenariat, relatif à la réalisation d'un parc public de stationnement ilôt 8A1 à Nantes

3 - approuve les rapports annuels 2023 des administrateurs de Nantes Métropole au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales d'aménagement et sociétés publiques locales suivantes, en application de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales :

- SPL Cité des Congrès
- SPL Le Voyage à Nantes
- SAEM Loire Océan Développement (LOD)
- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
- SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA)
- SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements (NMGE)
- SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)
- SAEM Loire-Atlantique Développement - SELA (SELA)
- SAEM Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
- SAEM Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
- SPL Régionale Pays de la Loire
- SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
- SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
- SAS Min'Ergie
- SAS MinàWatt
- SCIC Atlantique Accession Solidaire

4 - prend acte du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2023, présenté par le Président de la commission, en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales,

5 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – Débats

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^me^ la Présidente : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Je vous propose que nous puissions démarrer. Chacune et chacun en a conscience, nous tenons ce Conseil métropolitain dans un contexte démocratique pour le moins singulier. J'appelle donc l'ensemble des élus, l'ensemble des collègues à pouvoir aborder ce Conseil avec le sens des responsabilités que nous avons en partage, la dignité, la mesure et l'esprit républicain qui, je le crois, doit s'imposer à chacune et à chacun dans ce moment historique que traverse notre pays.

Nous avons d'abord à désigner une secrétaire de séance. Je propose Anne-Sophie Judalet. Merci. Nous avons à désigner un premier suppléant. Je propose Éric Couvez. Merci. Nous avons à désigner une seconde suppléante. Je propose Stéphanie Guillon. Merci. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

M^me^ la Présidente : « Nous avons ensuite à approuver le procès-verbal de la dernière séance. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur ce procès-verbal, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

1 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^me^ la Présidente : « Comme habituellement, nous avons ensuite le compte rendu des délégations. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point, que notre conseil prend acte. »

2 – PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL – ARRÊT DU PROJET

M^me^ la Présidente : « Nous allons pouvoir passer d'emblée à la délibération n° 2 de notre conseil. Je donne la parole à Tristan Riom, pour nous parler du plan climat-air-énergie territorial. »

M. Riom : « Madame la Présidente, mes chers collègues, bonjour à tous et à toutes. Notre planète, notre Métropole, nos villes seront-elles encore habitables d'ici 30 ans ? Notre mode de vie, notre relation à la nature, l'état de l'environnement assureront-ils encore les conditions d'une vie heureuse dans les années à venir ? C'est à cette question assez vertigineuse à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Pour répondre justement à cette question, les climatologues, depuis des années, nous proposent des éléments d'analyse, des méthodes pour objectiver cette situation climatique : le travail sur les émissions de gaz à effet de serre, de CO^2, de méthane, les COP, dans les GIEC, les scopes 1, 2, 3. Ce compagnonnage entre la science et la décision et l'action politiques est absolument nécessaire.

Seulement, aujourd'hui, nous savons toutes et tous que ce n'est pas simplement à coups de cibles technos que l'on va arriver à embarquer la société dans un changement de civilisation, puisque c'est bien le sujet dont nous parlons. Nous devons passer d'un monde où l'on dégrade et domine systématiquement l'environnement et ce qui nous entoure à un monde où, finalement, c'est la recherche d'une autonomie collective et du juste besoin qui va être la recette du bonheur. Les sciences du climat s'étoffent, les philosophes parlent aux glaciologues, les climatologues aux sociologues, et nous, aujourd'hui, avec ce plan climat à Nantes Métropole, nous amenons une petite pierre à cet édifice de travail scientifique et d'action publique.

Le premier élément important que nous avons voulu mettre en avant dans ce plan climat, c'est un plan climat populaire. Le plan climat de Nantes Métropole sera populaire, parce qu'il se préoccupe d'abord de la vie des gens, de ce que nous appelons "les modes de vie" sur lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années. En quelque sorte, avec ce plan climat populaire, nous voulons animer, reconnaître une forme de classe sociale, une classe écologique dans la société, comme le dit Bruno Latour. Il s'agit finalement de dire que cette question écologique percute tellement nos vies qu'elle en amène à changer tout un tas de repères que nous avions jusqu'à présent.

Nous voulons aussi dire que lutter contre le changement climatique aujourd'hui est tout autant une question de mobilisation politique et citoyenne, c'est-à-dire des associations qui se mobilisent pour faire du lien social, pour faire des ateliers de réparation dans les quartiers, que d'investissement de millions d'euros dans les infrastructures.

Enfin, l'idée d'un plan climat populaire, c'est rappeler que celles et ceux qui dans le monde polluent le moins sont les plus victimes de la dégradation de l'environnement. Le réchauffement climatique va être un terrible accélérateur des inégalités sociales, et progresser vers un monde plus écologique, c'est nécessairement un enjeu d'égalité et de solidarité.

Une fois que l'on a posé cette ambition que je vous partage, que faisons-nous à Nantes Métropole ? À Nantes Métropole, on ne commence pas juste aujourd'hui la mobilisation sur les questions climatiques. Il y a plus de 15 ans que notre collectivité met et remet l'ouvrage sur le métier, et nous sommes d'ailleurs une des pionnières sur les questions de l'action contre le changement climatique. Le premier plan climat de la Métropole date de 2007, c'était alors une démarche volontariste, ce n'était pas obligatoire, et cela a permis de faire émerger un certain nombre de sujets dans notre territoire. En 2018, un plan climat-air et énergie du territoire est devenu PCAET. Il a été, à l'époque, conduit à travers une démarche du grand débat sur la transition énergétique. À ce moment-là, cela a permis de faire émerger les questions d'émission de gaz à effet de serre de manière plus consolidée, ainsi que l'atténuation comme un enjeu majeur des politiques publiques de la Métropole. À l'heure où nous débattons de notre troisième plan climat, si vous avez bien compté, je vais faire un clin d'œil amical à celles et ceux qui ont assuré avant moi cette fonction de vice-président au climat. Je pense à Ronan Dantec, à Pascale Chiron, et bien sûr à Julie Laernoes qui a conduit le dernier plan climat.

Le nouvel horizon que nous avons pour notre Métropole, c'est celui de la neutralité carbone, c'est-à-dire que nous ne devons pas émettre plus de carbone que nous ne sommes capables d'en stocker à l'horizon 2050. À l'échelle mondiale, si chacun atteint la neutralité carbone en 2050, c'est le moment où nous arrêterons d'empirer la situation. Il y aura toujours un réchauffement climatique dû à une certaine inertie, mais nous arrêterons en tout cas d'augmenter le réchauffement climatique dû à l'homme. La question qui nous est posée, c'est : qu'a-t-on fait depuis 20 ans ? Depuis 20 ans, on a vu de nombreuses transformations sur le territoire : on en débat ici, conseil métropolitain après conseil municipal, et on en débat aussi sur l'espace public. Toutes ces transformations que nous avons menées ont permis de faire ce que vous voyez à l'écran, c'est-à-dire que nous avons réduit de 35 % les émissions de gaz à effet de serre par habitant. Cela tombe bien, c'était l'objectif que nous nous étions donné de 2004 à 2024. Le problème auquel nous sommes collectivement confrontés aujourd'hui, c'est que si l'on continue ce rythme d'action, nous ne respecterons la neutralité carbone et les Accords de Paris qu'en 2320. On a donc 270 ans de retard sur l'action climatique.

L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Avec un certain nombre d'actions que nous avons mises en place depuis le début du mandat, depuis le dernier plan climat, nous avons pu infléchir nos actions, et nous pensons que d'ici 2030 nous serons capables de diminuer de 15 % nos émissions de gaz à effet de serre. C'est évidemment beaucoup, mais c'est encore insuffisant. Tout le travail du plan climat a été de travailler sur les scénarios de l'ADEME sur les stratégies nationales bas carbone de l'État, en lien avec les services de la Métropole qui se sont fortement mobilisés – je les en remercie – pour concevoir et travailler ce plan climat. Nous avons travaillé aussi en lien avec l'Agence d'urbanisme, qui nous a fait ces courbes et ce

travail sur les émissions de gaz à effet de serre, et en lien avec des acteurs et des actrices du territoire, j'y reviendrai. Surtout, avec les vice-présidents et les vice-présidentes, l'exécutif de cette Métropole, nous proposons une nouvelle trajectoire pour le territoire, celle d'un objectif de moins 46 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Moins 46 %, c'est ce qui nous mettra sur les bons rails pour respecter la neutralité carbone, c'est une condition nécessaire pour l'atteindre. C'est aussi la trajectoire que suivent de nombreuses communes et de nombreuses métropoles et communautés de communes de notre territoire : on peut penser à Bordeaux, Paris, Lille, Rennes ou Grenoble.

Avec cette trajectoire, bien évidemment, on vient marquer un peu les imaginaires : c'est dingue d'imaginer que les changements à venir sont plus grands que ceux que l'on a déjà connus par le passé. Seulement, il faut sortir un peu d'une forme de sentiment que l'on a aujourd'hui, celui qu'à la machine à café et au boulot, on a des touillettes en bois, et qu'en gros, le boulot serait déjà fait. Non, les changements à venir sont beaucoup plus grands que ceux que l'on a connus par le passé. La question du rôle de la collectivité se pose, c'est-à-dire que c'est un projet de territoire qui engage tout le monde : les habitants, les entreprises, les associations, tous ceux qui passent, tous ceux qui travaillent, tous ceux qui vivent sur nos territoires. Notre rôle à nous, collectivité, c'est de rassembler, de fournir les éléments scientifiques et objectifs sur la situation de notre territoire, de créer le consensus pour sa transformation, et évidemment, d'agir avec nos politiques publiques.

Je vais revenir sur quelques briques nouvelles de ce plan climat, sur des éléments nouveaux par rapport au dernier. Le premier élément important, c'est ce que l'on appelle le "scope 3", c'est-à-dire la prise en compte des émissions indirectes. Dans la comptabilité carbone, jusqu'à présent, on ne prenait en compte que ce qui était émis sur le territoire. Par exemple, le téléphone portable fabriqué à l'autre bout du monde et qui est importé sur le territoire avait un bilan carbone nul, donc on le prenait mal en compte dans nos plans climat. Nous avons donc justement travaillé sur les émissions importées, et à une approche dite de "ressources du territoire", parce que l'on sait que de plus en plus, la ressource en eau – mais pas que, on peut aussi penser au sable – est un enjeu majeur sur le fait de trouver une société à l'équilibre avec ses ressources.

Le deuxième enjeu, nous en avons déjà parlé en Conseil métropolitain, c'est le PAQAM, le travail sur la qualité de l'air, qui est un des volets du plan climat. Je ne vais pas forcément m'étendre dessus dans ma présentation, parce que cela a déjà été débattu dans cette assemblée. On peut dire qu'il s'agit de l'action sur les mobilités : le transport routier et aérien restent les deux sujets majeurs pour la qualité de l'air.

Le troisième enjeu nouveau, j'en ai déjà parlé, c'est le plan climat populaire. Il s'agit là d'un choix de notre part que de créer un volet "plan climat populaire". Ce n'est pas dans la loi, ce n'est pas obligatoire, mais on sait que c'est une condition nécessaire à la réussite d'un plan climat.

Enfin, le dernier que je vais détailler un peu, c'est une gouvernance ouverte et dédiée au climat. En fait, dans toute la conception du plan climat, qui a pris six mois, on a été assez frappés du volontarisme des acteurs et des actrices du territoire. Ils sont tous un peu comme nous, on se pose des questions sur ce que l'on est capables de faire, mais on a envie d'être au bon niveau de l'action, on a envie d'être au rendez-vous de l'histoire. Nous avons donc travaillé avec 150 acteurs et actrices du territoire pour, finalement, élaborer cette stratégie carbone. La population a aussi été consultée lors du grand débat "Fabrique de nos villes", où l'on a entendu beaucoup de demandes des habitants et des habitantes sur les transformations de la ville. Ce qui ressort, c'est une envie de faire ensemble, de continuer à suivre ces trajectoires climat. C'est pour cela que nous proposerons une gouvernance du climat, un conseil pour le climat, pour travailler ensemble sur ces questions de trajectoires climatiques de la Métropole. À partir de la rentrée, nous ouvrirons aussi une séquence que j'appellerai "l'automne du climat" : avec une consultation du public sur le plan climat que nous allons voter aujourd'hui, avec différentes manières d'aller voir le public en sollicitant des gens du milieu de la culture, des arts, et avec différentes manières de parler des questions du climat, nous essaierons d'amener cette question auprès du grand public.

Forcément, vous vous doutez qu'un plan climat est assez conséquent : il y a plus de 400 pages, 98 actions. Je ne vais pas vous lister toutes les actions, mais je vais quand même reprendre les deux volets principaux d'un plan climat comme on l'entend habituellement, à savoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Sur le volet atténuation du changement climatique, il s'agit de limiter nos émissions de gaz à effet de serre. On l'a dit, on a là un décrochage majeur à faire dans la Métropole. Globalement, nous envisageons quelques nouvelles pistes d'action, et quelques amplifications de pistes existantes, parce que l'on ne va pas réinventer la roue à chaque plan climat, je vous rassure.

Sur le volet de l'amplification, on peut se dire qu'il se passe beaucoup de choses sur les questions des mobilités dans notre Métropole, et il se passe tellement de choses que l'on pense être capables d'aller plus loin que ce qui était annoncé dans le dernier plan de déplacement urbain. Nous allons donc rehausser l'objectif de part modale du vélo de 12 à 15 % d'ici 2030. Le plan climat vient aussi réaffirmer l'objectif que l'on a dans cette Métropole de donner moins de place à la voiture. "Tout seul dans sa voiture, tous les jours" n'est pas un mode de déplacement qui est viable à long terme. Par conséquent, nous allons continuer à diminuer la place de la voiture. Nous allons aussi amplifier le travail sur la rénovation thermique pour diminuer la consommation d'énergie. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on a un objectif de 5 000 rénovations par an. À date, on a atteint 4 000 rénovations par an, et la question à laquelle on était confrontés, c'est : va-t-on chercher à s'arrêter à 5 000, sachant que la demande augmente fortement, ou rehausse-t-on l'objectif pour être au rendez-vous ? Nous rehaussons donc l'objectif pour être à 10 000 rénovations par an. La demande est en train d'exploser, et nous pensons qu'il est possible de la tenir.

Enfin, il y a deux nouveaux sujets sur la question de l'atténuation. D'abord, sur la production photovoltaïque, nous avons un grand espace prêt à accueillir des panneaux photovoltaïques que l'on appelle le "périphérique", avec 40 km de route qui nous attendent les bras ouverts. Comment y aller ? Nous ne le savons pas encore, mais en tout cas, nous avons le souhait de lancer l'étude pour la solarisation du périphérique, parce qu'il y a là beaucoup d'espace qui pourrait être mieux utilisé. En plus, c'est quand même parti pour rester une route, je vous rassure, donc *a priori*, c'est un bon moyen de solariser. Autre sujet nouveau, nous voulons accompagner la transition des serres industrielles chauffées sur le territoire. Il faut savoir qu'un quart du gaz de la Métropole est utilisé pour chauffer des serres, et c'est même un tiers du gaz du bassin de vie de la Métropole.
C'est une quantité de gaz que nous ne pouvons pas décarboner, car elle est trop grande, donc nous voulons lancer ce dialogue vers une conversion sur des systèmes qui utilisent moins de ressources.

Sur le volet "adaptation au changement climatique", ce que l'on peut se dire, c'est que même si les plans climat ont toujours reposé sur ces deux pieds, atténuation et adaptation, il y a eu en France une certaine pudeur à aller sur l'adaptation. Un discours disait : "Si on cherche à s'adapter, n'est-ce pas parce que l'on a abandonné le combat de l'atténuation ?". Autant, on pouvait se poser la question dans les années 90, autant, aujourd'hui, on n'a plus le choix. En tout cas, on peut constater que dans les années 90, on a fait le choix de ne faire ni l'un ni l'autre, puisque l'on n'a pas adapté ni réduit nos émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, il faut absolument aller sur l'adaptation. Nous allons donc avoir un plan d'action de 20 mesures sur ce volet de l'adaptation. Je peux en tout cas vous citer une étude qui a été conduite sur la Ville de Nantes et que l'on pourrait sans doute étendre à la Métropole qui dit qu'un tiers des habitants de la Ville de Nantes estime que leur logement est invivable en cas de vague de chaleur sur la ville, et la moitié des habitants de la ville estime que leur quartier est invivable. Dans la classification de la sociologue Géraldine Molina, qui a fait ce travail, elle pointe que ce sont vraiment des troubles du sommeil importants, une incapacité à avoir des relations sociales normales, etc. C'est donc un enjeu majeur pour nous que cette question de l'adaptation.

Parmi les 20 mesures, je vais vous en citer quelques-unes. D'abord, il y a la renaturation de nos villes. Cela a été pointé dans le cadre du grand débat, c'est un vrai sujet d'adaptation de nos villes au réchauffement climatique. Nous avons créé un observatoire du microclimat urbain, pour répondre à la question "Comment doit-on aménager une rue ou une place pour faire face au réchauffement climatique, et notamment aux vagues de chaleur ?". Nous allons renforcer les moyens que nous mettons sur la culture du risque. Cela passera par des choses très concrètes dans l'espace public pour informer le public sur les risques qui sont présents sur le territoire. Enfin, nous allons créer une coopérative de compensation carbone. Si nous voulons atteindre la neutralité carbone, il faut bien sûr compenser nos émissions. Pourquoi est-ce que je le mets dans le volet adaptation ? Parce que nous voulons que cette coopérative ait des cobénéfices. Nous n'allons pas aller vers des solutions de stockage technologique un peu fantaisistes. La technologie de stockage carbone existe, on appelle cela "un arbre, une haie, une prairie humide". On a donc un enjeu majeur d'entretien de ces espaces, en finançant l'entretien ou le développement de ces espaces, évidemment en croisement avec une politique agricole et alimentaire. Voilà pour les deux volets, adaptation et atténuation.

Je voulais vous en dire un peu plus sur comment on travaille avec les communes, parce qu'une métropole, c'est principalement 24 communes qui se réunissent et qui mettent leurs moyens ensemble. Ce que l'on peut dire là-dessus, c'est qu'aujourd'hui, les communes sont très demandeuses, ce n'est pas la Métropole qui donne le "la" : la Métropole est avant tout en réponse à ce que veulent et demandent les communes. Dans le plan climat de 2018, on avait monté un certain nombre d'espaces de travail. Il y avait eu le réseau énergie des communes, le travail sur le service en énergie partagé pour accompagner les petites communes dans leur ingénierie sur les questions de transition énergétique, et le réseau de transition énergétique. Ces trois espaces de travail ont permis de développer des projets communs. On peut penser au plan de sobriété en

2022, lorsqu'il y a eu une crise sur l'énergie, ou au COTER pour financer la chaleur renouvelable sur le territoire. On va maintenir ces espaces qui avaient été créés en 2018, et nous allons les amplifier en 2024 avec un diagnostic de bilan de gaz à effet de serre par commune, pour aider les communes dans leurs propres plans climat. Il y aura un travail sur les zones d'accélération ENR, qui a déjà commencé et que nous allons continuer. Chaque pôle de proximité a vu la création d'un poste de référent de transition énergétique. Là aussi, vous avez maintenant toutes et tous un interlocuteur ou une interlocutrice – principalement une interlocutrice – sur ces questions de transition énergétique. Enfin, on se réjouit de voir que nombre de communes, les plus grosses, s'engagent dans la démarche de transition énergétique "territoire engagé pour la transition énergétique". On peut penser à Nantes, Orvault, Bouguenais, Saint-Herblain ou Vertou. Il est intéressant que l'on ait une forme d'action commune sur ces questions. D'autres outils seront mis à disposition, comme la feuille de route 100 % ENR que nous avons déjà débattue. Tous ces sujets des communes, vous les trouverez dans le plan climat, parmi les actions dites "bis". Vous avez l'action 1bis pour expliquer comment l'action se décline dans les communes pour que chacun s'y retrouve.

En conclusion, on peut dire que la conscience de l'urgence climatique et l'envie d'agir très concrètement sont aujourd'hui largement présentes et partagées dans la société. Tout l'enjeu d'un plan climat comme nous le présentons aujourd'hui est d'accompagner et de faire levier pour lever ces graines de mobilisation que nous voyons partout. J'aimerais terminer en disant que cette question du plan climat est aussi l'enjeu d'une génération à venir. L'autrice Salomé Saqué a écrit dans son livre *Sois jeune et tais-toi* une phrase qui m'a beaucoup marqué : "*Une personne née dans les années 2020 va subir sept fois plus de vagues de chaleur au cours de sa vie qu'une personne née dans les années 1960*". Cela veut dire que ce climat qui change accompagne une génération entière d'habitants et d'habitantes, et cela va faire partie intégrante de leurs vies. On est donc face à un grand défi générationnel et à une transformation de civilisation. Je l'ai dit, à notre échelle, l'objectif de ce plan climat est d'apporter une petite brique pour relever ce grand défi. Je vous remercie de votre écoute, j'espère que vous le voterez largement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. Merci à Tristan pour la présentation de ce nouveau plan climat-air-énergie territorial. Notre idée n'est pas de paraphraser les éléments de ce plan que, vous l'aurez compris, nous partageons largement. Nous voulons brièvement revenir sur quelques points. D'abord, l'antériorité de la réflexion de notre collectivité concernant les effets du changement climatique. Comme le rappelait Tristan, le premier plan climat date de 2007, presque 20 ans. Cela témoigne d'une prise de conscience anticipée de notre territoire. Tous ne peuvent pas en dire autant, quand certains s'interrogeaient encore l'année dernière sur qui aurait pu prédire la crise climatique. Nos collectivités, elles, ont pour mandat d'anticiper plutôt que de prédire. Depuis près de deux décennies, Nantes Métropole n'a cessé de renforcer sa réflexion et son action dans ce domaine.

L'idée d'un territoire respectueux de l'environnement, soucieux de la santé des habitants, attentif aux interrelations, au-delà des limites de ses frontières, ne date donc pas d'hier. Elle est portée dès l'origine par une majorité de politiques de gauche dans sa pluralité, dont nous sommes moins les héritiers que les continuateurs. Élus locaux, responsables, nous sommes lucides sur les enjeux climatiques, sur nos capacités à agir, sur les limites aussi de notre action. Avec ce plan, nous faisons le choix d'un volontarisme qui tourne le dos au déni et à la démagogie. À l'heure où les mesures en faveur de l'environnement font trop souvent figure de variables d'ajustement électorales, nous portons un projet réaliste et exigeant. Ce projet est adossé à une vision de la ville, du territoire, du fait métropolitain. Le grand débat sur la fabrique de nos villes l'a montré, c'est la conception même de nos espaces de vie, de logement, de déplacement, de travail qui est en train d'être questionnée et réinventée. Nous allons vers une ville apaisée, décarbonée, construite sur les proximités et sur une mobilité repensée. C'est ce que l'on traduit par le terme de "ville du quart d'heure".

Dans le débat public, ces mutations sont parfois présentées par certains comme une atteinte aux libertés individuelles, comme une insupportable contrainte, comme le signe d'une écologie punitive. Pour notre part, nous pensons que l'anticipation dont nous faisons preuve est plutôt le moyen d'éviter ces mesures punitives qui adviendraient si nous agissions trop tard. Aujourd'hui, nous avons au contraire encore la possibilité d'engager notre territoire dans une logique d'écologie redistributive. Nous faisons des choix qui aboutiront à une amélioration des conditions de vie des habitants, et en particulier des plus fragiles, des plus précaires. Ce plan climat est un instrument au service de l'égalité et du climat.

Ce plan, comme d'autres plans, ne porte ses fruits que s'il est partagé par le plus grand nombre, et accompagné par les services de la Métropole au quotidien (je me permets de saluer leur travail conséquent sur le sujet). Aussi, nous accueillons très positivement la désignation au sein de chaque pôle d'un interlocuteur unique en charge des transitions. Nous voulons y voir le signe que la démarche initiée par ce plan a vocation à irriguer l'ensemble de nos politiques publiques sur la totalité du territoire métropolitain. C'est le signe d'une recherche d'efficacité et de facilité entre les communes et la Métropole pour répondre à cet enjeu collectif. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Avec ce nouveau plan climat, nous faisons un triple choix : celui de la cohérence, de l'audace et de la confiance. De la cohérence, parce que Nantes Métropole est connue et reconnue comme une des collectivités françaises qui fait référence sur ce sujet climat. Avec ce nouveau plan climat, qui prend en compte ce que l'on a déjà réalisé depuis plus de 20 ans maintenant, nous passons un nouveau palier. L'audace est là, il s'agit de poser de nouvelles ambitions clairement, en faisant le choix d'agir, de mettre la barre haute, d'agir toujours plus, toujours plus vite, et avec confiance dans nos outils de planification, de programmation, dans nos politiques publiques. Nous savons quels sont les deux véritables accélérateurs qui s'appuient sur le jeu collectif des 24 communes de notre Métropole face à l'urgence climatique toujours plus pressante.

Il y a quelques actions phares :

- Cap sur le vélo d'ici 2030 : 15 % des habitants et des habitantes de cette Métropole utiliseront le vélo comme moyen principal de déplacement ;
- Cap sur la rénovation thermique des logements : on double, on passe de 5 000 à 10 000 par an ;
- Cap sur le réemploi : bien sûr, pour préserver les ressources, mais aussi réduire nos émissions importées ;
- Enclencher de vraies mutations pour les filières économiques : dans le territoire, ce sont de grandes transformations qui se préparent déjà, avec le BTP notamment, mais toujours en encourageant l'achat du quotidien, l'achat du réemploi, et en multipliant les ressourceries dans nos quartiers et dans nos villes.
- On intègre aussi l'impact du tourisme dans le bilan carbone de notre Métropole.

Voilà une approche globale, des actions locales, ciblées et chiffrées.

Pour finir, je souligne moi aussi la dimension populaire de ce plan climat. Ce plan climat ajoute donc à son ADN l'éducation populaire. Valorisons les savoir-faire, amplifions les actions, accélérons les propositions des habitants et des acteurs de ce territoire, et invitons chacun et chacune à s'approprier et à agir dans son quotidien. Il faut avoir en tête que le changement climatique est aussi une histoire d'injustice sociale. Agir avec ambition pour le climat, c'est agir avec ambition pour plus de solidarité et plus de cohésion dans notre société, car ce sont les plus riches qui contribuent le plus fortement au réchauffement climatique, mais ce sont aussi les plus pauvres qui en subissent les conséquences les plus graves.

Mes chers collègues, gardons bien cela en tête, parce que les climatosceptiques et le populisme mortifère sont aux portes du pouvoir. Demain, c'est-à-dire dans 10 jours, le Rassemblement National peut gouverner ce pays, et c'est un programme politique à l'exact opposé de nos engagements collectifs pour le climat qui pourrait se mettre en place. Le Rassemblement National, c'est le soutien sans mesure aux énergies fossiles, c'est le recul sans précédent de la protection des sols, de l'eau, du vivant, de la biodiversité, et globalement de nos ressources. C'est aussi la mise en péril des emplois pour des filières économiques qui travaillent à la transition climatique, à commencer par l'éolien offshore sur notre territoire. Plus que jamais, le Rassemblement National au pouvoir, ce sont des valeurs à l'encontre des nôtres, des valeurs qui promettent de l'insécurité alimentaire, sanitaire, énergétique et économique, et d'abord au détriment des plus fragiles d'entre nous. En résumé, le climat, c'est plus que jamais l'affaire de toutes et tous, c'est plus que jamais l'affaire du siècle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, l'engagement de la Métropole pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique est, comme l'indique le délibéré, un des fils conducteurs de l'action politique de la majorité depuis plusieurs mandats. Je crois que nous pouvons nous féliciter d'être une collectivité française pionnière en la matière. En 2007, nous mettions en place un premier plan. En 2018, nous adoptions notre premier plan climat-air-énergie territorial et fixions, dans le cadre d'une grande concertation avec les communes de la Métropole, avec des acteurs locaux engagés, des citoyens du

grand débat “Fabrique de nos villes”, l’objectif de neutralité carbone en 2050. Il y a une feuille de route pour y parvenir, la mise en place de politiques publiques pour les concrétiser et pour évaluer nos actions.

Aujourd’hui, les résultats de nos actions sont positifs : moins 24 % de consommation d’énergie par habitant, et moins 32 % d’émission de CO^2. Notre production d’énergie renouvelable a elle aussi augmenté et représente désormais 9 % de notre énergie finale consommée. Beaucoup reste cependant encore à faire pour répondre à la bifurcation souhaitée, comme l’illustre la non-atteinte de certains objectifs, notamment en termes de rénovation de logements. Quand, en parallèle, vous nous proposez aujourd’hui de passer à 10 000, nous n’avons acté que 4 000 rénovations de logements.

Il nous faut bien évidemment poursuivre dans ce sens, car toutes les études scientifiques sur les bouleversements climatiques sont implacables. Oui, il y a urgence climatique, et chaque collectivité, chaque entreprise, chaque citoyen, chaque Etat peut et doit contribuer à l’effort collectif de réduction des émissions de CO^2, à condition que les règles et les mesures que nous adoptons soient rationnelles et populaires, qu’elles rassemblent autour de gestes individuels et collectifs qui fassent consensus, et ce à l’échelle de notre territoire, à l’échelle nationale et mondiale, puisque la qualité de l’air que nous respirons, la qualité de notre alimentation, de notre eau et de nos sols ne dépend pas que de nous, mais bien des actions menées à une échelle géographique qui va au-delà de la Métropole. D’où l’importance de travailler à des coopérations de bassin au niveau local, régional et interrégional, mais aussi international, pour rendre cette politique publique cohérente et efficace.

Aujourd’hui, le plan climat proposé nous engage sur de nouveaux objectifs. Les élus communistes souhaitent vous faire part de quelques interrogations. Si ces objectifs sont louables, ils nous invitent à atteindre la neutralité carbone en 2050 et de réduire nos émissions de près de 50 % d’ici 6 ans. Cela pose, à notre sens, la question de la crédibilité et du rythme que nous pourrons mettre en œuvre dans les déclinaisons de nombreuses politiques publiques métropolitaines, et sur les impacts de choix qui ne nous appartiennent pas et qui s’opèrent à l’échelle nationale et internationale. Nous aurions souhaité voir formalisés des engagements plus précis, notamment en termes de moyens humains et financiers dédiés, tout comme une réflexion sur les impacts d’autres démarches vertueuses que nous engageons, par exemple autour de la nécessaire relocalisation industrielle et productive, car il ne suffit pas d’affirmer que ce plan climat sera populaire par la seule éducation populaire. Si je prends l’exemple des zones à faible émission, finalement largement revisitées, sachons prendre en compte la réalité vécue par l’ensemble de nos concitoyens. Je pense aux classes populaires et moyennes, qui n’ont pas les moyens d’acheter une voiture électrique, et je pense aux véhicules aménagés pour les PMR aux coûts importants. Je peux rajouter aussi le fait de changer de mode de chauffage d’un coup de baguette magique.

C’est pourquoi nous voterons cette délibération, mais émettons des réserves quant au scénario fléché, comme sur le contrat de vie climatique proposé dans cette délibération. Les communistes continueront de s’engager de toutes leurs forces pour une transition écologique populaire, une transition de solutions permettant de répondre d’un même mouvement à l’impératif climatique et social. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Nathalie Leblanc. »

M^me^ Leblanc : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, aujourd’hui plus que jamais, nous faisons face à des enjeux climatiques, énergétiques, économiques et de santé publique d’une importance cruciale, c’est pourquoi la lutte contre le dérèglement climatique et la pollution de l’air se pose comme une priorité absolue que notre collectivité doit continuer de prendre à cœur, comme elle l’a déjà fait depuis une vingtaine d’années. Avec l’adoption de son premier plan climat dès 2007, Nantes élue “capitale verte européenne” en 2013 et ayant obtenu une nomination de lauréat parmi les 100 villes climatiquement neutres et intelligentes, notre Métropole montre son engagement de longue date et son rôle pionnier sur les questions environnementales. Depuis 2007, la Métropole nantaise mène des actions audacieuses, affirmant son ambition d’une réelle rupture, notamment par l’adoption en 2018 d’un plan climat-air-énergie territorial suite au grand débat sur la transition énergétique.

Au-delà de l’obligation réglementaire, réviser le plan climat est une réelle opportunité de réaffirmer le volontarisme de notre territoire face à l’urgence climatique et énergétique en accompagnant la dynamique territoriale vers la neutralité carbone, avec toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens. En effet, l’écologie ne concerne pas seulement les habitants des centres-villes : les plus fragiles et les plus précaires de nos concitoyens, celles et ceux qui demeurent dans nos quartiers populaires, sont les premières victimes de la crise climatique. C’est pourquoi, pour notre majorité, la bifurcation écologique est nécessairement

solidaire. Aujourd'hui, nous sommes face à nos obligations, à notre devoir envers les nouvelles générations, et le dérèglement climatique impose des actions urgentes, des mobilisations collectives avec les acteurs locaux, les citoyennes et les citoyens, pour atteindre des objectifs ambitieux.

Notre plan climat-air-énergie territorial présente une structure solide et cohérente qui s'articule autour de trois volets. Le volet atténuation vise une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et une augmentation de la part des énergies renouvelables et locales, afin d'atteindre les 20 % d'ici 2030. Le volet adaptation témoigne du renforcement de notre résilience face aux effets du dérèglement climatique, en créant une métropole actrice d'un nouveau contrat au bénéfice de la santé humaine et environnementale. Enfin, le volet air travaille de manière croisée sur les différentes sources d'émission de polluants, en particulier les secteurs des transports et du résidentiel, et ce afin d'intervenir sur les zones les plus exposées du territoire et à l'attention des publics les plus sensibles. Ici aussi, notre objectif est la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales en poursuivant nos efforts pour améliorer la qualité de l'air au bénéfice de la santé de toutes et tous.

Par ailleurs, notre collectivité est depuis toujours soucieuse de placer les citoyens et les acteurs locaux au cœur des transitions, pour trouver ensemble de nouvelles solutions face aux enjeux climatiques et énergétiques de plus en plus pressants. C'est pourquoi ce nouveau plan a été élaboré dans un esprit de concertation large et inclusive, fruit d'un dialogue continu avec les experts du climat, les représentants des forces vives de notre territoire, les partenaires économiques et les 24 communes de notre Métropole. Ce nouveau PCAET se veut populaire, tant il ambitionne d'embarquer tous les publics, de favoriser l'émergence d'initiatives associatives, d'utiliser de nouveaux leviers, y compris ceux de la culture, pour que les enjeux énergie-climat soient appropriés par le plus grand nombre, notamment avec des ateliers mobilisant divers acteurs et qui permettent à chacune et à chacun de participer activement à cette transition.

Madame la Présidente, chers collègues, ce plan climat-énergie territorial, qui mériterait un "e" supplémentaire autour des questions de l'eau, est une étape cruciale dans notre engagement climatique. Il est essentiel que nous continuions à travailler conjointement avec tous les acteurs du territoire pour atteindre nos objectifs et faire de notre Métropole un territoire écologique et social, un territoire du bien vivre ensemble. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Madame la Présidente. Je note avec joie et intérêt que le -35 % de 2007 – je ne fais pas le calcul 2007-2024, c'est douloureux – a été atteint. Je crois qu'il faut le dire assez fortement, parce que l'on est évidemment dans une époque où, souvent, l'action publique est décriée et vue comme étant peu efficace. Or, nous avons atteint nos objectifs. Si nous avons atteint nos objectifs, c'est que je crois que l'intuition de 2007 – ou pour mieux dire, de 2006, parce que tout cela commence avec l'agenda 21 de 2006 –, à savoir que l'action climat n'était pas une politique publique à part, à côté des autres, mais que c'était bien la mise en synergie de toutes les politiques publiques de l'agglomération qui permettrait d'atteindre les objectifs, était la bonne. Je pense que cette dynamique, cette logique est toujours à l'œuvre. Tristan ne l'a pas dit, on est quand même aujourd'hui, avec ce -35 % par habitant, mieux d'à peu près 7 ou 8 points que la moyenne européenne. Cela veut dire que quand l'action locale vient en soutien de l'action nationale et européenne, il y a des résultats. Je crois que c'est important de le dire, parce que l'on parle de climatoscepticisme, mais je pense que l'on a aussi toujours un risque de climatofatalisme, de ceux qui pensent que l'effort à faire est trop important et ne marchera pas. Je crois que nos résultats doivent toujours être communiqués, pour montrer que quand on a cette mobilisation et cette mise en synergie de toutes les politiques publiques – je parle notamment des politiques transports, qui ont un impact important dans notre agglomération sur le résultat –, on atteint le résultat.

Je ne suis pas là pour regarder le passé, seul l'avenir compte. Je voudrais aborder quatre points importants dans ce plan. D'abord, Tristan l'a dit, il y a un volet adaptation. Je dois reconnaître que le vice-président de 2007 n'est pas beaucoup allé sur l'adaptation. À l'époque, c'était encore tabou, on se disait : "Si on y va, cela va démobiliser", et on en parlait très peu. On a un peu changé, les uns et les autres, sur ce point. Je crois que la question de l'adaptation va être absolument centrale. Il y a 15 ans, on n'imaginait effectivement pas que l'on pourrait manquer d'eau dans l'agglomération, comme cela s'est produit lors de l'été de 2022. On a donc un enjeu d'adaptation absolument majeur. Dans cet enjeu – on parle souvent des ménages modestes –, le droit à l'accès au froid va être un enjeu absolument central, et il faudra aussi trouver des solutions techniques pour répondre à cet enjeu majeur d'adaptation qui va se décliner sur énormément de sujets différents.

Le deuxième point qui n'était pas non plus dans les premiers plans climat, c'est cette idée que c'est bien l'articulation des échelles territoriales qui permet d'atteindre l'objectif. On en parle souvent avec Tristan, il est vrai que l'on a les mesures par territoire, ce que nous demandent la France et l'Europe dans les différentes manières de compter, mais il est clair que ce qui est pertinent, ce sont toujours les émissions du bassin de vie. Clairement, le bassin de vie est aujourd'hui plus large que le territoire métropolitain, et je crois que d'autres actions qui ont été présentées lors de précédents conseils, notamment l'appel d'offres sur l'énergie avec d'autres territoires et avec Territoire d'énergie 44, et ce que Tristan vient d'annoncer sur la compensation en proche et sur les enjeux de biodiversité, correspondent au fait que l'on ne peut pas raisonner uniquement à l'échelle de la Métropole.

Enfin, puisque c'est évidemment le filigrane de ce Conseil, on a deux enjeux majeurs. Le premier, ce sont les politiques nationales. Nous avons un vrai risque aujourd'hui que toutes ces politiques nationales – les discours de l'extrême droite sont extrêmement clairs là-dessus – soient détricotées, et que toute l'ambition sur laquelle nous nous appuyons, y compris pour faire mieux qu'au niveau national, que tout cela soit balayé en quelques mois par un groupe qui assume son climatoscepticisme. C'est un risque majeur pour l'avenir de nos sociétés, je crois qu'il faut le rappeler.

Comme Tristan le disait, il est extrêmement intéressant qu'un des apports de ce troisième plan climat, c'est de le rendre populaire. Je crois que l'on ne le rendra pas populaire si on n'est pas rassurants. Il faut vraiment que ce plan climat soit aussi une manière de rassurer la population, de rassurer les ménages modestes, les petites classes moyennes sur le fait que l'effort à faire sur le climat n'ira pas contre leurs aspirations à une vie meilleure pour eux, y compris en termes de consommation, je le dis sans ambages. Si on veut un plan climat populaire, il faudra aussi qu'il soit rassurant. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Quelques mots suite à la présentation de Tristan Riom sur ce plan climat. D'abord, concernant le bilan que vous avez fait du précédent PCAET, vous évoquez un certain nombre de chiffres que nous saluons et dont nous ne pouvons que nous réjouir, notamment la diminution de 3 % des consommations d'énergie et de 13 % des émissions de gaz à effet de serre. Vous soulignez que pendant ce temps, en 20 ans, la population de l'agglomération a augmenté, je crois, de près de 25 %, donc évidemment, tout cela va dans le bon sens.

Il y a quelques questions quand même, puisque vous évoquez les émissions de gaz à effet de serre importées. C'est une bonne chose de le mentionner, on ne peut pas ne pas souligner le fait qu'elles représentent 60 % des émissions de gaz à effet de serre des habitants de la Métropole, donc la majorité. Il serait intéressant de savoir – je n'ai pas trouvé de chiffres à ce sujet – comment elles ont évolué au cours de ces 20 dernières années, puisque nous avons laissé nos émissions de gaz à effet de sœur produites dans l'enceinte de la Métropole pour savoir dans quelle mesure nous les avons réduites effectivement, ou parfois simplement déplacées. De la même manière, lorsque vous parlez d'atteindre la neutralité carbone, ou en tout cas d'y tendre à horizon 2030 ou 2050, incluez-vous dans cette neutralité carbone ces émissions de gaz à effet de serre importées qui sont, encore une fois, majoritaires au sein de la Métropole ?

Il y a un deuxième point concernant l'étude que vous avez évoquée sur le périphérique solaire. C'est un projet qui est favorisé par la loi APER et qu'il nous semble intéressant d'investiguer. Beaucoup de métropoles se sont déjà lancées sur le sujet. Je pense à Bordeaux, qui doit expérimenter un certain nombre d'éléments sur son périphérique d'ici la fin de l'année 2024. À Nantes, on en est au tout début, vous lancez une étude. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur les objectifs de l'étude ? Parle-t-on d'ombrillaires au-dessus du périphérique ? De panneaux photovoltaïques sur les bas-côtés ? Quel est le calendrier de cette étude ? Puisque l'on parle d'étude, je n'ai pas retrouvé de trace dans la délibération de l'étude concernant le métro que vous avez lancée, je crois, il y a un peu plus d'un an. Pourriez-vous nous donner des informations concernant cette étude ? En termes de qualité de l'air, évidemment, ce type de transport est aussi à investiguer.

Troisième point, vous nous parlez, Monsieur Riom, dans l'action 23 du PCAET, d'ouvrir le dialogue sur la transition des serres chauffées industrielles vers des systèmes peu consommateurs d'énergie et de ressources. C'est mentionné dans l'action 23 du PCAET. Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Vice-président, que c'est précisément ce que font aujourd'hui les maraîchers nantais qui mettent en place des cultures expérimentales, économes en eau et économes en ressources. Je crois que c'est important de le rappeler, parce que pendant qu'ils travaillent à améliorer leur empreinte carbone et leurs performances écologiques et énergétiques, vous soutenez, Monsieur le Vice-président, des activistes qui, précisément,

saccagent ces mêmes cultures expérimentales qui ont vocation à réduire l'empreinte énergétique de nos maraîchers nantais. Vous admettrez, je pense, que c'est une manière pour le moins curieuse d'ouvrir le dialogue avec les acteurs économiques, pourtant si essentiels à notre territoire.

Enfin, dernier point, vous avez parlé d'un plan climat que vous souhaitez populaire. J'ai entendu et lu avec intérêt les propos de Madame la Présidente sur ce type de plans qui peuvent facilement devenir illisibles et jargonnant (je crois que ce sont, à peu de choses près, vos termes). On rejoint tout à fait vos aspirations à associer les habitants, les acteurs, les entreprises de la Métropole à cet enjeu climatique et énergétique. Je rejoins d'ailleurs les propos de mon collègue Ronan Dantec, parce qu'il ne s'agit pas que les plus fragiles d'entre nous se sentent menacés par un projet de lutte contre le réchauffement climatique qui pourrait porter atteinte à leur qualité de vie et à leurs espoirs d'une vie meilleure. Ronan Dantec l'a très bien souligné. On a un vrai risque là-dessus, on en a déjà parlé. Je rappelle que les jeunes qui manifestent pour le climat sont, à 75 %, des jeunes issus de milieux urbains favorisés. On voit que le risque est là, et qu'il faut effectivement que l'on soit capables d'emmener tout le monde dans ces enjeux énergétiques et climatiques. Oui, nous le saluons à 100 %, et nous considérons que nous avons un véritable enjeu pour associer, pour expliquer, et pour faire de la pédagogie auprès de l'ensemble de nos concitoyens. Ces méthodes sont bien plus efficaces pour sensibiliser les habitants de notre Métropole que de soutenir des activistes qui repeignent en orange la façade de nos bâtiments publics. Voilà ce que je souhaitais dire.

Nous soutenons cette volonté d'associer les habitants et de faire un vaste plan climat populaire. Nous voterons évidemment ce plan climat, et nous formulons le vœu que, maintenant que nous avons cet outil qui permettra d'associer et de sensibiliser les habitants de notre territoire, nous ne verrons plus d'élus de cette assemblée soutenir les actions violentes d'activistes climatiques. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Pour répondre à la question de Laurence Garnier avec le plus de précision possible, l'étude sur le métro fait partie de l'étude prospective transport qui est réalisée par l'AURAN, l'agence d'urbanisme, et elle devrait être livrée d'ici un an. »

M^me^ la Présidente : « S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Je vous remercie toutes et tous pour vos interventions. Je comprends que le plan climat va être voté à l'unanimité de ce Conseil, et j'en suis ravi. Je vais répondre aux quelques questions qui ont été soulevées, et je vais procéder par ordre de polémique décroissant.

Sur la question de repeindre un bâtiment en orange, vous qualifiez cela de "violence", Madame Garnier. Je vous signale que ce n'est pas ce que dit la justice, et je vous inviterai pour cela à venir au procès, puisqu'il s'y passe des choses intéressantes. La justice a bien mentionné que c'était de la liberté d'expression. Ce n'est donc pas moi qui le dis, c'est bien la justice.

Sur la question des maraîchers, vous soulevez un sujet intéressant, parce que d'abord, l'enjeu de cette fiche action, c'est de pointer la consommation d'énergie des maraîchers. Aujourd'hui, elle est invisible, elle n'est pas connue, elle n'est pas publique, donc le premier sujet, c'est qu'avec notre plan climat, nous donnons accès à l'information, là où aujourd'hui elle n'est pas forcément accessible. Ce que l'on dit bien, quand on dit que nous voulons aller vers des systèmes moins consommateurs de ressources, c'est que la décarbonation n'est pas possible, parce que si on voulait faire de la méthanisation, par exemple pour alimenter en gaz les serres maraîchères qui sont aujourd'hui présentes sur le territoire, il faudrait une à deux fois le mégaméthaniseur que l'on voulait faire à Corcoué-sur-Logne.
Vous voyez bien le problème que cela pose d'essayer de faire autant de méthanisation. On a quand même un vrai nœud à cet endroit. En plus, cela a été dit par Ronan Dantec, un plan climat croise d'autres enjeux, avec des enjeux de gestion de l'eau, de biodiversité, donc forcément, l'option de mettre plus de pesticides pour je ne sais quoi n'est pas forcément la meilleure. Il y a des systèmes qui marchent très bien, qui s'appellent "l'agroécologie", par exemple, et qui font partie intégrante de notre plan alimentaire territorial.

Concernant vos propos par rapport au périphérique solaire, vous me posez la question de savoir si j'ai davantage d'informations. Malheureusement, ce n'est pas le cas, puisque c'est justement une étude que nous voulons lancer. La question de savoir si cela va être sur le côté, au-dessus, etc., ce sera le sujet de l'étude. Pourquoi le pose-t-on en ces termes ? Parce que d'autres communes et collectivités ont fait le souhait d'y aller, comme Bordeaux et Marseille, donc on veut rentrer dans ce train du travail sur la question de la solarisation du périphérique. On devrait lancer l'étude pour avoir, d'ici un an et demi, des éléments plus

fiables sur le potentiel que cela représenterait, et pour savoir comment le faire en termes de foncier, etc. C'est un sujet vraiment prospectif, je n'ai pas aujourd'hui d'images 3D à vous donner, ou que sais-je. Ce qui est sûr, c'est que l'on ne part pas forcément sur les solutions qui avaient été envisagées il y a quelques années, qui sont des solutions de voirie solaire. C'était un produit mis en avant il y a quelques années, mais c'est visiblement assez peu fiable, donc on est plutôt sur du panneau plus classique. L'étude va être lancée, donc je ne peux pas vous donner plus d'éléments en l'état.

Enfin, sur votre question des importations des émissions de gaz à effet de serre, tout l'enjeu de travailler sur un scope 3, c'est justement de faire en sorte que le jour où l'on relocalisera une usine pour faire des microprocesseurs, des téléphones portables ou des machines à laver, on est bien d'accord que cela devra diminuer les émissions de gaz à effet de serre, parce que ne pas trimbaler un produit d'un bout à l'autre de la planète a moins d'impact environnemental. Néanmoins, et pourtant, quand on prend en compte un scope 1, c'est-à-dire une comptabilité un peu à l'ancienne, cela aurait un impact négatif, parce que l'on se met à produire quelque chose, donc on émet du gaz à effet de serre, et on a l'impression que l'on a un plus grand impact sur l'environnement. C'est pour cela que d'aller sur le scope 3 nous permet d'avoir une meilleure visibilité sur ce qu'il se passe réellement à travers nos politiques publiques. Typiquement, dans le cadre de la relocalisation de l'industrie, qui est un gros sujet que nous portons également en tant qu'écologistes, avoir le scope 3 nous permet d'avoir une meilleure visibilité de ces sujets.

Par rapport aux propos de Marie-Annick Benâtre, le plan climat populaire comprend trois volets : un volet éducation populaire, cela a été dit, un volet de communication, mais aussi un volet de travail sur les modes de vie. Pour le coup, il faut bien que l'on se mette d'accord : l'enjeu est de dire que la question climatique n'est pas un tableur Excel avec des émissions de gaz à effet de serre, ce sont des modes de vie qui changent, et il faut que l'on soit à l'écoute de comment vivent les gens, les populations, les contradictions dans lesquelles nous sommes chacun et chacune mis. C'est bien cela le but. On se rejoint donc tout à fait sur le fait qu'un plan climat populaire s'occupe bien de la façon dont les gens vivent pour de vrai. Sur les questions de ZFE qui ont été pointées, nous sommes tout à fait d'accord, c'est justement pour ne pas faire de l'écologie punitive. La vraie écologie punitive, c'est de ne pas agir, c'est ce que j'ai dit sur la question du changement climatique et de la mauvaise adaptation.

Il y avait aussi des questions dans votre intervention sur la question du sérieux, c'est-à-dire : sommes-nous capables de le tenir ? J'ai pris deux illustrations, à savoir le vélo et la rénovation thermique. Ces deux sujets sont intéressants, parce que le monde est en train de changer, et si on ne rehausse pas nos objectifs, on va se mettre à le freiner, on va bientôt être dépassés par nos objectifs. Il s'agit bien de se mettre à niveau par rapport à ce qu'il se passe réellement sur le terrain. Enfin, je vais reprendre l'image d'un grand Monsieur de l'écologie politique, j'ai nommé Jean-Sébastien Guitton, qui nous disait : "Lorsqu'une toiture fuit, si on n'a l'argent que pour réparer la moitié de la toiture, l'objectif de la politique publique peut-il être de réparer la moitié de la toiture ?". Non, parce qu'une fois que l'on aura réparé la moitié de la toiture, on va faire une grande fête, on va couper un ruban en disant "On a réussi !", mais en fait, il va quand même pleuvoir dans le salon. C'est pour cela que l'on se donne pour objectif de coller à ce que nous demandent les scientifiques, de coller à ce que l'on doit faire, et ensuite, on peut travailler à aller chercher des moyens. Typiquement, au niveau européen, avec le Climate City Contract, c'est bien l'enjeu. Aujourd'hui, à Nantes Métropole, on est un des seuls territoires qui est capable de répondre à des appels à projets européens entre des associations, des collectivités, des entreprises pour aller chercher des sous. Il faut que l'on continue à le faire.

Je termine avec les deux dernières interventions, dont celle de Nathalie Leblanc. Merci pour votre soutien. Je retiens un élément sur la question de l'eau. En effet, il n'y a pas le "e" de l'eau dans "PCAET". Néanmoins, dans le diagnostic adaptation que nous avons mené, y compris avec l'aide de l'Europe, la question de l'eau remonte de manière très récurrente sur l'agriculture, par exemple, mais aussi sur l'alimentation des êtres humains et des plantes. C'est bien présent, notamment dans le volet adaptation qui est fortement développé.

Enfin, par rapport aux propos de Ronan Dantec, je suis content d'avoir ménagé sa susceptibilité, parce que l'espoir de tout vice-président au climat, c'est d'avoir enfin réglé cette question climatique, de se dire "je fais le dernier plan climat, et tout sera réglé". En réalité, ce qu'il faut se dire, c'est que cette question de la transformation climatique va accompagner nos vies à toutes et tous, et elle ne va jamais vraiment être réglée. Si je le dis en terme un peu geek-écolo, une fois que l'on est rentré dans l'anthropocène, on n'en sort jamais. Une fois que l'on est rentré dans un monde où l'on se dit que l'on est en train de dérégler la planète à un niveau fou, on ne sortira jamais vraiment de ce monde-là. Cela va nous accompagner, on aura des plans climat tous les 6 ans pendant des siècles et des siècles, à chaque fois en se reposant la question de la manière de diminuer notre pression sur l'environnement. Je vous remercie pour votre vote à l'unanimité. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

Applaudissements.

3 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ADOPTION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 3, Tristan Riom. »

M. Riom : « Délibération n° 3 pour le plan de prévention du bruit dans l'environnement. Vous vous rappelez que nous avons déjà parlé plusieurs fois de ce sujet – au moins deux fois –, de cette question du bruit dans l'environnement. Nous en avons parlé une première fois lorsque nous avons dû établir les cartes de bruit stratégiques, c'est-à-dire comment notre territoire est touché par la pollution sonore, mais aussi par tous les bruits. Nous en avons parlé une deuxième fois lorsqu'il a fallu proposer un plan de prévention du bruit de l'environnement. Nous rappelons que le bruit est un sujet majeur pour nos populations, un sujet de santé. Le bruit coûte aussi, parce que cela a un impact sur la santé, mais cela a aussi un impact sur notre système de santé. Une étude avait estimé à 147 milliards d'euros par an le coût du bruit. C'est un enjeu majeur d'un point de vue économique, mais aussi et avant tout d'un point de vue santé, et du fait de la demande dans nos populations.

Je vous fais un petit rappel des événements. Le 9 février 2024, il s'agissait d'arrêter un projet, c'est-à-dire de voter ensemble un projet qui avait cinq objectifs. Suite à cela, il est parti en consultation du public. Nous avons donc eu 14 contributions de la part de 9 contributeurs et contributrices différents qui ont fait 18 propositions distinctes, et nous avons dû travailler sur ces 18 propositions. Parmi ces 18, il y en a 6 qui ne nous concernent pas directement, donc on a renvoyé cela aux institutions compétentes, notamment à l'État. Ce que l'on pour dire concernant les éléments importants de ces contributions, c'est qu'il y avait une demande de renforcer le travail de lutte contre les nuisances sonores liées aux véhicules motorisés, notamment la réduction des vitesses et la priorisation des modes actifs de déplacement. Nous réaffirmons que c'est bien l'objectif de la Métropole, et nous sommes ravis que nos concitoyens et concitoyennes continuent de le demander.

Nous avons eu des demandes sur les niveaux sonores des engins de police, puisque visiblement, c'est un sujet important pour des gens qui habitent à proximité des commissariats ou dans des lieux où il y a régulièrement des engins de police. Nous allons regarder cela pour ce qui est des polices locales, et nous avons transmis la demande pour les polices nationales.

Enfin, de manière plus localisée, nous avons eu un certain nombre de demandes d'aménagements routiers qui vont être étudiées au fur et à mesure. Parfois, ce sont des demandes un peu contradictoires, parce que l'on peut avoir des demandes de création de petits plateaux routiers qui font que les voitures vont ralentir leur vitesse, donc on ralentit les vitesses, cela fait moins de bruit, sauf que le plateau en tant que tel fait du bruit via les amortisseurs. Il faut quand même regarder cela dans le détail, parce que paradoxalement, on a tendance à ne pas mettre de plateaux ralentisseurs, parce que cela fait trop de bruit.

Quoi qu'il en soit, ce fut plutôt un plébiscite pour notre PPBE, nous en sommes plutôt satisfaits. Nous prenons en compte les demandes, et nous vous demandons d'acter formellement ce PPBE suite à la consultation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour à ceux que je n'ai pas encore vus. Tristan l'a rappelé, il y a un gros enjeu de santé. Lorsque la politique publique santé a été préparée, notamment sous l'égide de ma voisine de droite, Martine Oger, systématiquement, il y avait cette question du bruit qui remontait, cette question du bruit et de l'impact sur la santé. Tristan a évoqué le fait que c'est la troisième délibération que l'on prend sur ce sujet, et il y avait une magnifique carte. Ce n'était pas la carte des axes routiers, c'était la carte du bruit, et pourtant, c'était exactement la même. On identifiait extrêmement précisément le périphérique, c'est-à-dire que l'on avait l'impression de voir le périphérique tracé, mais c'était bien la carte du bruit. Malheureusement, il y a énormément de personnes qui vivent le long de ce périphérique. Malheureusement, il y a beaucoup de personnes qui subissent le bruit, et cela a donc un impact conséquent sur la santé.

Dans le même temps, il y a quelques années, l'État a proposé un triplement du pont de Bellevue pour résoudre les bouchons. Or, on le sait, cela ne règle jamais les bouchons : à chaque fois que l'on agrandit une infrastructure routière, cela a plutôt tendance à augmenter. Dans un premier temps, il y a une légère fluidification, et quelques mois après, on est reparti pour de nouveaux bouchons, avec une augmentation du trafic de 10 à 15 %, ce qui représente, pour le pont de Bellevue, 8 000 à 12 000 véhicules de plus par jour. C'est pour cela qu'avec un certain nombre d'élus, à l'initiative du groupe Écologiste et Citoyen, on a écrit au ministre pour demander l'abandon de ce triplement du pont de Bellevue, et – on est très ambitieux –, si possible, le transfert de ces fonds vers des mobilités durables, les transports en commun, le train, le vélo, autant de mobilités qui, au passage, font beaucoup moins de bruit.

Il y a un deuxième sujet bruit, c'est le sujet aéroport. On est notamment à une période que l'on a attendue très longtemps, c'est enfin l'été. Avec l'été et les beaux jours, on ouvre les fenêtres, on espère aller dans le jardin, sur le balcon, sur la terrasse, dans les parcs. Pour les riverains de l'aéroport, c'est possible, mais cela veut dire être dérangé toutes les trois ou quatre minutes par un avion qui passe au-dessus de votre tête. Cet aéroport, qui est une plaie l'hiver pour les riverains, devient un enfer pendant l'été. Tristan évoquait le fait que l'on n'avait pas forcément la compétence sur l'aéroport, mais il n'empêche qu'il y a quelques jours, une compagnie aérienne qui agit beaucoup sur l'aéroport de Nantes Atlantique a diffusé dans la presse locale le fait qu'elle respectait désormais beaucoup mieux le couvre-feu. Nous en sommes ravis, et on espère que c'est l'action des élus locaux des 24 maires qui a permis ce meilleur respect du couvre-feu, et donc ce meilleur respect de la santé des habitants. Pour autant, nous pensons qu'il ne faut pas s'arrêter là et qu'il faut que l'on demande collectivement l'élargissement du couvre-feu, tout simplement pour répondre aux conseils de l'OMS, et proposer un plafonnement du nombre de vols. Merci pour votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Quelques mots sur le plan d'exposition au bruit. Il y a un certain nombre d'éléments que vous avez évoqués, Monsieur le Vice-président. On a évidemment dans notre Métropole les nuisances liées à la circulation automobile, au passage des tramways, sujet que soulève aussi un certain nombre des riverains des voies de tram. Je ne sais pas si vous pouvez le prendre en compte dans le cadre des actuels travaux de la ligne 2, qui est fermée jusqu'en septembre. Il y a des spécificités nantaises liées au chantier du CHU sur l'Île de Nantes et de l'écocentre associé au traitement et au concassage de ces déchets, qui génère aussi un certain nombre d'appréhensions bien légitimes de la part des riverains concernés. On a des problématiques liées à la délinquance et aux incivilités, je pense aux rodéos urbains. Je sais que vous engagez un certain nombre d'actions, mais force est de constater que pourtant, ces phénomènes s'amplifient. Je pense à ce qu'il se passe régulièrement sur le parking du Zénith, Monsieur le Maire de Saint-Herblain a bien à l'esprit ces problématiques. Parfois, il y a plusieurs centaines de personnes et de véhicules qui font des rodéos urbains jusqu'à tard le soir ou tard dans la nuit.
Je crois que l'on a un impératif, au travers de ce PPBE, qui est d'avoir une approche à 360° capable d'allier les questions d'urbanisme, les questions de lutte contre la délinquance et les incivilités, et aussi, bien sûr, les questions des nuisances sonores liées à nos différents modes de transport.

Je vais à mon tour de dire un mot sur la question de l'aéroport. Un certain nombre d'entre vous ont mis beaucoup d'énergie à combattre le projet de transfert. Aujourd'hui, il s'agit de pouvoir en maintenir l'attractivité, le dynamisme de notre Métropole tout en protégeant les riverains. Je pense bien sûr aux riverains du sud Loire. Je voudrais aussi vous interroger sur ceux du nord de la Loire qui, aujourd'hui, sont moins impactés par les nuisances sonores aéroportuaires, mais qui pourraient l'être demain si la dérogation qui permet d'approcher l'aéroport par l'est venait à tomber et obligeait les avions, dans un certain nombre de cas et de situations météorologiques, à survoler le nord de la Métropole et à arriver par l'Erdre, et donc à survoler des dizaines de milliers d'habitants de la Métropole et de Nantes supplémentaires : au-dessus de la place Graslin, de la place Bretagne, de la place Viarme, et sur tout cet axe qui remonte le long de l'Erdre. Monsieur le Vice-président, Madame la Présidente, je voulais savoir si vous aviez des informations à nous donner sur ces hypothèses, puisque vous parlez de mettre à jour les cartes de bruit stratégiques. Je crois que quand on parle de qualité de l'air – on vient d'en parler – et de nuisances sonores, on ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas cette menace qui plane – c'est le cas de le dire – sur des dizaines de milliers d'habitants supplémentaires de la Métropole nantaise. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je vous apporte quelques éléments de réponse, en dehors de ceux que Tristan apportera, sur des choses très précises et factuelles. Madame Garnier, vous avez évoqué le bruit du tramway, et en particulier le crissement sur les rails qui représente une vraie gêne pour les habitants qui habitent sur le

parcours, à proximité des voies de tramway. C'est notamment le cas sur la ligne 2, où nous avons commencé à mettre des graisseurs de voie qui permettent de faire baisser ces crissements. Les graisseurs de voies, ce sont de petites machines qui injectent de la graisse, ce qui permet aux roues du tramway de glisser plus facilement. Il ne faut pas en mettre trop, car sinon, pour freiner, c'est compliqué, je pense que chacun peut le comprendre. Cela permet en tout cas de faire baisser les décibels émis par le tramway.

Sur les runs et les rodéos, je suis bien d'accord avec vous, et en particulier sur un des parkings du Zénith sur lequel on a une vraie difficulté : il est difficile de fermer le parking complètement le vendredi soir, car cela se passe généralement le vendredi soir, parce qu'il y a un certain nombre d'entreprises dont les sorties passent précisément sur ce parking du Zénith. Il y a un certain nombre d'activités de maintenance informatique qui nécessitent le fait d'avoir des équipes de nuit, et donc des gens qui commencent le soir et qui repartent le lendemain matin. On peut donc difficilement, *a priori*, fermer pour de bon. Je pense que l'on n'aura pas vraiment le choix, à un moment ou à un autre, parce que ces incivilités pourrissent complètement la vie des habitants à proximité immédiate, et elles commencent à se répandre un peu sur d'autres endroits. Ce sont des incivilités parfaitement évitables et qui créent une sorte de tourisme du vice, si j'ose dire, puisque beaucoup de gens viennent de loin pour assister à des spectacles où ils mettent leur vie en danger. C'est bien de s'en rappeler. J'interpelle évidemment assez régulièrement la police et le procureur sur le sujet. Il y a déjà eu des opérations menées au début du printemps qui ont été plutôt efficaces, et j'attends qu'elles soient renouvelées en tant que de besoin. Vous connaissez tous et toutes le niveau d'occupation de nos forces de l'ordre aujourd'hui, notamment avec les Jeux olympiques, ce qui risque d'être un peu compliqué.

Concernant ce que vous appelez « l'approche par le nord », qui n'est ni plus ni moins que la double approche possible, pour l'instant, une étude va être menée par la direction générale de l'aviation civile. La difficulté que l'on a, vous l'avez bien compris, c'est l'instabilité, notamment des ministres, puisque lorsque l'on touche un ministre qui comprend nos problématiques et qui répond – je peux le dire, je pense à Monsieur Beaune – avec une certaine écoute et une qualité de réponse, peu de temps après, malheureusement, il change, et les équipes changent aussi autour de lui. On souffre un peu de cette non-permanence de l'État, puisque ce qui est entamé par les uns n'est pas forcément poursuivi avec la même détermination par les autres, même si le délégué ministériel fait plutôt du bon travail pour ce qui est de nous parler. J'attends de voir pour la suite des opérations, et j'attends de voir quelle est son espérance de vie dans les semaines à venir. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Beaucoup de choses ont été dites. Je vous remercie pour les interventions de soutien au PPBE, cela marque l'importance de ce sujet. Je voulais juste répondre sur l'écocentre. Madame Garnier, vous vous faites le relais de plaintes sur le bruit. Autant je faisais de la prospective, autant vous faites carrément de la voyance, parce que l'écocentre ne fonctionne pas encore, donc je ne vois pas comment on peut se plaindre d'un bruit provenant de quelque chose qui n'existe pas encore. Sur la question, il y a quelques mois, lorsqu'il y avait des interpellations citoyennes, un groupe citoyen de suivi a été monté. Le dernier rendez-vous a eu lieu il y a deux semaines, je crois, pour travailler à ce qui peut éviter la gêne autour du bruit. Il me semble que le sujet est bien travaillé avec les habitants et les habitantes, si cela peut vous rassurer.

Pour tous les domaines que vous évoquez et qui sortent un peu du cadre que j'ai cité, il faut bien comprendre que le PPBE travaille sur le ferroviaire, l'industriel, le routier et l'aérien, c'est le cadre du travail. On ne pourra pas aller, dans le cadre du PPBE, sur d'autres sujets, ce qui ne veut pas dire que l'on ne peut pas aller en général sur d'autres sujets en lien avec le bruit. Cependant, dans le cadre du PPBE, c'est le ferroviaire, l'industriel, le routier et l'aérien. Je vais juste rebondir sur un sujet dont vous avez parlé sur le routier. Mounir Belhamiti m'avait interpellé en février, je crois, sur la question des radars sonores qui peuvent être une manière de sortir d'une approche générale et de regarder au niveau local. J'avais repointé le fait que pour l'instant, les résultats n'étaient pas tout à fait probants sur les radars sonores, mais je m'étais engagé à ce que l'on regarde la chose. Depuis, on a eu un rendez-vous pour regarder ce qu'il se passait sur les radars sonores. Globalement, cela confirme que c'est encore en expérimentation et qu'il va falloir que cela avance un petit peu avant que cela ne soit tout à fait fiable. Voilà un exemple de choses que nous pourrions envisager en plus sur ces questions du bruit routier que vous pointiez. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

4 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – DÉBAT SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES APPROUVÉES PAR LES COMMUNES

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 4, Tristan Riom. »

M. Riom : « Je suis désolé, je vais être là une bonne partie de l'après-midi. Nous parlons des zones d'accélération ENR, encore un sujet qui vient une énième fois dans notre Conseil. Que se passe-t-il ? Cela a été quelque chose qui nous a accompagnés tout au long de cette fin d'année 2023 et du début d'année 2024, puisque les communes ont finalement déposé leurs projets de zones d'accélération d'énergies renouvelables, travaillés en grande partie avec la Métropole sur un appui technique, mais cela dépendait vraiment des volontés des communes de travailler sur ces sujets. Maintenant, nous devons acter ces zones. Elles ont déjà été votées dans les différentes communes, et nous, en tant que Métropole, nous en prenons acte. On peut quand même rappeler que cette question du travail de la territorialisation des énergies renouvelables, même si cela a posé beaucoup de questions, parce que cela a quand même été fait dans la précipitation – le délai était très court, cela n'a pas toujours permis d'avoir un bon débat –, cela a permis au moins de poser ce sujet : où met-on les énergies renouvelables ? Cela a permis de créer des débats, j'y reviendrai un peu après.

Ce que l'on peut quand même rappeler, c'est que la principale énergie renouvelable sur le territoire est bien la chaleur renouvelable avec les réseaux de chaleur. C'est la principale énergie cartographiée. On peut aussi rappeler, puisque les cartes sont accessibles sur le site de la Métropole et à travers les délibérations des communes, qu'une zone d'accélération n'est pas une obligation de faire un projet. Ils doivent donc quand même suivre tout le processus d'étude de biodiversité, d'opportunité du projet, etc. Il n'y a pas d'obligation à la réalisation, et on pourrait avoir des projets d'énergies renouvelables en dehors de ces zones. C'est simplement un coup de pouce, une opportunité d'accompagner un peu mieux un projet.

Ce que je peux vous dire aussi, c'est que des concertations publiques que nous avons eues, globalement, nous avons eu assez peu de retours. À la marge, l'État nous a fait des retours de zones à retravailler dans certaines communes, parce que parfois, le zonage pouvait déborder un peu sur une zone protégée ou sur un espace agricole. Un travail léger a été fait, mais c'est cela ne remet pas en cause l'équilibre général et la production générale qui avaient été pointés. On peut dire également que le travail de territorialisation nous amène plutôt une bonne nouvelle, parce que l'on se rend compte que ce que nous avions dans notre document de programmation, notamment le schéma directeur des énergies, est fiable, car on arrive à peu près aux mêmes chiffres en termes de potentiel de production sur le territoire. Cela vient aussi nous rassurer sur le fait que nos stratégies sont réalistes. Une fois que nous aurons voté ensemble ces zones d'accélération ENR, nous devrons acter la chose au prochain comité régional de l'énergie, en octobre 2024.

À savoir que le fonctionnement est un peu étonnant, mais en comité régional de l'énergie, si jamais il y a une invalidation, c'est-à-dire si jamais les potentiels remontés à l'échelle régionale étaient insuffisants, ils nous renverraient travailler pour trouver d'autres potentiels. Je ne sais pas comment nous ferons à ce moment-là, je reviendrai vous voir et on essaiera de trouver des solutions. En tout cas, je défendrai nos cartes lors du comité régional de l'énergie, en disant bien que nous l'avons fait avec sérieux, concertation, et que nous estimons que c'est bien ce qui est réaliste et réalisable sur le territoire.

Finalement, ces zones d'accélération ENR connaîtront aussi une traduction dans les documents d'urbanisme, ce qui est plutôt bien. Cela viendra infuser dans le PLUm, le SCoT, le SRADDET et le PCAET, tout ce que l'on connaît déjà sur les documents d'urbanisme.

Je vais juste terminer en vous rappelant que quand les zones d'accélération ENR sont arrivées, on s'est dit : « Il y a une demande de l'État qui nous pose question, qui nous pose problème en grande partie au vu des délais. On va essayer d'en faire un outil d'animation quand même, on va essayer d'en faire quelque chose pour travailler, etc. ». À l'échelle des pôles, dans les communes, peut-être qu'il y a quelques exceptions, mais cela a permis de commencer à travailler, de commencer à amorcer des sujets de doctrine de développement des énergies renouvelables. Sur les parkings, par exemple : que fait-on ? Où les met-on ? On peut quand même saluer ce travail. J'aimerais remercier tous celles et ceux qui se sont mobilisés, parce que le développement des énergies renouvelables pose plein de questions. On a avancé avec ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il y aura plein d'autres questions. Encore une fois, tout cela est connecté avec notre travail sur le 100 % énergies renouvelables, aussi bien le schéma directeur des réseaux de chaleur qui continue à se développer, ou le travail avec la SAS ENR Territoriale, puisque la Métropole va se doter, normalement d'ici la fin de l'année – c'est l'objectif que l'on a en termes de temps –, d'une structure d'investissement public dans les projets d'énergies renouvelables. En tout cas, nous devons prendre acte de ces cartes qui ont été votées dans les communes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Il n'y a pas de vote, au temps pour moi, le Conseil prend acte. Je vous remercie de votre vigilance bienveillante, chers collègues. »

5 – ASSAINISSEMENT – APPROBATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR SUR LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DE NANTES MÉTROPOLE « SYAM 2040 »

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 5, j'appelle Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, je suis heureux de vous présenter cette délibération relative au nouveau schéma directeur de nos systèmes d'assainissement. Vous le savez, il s'agit d'un outil de planification de notre belle politique publique à l'horizon 2040 visant à répondre aux besoins de nos habitants et de nos territoires pour fiabiliser notre service public, et contribuer bien évidemment aussi à la transition écologique que nous appelons, chacune et chacun, de nos vœux. Avant de passer à la présentation de ce travail collectif mené en lien avec l'État, je souhaitais remercier l'ensemble des agents de la direction du cycle de l'eau impliqués dans ce travail au long cours, son directeur Philippe Gilles, pour leur engagement sans faille pour ce travail, comme je le disais, de longue haleine. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous le présenter, mes chers collègues, dans différents cadres collectifs de dialogue, qu'il s'agisse des commissions locales de pôle, des conférences des maires, des exécutifs métropolitains, des groupes politiques à Nantes Métropole, des commissions encore tout récemment, et évidemment, dans le cadre de rendez-vous bilatéraux lorsque c'était nécessaire.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de passer à une présentation, que j'espère à la fois compacte et intelligible, avec un certain nombre de rappels sous vos yeux, et notamment les grands piliers de cette politique publique de l'eau et de l'assainissement, qui fait bien évidemment écho à ce schéma directeur.

- Le premier pilier concerne l'anticipation des besoins futurs et des enjeux de sécurisation de notre alimentation en eau potable. Cela fait bien évidemment écho à ce schéma directeur assainissement, parce que lorsque nous protégeons nos milieux aquatiques, nous protégeons bien évidemment la ressource en eau brute.

- Le deuxième pilier concerne quant à lui la santé, et justement la biodiversité des cours d'eau. Vous verrez que c'est au cœur de ce schéma directeur, qui vise bien évidemment à préserver toujours plus ces cours d'eau et ces milieux aquatiques, notamment par la limitation drastique des rejets en milieu naturel, de près de 80 % à l'horizon 2040 pour ce qui est du secteur séparatif de nos réseaux.

- Le troisième point concerne la prévention des inondations. L'enjeu, avec ce schéma directeur, est là encore d'améliorer la résilience de nos territoires, vous le verrez, avec des interventions structurantes sur le dimensionnement de nos réseaux, sur nos bassins de stockage, sur nos postes de refoulement. Vous savez Ô combien c'est nécessaire, au vu des impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau qui sont nombreux, avec à la fois les sécheresses plus nombreuses et plus intenses que nous connaissons, mais aussi des épisodes de précipitation plus intenses (nous l'avons vécu sur notre territoire métropolitain il y a encore quelques jours). Évidemment, on se doit d'agir dans ce contexte et d'accélérer les actions de la Métropole, que ce soit sur les réseaux, les ouvrages, mais aussi sur la fabrique de la ville et les enjeux, par exemple, de désimperméabilisation de nos espaces publics.

- Le quatrième point concerne, quant à lui, l'accès à l'eau pour tous et la relation usager.

- Le dernier point concerne la ressource et l'empreinte écologique de cette politique publique. Là aussi, vous le verrez, cela fait écho à ce schéma directeur, notamment autour des enjeux, par exemple, de réutilisation des eaux usées, de production de biogaz, ou encore d'électricité et de toiture utile.

Voici le rappel des grandes ambitions de ce schéma directeur et de la boussole qui nous a animés :

- Bien évidemment, pouvoir répondre au dynamisme démographique de notre territoire et à son développement urbain, parce que vous le savez, dans le domaine de l'assainissement, il y a un enjeu réglementaire éminemment stratégique qui, derrière, impacte évidemment la conformité de nos systèmes d'assainissement, mais aussi notre capacité à urbaniser nos villes, et notamment à pouvoir délivrer des permis de construire. Je sais que chacune et chacun est attentif à ce sujet.

- La deuxième ambition était bien évidemment de réduire notre impact sur les milieux récepteurs, notamment à travers la limitation de nos rejets dans les milieux aquatiques.

- La troisième concernait le développement d'un service d'assainissement fiable, en maîtrisant le coût pour l'usager, vous le verrez avec les montants qui sont indiqués. C'est là aussi un enjeu majeur.

- Et puis il y a ce sujet de la transition écologique et de l'assainissement comme étant un levier de celle-ci, je viens de l'évoquer tout à l'heure.

Vous le voyez, sur la droite de la vignette, il y a le rappel du montant de ces études qui ont amené à cette planification. Il est bien évidemment important, plus de 2 millions d'euros, mais il s'explique par le croisement de nombreuses données pour parvenir justement à cette planification au long cours, qu'il s'agisse de données hydrographiques, urbanistiques, topographiques, ou encore démographiques. Cela fait beaucoup de "ique", mais cela fait aussi évidemment beaucoup de sujets à pouvoir travailler pour établir une planification justement fiabilisée.

Ensuite, nous rentrons dans le vif du sujet de cette stratégie d'intervention avec le volet traitement, et donc station d'épuration, avant de rentrer dans le sujet collecte et transfert. À travers cette petite vignette, on veut donner à voir l'ampleur du travail qui nous attend sur la question du traitement, avec des interventions sur un grand nombre de nos stations d'épuration et ouvrages, ou qu'il s'agisse de la création de nouveaux ouvrages. On peut penser, bien évidemment, à celui qui se situe à l'est de notre Métropole, sur la Prairie de Mauves. On aura l'occasion d'en parler dans le cadre de notre ordre du jour, mais c'est un ouvrage éminemment structurant, à la fois pour fiabiliser notre service public de demain, mais aussi pour limiter nos rejets en milieu naturel, car il permettra de déconnecter l'équivalent de 100 000 habitants du réseau unitaire qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, et donc de rendre plus efficaces la collecte et le traitement. Vous voyez déclinées ensuite les autres interventions, que cela concerne des extensions ou des interventions sur le process sur l'ensemble des ouvrages de notre Métropole.

Il y a un autre enjeu majeur sur la question du traitement, c'est notre volonté d'ajuster et d'infléchir notre orientation sur la question du traitement des boues d'épuration, pour les faire évoluer progressivement, en tout ou partie, vers une valorisation thermique. Cela répond à plusieurs enjeux, bien évidemment : des enjeux réglementaires et des enjeux d'évolution des modes de culture agricole, parce que vous le savez sûrement, mes chers collègues, mais nous ne pouvons épandre des boues d'épuration, notamment en agriculture bio. Il y a aussi des enjeux d'acceptation sociétale de ce type d'épandage.

Après la stratégie station d'épuration, nous allons passer à la stratégie collecte et transfert. Je vous donne quelques indicateurs et quelques chiffres qui viennent justement résumer l'ampleur de la planification des travaux que nous vous proposons pour les 15 prochaines années, pour répondre aux besoins de nos habitants et de nos territoires, avec à la fois le rappel des kilomètres d'intervention sur nos canalisations, sur nos postes à redimensionner, notamment de refoulement. Nous en avons près de 400, si je ne dis pas de bêtises, à l'échelle de notre agglomération, et ces postes de refoulement sont stratégiques, parce qu'ils permettent justement de transporter nos effluents de nos habitations jusqu'aux stations, et ce de la bonne manière. Là aussi, nous aurons à intervenir dessus, ainsi que, bien évidemment, sur la question des bassins de stockage et de restitution, qui permettent notamment d'encaisser les pluviométries intenses en période orageuse, pour ensuite les restituer aux ouvrages de traitement, et donc aux stations.

Je vous rappelle ce chiffre-là, parce que c'est aussi la boussole essentielle de ce schéma directeur, c'est la réduction drastique, à terme, des flux déversés sur le réseau séparatif, pour atteindre les -80 %. Je crois que ce chiffre atteste du volontarisme de la collectivité.

Sur la droite, avec ces deux flèches, il y a des éléments concernant nos modalités d'intervention, notamment sur les réseaux d'assainissement. Comme nous raisonnons à l'échelle de bassins hydrographiques, il va nous falloir, là aussi, infléchir notre approche, avec une volonté d'intervenir en zones privées et en domaines privés, parce qu'il s'agit parfois de situations et de réseaux, notamment de canalisations, en très mauvais état, qui représentent des sommes faramineuses pour des particuliers ou des copropriétaires s'ils souhaitent intervenir dessus. Nous souhaitons, si nous voulons atteindre les objectifs, à la fois en termes de transition écologique ou de fiabilisation de la politique publique, intervenir également sur ce secteur, en lien, bien évidemment, avec les habitants, locataires ou copropriétaires.

Voici la petite synthèse financière de ce beau schéma directeur et de cette belle planification qui vous est décliné par différents postes : à la fois la question de la lutte contre les eaux claires parasites, la question des réseaux à redimensionner, les postes de refoulement que je vous ai évoqués, les bassins de stockage, et également les stations d'épuration. Il s'agit évidemment de sommes très importantes, pour près de 750 millions d'euros, nous permettant justement d'atteindre ces objectifs dans le cadre des 15 années qui sont devant nous, de maintenir la conformité de nos systèmes d'assainissement, de permettre à chacune et chacun, à nos élus locaux, aux maires de nos territoires, de continuer à reconstruire les villes sur elles-mêmes, et de permettre aux services publics de fonctionner. Sur ces 750 millions d'euros, il faut penser au volet du fonctionnement, parce que l'investissement est une chose, mais le fonctionnement est évidemment éminemment stratégique également, d'autant plus quand on doit déployer de tels montants. On va devoir embaucher dans ce beau service public de l'eau et de l'assainissement métropolitain, pour permettre d'atteindre les objectifs. C'est le propre de cette vignette que de vous rappeler les équivalents temps plein que cela représente. Il y a aussi un rappel des contraintes techniques que nous aurons à traiter, les contraintes externes, c'est-à-dire la capacité des différents opérateurs à encaisser ce plan de charge, et l'enjeu social de l'acceptabilité de ces interventions sur l'espace public. Cela va nous demander à la fois de l'habileté, du sur-mesure, et un dialogue constant avec les élus locaux de la Métropole. Cela a été entamé, et nous allons le poursuivre, avec aussi une volonté de planifier ces travaux – c'est le propre de ce schéma directeur – au long cours, pour permettre à chacune et chacun de monter en charge et de répondre aux ambitions de ce plan.

Dans la vignette suivante, il y a le rappel du financement actuel de l'eau et de l'assainissement. Vous le savez, en France, nous sommes sur un système où l'on dit que l'eau paie l'eau et que l'assainissement paie l'assainissement. En gros, cela veut dire que c'est la facture d'eau de nos usagers qui contribue au financement de ce service public. Il me semblait important de vous rappeler comment est structurée aujourd'hui la facture d'eau de nos concitoyens, après une réforme majeure, qui avait d'ailleurs été adoptée à l'unanimité de notre sage assemblée encore récemment. Elle permettait, à mon avis, de mettre en œuvre une réforme juste de cette facture d'eau, en baissant le poids de la part fixe et en augmentant le poids de la part variable, c'est-à-dire de mieux corréler la facture d'eau de nos concitoyens avec les consommations de la ressource, mais aussi de jouer son rôle de bouclier social anti-inflation dans une période où, je crois, il y en a plus que jamais besoin.

C'était une vignette en guise de rappel, mais je voulais aussi vous redonner un certain nombre d'indicateurs financiers concernant les durées d'extinction de la dette. Ils montrent que les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont en bonne santé. C'est tant mieux, parce que nous allons devoir mobiliser ces budgets, mobiliser de la bonne dette, parce que quand on investit sur le patrimoine dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, c'est pour les décennies à venir. Si nous ne le faisions pas aujourd'hui, nous léguerions un autre type de dette. Cela ne se verrait peut-être pas sur les bilans comptables, mais ce serait une dette lourde, un patrimoine en mauvais état, et une très mauvaise nouvelle pour nos enfants et nos petits-enfants. Ce financement s'appuiera aussi sur les ressources financières des différents partenaires. Je vous évoquais tout à l'heure, par exemple, l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

La dernière vignette de cette présentation rappelle les ambitions de ce schéma directeur pour reconquérir la biodiversité et l'état de nos cours d'eau, qui en ont bien besoin, à travers cette baisse des rejets et ces -80 %, notamment en secteur séparatif. Il s'agit d'adapter nos infrastructures pour la dynamique démographique de nos territoires et de maintenir leur conformité réglementaire, d'atteindre la neutralité énergétique de nos installations. En effet, la politique publique de l'assainissement, ce ne sont pas seulement des tranchées dans les rues, des stations d'épuration qui ne sentent pas très bon, c'est aussi une ressource pour produire de l'énergie ici au lieu de l'importer depuis l'autre bout du monde. On pourrait penser, par exemple, à la

production de biogaz à travers le traitement de nos effluents de nos stations d'épuration. Nous le faisons aujourd'hui à la station d'épuration de Petite-Californie sur le secteur Sud Loire. Demain, nous souhaitons le décliner sur tous les ouvrages qui pourront l'accepter et qui en auront la taille critique, en lien avec les maires des territoires. Je crois que c'est une démarche éminemment vertueuse. Nous continuerons sur cette démarche vertueuse de la transition écologique de cette politique publique à travers les enjeux, par exemple, de réutilisation de sous-produits, de traitement et de réutilisation des eaux usées, comme je l'évoquais dans mon préambule.

Cette question de l'appropriation par l'ensemble des acteurs est aussi éminemment importante, parce que vous le voyez, cela atteste, à mon avis et à mon sens, d'une accélération majeure dans le domaine que de consacrer 800 millions d'euros pour les 15 prochaines années. Une des conditions *sine qua non* de la réussite de la mise en œuvre de ce schéma directeur est d'avancer groupé, d'avancer collectivement. C'est pour cela que tous les espaces d'échange et de dialogue que je vous ai évoqués tout à l'heure vont continuer de se décliner à l'issue de ce Conseil métropolitain qui, je l'espère, va adopter ce schéma directeur, avec notamment un engagement de ma part qui est de poursuivre cette tournée des commissions locales de pôles, pour faire des focus ensuite de la déclinaison concrète des travaux pôle par pôle, collectivité par collectivité. Vous pouvez compter sur moi pour être à vos côtés et à votre disposition.

Voilà, mes chers collègues, résumé très rapidement ce schéma directeur pour cette belle politique et une accélération certaine en la matière qu'exigent, à mon avis, la fiabilisation du service public, les besoins de nos habitants, mais aussi le volontarisme qui nous anime depuis le début de ce mandat, comme les précédents, dans le domaine. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci beaucoup pour cette présentation. On le voit, les enjeux sont extrêmement importants. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Voici une délibération qui nous ravit, tant nous l'attendions depuis longtemps. Il serait en effet fastidieux et peut-être inutile de compter, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, le nombre d'interpellations que mes collègues maires et moi-même avons fait depuis plusieurs mandats pour obtenir une lisibilité pluriannuelle des investissements en faveur de l'assainissement. Ce schéma directeur semble témoigner d'une volonté affirmée de remettre à niveau l'ensemble de nos équipements métropolitains d'assainissement, les stations d'épuration et les réseaux en particulier. Certes, le montant global de ce plan pluriannuel, évalué à 740 millions d'euros hors-taxes, est colossal, mais il doit être lu sous deux angles. D'une part, au regard de son échelonnement sur 15 ans, soit environ 50 millions d'euros par an, ou moins encore si on considère le retard accumulé depuis plus de 10 ans. D'autre part, pour que ce volume d'investissement soit éloquent, rapprochons-le du volume des investissements financiers en 2023 au budget annexe d'assainissement qui était de 31,7 millions d'euros. Ne boudons pas notre plaisir d'approuver une feuille de route qui offrira, espérons-le, une lisibilité sur les priorisations des travaux à réaliser.

Passé ce satisfecit, ce sujet nous interpelle malgré tout sur deux ou trois aspects. Tout d'abord, et cela peut paraître anecdotique au regard du volume financé, mais c'est pourtant un constat que nous faisons tous, la gestion différenciée des fossés et la fauche tardive des accotements laissent en dépôt, au fond des fossés, des végétaux dont les tiges sont épaisses et favorisent l'obstruction des canalisations. Il est inutile de rappeler les épisodes des derniers jours où des inondations se sont produites sur de nombreuses communes et de nombreux points du territoire métropolitain.

Dans un second temps, je ne vous cache pas ma préoccupation quant à l'adéquation entre le calendrier de mise en œuvre de ce programme d'investissement à 15 ans – rappelons-le –, et l'obligation qui s'impose à nous de production de logements qui, elle, n'attendra pas 15 ans. Notre collègue, François Prochasson, ne manquera pas de nous rappeler tout à l'heure ou demain la situation de carence chronique dans laquelle se trouve notre territoire en matière de logement. Comment allons-nous faire face à ces apports de population si nos réseaux d'assainissement ne sont pas adaptés ou défaillants ?

Enfin, et j'en aurai terminé sur ce point, le schéma directeur prévoit à terme l'incinération de l'intégralité des boues d'assainissement, alors que jusqu'à présent, elles sont, pour 100 % du volume produit, valorisées en épandage agricole sur la Loire-Atlantique et les départements limitrophes. Cette perspective m'appelle deux remarques. Premièrement, ce changement d'orientation est motivé, nous avez-vous expliqué, par l'incompatibilité de l'utilisation de ces boues en agriculture biologique. Le pourcentage de surface bio est de 25 % pour la Métropole et de 19,3 % pour le département de Loire-Atlantique. Ce passage de 100 % épandues à 100 % incinérées conduit à ma deuxième remarque. Les agriculteurs qui, jusqu'alors, bénéficient de ce fertilisant, ont-ils été associés à ce changement radical d'exploitation des boues d'épuration ? Des

discussions sont-elles initiées actuellement avec les instances consulaires de la profession ? Je vous remercie pour la réponse à ces questions, et nous voterons cette délibération. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Madame la Présidente, chers collègues, après avoir rénové l'usine de La Roche, sécurisé la production d'eau potable d'une bonne partie du département, et adopté un schéma directeur pour les milieux aquatiques en début d'année, afin de restaurer la qualité de ses cours d'eau, Nantes Métropole s'apprête à lancer un autre volet de sa politique de préservation des ressources en eau en votant ce nouveau schéma directeur de l'assainissement. Le plan pour les systèmes d'assainissement de la Métropole à l'horizon 2040 vise à anticiper la modernisation des systèmes d'assainissement de notre Métropole. Il nous permettra d'accompagner le développement territorial, de répondre aux défis environnementaux – les orages de ces dernières semaines nous l'ont rappelé avec violence –, et de garantir un service de qualité pour l'ensemble des usagers. Ces investissements sont majeurs pour notre réseau, et c'est pourquoi nous aurons besoin d'au moins 800 millions d'euros jusqu'en 2040. Ces fonds seront nécessaires pour renouveler, créer et redimensionner des ouvrages parfois centenaires qui maillent notre territoire.

Le budget considérable voté aujourd'hui fixe un cadre cohérent, et surtout soutenable, grâce à un budget annexe en bonne santé qui ne sera pas un poids pour les décennies à venir, cela mérite d'être souligné. Avec ce plan, nous pourrons répondre aux problématiques qui se posent aujourd'hui et anticiper l'évolution de notre territoire, notamment en matière de planification pour nos aménagements urbains. Cela nous donnera également des marges de manœuvre face aux réglementations environnementales. Robin, si tu en doutais, les élus communistes voteront donc cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Je sens le Vice-président tout de suite plus détendu ! Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, le schéma directeur sur les milieux aquatiques que je vous ai présenté en début d'année marque une ambition forte pour la restauration de nos cours d'eau dans les 10 prochaines années. Des travaux sont en cours sur le Cens, le Gesvres, le Charbonneau, sur les marais de Couëron, demain sur la Chézine, l'Aubinière. Nous finançons dans les marais Nord Loire, Sud Loire, nous finançons aussi des travaux dans les zones avales de la Goulaine ou de la Sèvre Nantaise, par exemple. L'objectif de cette stratégie est de prévenir les inondations, mais aussi de préserver la qualité écologique de nos rivières, qui est fondamentale pour la biodiversité, mais aussi pour notre santé.

Ces travaux de restauration écologique que nous menons n'auraient évidemment aucun sens si, en parallèle, nous ne nous engagions pas de façon déterminée pour réduire les rejets d'eaux usées dans nos rivières, particulièrement en cas de fortes pluies. Cela nécessite de s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature que Robin a évoquées, en particulier sur le rôle d'éponges naturelles de nos sols, de nos zones humides, pour éviter de surcharger nos cours d'eau et nos réseaux. C'est l'enjeu de l'objectif zéro artificialisation nette, que certains continuent malheureusement à refuser. C'est aussi l'enjeu des règles adoptées il y a 18 mois pour la commission locale de l'eau de l'estuaire de la Loire, et que l'État tarde à valider. Réduire les rejets d'eaux usées nécessite aussi des aménagements majeurs de nos équipements. Robin en a cité quelques-uns : des bassins de stockage et de restitution, des postes de refoulement, le redimensionnement, le remplacement de nos réseaux.

Le schéma directeur sur nos systèmes d'assainissement, qui est soumis à notre vote aujourd'hui, témoigne d'une mobilisation sans précédent de la Métropole : 800 millions sur 15 ans, cela a été dit, ce qui doit notamment permettre de réduire de 80 % ces rejets dans nos systèmes séparatifs. C'est donc un maillon essentiel de notre stratégie de reconquête de la biodiversité et de la qualité écologique de nos rivières. Avec ce schéma volontariste, nous nous plaçons à la hauteur des enjeux. Il est fondamental que nous le portions collectivement – il me semble que ce sera le cas, et je m'en réjouis –, y compris lorsque des travaux viendront perturber nos communes, c'est une réalité. Je souhaite, avec Robin Salecroix que je remercie, remercier également les services métropolitains pour le travail déjà réalisé et celui qui se trouve encore devant nous. Nous voterons évidemment favorablement cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Pour répondre à Monsieur le Maire, Monsieur Vey, on a eu l'occasion de travailler de manière étroite, depuis le début du mandat, grâce à vos interpellations multiples. Effectivement, des sujets ont été nombreux et restent encore à traiter dans le domaine de l'assainissement, ou encore de la prévention des inondations. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle à chaque interpellation, il y a eu des réponses. À chaque fois qu'il y a eu des besoins d'entretien, il y en a eu. Lorsqu'il était nécessaire de rencontrer aussi des habitants impactés, par exemple autour du sujet du renouvellement de leur réseau, par exemple en domaine privé, nous l'avons fait et nous allons continuer à le faire.

Ce volontarisme qui nous anime se retrouve formalisé à travers ce schéma directeur, mais je ne voudrais pas laisser à penser que rien n'a été fait auparavant. Je crois que les inflexions opérées depuis le début du mandat le montrent, et ce bien avant les épisodes de sécheresse intense que nous avons connus en 2022. En lien avec le volontarisme qui animait Madame la Présidente de la Métropole, nous avons décidé, dès le début du mandat, de doubler les investissements dédiés au sujet de l'eau et de l'assainissement. Nous n'avons pas attendu le schéma directeur pour accélérer, nous avions déjà franchi une première marche dans le cadre de ce début de mandat. Il nous faut, de toute manière, veiller à la soutenabilité des investissements que nous allons mettre en œuvre. C'est un souci et une attention que nous avons dans le cadre de la gestion de nos propres équipes, mais aussi dans le cadre de l'ensemble des opérateurs que nous allons avoir à mobiliser, avec un objectif : la conformité actuelle de nos systèmes d'assainissement doit être préservée, pour nous permettre de continuer d'urbaniser et de reconstruire les villes sur elles-mêmes. C'est d'ailleurs le propre de ce lien partenarial et de ce travail partenarial mené avec l'État, avec lequel nous sommes tombés d'accord sur cette orientation et ces 800 millions d'euros, à la fois en investissement et en fonctionnement, pour les 15 prochaines années, et pour nous permettre de répondre à vos inquiétudes. Cela n'empêchera pas les interventions de court terme et celles de moyen et long termes propres à ce schéma directeur.

Concernant la question de l'incinération, comme je vous le disais, plusieurs facteurs nous ont amenés à proposer ce changement d'orientation, pour tout ou partie de nos boues, parce qu'il va nous falloir croiser cela avec l'évolution des enjeux réglementaires qui sont, pour le coup, relativement mouvants, notamment lorsqu'il s'agit de disposer d'une visibilité de la part des services de l'État, d'autant plus dans la période. Oui, il y a l'enjeu du développement du bio, mais il y a aussi la question des seuils de molécules que nous sommes en capacité de renvoyer au sol. Il y a ensuite la question des enjeux sociétaux que j'ai évoqués. Sur un enjeu aussi stratégique et majeur, cela a fait l'objet d'un dialogue étroit avec les agriculteurs, que j'ai eu le plaisir de rencontrer *a minima* une fois par an, et notamment ceux qui travaillent avec nous à travers notre plan d'épandage. C'est un outil pour nous structurant dans le cadre de la valorisation de ces boues. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de leur présenter cette inflexion bien en amont de la présentation de cette délibération, et cela n'a pas fait l'objet d'une levée de boucliers. Pour autant, je reste attentif à la réception de cette nouvelle et à la graduation de ce changement de pied, d'autant plus dans une période où un certain nombre d'amendements au sol connaissent une inflation importante et peuvent impacter le modèle économique de nos amis agriculteurs. Oui, le dialogue a existé en amont de la présentation de la délibération. Et oui, bien évidemment, il va se maintenir dans les mois et les années à venir.

Enfin, je remercie Messieurs Couvez et Guitton pour leurs interventions, et je partage tout à fait l'approche qui est de dire que face aux impératifs climatiques et cette accélération du cycle de l'eau, toute la réponse ne passera pas exclusivement par les réseaux et par les ouvrages, mais aussi par la question de la fabrique de la ville, par le ralentissement du cycle de l'eau sur nos territoires par la désimperméabilisation, par la place de la nature en ville, et par le débusage d'un certain nombre de nos cours d'eau (je crois d'ailleurs que des projets urbains sont tout à fait en phase à l'échelle de notre Métropole sur cela). Tout cela va contribuer aussi à répondre à nos besoins, à ceux de nos habitants et ceux de nos territoires. Je vous remercie, mes chers collègues, de vos interventions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

6 – RAPPORT ANNUEL 2023 : PRIX ET QUALITÉ DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

M^me^ la Présidente : « Délibération suivante, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Nous passons, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, au rapport annuel 2023 relatif au prix et à la qualité des services d'eau et de l'assainissement. Vous le savez, là aussi, c'est un outil de suivi éminemment structurant pour ces politiques publiques, mais

également d'évaluation de nos politiques publiques dans le domaine. Il s'agit, vous l'avez sûrement lu en annexe, je n'en doute pas, d'un rapport copieux, dont nous avons souhaité extraire quelques illustrations pertinentes plutôt que d'en faire un relevé exhaustif. Je vous propose de rentrer tout de suite dans le vif du sujet ensemble avec la première vignette. Il y aura beaucoup de chiffres, mais je vous rassure, j'essaierai de ne pas tous vous les lire, mais simplement de vous en sortir quelques-uns.

Sur les indicateurs de ce service public de l'eau potable, vous le voyez avec un rappel, à la fois du nombre d'abonnés, des kilomètres de réseau et d'ouvrage structurant dans le domaine. Ce qui doit, je crois, attirer notre attention pour l'année 2023, c'est que l'eau que nous distribuons est évidemment utile à notre Métropole, car approvisionnant plus de 85 % – 87 %, pour être précis – des habitants de la Métropole, mais aussi près de la moitié des habitants de notre département. C'est pour cela que nous étions très heureux, avec Madame la Présidente, du temps fort que nous avons produit autour de la livraison de la phase 2 de l'usine de La Roche. C'est un outil important pour la Métropole, un outil important pour la Loire-Atlantique, et qui a connu une nouvelle étape passée de manière structurante, avec 90 millions d'euros investis dans cet ouvrage et près de 10 ans de travaux de reconstruction d'un site sur lui-même. Il s'agit d'une forme d'exploit, je crois, de la part du service public et de l'ensemble des entreprises qui étaient sur ces travaux et ce chantier.

Un rappel aussi d'un indicateur important, celui des volumes d'eau consommés, en baisse par rapport à l'année précédente. Je crois que les facteurs explicatifs sont là aussi nombreux, mais nous pourrions en citer à mon sens quelques-uns. Je crois que les messages de sensibilisation à l'usage de la ressource commencent à passer, et il y a une forme d'intégration, d'acculturation de nos concitoyens à ce qu'est l'eau, à ce qu'elle représente et à sa rareté, et je crois que c'est tant mieux. Je crois que les collectivités et les messages que nous n'avons cessé de passer, notamment depuis le début du mandat, y sont pour quelque chose. Je crois que le signal que nous avons envoyé sur la réforme de la facture d'eau, au-delà du signal prix qui reste tout relatif dans le budget d'un ménage une fois lissé à l'année, avait aussi une vocation de pédagogie, en disant qu'il fallait faire attention à sa consommation et que les gestes vertueux dans le domaine seraient bien évidemment récompensés. Je crois qu'il s'agit de deux facteurs ayant contribué à l'économie de la ressource. Nous suivrons tout cela de très près, notamment dans un territoire avec la dynamique démographique que nous connaissons.

Une eau distribuée, bien évidemment, en tous points conforme aux enjeux réglementaires, et c'est une bonne nouvelle. C'est l'occasion, pour ma part, de rappeler quelques éléments et de redistiller le message de confiance que l'on peut avoir dans l'eau potable métropolitaine, et même dans l'eau potable distribuée par les collectivités dans ce pays. À l'échelle de la Métropole, 600 paramètres sont contrôlés tout au long de l'année, avec plus de 3 000 analyses par an, opérées à la fois par l'exploitant, à la fois par l'agence régionale de santé. Je crois que tous ces éléments peuvent nous amener à dire qu'il faut laisser une bonne fois pour toutes la bouteille d'eau minérale, la bouteille plastique dans les rayons des supermarchés, d'autant plus qu'elle est 100 fois plus chère. C'est un bon geste pour l'environnement, c'est un bon geste pour le porte-monnaie. Je ne vais pas me faire que des amis chez Évian, San Pellegrino et les autres, mais ce n'est pas très grave.

Un autre indicateur important, celui du rendement de nos réseaux d'eau potable. On évoque la question d'économie de la ressource en eau, et avec la question du rendement, on touche au cœur du réacteur, si vous me permettez l'expression, car chaque pourcentage de rendement supplémentaire représente des milliers de mètres cubes économisés. Là aussi, on a une boussole et un cap au maximum de ce que l'on peut : que chaque goutte d'eau prélevée en Loire arrive aux robinets de nos citoyens. Ce taux de rendement est de près de 88 % à l'échelle de Nantes Métropole, à comparer aux 79-80 % à l'échelle du pays. Nous sommes donc plutôt de bons élèves, mais nous devons continuer le travail, continuer d'aller gagner chaque pourcentage de rendement supplémentaire.

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est en baisse par rapport à l'année précédente : 0,6 %, contre 0,8 % l'année précédente. Vous le savez, la boussole qui était la nôtre dans le domaine, c'est de tendre au 1 % d'ici la fin du mandat. Il y a plusieurs éléments d'explication, comme des enjeux de ressources humaines au sein de nos services, qui tendent à être résolus pour nous permettre d'être mieux staffés, si vous me permettez l'expression, pour répondre à l'augmentation de ce taux de renouvellement. Il y a aussi un engagement très important des équipes, notamment de la direction du cycle de l'eau, dans l'accompagnement d'autres projets urbains structurants, de travaux, de projets urbains, de nouvelles lignes de transport, etc., ce qui a pu rediriger nos énergies sur ces éléments plutôt que sur le taux de renouvellement. En tout cas, notre cap est de redresser la barre, ce que nous faisons, vous le verrez, sur la question de l'assainissement.

Cet assainissement vient tout de suite, avec le rappel des principaux indicateurs. Il y a un taux de renouvellement, vous le voyez, sensiblement en hausse à près de 0,5 %, contre les 0,3 % en 2022. Là aussi, cela va contribuer à atteindre nos objectifs, nous l'espérons, d'ici la fin du mandat. Le rappel du taux de conformité de nos stations d'épuration, j'en ai assez parlé tout à l'heure, donc je ne m'y appesantis pas tout de suite. Il y a des rejets d'eaux usées en milieu naturel qui sont plus importants, mais qui sont surtout très variables en fonction de la pluviométrie, vous le savez, qui s'abat sur notre territoire. Là aussi, vous l'avez vu lors de la présentation précédente, c'est le sens des moyens financiers que nous souhaitons mobiliser pour rejeter un minimum de nos eaux usées en milieu naturel, notamment à travers la fiabilisation de nos réseaux, ou encore le maillage en bassin de stockage et restitution.

Un rappel, mes chers collègues, des faits marquants dans le domaine de l'eau potable en 2023, avec la finalisation de la modernisation de l'usine d'eau potable que je viens de vous évoquer à l'instant. C'est un ouvrage modernisé qui nous permet de disposer des meilleures techniques de potabilisation, et qui nous permet aussi de mieux abattre la turbidité en Loire. Vous êtes désormais tous des professionnels du bouchon vaseux, donc je ne vous ferai pas l'affront de revenir sur ce qu'il est et la sensibilité de ce sujet. Nous disposons en tout cas d'un ouvrage modernisé, et c'est tant mieux. Il y a également la définition du programme de renouvellement des réseaux, je vous l'évoquais à l'instant concernant les nouvelles lignes de tramway, par exemple. Il y a aussi des actions engagées en faveur de la sécurisation de notre alimentation en eau potable à court, moyen et long terme, à la fois à l'échelle de schémas directeurs métropolitains, mais aussi à l'échelle départementale, voire au-delà, avec un travail que nous menons en lien avec la Vice-présidente du Département et le Président du Département. Il s'agit de travailler à la fois sur le renforcement du suivi de notre ressource en eau, des actions de sobriété, et d'un travail à travers ces études de déclinaison de plans d'action qui nous amèneront à avoir des opérations très concrètes sur le maillage du réseau pour nous secourir entre producteurs et distributeurs d'eau, sur la localisation de nos stations de pompage, ou encore sur la diversification de la ressource en eau.

Les faits marquants pour l'assainissement vous sont présentés tout de suite, avec de belles opérations qui étaient plus que jamais nécessaires par exemple sur la commune de Brains, parce que si on parle d'enjeux urbanistiques, on était en plein dedans. N'est-ce pas, Madame la Maire de Brains, vous savez à quel point c'était éminemment nécessaire et important que de les lancer. On en parlera aussi demain, il y a la concertation publique relative au pôle d'écologie urbaine et à son volet « station d'épuration », ou encore des études de diagnostic et de faisabilité sur un autre ouvrage situé sur le Sud Loire, ou encore nos schémas directeurs d'assainissement et d'eaux usées que nous venons de voter à l'instant, et la poursuite en perspective des efforts, notamment sur le renouvellement.

Les indicateurs financiers, là aussi avec le rappel du prix de l'eau et de l'assainissement à l'échelle métropolitaine à 3,84 euros TTC du mètre cube. Cela nous place dans la fourchette basse des collectivités en ce qui concerne le prix de l'eau, avec une réforme de la tarification que je viens de rappeler tout à l'heure. Il y a aussi un dispositif qui nous tient à cœur, qui avait été mené et lancé par ma prédécesseur que nous regrettons, Madame Mireille Pernot, avec ce bouclier social qui est la tarification sociale de l'eau. Elle permet de garantir que chacun de nos concitoyens, à l'échelle métropolitaine, ne consacre pas plus de 3 % de ses ressources au paiement de sa facture d'eau. Nous avons décidé de pérenniser ce dispositif qui bénéficie à près de 15 000 habitants de nos territoires chaque année, à plus de 6 000 foyers, et ce dans un dispositif quasiment automatique pour la majeure partie des bénéficiaires, notamment grâce à un partenariat avec la caisse d'allocations familiales. Il s'agit aussi de lutter concrètement contre le non-recours. Enfin, il y a un rappel des indicateurs financiers que je vous ai évoqués tout à l'heure, par exemple sur la durée d'extinction de la dette.

Voilà un résumé très rapide de ce beau rapport. Encore une fois, merci à tous les services qui travaillent derrière à cette formalisation qui est, je le crois, utile au suivi de la politique publique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. Merci, Robin, pour la présentation du rapport. Sur les deux dernières délibérations, c'est pour nous l'occasion de souligner l'enjeu que constitue l'eau : bien commun nécessaire à la vie, dont il faut veiller, ici comme ailleurs, à la qualité et à l'accès au plus grand monde. Bien sûr, il ne se présente pas partout avec la même urgence, les mêmes contraintes, mais partout il doit faire l'objet d'une réflexion globale, ainsi que d'investissements forts et constants.

Depuis son origine, notre collectivité développe des projets d'ampleur pour assurer l'assainissement, lutter contre les déperditions, mais aussi, comme Robin vient de le rappeler, la tarification sociale de l'eau : un prix juste pour un besoin essentiel. Depuis des décennies, nous étudions, planifions, améliorons sans cesse la qualité du service public de l'eau, en tenant compte de nos besoins, mais aussi des contraintes posées par le réchauffement climatique en cours. Notre approche est celle de la lucidité, du volontarisme politique. Cela peut paraître assez normal vu d'ici, mais il faut bien dire qu'ailleurs, elle peut aussi être remise en question. Nous sommes fiers que la politique de l'eau soit encore aujourd'hui sanctuarisée, et montre l'évolution comme un service public aussi crucial qu'important.

Permettez-moi une petite anecdote : si vous venez cet été à vous balader sur des chemins, comme on parle beaucoup de "république" en ce moment, vous pourrez voir des bornes-fontaines à eau qui datent de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, avec écrit dessus : "La République amène ici l'eau". Aujourd'hui, notre collectivité continue ce travail de service public en apportant la République par le service de l'eau. C'est un bien commun essentiel, ce n'est pas un hasard qu'il soit porté par des élus communistes depuis de nombreuses années. Il est donc pour nous logique de soutenir l'engagement de notre Métropole en faveur de la qualité et de l'accès de l'eau, pour que se traduisent le schéma directeur et ce rapport annuel qui nous a été ici présenté. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

7 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE FRANCE RÉNOV – CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LA RÉGION POUR L'ATTRIBUTION DES AIDES SARE ET PTRE – AVENANT N° 3 – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 7, avant d'appeler Tristan Riom, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale et Richard Thiriet de sortir de la salle. »

M. Riom : « Je vous rassure, il me reste deux délibérations, et après, vous ne me verrez plus. Ce sont deux délibérations importantes, et qui vont être en cohérence avec ce que l'on s'est dit avant, à savoir l'accélération de la transition énergétique, et sur un sujet qui n'est pas des moindres : la rénovation thermique.

La délibération n° 7 est un avenant sur ce que l'on appelle la "PTRE", la plateforme territoriale de rénovation énergétique. Que se passe-t-il ? Il se passe que la Métropole, depuis de nombreuses années, a une offre pour les habitants et les habitantes pour les accompagner dans leur projet de rénovation thermique. Cette offre est financée globalement, en partie, par la Région et par l'État. Au gré des dispositifs, cela change de nom, mais pour nous, ce n'est pas le cas, cela s'appelle toujours "Mon projet rénov'". Mon projet rénov' est donc financé en partie par la PTRE. Depuis quelques années, nous connaissons un regain important des demandes, à tel point que nos objectifs ont été largement dépassés. L'objectif de l'avenant en question est de mettre à jour la PTRE pour prendre en compte l'augmentation des objectifs.

Je vais vous citer deux chiffres, pour que l'on voie ce qu'il se passe sur le territoire. Là où en 2024 nous avions un objectif initial de 150 audits, nous proposons de passer à 300, et donc de multiplier par deux le nombre d'audits sur les copropriétés. Là où en 2024 on pensait viser 100 assistances à maîtrise d'ouvrage pour les copropriétés, on va passer à 140. C'est une illustration de ce qui est en train de se passer sur le territoire, c'est-à-dire une augmentation de la rénovation thermique. J'attire votre attention tout de même sur le fait qu'il s'agit bien d'audit pour les copropriétés. Derrière, il y a plusieurs logements, et cela représente donc beaucoup plus en termes de nombre de logements et de concitoyens et de concitoyennes qui sont touchés.

Tout cela vient donc à mettre à jour la PTRE. Cela n'a pas d'impact en tant que tel sur nos finances, puisque nous avions déjà mis à jour notre convention, notamment avec Alisée. Nous allons donc simplement avoir une hausse des montants de la participation financière, des CEE, et de la Région pour le projet de PTRE. C'est donc en cohérence avec ce que l'on a voté juste avant, le PCAET, puisque l'on voit une augmentation de la rénovation thermique sur le territoire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^me^ Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Un mot rapide pour souligner le travail de Tristan Riom, puisque la délibération que l'on s'apprête à voter nous permet de réaffirmer notre ambition, et derrière des éléments assez techniques, c'est un texte éminemment politique que nous nous apprêtons à voter. La question de la rénovation énergétique est centrale dans le combat des écologistes, et je voudrais ici saluer tous les collectifs, associations et mouvements citoyens qui se mobilisent déjà depuis des années et qui portent un plaidoyer qui trouve ici un véritable débouché politique. Si je fais un peu d'ironie, on pourrait souhaiter que l'ensemble de ces mouvements prennent leur retraite, mais définitivement, notre gouvernement a un problème avec la retraite et la lutte contre le dérèglement climatique. On sait que la convention citoyenne pour le climat avait porté des mesures ambitieuses qui ont été tout bonnement jetées à la poubelle par nos gouvernants. Pendant que le gouvernement fait machine arrière, la situation s'aggrave. Je voudrais juste citer deux chiffres. En France, on a 12 millions de personnes qui sont en situation de précarité énergétique, et chaque année, on compte 10 000 morts liés aux passoires thermiques. Je pense que ces chiffres sont suffisamment marquants pour ne pas en prendre d'autres.

Je voudrais terminer avec une citation qui n'est pas celle d'un écoterroriste, je préviens tout de suite la salle. Elle dit, je cite : "Le rapport du GIEC sur l'évolution du climat est une litanie de politiques climatiques brisées. C'est un dossier de la honte qui répertorie les promesses vides qui nous mettent fermement sur la voie d'un monde invivable". La personne qui dit cela, c'est tout simplement le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Ici, à Nantes Métropole, on a pris la mesure du défi, on a pris la mesure de l'ampleur de ce qui est devant nous. Tristan l'a rappelé, nous avons multiplié par quatre les crédits consacrés à la rénovation thermique entre 2022 et 2024. Cette rénovation thermique, cela a été souligné tout à l'heure dans l'intervention de Marie-Annick Benâtre, est évidemment nécessaire. Ici, nous sommes au travail, et c'est donc une grande fierté que de voter cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Isabelle Leray. »

M^me^ Leray : « Merci, Madame la Présidente. Notre intervention ira dans ce sens. Cette délibération et la suivante constituent une réponse sociale et écologique à un problème que connait une très grande partie de nos concitoyens, à savoir la surconsommation énergétique liée au bâtiment, et plus particulièrement au logement. Aujourd'hui, c'est le quart des logements de notre pays qui peuvent être considérés comme des passoires énergétiques, ce qui a des conséquences parfois lourdes sur le budget des ménages, ainsi que la santé des occupants. À ce coût social s'ajoutent des conséquences environnementales importantes, puisqu'en France, le secteur du bâtiment est responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre et de près de la moitié de la consommation d'énergie finale. Nous avons suffisamment dit ici que la construction de logements supplémentaires à la hauteur des besoins relevait de l'urgence pour répondre aux besoins des habitants.

La rénovation énergétique constitue également une priorité. Certains la qualifient de "chantier du siècle", compte tenu de son ampleur et de son urgence. C'est effectivement un levier par lequel nous pouvons agir directement pour le climat et contre la précarité des occupants de ces logements, qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants. Encore faut-il pour cela proposer une solution efficace. Cela passe par la mise en place d'un dispositif clair, une démarche simple et pérenne, ouverte à tous, mais qui tienne compte des situations des individus et de la spécificité du bâti.

Le cafouillage autour de Ma prime rénov', dont le caractère complexe et changeant a découragé les entreprises comme les particuliers, nous a montré combien il est important d'accompagner les bénéficiaires comme les professionnels. Nous pouvons nous féliciter du succès rencontré par le dispositif métropolitain Mon projet rénov' : il affiche un bilan très satisfaisant. La délibération suivante va venir améliorer et renforcer l'action, et ainsi introduire une dimension d'accompagnement à la végétalisation, et le maintien de la biodiversité donne une nouvelle dimension au dispositif. Nous espérons que dans le même registre, la plateforme territoriale de la rénovation énergétique contribuera également à accentuer toujours plus cette dynamique, dans l'intérêt de la planète et des habitants de la Métropole. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Riom : « Je vous remercie pour vos interventions d'encouragement. Je vais me permettre de transférer les encouragements aux équipes de la Métropole qui travaillent sur ces questions de rénovation thermique, parce que je ne sais pas si cela vous arrive beaucoup, chers collègues, dans les communes de la Métropole, mais on vient me voir, en me disant : "Écoutez, les aides d'État sur la rénovation thermique, c'est quand même l'horreur, cela change tous les six mois, on ne comprend rien. Par contre, il y a quelque chose qui

nous rassure, ce sont vos agents, parce qu'ils viennent nous voir en assemblée générale des copropriétaires, ils nous expliquent bien, ils s'engagent sur la durée". C'est quelque chose que je veux saluer, parce que l'on a que des retours positifs. Je me permets un petit clin d'œil amical à Benoît Bellamy, le directeur de ce service, qui part à la retraite demain, après de nombreuses années de fiers services pour notre collectivité. Je lui souhaite une bonne retraite. Je vous rassure, nous allons continuer, la retraite de Monsieur Bellamy ne viendra pas entacher la stabilité du dispositif. Nous allons continuer à travailler avec ardeur et constance. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

8 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – MON PROJET RENOV – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DES AIDES – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « La délibération n° 8, Tristan Riom. »

M. Riom : « Nous parlons toujours de rénovation thermique, mais il s'agit là de mettre à jour notre dispositif Mon projet rénov'. Je vous avais dit que l'on faisait de la stabilité, donc pourquoi vient-on mettre à jour ? Justement parce que mettre de la stabilité, c'est s'adapter aux événements. À quel événement devons-nous nous adapter ? À celui de la mise à jour du label BBC 2024. Dans notre Métropole, nous avons depuis le début dit que nous accompagnerons la rénovation thermique, mais une rénovation thermique de qualité. On vise la qualité, on ne fait pas du rabais, on ne fait pas des rénovations à l'acte ou à moitié. Ce qui nous intéresse, c'est un vrai changement, une vraie amélioration pour lutter contre la facture d'électricité l'hiver, mais aussi pour amener du confort l'été. C'est pour cela que les aides sont proposées pour des projets qui obtiennent le label BBC.

Seulement, il y a eu récemment une mise à jour du label BBC, le label 2024, et cela nous fait craindre que beaucoup de projets de rénovation n'atteignent pas ce niveau BBC 2024. Il y a plusieurs raisons techniques à cela : il y a des demandes de reprendre des réseaux d'air, par exemple, dans des conditions qui sont très compliquées. On craignait donc que de nombreux ménages voient leur projet ne plus rentrer dans le dispositif d'aides, ce qui serait injuste et qui nous poserait un problème sur le territoire. Nous allons donc mettre à jour le programme. Si les projets peuvent atteindre le niveau BBC 2024, grand bien leur fasse, nous en sommes ravis et c'est parfait, mais dans le cas contraire, nous proposons la création d'un label "Territoire Nantes Métropole", qui va être très proche du label BBC qui existait avant 2024, et qui vient insérer de nouveaux enjeux dont nous avons souvent parlé quand on parle de rénovation.

Je pense, par exemple, aux matériaux biosourcés, parce que c'est un vrai sujet que l'intégration des matériaux biosourcés dans la rénovation. Je pense aussi à la question de la prise en compte de la biodiversité, parce que nombre de copropriétés ont un petit terrain de golf tout taillé et pas très intéressant pour la biodiversité. Un terrain de golf, ce n'est que du gazon coupé. On vient demander à quelqu'un de couper le gazon régulièrement, mais on n'a pas un vrai projet de développement de la biodiversité sur ce qui entoure l'immeuble. C'est pour cela que l'on va demander à ce qu'il y ait un diagnostic de biodiversité pour ce label Territoire Nantes Métropole. On va aussi intégrer un certain nombre d'enjeux : la qualité de l'air, la diminution du bruit, la prévention du risque d'inondation. Bref, on a travaillé beaucoup de nouveaux sujets à travers la rénovation.

Ce qui pouvait m'inquiéter, et je vous en fais part, c'est : si on fait trop de choses nouvelles, les diagnostiqueurs vont-ils arriver à faire quand même le projet ? C'est pour cela que ça a été travaillé avec les professionnels. On les a rencontrés il y a quelques mois pour leur présenter le dispositif. Globalement, suite à la présentation, j'ai reçu quelques SMS disant : "C'est absolument génial, la Métropole va dans le bon sens". Quand les professionnels nous encouragent, c'est quand même un bon signe.

Je vous propose d'acter cette nouvelle certification spécifique Territoire Nantes Métropole pour la rénovation thermique. Cela maintient une forme de stabilité dans le dispositif, et cela nous permet de travailler sur de nouveaux sujets. La mise à jour du règlement en tant que telle vient aussi ajuster quelques éléments. Par exemple, pour les très petites copropriétés, il y a des coûts fixes pour l'audit et la maîtrise d'œuvre qui étaient mal pris en compte, donc on vient rehausser cela pour que les petites copropriétés puissent également faire des projets. Nous allons aussi ouvrir ce chapitre complexe et compliqué de la rénovation thermique pour les immeubles patrimoniaux. Voilà quelque chose dont on sait tous et toutes que c'est sacrément compliqué. Avec la mise à jour du règlement, nous pourrons commencer à travailler sur ce sujet, puisque cela va être

enfin intégré. Sur le volet maison, on a un peu plus de stabilité, on vient amener un bonus écologique, notamment pour utiliser des matériaux biosourcés, et on va travailler aussi au cumul des aides qui ont changé du côté de l'Anah et de la Région. Je ne vais pas m'étaler là-dessus, je vous ai fait part des éléments structurants de cette délibération et de la mise à jour du règlement. »

M. Roussel : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix la délibération. Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, c'est donc adopté. Merci, Tristan. »

9 – RESTRUCTURATION ET RÉNOVATION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE NANTES MÉTROPOLE – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE – VOYAGES DE PRESSE – APPROBATION

M. Roussel : « Je vous propose d'avancer sur l'ordre du jour avec la délibération qui va concerner la restructuration et la rénovation du Muséum d'histoire naturelle de Nantes Métropole. Avant de présenter cette délibération, je veux remercier les équipes du Muséum, les équipes de la direction de la Culture, du bâti, les élus qui ont participé à ce jury, et également les personnalités qualifiées qui nous ont accompagnés dans le choix du maître d'œuvre. Je vous rappelle que le 22 juin 2023, nous avions approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération pour la restructuration et la rénovation du Muséum d'histoire naturelle. Il a été autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre et acté un coût d'opération à hauteur de 46 millions d'euros TTC.

Je vous donne quelques éléments pour rappel du programme. Un discours engagé et engageant sur les enjeux contemporains, avec la rigueur scientifique qui définit le Muséum. Le développement d'un pôle muséal avec le musée Dobrée dans un projet urbain de requalification à l'ouest du centre-ville, et d'autre part, participer au projet de Centre international de la biodiversité urbaine au parc du Grand Blottereau. La volonté de répondre aux besoins de culture scientifique, technique et industrielle d'une métropole en développement, avec notamment une programmation culturelle qui comprendra une composante de débats d'idées avec les enjeux science et société. La volonté de redonner au Muséum de la Métropole la place qui doit être la sienne parmi les musées de sciences en France et en Europe.

Nous avons eu plusieurs étapes pour choisir le maître d'œuvre. Tout d'abord, un premier jury s'est réuni le 14 novembre 2023 afin de sélectionner trois candidats parmi les 84 équipes. Je rappelle qu'une nouvelle fois, il y a eu beaucoup d'équipes candidates. Nous avions choisi de retenir les trois équipes suivantes : Kengo Kuma, l'agence Goutal et Moatti Rivière. Les groupements sélectionnés ont été invités à remettre les prestations, correspondant notamment à une esquisse et un budget estimatif pour le 18 mars dernier. Il y a aussi des réunions de commission technique.

Je rappelle que nous avons analysé les prestations de manière anonyme et sur la base de différents critères. Vous les avez dans la délibération, je les rappelle rapidement : il y a la qualité de la réponse architecturale, le respect du caractère patrimonial du bâti, le respect du programme fonctionnel et surfacique, la cohérence de la fonctionnalité proposée, la qualité des espaces d'exposition et la cohérence du parcours scénographique, la qualité de la réponse environnementale et des choix techniques dans la potentielle reprise structurelle, le respect du planning, et évidemment, la compatibilité avec l'enveloppe financière.

Nous nous sommes ensuite réunis le 23 mai dernier, et le jury a proposé de désigner le lauréat du concours, le groupement Moatti Rivière. Je tiens à préciser que cela s'est fait de manière unanime. Également, conformément à l'article 2122-6 du Code de la commande publique, des négociations préalables ont été engagées avec le lauréat en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre. Ces négociations ont permis d'affiner certaines réponses sur la fonctionnalité, et notamment l'accessibilité universelle des sujets de muséographie, des sujets techniques, environnementaux et financiers.

Après négociation, sur la base de l'offre constatée et de l'ouverture des plis, le contrat de maîtrise d'œuvre à conclure avec l'équipe précitée s'établit pour le forfait de base, hors missions complémentaires et tranches optionnelles, sur un taux arrondi à 17,25 % de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux. Il vous est donc proposé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont Moatti Rivière est le mandataire, sur les bases suivantes après négociation : un forfait de rémunération globale, tranches fermes et tranches optionnelles, fixé à 4 709 190 euros hors-taxes, et 23 millions d'euros hors-taxes pour le montant prévisionnel des travaux.

Je vous rappelle également que lorsque nous avions délibéré, il avait été proposé d'attribuer des primes aux différents candidats, donc il faut aussi acter ces primes versées à hauteur de 120 000 euros. Dans la délibération, vous avez la volonté d'organiser des relations de presse pour faire rayonner ce projet, pour lesquelles un à trois voyages de presse sont envisagés d'ici l'ouverture du Muséum, avec un maximum de cinq journalistes pour chacun des voyages de presse. Les dépenses associées aux voyages de presse seront à la charge de Nantes Métropole, dans la limite de 15 000 euros par voyage. Voilà pour cette délibération. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Elhadi Azzi. »

M. Azzi : « Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les élus, dans ce contexte de prise de conscience de l'avènement dans notre société de la production et de la propagation de la culture de l'ignorance, du doute et de la désinformation, c'est avec une certaine fierté que le groupe Écologiste et Citoyen va voter pour cette délibération sur le Muséum d'histoire naturelle, lieu historique de la culture scientifique depuis bientôt 150 ans, et dont Madame la Présidente a dévoilé ce matin les premières images de sa restructuration. C'est un muséum qui a pour ambition aujourd'hui de faire de notre Métropole nantaise un territoire d'excellence, tant pour la culture scientifique, technique, industrielle, cultivant l'héritage des Lumières, science et culture, participant ainsi à l'émancipation individuelle. Aussi, pour le développement de la culture scientifique, qui répond aux besoins de la science et de ses faits incontestables, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aziliz Gouez. »

M^me^ Gouez : « Chers collègues, quelques mots sur ce beau projet architectural et muséal, qui a fait l'unanimité de notre jury le 23 mai dernier, et qui, nous l'espérons, emportera l'adhésion aussi des membres de ce conseil. Ce projet est important et il est enthousiasmant. Il est important, parce que nous mesurons pleinement aujourd'hui les liens entre culture scientifique et vie démocratique. Elhadi Azzi vient de le dire, la capacité à exercer son esprit critique, l'aptitude tout simplement à raisonner de façon rationnelle, mais aussi à questionner sont des éléments fondamentaux de la vie de nos démocraties. Ce projet est également enthousiasmant, parce que ces éléments de débat scientifique, de questionnement, de réflexion seront demain au cœur du Muséum rénové. Cela a été évoqué par Fabrice Roussel, l'une des pièces maîtresses dans ce nouveau projet est l'Agora des sciences, qui sera le lieu par excellence du débat scientifique. Ce projet muséal intégrera demain pleinement l'un des éléments importants du musée, à savoir le jardin, qui sera un lieu d'éducation à la biodiversité *in situ*.

Ce projet est également enthousiasmant par la forme et la texture qu'il donne à l'aspiration, à l'ambition portée par Philippe Guillet et ses équipes d'être un muséum engageant, un muséum qui soit un lieu familier pour les enfants, pour les familles. Nous avons là un projet qui nous offre des formes douces, des formes apaisantes pour discuter de questions qui, pour certaines, sont des questions graves, compliquées, des questions d'effondrement de la biodiversité, de dérèglement climatique. Ce musée est donc vraiment une invitation à prendre à bras le corps ces questions, à se familiariser avec ces connaissances dans un nouvel environnement matériel qui sera tout simplement une ode à la beauté du monde.

Le Muséum d'aujourd'hui, vous le connaissez, c'est un lieu d'émerveillement pour les enfants, pour les familles. Cela est probablement dû en partie à son caractère suranné, à l'identité très singulière de la galerie de zoologie, dont je rappelle qu'elle est la seule en France en dehors de Paris à n'avoir pas été détruite. Les architectes et les scénographes ont eu cette attention de préserver le caractère singulier de cette galerie, qui restera donc au cœur du Muséum de demain, et qui restera, je n'en doute pas, un objet d'émerveillement renouvelé pour les habitants de notre territoire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, c'est toujours un grand jour quand on vote la rénovation d'un musée comme celui-ci. Je voulais vous dire que par les temps qui courent, nous avons besoin de rêver un peu, et c'est aujourd'hui le cas avec ce magnifique projet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je vais sans doute être aussi bref que mon collègue précédent. Je voudrais poser une question terre à terre : pourquoi 17,25 % de taux de rémunération ? Pourquoi un taux aussi élevé que cela ? C'est une simple question. Parfois, cela se justifie sur des équipements très techniques, en particulier pour les piscines ou les centres aquatiques, où l'on atteint parfois 15 %, mais sur un sujet comme celui-ci, y a-t-il une raison particulière ? C'est simplement une demande d'information, et

nous voterons pour, rassurez-vous. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « C'est un sujet très technique, puisque vous le savez, nous avons globalement choisi de rester dans l'enveloppe, mais dans celle-ci, nous avons choisi de doubler les surfaces ouvertes au public. Il y a beaucoup d'études, on a beaucoup d'analyses à mener. Elles ont déjà été commencées, mais Philippe Guillet le rappelait ce matin, nous n'avons pas les plans historiques de l'hôtel de la Monnaie. C'est pour cela qu'il y a forcément un gros travail d'intégration. On va d'ailleurs vous proposer quelques images pour vous expliquer un peu quel est le sens du travail. Je verrai si je pourrai vous donner de manière détaillée plus d'éléments. C'est vraiment un sujet particulièrement complexe de travailler dans l'enveloppe.

A-t-on des images ? Oui. Là, vous voyez l'entrée. Globalement, il y a une verrière qui va se situer au dernier étage. Il y a la volonté d'avoir un établissement lumineux, mais aussi d'être en capacité de gagner des espaces d'exposition. Vous voyez qu'autrement, la façade d'entrée ne bouge pas énormément. À l'arrière, il y a également peu de modifications. Vous allez le voir ensuite, c'est plutôt à l'intérieur que l'on va retrouver les premières modifications, parce que vous vous situez dans l'espace où il y a l'amphithéâtre aujourd'hui. Nous avions souhaité avoir cet établissement qui soit traversé entre la rue Voltaire et le jardin. Je tiens à préciser que cet espace sera accessible gratuitement. Ça, c'est l'entrée, et vous voyez le dôme de l'amphithéâtre qui est totalement ouvert. Vous retrouverez ensuite le dernier étage, avec une certaine luminosité, et ce sera ensuite le début du parcours scénographique qui sera organisé sur les autres niveaux. On peut peut-être continuer. Il y a l'organisation d'un coffre pour organiser le parcours muséal. Vous retrouvez le montant de l'opération. Voilà les premières images que l'on souhaitait vous diffuser, parce qu'elles ont été diffusées à la presse il y a quelques heures. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques mots avant de mettre aux voix la délibération, je voudrais partager trois choses. La première, cela a été dit par Fabrice Roussel et par Aziliz Gouez notamment, dans un monde qui doute, dans un monde parfois incertain, avec un enjeu pour tous celles et ceux qui sont attachés à l'émancipation, au pacte républicain, d'avoir un appui sur la science, sur la rigueur, évidemment, ce projet de muséum engagé et engageant, qui s'appuie sur cette culture scientifique et technique entendue au sens le plus large du terme, prend une acuité et une importance toute particulière.

La deuxième, et j'y tiens beaucoup, c'est un muséum qui tient une place particulière dans l'esprit et le cœur des habitantes et des habitants, parce que c'est souvent le muséum des familles : c'est là où l'on emmène ses enfants ou ses petits-enfants. On a nombre de retours de nos concitoyennes et de nos concitoyens sur cette dimension. C'est la raison pour laquelle tous les enjeux pédagogiques qui ont été développés sont aussi majeurs pour nous, et il y a un objectif de 70 000 scolaires demain, ce qui est extrêmement important. J'insiste sur ce point, parce que je crois que les enjeux d'éducation artistique et culturelle, c'est aussi quelque chose que nous avons en partage.

Je me permettrai ensuite d'élargir une seconde le propos, parce que si vous visualisez les espaces, vous ressentirez que demain, nous aurons à la fois ce muséum engagé et engageant, et à toute proximité, le musée Dobrée rénové sous le pilotage du département et qui a été soutenu dans la diversité des collectivités locales, ainsi que rue Voltaire, pour ceux qui visualisent cette rue, de plus en plus de galeries qui voient le jour aujourd'hui de manière très qualitative. On voit donc là une forme de quartier des musées et de l'art qui prend forme, qui s'appuie sur des éléments historiques du patrimoine culturel de la Métropole, mais qui sait aussi se renouveler. C'est donc, en effet, une vraie fierté de pouvoir proposer aujourd'hui ce projet aux habitants de nos 24 communes.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée, et je vous propose que nous puissions dédicacer, en quelque sorte, cette unanimité au directeur, Philippe Guillet, et à toutes ses équipes qui sont pour beaucoup dans la mise en mouvement de ce très beau projet. »

Applaudissements.

10 – BILAN ET PERSPECTIVES SUR LES COMPÉTENCES ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS ET SUR LES CHANTIERS DE COOPÉRATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 10. Je redonne la parole à Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Il s'agit de faire notre bilan annuel des équipements culturels, de nos compétences culturelles. Je tiens à dire que cette délibération n'appelle pas de vote. Sur l'année 2023, nous aurons eu une très belle année culturelle. On a notamment retrouvé le Royal de Luxe, avec le Bull Machin de Monsieur Bourgogne, et avec près de 400 000 visiteurs sur le week-end des 22, 23 et 24 septembre dernier. Je le détaillerai, mais cela a été aussi une très belle année de fréquentation dans nos établissements culturels, avec le fait que nous ayons forcément des habitants de nos 24 communes, mais aussi des habitants qui viennent de l'extérieur.

Pour aller assez vite sur les différents équipements, je voudrais vous dire que concernant le Zénith, en 2023, ce sont près de 100 représentations, un nombre de spectateurs qui a continué d'augmenter, et également une redevance qui a augmenté pour Nantes Métropole, puisqu'elle est forcément liée à l'activité qui a été en hausse. Vous verrez à travers le diaporama présenté que l'activité ne va pas se calmer, puisque ce sont près de 130 spectacles qui sont prévus en 2024.

Sur le Musée d'arts, il y a également une fréquentation record inédite, avec 424 647 visiteurs, plus 80 % à 2022. Je vous rappelle que quand on a ouvert le Musée d'arts, on s'est dit que si l'on faisait 300 000 par an, ce serait bien. Vous voyez ce que l'on a pu faire en 2023, avec la volonté de rendre la culture accessible au plus grand monde. Le Musée d'arts – et je remercie également toute l'équipe autour de Sophie Lévy – est attaché à faire en sorte que tous les publics puissent venir. Cela a été la démarche de dialogue citoyen avec les jeunes métropolitains, avec un avis rendu par des jeunes, et aujourd'hui, des actions en cohérence avec leurs propositions. C'est également une démarche "art et santé mentale", en partenariat avec le CHU. On a eu l'occasion de délibérer lors du dernier Conseil métropolitain. C'est également des démarches de transition écologique et sociale, notamment sur tout ce qui est l'emploi des mobiliers d'exposition. En ce moment, je vous invite à voir l'exposition de Pierrick Sorin, qui sera dans le cadre du Voyage à Nantes tout l'été. Nous aurons d'autres expositions, notamment celle des paquebots sur laquelle, là aussi, nous avions délibéré lors du dernier conseil.

Sur le Muséum, là aussi, 2023 fut une très belle année. Il y a eu près de 200 000 visiteurs, une capacité à organiser des expositions, des événements autour de la science, et évidemment, on vient de parler du projet qui est lancé. Il y a aussi la participation du Muséum sur l'écriture de la feuille de route de la culture scientifique, technique et industrielle.

Sur le planétarium, là aussi, c'est un nouveau record de fréquentation, avec près de 70 000 visiteurs, et avec en 2023 la projection du film *Pink Floyd*, un planétarium itinérant, des séances noctambules, la fête de la science et la soirée Astrothèmes. Il y avait aussi la volonté d'organiser un premier festival d'astronomie "De la terre aux étoiles". Cela a été aussi une belle réussite, parce que cela a rassemblé plusieurs structures, notamment sur différentes communes de l'agglomération, et près de 7 000 participants, c'est important à noter.

Sur le musée Jules Verne, on vous avait présenté il y a quelque temps le cabinet d'architecte qui avait été retenu. Là aussi, nous sommes lancés dans cette démarche. Évidemment, le musée a organisé une exposition, s'est impliqué dans la Nuit européenne des musées, et a accueilli près de 38 000 visiteurs.

2023, c'est aussi une belle année pour le Château et le Musée d'histoire, puisque nous avons eu près de 1,3 million de visiteurs, dont 297 000 visiteurs pour le Musée d'histoire. L'exposition Gengis Khan a particulièrement bien fonctionné, puisqu'on est à plus du double, vous avez 128 500 visiteurs uniquement sur l'année 2023. Il y a d'autres expositions qui vont se dérouler sur l'été 2024 : l'exposition des Chevaliers d'octobre 2024 à 2025, ainsi que l'exposition Hokusai qui viendra ensuite.

Le Chronographe. Là aussi, c'est une belle fréquentation, avec un peu plus de 20 000 visiteurs, la capacité à organiser des expositions, un travail avec des mallettes pédagogiques et l'atlas archéologique consultable en ligne. Nous aurons une période de travaux. Je tiens à le préciser, le Chronographe, comme le Muséum d'histoire naturelle, organisera une programmation hors les murs, bien entendu.

Pour l'Opéra, nous avons eu 62 représentations, dont 47 à Nantes, avec 32 300 entrées à Nantes Métropole. Je voulais également vous dire que les opéras sur écran connaissent un beau succès. On l'a vu l'année dernière avec *L'Élixir d'Amour*, mais encore cette année avec *Tosca*.

J'en ai parlé en introduction, 400 000 personnes ont profité du spectacle du Bull Machin de Monsieur Bourgogne, à la fois sur Saint-Herblain et sur Nantes. Nous avons aussi eu, pour parler un peu de l'année 2024, les 30 ans de la Folle Journée, avec plus de 130 000 spectateurs. C'est un taux de remplissage de 92 %. Il y a eu 300 concerts, et notamment des concerts à bord de tramway. Le festival poursuit ses objectifs de médiation et de coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Là aussi, début 2024, l'organisation des Biennales Internationales du Spectacle, avec 15 000 visiteurs sur deux jours.

Je voudrais rappeler également, pour terminer, que nous avons aussi différentes coopérations culturelles, à la fois au sein du G24 Patrimoine, mais aussi au sein du G24 Culture. Au sein du G24 Patrimoine, il y a eu un partage d'expertise sur les thèmes de la connaissance, de la restauration et de la valorisation du patrimoine. Sur le thème de la culture, il y a eu le recrutement d'un chargé d'animation de lectures publiques. En enseignement artistique, il y a la relance d'une dynamique de coopération entre les écoles de musique. Tout cela a été présenté en G24 récemment.

Je voulais vous dire aussi que sous la houlette d'Anthony Descloziers, le dispositif d'aides au patrimoine de Loire a démarré, avec de premiers accompagnements qui vont continuer. De toute façon, vous les voyez, puisque souvent, elles sont délibérées en Conseil métropolitain. »

M^me^ la Présidente : « Merci beaucoup. Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-président, cher Fabrice. À l'occasion d'un voyage à Abou Dis il y a une dizaine d'années en Palestine pour la Ville de Rezé, notre délégation avait notamment pour mission d'accompagner l'installation d'un centre populaire et culturel que nous soutenions financièrement. Pour marquer toute l'importance de ce lieu dédié à la vie culturelle locale, le maire d'alors, Raed Barghouthi, me disait : "*S'il y a bien une chose qui ne peut nous être retirée, c'est bien notre culture*". Il suffisait de regarder les gamins apprendre à jouer sur leurs instruments à cordes pour se convaincre du bien-fondé d'un enseignement aussi exigeant que rigoureux, joyeux, vivant et fédérateur. Alors à l'heure où nous échangeons, il n'y a pas besoin de faire des milliers de kilomètres pour se convaincre de l'intérêt du soutien de la puissance publique aux politiques culturelles, Fabrice vient de nous en donner lecture par le nombre important de gens qui fréquentent ces lieux sur notre Métropole.

La présente délibération rappelle l'objectif de notre collectivité à mener cette politique culturelle ambitieuse, ouverte au monde, favorisant la promotion des projets d'envergure dans le domaine des arts, des sciences, de l'histoire, des imaginaires. Ici, nous sommes conscients de ce que la culture produit de bon pour chacun et chacune, pour nous tous. Elle est invitante, elle identifie un territoire autant qu'elle nourrit les femmes et les hommes qui le composent. Elle est force de tolérance et de cohésion, pour dessiner un avenir qui nécessite de l'invention et de la créativité. Le contexte politique vient nous rappeler, au cas où certains l'auraient oublié, que cette conception est un combat, une volonté. Avec les échéances politiques toutes proches, c'est possiblement une régression sans précédent qui nous attend, qui nous menace, dans le domaine culturel notamment. Oui, l'extrême droite a compris désormais qu'il lui fallait parler le moins possible pour séduire. Elle parle donc très peu de culture, mais lorsqu'elle en parle, c'est souvent sous le prisme du patrimoine, dans sa version la plus conservatrice : c'est le soutien à la réfection des églises, des châteaux, des bastides, mais également la mise en place de chantiers de patrimoine à destination des 18-24 ans, outil d'un redressement moral national. Le Rassemblement National parle peu de culture, mais ses actes parlent pour lui. À Perpignan, Louis Aliot a réalisé des coupes drastiques de subventions, en particulier en direction des mouvements d'éducation populaire. À Hénin-Beaumont, on applique des loyers exorbitants pour certaines associations comme la Ligue des droits de l'Homme. À Beaucaire, dans le Gard, on privilégie le soutien aux folklores locaux et on inaugure officiellement les crèches à Noël.

Si le pire n'est jamais sûr, mes chers collègues, nous devons revendiquer avec force la vision que cette délibération porte de la culture dans notre Métropole : une ambition culturelle forte, ouverte au plus grand nombre. Nous saluons plus particulièrement – Fabrice n'en a pas parlé, mais elle est dans la délibération – le dispositif du contrat territoire-lecture qui fédère les quatre villes qui accueillent des quartiers populaires. C'est une première, et notre groupe soutient avec conviction l'intérêt de développer d'autres coopérations intercommunales sur les quartiers prioritaires. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, dans cette délibération que vous nous présentez, nous prenons acte du bilan et des perspectives concernant les équipements culturels gérés par la Métropole. Parmi ces perspectives, il est fait mention de la future Cité des imaginaires et de la rénovation du Muséum d'histoire naturelle, dont nous avons déjà parlé. Vous continuez à dépenser des millions d'euros, ce qui peut s'entendre, pour préparer l'avenir culturel. Dans le même temps, certaines structures existantes sont déficitaires. Comment ne pas évoquer ici le déficit inédit de près d'un million d'euros de la SPL Le Voyage à Nantes dont vous êtes le président ? C'est le résultat d'une mauvaise gestion des finances, entre masse salariale non maîtrisée et excessive, manque d'anticipation ou même de prudence devant l'augmentation des charges, et une prévision de fréquentation, de votre propre aveu, trop ambitieuse.

Vous avez aussi affirmé que, je cite : "Le déficit sera comblé par les réserves". La SPL du Voyage à Nantes va donc devoir piocher dans ses propres fonds de 1,1 million d'euros, ce qui fragilisera sa sécurité financière. Vous allez probablement me répondre qu'il n'y a pas de raison de s'alarmer, car le déficit ne représente que 2,7 % du budget total, et que vous avez trouvé une solution pour l'avenir. Laquelle ? Plus de subventions de la Métropole, et une augmentation des billets, comme nous le verrons dans la délibération 42. Autrement dit, faire payer toujours plus cher les métropolitains. Il est grand temps, Monsieur le Vice-président, de sortir de cette gestion financière hasardeuse qui guette les autres équipements métropolitains que nous évoquons dans cette délibération, et de proposer un plan de redressement sérieux, avec des solutions durables pour assurer une véritable pérennité financière, mais aussi culturelle pour notre Métropole. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Avant de poursuivre sur les propos de mon collègue Erwan Bouvais, je voulais déjà m'associer aux félicitations pour les résultats de nos infrastructures, avec une mention toute particulière pour le Musée d'arts qui a produit une qualité plus qu'extraordinaire l'année dernière et cette année, et qui, je crois, annonce encore de très belles expositions, notamment à partir du mois d'octobre. Pour poursuivre les propos de mon collègue Erwan Bouvais, je renouvelle comme chaque année mon inquiétude sur le fait que nous ne prenions pas le temps de surveiller la comptabilité de nos SEM, et en l'occurrence de celle du Voyage à Nantes. Je vous ai demandé à plusieurs reprises que l'on commence à regarder là où l'on met notre argent, et que l'on arrête de systématiquement récupérer les pots cassés de mauvaise gestion de la part des dirigeants de ces scènes. J'ai une vive inquiétude, parce que l'on a de très beaux résultats, de très belles infrastructures, et malheureusement, on est encore, une fois, abîmés par des problèmes de gestion qui, à mon goût, ne sont pas surveillés. »

Mme la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci, Madame la Présidente. Je crois qu'il faut quand même que l'on relève que dans un pays où la chaîne économique culturelle est fragilisée au point de menacer de rompre – c'est particulièrement vrai dans le spectacle vivant –, il faut que l'on analyse ce que nous présentons aujourd'hui à l'aulne de cette réalité et du danger qui guette, Pierre Quénéa en a parlé. À l'aulne de cette réalité, nous sommes sept métropoles de France, sept métropoles du monde où nous avons ces belles réussites dans nos musées. Je rappelle tout de même que le dernier record de fréquentation du Musée d'arts nous place deuxième ville après Paris pour une fréquentation d'une exposition provisoire. Dans le même temps, à Nantes, nous avons triplé les ateliers d'artistes. Sous la direction de Fabrice Roussel, nous conduisons une étude dans le cadre du G24, avec nos collègues adjoints à la culture des 24 communes, pour travailler sur les lieux de création. Crise de la création, crise de la diffusion, deux chiffres : les lieux de création pour la saison, les lieux de diffusion, les lieux de nos institutions culturelles, pour la saison 2023/2024, prévoient moins 25 % de diffusion, et les compagnies s'apprêtent à vivre la moitié des dates en moins de production. C'est cette crise qui est devant nous. Cette crise est devant nous, et elle peut s'avérer terrible. Dans cette crise, nous obtenons ces résultats. Nous les devons à l'exigence culturelle des habitants de notre Métropole, à l'excellence des propositions de nos musées. On a vécu une grande année culturelle 2023, on en a parlé, c'est le retour de Royal de Luxe. On vient de vivre les 30 ans de la Folle Journée, c'est quand même un bon moment, je crois que nous pourrions le célébrer ensemble. On l'aurait fait tous ensemble si la Région n'avait pas décidé de se décrocher de l'événement, mais cela la regarde. Nous étions heureux de fêter cet anniversaire.

J'aimerais bien que l'on parle aussi des trains qui arrivent à l'heure, puisque l'on nous dresse une alerte générale, un procès en mauvaise gestion généralisée, alors que l'on bat des records de fréquentation. Vous

avez entendu comme moi les plus 15 % au Zénith, rapportant 1,7 million d'euros. J'aimerais bien que l'on s'en félicite ensemble, que l'on observe que la scène des musiques actuelles est particulièrement dynamique sur le territoire de notre Métropole. Je fais un détour par Stereolux, vous m'en excuserez, pour vous annoncer que jamais dans l'existence de ce lieu il n'y a eu autant d'artistes du territoire qui se sont produits. J'aimerais que l'on parle des 70 millions d'euros de retombées chaque année du VAN. J'aimerais que l'on parle de nos belles réussites en matière culturelle, je crois qu'elles sont particulièrement précieuses. Je vous donne un dernier exemple, puisque l'on parle du procès en mauvaise gestion. J'ai entendu certains collègues de l'opposition, qui ne siègent pas forcément ici, qui nous disent que le privé ferait tout mieux que ce que l'on fait. Parlons de la Cité des congrès. Tout le monde est-il conscient ici qu'à la Cité des congrès plus de la moitié du résultat économique des recettes c'est le secteur culturel ? À l'intérieur de cette moitié de recettes, il y a une majorité qui concerne la culture subventionnée publique, notre bel événement d'excellence que nous retransmettons au plus grand nombre qu'est la Folle Journée. Sommes-nous bien conscients de cela avant de faire des procès en sorcellerie sur une mauvaise gestion ?

Additionnons aussi les réussites, additionnons aussi les retombées sur notre territoire, additionnons aussi ceux qui conjuguent l'investissement public et la culture, les tourneurs privés, qui font ces belles réussites et qui nous rendent fiers de vivre dans cette Métropole qui continue de se définir, depuis sa devise en latin, dans son rapport aux autres, dans son rapport au monde, dans son rapport aux arts et aux artistes. Quelque part, on devrait se féliciter que la culture permet, ici encore, de faire société commune, je crois que notre pays en a bien besoin, plutôt que des faux procès en mauvaise gestion. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard, et ensuite, je redonne la parole au rapporteur, Fabrice Roussel. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. J'aimerais réagir. Vous parlez de "procès en sorcellerie", de "procès en mauvaise gestion", mais sur le Voyage à Nantes, on a mis presque un million d'euros l'année dernière sur la table pour compléter un budget qui a dépassé. On n'a pas contrôlé *a posteriori*, et on se retrouve avec un déficit d'un million d'euros. Je ne fais pas un procès en sorcellerie, je vous parle de chiffres. On a reconnu toute la réussite de certains événements culturels, notamment le Musée d'arts, sur lequel j'insiste à nouveau, mais ce n'est pas un procès en sorcellerie. Quand il y a des problèmes de comptabilité, c'est que cela ne marche pas. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « J'ai le droit de vous répondre, parce qu'il n'y a pas de vote sur ce sujet. Tout d'abord, Monsieur Bouvais, on a eu un conseil municipal lundi soir, vous m'avez déjà interpellé là-dessus. Je pense que vous vous acharnez sur ce sujet, mais passons, ce n'est pas le plus important. Je pense qu'au sein du conseil d'administration, on a eu des temps d'échanges sur l'analyse budgétaire. Je tiens tout d'abord à préciser que le commissaire aux comptes a validé les comptes, il n'y a pas de sujet qui est posé par rapport à cela. Évidemment, nous ne sommes pas la seule structure confrontée à des évolutions de salaires, confrontée également à des évolutions de coûts, tout cela a été détaillé, présenté. Je le dis aussi, la particularité du Voyage à Nantes, c'est que lorsque vous voyez les œuvres qui sont en train de s'installer pour l'édition 2024, il faut que tout soit bouclé quasiment un an avant, donc nous sommes aussi parfois engagés dans des actions sur lesquelles on ne peut pas toujours revenir, parce que sinon, à ce moment-là, on ne fait plus d'événements. Je tiens aussi à insister là-dessus. Je veux vous dire aussi que sur les tarifs, il ne faut jamais avoir la mémoire courte : les tarifs des Machines ont augmenté en 2023, mais ils n'avaient pas augmenté pendant huit années, avec que cette volonté que l'on avait de favoriser une accessibilité. Pendant ce temps-là, l'inflation, c'est plus de 15 %. On a aussi forcément fait ce choix pour rééquilibrer les tarifs, mais globalement, si on prend les dix dernières années, les tarifs ont augmenté de manière particulièrement raisonnable. Nous ne sommes pas à l'augmentation des tarifs telle que nous aurions dû la faire si nous avions suivi l'inflation.

Le travail continue, les choses ont été présentées en conseil d'administration. Oui, le budget est à l'équilibre. Oui, il y a la volonté – et c'était dans les comptes – de retrouver un excédent pour reconstituer les réserves qui ont été faites. Je le dis, il y a un audit. Tous les ans, pour une DSP et une SPL, c'est un contrôle analogue à celui de nos services, je tiens à le dire. Tout cela est suivi de façon très sérieuse. Je veux ajouter aux propos d'Aymeric Seassau que nous investissons de l'argent public dans la culture, c'est important, cela fait partie du projet politique de Nantes Métropole. Ce n'est pas à côté, c'est partie intégrante. On le voit, ça fonctionne, parce que l'on a beaucoup plus de visiteurs que les années précédentes. Je le dis, ce sont des retombées économiques importantes aussi pour les activités touristiques, et en ce sens-là, nous estimons qu'il ne faut pas baisser la garde. »

Mme la Présidente : « Merci. Comme cela a été rappelé, il n'y a pas de vote sur cette délibération. Je voudrais simplement profiter de cette délibération pour partager avec vous deux informations tout à fait positives et intéressantes pour notre territoire en termes de recrutement sur les sujets culturels, parce que pour qu'une telle politique culturelle puisse vivre et se dessiner, il faut des hommes et des femmes qui la pensent, qui l'accompagnent, qui la mettent en mouvement. Je suis donc très heureuse de vous annoncer le recrutement, pour commencer, de Madame Alexandra Lacroix, qui nous vient d'une très grande compagnie lyrique et qui prendra la direction d'Angers Nantes Opéra. Je suis très heureuse également de vous annoncer le recrutement de Madame Alexandra Müller, qui elle prendra la direction du futur grand Musée Jules Verne et de la Cité des imaginaires. J'ajouterai simplement – mais cela ne vous surprendra pas – que, qui plus est, le fait de recruter deux femmes à des postes aussi stratégiques et aussi importants ne gâche rien à mon plaisir, bien au contraire.

Applaudissements.

11 – PERSONNEL MÉTROPOLITAIN – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

Mme la Présidente : « Je donne la parole à Aïcha Bassal, pour la délibération n° 11. »

Mme Bassal : « Merci, Madame la Présidente. La délibération que je vais vous proposer et vous présenter concerne six points de la politique ressources humaines. Le premier point va concerner l'adaptation des effectifs, comme à chaque conseil du bureau, avec la création pour ce conseil de 39 postes, qui répondent évidemment à nos engagements politiques, notamment sur la transition écologique avec la création de cinq postes : deux à la DNJ pour gérer les zones humides et la gestion du bocage, et trois sur la transition écologique. Sur le marqueur égalité, nous pérennisons un poste à la direction Égalité. Nous mettons quatre postes au bâti pour accompagner les nouvelles opérations du mandat. Il est à noter également la structuration de la mission stratégie gens du voyage, qui est une nouvelle compétence avec une première tranche de 14 postes. Nous avons également cinq suppressions de postes qui étaient devenus vacants, et 46 transformations pour répondre, soit aux besoins du service, soit aux grades des agents. Ça, c'était pour le budget principal. Dans le budget annexe de l'eau, une création de poste, trois transformations de postes. Dans le budget annexe de l'assainissement, deux créations de postes et six transformations. Dans le budget annexe des déchets, une transformation de poste, et dans le budget annexe stationnement, une transformation de poste également.

Le deuxième point va concerner le ratio d'avancement de grade. Ce ratio promus/promouvables doit être actualisé régulièrement. Pour cette année, le choix que nous vous proposons, c'est de permettre les avancements sur les deux seuls critères, à la fois les règles statutaires et les lignes directrices de gestion, sans fixer de pourcentage, ce qui va permettre ainsi une évolution plus fluide des avancements.

Le troisième point va concerner les ajustements du temps de travail, notamment sur l'augmentation du plafond du CET, une souplesse que l'on offre aux cadres nouvellement recrutés d'avoir un droit d'option sur le choix forfait cadre ou forfait horaire, et également une utilisation des six jours flottants.

Le quatrième point va concerner la mise en place du congé de transition professionnelle. Je ne vais pas rentrer dans le détail, vous avez les éléments dans la délibération. Le cinquième point concerne la mise en œuvre d'une astreinte pour les JO, pour prévenir les cyberattaques. Je rappelle que les JO seront du 28 juin au 6 septembre 2024.

Enfin, le dernier point de la délibération va concerner l'apprentissage, avec une augmentation de la capacité d'accueil : nous passons à 33 accueils d'apprentis à 45, et une majoration rémunération, puisque nous allons au maximum de ce que nous pouvons rémunérer.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Vincent Boileau. »

M. Boileau : « Merci pour cette délibération. Je souhaitais revenir sur un des aspects en particulier : la création des postes pour l'accueil des gens du voyage, au sein de la mission dédiée et dans chacun des

pôles de proximité, afin de réaliser un accompagnement renforcé au plus près des besoins. Concrètement, ces postes auront notamment vocation à assurer la gestion locative des sites actuels et futurs, la médiation entre les familles et les différents intervenants sur les sites, l'accompagnement des familles dans leur accès aux droits, et le suivi opérationnel de la réalisation de terrains familiaux. Ces nouveaux moyens métropolitains sont les bienvenus pour accompagner les communes dans leur devoir d'accueil des voyageurs, le cadre de référence étant le schéma départemental des gens du voyage. La Métropole correspond au bassin de vie et de travail, et elle est un échelon pertinent d'intervention et de coordination des actions d'accueil. Ces renforts sont décidés aussi dans un contexte de révision du schéma départemental des gens du voyage qui vise à améliorer significativement cet accueil. Le groupe Écologiste et Citoyen souhaite que cette réflexion porte aussi sur de nouvelles façons d'habiter, notamment autour de l'habitat léger qui correspond à une demande émergente, au-delà même du public voyageur, et qu'il convient de prendre en considération. Nous invitons les maires et les élus locaux de chaque commune de notre Métropole, qu'elle soit petite ou grande, à contribuer à sa mesure à cette nouvelle impulsion, notamment en contribuant activement à la recherche du foncier nécessaire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

12 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 – BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENGAGÉES EN 2023 ET BILAN À UN AN DU PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN POUR LE LOGEMENT

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, nous allons passer à la délibération n° 12. Je vais donner la parole à Pascal Pras et François Prochasson. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes à deux pour vous présenter cette délibération. Avant d'entrer dans le vif du sujet, quelques points de rappel. Une des priorités de Nantes Métropole est de permettre à tous de vivre dignement sur la Métropole, de pouvoir s'y loger, quelle que soit sa situation, quels que soient ses revenus, ses moyens financiers et les besoins de son ménage. Cette ambition s'incarne dans le PLH, le programme local de l'habitat, qui vise à garantir une offre de logement diversifiée, la plus large possible, des logements de qualité et diversifiés, pour répondre aux besoins de chacun. Aujourd'hui, on le sait tous, ces objectifs se heurtent à une crise du logement sans précédent qui ralentit, ici comme ailleurs en France – nous ne sommes pas les seuls –, la production de logements pour répondre aux besoins de chacun, à la dynamique démographique de notre territoire, et aux ambitions que j'évoquais, qui concernent tout à la fois les jeunes, les familles, les ménages, mais aussi les seniors, les très modestes et les modestes qui ont aussi besoin de se loger sur notre territoire.

C'est dans ce contexte de crise du logement qu'il nous faut aujourd'hui prendre acte du bilan de l'année 2023 de notre PLH, et bien sûr, prendre acte des actions engagées au cours de cette même année, et en particulier tirer un premier bilan des actions engagées dans le cadre du plan de relance métropolitain pour le logement que nous avons engagé il y a aujourd'hui un an, à l'initiative de notre Présidente, plan de relance qui vient pallier les difficultés, et pallier surtout l'absence de l'État dans l'accompagnement de la nécessaire production de logements pour répondre aux besoins de chacun.

On va avoir un support que nous allons utiliser. Le premier élément, c'est un ralentissement très marqué, vous le savez tous, de la production de logements autorisée sur l'année 2023, mais je rappelle que ce ralentissement, nous le constatons depuis 2020. En moyenne, 4 495 logements sont produits chaque année depuis 2019, alors que nous avons tous, vous le savez, un objectif de 2 000 logements neufs, dont la déclinaison vous est connue : 2 000 logements locatifs sociaux, 900 logements abordables, et après, des logements libres. On rappelle qu'en 2023, moins de 4 000 logements ont été produits. Si on regarde la déclinaison de ces logements, elle est la suivante : 789 logements locatifs sociaux en PLUS/PLAI – c'est 1 215 logements de moins que l'objectif des 2 000 logements –, 210 logements en locatif abordable en PLS, 354 logements en accession abordable, qui sont du BRS principalement, mais encore quelques queues de programme en PSLA – c'est aussi moins de logements abordables –, et enfin, 621 logements en accession libre, vendus par la promotion immobilière. Je vous rappelle que par décompte, il faudrait habituellement produire 3 200 logements libres sur le territoire métropolitain. Tous les types de logements sont concernés par ce ralentissement.

Ce tassement de la construction, malgré tout, s'inscrit dans une démarche de croissance démographique qui est toujours présente. Certes, elle s'est érodée par rapport aux années précédentes, plus 1,2 % aujourd'hui depuis quelques années, alors que précédemment, on était à plus 1,4 % d'augmentation. Néanmoins, on voit bien que cette croissance démographique génère aussi des besoins qui ne sont pas couverts par la production de logements neufs. Si on regarde le logement locatif social, mais François y reviendra, on s'aperçoit que nous avons une baisse importante du taux de rotation dans le parc locatif social, et que ce même taux de vacance très faible, nous le constatons aussi dans le parc locatif privé. C'est une baisse importante, ce qui fait que l'ensemble du parcours résidentiel, qui permet, quand on est un jeune, de décohabiter et d'accéder au logement, de passer par le logement locatif social, et éventuellement de progresser dans son parcours résidentiel. Aujourd'hui, ce parcours est bloqué.

Si on passe sur un graphique qui a été étudié et présenté lors du bilan annuel du PLH, avec l'ensemble des maires et des représentants des 24 communes, on voit que nous sommes sur 4 495 logements autorisés en moyenne par an depuis 2019. Les histogrammes, les barres bleues, ce sont des niveaux de logements autorisés chaque année. Le pointillé orange qui se trouve au milieu, c'est la barre des 6 000 logements. Vous voyez la courbe orange, c'est réellement les logements qui sont mis en chantier. Ceci pour vous dire que nous constatons cette baisse très importante sur notre territoire. Pour 2023, vous voyez qu'il y a eu moins de 4 000 logements autorisés.

Je passe rapidement sur les diapositives suivantes, ce sont celles qui montrent un peu territorialement ce qu'il s'est passé. On voit que dans le domaine du logement locatif social – François y reviendra, c'est la diapositive suivante –, lorsque l'on produit beaucoup moins de logements, et en particulier de logements locatifs sociaux, et que l'on a un niveau de vacance qui est très faible, comme je l'évoquais, il y a un enkystement, un engouffrement dans le fichier commun de la demande. Aujourd'hui ce fichier commun de la demande est rendu à 38 350 demandes, ce qui est un volume relativement important, et en hausse régulière depuis plusieurs années. Cette hausse ne trouve pas réponse, ne trouve pas de logement. Même si certains d'entre vous sont capables de dire qu'environ un tiers des demandes qui sont dans ce fichier sont liées à des demandes de relogement dans le parc locatif social, néanmoins, il en reste deux tiers, soit environ 25 000 demandes, qui ne trouvent pas de logement, qui ne peuvent pas accéder. Ce sont des ménages qui sont soit dans du logement non qualitatif, soit dans du logement inadapté, soit dans du logement cher, ou qui, éventuellement, continuent à habiter chez un tiers, un parent, quelqu'un de leur famille.

Concernant le ralentissement du marché de l'immobilier neuf, voilà les courbes. 1 590 logements neufs ont été vendus, en moyenne, depuis 2020, contre 3590 dans la période de référence précédente 2014-2019. C'est vous dire ce tassement de cette production de logement neuf, ce ralentissement de mise en vente, et donc les difficultés de vente. Vous voyez que le nombre de ventes pour l'année 2023 est légèrement supérieur à 600, puisque l'on est à 621 logements neufs libres vendus l'an dernier. C'est aussi une difficulté de la promotion immobilière sur notre territoire.

Face à ces éléments tirés du bilan du PLH 2023, mais aussi du bilan intermédiaire que nous avions fait l'an dernier de notre PLH, nous avons pris la décision d'engager notre plan de relance, avec deux objectifs principaux : ce plan de relance a pour objectif de débloquer des opérations en chantier ou des opérations dont les chantiers ne démarrent pas. Ce sont des opérations qui ont obtenu leur permis de construire, qui sont purgées de tout recours, mais qui, pour des difficultés de financement, ne s'engagent pas et ne s'équilibrent pas, ou d'un autre côté, ne trouvent pas de commercialisation. Il y a donc toujours un phénomène d'équilibre financier. En même temps, c'est un plan de relance qui pourra nous accompagner au cours de l'année 2024 pour relancer, ou en tout cas soutenir les nouvelles opérations qui permettront de réaliser les logements. Je m'arrête là, et je te passe la parole, François. »

M. Prochasson : « Merci, Pascal. Je vais faire un petit commentaire sur la diapositive précédente, puisque les notaires nous annoncent qu'il y a une certaine amélioration des ventes. Concernant cette chute sur les ventes 2023 que vous voyez sur cette diapositive, qui est vraiment catastrophique, il y a un frémissement. Il y a un frémissement avec une interrogation, puisque la période politique pose beaucoup de questions par rapport à de jeunes couples ou des personnes qui veulent effectivement se lancer dans l'acquisition, avec des considérations sur les taux des emprunts. Cela commence à aller un peu mieux, mais toujours avec ces interrogations. En tout cas, nous n'avons pas vu, depuis les différents gouvernements et ministres du logement, de perspective d'amélioration de la production de logements sociaux, donc le sujet du plan de relance reste absolument d'actualité. Il faut reconnaître que la fin de l'année 2023 et le début de cette année 2024 ont permis, grâce à ce plan de relance, de préserver un certain nombre de situations que je vais pouvoir évoquer tout de suite.

Ce plan de relance, je voudrais insister sur le fait qu'il comprend cinq grands engagements, sur lesquels les services ont beaucoup travaillé, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la construction. Là, pour le coup, ils sont véritablement unis autour de cette bataille que nous avons à lancer pour la production du logement, et en particulier la production du logement social.

Le premier point, c'est un travail pour optimiser les conditions de sortie des opérations. Cela veut dire un certain nombre de choses. Cela veut dire à la fois essayer de trouver des économies sur chacune des opérations, mais aussi rééquilibrer la typologie dans les opérations, de manière à permettre aux bailleurs sociaux de trouver un équilibre financier durablement fragilisé par les circonstances de cette crise économique. Beaucoup d'opérations ont pu être reprogrammées grâce à cet aspect. Évidemment, il y a la mobilisation de nouveaux financements exceptionnels : vous savez que nous avons inscrit, en juin 2023, 20 millions d'euros pour accompagner les bailleurs sur cet exercice. Ensuite, il y a l'accélération des processus de montage et d'instruction : c'est nécessaire, c'est utile, et cela permet effectivement de donner des réponses plus faciles et de lancer les opérations plus rapidement. Il y a la question de la mobilisation foncière, et enfin, de nouvelles perspectives pour le logement social.

Je reprends certains de ces aspects qui sont déclinés dans cette diapositive suivante. Le premier point, effectivement, c'est le déblocage de 26 opérations, soit 1 616 logements, dont 542 logements sociaux, 301 locatifs abordables, et 174 en accession abordable, BRS et PSLA, avec une nouveauté que sont les 440 locatifs intermédiaires qui n'étaient pas inscrits au PLH, mais qui ont permis effectivement de faciliter ces montages. 26 opérations, 1 616 logements, ce n'est pas rien. C'est pour moitié par ces réorganisations de typologie et ces économies faites sur les opérations, et pour l'autre moitié, par l'utilisation du fonds que nous avions ouvert en 2023. Ce fonds est utilisable sur plusieurs années. Le premier exercice nous a conduits à utiliser 2,5 millions sur les 10 millions d'euros spécifiquement attribués. Il faut savoir aussi que malgré cette situation difficile, l'État nous a apporté un soutien pour accélérer deux opérations que vous connaissez, Pirmil-Les Isles et le secteur de l'Île de Nantes, avec un soutien intitulé "territoire engagé pour le logement" à hauteur de 5,6 millions d'euros.

Voilà, en gros, les éléments essentiels de ce plan de relance. Le travail continue, il y a chaque mois de nouvelles opérations en cours d'étude pour un déblocage, et je vous garantis un travail acharné, volontaire, décisif de nos services, mais aussi de nos bailleurs et de l'État qui nous accompagne sur cette opération. Pascal. »

M. Pras : « Je vais reprendre sur le dernier point du bilan du PLH 2023, sur celui de la rénovation et de l'accompagnement de la rénovation des logements. Je ne vais pas trop m'y attarder, puisque dans ce que Tristan a présenté ce matin se retrouve ce volet qui est celui de l'accompagnement des démarches pour l'amélioration du logement dans les copropriétés, l'amélioration du logement individuel, du logement des particuliers, qu'ils soient propriétaires, occupants ou propriétaires bailleurs. Cette démarche importante a fait qu'au cours de l'année 2023, nous avons réellement vu une augmentation très importante du nombre de logements que nous avons accompagnés, tant dans les copropriétés. C'est un volant important, je pourrais en particulier pointer l'opération du POPAC sur le Grand Bellevue. Je vous avais présenté, lors du dernier Conseil métropolitain, l'engagement de la Métropole dans l'amélioration de ces copropriétés, qui est un travail très important, qui mobilise tant les moyens de l'État, ceux de la Métropole, et aussi ceux d'un partenaire bailleur. Je pense à LNH qui nous accompagne dans cette opération.

Et puis c'est, bien sûr, tout le volet de l'accompagnement des projets d'amélioration du logement dans l'ancien, le logement ancien étant celui qui n'est pas neuf, avec un volet très important sur la rénovation thermique, mais aussi sur l'accompagnement du vieillissement, le maintien dans le logement. Je ne vous redonne pas les chiffres, ils sont dans la délibération, mais ils ont été donnés en partie ce matin par Tristan. C'est un volet important qui a vu notre production augmenter. Dans ce bilan mitigé d'une production réduite de la production du logement neuf, on peut se féliciter d'un accroissement de notre action dans le soutien à la rénovation du logement ancien.

Pour terminer, dans le cadre et suite au Grand débat, nous avons, dans le cadre du plan de relance, mis en œuvre de nouvelles orientations, de nouveaux éléments, en particulier le travail qui est engagé par les services sur la mise en place d'un bail réel intermédiaire. En fait, c'est le développement d'un type de logement qui est au-dessus des plafonds du BRS, mais qui permettra, notamment aux familles classe moyenne qui n'ont pas les moyens d'acheter du logement à 6 000 ou 7 000 euros du mètre carré, de pouvoir rester malgré tout propriétaires, avec un produit intermédiaire qui dissocie, comme dans le BRS, la propriété du foncier de la propriété du logement.

Enfin, je rappelle l'annonce aussi de la feuille de route du Grand débat, celle des 60 millions d'euros pour mobiliser des fonciers sur le territoire de la Métropole, des 24 communes, et accompagner ainsi la production du logement neuf sur le territoire par de la mise à disposition de foncier, et bien sûr, des minorations foncières qui sont aussi des moyens financiers amenés à la production du logement et au soutien à la production du logement sur notre territoire. On voit que notre plan de relance est quand même efficace, avec 1 600 logements, comme l'a dit François, que nous rendons opérationnels grâce à cet engagement. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dolores Lobo. »

M^me^ Lobo : « Madame la Présidente, chers collègues, une nouvelle fois, le bilan du programme local de l'habitat est très éloigné de nos ambitions. Notons tout de même le rebond des logements autorisés, c'est 421 de plus qu'en 2022 où nous étions au plus bas. Il reste que nous accumulons du retard : il manque plus de 7 500 autorisations de logements depuis 2019. Nous n'arrivons pas à satisfaire la demande générée par les soldes naturels et migratoires. Rattraper ce retard prendra des années, et l'énorme pression immobilière que subissent les ménages n'est pas près de retomber. Cette pression, les classes moyennes et populaires la ressentent fortement, à cause du prix qui pèse lourdement sur leur pouvoir d'achat, mais aussi sur leur qualité de vie. Faute de choix, de nombreux foyers s'installent loin de leur travail, quitte à faire des kilomètres en voiture. Rappelons que l'on dénombre 38 350 demandes de logements sociaux aujourd'hui, un chiffre en hausse constante de plus d'un millier par an ces dernières années. Si 789 logements sociaux ont été créés l'an passé, nos bailleurs sociaux en ont vendu 200, et seuls 15 % d'entre eux vont à des locataires occupants. La question des ventes de logements sociaux doit être rapidement remise à plat. Au vu de l'état du malade, nous ne pouvons pas nous permettre une telle saignée chaque année. De même, il faut d'urgence que le prochain gouvernement rende leur capacité d'investissement aux organismes HLM, qui sont toujours amputés de plus de 1,3 milliard d'euros par an.

Face à ce constat pessimiste, nous dressons également le bilan de la première année du plan de relance métropolitain pour débloquer la construction de logements. Un bilan satisfaisant pour une première année, qui voit plus de 1 600 logements repartir, et d'autres sont à venir. Notons tout de même que ce sont essentiellement des logements libres et intermédiaires. Nos bailleurs sociaux doivent être plus inclus dans le dispositif à l'avenir, pour ne pas creuser davantage le taux SRU.

Dernier point de vigilance : je le disais en préambule, il manque 7 500 autorisations de logements depuis le lancement du PLH 2019-2025. Or, les premières propositions de révision du SCoT ne semblent pas prendre en compte ce retard. La cohérence territoriale et la solidarité entre les intercommunalités nécessitent de prendre en compte les efforts déjà réalisés par notre Métropole, tant en matière de déification que de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles. Notre Métropole remobilise les moyens et les acteurs, afin de faire redémarrer la construction de logements, mais il reste beaucoup à faire pour répondre à des attentes qui sont urgentes. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^me^ Métayer : « Merci, Madame la Présidente, et merci à nos deux rapporteurs. On ne peut que partager sur le terrain les constats qu'ils font. Effectivement, heureusement que la Métropole se mobilise, puisque comme pour le PCAET tout à l'heure, si notre Métropole fait au mieux, elle ne peut pas tout faire. La crise du logement dépasse notre territoire et nécessite une réponse forte de la part de l'État. Aussi, nous aurions préféré que l'État propose un vrai plan de relance de la construction, mais aussi de la réhabilitation des logements sociaux. On a parlé tout à l'heure des actions qui sont menées au bénéfice des propriétaires privés ou des copropriétés, mais ce n'est pas le cas pour les bailleurs sociaux. On voit bien qu'ils sont largement sollicités pour faire de la rénovation thermique, mais très peu à l'intérieur des logements. Pascal Pras sait de quoi je veux parler, on en a échangé cette semaine. Il est donc important que l'on puisse infléchir cette politique au niveau national.

Cette situation est inquiétante, elle nous inquiète, et ce d'autant plus qu'il existe un certain nombre de freins structurels : le coût des matières premières, on l'a vu, la rareté du foncier, les taux d'intérêt. On voit bien que quand l'État se mobilise, cela nous permet de sortir des opérations, comme cela a été cité, comme celle des Isles notamment, sur Basse Île, à Rezé, mais également sur l'Île de Nantes où l'on va pouvoir répondre à nos ambitions, qui sont aussi celles des acteurs économiques du territoire, de pouvoir loger les salariés, les employés qui travaillent à proximité. On est très attendus sur ces territoires, parce que les professionnels ont besoin de voir leurs salariés, et les salariés ont besoin de se loger au plus près de là où ils vivent, de là où ils travaillent au quotidien. Ces éléments sont vraiment importants.

On aurait préféré que l'État dégage des moyens, plutôt que de proposer des critères discriminants dans l'occupation sociale des logements comme une solution illusoire qui devrait permettre, par la rotation des locataires – on ne sait d'ailleurs pas trop lesquels – de répondre à l'urgence sociale et à la rotation dans le logement social.

Bref, cette situation nous alerte. Elle nous alerte d'autant plus que, comme vous le savez, nous allons entrer dans des périodes préélectorales où, souvent, le lancement de nouveaux projets est beaucoup plus compliqué, et dans une réalité où un certain nombre de politiques cherchent à casser le modèle HLM que l'on connaît aujourd'hui. C'est dommage pour l'accessibilité universelle dont parle très souvent François Prochasson. Nous avons donc besoin de retrouver des marges de manœuvre externes, on l'a vu, mais aussi internes. Pour cela, il nous faut mobiliser – mais c'est ce qui vient de vous être présenté –, non seulement les moyens de la Métropole pour maîtriser le foncier, mais maîtriser aussi, à travers l'intervention publique, le renouvellement urbain. C'est ce qui nous permettra de répondre aux besoins des habitants du territoire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Si nous avons tous conscience que la crise est générale, nationale, je me permets d'être surpris par la rapidité avec laquelle vous êtes passés sur le marché de l'accession dite "libre" en évoquant 621 logements sur les 4 000 nécessaires au respect du PLH, ce qui nous donne 15 % de l'objectif, ce qui est littéralement un effondrement. Je suis surpris et inquiet. Inquiet, parce que quand vous passez aussi rapidement sur le sujet, c'est ignorer que plus de 70 % des logements sociaux ou assimilés sont construits par les promoteurs. Au premier trimestre 2024, seules 139 ventes ont été enregistrées. "Vente" ne veut pas dire "construction", surtout en ce moment où beaucoup d'opérations sont abandonnées. 139, cela veut dire qu'à la fin de l'année, si le marché ne chute pas davantage, nous atteindrions péniblement les 550 logements, donc 222 logements sociaux induits.

Si je me réjouis d'un grand plan de relance dont on a déjà parlé, et également du mouvement qui a été engagé pour réfléchir au Grand débat de la fabrique de la ville, je crois que je vous invite à écouter davantage les acteurs du marché – pas seulement les promoteurs, tous les acteurs –, pour que de grandes actions opérationnelles, efficaces, soient engagées et produisent des effets sur le court et le moyen terme. En effet, nous allons devoir refaire face à une bombe sociale si rien n'est fait, au national comme au local. L'urgence résidentielle, Monsieur le Vice-président, c'est une urgence pour les classes moyennes, lesquelles ne sont généralement pas bénéficiaires du logement social. L'année dernière et en début d'année, j'avais déjà évoqué un certain nombre de pistes de réflexion sur les entrées de ville, la réorganisation des aménageurs, les délais de traitement des permis de construire. J'aimerais savoir où en sont les réflexions, parce qu'aujourd'hui, je ne vois toujours pas de vision de long terme sur une politique qui est pourtant éminemment stratégique pour notre territoire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Deux ou trois éléments d'emblée, avant de continuer à donner la parole. D'abord, Pascal Pras va vous le dire, mais je veux dire d'emblée, pour celles et ceux qui nous écoutent, que le premier chiffre que vous avez évoqué est totalement inexact. Pardon de vous le dire, vous avez mélangé des choux et des carottes, mais Pascal Pras va vous l'expliquer avec la clarté qu'on lui connaît.

Deuxième inexactitude que je me permets de corriger : il est inexact, Monsieur Richard, de dire que les classes moyennes ne sont pas éligibles au logement social, puisque je rappelle que sur notre Métropole, 70 % des ménages sont éligibles au logement social. En revanche, il y a un point sur lequel je converge tout à fait avec vous, c'est qu'il n'y a pas d'étanchéité entre ce qu'il se passe dans le logement libre, dans le logement abordable, et dans le logement social, puisque par VEFA, une part de la production du logement social est, de fait, corrélée à la production du logement libre. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des grandes villes de ce pays sont particulièrement inquiètes de voir – je le rappelle quand même – que dans un contexte national où l'on construit moins en France, rapporté au nombre d'habitants, qu'on ne le faisait en 1953, quelques mois seulement avant l'appel historique lancé par l'Abbé Pierre, à l'issue du Conseil national de la refondation, une des inventions parmi d'autres du Président de la République, il a confié le CNR logement, à la fois à Véronique Bédague et Christophe Robert, patron de la fondation Abbé Pierre, deux personnes qui arrivent avec deux philosophies très différentes. À l'issue de ce CNR, des propositions totalement consensuelles, partagées par l'ensemble des acteurs ont été faites, et sur ce sujet, comme sur d'autres, le Président de la République a décidé de ne rien faire. Quand j'ajoute la déclaration particulièrement problématique de Gabriel Attal, qui s'est engagé à remettre en cause la loi SRU, et de venir ainsi contrevenir au pacte républicain, je le dis, heureusement que nous, sur ce territoire, tous les jours, les élus qui sont sur l'estrade et les services, nous parlons avec l'ensemble des acteurs, l'ensemble des acteurs

privés, l'ensemble des acteurs publics, pour trouver des solutions concrètes pour les habitantes et les habitants. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Madame la Présidente, chers collègues, face à la crise du logement que notre pays traverse, notre assemblée a adopté l'année dernière à l'unanimité un plan de relance métropolitain. Son objectif visait à débloquer les opérations qui rencontrent de grandes difficultés à se réaliser, en les soutenant financièrement et en apportant plus de flexibilité et de simplification dans l'instruction des projets, sans renoncer pour autant – et c'est très important – à la qualité des logements produits. Un an après, les résultats sont là : 26 opérations immobilières débloquées, ce qui représente plus de 1 600 logements, dont 540 logements sociaux. Oui, c'est vrai, les objectifs du plan local de l'habitat ne sont pas atteints, mais ce plan de relance démontre notre volonté de faire mieux et d'apporter des solutions dans l'intérêt de nos concitoyens.

Pascal et François l'ont dit, la crise de construction de logements est nationale, et Nantes Métropole n'y échappe pas. La faute à l'augmentation des coûts de construction, la faute à la complexité des montages financiers, la faute aux difficultés d'accès au crédit immobilier, et la faute au manque de vision politique du gouvernement (Dolores Lobo, Martine Métayer et vous-même, Madame la Présidente, en avez clairement parlé). Dans ce contexte tendu, la mobilisation de notre Métropole est incontestable, avec un soutien particulier au profit du logement social et abordable. Un an après le lancement de ce plan de relance, nos efforts se poursuivent, et notre politique de logement est enrichie par l'accession abordable à la propriété pour les classes moyennes, qui rencontrent elles aussi des difficultés pour se loger. Le bail réel solidaire intermédiaire va être créé, il sera dans l'esprit du bail réel solidaire que vous connaissez déjà et qui est à destination des ménages modestes sous plafond de ressources.

Notre volonté est de permettre à toutes et tous d'accéder à un logement adapté, de qualité, abordable et moins énergivore. En effet, Tristan Riom en a parlé, face aux enjeux climatiques, Nantes Métropole s'est engagée, dans sa feuille de route de transition énergétique, à devenir un territoire "zéro passoire thermique". Aussi, à la construction de logements neufs, nos efforts en faveur de l'entretien et de la rénovation du parc de logements existants se poursuivent et se renforcent. Chers collègues, il est important de continuer d'agir avec détermination au service de notre politique logement, et de garantir, aujourd'hui et demain, aux habitantes et aux habitants de nos 24 communes un parcours résidentiel répondant à leurs attentes et à leurs besoins. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Prochasson : « Je vous remercie pour vos interventions. Dolores, Martine, je veux aller tout à fait dans votre sens : les bailleurs sociaux, aujourd'hui, sont extrêmement fragilisés, et aucun signe ne permet de penser que les choses vont s'améliorer, ce qui produit une inquiétude importante sur le fait que les métropoles françaises, les établissements publics de coopération intercommunale vont être amenés à se substituer à l'État pour maintenir la production de logements sociaux. C'est une véritable inquiétude, avec derrière, effectivement, des intentions qui consistent à casser le modèle de logement social, qui est hérité des générations précédentes et qui fait la fierté de la France, je crois, et qui est envié au niveau européen. Voilà un sujet sur lequel le combat politique doit être maintenu, continué coûte que coûte pour que ce modèle continue à fonctionner.

Dolores, je voudrais te rassurer : s'il y a un point essentiel de ce plan de relance sur lequel nous maintenons le cap, c'est effectivement de maintenir, par rapport à notre organisation des produits sur une même opération, les logements sociaux PLUS/PLAI dans l'état initial de l'opération, c'est-à-dire que nous débloquons sans remettre en cause cette part des logements sociaux. Cela fait partie, tu peux l'imaginer, d'une des principales préoccupations que je voulais souligner.

Pour paraphraser, si je peux me permettre, Madame la Présidente, aujourd'hui, s'il y a une alliance qui s'est construite entre la fédération du bâtiment, les notaires, la promotion immobilière, le monde de l'union sociale de l'habitat – j'en passe –, c'est bien pour aller effectivement se battre tous ensemble pour que l'on revienne sur une politique de production de logements sur notre territoire. Je veux rester optimiste sur cette question, et je crois que l'unanimité est faite contre cette absence de politique aujourd'hui de la part des différents gouvernements et des différents ministres du logement qui se sont succédé – à peu près trois ans deux ans –, et que nous venons de constater et de vivre. »

M. Pras : « Merci. Pour compléter, Martine, je te confirme que l'on est dans la période électorale. La période préélectorale est passée, on est complètement dedans. Effectivement, nous avons toutes les raisons de pouvoir nous inquiéter de ce qu'il sortira des urnes pour le logement demain et pour l'accès au logement, et en particulier pour l'accès au logement des plus modestes. Comme vient de le dire François, notre plan de relance, pour vous rassurer tous, concerne bien d'abord prioritairement le logement locatif social, le logement en PLUS/PLAI, et le logement en accession abordable. Dans ce plan de relance, nous n'avons à aucun moment rogné sur la part de ce type de logements. Il a pu nous arriver de faire des bascules vers du logement en PLS, je le dis, et bien sûr, vous le savez, dans la délivrance d'agrément sur le LLI, le logement locatif intermédiaire, mais cela ne s'est jamais fait au détriment du logement locatif social. C'est un élément important. Ces 1 600 logements que l'on a récupérés répondent bien aux objectifs de loger les plus modestes d'entre nous et les modestes.

Je voudrais enfin insister là-dessus : effectivement, l'État aurait sans doute à se préoccuper de la situation qu'il a générée sur les difficultés financières des bailleurs sociaux, en supprimant la RLS en particulier, ce qui est venu assécher les capacités financières de nos bailleurs. Ils mettaient des fonds propres dans certaines opérations qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas mettre, compte tenu de cette absence de RLS. En même temps, je voudrais dire qu'il y a aussi un élément sur la situation économique des ménages, à savoir un petit coup de rabot donné sur les APL. Il ne serait pas inintéressant que ces APL puissent retrouver leur niveau. Vous savez que dans le logement locatif social, on a développé un secteur qui s'appelle le "logement locatif social accessible". L'enjeu que nous avons travaillé sur le territoire métropolitain avec tous nos bailleurs était d'avoir des niveaux de loyer encore inférieurs à ce qu'ils sont naturellement dans le plus PLUS/PLAI, de manière faire en sorte que le montant résiduel qui reste à un occupant d'un logement locatif social soit inférieur à un euro par jour : "J'ai un logement, je paie 30 euros de loyer, puisque tout le reste est couvert par l'APL". C'est un enjeu du logement accessible. Je vous rappelle que dans le PLH, il représente 25 % de la production neuve du logement locatif social.

Je réponds dans le désordre. Sur le SCoT, nous travaillons bien sûr actuellement à son élaboration, et nous sommes un certain nombre d'élus à y être engagés. Les grandes réflexions portent effectivement sur l'accompagnement de la démographie sur notre territoire, et la prise en compte par chacun de la production de logements à l'échelle de ce qu'il représente dans le SCoT en termes de logements, en termes d'habitants sur son territoire. Dans cette réflexion de répartition du logement, bien sûr, il y a une attention sur la production du logement locatif social sur l'ensemble de ce que l'on appelle les pôles d'équilibre et les pôles intermédiaires sur le territoire du SCoT. Ce travail est à affiner, nous sommes en passe de valider le PAS, et demain, ce sera le DOO qui devra donner un certain nombre d'orientations à chacun. Ils prennent aussi en compte le fait que demain, nous cesserons totalement de nous étaler, et que nous devrons travailler sur une ville plus intense ou sur des territoires plus intenses qui, en tout cas, fassent une place à tous les types de logements.

Enfin, Monsieur Richard, je peux vous dire que nous travaillons, et nous l'avons encore vécu avec François il y a quelques jours, avec l'ensemble des structures qui nous accompagnent, qui vont des bailleurs sociaux à la promotion immobilière, en passant par la FPI et un certain nombre de promoteurs immobiliers, et aussi avec les professionnels du logement sur la mise en œuvre de notre plan de relance. La Chambre des notaires de Loire-Atlantique fait aussi partie de ce groupe de travail de suivi du plan de relance. Je peux vous dire que c'est tous ensemble que nous travaillons à la mise en œuvre de ce plan de relance qui visait le logement locatif social et le logement en accession abordable, mais qui a aussi permis de donner une assise financière à des opérations qui ont permis de sortir du logement libre.

Certes, l'an dernier, 621 logements vendus. C'est là que vous mélangez ce qui est en vente, ce qui est vendu et ce qui est autorisé à la construction : il y a une baisse d'autorisation à la construction, mais elle n'est pas le fait de la Métropole, elle n'est pas le fait de la politique métropolitaine en matière de production de logements, elle est simplement liée au fait du ralentissement de la construction, à des augmentations de coûts de construction, et à des difficultés économiques qu'ont les ménages pour accéder à la propriété. François le rappelait tout à l'heure, il y a des difficultés d'accès au prêt et un montant des taux d'intérêt qui ralentissent l'acquisition du neuf, mais aussi l'acquisition de l'ancien. Les notaires nous font la même information, ils nous fournissent les mêmes données : il y a un ralentissement de la vente, dans l'ancien comme dans le neuf, et cela génère effectivement des stocks que les promoteurs ne veulent pas constituer, ils ne veulent pas se retrouver avec des logements qui ne sont pas vendus, et il y a inévitablement un ralentissement de la production. Je vous ai proposé il y a quelque temps que l'on se rencontre, je suis prêt à passer un couple d'heures avec vous pour vous expliquer en détail comment tout cela fonctionne. Je le redis. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Comme indiqué, il n'y a pas de vote sur cette délibération. »

13 – HABITAT – CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de pouvoir passer une dernière délibération cet après-midi. Je nous invite donc à examiner collectivement la délibération n° 13, et je donne la parole à François Prochasson. »

M. Prochasson : « J'espère que le titre ne vous a pas effrayés, il s'agit du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. Chaque mot a son importance. Cette affaire a été travaillée depuis quelque temps déjà, puisque la conférence intercommunale du logement a préparé le document, il a été soumis à l'ensemble des partenaires. C'est le premier terme, "plan partenarial". Ces partenaires, c'est évidemment d'abord la Maison de l'habitant, qui est l'entrée principale pour tous les demandeurs et qui est portée par l'ADIL, ce sont les communes, ce sont les bailleurs sociaux, ce sont les services de l'État, et enfin, Action Logement, qui fait partie de ce travail pour les salariés. Avec un plan partenarial de gestion de la demande, il s'agit de gérer les demandes de logements sociaux de façon unifiée. Nous avons, depuis longtemps déjà, un fichier commun qui est géré par un organisme qui s'appelle le Créal et qui permet effectivement de travailler l'harmonisation du sujet. Enfin, un sujet important est l'information du demandeur.

Derrière tous ces aspects, les objectifs qui sont portés au travers de ce document, c'est bien d'harmoniser l'information auprès des demandeurs sur l'ensemble du territoire, c'est l'égalité pour ces demandeurs, c'est l'efficacité du traitement des demandes, c'est la transparence, et c'est la lisibilité des priorités locales, notamment avec un processus qui a été travaillé en 2023 et qui s'appelle "la cotation de la demande".

J'ai à signaler un dernier point, qui est un élément clé qui fait partie de ce plan partenarial de gestion de la demande, c'est le travail que l'on mène sur des dispositifs de location active, de manière à inciter des candidats potentiels à la location à s'intéresser à l'offre qui existe sur les quartiers politique de la ville.

Pour terminer, un élément clé de cette approche est de travailler spécifiquement sur les publics nécessitant un traitement particulier. Je vais y revenir, parce que c'est essentiel dans notre politique. Nous pensons évidemment aux étudiants, qui ont toujours un mal de chien pour trouver des logements, nous pensons à l'évolution du parcours résidentiel pour les seniors, nous pensons aussi aux jeunes actifs, qui sont parfois démunis et qui viennent sur notre territoire pour accéder à des emplois essentiels. Cela fait partie de notre politique générale d'accès au logement, donc c'est inscrit dans ce plan partenarial de gestion de la demande locative sociale. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Merci à tous, et rendez-vous demain matin. »

--*-*

La séance est suspendue jeudi 26 juin 2024 à 17 h 54
Reprise vendredi 27 juin 2024 à 9 h 01

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous demander un peu de silence, je vais procéder à l'appel. »

Il est procédé à l'appel.

14 – COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux. Je donne la parole à Pascal Bolo, pour la délibération n° 14. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis bien désolé : je sais qu'au saut du lit, le compte administratif, c'est dur. Vous le savez, en matière de gestion locale, j'aime bien qu'un plan se déroule sans accroc. Je vois que nous avons avec Anthony Berthelot les mêmes références culturelles. J'ai donc le plaisir de vous dire que le déroulement de l'exercice 2023 a été très largement conforme à nos prévisions. Pourtant, les prévisions, en matière de futur, c'est toujours délicat. Ce compte administratif, au bout du compte, respecte donc pleinement notre stratégie financière, et surtout, les équilibres financiers de la collectivité. La situation globale est extrêmement satisfaisante, même si l'augmentation des frais financiers, conséquence… »

M. Affilé : « Pascal, je pense qu'il faut commencer par le compte de gestion. »

M. Bolo : « Tu as raison, c'est le même. »

M. Affilé : « Oui, mais il faut formellement commencer par le compte de gestion. »

M. Bolo : « Tu as parfaitement raison, donc formellement, je vous annonce que s'agissant de notre budget principal, comme de nos budgets annexes, le compte de gestion établi par la receveuse des finances n'appelle de notre part aucune espèce de commentaire, et bien au contraire, que des félicitations et des remerciements – là, je redeviens sérieux – aux agents du ministère des Finances qui tiennent et établissent notre comptabilité, qui assurent le paiement de nos dépenses et la collecte de nos recettes, et qui font cela dans des conditions qui ne sont pas toujours commodes. Je voudrais – tu as eu raison de me le rappeler, Bertrand, rien que pour cela – remercier la receveuse des finances et l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. En tout cas, leurs comptes de gestion sont parfaitement conformes aux comptes administratifs, que je vais continuer à vous présenter dès maintenant. On va peut-être voter d'abord. En démocratie, on vote. C'est souvent le problème, d'ailleurs, ce n'est pas comme à Saint-Herblain ! »

Rires.

M. Affilé : « On vote aussi à Saint-Herblain, je te rassure ! Je vois que la matinée part sous des auspices au saut du lit. Je vais donc mettre aux voix ce compte de gestion. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité, au grand plaisir du vice-président. Maintenant, place au compte administratif. »

15 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. Bolo : « Je parlais des frais financiers qui progressent de manière tout à fait logique, puisque les taux d'intérêt ne sont plus ce qu'ils étaient il y a encore peu de temps. Nous gardons une épargne nette tout à fait conséquente, et au bout du compte, une capacité de désendettement de quatre années au terme de l'exercice 2023, ce qui est extrêmement raisonnable. Je vous rappelle que la limite à ne pas dépasser communément admise est de 10 ou 12 ans, et que nous nous sommes fixés 8 ans comme maximum. Nous sommes donc encore bien dans les clous.
Nous avons, malgré tout cela, réalisé plus de 425 millions d'investissement, avec un taux de réalisation, comme on est très exigeants, qui est très convenable, mais qui aurait pu être encore plus conséquent, et qui reflète, non pas un ralentissement de nos investissements ou un abandon de quelque projet que ce soit, mais simplement une capacité à faire dans les délais extrêmement contraints que nous nous imposons nous-mêmes. Il suffit de pas grand-chose dans un pôle de proximité pour qu'une réalisation soit décalée de trois

mois, et donc qu'elle figure dans un compte administratif en 2024 plutôt qu'en 2023, parce que je vous rappelle que seules les dépenses effectivement réalisées sont comptabilisées, reprises et retracées dans ce compte administratif.

Je précise que nous avons aussi réduit très largement notre fonds de roulement global, ce qui nous a permis de moins emprunter en 2023, et donc de ne pas alourdir les frais financiers, mais quand on mange du fonds de roulement, c'est du *one shot* : il n'est plus là, il n'est plus là, on ne pourra pas tirer deux fois dessus. C'est une bonne manière de démarrer l'année 2024 que d'avoir un compte administratif 2023 de la sorte.

Les politiques publiques, tous budgets confondus, c'est un petit peu plus d'un milliard d'euros, vous le voyez à l'écran, avec une répartition entre nos différentes compétences qui est sans surprise, qui était prévue, puisque les mobilités se taillent la part du lion, et qu'ensuite, la question du cycle de l'eau arrive derrière. La conciliation et usage des espaces publics suit, ainsi que les déchets. On a là une répartition tout à fait conforme, à la fois à nos compétences et aux priorités que nous nous sommes données.

L'investissement, je l'ai dit, 425,3 millions d'euros en 2023. Là encore, des répartitions qui sont sans surprise, des investissements réalisés sur tout le territoire métropolitain. On peut d'abord citer au budget principal les aménagements d'espaces publics, la fabrique de la ville écologique et solidaire. On a eu, par exemple, les aménagements de voirie dans le cadre des contrats territoriaux, c'est presque 14 millions d'euros. On a eu l'entretien rénovation sécurité de la voirie, de l'éclairage public, du patrimoine arboré, la régulation du trafic et des ouvrages d'art pour plus de 20 millions d'euros, le plan d'action en matière d'éclairage public, en matière de fabrique de la ville pour 25 millions d'euros d'investissement, dont les participations versées dans le cadre des ZAC et CPA d'aménagement, et les subventions pour les frais de mise à l'abri qui ont augmenté significativement, même si en valeur absolue, cela reste évidemment moins important que l'espace public.

Au sein du budget principal, toujours la politique des mobilités qui représente 24 millions d'euros d'investissement. Je vous rappelle qu'il n'y a rien là qui concerne les transports publics, mais tout le reste, notamment les aménagements pour les modes actifs, et notamment, parmi eux, les axes structurants et magistraux en matière de vélo.

Nous pouvons continuer avec les dépenses liées au rayonnement de la Métropole et de son ouverture au monde pour presque 20 millions d'euros. Je rappelle l'accueil de la Coupe du monde de rugby, l'équipement des entretiens touristiques et culturels, la construction du musée Jules Verne, etc.

En matière d'habitat, de logement et d'hospitalité, 17,7 millions d'euros, c'est la poursuite de nos engagements, avec notamment 6 millions pour la construction de logements sociaux, 4 millions pour la réhabilitation du parc social, et 2,2 millions pour l'amélioration du parc privé.

La politique de la ville, c'est 10,1 millions pour les différents quartiers. Je ne rentre pas dans le détail.

Les politiques énergie, climat, nature et biodiversité, au budget principal là encore, c'est 17,5 millions d'euros. On le voit, cela a turbiné dans l'ensemble de nos services, et c'est le moment pour moi de remercier vraiment tous les services, tous les départements, toutes les directions de Nantes Métropole, leurs agents et leurs agentes de tous niveaux, parce que pour réaliser un tel montant d'investissement, il faut vraiment l'engagement et la mobilisation de toutes les compétences, et elles ont été, une fois de plus, au rendez-vous.

Je continuerai ce descriptif avec le soutien à la recherche et aux innovations pour 8,1 millions.

La politique économies et emplois responsables, 3,1 millions d'euros. On a vraiment eu des actions déterminantes en matière d'investissement.

Pour les transports en commun – c'est sur le budget annexe des transports publics –, on a 129,3 millions réalisés en 2023. On a là les subventions d'équipement de la DSP, bien sûr, mais une augmentation qui suit la facturation, à la fois du CETEX de la Babinière, la deuxième phase des connexions linéaires et de tramway, et le renouvellement de flotte de bus et de tramways avec les rénovations de la ligne 2 du tramway entre place du Cirque et Motte-Rouge, l'autre tronçon ayant commencé depuis le début de cette semaine.

Pour les stationnements, les investissements ont plus que doublé en 2023, passant à presque 9 millions d'euros.

Pour les déchets, 8,8 millions d'euros d'investissement en 2023, contre 10,7 en 2022. On reste sur un haut

niveau, il s'agit pour beaucoup de véhicules de collecte et de renouvellement de bacs roulants et de colonnes à verre.

Pour l'eau et l'assainissement, 21,6 millions d'euros sur le budget annexe de l'eau. Sur les ouvrages de traitement et de réseau des eaux usées, les investissements sont passés à 31,7 millions en 2023. Vous l'avez vu dans la presse, je crois, extrêmement récemment, et peut-être pas plus tard que ce matin, il y a des investissements à venir tout à fait conséquents. Tous ces exemples illustrent notre capacité à mettre en œuvre les ambitions que nous avons pour notre territoire.

Si on prend la balance complète du budget, c'est 1,403 milliard d'euros de dépense, tous budgets confondus, avec la visualisation au milieu de l'épargne brute et de l'épargne nette. Je ne reviens pas sur les niveaux conséquents d'épargne. Les investissements sont retracés dans la slide suivante, et nous avons donc, tous budgets, les recettes réelles de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement. Vous voyez les évolutions et les montants glissés sur quatre exercices, avec une capacité de désendettement qui reste particulièrement stable à la dernière ligne. Vous voyez les emprunts réalisés. Là encore, nous réalisons notre stratégie financière, y compris dans son volet réendettement maîtrisé, dans des conditions dont vous constatez qu'elles sont tout à fait convenables.

C'est l'occasion de passer à la question de la dette. Nous avions un peu plus d'un milliard de dette à la fin de l'année 2023, soit 26 millions de plus, avec 1 551 euros par habitant. Tout cela est tout à fait raisonnable, avec un taux moyen à 2,63 %, qui est en augmentation et qui sera en augmentation, mais qui reste tout à fait performant quand on regarde ce qu'il se passe dans d'autres institutions ou d'autres collectivités.

Tous budgets confondus, le fonds de roulement est de 62 millions et des poussières, contre 116 millions, je vous l'ai dit. Cela correspond à 16 jours de dépense totale, cela reste raisonnable, mais il ne faudrait pas être beaucoup en dessous, sinon, on serait obligés de recourir en permanence à des lignes de trésorerie qui ne sont évidemment pas gratuites. Cela nous a permis de pouvoir moins recourir à l'emprunt en 2023, je le répète.

Maintenant, si on détaille très rapidement le budget principal, les grandes masses du compte administratif que vous voyez apparaître à l'écran, il n'y a pas grand-chose de plus à en dire. On peut passer tout de suite à la constitution de l'épargne, au CA 2023. On a un petit effet ciseaux en 2023, mais qui reste léger. L'évolution de l'épargne au budget principal au CA 2023, vous la voyez, on reste dans une grande stabilité, avec des dépenses d'investissement qui sont financées à presque 35 % par l'épargne nette en 2023. C'est un peu moins qu'en 2022, mais c'est la continuation logique de notre stratégie financière.

Concernant l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement au CA 2023, vous voyez ce léger effet ciseaux qui apparaît, mais évidemment, rien de problématique, nous avons toujours des recettes fiscales en hausse – c'est la slide suivante – de plus de 6,5 %. Il est clair que le dynamisme économique de notre territoire et la nature de notre panier de recettes fiscales – même si pour beaucoup d'entre elles, on n'y peut plus grand-chose – sont toujours favorables à la réalisation de nos programmes, puisque nous avons la chance d'avoir des recettes dynamiques. Les dotations et compensations de l'État augmentent, quant à elles, de 2,4 millions d'euros. Ce n'est pas énorme, mais c'est toujours ça de pris. La dotation du Département, ce sont des transferts de compétences et de charges. Sur les autres recettes, on ne s'y attarde pas plus que nécessaire.

Le budget principal, ce sont des dépenses de gestion à 462,6 millions d'euros, en progression de 6,6 %. On a là un coût élevé de l'énergie. L'inflation a impacté Achats et services, et les mesures nationales et locales liées aux ressources humaines. La solidarité territoriale, plus 3 %, soit 3,7 millions de plus, soit 25 % des dépenses de gestion, ce n'est pas rien (y compris le nouveau fonds de concours piscine). Les autres dépenses de charges qui sont impactées par l'inflation, c'est 6 % de plus, 212 millions. Effectivement, on a là des charges qui ont pris de plein fouet l'inflation 2023.

Les dépenses de gestion toujours, c'est l'effort pour le personnel, avec près de 133 millions d'euros en charge nette, soit 28,7 millions de dépenses de gestion. C'est en augmentation significative, 10,5 %, ce ne sera pas le cas tous les ans, mais nous avons eu là les revalorisations du SMIC, la hausse du point d'indice, la prime pouvoir d'achat, la refonte du régime indemnitaire en année pleine, l'adaptation du service public aux habitants, c'est-à-dire, en clair, des créations de postes, et la mutualisation nouvelle de services, compensées intégralement en recettes par la Ville de Nantes.

L'investissement au budget principal, je ne le détaille pas plus, vous le savez, avec des taux de réalisation

qui atteignent donc 71,5 % des crédits inscrits. Cela pourrait être mieux, cela devrait être mieux. Cela traduit surtout le fait que nous avons parfois les yeux plus gros que le ventre, c'est-à-dire que nous inscrivons en investissement plus que ce que nous sommes capables de réaliser dans la durée impartie. Oui, je sais, Rodolphe Amailland, c'est mal, mais je le répète, cela ne veut pas dire qu'il y ait quoi que ce soit d'abandonné ou auquel on renonce, c'est simplement des effets de lissage dans le temps, qui sont parfois plus raisonnables au regard de la charge de nos services, qu'il faut à nouveau souligner.

Notre encours de dette a légèrement diminué. Même en dette, on arriverait à ce que l'encours de dette baisse ! Le fonds de roulement, je n'y reviens pas.

On peut passer rapidement aux budgets annexes. On va commencer par le budget des déchets qui se porte fort bien, ma foi. Le budget des transports collectifs est évidemment beaucoup plus impacté par les investissements tout à fait considérables que nous allons déployer sur ce mandat, puisque globalement, sur les mobilités, je rappelle que l'on a prévu de dépenser un milliard d'euros, et qu'une bonne partie sera supportée par le budget annexe des transports collectifs. Le budget du stationnement, lui, a du mal à se remettre du Covid. Le budget du stationnement n'a pas attrapé le Covid, je vous rassure, mais il est quand même impacté par le fait que ses usagers, eux, l'ont attrapé, et qu'ils ont du mal à revenir fréquenter le parc de stationnement, ce qui fait que nous avons une petite tension sur ce budget du stationnement, mais rien de grave, avec des investissements réalisés à hauteur de presque 9 millions d'euros. Pour le budget de l'eau, tout va très bien, c'est un budget qui est géré avec une rigueur parfaitement opportune. Je vois Robin qui opine du chef, il a raison. Le budget de l'assainissement va supporter dans l'avenir des investissements considérables, c'est pour cela que l'on n'aura pas trop de son épargne brute, ainsi que de son épargne nette. Concernant le budget des locaux industriels et commerciaux, on est sur des montants largement plus restreints.

Pour terminer, la traditionnelle petite diapositive de recettes et de dépenses tous budgets confondus, fonctionnement et investissement, pour 100 euros. Vous en avez le détail. Je vous remercie de votre patiente attention. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Puisque j'ai réveillé le Vice-président, je ne voulais pas ne pas intervenir sur ce compte administratif. Pas de surprise, néanmoins. Pascal, je n'ai pas fini. J'ai cru que tu en avais déjà assez, j'avais juste dit bonjour à Monsieur le Vice-président. Deux grandes remarques. Je ne reviens pas sur le contexte qu'a évoqué le Vice-président. L'exécution du budget 2023 a fait face, évidemment, comme dans toutes nos collectivités et nos communes, au contexte inflationniste qui affecte notre économie depuis plus de 2 ans. Vous avez fait le choix, confrontés à des taux d'emprunt élevés, de consacrer une part plus importante du fonds de roulement de la collectivité et de mobiliser intégralement les lignes de trésorerie, soit. Si ce dernier point est plutôt vertueux, nous l'avons fait aussi dans nos communes pour les finances locales, et sans doute un peu moins onéreux que l'emprunt, il faut toujours se méfier et faire attention à ce que cela ne fragilise pas trop le fonds de roulement qui permet, on le sait, les investissements futurs.

Deux points sur ce compte administratif. Cette année encore, et nous le regrettons, nous sommes stupéfaits, et sans doute que le maire de Basse-Goulaine l'est beaucoup plus encore que tous les maires ici, puisque c'est une petite marotte chez lui de regarder les progressions de charges de personnel. 10,5 %, soit près de 13 millions d'euros supplémentaires, dont plus de la moitié sont le fruit de vos choix en matière de création de postes et de rémunération. Évidemment, c'est bien pour les agents. Évidemment, c'est interrogeant pour l'EPCI. Vous conduisez, nous dites-vous une politique de rémunération incitative pour pallier les difficultés de recrutement, en offrant un régime indiciaire particulièrement généreux. Or, dans nos communes où les marges de financement sont nettement moins confortables, je vous le dis, nous craignons un effet miroir et l'hémorragie de nos talents vers la Métropole. Nous sommes ravis de former les agents pour qu'ils accompagnent la Métropole, néanmoins, dans les collectivités, nous aussi, nous avons besoin de talents pour faire fonctionner nos villes (et je ne parle même pas des métiers en tension).

Mon deuxième point de vigilance concerne la gestion des délégations de services publics, qui nous interpelle également. Sans entrer dans le détail et sans polémique outre mesure, puisque j'ai compris que le Conseil métropolitain de juin était tranquille, c'est le sujet du rapport annuel des délégataires qui est inscrit à l'ordre du jour qui nous interroge et nous étonne, avec des résultats déficitaires de la presque totalité de vos délégataires. Or, les secteurs d'activité très divers qu'ils recouvrent ne sont pas tous en situation de récession économique. Le problème de ces défaillances réside donc sans doute, de notre point de vue, dans la relation qu'entretient la Métropole avec ses délégataires, ou dans le pilotage de cette relation. Vous nous

avez même expliqué en commission des finances, Monsieur le Vice-président, qu'il faudrait être sans doute plus exigeant avec vos partenaires, afin qu'ils assurent des reversements réguliers de leur contribution, faute de quoi, la collectivité se trouve dans l'obligation d'actionner sa ligne de trésorerie – j'en reviens à mon introduction – pour faire face à ces dépenses régulières. À ce stade, ce n'est plus seulement d'exigence dont il faut parler, mais sans doute un peu de fermeté, et plus simplement, d'application stricte des termes des contrats que vous avez conclus avec eux. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est mal, mais "faute avouée, à moitié pardonnée", mon cher Vice-président, mais seulement à moitié.

Pour cette raison, vous vous en doutez, la conclusion sera identique à celle des années précédentes : le groupe s'abstiendra sur cette délibération, puisqu'elle est l'exécution d'un budget annuel que nous n'avons pas approuvé. »

M. Affilé : « Merci. Marlène Collineau. »

M^me^ Collineau : « Merci. Bonjour à toutes et à tous. Merci à Pascal Bolo pour sa présentation somme toute sans surprise, cela vient d'être dit. L'exercice de 2023 confirme le respect de la stratégie financière que l'on s'était fixé, c'est heureux. Il n'y a pas de détérioration méritant une note salée des agences de notation, et nul besoin non plus d'être sauvés par le ministère des Finances, puisqu'il paraît que le futur ex-ministre des Finances s'est targué d'avoir sauvé l'économie française. Nous, nous nous en sortons sans eux. Notre Métropole ne vit pas coupée du monde ni de la situation internationale difficile, cela a été dit par Pascal Bolo et par Rodolphe Amailland, avec notamment un quasi-doublement des frais financiers du fait de la forte hausse des taux d'intérêt. Le contexte inflationniste, alimenté par la poursuite d'un conflit armé en Europe, conséquence de l'agression de l'Ukraine par la Russie, oblige à agir vite et à ajuster.

À l'arrivée, et malgré tout, Nantes Métropole maintient un niveau d'investissement élevé, plus de 425 millions d'euros. Cette capacité nous permet de tenir nos engagements de mandat, c'est-à-dire poursuivre la trajectoire d'adaptation de nos territoires au défi de l'urgence climatique et sociale, car contrairement à d'autres, le réchauffement climatique et ses conséquences ne sont pas un impensé chez nous, nous ne sommes ni dans le déni ni dans le climatoscepticisme, mais bien dans l'anticipation, dans l'adaptation de nos modèles, les discussions que nous avons eues hier après-midi et les délibérations présentées l'ont rappelé.

Sur le front social, nous maintenons notre exigence d'égalité : égalité de la population métropolitaine devant les services publics, sans distinction ni discrimination d'aucune sorte, sans stigmatisation, en préservant et en défendant ces valeurs de justice et de fraternité que nous continuons de considérer comme universelles. Nous refusons toute distinction d'origine, de genre, sociale, de préférence sexuelle, ethnique, confondant l'ensemble des métropolitains dans le même respect, et garantissant sans discrimination aucune l'accès à des services publics de qualité dans le domaine des transports, de la santé, du logement, dans les domaines du quotidien. Sans discrimination aucune, je l'ai dit, ardents défenseurs d'un service public qui tient le cap et dont les serviteurs, les fonctionnaires, ont tout notre soutien dans le moment historique que nous traversons. Ce compte administratif, en réalité, c'est l'occasion de montrer que d'autres choix sont possibles, à rebours de ceux qui nous menacent aujourd'hui. Rien, jamais, n'est inéluctable.

Enfin, il n'aura échappé à personne que les dépenses de gestion ont connu une hausse sensible sur cette année. Certains pourront le déplorer, Rodolphe Amailland vient de le déplorer, mais nous parlons ici salaire, rémunération des agents qui ont connu des revalorisations bien légitimes, la hausse des prix touchant particulièrement les agents de la fonction publique, je pense notamment aux catégories B et C. Nous sommes d'ailleurs heureux d'avoir été en mesure d'apporter à tous, et en particulier aux plus bas salaires, la prime de pouvoir d'achat. Certes, toutes les collectivités ne peuvent pas et n'ont pas pu se permettre, dans ce contexte difficile, de le faire, nous le savons, mais nous assumons la juste rémunération. Gardons à l'esprit que derrière chaque investissement, derrière chaque euro voté puis dépensé, ce sont des projets, des services et des agents qui accompagnent l'amélioration du quotidien des métropolitains. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Monsieur le Vice-président. Cher Pascal Bolo, chers collègues, nos territoires, nous le savons, connaissent des difficultés grandissantes pour réaliser des budgets à la hauteur et qui répondent aux besoins de leurs habitants. Les réformes des collectivités successives, la situation internationale, ou le retour des injonctions du pacte de stabilité de l'Union européenne concernant les déficits publics, ont des conséquences sur les finances de l'État, et donc, *in fine*, sur nos propres finances. Ceci d'autant plus que l'instabilité politique tout récemment déclenchée par le Président, Emmanuel Macron, fait peser des menaces sur l'avenir du pays, nouvel épisode qui ne rassure ni les Français, ni les partenaires européens, ni même,

d'ailleurs, les marchés financiers. Pourtant, ces derniers ont toujours soutenu les orientations libérales d'Emmanuel Macron et de Bruno Le Maire, avec les résultats économiques et les dégâts sociaux que l'on connaît. Ce n'est pas une simple anecdote lorsque désormais ce bilan économique place l'extrême droite aux portes du pouvoir. Après le "quoi qu'il en coûte", c'est donc "le sauve-qui-peut".

Aussi, malgré une inflation élevée, malgré une augmentation substantielle des taux d'intérêt, malgré les nombreux coups de rabot auxquels nous devons faire face, les nouveaux transferts de charges, et bien sûr, les ponctions attendues dans le cadre des 10, puis des 20 milliards d'économies envisagées par le gouvernement, le compte administratif 2023 présenté montre une situation budgétaire saine, avec des recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses, l'endettement est contenu, et l'encours de la dette diminue. La capacité de désendettement, quant à elle, se trouve améliorée.

Nous notons du côté des dépenses de fonctionnement, n'en déplaise à la droite métropolitaine, l'effort particulier en direction du poste des ressources humaines. En effet, avec plus de 10 % d'augmentation en 2023, la Métropole montre à quel point elle s'engage pour les rémunérations et les conditions de travail de ses agents. C'est un effort nécessaire, autant pour le pouvoir d'achat de ceux-ci que pour l'attractivité des métiers de la fonction publique. Nous sommes en effet de cette gauche qui assume avoir revalorisé les rémunérations et qui assume d'embaucher. En effet, il me semble toujours assez particulier, voire contradictoire, et dans tous les cas, difficile de voter hier des investissements majeurs, et aujourd'hui de noter une abstention, notamment pour la question de la justification du désaccord sur les embauches, par exemple, qui vont permettre justement de mobiliser les investissements que nous avons pu voter hier.

Quant aux dépenses d'investissement, je me contenterai de quelques exemples pour souligner qu'à gauche, là aussi, nous investissons pour l'avenir et ne lésinons pas sur les moyens pour offrir le meilleur aux habitantes et aux habitants de notre territoire, que la majorité de gauche peut s'enorgueillir de mettre en œuvre le projet pour lequel elle a été élue, d'investir pour la transition sociale et écologique, et de développer les services publics locaux. Ainsi, ces investissements se concrétisent, nous l'avons vu hier, par la modernisation, par exemple, de l'usine de l'eau de La Roche, demain par le pôle d'écologie urbaine sur la Prairie de Mauves. Demain également, nous vivrons le pont Anne-de-Bretagne comme une nouvelle place urbaine aux espaces partagés. Demain encore, le bâtiment de Cap 44 sera métamorphosé en Cité des imaginaires.

Tous ces investissements en cours marquent aussi la volonté d'améliorer jour après jour le quotidien de tous : nouvelles rames de tramway, nouveaux bus, développement des pistes cyclables, construction de logements sociaux, rénovation énergétique des bâtiments, aménagement du stade de la Beaujoire, ou encore soutien sans faille aux événements culturels de notre territoire. Ce compte administratif atteste donc du volontarisme de notre équipe sur le volet fonctionnement ou investissement, et souligne le respect de notre stratégie financière au service de nos habitants, que nous soutenons bien évidemment. Je vous remercie de votre attention. »

M. Affilé : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, bonjour à tous. Pascal Bolo l'a présenté, cela va plutôt bien pour les finances de la Métropole, le plan se déroule sans accroc, c'est parfait. Les indicateurs sont bons, que ce soit la capacité de désendettement ou l'épargne de gestion. Cela laisse à voir également des années où l'on pourra maintenir les investissements prévus. Cela a été évoqué, notamment dans les mobilités, c'est un gros chantier. Il y a eu une remarque sur l'augmentation des frais autour des ressources humaines. Les salaires dans la fonction publique territoriale, notamment des catégories C, sont très très modestes, pour ne pas dire plus, c'est un doux euphémisme. Il faut donc augmenter ces salaires, d'autant plus dans une Métropole où le prix de l'immobilier, on le sait, les charges pour vivre, sont… Avec le train de vie de la Métropole, il faut avoir de l'argent pour vivre dans cette Métropole, on le sait, on le vit tous au quotidien. Ça, c'est une bonne chose.

Sur le volet des ressources humaines, mais plus sur l'aspect recrutement, cela a été souligné hier, par exemple par Vincent Boileau, quand Aïcha Bassal a présenté la délibération sur les recrutements à venir sur la création de postes, cela répond à des besoins, et notamment – et c'est plutôt en écho à ce qu'évoquait Rodolphe Amailland – à des besoins qui sont affirmés très fort par les maires des communes, pour qu'il y ait des capacités d'action, des capacités à faire de la Métropole sur les communes. Je crois que c'est plutôt une bonne chose.

Je voudrais finir en soulignant que cette majorité, composée d'écologistes, de socialistes, de communistes,

de citoyens de gauche, a démontré finalement un sérieux budgétaire. Avec le groupe Écologiste et Citoyen, on voudrait souligner par les temps qui courent, et faire méditer sur cette question : qui fait preuve de sérieux budgétaire ? Merci. »

M. Affilé : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Monsieur le Président. C'est vrai que c'est toujours un peu bizarre de parler du budget 2023 quand on est au milieu de l'année 2024. C'est vrai aussi que, si on veut être totalement honnête, la situation 2023, d'un point de vue budgétaire, est saine. Je ne sais pas si Pascal Bolo est plus Looping ou Futé, mais c'est vrai que si le plan se déroule sans accroc, on sait tous ici que le plan est quand même prévu pour se dégrader dans les prochaines années, et que l'ensemble des indicateurs vont se dégrader dans la suite de ce mandat.

Vous avez remercié les agents, et je pense qu'il est effectivement important de souligner leur professionnalisme et leur engagement à réaliser les projets qui sont votés par votre majorité, mais je pense que vous auriez pu aussi remercier nos habitants qui, depuis de longues années maintenant, participent à la fois par leurs impôts et par les différents tarifs qu'ils paient pour les services publics qui leur sont proposés par la Métropole, et qu'ils paient chaque année plus cher. Vous auriez pu quand même les remercier aussi, parce que sans eux, évidemment, un certain nombre de services n'existeraient pas.

Ce qu'il faut dire aussi, je pense, c'est qu'il y a dans votre gestion – et c'est intéressant ce que disait Fabien Gracia à l'instant – socialiste, écologiste, citoyenne, etc. – en tout cas pour l'instant, je n'ai entendu ni "anticapitaliste" ni "insoumise" –, il y a quand même une constante, c'est que les dépenses sont toujours plus élevées que les recettes. C'est vrai pour le budget principal, c'est vrai pour un certain nombre de budgets annexes, et Rodolphe Amailland l'a indiqué tout à l'heure, c'est vrai aussi pour un certain nombre de nos partenaires et de nos DSP. Évidemment, cela pose question, et cela finit toujours par poser problème. Cela pose d'autant plus problème quand on voit que la Présidente revendique avoir négocié le programme du front populiste, programme qui, sur bien des aspects économiques – il faut assumer, mes chers collègues – et sociaux, produira des effets absolument catastrophiques pour notre pays, nos entreprises et nos collectivités.

Je referme la parenthèse, en soulignant que pour le budget principal, les dépenses sont de 1,4 milliard, et les recettes de 1,3 milliard. Pour le budget annexe des transports, les dépenses sont plus importantes que les recettes de 20 millions d'euros. Pascal Bolo disait tout à l'heure pour le budget de l'eau que tout allait bien, mais les dépenses sont supérieures aux recettes de 4 millions d'euros. À l'inverse, vous disiez qu'il y a des tensions sur le budget annexe stationnement, mais les recettes, cette fois, sont supérieures aux dépenses de 2 millions d'euros. Comme quoi, la voiture rapporte un peu d'argent. Pour le budget de l'assainissement, les dépenses sont supérieures à 7,5 millions d'euros par rapport aux recettes. Si on prend un certain nombre d'organismes ou de partenaires – la Cité, moins 265 000 euros, NGE, moins 235 000 euros, le Voyage à Nantes, cela a été indiqué hier, moins 900 000 euros –, quand même, on voit bien qu'il y a cette constante chez vous, il faut toujours dépenser plus que ce que l'on a.

Enfin, je voudrais dire un mot sur les investissements, puisque Pascal Bolo disait tout à l'heure qu'il avait les yeux plus gros que le ventre. Vous avez dit après, Pascal, que c'est un effet de lissage dans le temps. Cet argument est assez confortable, parce que c'est aussi un bon effet de communication dans le temps, puisque tous les ans, à la fin de l'année, vous expliquez à nos concitoyens que vous allez investir massivement pour les services publics, que cette année encore, on bat le record d'investissement, et au final, quand on regarde ce qu'il s'est passé, le taux d'exécution n'est pas aussi haut que ce que l'on avait prévu. Finalement, on n'a pas investi autant que prévu. Finalement, on n'a pas battu le record de l'année précédente. Tout cela, c'est de la communication, un peu plus que du lissage dans le temps, puisqu'évidemment, à la fin du mandat, l'ensemble des investissements prévus n'auront pas été réalisés.

Pour conclure, comme nous avons voté contre le budget 2023, parce que nous avons un certain nombre, et de plus en plus nombreux, de désaccords avec votre gestion, avec votre politique en matière de transport, d'environnement, d'aménagement public, de logement, etc., nous voterons contre ce compte administratif. »

M. Affilé : « Merci, nous voici rassurés. Bassem Asseh. »

M. Asseh : « Un peu de contradiction, dans l'époque, ce n'est pas surprenant, mais Julien Bainvel vient de se plaindre à la fois de l'augmentation de l'investissement, et en même temps, du fait que les exécutions, d'après ce qu'il dit, ne sont pas au bon niveau. Au final, quand on a fait les plus et les moins, vous en

plaignez-vous, ou pas ? Époque pleine de contradictions, époque caractérisée par l'incertitude. En tout cas, ici, dans nos communes à Nantes Métropole, cette incertitude, on essaie aussi de lutter contre, notamment en investissant, comme le soulignait Pascal tout à l'heure, notamment en exécutant les projets qui sont décidés et votés ici par la majorité, et parfois par les minorités. Cela nous permet, au bout du bout, au-delà de la dimension très comptable – et je n'ai rien contre les comptables –, au-delà de la dimension que Julien Bainvel vient d'évoquer, tout cela aboutit à des services qui sont des services proposés, offerts à nos concitoyennes et à nos concitoyens, aux habitantes et aux habitants de cette Métropole, de nos communes. Ces projets qui sont réalisés sont utiles pour leur quotidien, utiles pour l'amélioration de leur quotidien, l'amélioration de leur vie, finalement, avec des choses extrêmement utiles telles que les mobilités.

Je vais faire un focus là-dessus, puisque beaucoup d'autres sujets ont déjà été évoqués. Je pense qu'au quotidien, les mobilités, c'est quelque chose que chacun peut voir. Quand parfois certains peuvent critiquer l'échelle métropolitaine pour son caractère un peu technique, finalement, cette technicité se traduit par des services rendus aux citoyennes et aux citoyens, par des niveaux de services rendus aux citoyennes et aux citoyens qui sont très concrets. Je pense en particulier à ce budget de 425 millions d'euros répartis sur un certain nombre de politiques publiques – je parle de la partie investissement – pour les 24 communes, et parmi les politiques publiques, en particulier les mobilités. Pour les mobilités, 24 millions d'euros d'investissement, et notamment 7,3 millions d'euros parmi eux pour le vélo. C'est quelque chose qui est utile à toutes celles et à tous ceux qui utilisent les modes actifs, que ce soit à Nantes, que ce soit à La Chapelle, que ce soit à Saint-Herblain, à Couëron, à Indre, la gare de Bottière Chénaie en direction de Nantes, etc. Il y a un certain nombre d'infrastructures qui sont développées et installées pour l'usage quotidien des habitants de notre Métropole. De même, sur les transports en commun, le chiffre est de 129,3 millions d'euros qui sont réalisés. Cela aussi, c'est utile pour toutes celles et ceux qui utilisent nos transports en commun, que ce soit les bus, les chronobus, les busways, les trams, ancienne et nouvelle génération. Ils sont utiles au quotidien pour tous les habitants de cette Métropole, quels que soient leurs âges.

Enfin, la partie stationnement est importante aussi, puisqu'elle permet de pouvoir se stationner, notamment dans les parkings relais, et de pouvoir ensuite prendre ces transports en commun pour lesquels nous avons fait des investissements, ou ces vélos qui sont aussi mis à leur disposition, et notamment les infrastructures. Ces investissements pour 2023 ont été plus que doublés, puisqu'ils sont passés de 4 à 8,9 millions.

Au final, sur 100 euros dépensés, 29,30 euros concernent les mobilités, donc quelque chose de concret et d'utile pour les habitants et les habitantes de notre Métropole au quotidien. Évidemment, l'investissement public, si on prend un peu de recul, est à la fois utile pour le service qu'il offre, mais aussi parce qu'il y a un effet multiplicateur qui permet aux dépenses de l'argent public que l'on fait ici d'être utiles, non seulement aux citoyens pris individuellement, mais aussi aux entreprises qui sont autour et qui peuvent en bénéficier. Le tout rend la qualité de vie dans cette partie de la France assez intéressante et assez attractive. Merci donc aux élus qui ont piloté ces politiques publiques, aux services qui les ont réalisées, aux associations qui ont pu participer à la conception de ces services publics, et aussi aux citoyens qui y participent, qui en bénéficient, et qui les financent aussi, d'une certaine façon. Merci. »

M. Affilé : « Merci. Denis Tallédec. »

M. Tallédec : « Je ne comptais pas intervenir, mais comme à deux reprises, Julien Bainvel, ainsi qu'en conseil municipal, Foulques Chombart De Lauwe, reviennent sur le déficit de NGE, je m'en étonne. Monsieur Julien Bainvel, vous êtes censeur en conseil d'administration de NGE. Il se trouve que ce déficit fait partie du plan stratégique qui était totalement prévu, puisque l'on a notamment investi sur de nouveaux parkings, nous changeons de siège. Je ne vous ai jamais entendu faire une quelconque remarque, alors même que ce déficit est la fourchette basse du déficit prévu sur 3 ans, en lien avec le plan stratégique. Je m'étonne donc de ces propos, ou alors, on avait traité de cette question lors de vos nombreuses absences au conseil d'administration de NGE. Merci. »

M. Affilé : « Merci, Monsieur Tallédec. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Si je n'en vois pas, je redonne la parole au rapporteur, Pascal. »

M. Bolo : « Merci, Monsieur le Président. Oui, cher Rodolphe Amailland, nous nous méfions, nous faisons attention à ce que les fonds de roulement soient correctement utilisés, ni plus ni moins. Nous veillons également à emprunter aux meilleures conditions, nous saisissant de toutes les occasions, et notamment des produits de prêts bonifiés et fléchés qui changent pour beaucoup la manière de travailler de nos services en matière d'emprunt, puisque de plus en plus, nous devons, pour être performant financièrement, choisir des emprunts qui sont fléchés sur des opérations particulières, notamment liées à la transition écologique, et

non plus des emprunts globaux qui viennent équilibrer toute une section d'investissement. Cela change un peu la manière de travailler, mais c'est quand même efficace.

Oui, cela a été dit par Robin, cela a été dit par Marlène, nous avons notamment augmenté le régime indemnitaire de nos salariés. Oui, nous avons parfois des questions d'attractivité, parce que nous avons aussi des concurrents. Si je conçois que la Métropole doit veiller à ce que les communes – je sais qu'Alain Vey y tient particulièrement – ne se sentent pas larguées, si j'ose dire, par rapport aux conditions qui sont faites à la Métropole, la Métropole a aussi ses problèmes d'attractivité. À ce sujet, si vous connaissez quelqu'un à la région des Pays de la Loire – je ne sais pas, un ancien maire de Vertou, par exemple, que vous pourriez croiser ici ou là –, parfois, nous avons des fonctionnaires qui partent à la Région pour des motifs équivalents à ceux qui pourraient faire qu'ils quitteraient Vertou pour venir à la Métropole. Donc voilà, il faut y aller.

Sur les DSP, très franchement, là, je vous trouve injuste. Nous avons un certain nombre de délégataires qui ont été soumis à la question inflationniste, en dehors de ceux qui avaient prévu des investissements, des dépenses supplémentaires, et qui avaient donc parfaitement anticipé des comptes de résultat conjoncturellement déficitaires au milieu d'un plan stratégique qui doit les conduire – et nous y veillons – à l'équilibre, voire à la profitabilité. Là-dessus, nous avons des services qui ont de sujétions de service public et qu'ils ne peuvent pas arrêter net, parce qu'il y a une inflation qui vient affecter leur exercice, donc c'est logique.

Je voudrais rectifier quelque chose, parce que je crois que vous n'avez pas très bien compris une situation. Quand je parlais de trésorerie – là, je prends ma casquette de président de la SEMITAN –, dans le contrat de DSP de la SEMITAN, il y a des conditions de versement de la contribution métropolitaine qui sont effectivement plutôt favorables à la SEMITAN en termes de trésorerie. C'est quelque chose sur lequel on ne pourra pas continuer de cette manière à l'avenir, parce que du coup, c'est la Métropole qui finit par avoir des problèmes de trésorerie, quand la SEMITAN est assise sur un matelas qui n'est pas forcément nécessaire. Il faut donc rééquilibrer de temps en temps tout cela, cela fait partie de la vie normale des relations entre une métropole et ses délégataires. Je voudrais remercier Marlène et Robin pour leurs analyses, et dire aussi à Fabien qu'il a raison, la gauche, c'est effectivement tout à fait sérieux.

J'en viens maintenant au cas Julien Bainvel. Il a commencé son intervention par : "Si on veut être totalement honnête", mais je vous y encourage, cher Julien, continuez dans cette voie. Je dois bien dire que vous n'avez pas complètement continué dans le reste de votre propos, parce que non, ce n'est pas vrai que les dépenses sont toujours plus élevées que les recettes, et votre analyse de nos budgets annexes et des budgets de nos délégataires n'est pas franchement marquée par une totale honnêteté, parce que vous confondez la photographie, le court terme qui, je le répète, peut conduire parfois conjoncturellement à de petites pertes, et la durée. En matière d'investissement, c'est pareil. Pardonnez-moi de reprendre ce vieux dicton, mais "c'est à la fin de la foire que l'on compte les bouses", et je vous assure qu'elles y seront toutes à la fin du mandat, et qu'il n'y a pas de décalage permanent qui roulerait comme ça devant nous, telle la dette de l'État. Heureusement, ce n'est pas le cas.

Sur les questions tarifaires, d'abord, c'est vrai, je vous en donne acte, s'il n'y avait plus d'usagers du tout, il y a des services que l'on fermerait. Si la population n'était pas là, on ne pourrait pas continuer à développer tous les services que nous développons. Sur la question des tarifications, et plus sérieusement, je vous rappelle que dans de très nombreux cas, et même la quasi-totalité, nous avons développé des tarifications sociales qui font que les augmentations ne sont pas vécues de la même manière par ceux qui ont à les assumer – et il y en a –, mais notamment par ceux qui n'auraient pas les moyens d'y faire face. Nous avons répondu à leur problématique.

Voilà un débat sur un compte administratif ma foi bien classique et bien ordinaire, mais qui permet de remettre quelques choses au clair. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Bien évidemment, il reste aussi à remercier le Vice-président et les services pour le travail accompli, notamment en matière de gestion très rigoureuse. Il y a une petite découverte de Julien Bainvel : sans contributeurs, il n'y a pas de service public. Non, s'il n'y a pas de contributeurs, soit comme usagers, soit comme contribuables, il n'y a pas de service public. Ce n'est pas une découverte en soi, je pense, pour la plupart des gens ici, c'est plutôt quelque chose de connu, mais parfois, certains semblent le découvrir. Je rappelle quand même un principe : on ne peut pas, dans une collectivité ou dans un EPCI, dépenser plus que ce que l'on a. Nous avons une obligation d'équilibre du budget de fonctionnement globalisé, donc il serait faux, et il ne faut pas faire croire aux gens que l'on dépense plus que ce que l'on a de

façon globale, même si ponctuellement, sur certains éléments, on peut avoir – et Pascal a très bien expliqué pourquoi – des temps de déficit conjoncturel, mais qui, sur le moyen terme, sont épongés par d'autres moments où l'on a aussi des excédents conjoncturels qui viennent lisser les choses.

Je vais proposer d'utiliser le boîtier, si vous en êtes d'accord, pour voter. Le vote est ouvert. Je vous invite maintenant à voter. Le vote est terminé, merci. Les comptes administratifs sont adoptés, cher Pascal, cela te donne du baume au cœur pour la suite. »

16 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

M. Bolo : « Absolument, me voilà soulagé. Nous allons pouvoir, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, passer à l'affectation des résultats que nous venons de constater avec le compte administratif, que nous déclinerons fort logiquement en budgets supplémentaires 2024, budget principal et budgets annexes. L'affectation des résultats 2023 sera très classiquement consacrée, d'abord en priorité, à couvrir le besoin de financement de la section investissement en 2023. Le budget principal et le budget annexe aux transports sont concernés par l'affectation de leurs résultats en réserve.

Sur le budget supplémentaire, il va reprendre les résultats de 2023, inscrire quelques crédits supplémentaires ici ou là, ouvrir des autorisations de programmes liées aux projets présentés à l'approbation des conseils ou des bureaux en mai, juin et juillet, et qui attendaient cette décision modificative pour être inscrits.

Vous avez les documents. Il vous est proposé d'approuver un budget supplémentaire qui est en équilibre à hauteur de 11 909 899,19 euros, et une section d'investissement à hauteur de 58 504 972,01 euros. On a des ajustements de provision sur le compte épargne-temps. Nous avons des provisions pour litiges et contentieux d'un montant somme toute assez modeste, et des autres provisions pour risques et charges d'exploitation. On va notamment provisionner, dès 2024, 14 500 000 euros aux dotations en provisions pour risques et charges au budget annexe de l'assainissement. La provision pour créances douteuses, c'est classiquement 50 % des montants constatés. Pour le budget principal et les budgets annexes, vous les avez dans la délibération, je n'y reviens pas.

Les charges de structure du budget principal au budget annexe. Traditionnellement, vous savez que nous devons affecter une partie des budgets annexes à ces charges de structure supportées par le budget principal. Vous avez le tableau, c'est ainsi que le budget de l'eau contribue pour 4 593 000 et des poussières, et le budget transport pour 1 991 000 et des poussières. Vous avez tout le détail. Je ne rentre pas plus dans les détails, vous les avez constatés. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée à la majorité. »

17 – TAXE FONCIÈRE – EXONÉRATIONS

M. Affilé : « Pascal Bolo, pour la délibération n° 17. »

M. Bolo : « Délibération n° 17, la question des exonérations de taxe foncière. Nous vous proposons de prononcer une exonération de 50 % de taxe foncière bâti pour la construction de logements neufs, comme pour les constructions achevées avant le 1er janvier 1989, mais ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. C'est 50 % d'exonération sur une durée de 5 ans dans les deux cas, tout cela est parfaitement conforme à notre priorité politique en matière de transition écologique. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. La délibération est donc votée à l'unanimité, merci. »

18 – PACTE FINANCIER DE SOLIDARITÉ – MONTANT DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE 2024 – AIDE À LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS BÉNÉFICIANT AUX USAGERS DE PLUSIEURS COMMUNES MEMBRES

M. Affilé : « Délibération n° 18, Pascal. »

M. Bolo : « Il s'agit, comme d'habitude à cette époque, de fixer la dotation de solidarité communautaire pour 2024. Je vous rappelle qu'elle est constituée de trois composantes : une DSC socle figée à 6 693 965 euros, une DSC dite "petites communes" figée à 3 120 313 euros, et une DSC-Critères calculée sur la base de l'évolution annuelle du panier fiscal métropolitain, retraité et élargi aux dotations. Cela permet de calculer un montant définitif de DSC pour l'année 2024 de 38 389 971 euros.

Nous avons également des fonds de concours en investissement pour des équipements bénéficiant aux usagers de plusieurs communes membres. Il est donc proposé de reporter à nouveau la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide au 31 décembre 2024, compte tenu du délai nécessaire pour l'établissement de projets qui permettraient de bénéficier de ces fonds de concours, mais dont la date limite initialement fixée se trouve être dépassée. Il est assez logique de repousser cette date limite, pour ne pas priver les communes qui en auraient le droit de ces concours. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Je profite de cette délibération pour aborder l'équité financière territoriale, c'est original. Il y a 3 ans, j'avais soulevé cette question. Depuis les services de la Métropole ont fait un travail conséquent qui a permis d'objectiver ces inégalités financières territoriales. Il me semble que l'on a franchi une étape, il y avait une forme de déni, on ne voulait pas voir ces choses, et maintenant, c'est plus compliqué, compte tenu de cette objectivation, de ne pas voir de ces inégalités.

Il y a eu une deuxième étape avec la formulation d'un certain nombre d'arguments qui consistaient, non pas à dénier ces inégalités, mais à les justifier autour de plusieurs arguments. Il y avait un argument qui consistait à s'appuyer sur l'histoire des communes et l'histoire de la formation de la Métropole. C'est vrai, il faut s'appuyer sur cette histoire, elle fait partie de la vie de la collectivité et des collectivités. Pour autant, il me semble que le rôle des élus que nous sommes, ce n'est pas de prolonger l'histoire, mais bien de faire évoluer, de transformer, de bifurquer, etc. C'était le premier élément qui a été avancé.

Un deuxième argument qui permettrait de justifier ces inégalités consistait à avancer la question des nuisances que subiraient certaines communes. L'évaluation de ces nuisances est extrêmement compliquée, d'autant plus que si c'est ça le critère, mes voisins derrière de Rezé vont pouvoir affirmer haut et fort, compte tenu de la présence de l'aéroport, qu'ils ont besoin de plus d'argent. En effet, la commune de Rezé, si on rapporte le revenu par habitant de la commune, est en dessous de la moyenne métropolitaine.

Il y a un troisième critère qui a été avancé par le vice-président, Pascal Bolo, c'est que la Métropole est une des métropoles les plus redistributrices envers les communes. Là, je signale deux choses. C'est probablement vrai, mais pour autant, être très redistributeur ne veut pas dire que c'est redistribué de manière à réduire les inégalités financières territoriales. Quand on analyse les impacts du dernier pacte financier, il est difficile de lire ce pacte financier au regard de la réduction de ces inégalités financières territoriales, alors que si je reprends la première phrase de la délibération, c'est exactement l'objectif, notamment de la DSC. Je cite : "*La DSC vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes de la Métropole*". Enfin, toujours sur cet argument de redistribution, on a une petite spécificité de la Métropole nantaise, c'est que la Métropole nantaise est constituée de seulement 24 communes – je crois que c'est une chance –, ce qui fait qu'il y a un lien beaucoup plus fort, je l'espère, entre les communes et la Métropole. De mémoire, la métropole de Nice, c'est 51 communes, et celles de Rouen ou de Lille, ce sont plus de 90 communes. Effectivement, le lien est beaucoup plus fort, et c'est pour me plaire, cela renforce le lien. Cela permet aussi d'expliquer le fait qu'il y a peut-être une redistribution plus forte envers les communes au sein de la Métropole nantaise.

J'espère maintenant que l'étape suivante sera d'acter politiquement qu'il faut réduire les inégalités. Le premier vice-président, Fabrice Roussel, avait évoqué aussi le fait d'étudier les marges de manœuvre sur cette question, et je souhaite que l'on poursuive dans ce sens-là. Merci pour votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au

rapporteur. »

M. Bolo : « Cher Fabien, je ne suis pas totalement surpris de ton intervention. C'est vrai que tout cela renvoie au moment de la création de la communauté urbaine de Nantes en 2001, et notamment au mode de calcul – je me tourne vers Olivier Parcot qui a des souvenirs – de l'attribution de compensation. C'est vrai que s'il fallait, 23 ans plus tard, retracer et reconstituer une nouvelle attribution de compensation en prenant en compte tout ce qu'il s'est passé depuis 25 ans, aussi bien du côté métropolitain que du côté communal, je pense que cela ferait beaucoup beaucoup beaucoup de travail, pour un résultat finalement assez incertain. Tu le constates également, quand on fait de la DSC-Petites-Communes, quand on fait les fonds de concours, on arrive aussi à rétablir ce qui peut apparaître comme des iniquités. On le fait évidemment dans un cadre légal, mais on le fait quand même. Je suis tout à fait en accord – et de toute façon, c'est lui le premier vice-président, donc on fera ce qu'il demande, il n'y a pas de souci – avec ce que Fabrice Roussel a dit en matière de réexamen, je pense que l'on peut tout remettre sur la table, on peut en permanence tout remettre sur la table, mais j'attire quand même votre attention sur le rapport entre la réalité des enjeux et le travail qu'il y aurait à faire. Oui, il faut toujours veiller à cette équité. Oui, les raisons pour lesquelles la Métropole nantaise est une des plus redistributrices envers les communes trouvent aussi leur origine dans les conditions politiques de sa création, c'est-à-dire qu'au moment de créer une communauté urbaine, alors que l'on aurait pu choisir simplement la communauté d'agglomération, effectivement, il a fallu donner des gages aux différentes communes qu'elles allaient s'y retrouver, notamment parce que la taxe professionnelle unique avait été intégrée dans les conditions, que je ne qualifierai pas de "rocambolesques", mais qui ne laissaient pas beaucoup d'espoir à ceux qui n'y étaient pas favorables d'obtenir gain de cause, on va dire les choses comme ça. Effectivement, chaque intercommunalité a son histoire, chaque intercommunalité a ses dimensions, tu l'as justement fait observer. Quand il y a 95 communes, ce n'est pas pareil que quand il y en a 24, mais je pense quand même que l'on est arrivés à une forme d'équilibre qu'il ne faudrait peut-être pas totalement remettre en cause, sauf à ce que tous les programmes d'investissement dont nous venons de nous féliciter qu'ils étaient extrêmement importants de la part de la Métropole, et dont nous venons même de regretter que l'on arrive à ne faire que 70 % de ce que l'on avait prévu, ne soient plus possibles. Je pense qu'au final, chacune des communes y serait perdante, parce que ce volume d'investissement, notamment les investissements territoriaux, est, depuis la création de la communauté urbaine, j'ose l'affirmer, largement supérieur à ce que chacune des communes aurait pu se permettre sans la création de ladite communauté urbaine en 2001. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé a demandé la parole. »

M. Affilé : « Juste une petite précision pour Fabien qui nous a parlé d'équité. Je n'ai pas de souci, je suis maire d'une commune qui a les habitants parmi les plus pauvres en moyenne de l'agglomération, et je suis candidat pour avoir la même dotation de solidarité communautaire par habitant que La Montagne, il n'y a pas de problème. Cela fera, à peu près, deux fois plus. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Trente secondes, Fabien. »

M. Gracia : « Merci. Premier élément, je vais commencer par la remarque de Bertrand Affilé. Je suis preneur du budget par habitant de Saint-Herblain. La Montagne, 1 000 euros par habitant, Saint-Herblain, 1 600 euros par habitant, je prends. J'échange la DSC de La Montagne contre le budget de Saint-Herblain, c'est sans difficulté !

Par rapport aux propos de Pascal Bolo, l'idée n'est pas de tout remettre à plat, etc., de tout refondre, et cela remettrait en cause les équilibres. Pas du tout, parce qu'il y a une petite spécificité, c'est que les communes les plus pauvres sont aussi globalement les plus petites, donc avec très peu de moyens, on arriverait à renforcer notre équité financière territoriale. Donc non, ce n'est pas un très grand bouleversement, et le travail a déjà été fait, je l'ai dit, en partie très largement par les services. Il n'y a plus beaucoup de travail à faire pour aller au bout de cette démarche. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je rappelle juste trois choses pour finir. Pour être précise, l'engagement que le premier vice-président a pris est celui d'une étude, je pense que c'est bien que l'on se dise les choses avec précision. C'est ce sur quoi il s'est engagé. Deuxième élément, qui dit "étude" dit "mettre à plat l'ensemble des éléments qui sont mis là". Je le dis aussi, il y a forcément sur ces questions des sujets de communes de strates différentes. Je vois la voisine de Fabien Gracia, Madame la Maire de Couëron : il y a aussi ces strates de communes dites parfois "intermédiaires" et que l'on ne peut pas passer sous silence si on regarde ces sujets avec rigueur et attention, comme nous le ferons naturellement collectivement le moment venu. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

19 – NANTES – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – GRAND DÉBAT LOIRE – ACQUISITION D'UNE FLOTTE D'ENAVIBUS POUR LA LOIRE ET ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES À QUAI – MARCHÉ DE MANDAT – LANCEMENT D'UN APPEL OFFRES

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 19, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « On va commencer quelques délibérations en matière de transport et de mobilité. La première concerne l'acquisition d'une flotte d'eNavibus pour la Loire, et l'adaptation des infrastructures à quai. Il s'agit pour nous d'autoriser un marché de mandat et de lancer ensuite un appel d'offres. Vous savez que nous avons approuvé lors de deux grands débats, un sur la Loire, le fait d'avoir davantage de liaisons qui traversent la Loire, et sur le deuxième grand débat sur la transition énergétique, nous avons aussi travaillé et mis en évidence le besoin de faire évoluer la motorisation de l'ensemble de nos moyens de déplacement, et en particulier, ici, le Navibus. Il vous est tout simplement proposé, suite à une étude qui a été menée l'année dernière pour la mise en œuvre de bateaux à propulsion décarbonée pour les liaisons Navibus Loire, et qui préconisait une flotte de cinq navires de type catamaran pour les liaisons existantes et une nouvelle à venir, capable d'accueillir 150 passagers et des vélos plus nombreux. Quand on dit "des vélos plus nombreux", c'est tous types de vélo, et pas simplement les vélos classiques que l'on peut avoir aujourd'hui. Ces bateaux viendront remplacer la flotte actuelle de Navibus, y compris sur la nouvelle liaison Trentemoult – Bas-Chantenay qui devrait être mise en œuvre dans les années à venir.

Ici, nous vous proposons d'avoir un futur Navibus électrique, avec un prolongateur d'autonomie thermique – c'est ce que l'on appelle concrètement "un hybride" –, avec du biberonnage lors des escales, sur le modèle du eBusway, avec la possibilité de venir recharger par biberonnage les batteries électriques. Les études d'avant-projet doivent nous permettre de préciser exactement les spécifications de ces Navibus décarbonés, ainsi que les adaptations des infrastructures à quai, notamment pour les équipements de recharge, parce qu'il ne suffit pas d'avoir que les équipements de recharge, il faut aussi évidemment raccorder ces équipements au réseau électrique.

Nous souhaitons confier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ce marché. Cette prestation comprendra l'acquisition de cinq navigateurs de type catamaran d'une capacité de 150 passagers à propulsion électrique, avec prolongateur d'autonomie et biberonnage aux escales, la mise en œuvre des infrastructures de recharge à quai de ces navires, l'étude et la mise en œuvre des modifications d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de ces navires – la liste figure dans la délibération –, les études préalables concernant le choix, la fourniture et la mise en œuvre des systèmes embarqués pour l'exploitation de ces lignes, y compris notamment une réflexion sur l'usager connecté. C'est vrai que cela fait un certain nombre d'enjeux assez diversifiés, donc nous autoriserons le mandataire à recourir à l'expertise d'une assistance à maîtrise d'ouvrage estimée à 200 000 euros, et une maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux relatifs aux infrastructures à quai estimés à 400 000 euros. Le mandataire sera autorisé à lancer les appels d'offres correspondants. Je vais conclure en disant que l'enveloppe financière prévisionnelle pour cette réalisation est fixée à 30 millions d'euros hors-taxes, évidemment avec la rémunération du mandataire estimée à 500 000 euros hors-taxes. Les deux expertises supplémentaires sont, bien sûr, comprises dans ce budget. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour à tous. Merci à Monsieur Affilé qui vient de nous présenter ce projet d'eNavibus, qui représente un investissement important pour la collectivité. Nous voterons cette délibération et nous souhaitons pouvoir privilégier les déplacements sur la Loire.

Je voulais revenir sur un appel à projets que vous avez lancé, Madame la Présidente, il y a 5 ans pour favoriser l'émergence d'initiatives privées de déplacement sur la Loire. C'est le projet Flots, que vous avez lancé en 2019. En 2021, vous avez sélectionné huit projets innovants, et depuis, on n'en a plus du tout entendu parler. Nous, c'est une chose, mais surtout les porteurs de projets sélectionnés qui, je crois, on fait montre d'une certaine déception sur cet appel à projets. Je cite quelques-uns d'entre eux. Le premier : "*Cela fait 2 ans, et on attend toujours*". Le second : "*En matière de visibilité, le projet Flots ne nous a pas été d'une grande aide*". Le troisième : "*On a eu une aide de la Région, mais pas de la Métropole*". On a appris également que plusieurs de ces lauréats de l'appel à projets Flots avaient mis la clé sous la porte ou s'apprêtaient à le faire, et je pense notamment aux Croisières Saint-Félix qui ont annoncé récemment

qu'elles fermeraient définitivement au mois de septembre. On regrette donc, Madame la Présidente, que vous n'ayez pas su accompagner ces porteurs de projets privés, et on souhaiterait avoir quelques éléments pour comprendre pourquoi l'appel à projets Flots a fait flop. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. En réponse à Madame Garnier, l'appel à projets Flots n'a pas fait flop, comme vous le dites. Il faut rappeler ce qu'est l'appel à projets Flots : il n'a jamais été question que cet appel à projets vienne financer les démarches, il était là pour donner un coup de projecteur sur les différents projets qui ont été désignés comme lauréats. Il y a des projets qui ont fonctionné, et d'autres, en effet, sont plus en difficulté. J'ai en effet reçu récemment des informations concernant les Croisières Saint-Félix, et d'ailleurs, le gérant est venu à une des réunions dans le cadre du schéma de développement occupations et usages du fleuve. On doit se voir prochainement pour discuter du sujet. Le sujet est un peu autre, en réalité : c'est la volonté des habitants à pouvoir faire de la croisière de tourisme sur la Loire. Il y a effectivement des enjeux de communication, et j'en conviens, la nécessité d'aller un peu plus loin sur ce sujet. Il y a d'autres projets qui pourront être réactivés, je pense, par exemple, à des projets comme Taxio qui pourraient nous intéresser si nous souhaitions aller un peu plus loin sur la question du transport de voyageurs sur la Loire. L'appel à projets Flots est bien existant, on le suit de près avec les services, et je prendrai contact avec les projets concernés pour faire un point avec eux dans les prochaines semaines. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Cher Bertrand, notre groupe tient à saluer cette délibération à plus d'un titre. D'abord, elle est l'occasion d'évoquer un des enjeux majeurs pour les déplacements dans notre agglomération : le franchissement de la Loire. Le fleuve est notre patrimoine, c'est un atout, mais c'est également une contrainte pour des milliers d'habitants de la Métropole, et au-delà, qui le traversent parfois chaque jour.

Afin d'y faire face, notre Métropole se dote de moyens complémentaires qui répondent à la multiplicité des besoins. Il y a l'amélioration du pont de Bellevue, nous en avons adopté le principe en février 2022. Il permettra, à l'horizon 2032, de faciliter le contournement du cœur de l'agglomération pour les véhicules et transports routiers en transit, ainsi que pour celles et ceux qui, faute de parvenir à se loger au plus près de la Métropole, sont contraints de conserver un usage quotidien de la voiture. Il y a également le renforcement des capacités de transport en commun, dont les chantiers sont en cours. Il s'agit d'un progrès dans la décarbonation de nos déplacements. Nous allons pallier les désagréments que les chantiers nécessaires à cette réalisation occasionnent. La Métropole agit pour en limiter autant que possible les effets, mais il faut mesurer que cela débouchera sur une amélioration tout à fait considérable du maillage métropolitain, en permettant de relier le nord au sud, Saint-Herblain et Rezé, sans passer par le croisement de la place du Commerce. Enfin, il y a le renforcement des transports fluviaux intra-urbains sur l'Erdre et la Loire qui est l'objet de cette délibération, et peut-être demain la Sèvre.

Notre décision confirme l'intérêt et le succès d'une liaison par bateau entre Trentemoult et Chantenay. Il s'agit bien sûr d'un élément important de notre patrimoine, continuateur des roquios de jadis. Surtout, cela vient améliorer l'alternative que constituent les déplacements doux, à pied et à vélo. Nous décidons aujourd'hui de nous doter d'une flotte de bateaux innovants, à propulsion électrique, capables d'accueillir jusqu'à 150 passagers, et surtout de proposer un espace plus important et mieux conçu pour les vélos. Bref, de quoi gagner en qualité de service, et ainsi encourager un nombre croissant de métropolitains à changer leurs habitudes et à opter pour une mobilité différente. Cela préfigure peut-être un renforcement des liaisons via le fleuve, des Vaporettos pour l'ancienne Venise de l'Ouest. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Dans la continuité de ce que disait Anas Kabbaj, je félicite cette décarbonation des transports fluviaux. En revanche, on parlait des roquios, et j'ai le doux rêve que l'on puisse revenir aussi aux abeilles qui venaient de Saint-Nazaire à Nantes pour transporter les passagers. On voit que la technologie nous permet aujourd'hui pas mal de choses, et je réitère, comme à chaque fois, cette volonté commune – je sais que les territoires d'à côté l'ont aussi – de pouvoir renouer avec ces abeilles. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « C'est vrai que dans le même appel Flots, il y avait aussi une proposition de transport de passagers, y compris restreint à la période estivale, aux beaux jours. En fait, personne ne s'est lancé, tout simplement parce que l'activité n'est pas forcément rentable pour un opérateur privé. Quant à remettre en place ce type de transport, je rappelle quand même que depuis le temps des abeilles, on a des TER entre Nantes et Saint-Nazaire, on a aussi un certain nombre de lignes de bus qui sont parallèles à la Loire, au nord et au sud. Je vous l'ai toujours dit, je pense qu'il faudrait pousser la réflexion là-dessus. Si à un moment j'en ai l'occasion, je demanderai aux services d'y retravailler. Je pense que si on rajoutait un service de transport de passagers, un service fluvial, ces services se cannibaliseraient les uns les autres, c'est-à-dire qu'il y aurait peut-être un peu moins de passagers dans les TER, ce qui ravirait sans doute la Région, peut-être un peu moins de passagers dans nos bus, et évidemment, des usagers pour le nouveau service, à la belle saison ou quand le temps n'est pas trop mauvais (parce que lorsque cela brasse un peu, peut-être qu'il y aurait un peu moins de candidats pour utiliser les transports fluviaux).

Il faut aussi être prudents là-dessus. Je vois bien l'aspect un peu nostalgique qui peut exister, mais c'est vrai que le Navibus, lui, c'est du transport en commun, clairement. C'est dans notre service de transport en commun, et effectivement, on traverse la Loire, et on essaie de multiplier ces traversées pour étaler le public croissant qui souhaite les prendre, avec en plus du matériel de transport adapté pour pouvoir transporter des vélos. J'ai bien dit "tous les types de vélo", cela va faire partie du cahier des charges. Il se trouve que l'on est quelques-uns à avoir déjà rencontré… On sait que cela existe, il y a un opérateur qui, dans la région, fabrique ce type de bateau. Je crois que l'on en a même vendu à Londres, si ma mémoire est bonne. On sait que c'est possible, et on va sans doute avoir la possibilité de concrétiser ce marché. Si en plus cela peut faire du bien à l'économie régionale, je pense que personne ne s'en plaindra. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

20 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ENGAGEMENT LOIRE – RÉALISATION DES LIGNES DE TRAMWAY 6 ET 7 DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORTS – RÉNOVATION DE LA LIGNE 1 SUR LE QUAI DE LA FOSSE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE FOURNITURE

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 20, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cela devrait nous occuper un peu moins en tant que tel, mais peut-être que les à-côtés de la délibération pourront nous occuper davantage. Nous avions deux marchés qui se partagent une forme d'intersection, qui est tout simplement la partie du cœur de notre Métropole, au débouché du pont Anne-de-Bretagne, et vers médiathèque et vers la gare maritime de l'autre côté. On a déjà voté un budget pour la rénovation de ce segment de la ligne 1. On a les lignes 6 et 7 qui vont venir se greffer sur la ligne 1. Bien entendu, cela veut dire qu'à un moment, comme on a deux projets, deux marchés différents, et donc deux commandes différentes, pour être sûr d'avoir notamment la même qualité, le même modèle et les mêmes fournitures de pierres naturelles, il vous est tout simplement proposé de réunifier ces deux marchés en un seul, pour un montant de 800 000 euros hors-taxes. Nous avions déjà provisionné ces sommes sur les deux autres marchés, donc en fait, on prendra là où il le faut de quoi financer ce marché fusionné de pierres naturelles. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente, juste quelques mots. Comme il y a plusieurs délibérations à suivre, je vais éviter de monopoliser la parole. Sur cette délibération, vous connaissez notre position sur les bouts de ligne 6 et 7. Néanmoins, on voit bien l'intérêt d'avoir un marché commun, donc on s'abstiendra sur celle-là. Je voulais en profiter pour me réjouir de la délibération qui va venir juste après sur la modernisation de l'axe ferroviaire Nantes/Saint-Gilles et Nantes/Pornic, qui va nous permettre d'avancer concrètement. C'est une étape de plus pour le service express régional métropolitain, pour lequel je suis très heureux d'annoncer qu'il a été labellisé officiellement par l'État. On va donc pouvoir maintenant avancer concrètement sur ce projet. La modernisation de l'axe Saint-Gilles va nous permettre aussi de travailler sur la création d'une voie d'évitement à Saint-Hilaire-de-Chaléons, et sur la halte ferroviaire au droit de l'aéroport sur Bouguenais. L'étude va nous permettre de voir si depuis une dizaine d'années, le potentiel d'une création d'une halte sur Beaulieu a évolué, pour avoir une meilleure connexion avec le réseau urbain de la Métropole.

C'est un projet positif.

Je voulais également vous interroger à nouveau, Madame la Présidente, puisqu'il y a quelques semaines maintenant, vous avez inauguré deux des nouvelles rames de tramways qui sont arrivées sur le réseau. Malgré un certain nombre de demandes et de courriers depuis le mois d'octobre dernier, je n'ai toujours pas de réponse sur le budget détaillé de cette opération. N'ayant pas de réponse à ces demandes, j'ai saisi la CADA pour que vous puissiez nous communiquer les informations sur le budget alloué aux opérations de publicité, de communication, le coût pour la réalisation des différents supports, le budget alloué au goûter géant, les budgets alloués pour chacune des associations, des artistes ou des partenaires de cette journée. Je voudrais vous interroger également sur les opérations de flocage du matériel, puisque vous aviez indiqué, avec la création de la marque Naolib, que le matériel serait progressivement, au fur et à mesure de son renouvellement, floqué avec la nouvelle marque. Il semblerait qu'il y ait un appel d'offres qui a été lancé pour réaliser cette opération finalement en une seule fois. Je voulais savoir si vous pouviez nous confirmer cette information et nous indiquer quel était le montant du coût de cette opération.

Notez, c'est indiqué dans le rapport du délégataire qui sera présenté en fin de journée, que la fréquentation commence à se rapprocher des chiffres de fréquentation de 2019. C'est une bonne nouvelle pour le réseau métropolitain, même si, de notre point de vue, cela confirme que la gratuité n'a pas d'effet sur la fréquentation de ce réseau, en tout cas pour attirer de nouveaux usagers, pour attirer de nouveaux abonnés, et que le vrai effort serait d'augmenter l'offre, mais je constate chaque année que ce n'est pas le choix que vous avez fait. Bertrand disait tout à l'heure que l'on serait contents d'avoir moins de fréquentation dans les TER. Nous, on est toujours contents quand on a de la fréquentation supplémentaire, parce que l'on augmente l'offre de manière très substantielle. 44 % de fréquentation en plus sur le TER régional par rapport à 2019, c'est une grande satisfaction pour nous, et c'est effectivement lié à la hausse de l'offre à hauteur de 21 %. Je crois que c'est comme cela que l'on attirera de nouveaux usagers. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Une petite explication pour les gens qui nous regardent et qui se disent : "Pourquoi Julien Bainvel parle-t-il de TER sur cette délibération qui parle de pierres naturelles ?". Tout simplement parce qu'à la signature de la convention, une fois que vous aurez autorisé la Métropole à la signer, il se trouve que puisque Julien Bainvel est conseiller régional, il ne pourra pas participer aux débats. Il a donc un peu anticipé, pour faire ce que l'on appellerait une intervention un peu cavalière. C'est assez classique : quand on ne peut pas parler à un moment, on profite d'une intervention précédente pour parler de ces éléments et pour se féliciter du fait que la fréquentation augmente dans les TER. J'en suis aussi très heureux. Par contre, je pense que pour les gens qui se retrouvent à quai parce qu'il n'y a plus de place dès que les TER rentrent dans la Métropole – cela nous a été remonté un certain nombre de fois, par exemple en gare de Bouaye, mais pas que –, c'est un peu problématique. Je pense que le surcroît d'offres, cher Julien, devrait être encore plus important, donc nous comptons tous sur vous pour porter cette demande.

Par ailleurs, vous m'avez interpellé depuis le mois de février. Je ne comprends pas pourquoi vous revenez là-dessus, puisque vous avez eu un courrier que j'ai signé il y a déjà quelques jours maintenant, à moins que cela ne vous soit pas transmis. Le courrier est là, il précise le coût des différents éléments : des compositions, animation, communication, organisation de l'événement, logistique technique. J'ai même précisé dans le courrier qu'une partie des coûts de main-d'œuvre ne sont pas refacturés ici, ne sont pas montrés ici, tout simplement parce que cela fait partie du travail normal des services qui organisent ce genre d'événements de le faire. Pendant qu'ils faisaient cela, ils ne faisaient pas autre chose, mais c'est déjà évidemment compté. Tout ceci représente quand même le modique pourcentage de 0,1 % du coût total du projet, ce qui, il faut bien l'avouer, est quand même un enjeu extrêmement important. C'est vrai que cela fait 269 976,41 euros TTC, soit 0,1 % du projet pour cette très belle fête populaire. Je n'irai pas forcément plus loin, mais c'est quand même dommage de dire que l'on n'a pas eu les éléments de réponse quand ils ont été envoyés. Il faut relever votre courrier un peu plus souvent, je ne vois que cela. Sinon, vous ne pouvez pas m'accuser de ne pas avoir répondu, alors que j'ai répondu et que le courrier a été envoyé. Julien, je ne vais quand même pas vous envoyer du courrier en lettre recommandée avec accusé de réception. Vous l'aurez, il n'y a pas de problème. »

M^me^ la Présidente : « Je propose à tout le monde de rester tranquille, il n'est que 10 heures 35. Jusque-là, tout va bien, je propose que l'on reste dans cet état d'esprit. Pour plus de précision, cela vous a été envoyé, Monsieur Bainvel, par courrier interne, donc on ne peut pas rendre responsable La Poste d'un courrier qui ne serait pas arrivé. Je vous invite donc très courtoisement à vous renseigner auprès de vos collègues, puisque

l'hypothèse d'un courrier non arrivé n'existe objectivement pas. Nous tenons évidemment le courrier à votre entière disposition. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

21 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – OPÉRATION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE TROIS CENTRES TECHNIQUES ET D'EXPLOITATIONS BUS & TRAMWAYS (TRENTEMOULT, DALBY, TROCARDIÈRE) – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – APPROBATION

Mme la Présidente : « Délibération n° 21, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit ici d'une délibération importante, puisque nous avons trois centres techniques et d'exploitation de bus et de tramways – Trentemoult, Dalby et Trocardière – qui ont maintenant un certain âge. Du coup, il y a nécessité d'intervenir sur un certain nombre de problématiques de vétusté affectant les façades, les couvertures et l'étanchéité. Nous avons, il y a 3 ans, fait de premiers diagnostics techniques qui ont mis en lumière les dysfonctionnements des bâtiments et proposés un certain nombre d'objectifs de rénovation énergétique. Il se trouve qu'en mars 2023, une loi dite "APER", accélération de la production d'énergies renouvelables, a été votée, et il est aujourd'hui nécessaire de requestionner la nature des travaux énergétiques, à la fois en termes d'isolation, mais aussi pour permettre d'installer des appareils de production d'énergies renouvelables. Cela nécessite un approfondissement des études nous permettant d'arriver à un diagnostic bâtimentaire très précis sur les dysfonctionnements, sur éventuellement les dysfonctionnements en matière de structure, de fondation, notamment pour savoir si les bâtiments sont capables d'absorber et d'accueillir des installations de panneaux photovoltaïques, mais aussi la présence de matières dangereuses – plomb, amiante –, compte tenu de leur âge. Nous allons également faire un audit énergétique pour intervenir en termes d'isolation thermique et pour essayer d'avoir des dispositifs de chauffage efficients.

Cela se traduira par une programmation de travaux de rénovation, et une fois que nous aurons ces études, nous pourrons programmer les travaux dans les trois CETEX concernés. Je précise que ces études dureront un an et demi, 18 mois, et que c'est au bout de ces 18 mois, à la fin de l'année 2025, que nous aurons la possibilité de faire cette programmation. Nous allons confier la programmation des travaux de rénovation énergétique à la SEMITAN, avec notre accord-cadre. C'est une enveloppe financière prévisionnelle de 3 762 192 euros hors-taxes, y compris la rémunération du mandataire. Dans cette somme figurent essentiellement les études, mais aussi quelques travaux plus urgents pour lesquels on ne peut pas attendre la fin des études pour les réaliser. Voilà, Madame la Présidente. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

22 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – MODERNISATION AXE FERROVIAIRE NANTES – SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE/PORNIC – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération suivante, la délibération n° 22, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale et Richard Thiriet de sortir de la salle. Je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Comme vous l'avez compris, il s'agit d'une convention de financement des études préliminaires pour la modernisation de l'axe ferroviaire Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic. C'est une modernisation de l'axe, puisque la Région envisage une augmentation du cadencement, telle qu'évoquée précédemment par Julien Bainvel. Pour pouvoir réaliser l'augmentation de ce cadencement, il faut intervenir sur un certain nombre de points. Pourquoi ? Parce que cette double-ligne a la caractéristique d'être en voie unique sur une bonne partie de son parcours, ce qui fait évidemment que lorsque vous voulez injecter plus de trains, bien entendu, ils doivent se croiser. Aujourd'hui, ils ne peuvent pas se croiser. Pour un certain nombre de projets, cela devrait être possible dans un horizon un peu plus lointain, on sera dans la décennie prochaine, avec la création d'une nouvelle halte ferroviaire à Soulan avec une voie d'évitement, avec la création d'une voie d'évitement dans la halte existante à Saint-Hilaire-de-Chaléons, et avec la création d'une nouvelle halte dite "halte de Nantes Atlantique" à proximité, comme son nom l'indique, de l'aéroport, là aussi avec une voie d'évitement. En option, nous avons également la création d'une nouvelle halte ferroviaire à Beaulieu, sur l'Île

de Nantes, au droit du boulevard De Gaulle, au croisement avec la ligne 4 du busway. Cette nouvelle halte ferroviaire à Beaulieu est une option.

Le projet figure dans l'avenant du contrat de plan État-Région 2021/2027, sur le volet infrastructures de transport et mobilité. La convention qui est soumise à votre vote est juste pour répartir les modalités de réalisation et de financement des études préliminaires, mais bien entendu, cela ne préjuge pas de ce qu'il pourrait y avoir demain comme clé de financement pour les travaux à réaliser. Dans cette convention, si vous l'avez lue, vous avez vu que nous aurons 10 % du financement des travaux à financer, c'est-à-dire 166 800 euros hors-taxes. Il vous est donc proposé, à la fois d'autoriser Madame la Présidente ou moi-même à signer cette convention, et évidemment, ensuite, à financer ces études à hauteur de 10 %. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aurélien Boulé. »

M. Boulé-Fournier : « Madame la Présidente, mes chers collègues, la mise en place d'un service cadencé sur l'axe Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic implique une modernisation de cette ligne. Cela s'inscrit, comme Bertrand Affilé l'a dit, dans le déploiement plus globalement d'un service express régional métropolitain. Tout cela est évidemment une bonne nouvelle. Nous l'avons vu hier – et je regarde Tristan Riom – avec l'adoption du plan climat-air-énergie territorial, le transport occupe une place qui est centrale dans les enjeux d'adaptation, notamment pour les ménages modestes dans notre Métropole, et plus globalement en Bretagne et ailleurs en France. Pour atteindre cet objectif, les partenaires du projet de Nantes Métropole ont travaillé avec SNCF Réseau sur les besoins d'infrastructures, sur les ajustements de desserte. Les réflexions sur la création ici, dans notre Métropole, de deux nouvelles stations vont dans le bon sens, les gares périphériques sont globalement sous-exploitées, alors qu'elles pourraient décongestionner notre gare centrale de Nantes-Orléans, comme les anciens l'appelaient. Ainsi, la création d'une nouvelle halte à l'aéroport, et une autre en option sur l'Île de Nantes, pourront renforcer l'intermodalité, la décarbonation et la fluidité de nos déplacements.

Cela a été évoqué, le cadencement envisagé est d'un train toutes les 30 minutes et dans chaque sens sur le tronçon commun de Nantes – Sainte-Pazanne, et d'un train sur chaque branche vers l'océan. Or, le projet originel de la SNCF prévoyait une desserte au quart d'heure sur deux branches. Là, on voit que l'on a un projet qui est en deçà, et qui ne répondrait ni aux enjeux ni aux attentes. De plus, le Conseil régional a reporté de 2 ans l'augmentation de l'offre de 67 %, de 2030 à 2032. Comme le mentionne très bien le collectif Fer-Nantes, face à une hausse de plus de 40 % des voyageurs entre 2019 et 2023, cette augmentation est bien trop tardive pour faire face aux surcharges des trains en heures de pointe constatées depuis plusieurs années. En outre, cette augmentation concernerait essentiellement les heures creuses et les jours de week-end. La mise en œuvre rapide par la Région d'actions cohérentes avec les besoins est plus que jamais nécessaire.

Je voulais faire aussi un petit focus sur le financement de ce SERM. Aujourd'hui, moins de 54 millions d'euros de l'État vont être mis sur la table. Est-ce bien raisonnable ? Cela ne correspond même pas à la moitié de notre budget métropolitain d'investissement vélo. Pour rappel, le projet routier du complexe de Bellevue sur le périphérique a un coût estimé autour des 130 millions. L'État a encore un logiciel qui est beaucoup trop centralisé, des milliards pour le métro du Grand Paris et des miettes pour le SERM, mais aussi un logiciel beaucoup trop routier, avec des centaines de millions d'euros rien qu'à Nantes sur le périphérique et des miettes sur le SERM. Cette répartition est injuste, elle ne fait qu'accentuer nos fractures territoriales et notre addiction à la voiture, qui est entretenue perfusion après perfusion. Il est grand temps de changer de logiciel. L'argent existe, de nouvelles recettes sont possibles, comme par exemple le fléchage de la moitié du taux de TVA actuel sur les billets de train au développement des transports collectifs, mais aussi la réallocation des dividendes des sociétés d'autoroutes aux grands projets d'infrastructures, par exemple.

Avant de conclure – Julien Bainvel est sorti de la salle, c'est dommage, on en parlera peut-être après en privé –, sur la facilitation de l'accès au train, et comme l'avait mis en avant le média Wheels, les cyclistes qui veulent combiner vélo et train pour leurs déplacements se heurtent désormais à une véritable gageure logistique. La mise en place de la réservation payante des vélos dans les TER – cela part d'une bonne idée, cela pourrait garantir des places dédiées – est très complexe à utiliser. La multiplicité des plateformes plus globalement sur le territoire français rend le processus fastidieux et chronophage. Il y a un véritable besoin d'intégration et de lien contractuel, comme on le connaît d'ailleurs sur les TGV ou sur les Intercités, entre les billets vélo pour les TER et les billets passagers.

Je vais terminer. À l'approche d'échéances politiques cruciales, je tiens à rappeler ici que l'extrême droite n'a

aucune ambition pour faire face aux difficultés de déplacement des habitantes et des habitants en zones périurbaines et rurales, et elle ne fera rien pour promouvoir le service public des transports collectifs. *A contrario*, comme le propose le Nouveau Front Populaire, décrétons un moratoire sur les grands projets d'infrastructures autoroutières, et créons un dispositif unique ouvert aux jeunes qui permettra l'accès à l'ensemble des trains, transports en commun, ainsi qu'aux vélos et voitures en libre-service du territoire. Rendre efficient le droit à la mobilité dans le cadre de la transition écologique, tel est plus que jamais l'un des enjeux majeurs de notre époque, et nous le prenons à bras-le-corps dans notre Métropole. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

M^me^ Rodriguez : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous votons lors de ce Conseil des délibérations d'importance pour notre politique de transport : Navibus, tramway, train, et tout à l'heure, axe magistral vélo. Ces délibérations donnent à voir ce que nous réalisons pour la transformation durable des habitudes de mobilité de nos concitoyennes et de nos concitoyens, avec une ambition forte : développer les mobilités du quotidien, des mobilités douces, des mobilités écologiques pour toutes et tous. La modernisation de l'axe ferroviaire Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic en fait pleinement partie.

Aujourd'hui, l'autonomie et la liberté des déplacements sont pour nombre de nos concitoyens encore trop dépendantes de la voiture individuelle et du coût qu'elle engendre pour les ménages. De fait, cela conduit parfois à l'exclusion : un Français sur dix est aujourd'hui empêché dans ses mobilités en France. À l'heure où les géographes nous alertent sur la corrélation entre les inégalités de mobilité et la montée du vote de l'extrême droite, cela doit renforcer notre volonté à agir et à accélérer à toutes les échelles de territoire. Il faut continuer à accélérer sur le vélo, comme nous venons de le voter dans notre nouveau plan climat, et plus largement, à l'image de ce qu'ambitionne notre conseil départemental, relier toutes les communes du département par des voies cyclables. Il faut continuer à accélérer sur le développement de l'offre en train régional, continuer à accélérer sur l'interconnexion des modes de transport, pour apporter à nos concitoyens les moyens de se passer de l'usage de leur voiture individuelle vers un véritable RER métropolitain. Je ne peux que m'associer aux propos de mon collègue, Aurélien Boulé, pour demander plus de facilité pour le train plus vélo. Il faut continuer à accélérer aussi pour des tarifs ferroviaires accessibles à tous et à toutes, au premier rang desquels les jeunes. Cela demande, bien entendu, que l'État et la Région soient pleinement à nos côtés, et également au rendez-vous.

Moderniser des lignes et renforcer la desserte, comme sur cet axe ferroviaire Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-vie/Pornic, c'est faire le choix d'un transport rapide et le seul réellement écologique sur les grandes distances, pour remettre de l'égalité dans les territoires, pour faire en sorte qu'habiter loin de Nantes ne soit pas un motif d'exclusion, réelle ou ressentie, avec tout ce que cela entraîne pour nos sociétés. Alors, le groupe Écologiste et Citoyen approuve cette délibération, bien évidemment, avec enthousiasme. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Écoutez, je pense que vos encouragements auront franchi les portes de cette salle, et que Julien Bainvel et l'ensemble des élus régionaux les auront entendus. Je pense que vous avez effectivement raison, le SERM pour lequel la Région vient d'être qualifiée – mais elle n'est pas toute seule, c'est aussi avec Nantes Métropole, c'est bien de le rappeler, parce que nous avions candidaté ensemble –, ce n'est pas que du train. Le train, évidemment, ne peut passer que là où l'on a des infrastructures ferroviaires, donc il s'agit aussi de passer par des lignes de covoiturage, peut-être par des transports en Car Express, par exemple, ou peut être aussi, pourquoi pas, par des services de vélo ou des infrastructures pour les vélos, notamment des infrastructures de routes à vélo qui permettent de se déplacer rapidement d'une commune à l'autre ou d'un canton à l'autre de notre département. Il y a tout un ensemble d'éléments qui sont plutôt encourageants. C'est vrai que l'on va maintenant s'atteler à travailler pour répondre avec des ambitions, sachant que dans ces ambitions, il faudra aussi que l'on aborde des questions de gouvernance et de lien avec tous les territoires qui nous environnent, puisque l'on ne fait pas un service express régional que pour les habitants de la Métropole, mais pour l'ensemble des habitants de l'aire urbaine de Nantes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

23 – SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE – NANTES – AMÉNAGEMENT DE L'AXE MAGISTRAL CYCLABLE DU BOULEVARD DES PAS ENCHANTÉS/CÔTE DE SAINT-SÉBASTIEN – MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

Mme la Présidente : « Chers collègues, on va passer à la délibération n° 23, avec Nicolas Martin. »

M. Martin : « Bonjour à toutes et tous. Cette fois-ci, nous allons parler vélo. Je ne sais pas si Julien Bainvel va nous rejoindre, mais pour le clin d'œil, il annonçait 44 % d'augmentation sur les usagers du TER entre 2019 et 2024, et nous sommes à 130 % d'augmentation sur le nombre de cyclistes, et près de 330 % si on compte depuis 2015 le nombre de cyclistes dans notre agglomération. Je crois que cette délibération s'inscrit pleinement dans les attentes de ces nombreux cyclistes et piétons qui, aujourd'hui, nous demandent des aménagements sécurisés. Concernant les Pas Enchantés sur Nantes et Saint-Sébastien-sur-Loire, nous avions déjà voté le 27 janvier 2023 en Bureau métropolitain une enveloppe de 2,4 millions d'euros pour la reprise des 4 km qui vont de Nantes jusqu'au pont de Bellevue. Nous avons décidé ensemble, les 22 et 23 juin 2023, d'augmenter cette enveloppe et de la monter à 3,5 millions d'euros pour pouvoir traiter les neuf carrefours giratoires et assurer la sécurité autour de l'accessibilité de cette voie cyclable qui est empruntée quotidiennement par près de 2 000 cyclistes. Suite aux études complémentaires, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait aussi à retravailler les platelages, donc cette délibération vous demande de pouvoir augmenter une nouvelle fois cette enveloppe de 400 000 euros, pour favoriser les platelages et les cheminements piétons, et également améliorer le lot 1 sur la voirie et l'éclairage, afin de permettre un aménagement de qualité. Voilà pour cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur le Maire de Saint-Sébastien. »

M. Turquois : « Quelques mots. On est ravis que l'enveloppe ait évolué au fur et à mesure de l'aménagement de ce projet structurant, même si là, sauf à ce que je n'ai pas bien compris, l'enveloppe est plutôt pour la partie nantaise. Deux autres éléments d'intervention, très rapidement. D'abord, pour vous dire que sous la forte pression de mon cher collègue Alain Vey, nous nous interrogeons sur quand la partie pourra relier Saint-Sébastien à Basse-Goulaine. Je pense que cela a beaucoup de sens que l'on puisse avoir une ambition au-delà du territoire nantais et sébastiennais. Concernant l'inauguration de ce magnifique projet, justement, j'étais en train d'y réfléchir au gré de l'intervention que vous avez eue tout à l'heure avec Bertrand : doit-on prévoir une enveloppe de 0,1 % du budget global pour l'inauguration, pour pouvoir faire cette fête ? Finalement, si je me projette un peu plus loin, je me dis que cela va quand même être une sacrée fête populaire lorsque l'on aura l'occasion d'inaugurer le nouveau CHU. »

Mme la Présidente : « Merci. Je crois que dans la vie quotidienne, les habitantes et les habitants seront tout simplement heureux de voir des projets qui avancent, des projets concrets, des projets qui servent la mobilité du quotidien, donc je salue l'intelligence collective qui permet de mener ces projets utiles pour nos concitoyens. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

24 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Mme la Présidente : « Éric Couvez, pour la délibération n° 24. »

M. Couvez : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération concernant le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques, que l'on appellera plus communément "les bornes de recharge". Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans le développement des bornes de recharge dans ses parkings en ouvrage gérés dans le cadre d'une délégation de service public, aussi bien dans les parkings EFFIA/NGE que dans les nouveaux parkings P+R, que ce soit à Neustrie, à Vertou, et ceux qui aujourd'hui voient le jour sur notre agglomération.

Néanmoins, l'électrification en cours du parc automobile et les difficultés rencontrées par certains ménages pour recharger leur véhicule depuis leur domicile, ainsi que le besoin de conformité vis-à-vis de la loi LOM, loi d'orientation des mobilités, nous imposent des bornes de recharge sur certains parkings à l'horizon de la fin 2025. Ceci a conduit Nantes Métropole à engager un développement des bornes de recharge en dehors

de parkings en ouvrage, et prioritairement sur des parkings d'équipements publics communaux ou métropolitains via un opérateur privé, E-TOTEM, qui a donc été sélectionné suite à un appel à manifestation d'intérêt. L'étude réalisée par l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, l'AURAN, a abouti à ce diagramme. Vous voyez les points rouges qui se situent entre une fourchette basse d'un taux de pénétration des véhicules électriques aujourd'hui sur notre territoire, la courbe du haut étant la position haute. On voit qu'à fin décembre 2023, nous avions 15 500 véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables qui étaient arrivés sur la Métropole.

Ceci nous a conduits, à travers ce schéma, à un déploiement d'un certain nombre de recharges sur l'ensemble des 24 communes qui, aujourd'hui, avaient fait l'objet de discussions, notamment à travers les commissions mobilité en G24. Là, vous avez la situation existante, c'est-à-dire les 76 stations de recharge de véhicules sur l'ensemble de notre agglomération. Là, vous avez le schéma une fois que nous aurons déployé les bornes de recharge, à la fois à travers l'action de Nantes Métropole, à travers l'appel à manifestation d'intérêt avec E-TOTEM, donc le déploiement des bornes de recharge à travers cet appel à manifestation, et à la fois à travers le déploiement des grandes et moyennes surfaces qui seront obligées par la loi LOM, elles aussi, à déployer des bornes de recharge sur leurs parkings. On voit effectivement que la couverture sera plus importante, et notamment, je le rappelle ici, sur le fait que ces implantations se feront bien entendu plus dans les zones de densification d'habitat que sur les zones où il y a la possibilité de recharger son véhicule à son propre domicile.

Ensuite, ce taux de pénétration sur le territoire nous amène aujourd'hui, sur cette base, à un schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides pour les années 2024-2027, qui a été élaboré conformément à l'article L353-5 du Code de l'énergie. Ce schéma définit nos priorités, afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, à la fois pour le trafic local, mais également sur le trafic de transit, c'est-à-dire permettant aux véhicules venant de la Bretagne, venant de Paris ou venant de la région bordelaise, de pouvoir se recharger sur les bornes qui seront mises à proximité du périphérique. Il comprend également un diagnostic, un projet de développement et des objectifs chiffrés, un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser, et un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce schéma directeur permet de mettre en cohérence le déploiement des bornes de recharge engagé avec l'opérateur E-TOTEM retenu en février 2024, et le déploiement de l'offre privée à travers, comme je vous l'ai dit, les grandes et moyennes surfaces, ainsi que les stations-service pétrolières. Il permet d'assurer une cohérence d'usage et une représentativité territoriale, ainsi qu'un déploiement phasé dans le temps sur les équipements structurants au rayonnement interrégional, tels que le Parc des Expositions, le Zénith et le Stade de la Beaujoire, où l'on aura des bornes de recharge couplées à des ombrières photovoltaïques, et donc, de fait, de la production à la consommation immédiate.

Une concertation a été menée avec les grandes et moyennes surfaces, les stations-service et le Territoire Énergie 44, ex-SYDELA. Le travail effectué a notamment fait ressortir les points suivants, prenant en compte la situation et les évolutions futures des territoires voisins. C'est une situation qui fait qu'aujourd'hui, nous avons 76 stations de recharge sur notre territoire de Nantes Métropole, 400 points de charge, dont 200 points de charge en parkings et ouvrages, 80 points de charge déjà installés en hypermarchés et supermarchés, et 18 points de charge installés en stations-service. Il y a une capacité de réseau électrique actuelle suffisante, bien que certains bourgs ou quartiers présentent des capacités du réseau électrique réduites et nécessiteront une adaptation particulière lors du déploiement des bornes. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, on sera peut-être amenés à renforcer le réseau, à remplacer des transformateurs pour permettre d'accueillir les puissances qui seront soutirées. Les grandes et moyennes surfaces prévoient l'installation d'environ 230 points de charge supplémentaires avant 2026, principalement pour respecter, les concernant, la loi LOM. Pour les stations-service, ce seront 62 points de recharge. Il y a un besoin global en bornes de recharge, pour respecter la loi LOM, sur les parkings de plus de 500 m² sur l'ensemble du territoire, avec 4 830 points de charge, incluant ceux prévus par les grandes et moyennes surfaces sur notre territoire.

Ce nombre de points de charge, à hauteur de 4 830 points de charge, c'est la traduction pure et simple de cette loi LOM, mais qui, on le voit aujourd'hui au regard de la courbe que je vous ai présentée tout à l'heure et où on se situe sur une trajectoire médiane, est vraiment sur une tendance très haute du taux de pénétration du nombre de véhicules électriques. Quelque part, ce serait aujourd'hui un peu inutile, puisque l'on aurait des investissements qui seraient faits, à la fois pour les réseaux, à la fois pour l'implantation de ces bornes, mais qui ne seraient pas forcément utilisées et qui occuperaient les places d'autres véhicules qui sont thermiques, et qui, petit à petit, passeront en véhicules électriques. Il a été également identifié un nombre de bornes de recharge minimal de 592 points de charge en 2026, et 1 025 points de charge en 2030, selon l'étude de l'AURAN.
Vous voyez que l'on est bien inférieur, sur la trajectoire que nous visons, par rapport aux 15 500 véhicules

électriques hybrides et hybrides rechargeables aujourd'hui connus sur notre territoire.

Ce présent schéma directeur des infrastructures de recharge identifie plusieurs modes de déploiement possibles d'une offre de bornes de recharge ouvertes au public sur le territoire : soit une délégation de service public, soit un appel à manifestation d'intérêt, tel que nous l'avons fait avec l'opérateur E-TOTEM, soit un marché de travaux et maintenance, soit un marché global de performance. Au niveau de la stratégie de déploiement et du développement sur Nantes Métropole, confirmée par ce schéma directeur, il s'agit de favoriser la recharge normale sur les lieux privés, tels que les domiciles et les lieux de travail, là où c'est possible effectivement. Je me permets quand même d'apporter une précision, parce que souvent, on a reçu des courriers que j'ai dû signer de la part de citoyens. Je voudrais rappeler que non, on ne peut pas lancer des rallonges depuis son appartement pour recharger son véhicule. Je rappelle aussi que non, on ne peut pas privatiser une place de stationnement devant chez soi, parce que l'on souhaiterait recharger son véhicule. Je rappelle aussi que non, on ne peut pas tirer une rallonge électrique depuis chez soi, même avec une protection sur le trottoir, au-delà de la question des accidents de plain-pied, tout simplement parce que l'on emmène une énergie de son domicile jusqu'à son véhicule et que c'est interdit. Oui, là où cela sera possible, bien entendu, les personnes devront recharger leur véhicule, si elles en ont la possibilité, chez elles, mais l'objectif sera de déployer des bornes de recharge publiques, à la fois normales, c'est-à-dire à basse consommation, accélérées et rapides. Je rappelle aussi que pour les usages de stationnement, il y aura la possibilité d'avoir un tarif économique – c'est le choix que nous avons fait avec cet opérateur E-TOTEM dans le cahier des charges qui était donné – permettant de recharger son véhicule la nuit à un moindre coût que si on souhaitait avoir une recharge de son véhicule plus rapide, c'est-à-dire accélérée, ou vraiment rapide, qui là nécessitera des tarifs qui seront bien entendu proportionnels à la rapidité que l'on souhaite de la recharge de son véhicule.

Ensuite, il s'agit d'équiper progressivement tous les parkings publics, les parkings relais et les parkings en ouvrage, et d'ajuster via un appel à manifestation d'intérêt le déploiement des infrastructures. C'est-à-dire que l'on a aujourd'hui une marge de manœuvre pour bouger l'implantation de ces bornes sur les 24 communes. Il reste aujourd'hui trois communes, à ma connaissance, pour lesquelles on n'a pas tout à fait les validations, mais je tiens à remercier l'ensemble des services des différentes communes pour avoir fait en sorte que l'on puisse avancer. Je remercie également Enedis, parce que c'est un travail sur lequel ils ont dû aussi réfléchir, sur la possibilité d'implantation de ces bornes de recharge. Bien entendu, je remercie les services de Nantes Métropole, aussi bien le département des mobilités que le département concernant le pôle réseau énergie de Nantes Métropole, puisque c'est vraiment un gros boulot, je pense que vous le mesurez, pour faire en sorte que l'on puisse avoir partout la possibilité de recharger les véhicules électriques de demain.

Enfin, il s'agit de proposer un déploiement progressif de ces équipements structurants sur une portée interrégionale, je l'ai dit, au niveau du Parc des Expositions, du Zénith, de la Beaujoire, d'installer des bornes de recharge sur l'espace public uniquement, et en dernier recours, de les installer dans les rues, mais ce serait vraiment au cas où nous ne pourrions pas installer cela sur des parkings.

Les objectifs de déploiement sont les suivants, et j'en termine : les bornes dans les parkings métropolitains et communaux soumis à la loi LOM, les bornes complémentaires jugées nécessaires pour couvrir les besoins résidentiels ou de transit non couverts, des bornes sur l'espace public, dans des lieux où l'offre des parkings communaux et privés ne permet pas de couvrir la demande, et notamment et principalement dans les zones à forte densité de logement sans solution de parking privé. Ce projet de schéma sera donc transmis pour avis au préfet, conformément à l'article LR353-5-6 du Code de l'énergie, et sera modifié le cas échéant pour tenir compte de l'avis du préfet.

Il vous est donc demandé d'approuver le projet de schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour les années 2024-2027, de déléguer à Madame la Présidente l'adoption du schéma directeur définitif, et d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

25 – BOUGUENAIS – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'AVIATION – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – MAÎTRISE D'ŒUVRE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

Mme la Présidente : « Délibération n° 25, Michel Lucas. »

M. Lucas : « Il s'agit d'une délibération concernant Bouguenais, l'aménagement de la rue de l'Aviation, avec l'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. Le secteur aéroportuaire à Bouguenais a connu ces dernières années une forte dynamique de développement d'acteurs industriels – Airbus, Daher – et de leur écosystème, et l'implantation d'un pôle d'innovation, de recherche et de développement, l'IRT Jules Verne, le Technocampus et les pépinières d'entreprises. La desserte des modes actifs n'est que partiellement assurée entre les zones d'habitat intrapériphériques et de concentration d'emplois rue de l'Aviation, qui est identifiée comme la voie E des grandes voies vélo dans le cadre du schéma directeur des itinéraires cyclables.

Dans le présent programme, l'enjeu est de créer un boulevard urbain afin de sécuriser les modes actifs et de lier un espace public de qualité. Les aménagements à réaliser consistent à créer des cheminements piétons sécurisés et confortables, à créer une liaison cyclable répondant au référentiel des aménagements cyclables du SDIC, et à reconfigurer les carrefours pour améliorer la fluidité des déplacements bus et véhicules. Il s'agit également d'étudier et de réaliser si possible une voie dédiée pour la facilité et la circulation des bus dans le secteur de la Porte de Retz, et de créer des continuités végétales et arborées.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 3,2 millions d'euros TTC. Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de faire appel à une maîtrise d'œuvre externe, pour un montant de 208 333,33 euros hors-taxes. Pour la réalisation de cette opération, des subventions pourront être sollicitées auprès des partenaires financiers, en fonction des dispositifs et appels à projets en cours : Europe, État, Région, Département. Voilà l'objet de cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Allez-y. »

M. Le Corre : « Un autre projet utile. L'étude d'aménagement de la rue de l'Aviation a fait l'objet de nombreux échanges techniques entre élus et services de la ville de Bouguenais et responsables du pôle sud-ouest, pour aboutir à l'ambitieux projet soumis aujourd'hui à notre approbation. Ambitieux, oui, car il est prévu rien de moins que la réalisation de cheminements piétons, de liaisons cyclables, de voies dédiées aux bus, de continuités végétales et arborées. Cela passera par un élargissement sensible de cette voie, pour qu'elle mérite l'appellation de "boulevard", de quoi changer la vie des usagers de la voirie, comme celle des riverains. Les usagers, salariés, étudiants qui empruntent à leurs risques et périls chaque matin la rue de l'Aviation à vélo attendaient cette sécurisation. Les riverains que nous avons rencontrés espèrent de leur côté retrouver une certaine paix. Cela passera par le respect de la limitation de la vitesse, mais aussi par la déviation d'une partie du trafic poids lourds venant du périphérique en direction de la zone aéroportuaire vers la Porte de Grand Lieu. À défaut d'une interdiction, les riverains attendent et espèrent une incitation. Aujourd'hui, à certaines heures, ils ne peuvent tout simplement pas manœuvrer pour rentrer chez eux. Cette demande, si elle est complémentaire au projet présenté aujourd'hui, nécessitera un examen attentif par les services métropolitains. L'attente légitime des riverains, que nous appuyons, c'est d'être associés à cette réflexion. Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à cette suggestion. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci, Madame la Présidente. Loin de moi l'idée de m'opposer à ce projet qui dessert, au-delà du quartier de l'aéroport, le pôle industriel et d'innovation Jules Verne, ce que l'on appelle le "P2IJV". Peut-être rappeler à Michel, si je puis me permettre, que Daher n'est pas sur Bouguenais, mais bien sur Saint-Aignan de Grand Lieu, ne faisons pas la même erreur que la Région qui le positionne de cette manière. Je veux dire aussi qu'au-delà de la rue de l'Aviation, les rues internes du P2IJV sont extrêmement encombrées et peu sécurisantes, notamment par des voitures ventouses situées sur l'espace public et sur les trottoirs. Vraisemblablement, une intervention policière de grande envergure serait nécessaire – policière ou de gendarmerie –, afin de régler cette problématique. J'ai beaucoup de plaintes de la part des professionnels, des chefs d'entreprises et des salariés qui ne trouvent pas de possibilité de stationner en grande proximité. Je souhaite vraiment que l'on ait une attention particulière, en accompagnement de ce projet, à la résolution de ces problématiques de stationnement. »

Mme la Présidente : « S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Lucas : « Sur la délibération, mon cher Jean-Claude, c'est marqué "Bouguenais", donc c'est peut-être partagé entre Bouguenais, mais l'alliance des territoires fait que nous sommes sur les deux communes, et il n'y a pas de souci. Pour l'autre demande qui est particulière, elle fera l'objet d'une demande qui vient en complément et qui, par ailleurs, fera l'objet d'une autre étude pour compléter un peu les choses par rapport à la Porte de Grand Lieu. Effectivement, je pense que cela méritera une étude, de façon à compléter dans un deuxième temps. Cependant, réaliser déjà toute cette partie qui est relativement importante permettra d'améliorer un certain nombre de choses sur les modes actifs qui, pour le moment, sont aussi une grande difficulté par ailleurs. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

26 – COMMUNE DE COUËRON – OPÉRATION DE CONFORTEMENT DES BERGES DE LOIRE À COUËRON – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

Mme la Présidente : « Délibération n° 26, Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues, nous avons déjà évoqué ce dossier de la restauration des berges de Loire à Couëron dans un conseil antérieur, car nous avions dû à l'époque mettre fin à la mission du maître d'œuvre qui nous accompagnait, en raison de doutes suffisamment sérieux quant à ses calculs qui ne nous garantissaient pas que la dépense publique que nous nous apprêtions à faire soit efficiente pour conforter durablement les berges de Loire du quai Fougerat, dont nous rappelons que certains tronçons ont été fortement dégradés suite à la tempête Xynthia de 2010, c'est déjà lointain.

Après appel d'offres, nous avons retenu la société ISL Ingénierie comme nouveau maître d'œuvre. Celui-ci a travaillé plusieurs hypothèses. Une solution définitive a été retenue, en concertation avec la commune. Cette solution vise maintenant deux zones d'intervention qui ont été définies avec le phasage suivant : fin de cette année – début 2025, réalisation de travaux sur la zone 1, qui est la zone la plus dégradée, et fin 2028 – début 2029, réalisation de travaux sur la zone 2, celle qui est bien sûr moins dégradée. Il n'y a plus que deux phases, alors qu'initialement, nous avions envisagé trois phases. Pourquoi ce délai entre les deux phases ? Je pense que cela peut nous interroger. C'est parce que nous avons à replanter des plants d'angéliques des estuaires, et que les services de l'État nous demandent cette période d'observation de la reprise de ces plants sur la zone 1 avant d'engager la phase 2.

La présente délibération vise à lancer une consultation pour la première phase. Il n'y a qu'un seul lot, estimé à 480 000 euros TTC. Il vous est demandé d'autoriser le lancement de cette procédure adaptée, pour enfin lancer la réalisation de cette opération de confortement du quai Fougerat. »

Mme la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

Mme Grelaud : « Simplement quelques mots pour dire notre satisfaction de voir ce dossier enfin aboutir. C'est vrai que ces dégâts datent de 2010, et il a fallu un certain temps pour arriver à faire que nous obtenions cette reprise sur ces berges. Petite histoire pour certains : lorsqu'il y a eu la création – à ce moment-là, ce n'était pas Nantes Métropole, je ne sais même plus comment on disait –, c'était un des premiers dossiers qui ont été lancés par la Métropole au moment de la création de la communauté urbaine. Quelques années après, il y a quelques reprises, mais la tempête Xynthia en est fortement responsable. Un grand merci, en tous les cas. Je suis très heureuse, et pas uniquement pour les Coueronnais, parce que je pense que c'est un espace qui est fortement fréquenté, et je crois que l'on va dans le bon sens. Merci à tous. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

27 – NANTES – PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE NATURE ET JARDINS SUR LE SECTEUR CIMETIÈRE PARC – PROCÉDURE DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUM SUITE À DÉCLARATION DE PROJET DE LA COMMUNE – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 27, Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération concerne une procédure de mise en compatibilité du PLUm suite à une déclaration de projet sur la commune de Nantes. Il s'agit, pour accompagner le développement de la politique publique d'entretien des espaces verts par la direction Nature et Jardins, de développer de nouveaux locaux pour permettre l'accompagnement de cette activité, et donc la programmation de construction de quatre nouveaux centres techniques pour les prochaines années. Un de ces centres techniques est prévu dans le quartier Nantes Nord, sur le secteur du cimetière parc. Ce futur centre sera situé sur des parcelles appartenant à la Ville de Nantes, et pourra permettre l'accueil des activités, en particulier de 50 agents sur ce site. Il faut donc prévoir des locaux administratifs, des locaux dédiés au personnel, des locaux de remise de véhicules et de stockage de matériels, et bien sûr des espaces extérieurs.

Pour réaliser ce projet, la Ville de Nantes a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm, de manière à pouvoir réaliser ce projet. Il s'agit de la création d'un secteur de capacité d'accueil limitée, ce que l'on appelle les "STECAL", de type NCL4. Il s'agit donc de créer un sous-secteur STECAL de 6 637 m² au sein du cimetière parc, sur ce territoire de 110 ha, pour permettre la réalisation de cet équipement public. Ce projet a été soumis à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, la MRAe, qui l'a exempté d'une évaluation environnementale, mais qui nous a préconisé une attention à porter à l'alignement d'arbres entre la RN137 et la future construction dans ce périmètre de ce STECAL, et d'y inscrire un espace paysager protégé, ce qui sera fait et ce qui a été proposé. Le projet a fait l'objet, à la suite de ces recommandations, d'une procédure de déclaration emportant mise en compatibilité. Il a donné lieu à une enquête qui s'est déroulée du 18 mars au 28 mars 2024. Le commissaire-enquêteur nous a adressé un avis favorable à ce projet. La Ville de Nantes a délibéré et s'est prononcée sur cette déclaration de projet sur l'intérêt général de ce projet pour son développement. Il est aujourd'hui proposé au Conseil métropolitain d'approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet d'équipement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

28 – NANTES – PROJET DU GRAND BELLEVUE – REDYNAMISATION D'UN ÎLOT À VOCATION ÉCONOMIQUE – INSTITUTION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 28, Pascal Pras. »

M. Pras : « Nous restons sur le territoire de Nantes et de Saint-Herblain, mais en particulier au Grand Bellevue, sur le territoire coté nantais. Dans le cadre du projet du Grand Bellevue, Nantes Métropole développe une stratégie de développement économique, alliée à une démarche d'adaptation de l'immobilier existant. Dans ce cadre, les emprises, objets de présentes délibérations, sont situées sur le boulevard Winston Churchill, sur le boulevard Romain Rolland et Alfred Rébelliau à Nantes, au sein du quartier Bellevue et à proximité de la place Mendès France. Les équipements en particulier concernés sont à proximité immédiate des transformations urbaines majeures qui sont en train de s'engager sur ce quartier de renouvellement du Grand Bellevue. L'ensemble immobilier concerné est construit dans la zone urbaine prioritaire de Bellevue. Il pâtit aujourd'hui d'une dynamique négative, et donc nécessite une revalorisation.

Nantes Métropole, avec l'appui de Loire Océan Développement – Loire Océan Aménagement, concessionnaire de la ZAC, envisage la mutation de ce bâtiment. Pour l'instant, la Métropole, avec Loire Océan Développement, dispose d'un droit de préemption. Il s'agit aujourd'hui d'acquérir un droit de préemption urbain renforcé qui permettra d'acquérir, non pas un bien en totalité d'un seul coup, mais par partie, par espace, ce qui nous permettra d'acquérir totalement ce bien, d'envisager sa mutation, et de permettre la réalisation du projet de revalorisation d'activité économique au sein de ce quartier du Grand Bellevue. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

29 – PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) – CRÉATION DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération suivante, Pascal Pras. »

M. Pras : « Nous sommes à nouveau sur une modification de notre plan local de l'urbanisme. Il s'agit de la création et d'intégrer la création des périmètres délimités aux abords des monuments historiques et d'approuver ce périmètre. Ce nouveau périmètre permet de remplacer les servitudes des abords des monuments historiques, qui étaient autrefois ce que l'on appelait "le rayon des 500 m", et de prendre en compte en particulier les caractéristiques patrimoniales, urbaines, historiques, géographiques, topographiques et paysagères des sites d'implantation, de manière à adapter au mieux ces périmètres. Ce travail a fait l'objet d'une concertation avec bien sûr la direction des bâtiments de France, qui a approuvé ces nouveaux périmètres. Ils concernent un certain nombre de communes, elles sont évoquées : « Bouaye, Carquefou, Couëron, Mauves-sur-Loire, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien, Sautron, Thouaré et Vertou. Il y a eu un porté à connaissance qui a été établi en lien avec la DRAC, un rapport de présentation, et des propositions cartographiques qui délimitent de nouveaux périmètres qui s'adaptent, plutôt que l'ancien périmètre des 500 m. Il est donc proposé d'intégrer ces nouveaux périmètres et de les intégrer au PLUm, de manière à avoir des adaptations plus précises autour de nos bâtiments classés sur le territoire de notre Métropole. Vous avez toutes les cartes annexées au document. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

30 – DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'ACQUISITION DE LOGEMENT AGRICOLE – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 30, Delphine Bonamy. »

M^me^ Bonamy : « Bonjour, chers collègues. Je viens vous présenter un dispositif de soutien à l'acquisition de logements agricoles. Je vous en avais parlé quand on a adopté ensemble, l'année dernière, la politique publique alimentation et agriculture, avec un volet stratégie foncière agricole pour planifier l'intervention foncière de la Métropole sur ces enjeux prioritaires. L'une des priorités d'action était notamment le logement agricole, puisqu'aujourd'hui, sur la Métropole, il peut constituer un frein à la transmission des exploitations. Le logement est souvent trop cher à racheter pour les personnes qui souhaitent s'installer et reprendre une exploitation.

La délibération que l'on avait votée en 2023 actait un principe de soutien à l'acquisition de logements agricoles pour maintenir des sièges d'exploitation. Je viens vous présenter un peu les modalités et les critères d'attribution du fonds de concours. Pour être éligible, le logement doit concerner un site d'élevage dont le logement est associé et strictement nécessaire à l'exploitation. Peut être éligible un site de maraîchage ou d'élevage dont le logement est enclavé et indétachable lors de la transmission, ou alors, si le logement concerne le dernier site de production alimentaire en activité sur la commune, avec un logement associé.

Je me permets de vous rappeler que ces opérations devront aboutir à l'installation d'une exploitation agricole professionnelle avec de la production alimentaire en agriculture biologique, soit pour une installation qui concerne une exploitation agricole en régie, ou alors une installation d'une exploitation conduite par un porteur de projet privé identifié, ou alors une installation dont le porteur de projet n'est pas encore identifié, mais pour laquelle l'unité du site d'exploitation doit être préservée. Vous voyez que l'on a encadré le dispositif. Le fonds de concours est plafonné à 300 000 euros par dossier. Je vous demande d'approuver ce dispositif, qui est assez nouveau pour la Métropole et qui concerne le logement agricole, pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs ou de nouvelles agricultrices sur le territoire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Nous aurions pu nous satisfaire de ce projet de délibération qui vise à accompagner les communes dans l'installation d'agriculteurs sur le territoire. Mais bon, pas de surprise entre nous, il y a un point d'importance qui nous empêche d'y souscrire pleinement, comme nous n'avions d'ailleurs pas souscrit l'an dernier à la politique publique alimentation et agriculture que vous aviez présentée, malgré de nombreux avantages à cette politique. En effet, le dispositif que vous nous proposez de voter et d'adopter, vous le réservez exclusivement à l'installation d'une exploitation en agriculture biologique. Je sais que vos alliances populistes vous empêchent de considérer l'agriculture dans son ensemble, et nous n'allons pas refaire aujourd'hui le débat de la souveraineté alimentaire, mais je vous rappelle que l'agriculture biologique, à aujourd'hui, ne dispose pas de la capacité à alimenter l'ensemble du marché alimentaire, et la demande alimentaire est telle que la complémentarité et le choix s'imposent à tous les consommateurs. Enfin, entre une production bio lointaine et une production locale raisonnée, je crois que notre choix est déjà fait.

Madame la Présidente, nous aurions pu envisager de déposer un amendement, ce que nous ne faisons pas, pour ne pas faire perdre à cette assemblée la dynamique dans laquelle elle est aujourd'hui. En revanche, je vous le dis, cette posture stigmatisante nous empêche de voter cette délibération, et nous le regrettons. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Cher Rodolphe Amailland, juste quelques mots. En effet, je crois qu'il est important, sur ce sujet comme sur les autres, d'avoir des convictions claires. Une des miennes est que nous devons être extrêmement attentifs et sourcilleux sur l'utilisation de l'argent public. Je crois qu'il est logique, normal, et c'est l'histoire de ce pays, d'avoir une diversité des modèles agricoles. Je crois que l'on pourrait se rejoindre dans le fait que, oui, aller de plus en plus vers tout ce qui est plus respectueux de la planète est une nécessité. Oui, ici, dans la Métropole, nous faisons le choix de flécher l'utilisation de l'argent public là où cela nous semble totalement cohérent avec les politiques publiques que nous menons, que cela soit en termes de santé, en termes d'agriculture, ou en termes d'alimentation. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, nous partageons votre constat sur l'importance du logement agricole pour faciliter l'installation ou la reprise d'exploitations, mais pas la solution. Vous souhaitez réserver cette opération uniquement à l'agriculture biologique, Rodolphe Amailland vient de le développer. Laisseriez-vous donc entendre qu'en dehors de l'agriculture biologique, les autres produits agricoles nantais seraient de mauvaise qualité ou mauvais pour la santé ? C'est un très mauvais message pour 90 % de nos agriculteurs. N'oublions pas que l'agriculture française, et donc de la Métropole et du département, est une des plus vertueuses du monde, qu'elle respecte l'ensemble des normes et réglementations, qu'elle présente dans nos territoires une grande diversité, et est reconnue par un grand nombre de labels et de signes officiels de qualité. Sur l'application de ce dispositif, j'imagine que la Ville d'Orvault pourra y postuler, mais faudra-t-il attendre les 3 ans de conversion en bio de l'exploitation agricole achetée pour pouvoir y prétendre ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^me^ Bonamy : « Je vous remercie pour vos retours. Je suis un peu surprise de la remarque de Monsieur Amailland, il me semblait que la politique publique avait été adoptée à l'unanimité. Je rappelle également que le projet alimentaire de territoire a été voté en 2018 par les 24 communes, et que dans ce projet alimentaire de territoire, il y avait un objectif de 50 % d'agriculture biologique sur la Métropole. Les 24 communes y avaient également souscrit à l'époque, toutes couleurs confondues. Aujourd'hui, en fait, ce sont les scientifiques de l'INRAE et de l'INSERM qui le disent : les externalités de l'agriculture biologique sont positives pour la santé, et c'est pour cela également que nous souhaitons soutenir l'agriculture biologique. Aujourd'hui, la PAC finance pour 9 milliards l'agriculture, principalement l'agriculture conventionnelle, donc que c'est tout à fait un choix politique ici, au sein de la Métropole, que d'apporter un soutien public à une agriculture qui est bonne pour la santé de nos concitoyens. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

31 – FONDS MÉTROPOLITAIN D'APPUI AUX INNOVATIONS EN SANTÉ GLOBALE – NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA RÉGION ET NANTES MÉTROPOLE POUR LA PÉRIODE 2024/2026

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 31, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale et Richard Thiriet de sortir de la salle. Franckie Trichet. »

M. Trichet : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Cette délibération et la suivante s'inscrivent dans notre politique active d'accompagnement de structuration d'une filière économique et d'innovation autour de la santé. Cette délibération porte sur un fonds d'amorçage que nous avons mis en place collectivement lors de la crise du Covid, qui a maintenant 4 ans. Ce fonds d'amorçage était initialement orienté sur la santé, et depuis l'an passé, souvenez-vous, nous l'avons ouvert à ce concept de santé globale, c'est-à-dire tout ce qui régit le soin de fait, mais qui est aussi avant et après le soin, et qui contribue à cet état complet de bien-être physique, social et psychique des habitants de notre territoire.

Depuis 4 ans, nous avons accompagné 39 projets, qui correspondent à 2,6 millions d'euros en termes de consolidation financière. Parmi ces projets, je pense que l'on peut être fiers, d'un point de vue territorial, que certains dépassent les frontières de la France et de l'Europe. J'en veux pour preuve Osez Immunotherapeutics, que vous connaissez sûrement, qui vient de signer aujourd'hui avec le plus gros laboratoire et centre mondial sur l'oncologie, justement pour mettre en place ce fameux vaccin sur le cancer du poumon. Je pense que nous pourrons tous collectivement en être très fiers. On a Affilogic et Xenothera, nos biotechs locales sur lesquelles, encore une fois, on mise fort sur le territoire, mais également des entreprises un peu plus petites, comme par exemple Orthopus sur des dispositifs médicaux, en particulier les orthèses, et comment on met la robotique au service des personnes en situation de handicap. Je pense aussi à i-SEP, qui est un dispositif assez particulier qui travaille sur le nettoyage du sang. On voit bien aujourd'hui la problématique du gisement du sang : c'est un gisement souverain sur lequel on a de forts risques et sur lequel il faut apporter des solutions. Je pense que l'on peut effectivement souligner cette solution nantaise d'autotransfusion sanguine, qui est aujourd'hui expérimentée dans plusieurs laboratoires et CHU de France. Je pense également à Stimul'in, qui travaille sur les capacités cognitives de nos aînés. Je pense également à Redeem Medical, un dispositif assez intéressant qui contribue à ce que l'on met en place avec Mahel Coppey autour de Nantes terre de réemploi, et qui vise justement à aller récupérer le gisement des orthèses que l'on a tous à droite et à gauche, et faire en sorte que lorsque l'on a une entorse, on puisse remettre dans le pot commun ces dispositifs.

Pour cette nouvelle année, on va rééditer, en lien avec la Région, ce fonds d'amorçage, avec un montant financier de 400 000 euros qui sera reconduit pour les trois prochaines années, et avec, bien évidemment, des critères liés à la fois sur la thématique de santé globale, mais également sur la localisation territoriale de l'entreprise, du laboratoire ou de la jeune pousse innovante. On fera un processus de sélection qui passera en Bureau métropolitain en fin d'année. Voilà, Madame la Présidente. Je demande donc de pouvoir approuver le montant financier et la convention avec la Région sur ce dispositif. »

Mme la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

Mme Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Je profite de cette délibération santé pour avoir un point d'étape sur la Station S, programme ambitieux qui devait, si j'ai bien tout compris, s'incarner en une seule unité de bâtiment, et qui, semble-t-il, est en train de perdre cette cohérence territoriale. Vous allez me le préciser, on a vu qu'il y aurait également un pôle de biotechnologies autour de l'hôpital nord. Si vous pouviez nous éclairer un peu sur le devenir de cette Station S, dont nous entendons moins parler. Si les choses se déroulent normalement, je ne suis pas inquiète, mais vous allez nous expliquer tout cela.

J'ai aussi une interrogation sur le financement du projet de CHU sur l'Île de Nantes. Cela fait plusieurs semaines que les uns et les autres regardons avec inquiétude les finances du CHU. On a vu apparaître un déficit de 8 millions d'euros qui est, je crois, inédit depuis un certain nombre d'années. On voulait aussi vous interroger sur ce point. On nous dit que tous les hôpitaux de France sont en difficulté financière. On peut le regretter, on a un vrai problème de financement de notre santé publique en France. Ceci étant dit, tous les hôpitaux n'ont pas à financer un projet de déménagement à hauteur d'un milliard d'euros. On a ce déficit de 8 millions d'euros, on a une capacité d'autofinancement qui, logiquement, va diminuer, et un coût du projet qui, si l'on en croit la Chambre régionale des comptes, va augmenter d'au moins 55 millions d'euros. Je crois qu'il n'y a pas besoin d'être un Mozart de la finance pour comprendre que tout cela va poser problème, donc on aimerait avoir votre éclairage sur le financement de ce projet. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Franckie Trichet. »

M. Trichet : « Je pense que l'on est pleinement dans l'actualité, et Madame Garnier, merci de nous offrir l'occasion de pouvoir rappeler l'état d'avancement de Station S. Aujourd'hui, l'ambition est un bioparc sur Laennec de 100 000 m², adossé à 30 000 m² qui vont être dédiés à l'innovation et à ce que l'on appelle "la valorisation économique de l'innovation", et qui seront localisés sur le quartier de la santé sur l'Île de Nantes. Aujourd'hui, on a justement rendez-vous avec l'ensemble des acteurs économiques de la filière santé – les laboratoires de recherche, le CHU, la CCI – le 4 juillet, où Johanna Rolland va présenter, va dévoiler les mètres carrés adossés à un premier bâtiment qui s'appelle "Gina", 4 500 m², qui, pour tout vous avouer, crée déjà beaucoup d'appétence, parce que l'on va y retrouver la fabrication de l'innovation en santé portée par le CHU, Nantes Université, l'école de design, et un ensemble d'entreprises et de dispositifs innovants qui font déjà les mètres carrés qui seront disponibles à partir de juillet 2025.

Adossé à ce premier bâtiment vient un second bâtiment qui s'appelle "Joséphine Baker", avec une finalité de 10 000 m², qui va mixer à la fois avec du tertiaire et ce que l'on appelle de "la paillasse", c'est-à-dire des mètres carrés qui sont utilisés par les entreprises en biotech, en innovation, et qui sera localisé juste en face de l'école de design, en lieu et place de l'école actuelle. Il y a toujours la stratégie de consolider les instituts de recherche en santé sur cet archipel bâtimentaire autour du quartier de la santé, mais qui sont concentrés sur un rayon de 100 m, et d'avoir effectivement une unité de lieu que l'on continue de travailler sur un horizon un peu plus lointain, justement pour répondre à cette ambition des acteurs de la santé qui est d'avoir mille enseignants-chercheurs, ingénieurs et entrepreneurs rassemblés sur une unité de lieu sur le quartier de la santé.

Pour tout vous dire, ce 4 juillet également, il y a l'AG d'Atlanpole Biotherapies, qui consolide encore toutes nos têtes pensantes et les entreprises qui aujourd'hui rayonnent à l'international sur ce sujet. Ce pôle est dirigé par Franck Grimaud, que vous connaissez sûrement, qui est aujourd'hui le président de Valneva. On aura aussi l'occasion d'accueillir Lise Alter, qui est aujourd'hui la directrice de l'Agence d'innovation en santé nationale, et qui porte une attention particulière à notre écosystème ô combien fertile. Aujourd'hui, grâce à cette stratégie foncière couplée avec les différents dispositifs en santé que l'on vous propose, et couplée aussi avec une dynamique entrepreneuriale et une certaine façon d'attirer des talents, à la fois en termes de recherche, très en amont dans les laboratoires, mais aussi de jeunes pousses, comme j'ai pu l'évoquer, à la fois dans les biotechs, mais aussi dans les medtechs ou dans tout ce qui est un peu plus santé globale, c'est-à-dire accompagner le mieux vivre au quotidien, je pense que Nantes commence à rentrer et à être mature sur ces sujets d'innovation en santé globale. »

Mme la Présidente : « Merci. J'ajoute deux choses. D'abord, que j'ai eu le plaisir de conduire une délégation à Montréal et Québec avec 150 acteurs et beaucoup de chefs d'entreprise, notamment de notre territoire, et que nous avions souhaité donner à cette délégation une coloration forte autour de la santé, ce qui fait qu'à la fois le directeur du CHU, la présidente de Nantes Université, et des acteurs majeurs de la santé du territoire étaient avec nous. Je l'évoque, parce que cela a en effet été l'occasion de continuer à préparer les étapes à venir sur le projet dit "Station S", et de réfléchir à un partenariat entre Nantes et Québec, particulièrement sur ce sujet, avec un axe fort CHU – Nantes Université. C'est donc vraiment un projet extrêmement positif pour notre territoire qui va progressivement voir le jour.

Je voudrais revenir ensuite sur votre question sur le financement du CHU. Vous avez tout à fait raison de souligner que l'ensemble des CHU de France sont dans des trajectoires financières difficiles. Vous le savez sans doute, la quasi-totalité des conseils de surveillance ont adopté des motions pour alerter, dans la diversité des sensibilités politiques qui sont représentées dans ces conseils de surveillance, la ministre en charge des questions de santé et de solidarité sur l'urgence de la situation. En ce qui concerne le CHU de Nantes, quand vous regardez le ratio des différents CHU du pays, le CHU de Nantes est plutôt dans la tranche la mieux située aujourd'hui si on la compare à ses homologues nationaux. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un sujet, c'est tout à fait exact, et que ce sujet est en train d'être travaillé entre le CHU et l'Agence régionale de santé. Je rappelle, pour la bonne information de tout le monde, que le futur projet du nouveau CHU qui avance et qui avance bien – il suffit de voir les grues qui peuplent désormais ce quartier –, est un projet piloté par l'État, financé par l'État. L'Agence régionale de santé a dit à la direction du CHU sa grande attention à trouver les bonnes modalités économiques. Je ne doute pas que l'Agence régionale de santé sera à la disposition de l'ensemble des parlementaires qui l'interpelleront sur ce sujet. Je mets aux voix la délibération. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Excusez-moi, mais c'est la jurisprudence Gracia. »

Mme la Présidente : « Allez-y, cela fera un partout, et comme ça, on pourra revenir à notre cadre habituel, si vous le voulez bien. »

M. Amailland : « Maintenant qu'il y a une jurisprudence… Un court mot pour dire que j'entends bien ces partenariats entre universités et CHU, auxquels je suis favorable, dans un écosystème qui doit favoriser le système de la santé au global. Je souhaiterais que l'on n'oublie pas dans cet écosystème l'ensemble des hôpitaux de proximité, labellisés ou non, on s'en fiche un peu, mais qui participent en aval, et en amont parfois, à la question du bon fonctionnement du CHU. C'est juste ce que je voulais dire, mais je sais que vous en avez conscience. »

Mme la Présidente : « Oui, je partage tout à fait ce point d'attention, on a parfois eu l'occasion d'en échanger dans le cadre de ce que l'on appelle le "GHT", le groupement hospitalier de territoire, et ces enjeux de diversité et de complémentarité sont absolument centraux, pour aujourd'hui et pour demain. Je souscris tout à fait à cette dimension. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

32 – POLITIQUE PUBLIQUE SANTÉ MÉTROPOLITAINE – PROJET SYNOPSE – CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS – ACCORD DE PARTENARIAT ET CONVENTIONS PARTICULIÈRES DE FINANCEMENT AVEC LES PARTENAIRES – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 32, ils sont déjà à l'extérieur, mais je me dois, d'un point de vue juridique, de demander à Sandra Impériale et Tristan Riom de rester à l'extérieur de la salle. Je redonne la parole à Franckie Trichet. »

M. Trichet : « Dans la continuité de la précédente délibération, il s'agit de conforter une bonne nouvelle que l'on a eue en 2023, et qui montre que sur la santé, on accélère aussi sur le lien entre numérique et santé, puisque nous avons été lauréats d'un appel à projets "territoire intelligent et durable", qui s'inscrit dans le cadre de France 2030 portée par le SGPI. En particulier, ce projet porte sur le développement d'une plateforme d'interopérabilité de données en santé qui s'appelle "SYNOPSE", SYNOPSE étant l'acronyme de "système numérique d'observation populationnelle santé environnement". L'enjeu est vraiment de pouvoir apprendre de la crise sanitaire pour converger vers un territoire en pleine santé. L'objectif est donc de pouvoir catalyser tout un tas de données santé en temps réels et qui sont aujourd'hui un peu dispatchées sur le territoire et la propriété de différents interlocuteurs. L'enjeu n'est pas que tout soit de propriété unique, mais que l'on ait accès à cette donnée et que l'on puisse développer des services innovants associés, et surtout, des services qui vont accompagner l'évaluation de nos politiques publiques et provoquer le changement de tout un chacun, justement pour pouvoir agir sur cette pleine santé du territoire.

Ce projet est d'une hauteur consolidée de 3 millions. On a eu une subvention de 1,7 million de la part de la banque des territoires. Il est copiloté avec Martine Oger, que je remercie d'ailleurs sur ce sujet, puisque l'on s'inscrit vraiment dans cette vision de la santé publique, des plateformes numériques au service de la santé, et d'évaluation des politiques publiques. Il est porté aussi avec un ensemble de partenaires, je vais les citer : Nantes Université, la SAMOA, l'AURAN, l'Observatoire régional de la santé, le CHU et Air Pays de la Loire. On voit bien qu'il y a une approche collaborative importante. Chacun de ces partenaires détient des données sur lesquelles il faut justement pouvoir converger et innover, pour faire en sorte d'avoir différents outils associés à trois prismes.

Le premier, c'est vraiment ce que l'on a appelé "des portraits dynamiques de territoire", afin de pouvoir, quartier par quartier, consolider tout un tas de strates de données sur la précarité alimentaire, les pics de pollution éventuels – on en parlait hier dans le cadre de ce plan climat populaire qui a été présenté par Tristan –, mais également sur les accès aux espaces verts. Bref, comment le numérique vient, à un moment donné, nous conforter dans cette vision territoire par territoire, sur un maillage assez fin de ces différents enjeux liés à la santé globale.

Le deuxième, c'est comment on anticipe et on apprend de la crise du Covid pour avoir un territoire avec une meilleure résilience et pouvoir faire du temps réel. On l'a vu pendant la crise du Covid, on n'avait pas les outils, on n'était pas en capacité, on n'était pas bien outillé pour pouvoir suivre en temps réel, quartier par quartier, les remontées adossées aux consultations liées au Covid. Il faut apprendre, bien évidemment sortir de la crise purement sanitaire, imaginer tout type de crise, et anticiper, justement pour pouvoir accompagner ce phénomène de résilience. Accident industriel, pandémie, événements climatiques extrêmes : l'idée est de

pouvoir anticiper et d'avoir les données à jour, et surtout interopérables, pour pouvoir accompagner ce suivi de météo santé du territoire.

Le troisième élément, c'est "j'active ma santé" : comment on va aller proposer aux habitants de la Métropole des outils du quotidien incarnés dans l'espace public, ou via Nantes Métropole dans ma poche, pour pouvoir agir au quotidien et favoriser les déplacements doux, anticiper des circuits d'activités physiques sur lesquelles on a une pollution plus modérée, ou en tout cas, un air un peu plus sain, même si l'air n'est pas forcément malsain sur notre territoire, bien évidemment. Comment on va aller modifier les habitudes de vie du quotidien en incitant et en sollicitant par des artefacts numériques ?

Je demande donc de pouvoir conventionner avec la banque des territoires pour un montant de 1,7 million d'euros, et de pouvoir justement approuver ce programme et les conventions de financement et de redistribution avec l'ensemble de nos partenaires. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

44 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, L'EXTENSION ET L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT – AVENANT N° 7

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, on va faire une toute petite avance dans notre ordre du jour, Franckie Trichet a un impératif familial, et comme il lui reste une délibération à présenter, la 44, je lui redonne la parole. »

M. Trichet : « Merci. Je vous promets de faire très vite, puisque cette délibération concerne notre délégation de service public Covage, notre réseau Nantes network qui permet justement d'aller apporter la fibre dans nos zones d'activité, et sur laquelle on souhaite modifier le conventionnement adossé pour pouvoir améliorer les prix que l'on peut proposer à nos petites et moyennes entreprises pour accéder à la fibre. C'est également un projet qui, je le sais, tient à cœur à Pierre Quéna, qui est justement le développement de notre internet solidaire, en particulier avec les bailleurs sociaux, sur lesquels on a une belle opération. On souhaite utiliser également les retours financiers adossés à cette délégation de service public, pour justement aller accompagner ce formidable projet pour amener la fibre au plus près des gens qui en ont le plus besoin, en particulier avec l'ensemble des bailleurs sociaux. Pour l'instant, on est dans une expérimentation que l'on espère généraliser. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

33 – PÔLE D'ÉCOLOGIE URBAINE – BILAN DE LA CONCERTATION – MESURES NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION – SUITES DE LA CONCERTATION – SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE POUR LA DÉMARCHE DE RÉSORPTION DU BIDONVILLE – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 33. Je vais donner la parole à un trio d'élus : Mahel Coppey, Robin Salecroix et François Prochasson. »

M^me^ Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, sur cette délibération, nous allons vous présenter le bilan de la concertation préalable sur le pôle d'écologie urbaine à trois voix, même si, en réalité, ce pôle d'écologie urbaine étant au croisement d'un certain nombre de politiques publiques, nous aurions pu former et composer une véritable chorale de vice-présidents et de vice-présidentes. Pourquoi ? Parce que ce pôle d'écologie urbaine pose une ambition sur le traitement et la gestion des déchets comme de l'eau, mais surtout, il est mis en perspective avec d'autres politiques publiques, notamment la politique publique menée par mon voisin sur le climat et les énergies, puisque tous ces équipements réunis sur le pôle seront mis en synergie les uns avec les autres. Traiter en transversalité, c'est bien l'ambition que nous avons sur ce pôle d'écologie urbaine. Pourquoi ? Parce que l'on a besoin d'être au rendez-vous de ces enjeux environnementaux, de maîtriser les impacts de nos vies et de nos villes sur notre environnement, et c'est

bien l'objet aussi d'être au rendez-vous des services rendus auprès des habitants et des habitantes de notre Métropole.

Ce pôle d'écologie urbaine vient aussi poser l'ambition d'avoir un service public essentiel, comme je le dis, au rendez-vous des ambitions que nous portons collectivement sur cette Métropole. C'est bien aussi de notre responsabilité d'anticiper sur un territoire comme le nôtre, dynamique démographiquement, un certain nombre de nouvelles réglementations qui vont dans le bon sens, puisqu'elles sont vertueuses, notamment pour limiter et améliorer la gestion des déchets, que ce soit du côté de l'eau ou des déchets ménagers. C'est bien avec ce pôle d'écologie urbaine que l'on vient dresser des équipements sur 20 ans, et anticiper les vingt prochaines années en se dotant de moyens à la fois techniques, financiers et de suivi, pour être à ces divers rendez-vous.

Le pôle d'écologie urbaine est composé de quatre équipements que l'on va connecter ensemble. Il y en a deux que vous connaissez déjà, c'est la déchetterie sur la Prairie de Mauves. Cette déchetterie va être rénovée, avec l'ambition, bien sûr, d'améliorer le service public auprès des usagers, et d'améliorer les conditions de tri et de réemploi. Vous connaissez aussi le centre de traitement et de valorisation des déchets Alcéa, c'est la cheminée bleue. C'est là aussi un très beau projet que l'on propose aujourd'hui, puisque ce projet va nous permettre de réhabiliter cet équipement existant en venant en solidarité avec d'autres partenaires, d'autres EPCI du territoire qui sont, eux, en difficulté pour trouver des solutions de traitement. Il y aura deux créations d'équipements : d'abord, une plateforme de valorisation des biodéchets, puisque là encore, nous accélérons sur ces questions de tri des biodéchets à la source, avec l'idée de pouvoir gérer, valoriser nos biodéchets pour en faire des ressources pour notre territoire. Il y aura également la création d'une station d'épuration, pour venir aussi contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux et de la qualité des eaux. Tout ceci nécessite également la réhabilitation de l'ancienne décharge que vous connaissez sur la Prairie de Mauves.

Ce projet d'écologie urbaine, nous l'avons mis à la concertation des habitants et des habitantes de notre territoire. Pour cela, nous avons saisi la commission nationale du débat public qui nous a aidés à ajuster au mieux le dispositif de concertation, qui a d'ailleurs été validé par la CNDP en septembre 2023. Elle nous a aidés à structurer cette concertation. Pourquoi ? Parce que l'on est sur des outils de traitement, de grands services urbains qui sont souvent méconnus par les habitants, et qui sont souvent extrêmement réglementés. On a essayé d'organiser cette concertation pour permettre aux citoyens, aux différents habitants de notre Métropole de se saisir de ces informations, de pouvoir porter une analyse, un regard, et enfin, de venir contribuer à améliorer et à ajuster ce pôle d'écologie urbaine. La concertation, on l'a menée autour de trois grandes questions, de trois axes. D'abord, comment vérifier ou comment faire de ce projet un projet de référence en termes d'écologie urbaine ? Comment s'assurer que ce projet est aussi en phase avec la transformation, avec l'évolution des modes de vie ? Je vous le répète, on se projette sur 20 ans, donc il faut aussi anticiper les modes de vie qui sont en train de changer et les trajectoires sur lesquelles ils sont. Le troisième grand axe de cette concertation a concerné la gestion des impacts d'un tel projet.

Cette concertation a été menée sur trois mois, de septembre à décembre, avec un dispositif assez complet, assez divers, assez complémentaire et varié. Pourquoi ? Parce que nous avions pour ambition de faire monter en connaissance les habitants et les habitantes sur ces objets extrêmement techniques, et partager avec eux les ambitions de projection que nous avons. On a organisé pour cela différents formats et différents temps d'information, mais aussi d'échanges et de débats. On a démultiplié les canaux possibles à utiliser pour mobiliser les citoyens et les citoyennes. On a essayé aussi d'innover sur un certain nombre de formats, en essayant de travailler sur des tables rondes, en essayant de donner la parole à des expertises tiers, et également en proposant des visites d'équipement. En gros, l'idée était de se dire qu'au-delà des documentations ou des supports qui ont été extrêmement pédagogiques, il était peut-être nécessaire aussi, pour les uns et les autres qui souhaitaient contribuer, de se rendre compte en réalité de ce qu'est une station d'épuration, de ce qu'est un centre de traitement et de valorisation des déchets, et c'est en ce sens que nous avons organisé des visites de sites.

Je vous présente aujourd'hui le bilan de cette concertation préalable et des grandes contributions qui nous ont été faites par les habitants et les habitantes. Je crois que la première conclusion que l'on peut tirer de cette consultation préalable, c'est que le pôle d'écologie urbaine, d'après les contributions qui nous ont été faites, répond et est conforme à un intérêt général, celui de venir mettre notre Métropole face à ses responsabilités de maîtriser les impacts que sont les déchets ou les eaux usées. Les contributions nous ont aussi porté une exigence par rapport à la connexion et à la volonté de mettre en synergie ces équipements. En gros, ce que nous disent les citoyens aujourd'hui, c'est : "Oui, on y va, mais il faut y aller avec audace et avec des équipements qui seront vertueux et performants".

Il y a aussi eu beaucoup de contributions sur le centre de traitement et de valorisation des déchets, qui représente un point d'attention particulier, notamment sur la question du dimensionnement. Il faudra certainement faire encore preuve de pédagogie pour expliquer notre volonté de solidarité territoriale avec d'autres collectivités. Sur la question de faire de cet objet une référence d'écologie urbaine, les contributions sont aussi très claires sur ce sujet : les contributeurs nous encouragent à travailler sur la transversalité et à transformer l'essai sur les intentions qui sont posées de transversalité sur les différents enjeux, en mettant bien en synergie les enjeux, et notamment sur la réutilisation des ressources et sur le fait d'être tout à fait attentif à la sobriété autour de l'eau, l'énergie de récupération et les énergies renouvelables. Une attention aussi des contributeurs, c'est de continuer à être informés, de pouvoir continuer à participer au suivi de ce pôle d'écologie urbaine.

Le dernier axe nous a permis aussi de révéler, via les contributions, les attentions particulières que les citoyens et les citoyennes ont sur les sujets de gestion d'impact. La gestion d'impact, c'est grosso modo comment on maîtrise la ou les nuisances liées à une phase de travaux, mais aussi des préoccupations majeures, notamment sur les aspects de qualité de l'air : les contributeurs souhaitent que nous ayons une surveillance méticuleuse des impacts et que l'on anticipe au maximum les conséquences de ce projet d'écologie urbaine sur son environnement. De nombreuses contributions sont venues pointer aussi la question des transports : comment on va maîtriser le flux de transport sur ce pôle d'écologie urbaine ? Des contributions nous ont aussi pointé l'effort que nous devons faire collectivement sur la résorption des bidonvilles qui sont déjà existants sur la Prairie de Mauves.

Tout ce que je vous dis aujourd'hui, nous l'avons présenté en début de mois lors d'une réunion publique auprès des contributeurs, auprès des habitants, des acteurs du territoire et de l'ensemble des personnes qui souhaitaient participer à cette réunion. Au cours de cette réunion, de nombreuses questions ont été soulevées par les participants, qui correspondent d'ailleurs aux contributions que je viens de vous présenter : la question du dimensionnement du centre de traitement, la question des transports, la préoccupation sur la qualité de l'air, la préoccupation sur la résorption des bidonvilles. Cette réunion publique a aussi pu confirmer l'intérêt général de ce pôle d'écologie urbaine. Au cours de cette réunion, nous avons aussi pu présenter un certain nombre d'engagements, puisqu'une concertation, c'est aussi le moment de venir prendre des engagements et de venir ajuster, voire transformer les projets que nous menons sur la Métropole. Je vais peut-être laisser la parole à Robin Salecroix sur la partie des engagements. »

M. Salecroix : « Merci, ma chère collègue. Madame la Présidente, chers collègues, effectivement, un dialogue citoyen, c'est une démarche structurée en plusieurs étapes, passant à la fois du partage des données aux enseignements qui viennent d'être déclinés par Mahel Coppey, jusqu'aux engagements formulés justement par la collectivité elle-même dans le cadre de ce dialogue. Ces engagements ont eu l'occasion d'être partagés auprès de nos concitoyens, comme des garants de la CNDP, et sont de plusieurs ordres et à plusieurs échelles : à la fois à l'échelle de l'ensemble du pôle d'écologie urbaine, mais aussi à l'échelle de chacun des équipements le constituant.

Peut-être quelques éléments d'illustration, parce que ces engagements, vous le voyez dans la délibération et ses annexes, sont nombreux. Au titre notamment de la question de l'attention aux impacts, notre Métropole s'engage à l'élaboration d'une évaluation environnementale intégrant un volet étude d'impact sur des volets nombreux, qu'il s'agisse des sujets et des enjeux biodiversité, faune, flore, les impacts routiers, ou encore qualité de l'air.

Sur la question du centre de traitement et de valorisation des déchets, là aussi, un certain nombre d'engagements font écho au dialogue citoyen, qu'il s'agisse de l'enjeu d'application des meilleures techniques disponibles sur le centre de traitement de valorisation des déchets comme de la station d'épuration, ou encore la mise en œuvre de seuils de rejets calés sur le niveau bas de la réglementation, voire en deçà sur le centre de traitement et de valorisation des déchets.

Sur le volet station d'épuration, il y a là aussi des engagements forts de la collectivité qui font écho à l'attention de nos concitoyens concernant la ressource en eau, avec une volonté d'explorer les solutions de réutilisation, notamment des eaux usées, ou encore une attention quant au traitement des odeurs, avec notamment des sujets concernant leur confinement et le traitement de celles-ci.

Il y a également des engagements au titre d'études de faisabilité sur les modes de transport alternatifs, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation de ce futur pôle d'écologie urbaine, parce que vous le savez, il est enchâssé entre des voies ferroviaires et la Loire, et évidemment, nous nous devons d'explorer toutes les possibilités dans le cadre des modèles économiques qui constituent ces différents équipements.

Un autre engagement majeur pour nous est celui relatif au dialogue citoyen, d'autant plus dans un projet qui s'inscrit dans un temps long, avec des phases différentes pour chacun des équipements le constituant. Pour nous, il s'agissait bien, avec la dernière réunion publique, d'une nouvelle étape que nous franchissions, et en aucun cas un point d'arrêt du dialogue avec nos concitoyens et avec les associations de riverains. Nous nous engageons à maintenir ce dialogue sur le temps long et durant la vie de l'ensemble de ce pôle d'écologie urbaine, en activant l'ensemble des leviers, qu'il s'agisse de réunions publiques, de l'information bien évidemment numérique, du partage des données, ou encore de la mise en œuvre rapide d'un comité de suivi – c'était d'ailleurs le propre de l'échange que nous avons pu avoir hier avec un certain nombre de nos concitoyens – permettant d'associer les riverains, les associations, toutes les personnes intéressées à ce pôle d'écologie urbaine durant son déploiement.

Un autre engagement majeur – et je terminerai par celui-ci avant de laisser la place et la parole à mon collègue François Prochasson – consiste en la résorption du bidonville et des bidonvilles aujourd'hui présents sur le site, condition bien évidemment *sine qua non* de la réussite du projet, et levier, nous en sommes convaincus, de résorption de l'habitat indigne, là aussi avec une démarche que nous voulons cadrée. Celle-ci passe par la sécurisation du périmètre du chantier concerné, un diagnostic sociologique et social des ménages vivant sur le site, un accompagnement de ceux-ci vers des dispositifs adaptés, terrains SAS ou droit commun à moyen terme. Il s'agit bien évidemment là d'une opération d'ampleur, qui nécessitera l'engagement de toutes les autorités compétentes sur les volets humains comme sur le volet financier, qu'il s'agisse de l'État, de l'ARS, de l'Éducation nationale, de la police, ou encore de la justice, avec une orientation et une boussole qui est la nôtre : allier à la fois les enjeux d'humanité, mais aussi d'autorité et de fermeté. »

M. Prochasson : « Je prends la relève sur ce volet spécifique, puisque la délibération doit nous permettre de valider un accord-cadre pour le pilotage et la mise en œuvre de la résorption du bidonville présent sur la Prairie de Mauves. Ce bidonville, c'est 700 personnes migrantes d'Europe de l'Est, dont un bon tiers d'enfants. Comment allons-nous procéder ? Robin a déjà précisé un peu la méthode de travail : il s'agit d'accompagner les familles et de contractualiser avec elles pour une installation sur des terrains SAS, en vue de leur permettre de faire valoir leurs droits et d'accéder à des solutions de logement de droit commun. Il s'agit donc effectivement d'une résorption de ce bidonville.

Comment procède-t-on ? On a prévu un accord-cadre sur 4 ans, pour permettre d'atteindre cet objectif de résorption totale du bidonville. À quel coût ? Environ 12 millions d'euros, dont la moitié est consacrée à l'accompagnement de ces familles. On ne va pas travailler seuls sur cette opération, parce que c'est d'abord une compétence de l'État de traiter de la mise à l'abri des personnes, et les bidonvilles sont considérés comme une situation équivalente à la rue. L'État est donc un partenaire essentiel sur cette opération, évidemment sous deux aspects : dans ses compétences régaliennes, par rapport au trafic ou aux situations d'emprise absolument pas bienveillantes qui existent sur ce site, mais aussi pour financer l'opération. L'objectif que nous nous donnons, État plus fonds européen, est d'obtenir un financement d'un euro pour la Métropole, un euro pour nos partenaires. Tout cela s'inscrit dans une politique globale de résorption des bidonvilles, puisque ce n'est pas le seul site présent sur notre territoire, avec évidemment des actions qui ne font pas partie de cette délibération, mais qui portent sur bien d'autres sites sur les communes impactées de la Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, permettez-moi d'abord de remercier et de féliciter nos trois vice-présidents pour le travail effectué au sujet de ce pôle d'écologie urbain. C'est un dossier majeur pour l'avenir de notre Métropole, on ne construit pas sur 5 ans, mais plutôt sur 30 ou 40 ans. C'est donc un projet qui est forcément difficile, particulièrement en milieu urbain, donc je tenais à les saluer et à dire, en tant que maire de la commune qui se situe à quelques kilomètres, voire à quelques mètres, toute l'importance que revêt ce projet, comme je viens de le dire, tant sur la station d'épuration que sur le centre de traitement des déchets qui est nécessaire pour mieux anticiper l'accroissement de la population.

Je voulais aussi dire et partager la compréhension des enjeux, et dire aussi aux Lucéennes et aux Lucéens qui peuvent parfois être inquiets sur la question du trafic de camions, ou encore sur la question de la qualité de l'air, que je suis avec mon équipe à leur écoute. Nous cherchons des solutions, et en tant que Conseil métropolitain, cette fois avec Thibaut Guiné, nous travaillons activement sur la question du barging en multipliant les contacts. Je veux dire aussi que je serai attentif aux questions de qualité de l'air, qui doivent évidemment être une exigence portée par nous tous. D'ailleurs, je salue la décision de réaliser une étude

environnementale globale, avec une étude d'impact qui, je crois, permettra de rassurer, mais aussi de maintenir le dialogue avec les habitants. Sur un tel projet, il faut maintenir le dialogue en permanence.

Je voudrais aussi vous faire part de ma préoccupation sur la question de la résorption des bidonvilles. En la matière, c'est un sujet qui est difficile, grave, et pour lequel il faut peser chaque mot, puisqu'il s'agit de femmes et d'hommes. La perspective de résorption des bidonvilles sur la Prairie de Mauves est évidemment nécessaire, puisque c'est la condition *sine qua non* pour pouvoir mener les projets que nous avons évoqués auparavant. Je voulais toutefois attirer l'attention, puisque nous sommes forcément à proximité de ma commune, mais aussi d'autres communes voisines qui sont aussi très concernées par le sujet des migrants roumains, sur le fait que nécessairement, toutes les familles n'iront peut-être pas, selon la nature des diagnostics et de l'accompagnement social qui seront faits, sur les terrains SAS. Dès lors, on peut se demander où ces familles iront.

Je voudrais peut-être faire une parenthèse pour dire que ma commune, Sainte-Luce, qui est une petite commune d'à peine 12 km², est très concernée par le sujet de la présence de familles roumaines, notamment compte tenu des axes routiers, compte tenu de la proximité du maraîchage et du vignoble. Nous menons, quelles que soient les équipes municipales, une action qui est invariable, puisque nous avons un terrain d'insertion. Nous sommes très engagés sur la question de la scolarisation, et on sait que c'est essentiel. Nous sommes également engagés dans l'accompagnement social, notamment sur les questions de santé. Parfois, nous avons le sentiment d'être seuls, d'être isolés, notamment parce que, il faut bien le dire, l'État, de mon point de vue, n'est pas au rendez-vous, alors même que l'hébergement d'urgence est sa compétence. On essaie d'agir avec humilité, avec humanité, mais aussi avec la nécessité de faire respecter les règles communes. Je crois que si l'on veut faire comprendre aux habitants l'importance de la démarche et du montant associé à cela, il faut que l'on puisse faire en sorte de bien coordonner la démarche. C'est ce que je voulais dire, en faisant plusieurs propositions.

La première, c'est de dire que la Métropole doit être au rendez-vous des demandes des communes qui voudraient engager de telles démarches par rapport à leur projet, mais c'est acquis, puisque c'est mentionné dans la délibération. Ma deuxième proposition est qu'avant que la résorption ne commence, il puisse y avoir une action coordonnée pour éviter qu'il y ait des familles qui puissent aller dans les territoires aux alentours, et que tout cela soit coordonné. Cela m'amène à penser qu'il y a nécessité d'avoir un plan global de résorption des bidonvilles à l'échelle de la Métropole, qui permette aussi de montrer que l'on prend à bras-le-corps ce sujet, qui est un sujet difficile et pour lequel la Prairie de Mauves pourrait finalement être une sorte de projet pilote, qui permettrait d'engager ensuite d'autres démarches à l'échelle de la Métropole. J'en viens à un quatrième point, qui est peut-être l'un des points essentiels, celui d'engager des démarches avec les territoires voisins. On a essayé de le faire au début du mandat, notamment sur la question des employeurs, le maraîchage, le vignoble, puisque l'on sait bien que toutes ces familles – qui travaillent, je le rappelle – travaillent souvent dans le maraîchage ou dans le vignoble. Je crois qu'il faut aller au-delà des chartes, mais vraiment sur les actions et les actes. J'encourage à ce que l'on puisse travailler en commun avec toutes les communes alentour sur cette question de l'emploi. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Le pôle d'écologie urbaine semble être un beau projet à plusieurs égards : la réhabilitation de la déchetterie de Nantes, la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, et la construction d'une plateforme de valorisation des biodéchets. J'ai en revanche plus d'inquiétudes sur l'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets, que vous agrandissez pour plusieurs raisons. D'abord, pour accueillir les déchets de nos futures populations métropolitaines – une population qui grossit, nous le savons –, puis pour associer une solidarité territoriale pour l'accueil des déchets. C'est votre expression, ce qui veut dire, en langage normal, "accueillir les déchets de Cholet, La Baule, Ancenis et du pays de Retz pour les brûler à Nantes". Vous nous dites que l'on va réduire, grâce à cette nouvelle usine de traitement, de plus de 30 % les émanations sur ce nouveau centre, mais en même temps, nous allons multiplier les quantités brûlées par deux. Ces mêmes quantités vont arriver à Nantes par camion. Au-delà des infrastructures routières qui ne sont pas capables d'absorber un tel flux, je m'inquiète de la pollution que ces transports massifs vont créer sur notre Métropole.

Si nous sommes inquiets, c'est aussi en raison de la déception des riverains, qui est à la hauteur de celle de la commission nationale du débat public qui précise que le cahier des charges de la consultation, que les questions posées laissaient très peu de place à la discussion. Vous mélangez une nouvelle fois les mots. Une concertation n'est pas une explication de ce que vous allez faire. Robin Salecroix, vous avez parlé de partager les données, mais nous ne les avons pas. Vous avez reçu les riverains hier en catastrophe, ici

même, pour ces raisons. Pourquoi avoir prévenu tous les Nantais, sauf les riverains qui habitent à côté ? Vous avez tracté sur tous les marchés de Nantes, sauf sur celui de la place de Toutes-Aides ou de Doulon. On a l'impression que les choses ne sont pas très claires dans cette concertation, ce qui renforce mon inquiétude.

Ce que je retiens malheureusement, c'est que vous allez drastiquement augmenter les émanations, même si, en parallèle, vous allez remettre en fonctionnement les fermes bio de Doulon, qui seront très certainement aspergées de dioxines. Vous allez mettre des centaines de camions sur les routes de la Métropole, ce qui est en parfaite contradiction avec la démarche d'écoquartier de Doulon-Gohards dans lequel la voiture est interdite.

Pour nous rassurer, parce que nous savons que nous avons besoin de nouvelles infrastructures au regard de l'évolution de la population métropolitaine, je vous demande un moratoire de quelques mois qui nous permettra d'avoir une étude d'impact environnemental. Je sais qu'une étude approfondie et complète dépendra forcément du choix du maître d'œuvre, mais en attendant, je crois que pour les habitants, nous pouvons faire une étude préalable qui pourrait nous donner des projections sur les émanations. Je crois que c'est un bon moyen d'être serein, pour que nous puissions effectivement mener à bien le développement de ce pôle d'écologie urbaine. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Merci, Madame la Présidente. Mon attention va porter, vous vous en doutez, sur la seconde partie de la délibération. Lors de l'adoption en Conseil métropolitain du 12 avril du périmètre de ce pôle d'écologie urbaine, François Vouzellaud vous avait alertés sur une contrainte colossale liée à la réalisation de ce pôle d'écologie urbaine, à savoir la résorption de ce camp de Roms. On parle de 700, mais je pense qu'il faut être réaliste, on approche plutôt le chiffre de 1 000 personnes, et avec des arrivées attendues sans nul doute sur les communes voisines, Carquefou, mais aussi Sainte-Luce et Thouaré. Voilà, on va être pragmatiques : entre les temps de diagnostic et d'évaluation sociale, nombre de familles vont anticiper la neutralisation de la Prairie de Mauves et viendront s'installer sur les communes voisines.

Il y a trois semaines, en conférence des maires, il nous a été présenté les principes proposés à la résorption. Nous avons découvert les moyens déployés, plus de 12 millions d'euros par an, 80 millions d'euros sur 4 ans pour y parvenir. Mon sentiment était double, Madame la Présidente, avec la stupéfaction au regard des sommes engagées. La stupéfaction, car des moyens colossaux sont déployés pour la résorption d'un camp de Roms sur le territoire métropolitain pour un sujet métropolitain. Je suis également stupéfaite par la célérité – 12 avril, 28 juin – avec laquelle ce projet d'envergure est soumis au vote des élus métropolitains.

Il vient s'ajouter un autre sentiment, l'amertume. En effet, j'ai relevé en conférence des maires que Nantes Métropole prendra en charge toutes opérations de résorption de bidonvilles situés sur un terrain concerné par un projet métropolitain, notamment une ZAC métropolitaine. C'est ce futur qui me préoccupe : en parallèle de ce beau projet de pôle d'écologie urbaine, avons-nous été, nous les maires qui avons des ZAC, associés, concertés, justement sur un projet de résorption de ces camps qui sont situés sur nos territoires ? Non, malheureusement, d'où ce sentiment d'amertume. Bien sûr, des assurances nous ont été données pour pallier l'arrivée de familles Roms de la Prairie de Mauves, particulièrement sur Carquefou, c'est-à-dire déployer des dispositifs contraignants pour empêcher justement de nouvelles installations. Je suis honnête, les dispositifs sont en cours de réalisation. J'espère sincèrement que ces dispositifs seront dissuasifs. En attendant le déploiement total, je vous le dis, c'est trop tard, car nous avons constaté l'arrivée d'une nouvelle population Roms, avec des pratiques bien éloignées des familles actuelles. Je vous l'ai dit : tripot, proxénétisme.

Enfin, dernière conséquence, et non des moindres : la Ville de Carquefou avait indiqué deux camps de Roms susceptibles d'évoluer en camps de stabilisation. Pour l'instant, un des camps a été écarté, car des éléments factuels nous amènent à douter, sincèrement et franchement, de la volonté d'intégration des personnes qui y vivent. Si la situation venait à empirer, ce serait tout l'engagement de la Ville de Carquefou dans ces démarches de résorption qui pourrait être remis en cause. J'ai entendu les propositions, les intentions, mais Madame la Présidente, la Ville de Carquefou attend des actes forts pour qu'un traitement égal soit fait sur l'ensemble de la Métropole. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pauline Langlois. »

M^me^ Langlois : « Merci, Madame la Présidente. Merci, chère Mahel, cher Robin, cher François pour la

présentation de cette délibération qui concerne un projet inédit par son ampleur et son ambition. En effet, il s'agit de doter notre Métropole d'un ensemble d'équipements à la jonction de plusieurs politiques publiques. On parle ici d'énergie, d'assainissement, de traitement et de valorisation des déchets, autant d'enjeux essentiels pour les habitants et les habitantes de notre territoire. Le bilan de la concertation autour du futur pôle d'écologie urbaine a d'abord permis de présenter le projet, de le faire partager, d'en expliquer l'importance et la nécessité. Nous avons fait le choix d'une Métropole qui accueille, qui répond à la demande croissante de logement, tout en veillant à préserver notre environnement, à redonner toute sa place à la nature dans nos villes, et à limiter l'étalement urbain. Afin de soutenir cette ambition, nous devons disposer des infrastructures à même de traiter nos déchets et de garantir la qualité de l'eau, et nous devons en disposer en grande proximité. Notre conception n'est pas d'éloigner les conséquences de l'activité urbaine, mais bien de proposer un modèle vertueux et innovant, une réponse en circuit court où nous assumons une amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble des habitants et des habitantes, tout en limitant les désagréments qui pourraient en découler pour certains. Si l'information permet de rassurer les riverains, l'écoute et la prise en compte participent aussi à instaurer la confiance pour avancer ensemble. La suite de ce projet s'inscrira dans la plus grande transparence, avec notamment la concertation continue et l'installation d'un comité de suivi.

Enfin, je veux revenir sur la question de l'évacuation du bidonville situé sur le site du projet. Il s'agit d'une occupation de très grande ampleur, avec près de 700 migrants d'Europe de l'Est qui vivent dans des conditions d'extrême précarité. Face à cette situation, nous faisons le choix d'agir en cohérence avec notre doctrine : humanité et fermeté. Il n'y a ni angélisme ni discrimination. Nous prenons nos responsabilités et invitons l'ensemble des pouvoirs publics à les prendre à nos côtés. Nous l'avons déjà dit, la situation dans laquelle vivent ces hommes, ces femmes et ces enfants dans ces bidonvilles est inacceptable. C'est pourquoi l'évacuation du terrain se fera dans le respect de nos engagements, avec recensement, diagnostic, solutions temporaires sur des sites, avec un suivi et une sécurisation des familles. Il faut être clair : notre objectif n'est pas de déplacer le bidonville, de disséminer, mais bien de proposer un parcours d'intégration. Cela passe par la mise à l'abri de ces habitants victimes de l'arbitraire, de pressions de toutes sortes, afin de pouvoir ensuite les accompagner vers des solutions plus pérennes. Cette résorption du bidonville étant conduite dans le cadre d'un projet d'intérêt général, utile à l'ensemble des métropolitains, nous en profitons pour demander que l'ensemble des communes du territoire contribue à son organisation. En effet, l'accueil transitoire et l'intégration au logement reposent toujours sur un nombre trop limité de municipalités, lesquelles fournissent un effort conséquent depuis de nombreuses années.

Ce projet de pôle écologie urbaine et la façon dont nous le menons disent beaucoup de ce que nous sommes et de ce que nous voulons pour la Métropole de demain. C'est le choix d'un territoire juste, solidaire, social et durable, que seules des politiques de gauche et écologistes peuvent créer pour un futur désirable, contrairement à ce que peuvent penser certains de mes collègues. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Au-delà de l'accord-cadre pour la résorption du bidonville, qui est absolument indispensable à l'engagement de ce projet, je voudrais revenir, comme cela a été dit par Pauline dans la première partie de son intervention, sur l'enjeu de ce projet. Je veux rappeler que les projections démographiques montrent que la Métropole nantaise verra encore la population augmenter de façon significative dans les décennies à venir. Dans ce contexte, l'un des devoirs de notre Métropole est de veiller à la sécurité et à la durabilité de nos services urbains, tels que la ressource en eau, l'assainissement, le traitement des déchets, mais aussi l'énergie. Ces enjeux sont vitaux pour tous les habitants et les habitantes de notre territoire.

Le projet qui nous est soumis concerne un bassin de 1,5 million d'habitants, impliquant le traitement et la valorisation des déchets, le traitement des eaux usées, le développement de nos réseaux de chaleur, mais aussi celui de la logistique urbaine. Le pôle d'écologie urbaine est un projet structurant pour notre territoire, et même au-delà : on sait, notamment dans le traitement des déchets, le lien avec les territoires extérieurs. Sa réalisation est un enjeu majeur, qui relève à la fois de la solidarité métropolitaine, mais aussi de l'alliance des territoires. L'objectif est clair : répondre aux enjeux des politiques publiques des déchets, de l'assainissement, de l'énergie, et plus généralement, améliorer la qualité de vie sur notre territoire. Ce projet participe aux engagements pris lors du grand débat sur la fabrique de la ville, sur la transition énergétique, voire sur notre projet alimentaire de territoire. Ce projet est le fruit de nombreuses concertations sur notre territoire, visant à expliquer, à recueillir, à prendre en considération les interrogations et les attentes des citoyens.
La construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées permettra d'intercepter les eaux usées,

contribuant ainsi à l'amélioration de l'impact écologique du système d'assainissement et à la production de biogaz. La construction d'une plateforme de valorisation des biodéchets pour un retour au sol de la matière organique participera à l'atteinte de l'objectif de la politique publique des déchets de 65 % de valorisation de la matière d'ici 2030. Ou encore, la refonte de l'extension du centre de traitement et de valorisation permettra d'asseoir la solidarité territoriale, toujours défendue par notre Métropole, permettant l'accueil des déchets de sept autres collectivités. Le projet du pôle d'écologie urbaine favorisera également l'extension du réseau de chaleur, avec un apport d'énergie et de récupération largement augmenté, ce qui permettra d'atteindre l'objectif de Nantes Métropole à l'horizon 2030 d'alimenter 20 % des consommations énergétiques de son territoire à partir d'énergies renouvelables. Il y va de la capacité de notre territoire de pouvoir continuer à accueillir de nouvelles populations, mais surtout de notre capacité à voir sortir du sol de nombreux projets urbains de logements dont nous avons tant besoin.

Ne pas faire ce projet, c'est remettre en cause notre capacité à traiter les déchets de nombreuses communes, c'est ne pas pouvoir traiter les eaux usées des quartiers est de Nantes et de sa périphérie, et c'est freiner le développement de nos réseaux de chaleur. C'est pourquoi je vous appelle tous ensemble à soutenir ce projet, et donc à engager sa réalisation. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « Madame la Présidente, Messieurs les Vice-présidents et Madame la Vice-présidente, sur ce dossier, je ne remets évidemment pas en cause le projet qui est en fait aussi un centre de déchets et qui va aider toute la Métropole dans son ensemble. En fait, vous le savez, la partie la plus complexe concerne les migrants de l'est qui sont situés sur cette zone, qui sont comptés de 800 à 1 000, et qui est une population complexe, on le sait, à intégrer. En fait, je mets en garde. Quand j'entendais tout à l'heure Pauline Langlois, je ne pense pas que cela appartienne à un parti ou à une quelconque tendance. Je pense que quand on connaît la question des Roms et des migrants de l'est, pour la vivre quotidiennement, quand une commune décide de s'engager sur cette question – nous, c'était suite à un incendie –, je peux vous assurer que l'on ne peut pas dire que l'on va réussir comme ça, sans avoir mis les mains dans le cambouis, et on ne peut pas dire que cela appartient à un parti plutôt qu'à un autre, parce que si vraiment on veut que cela aille mieux sur cette question Roms, je pense qu'il y a l'humanité, qui est de toute manière importante sur cette question.

Il faut savoir et dire les choses : quand on découvre des bidonvilles, c'est mariages forcés, prostitution, trafics, handicaps non déclarés, et des personnes qui travaillent. Sincèrement, il y a aussi toute une partie de personnes en déshérence, à qui on a fait croire qu'elles allaient avoir un travail, et on leur demande de payer en sous-location par la prostitution leur caravane. C'est ça, la réalité. Donc il y a les faits, l'humanité, se dire que l'on est élus à côté de personnes qui vivent ainsi, en dehors de tous droits, et il y a aussi l'autorité. Sur l'autorité, c'est là où je suis un peu plus inquiète en général, et pas que sur la Métropole, mais sur la question des Roms en général. Il faut savoir que quand on s'engage dans ce projet, systématiquement, il y a ceux qui vont respecter une sorte de contrat tacite dans les futurs terrains SAS et qui resteront sur site, et ceux qui ne sont pas intégrés et continuent leur trafic assez important. Il faut qu'il y ait des sanctions, sinon, cela ne fonctionne pas. C'est mon avis. C'est effectivement une vision autre, qui n'est pas idyllique, qui n'est peut-être pas politiquement correcte, mais qui est vraie. Une partie peut s'intégrer, et pour une autre partie, si trafic il y a, il est compliqué de continuer. On peut travailler avec, mais c'est extrêmement compliqué.

On n'a pas forcément l'accompagnement de l'État. La Métropole aide ces terrains à hauteur de beaucoup de millions d'euros, mais l'État n'est parfois pas au rendez-vous. Il va essayer de vous aider pour la médiation scolaire, mais après, pour ce qui est des expulsions ou des sanctions, c'est à vous de vous débrouiller. Il faut le savoir, c'est ainsi que cela se passe. Il y a des situations d'emprise entre eux, puisque l'on est sur des situations illicites que l'on veut porter en licites. C'est donc aussi très spécifique comme cas, de toute manière, c'est encore différent que d'autres populations itinérantes. Je voulais donc aussi mettre en garde sur le fait qu'il faut qu'avec l'État il y ait de vrais contrats bien clairs, parce que s'ils n'engagent pas, cela veut dire que toutes celles qui vont s'engager vont être en grande difficulté, parce que les agents de vos communes ne vont pas réussir tous seuls à domicilier, à faire preuve d'autorité, à suivre, à faire un accompagnement social et à stabiliser. Vous allez les épuiser. C'est sur cette question que je souhaitais porter la vigilance, évidemment, et sur le fait que l'accompagnement de l'État est inégal. Sur Bouguenais, un coup il était extrêmement présent sur la médiation scolaire, un coup il était absent quand cela changeait de sous-préfet, un coup il était représent, et dès qu'il fallait faire preuve de fermeté, la commune s'est débrouillée.

Ensuite, ce que je voulais aussi dire, c'est qu'il y a un autre acteur qu'il faudra bien mettre dans la boucle sur cette deuxième partie de délibération, il s'agit du département de Loire-Atlantique. Pas une seule information préoccupante sur notre terrain SAS à Bouguenais n'a été suivie d'effet. C'est une population peut-être moins prioritaire. OK, ils sont engorgés, cela va très mal au niveau de la protection de l'enfance, on l'a vu. Sauf que là, on est sur des cas de grande gravité aussi, très graves, et je n'ai pas d'accompagnement assez suffisant de dialogue avec le Département. Je voulais quand même apporter sur la deuxième partie de cette délibération, qui est quand même un enjeu majeur pour l'avenir, cette vigilance sur ces deux accompagnements, et surtout sur l'autorité qui doit se faire pour que cela fonctionne.

Enfin, vous en avez parlé, la concertation avec les riverains. Il faudrait peut-être réitérer ces concertations, parce que vous le savez, les élus seront parfois victimes de tentatives de représailles, car entre populations, il y a aussi des représailles qui se font, et des riverains qui vont aller jusqu'au bout du bout du bout, parce que si on n'explicite pas et que l'on ne fait pas bien humanité et autorité, ils ne comprendront pas quel est ce traitement de l'illicite que l'on stabilise. Voilà les points que je souhaitais porter à votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, François Prochasson a développé le principe d'accord-cadre avec Coallia pour la démarche de résorption des bidonvilles de la Prairie de Mauves, avec la transparence qui le caractérise sur les chiffres. 12,7 millions d'euros par an sur 4 ans, soit près de 50 millions d'euros a minima. Je ne suis donc pas le seul à faire la même équation sur plusieurs années, fonctionnement et investissement inclus. À Orvault, quand on ose faire cette somme au conseil municipal sur le même sujet, le maire nous accuse honteusement de faire le jeu du Rassemblement national. Monsieur le Vice-président Prochasson, je ne comprends pas pourquoi la Ville de Nantes ne participerait pas financièrement à la résorption des sept bidonvilles sur son territoire, alors que les autres participent à hauteur de 15 %. Au-delà du principe inéquitable, cela voudrait-il dire que si la Métropole finance intégralement les terrains de transition liés aux bidonvilles de Nantes intramuros, ces derniers pourraient être créés dans d'autres communes de la Métropole ? J'aimerais enfin connaître la différence entre terrain de transition, terrain de stabilisation et terrain d'insertion, autant de termes utilisés sur cette politique. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland vient de demander la parole. »

M. Amailland : « Pardon, Madame la Présidente, j'ai effectivement été un peu tardif. Je ne reviens pas sur les propos de mes collègues du groupe que je partage totalement, qui sont des propos courageux, pragmatiques, je le dis sincèrement, et sur lesquels il faut que l'on ait une attention vraiment particulière. Je voudrais revenir sur trois éléments. D'abord, le sujet de l'autorité. Si l'État n'est pas au rendez-vous, très clairement, et encore plus dans le contexte que nous connaissons, la Métropole ne l'est pas non plus souvent sur la question de l'autorité et de la fermeté. Je le dis aussi, il faut pouvoir l'entendre, parce qu'entre les mots que j'entends et l'exécution parfois, il y a parfois une différence.

Et puis j'en ai un peu assez – vous savez, Madame la Présidente, que je suis attaché à ce vignoble nantais, notamment en tant que président du groupement du vignoble nantais – d'entendre que c'est de la faute des employeurs, des maraîchers, des viticulteurs dans le vignoble nantais, parce qu'ils emploient les Roms sur des travaux, pour lesquels ils rémunèrent d'ailleurs parfaitement légalement, et que c'est de leur faute s'il y a des bidonvilles. J'en ai assez, je le dis. Les maraîchers, les viticulteurs emploient nombre de personnes dans leurs exploitations : ils emploient des Français, ils emploient des salariés de nombre de nationalités, et cela ne pose aucun problème. Pour autant, il n'y a que les Roms qui occupent de manière illicite les terrains sur lesquels ils vivent. Les autres nationalités qui sont employées par ces mêmes employeurs ne posent de problème à personne, donc il faut aussi entendre cette question.

Enfin, un mot sur le projet en lui-même, parce que c'est un projet d'envergure pour la Métropole. Je crois qu'il répond foncièrement à des enjeux multiples en matière de traitement de déchets et d'assainissement. On a beaucoup parlé d'assainissement hier. Je crois que cette question du centre de déchets ou du pôle d'écologie urbaine doit pouvoir répondre à l'avenir des contraintes environnementales et technologiques, mais aussi au développement de notre Métropole. Bien naturellement, on attend que ces équipements satisfassent à la qualité de service public, évidemment, mais aussi à son implantation dans un tissu qui est déjà habité, donc il faut que cette concertation préalable que nous avons vécue réponde aux questionnements, aux interpellations des citoyens. Si je puis me permettre, pour avoir lu le rapport de la commission nationale du débat public, les garants de cette commission ont quand même quelques questions sur la concertation qui a été conduite. Je voudrais juste reprendre quelques mots de leur rapport : "*Un effort plus important que de coutume d'information et d'écoute des populations tout au long de l'éventuelle*

élaboration à venir des projets. Associer plus précisément les populations riveraines à l'analyse et à la recherche des solutions d'évitement, de limitation et de compensation des impacts des différents projets. Mettre en place des conditions techniques et institutionnelles nécessaires pour assurer la transparence du fonctionnement des différents équipements du site tout au long de leur période de fonctionnement". Je crois que ces mots écrits dans un rapport factuel doivent nous interroger sur la manière dont nous allons conduire la suite, parce qu'il n'est pas de notre groupe d'intention de bloquer ce pôle, dont nous savons qu'il est extrêmement important, mais de garantir que pour son bon atterrissage, nous mettions tout en œuvre pour faire en sorte que ce soit le plus facilement construit, le plus facilement intégré, et le plus facilement assumé pour répondre à nos obligations.

Par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce dossier pour ce qui est de notre groupe, mais nous serons surtout très vigilants à ce que mes collègues ont pu porter par ailleurs. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques mots avant de redonner la parole aux trois vice-présidents et vice-présidente, que je veux devant vous remercier bien sincèrement pour leur mobilisation solide sur ce projet. Nous sommes face à une question difficile, je crois qu'il n'est pas utile ni constructif de l'esquiver. Nous sommes face à une situation difficile, d'abord – et je veux commencer volontairement par cela – parce qu'au-delà des mots "humanité et fermeté", il faut rappeler ce qui se joue derrière, et je veux le dire sans détour. Pour moi, derrière l'humanité, il y a le respect de la scolarisation des enfants, c'est un indispensable. Pour moi, derrière l'humanité, il y a toutes les questions liées à la santé, c'est un indispensable. Pour moi, derrière l'humanité, il y a tous les enjeux de mise à l'abri dans des situations de risque de pollution. Derrière la fermeté, il y a le respect des droits des femmes. Derrière la fermeté, il y a la lutte contre les phénomènes d'emprise qui sont réels, analysés et connus. Derrière la fermeté, il y a le respect pour chacune et pour chacun, d'où qu'il vienne et quelle que soit sa situation, des lois de la République, et donc la lutte contre les actes de délinquance. Je crois qu'il faut dire les choses dans la plus grande clarté.

Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir, c'est que plusieurs maires notamment ont dit, et je le sais, leur désarroi dans un certain nombre de situations, passées ou actuelles, où ils ne se sont pas sentis suffisamment soutenus, notamment par l'État, sur ces questions. Je crois là vraiment, chers collègues, que nous avons, si nous y parvenons collectivement, une opportunité pour faire bouger les lignes. Je veux devant vous remercier Monsieur le Préfet qui, à ma demande, est en train de se mobiliser personnellement sur le sujet, qui est allé faire le tour sur le terrain avec les équipes. Je veux faire état devant vous d'un échange que j'ai eu avec la déléguée interministérielle en charge de la lutte contre la pauvreté, Madame Anne Rubinstein, qui était à Nantes vendredi dernier et avec qui j'ai évoqué ce sujet. Je le redis, pour la bonne clarté de celles et ceux qui nous écoutent : quand on parle de 12 millions, ce n'est pas 12 millions pour la Métropole, c'est une mobilisation demain conjointe entre la Métropole, l'État et l'Europe.

Et puis je redis ici – je l'ai dit à la conférence des maires – que nous aurons dans notre prochaine conférence des maires à parler de la charte de dialogue entre communes, Métropole, Département et État, puisqu'évidemment, nous avons besoin de cette mobilisation collective.

Enfin, c'est Véronique Dubettier-Grenier qui l'a rappelé, je redis l'engagement qui est le nôtre : évidemment, ce qui se met en mouvement ici sur la Prairie de Mauves, sur un projet d'intérêt général de la Métropole – vous le voyez, j'élargis le propos, je ne dis pas simplement "d'un point de vue technique et juridique ZAC métropolitaine", je dis "projet d'intérêt métropolitain" –, doit valoir pour demain. On le voit dans les interventions, ne nous le cachons pas : la plupart des questions – pas 100 %, mais la plupart – ne portent pas, en réalité, sur le pôle d'écologie urbaine. Je crois que l'on peut se dire la vérité entre nous : la plupart des questions portent sur un préalable nécessaire, indispensable, qui est que pour réaliser ce pôle d'écologie urbaine, nous devons avancer collectivement sur la résorption de ce bidonville. Je ne vous dis pas que ce sera facile, je ne vous dis pas que ce sera aisé. Ça ne le sera pas, je préfère le dire avec netteté. Je crois, en revanche, que la seule manière d'y arriver, parce que c'est l'intérêt de la Métropole, parce que c'est l'intérêt des 24 communes, parce que c'est l'intérêt de celles et ceux qui habitent sur cette Métropole, c'est de s'appuyer sur ce que nous savons faire ici, au-delà de la diversité de nos philosophies, au-delà de la diversité de nos sensibilités, et en gardant des nuances, des divergences et des désaccords, et c'est de se dire que oui, ce pôle d'écologie urbaine, pour toutes les raisons que Mahel Coppey et Robin Salecroix ont rappelées, est utile, nécessaire et indispensable. Oui, nous sommes là face à une situation qui nécessite une mobilisation collective, sérieuse et rigoureuse.

Je remercie les équipes qui nous accompagnent dans ce travail difficile, le dialogue va se poursuivre avec les maires, et avec les maires riverains notamment, je m'y suis engagée en conférence des maires. Je le redis ici, c'est pour nous tous un défi majeur que nous sommes en train d'aborder aujourd'hui. Je crois que

quand il y a des difficultés, faire l'autruche, mettre la poussière sous le tapis, cela n'amène jamais à la résolution d'une situation. Donc on regarde le sujet, on le regarde avec clarté, avec ténacité. Des obstacles sont devant nous, je le dis sans détour, et nous serons capables de les franchir si nous les franchissons collectivement.

Je vais redonner la parole au Vice-président, puisqu'il y a eu un certain nombre de questions précises qui ont été évoquées, et je souhaite évidemment qu'une majeure partie des réponses puisse être dès aujourd'hui apportée. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci, Madame la Présidente, et merci pour ces échanges, parce qu'effectivement, ils illustrent les enjeux qui traversent le sujet du pôle d'écologie urbaine. Pour ma part, je vais essayer de répondre aux différentes interpellations, notamment sur les questions en lien avec les déchets, et notamment le centre de traitement et de valorisation des déchets. D'abord, pour vous dire que nous avons, depuis quelques mois maintenant, travaillé avec un certain nombre de collectivités sur ce sujet, en ayant en tête, via le plan de prévention régionale, qu'il fallait d'abord dimensionner ce centre de traitement comme étant un levier pour nos différents territoires de prévention des déchets. Pourquoi ? Parce que notre sujet collectif a été de travailler de manière pragmatique et courageuse avec les élus de ces différentes collectivités, comme le maire de Brains, par exemple, comme les maires et les élus de CapAtlantique, comme ceux de Trivalis – c'est le nord de la Vendée –, comme ceux de Cholet. Bref, un ensemble de collègues que je tiens à saluer et remercier pour le travail que l'on effectue avec eux depuis quelques mois, depuis quelques semaines, et avec leurs services. On a défini ensemble une priorité : en amont de la définition du dimensionnement de ce centre de traitement et de valorisation des déchets, nous avons tous et toutes partagé des engagements clairs sur nos politiques de prévention des déchets. Quand je parle d'engagements, ce sont des engagements qui sont aussi étayés par des indicateurs, par des chiffres, et qui nous ont permis de nous projeter pour être au plus juste, pour limiter au plus les déchets que l'on devra malheureusement traiter sur ce centre de traitement.

L'idée qui nous a guidés sur cette réponse collective et en solidarité avec ces territoires, c'est que concrètement, aujourd'hui, CapAtlantique, qui vient déjà incinérer les déchets à Alcéa, concrètement, Valor3e, n'auront plus les capacités à court terme de traiter leurs déchets ou de les enfouir. Ce projet vient activer un levier de réduction des déchets, il vient éviter aussi l'enfouissement des déchets sur l'avenir, et il nous permet aussi collectivement de maîtriser les kilomètres parcourus par nos déchets. C'est-à-dire que l'on est clairement face à cet enjeu collectif, et via des solutions pratico-pratiques, on a réussi à trouver des circuits plus vertueux pour le déplacement de ces déchets. Cela nous oblige aussi, via cette concertation, à continuer à travailler sur les transports alternatifs que nous pourrons probablement faire. En tout cas, c'est ce que nous avons déjà intégré dans les études que nous avons adossées à ce centre de traitement et de valorisation des déchets.

Nous avons aussi partagé une exigence claire avec nos collègues et que je souhaite aussi partager avec vous. Cette exigence est triple sur la question de la qualité de l'air. La réhabilitation du centre de traitement des déchets nous permet de nous équiper des meilleures techniques disponibles, notamment pour agir sur le traitement des fumées. Nous avons aussi sur la Métropole, et avec nos partenaires, posé l'exigence de seuils qui seraient plus exigeants que les seuils réglementaires actuels. Nous avons aussi, tout au long de la concertation, pris en compte les préoccupations des habitants quant aux notions de contrôle, de suivi et de transparence de ces données. C'est pourquoi on a déjà, avec Air Pays de la Loire, mandaté une étude sur la qualité de l'air, avant et après travaux, pour pouvoir évaluer concrètement les impacts et continuer à mieux les maîtriser.

Ensuite, pour reprendre une exigence que je partage avec Rodolphe Amailland, cette concertation est une concertation préalable, et comme nous nous y engageons, cette concertation est un départ. On va continuer à concerter tout au long du projet, et c'est bien le sens que nous souhaitons appuyer avec la création du comité de suivi que Robin Salecroix vous a présenté et que nous mettrons en place dès l'automne prochain.

Je tiens d'abord à remercier – pardon, excusez-moi, je ne l'ai pas fait dans la présentation – les services qui nous accompagnent sur ces sujets, parce que l'on a travaillé de manière tout à fait sereine avec un certain nombre de nos collègues sur ces sujets, ce qui nous permet aussi de présenter auprès de nos citoyens des réponses étayées, que je vous invite aussi à découvrir, puisque toute contribution qui a été effectuée lors de cette concertation a été épluchée et a suscité une réponse argumentée de la part de la Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Pour en remettre peut-être une couche sur la question des inquiétudes qui étaient soulevées par Monsieur Richard sur la question de l'augmentation de la capacité du centre de traitement et de valorisation des déchets, comme vous l'avez évoqué, il se base et il se fonde sur une dynamique démographique du territoire, et la solidarité territoriale que vous avez également pointée se base elle-même sur des enjeux réglementaires qui viennent d'être rappelés par Mahel Coppey. Je vais peut-être vous donner quelques éléments d'illustration concrets.

Ces enjeux réglementaires nous interdisent, par exemple, à l'échelle régionale, de construire de nouveaux sites de traitement et de valorisation des déchets en dehors des sites déjà existants. Ces enjeux réglementaires, à l'échelle régionale comme nationale, nous interdisent et nous obligent même à réduire drastiquement l'enfouissement. Cela, évidemment, fonde une volonté politique de travailler à cette solidarité territoriale, parce que si demain ce pôle d'écologie urbaine, et notamment le volet de solidarité territoriale sur la question du traitement des déchets, n'était pas opéré à travers le projet que nous venons de vous représenter, ce serait une obligation pour les autres collectivités membres du groupement d'autorité concédante de trouver d'autres débouchés ailleurs, sur d'autres centres de traitement et de valorisation des déchets existants. Ces autres débouchés amèneraient les camions à faire plus de 200 000 km supplémentaires par an sur les routes de nos régions et de nos départements respectifs. Évidemment, je crois qu'il est beaucoup plus vertueux de réfléchir à cette alliance des territoires, et notamment sur le volet déchets qui est mené par ma collègue Mahel Coppey, avec une vision de l'intérêt général à l'échelle de nos bassins de vie, parce qu'à la fin, si on ne fait pas cela, ce sont évidemment des camions plus nombreux, et surtout sur un plus grand nombre de kilomètres qui seraient à parcourir sur notre territoire. Je crois que de cela, personne n'en veut.

Vous évoquiez aussi les transports et les camions qui arriveraient de façon massive sur le territoire et cette entrée de ville. Je pense qu'il faut rester tout de même mesuré, et là aussi, nous avons fait preuve d'une transparence réelle sur la communication des données : c'est, à l'échelle de cette entrée de ville, 0,1 % supplémentaire de trafic routier si demain l'ensemble des camions, notamment pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets, arrivait par la route. 0,1 %, ce n'est pas ce que j'appelle une arrivée de transport massif, même à l'échelle de cette entrée de ville. Pour autant, chaque pourcentage supplémentaire de transport routier est un pourcentage en trop, et c'est pour cela que nous nous engageons à mener les études, notamment sur les modes de transport alternatifs.

Vous sembliez évoquer que nous cachions des choses, que nous n'étions pas vraiment transparents, Monsieur Richard. Il n'est pas là, il doit sûrement m'entendre dans le couloir. Je voudrais redire à Monsieur Richard que c'est quand même dommage, parce que quand on attaque un projet avec les arguments qui ont été, quelles que soient nos obédiences, très mesurés de la part de tout le monde, mais un petit peu *border* pour les propos de Monsieur Richard, c'est dommage qu'il ne puisse pas entendre la réponse. Sur la question de la transparence des données, je ne peux pas laisser accroire que nous aurions fait preuve d'absence de transparence, que nous aurions voulu cacher des choses. La réalité, c'est que nous avons nous-mêmes décidé de retarder un certain nombre d'éléments de marchés publics, pour intégrer justement les préconisations de la concertation et du dialogue citoyen dans les pièces de marché, pour répondre aux attentions qui étaient exprimées dans le cadre des quatre mois de concertation qui viennent de vous être présentés, voici quelques vérités et quelques éclairages.

Par ailleurs, pour répondre aussi aux propos et aux interrogations – que je partage, d'ailleurs – de Madame Dubettier-Grenier, évidemment, les moyens déployés sont importants, mais ils sont à mettre en reflet et en regard du nombre de populations concernées. Dans ces 12 millions d'euros, il y a évidemment un certain nombre de postes de dépense qui ne sont pas tous les mêmes, ils ne sont pas tous relatifs au diagnostic social, par exemple, des familles migrantes d'Europe de l'Est. À l'intérieur, par exemple, on a les enjeux qu'il nous aurait de toute façon fallu traiter, par exemple autour de la sécurisation du périmètre et du chantier. Des éléments de réponse vous ont été apportés et sont formalisés dans la délibération concernant l'accompagnement futur de la Métropole aux côtés des communes, cela me semble évidemment essentiel.

Pour terminer, je voudrais redire à Monsieur Amailland qu'effectivement, la CNDP, ses conclusions et le dialogue citoyen nous engagent. Ils nous engagent à maintenir justement ces échanges étroits avec nos concitoyens, et c'est ce que nous allons faire à travers les propositions et les engagements que je viens de vous représenter, qu'il s'agisse des réunions publiques ou des comités de suivi.

Pour terminer, je crois que l'on peut se dire que nous sommes face à la résorption d'un des plus grands bidonvilles du pays. Je crois qu'ici personne ne peut se satisfaire du *statu quo*, et vous avez raison, Monsieur Amailland, quelle que soit son obédience politique. Nous avons conscience aussi, et je crois que c'est

partagé, de tout le travail qu'il reste à mener dans le domaine, et nous sommes conscients aussi que le pôle d'écologie urbaine ne résoudra pas à lui seul la question de l'intégration des populations migrantes d'Europe de l'Est dans ce pays. Il s'agit d'un sujet national, d'un sujet aussi européen et international. Cependant, je crois qu'à travers cette délibération, à travers les engagements que formule la Métropole, nous décidons de prendre notre part, plus que notre part, et d'accélérer dans le domaine. Je crois que comme le disait Madame Impériale, c'était nécessaire, parce que oui, nous avons besoin de ce pôle d'écologie urbaine pour nos habitants et nos territoires, et oui, nous avons besoin de lutter contre l'habitat indigne, et je crois que nous décidons d'y consacrer les moyens nécessaires. »

M^me^ la Présidente : « Merci. François Prochasson, pour finir. »

M. Prochasson : « Voilà quelques précisions par rapport à nos échanges. La première, c'est qu'effectivement, sur tous ces sujets, nous sommes sur une approche tout à fait globale, c'est-à-dire qu'il y a en préparation un accord-cadre entre l'État, le Département, la Métropole et nos communes pour préciser ce processus de résorption globale des bidonvilles.

Le deuxième élément, en négociation aussi avec l'État, c'est une charte de l'emploi saisonnier, de manière à préciser effectivement le rôle de chacun, et de traiter notamment la question du logement des employés saisonniers. Je voudrais vous dire que je suis effectivement vigilant, que c'est un défi très important que nous avons à relever, mais que nous avons, pour nous y accompagner, une équipe importante qui a été mise en place depuis un an et demi, à peu près, et qui, au niveau de la Métropole, est là avec toute l'expertise qu'il faut pour s'assurer que ce type d'opérations sera mené à la hauteur des enjeux.

Pour terminer, puisque la question du financement a été soulevée, on est en train aujourd'hui, j'allais dire, "de changer de braquet", c'est-à-dire que nous avons mis en place des financements. Vous vous souvenez du 1 % métropolitain. Aujourd'hui, il faut aussi aller chercher l'argent au niveau européen, comme le signalait Robin, parce que la question de la résorption des bidonvilles est bien une politique européenne, qui a d'ailleurs été réaffirmée en 2022 lors d'une déclaration dite "de Lisbonne". »

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues, à l'issue de ce débat, je vais vous inviter à voter. Pour cela, je vous invite à vous munir de vos boîtiers. »

Il est procédé au vote.

M^me^ la Présidente : « Merci. Les opérations de vote sont achevées, et cette délibération est adoptée. Chers collègues, il est 13 heures, je vous propose que nous fassions la pause déjeuner. Je vous invite à nous retrouver ici à 14 heures 15. »

La séance est suspendue de 13 heures à 14 heures 15.

34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

M. Bolo : « Mes chers collègues, sans vous commander, doit rentrer tout le monde, sauf Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Guerra-Lamberthon, Martin Oger, Guillaume Richard, Fabrice Roussel, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey et Louise Vialard, qui sont priés de rester dehors. J'y ajoute Johanna Rolland, Michèle Bonnet, Hervé Fournier, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, Tristan Riom et François Vouzellaud. Je n'oublie pas que doivent rester dehors également Martine Métayer, ainsi que François Prochasson, et qu'en raison de leur appartenance à l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, Messieurs et Mesdames Bertrand Affilé, Rodolphe Amailland, Laure Beslier, Cécile Bir, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Véronique Dubettier-Grenier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Carole Grelaud, Patrick Grolier, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Martine Oger, Pascal Pras, Thomas Quéro, Tristan Riom, Johanna Rolland, Fabrice Roussel, André Salaun, Christelle Scuotto et Alain Vey sont également priés de rester dehors. Comme il n'y a plus personne, c'est moi qui préside la séance.

C'est bon, nous avons le quorum.

Délibération n° 34, mes chers collègues. Il s'agit de la traditionnelle délibération concernant les attributions de subventions aux tiers dans tous les domaines que vous avez vus dans la délibération, pour un montant total de 5 821 943,05 euros. Je ne doute pas que vous avez épluché l'annexe qui décrit l'ensemble des bénéficiaires et les montants qu'il vous est proposé de leur allouer. Je ne rentre pas dans les détails. Y a-t-il des questions ou des observations sur cette délibération ? Monsieur Arrouet a la parole. Je précise que je suis obligé d'assumer la présidence, puisque tout le monde est parti. »

M. Arrouet : « Monsieur le Président par intérim, s'il y a bien un classement qui pourrait nous mettre d'accord à Nantes, c'est bien celui des villes les plus sportives, saison après saison. Malheureusement, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président Ali Rebouh, l'avenir de trois clubs emblématiques nantais est devenu incertain ces derniers temps, vous l'avez suivi : le Club de volley-ball masculin, puis les deux équipes des Neptunes, avec le retrait annoncé de leur actionnaire. Pourriez-vous nous faire un petit point pour nous rassurer ? »

M. Bolo : « Je crois que je vais donner la parole à Ali Rebouh, qui va vous rassurer. »

M. Rebouh : « Merci, Pascal, merci à Monsieur Arrouet et de nous poser cette question. En effet, vous avez souligné dans vos propos liminaires que Nantes a eu la chance d'avoir des résultats sportifs exceptionnels cette année. On s'en réjouit, mais pour autant, il y a aussi des sujets qui sont arrivés sur le mois de juin. Ce sont des sujets de natures différentes, je vais peut-être commencer par le premier qui concerne les Neptunes. Il s'agit d'un désengagement annoncé, assumé, fait avec une certaine élégance, je trouve. Je tiens à remercier le partenaire majoritaire, qui est l'actionnaire Réalités, d'avoir, dans un contexte économique financier pour l'entreprise extrêmement dur, non seulement assumé une saison sportive 2023/2024, mais aussi d'assumer une saison sportive 2024/2025. Donc oui, l'actionnaire a fait le choix de se retirer, mais je tiens à signaler qu'il l'a fait avec beaucoup d'élégance. Je n'oublie pas ce qu'il a pu apporter à ce club pendant quelques années, avec des titres de Champion d'Europe, des Coupes de France, et quand même la modique somme de 9 millions d'euros qu'il a pu investir pendant ce temps-là. Oui, il y a quelques inquiétudes. Il faudra, par ailleurs, que l'on travaille avec eux. L'actionnaire s'est engagé à travailler sur un repreneur, il nous tient informés des discussions. La fédération française de handball, que j'ai eu au téléphone par l'intermédiaire de Philippe Bana, travaille aussi sur des partenaires nationaux, donc on a un peu de temps, un an, pour trouver de nouveaux partenaires, peut-être pas avec la même ambition que celle qu'avait Réalités, pour essayer d'accompagner au mieux le club et qu'il puisse continuer à vivre. Sachant, j'ai eu l'occasion de le dire à un collègue, que les Neptunes volley ont vécu sans partenaire majeur pendant des années en ayant de bons résultats. On va s'atteler à pouvoir accompagner les clubs, pour qu'au moins le sport féminin sur la Métropole puisse perdurer.

Sur le deuxième sujet, ce n'est pas du tout de la même nature, et là, je suis moins enthousiaste à y répondre. Il s'agit plus de problématiques de gestion liées à la responsabilité du club qui n'a pas su – je pèse mes mots – être à la hauteur des enjeux et des soutiens que la Métropole a mis à sa disposition. Je pense à un outil exceptionnel qu'est la Trocardière, un des équipements en France les plus adaptés pour cette discipline. C'est un club qui a eu, hélas, des erreurs de gestion, des dérapages financiers qu'il faudra qu'il assume auprès de la DNACG. Oui, il y a un vrai risque sur la continuité de ce club, mais comme j'ai pu le dire au dirigeant, ce n'est pas la Métropole qui va assumer et qui va réparer ces erreurs de gestion. Oui, nous sommes en attente d'une décision qui pourrait être une rétrogradation, voire une liquidation judiciaire. Le passage en DNACG la semaine prochaine nous dira les choses. Sachant que l'on a voté une subvention uniquement si le club est maintenu, et bien évidemment, si le club on n'était pas maintenu en ligue A ou en ligue B, la subvention ne serait pas versée. Voilà ce que je peux vous dire à ce jour. Je voulais vraiment dire que c'étaient deux sujets de natures différentes, même s'ils pouvaient amener quelques inquiétudes. »

M. Bolo : « Merci, Ali. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a une unanimité pour ces subventions, je vous remercie. »

35 – ASSOCIATION NANTES SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT – CONVENTION 2024 – APPROBATION

M. Bolo : « Je vais immédiatement quitter la salle, puisque n'ayant pas le droit d'assister à la délibération n° 35, mais j'appelle en urgence Bertrand Affilé pour reprendre la présidence. Je précise qu'en dehors de moi-même, Véronique Dubettier-Grenier, Hervé Fournier, Aziliz Gouez, Juliette Le Coulm, Jean-Claude Lemasson, Valérie Oppelt, Tristan Riom, Fabrice Roussel, Robin Salecroix, Richard Thiriet, Franckie Trichet,

Louise Vialard et Johanna Rolland ne peuvent pas être présents. Merci, Bertrand, de ta célérité. »

M. Affilé : Nous sommes sur la délibération n° 35 qui concerne la convention avec l'association Nantes Saint-Nazaire Développement. Vous le savez, elle a été créée il y a 10 ans pour accompagner les territoires de Nantes et de Saint-Nazaire dans leur développement économique, avec des missions qui ont été réorientées aujourd'hui sur la promotion et la fédération des acteurs économiques en capacité d'accélérer les transformations, les bifurcations, faisant de notre territoire un territoire responsable, engagé, propice au développement de nouveaux modèles économiques.

Pour traduire cette évolution dans les objectifs, Nantes Saint-Nazaire Développement a fait évoluer ses statuts pour obtenir la qualité de structure à missions. Les nouvelles missions de Nantes Saint-Nazaire Développement sont désormais :

- D'apporter à la sphère économique locale des projets et solutions qui accompagnent les changements sociétaux et environnementaux ;
- D'accompagner et de valoriser les filières qui font et qui feront écosystème pour faire émerger les projets communs contribuant à la résilience du territoire ;
- De faire coopérer les acteurs qui font l'économie d'aujourd'hui et de demain sur notre territoire ;
- Et de veiller à l'exemplarité de l'agence, à travers une contribution sociétale et environnementale ambitieuse.

La gouvernance a également évolué, avec la création d'un comité de mission. Les actions pour 2024 illustrent les éléments que j'ai pu indiquer, avec quelques bilans de l'année 2023. Ici, il s'agit tout simplement, à la fois d'approuver la convention nous liant à Nantes Saint-Nazaire Développement, et d'attribuer pour l'année 2024 une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 162 000 euros. Nous avons déjà versé une avance, il vous est donc proposé, outre la signature de cette convention, l'approbation de celle-ci, et le versement du solde de la subvention de fonctionnement, soit 1 902 000 euros. »

M^me^ Figuls : « Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est le reflet d'une véritable bifurcation dans notre politique économique. Progressivement, et ensemble au sein de notre majorité, nous traçons un nouveau chemin commun, et ce alors même que nous ne partions pas toujours du même point de départ. Nous sommes à un moment charnière de notre politique économique locale, et je crois que nous le sentons toutes et tous. Hier, d'ailleurs, nous avons voté le nouveau plan climat de la Métropole : -46 % d'émissions de gaz à effet de serre, c'est un objectif ambitieux qui nous engage toutes et tous. Dans le monde de demain, il n'y a pas de place pour la décarbonation de façade et le greenwashing. Les acteurs économiques le savent, c'est ce qu'ils et elles nous disent. De nouveaux défis invitent à de nouvelles façons de faire, nous devons accompagner ces nouvelles voies pour toutes les entreprises, pour celles qui se posent des questions et celles qui ne le font pas encore, pour celles qui ont le courage de tester des modèles différents, mais aussi pour celles qui ne savent pas encore comment s'y prendre, car cela peut leur sembler insurmontable. Mais, ça ne l'est pas. Jadis bras armé du développement économique et désormais entreprise à missions, Nantes Saint-Nazaire Développement doit retrouver sa place dans un monde où l'économie de demain est celle du "déjà là", basée sur les ressources du territoire, orientée vers les besoins réels. Cet outil renouvelé permettra d'accompagner les entreprises dans ces nouveaux défis, dans leur mutation, et nous permettra collectivement d'associer la bifurcation écologique à la bifurcation économique. Soyons clairs, le tournant qui est nécessaire ne pourra pas être pris sans les actrices et les acteurs économiques. Le groupe Écologiste et Citoyen soutient cette délibération. Merci. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Monsieur le Président. Une remarque toutefois par rapport à cette délibération, qui est quand même d'un montant assez conséquent, puisque c'est plus de 3 millions sur cette association Nantes Saint-Nazaire Développement. J'ai feuilleté rapidement les 70 pages du rapport de la chambre régionale des comptes, et selon le contrôle qui a été effectué en 2023, celui-ci est particulièrement sévère (il n'en est d'ailleurs pas fait mention dans la délibération). Il est particulièrement sévère, en particulier sur la gouvernance, sur les missions de l'association, sur les marchés publics, sur les relations entre la direction et le conseil d'administration, mais également sur les ressources humaines, sur la rémunération du directeur et sur les procédures comptables. De ce fait, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Les deux groupes, OK. La délibération est adoptée à la majorité, si je ne me trompe pas. »

36 – PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE-BRETAGNE – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2024

M. Affilé : « Je présente également la délibération suivante qui concerne le pôle métropolitain Loire-Bretagne. Il s'agit de l'approbation du programme de travail 2024. Vous le savez ou pas, mais en plus du pôle Nantes Saint-Nazaire, nous sommes membres du pôle métropolitain Loire-Bretagne, avec un certain nombre de métropoles de l'Ouest, et de Bretagne en particulier, mais aussi de petites villes sur le territoire de l'Ouest, Bretagne et Pays de la Loire. Nous avons une proposition du conseil syndical d'un programme de travail du pôle métropolitain dans le cadre du plan d'action 2026 à l'horizon 2026, avec les deux grands éléments, les deux grandes missions, la double vocation du pôle métropolitain Loire-Bretagne : être un acteur identifié de l'aménagement du territoire, et être un laboratoire territorial des coopérations au service des transitions.

En 2024, il y a quatre grandes actions qui sont proposées. En matière d'accessibilité, c'est la participation au comité de pilotage du projet LNOBPL, et l'aboutissement des volets mobilité des contrats de plan et de la Région. Pour le deuxième point, dans le cadre de l'alliance des territoires, l'organisation le 26 novembre des Rendez-vous de l'alliance des territoires à Brest, qui est structuré et orienté autour des coopérations au service des transitions. L'idée est de parvenir à renforcer le dialogue avec les villes moyennes de l'espace Loire-Bretagne. Troisième élément dans le domaine des transitions, le pôle métropolitain se prépare à héberger l'année prochaine le réseau d'animation autour de la gestion durable des eaux pluviales. Quatrièmement, en matière de développement économique, le pôle métropolitain abordera quatre thèmes de travail en 2024 : l'écoconstruction, l'économie dans les quartiers prioritaires politique de la ville, les méthodes de densification du foncier et de l'immobilier d'entreprise, et l'évolution du métier de développeur économique, notamment compte tenu de ce que nous avons mis en évidence, et de ce que Madame Figuls a mis en évidence sur la délibération précédente. Évidemment, on voit bien que le développeur économique de demain ne sera pas celui d'hier.

Il vous est donc proposé de verser la contribution de Nantes Métropole au pôle métropolitain pour l'année 2024. Il s'agit d'une somme de 41 872,69 euros. Il s'agit à la fois d'approuver cette subvention et d'approuver les actions d'intérêt métropolitain de ce pôle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée. »

37 – NANTES – APPEL À CANDIDATURES ET À PROJETS CITEO – MESURES DE DÉPLOIEMENT DU TRI SUR L'ESPACE PUBLIC

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 37, Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Bonjour à toutes et tous. Il s'agit ici d'un appel à projets avec CITEO sur le déploiement du tri dans l'espace public. Pour rappel, la loi AGEC anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 impose aux collectivités la mise en place de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. Nous souhaitons un développement uniforme sur tout le territoire, et bénéficier d'un accompagnement spécifique, donc Nantes Métropole souhaite participer à deux appels à projets lancés par CITEO.

Auparavant, je veux vous dire que Nantes Métropole avait déjà participé à l'appel à manifestation d'intérêt sur le tri hors foyer lancé par ce même organisme, qui est l'éco-organisme chargé du recyclage des emballages, et des expérimentations plutôt positives ont été lancées entre 2020 et 2023 sur les communes de Nantes, de Rezé, de Sainte-Luce-sur-Loire et sur Vertou, ce qui a permis de tirer des enseignements concernant cette mise en place.

Le premier appel à projets concerne le levier d'innovation collecte et tri, et vise à anticiper les changements et à adapter les services aux futures évolutions, avec la mise en place d'équipements cet été pendant les JO, par exemple, de Paris 2024, notamment aux abords du stade de la Beaujoire, mais aussi sur le cheminement entre la gare Nord et le village olympique, le quartier Feydeau. Nantes Métropole sollicitera des financements de la part de CITEO pour cette prise en charge des coûts.

Le deuxième appel concerne l'ensemble des communes qui le souhaitent pour la collecte et le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. La somme potentiellement allouée sera calculée sur une base forfaitaire liée au nombre et au type de mobilier de tri implanté, dans un plafond fixé à 500 000 euros hors-taxes pour l'ensemble du projet.

Les candidatures sont à réceptionner par CITEO au 1er octobre 2024, ce qui justifie ce passage ici au Conseil métropolitain. Ce projet de déploiement du tri va dans le sens des objectifs fixés par le Conseil métropolitain de réduction de la part des déchets envoyés à l'enfouissement, on en parlait tout à l'heure dans le cadre du pôle d'écologie urbaine. Cette réduction est imposée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, je vous le rappelle, et cela correspond aussi à l'objectif de 65 % de valorisation matière à l'horizon 2030. Ce déploiement vise la mise en place de dispositifs de tri dans tous les lieux de consommation nomades, notamment tout ce qui est approche touristique, les mobilités, près des commerces, les lieux de pause ou de restauration, et à ce titre, nous travaillons avec un certain nombre de partenaires comme la SEMITAN, par exemple. Ce déploiement aura pour conséquence une réorganisation des méthodes et outils de fonctionnement des services de propreté urbaine, et notamment les services de nettoiement. L'enveloppe globale est estimée à 1,2 million d'euros hors-taxes de dépenses, partagées entre l'ensemble des participants à cette opération et avec, comme je l'évoquais, une participation de la part de CITEO entre 50 et 80 % des dépenses, soit potentiellement 605 000 euros. Voilà globalement la raison de cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

38 – CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE COUËRON – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ ARC EN CIEL 2034 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Mme la Présidente : « Mahel Coppey, pour la délibération n° 38. »

Mme Coppey : « Cette délibération vise à approuver le protocole transactionnel relatif au règlement du litige lié aux pertes de la société Arc en Ciel 2034. Après les discussions qui se sont engagées entre Nantes Métropole et le concessionnaire, nous avons pu border le périmètre de prise en charge, évaluer le montant de l'indemnité d'imprévision, et ainsi mettre fin au litige. Le dédommagement est chiffré à 658 224 euros. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

39 – ORVAULT – EXTENSION ET RÉHABILITATION DE LA DÉCHETTERIE D'ORVAULT – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mme la Présidente : « Délibération n° 39, Mahel Coppey. »

Mme Coppey : « Cette délibération vise à approuver le programme de l'opération de reconstruction de la déchetterie sur la commune d'Orvault. Ce programme prévisionnel est à hauteur de 3,3 millions d'euros. Le début des travaux sera sur le second semestre 2026. Le programme vous est détaillé sur cette délibération. Il y a trois objectifs majeurs auxquels il doit répondre : améliorer, bien sûr, les pratiques de tri et de réemploi, améliorer l'accueil des usagers sur cet équipement métropolitain, et aussi améliorer les conditions de travail pour les agents et les agentes. »

Mme la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Évidemment, une petite intervention, je vais tenir un propos laconique. Tout vient à point à qui sait attendre sur ce projet. Plus sérieusement, au-delà de certaines contraintes légitimes, un mandat pour enclencher un nouveau projet, c'est long, trop long. Réduire le temps entre les études, la prise de décision et l'ouverture de chantier est un enjeu majeur pour crédibiliser notre action aux yeux des habitants. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

40 – NANTES MÉTROPOLE GESTION ÉQUIPEMENTS – CENTRE DE LOISIRS DU PETIT PORT – PATINOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE ET D'ESPACE DE CONVIVIALITÉ

Mme la Présidente : « Délibération n° 40, je vais demander à Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Denis Tallédec de la salle, et je donne la parole à Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit des travaux sur le centre de loisirs du Petit Port, et plus particulièrement la patinoire. Vous savez que ce centre de loisirs a des équipements sportifs, une piscine et une patinoire. Ce sont des équipements sportifs et une piscine qui sont plutôt sur le champ de la Ville de Nantes, mais une patinoire qui, depuis décembre 2014, est sur le champ de la compétence métropolitaine. Il s'agit d'avoir le projet d'une construction d'une tribune et d'espaces de convivialité qui permettront entre autres au club de hockey sur glace de bénéficier d'un outil qui permettra d'augmenter sa jauge de spectateurs. Il faut savoir que ce club joue quasiment tous ses matchs à guichet fermé, qu'il a eu un titre de champion de France de division 1 cette année, et dans leur modèle de développement, ils ont besoin de pouvoir accueillir plus de monde, plus de partenaires. Il est donc proposé que la Métropole assure le financement de ces tribunes et des espaces qui vont avec. Le coût de l'opération est estimé à 1,7 million d'euros, et la réalisation de ces travaux s'effectuera d'avril à octobre 2025. »

Mme la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

Mme Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Un mot sur cette délibération pour vous parler de NGE, et dans un premier temps, du parking du Château qui vient d'être fermé au public pour accueillir les Jeux de Bretagne. Je voulais d'abord connaître la perte d'exploitation pour NGE de la fermeture de ce parking, provisoire ou définitive, d'après ce que nous disent les riverains qui, semble-t-il, ont été très mal informés de cette fermeture.

Deuxième point, puisque ce parking accueille actuellement les Jeux de Bretagne, qui semblent sur le papier être tout à fait gentils et tout à fait sympathiques, l'objectif des Jeux de Bretagne étant d'organiser une compétition des départements bretons et de la Loire-Atlantique autour d'épreuves inspirées de la culture bretonne. On se prend à imaginer, Madame la Présidente, des concours de bombarde et de binioù, on a vu l'année dernière le lancer de bottes de paille. Tout cela est tout à fait sympathique, mais cette année, et plus précisément mercredi soir, en guise de culture bretonne, nous avions un groupe de musiques intitulé "Les ramoneurs de menhirs", qui se présente comme un groupe métal breton antifa. Métal, breton, antifa, tout un programme… Ce groupe métal breton antifa a fait danser et chanter la foule au cri de "légalisation du cannabis" et de "tout le monde déteste la police". Vous admettrez, je pense, mes chers collègues, que l'on est quand même relativement loin de la célébration des cultures régionales. Bien sûr, la Ville de Nantes met à disposition l'espace public, du matériel et du personnel de la ville. Voilà, voilà, mes chers collègues. Nous avons déjà eu l'année dernière le festival des Scènes Vagabondes avec un stand ACAB qui proposait de gagner des points en tirant sur des policiers en bois. Ma question, Madame la Présidente, est donc simple : serait-ce trop demander que l'on arrête définitivement de promouvoir la haine du flic à Nantes et dans notre Métropole ? »

Mme la Présidente : « Merci. On va essayer de faire les choses dans l'ordre. Ce que je vous propose, c'est que l'on va mettre aux voix la délibération qui concerne le sujet spécifique qui a été rapporté par Ali Rebouh, à savoir les travaux pour la patinoire. On met aux voix cette délibération, cela permet au Président de NGE de rentrer en séance, et on répond ensuite aux questions qui ont été posées. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Je propose que Denis Tallédec puisse revenir en séance, pour qu'en tant que Président de NGE il puisse répondre à la question précise de Madame Garnier sur le parking. »

M. Tallédec : « Bonjour. Pour répondre, et si j'ai bien saisi la question, vous posiez la question, chère Laurence, quant aux abonnés du parking Château. Je peux vous garantir qu'il y a eu un suivi individuel,

comme à chaque fois, par le personnel de NGE pour proposer des solutions de report sur des parkings similaires, notamment le parking Baco, des propositions pour les abonnés sur stationnement voirie, et donc un accompagnement individuel de l'ensemble des abonnés de ce parking. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il vous plaît, s'il y a une deuxième demande d'intervention, je vous demande de solliciter la parole pour que je puisse éventuellement vous la redonner, puisque nous sommes entre deux délibérations. Je l'assume, puisque c'est moi qui ai proposé que l'on fasse ainsi pour se concentrer sur l'objet de la délibération. Madame Garnier. »

Mme Garnier : « J'aimerais juste que l'on réponde à la deuxième partie de ma question : trouvez-vous normal… ? »

Mme la Présidente : « Ne soyez pas si pressée, j'allais y venir, tout va bien. »

Mme Garnier : « Très bien. Alors nous vous écoutons, Madame la Présidente. »

Mme la Présidente : « J'ai proposé que l'on essaie de faire avec un peu d'ordre et de méthode, si vous le voulez bien. Dernière partie de votre question, Florian Le Teuff, pour commencer. »

M. Le Teuff : « Simplement pour rappeler à Madame Garnier que l'événement est à quelques minutes d'ici, donc peut-être allez-vous pouvoir vous déplacer pour vous rendre compte de ce qu'est cet événement. Il y a, par exemple, 700 scolaires qui ont participé à cet événement en 10 jours. C'est un événement 100 % bénévole, 100 % gratuit. C'est intéressant également qu'il y ait l'expression de valeurs dans le cadre d'événements culturels. Il y a des artistes qui se produisent, ils ont le droit à la liberté de parole. Je vous invite quand même à vous déplacer, à aller sur l'événement. Les Ramoneurs de menhirs, c'est aussi un groupe qui est issu d'un autre groupe qui s'appelait Bérurier noir, qui chante le refus de la haine, le refus de l'extrême droite depuis une quarantaine d'années, c'est important aussi de pouvoir l'exprimer. Les Jeux de Bretagne est un événement qui appelle les citoyens à se rendre aux urnes le 30 juin et le 7 juillet. Je crois que c'est quelque chose d'autrement plus important, quelque chose d'historique, donc je vous invite quand même à un peu de retenue. »

Exclamations outrées et applaudissements.

Mme Garnier : « Madame la Présidente, je suis désolée, vous condamnez ces propos clairement ! Ce n'est pas possible de tenir des propos comme ceux-là dans le cadre d'un festival culturel qui prétend lancer des bottes de paille ! C'est absolument scandaleux ! »

Mme la Présidente : « J'invite chacun à garder ses esprits, et je vais dire les choses de manière extrêmement claire. Il y a ce qui est de l'ordre de ce qui ne rentre pas dans le cadre de la loi. Si, lors de ces manifestations, des propos qui sortent du cadre légal ont été prononcés, alors toutes les mesures nécessaires seront prises. Il y a ensuite la phrase qui a été rapportée. Je le dis : jamais, jamais je ne dirai "tout le monde déteste la police". Je dis au contraire mon soutien aux forces de l'ordre, qu'elles soient nationales, qu'elles soient municipales, qui concourent à la sécurité qui est la nôtre chaque jour. J'invite chacune et chacun à prendre ses responsabilités sur ce sujet, et je redis qu'il y a le cadre légal qui doit s'appliquer à tout le monde. Si des choses ont été prononcées hors cadre légal, je ne doute pas qu'il y aura des plaintes, qu'il y aura des réponses. Je pense que sur ces sujets, il faut s'en référer à l'état de droit, et complètement à l'état de droit. Ensuite, en ce qui concerne les positions des uns et des autres dans cette assemblée sur les questions de sécurité et sur le respect que nous devons, les uns et les autres, aux forces de l'ordre, je crois que nos positions aux uns et aux autres sont très claires. »

41 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET L'EXTENSION DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA BEAUJOIRE – AVENANT AU PROTOCOLE DE RÉSILIATION ANTICIPÉE – APPROBATION

Mme la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération n° 41. Je demande à Laure Beslier et Fabrice Roussel de sortir de la salle, et je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Vous n'êtes pas sans savoir, mes chers collègues, qu'un processus de rapprochement entre la Cité des congrès et Exponantes est actuellement en cours. Vous

n'êtes pas sans le savoir, puisque vous avez voté le 14 décembre dernier la résiliation anticipée du contrat de DSP du Parc des expositions de la Beaujoire dans ce cadre. Un protocole a été signé le 21 février 2024 pour organiser tout cela, et ce protocole prévoyait l'acquisition par Nantes Métropole des huit salons propriétés d'Exponantes au plus tard le 30 juillet 2024. Il se trouve que les conditions de cette cession ne sont pas encore stabilisées, et il vous est donc proposé de prolonger ce délai jusqu'au 31 octobre 2024. D'ici là, je crois que nous y verrons complètement clair sur les conditions dans lesquelles nous pouvons acquérir les huit salons propriétés d'Exponantes. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

42 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MACHINES DE L'ÎLE – TARIFS 2024 – AVENANT N° 16

Mme la Présidente : « Délibération n° 42. Je dois demander cette fois à Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois de sortir de la salle. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de l'avenant n° 16 à notre délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île. Vous savez que ce site connaît une fréquentation, avec la Galerie des Machines l'Eléphant et le Caroussel des Mondes Marins, toujours très élevée. En 2023, la contribution de la Métropole s'est établie à 1 946 000 et des poussières TTC. Pour compenser les sujétions de service public imposées au délégataire dans le contexte inflationniste que nous connaissons, et sans autant atténuer le risque lié à l'exploitation du service, il est proposé de fixer la contribution totale de Nantes Métropole à 3 366 353 euros. Cette contribution inclut notamment une contribution forfaitaire de fonctionnement de 3 130 000 et des poussières TTC, qui correspond à 25 % des recettes et à un scénario de budget prévisionnel équilibré. Le solde du versement de la subvention d'investissement est prévu par l'avenant n° 10. Pour permettre à la SPL de dégager des recettes propres supplémentaires, il vous est proposé de réviser les tarifs de la Galerie des Machines, qui est l'équipement le plus visité, à compter du 1er juillet 2024, selon la grille tarifaire que vous avez dans la délibération, c'est-à-dire passer à 11 euros pour le tarif plein et 8,70 pour le tarif réduit, gratuit pour les enfants de moins de 4 ans et avec un pass famille de 38,30 euros à 40,60 euros. Voilà pour l'essentiel. »

Mme la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Mon propos s'appuie sur ce dossier 42, mais il pourrait aussi s'appuyer sur les dossiers suivants, notamment les rapports annuels de délégation de service public. Vous le voyez, cette relation entre la Métropole et les Machines de l'Île est omniprésente, et cette omniprésence est aussi traduite par la majorité métropolitaine dans la recherche d'un équilibre financier de son délégataire. J'en veux pour preuve la majoration assez impressionnante de 72,97 % de la subvention annuelle allouée aux Machines de l'Île. Certes, vous nous expliquez, Monsieur le Vice-président, que cela inclut 70 000 euros de subventions d'investissement dédiées à la rénovation du Carrousel des Mondes Marins, mais tout de même, 1 350 000 euros de différentiel entre les subventions 2023 et 2024, cela reste encore très supérieur au déficit constaté par les Machines de l'Île en 2023.

Et pourtant, quand on regarde cela et quand on écoute le directeur de la SPL du Voyage à Nantes, il nous assure la main sur le cœur qu'il puisera dans les fonds propres du Voyage à Nantes pour financer le déficit de 792 000 euros des Machines de l'Île, et qu'il faudra rapidement trouver des solutions pérennes pour que la cime de feu l'Arbre aux Hérons ne tombe pas dans l'abîme d'un déficit chronique. Car en effet, dans la délibération, rien de ce que vous nous proposez ne précise s'il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour combler un déficit conjoncturel, ou si ce déficit est structurel et que cette subvention vise à se renouveler. Vous justifiez néanmoins une augmentation de 16 % des tarifs des Machines, alors même que vous invoquez le contexte inflationniste comme principale cause de la stagnation de la fréquentation. Dans ces conditions, nous doutons que la solution prescrite soit la meilleure thérapie.

Enfin, dans cette délibération, nous avons bien noté les 85 000 euros qui étaient alloués au démontage du Café de la Branche impacté par le réaménagement urbain du secteur Anne Deux (je ne dis plus "Bretagne", parce qu'à chaque fois que l'on dit "Bretagne", tout le monde s'énerve). Le pont Anne Deux, deux fois Reine de France. Sur ce point, et j'en termine par-là, Madame la Présidente, le groupe espère vraiment, nous

espérons vivement que les Machines de l'Île ne prendront pas exemple sur l'utilisation que l'association Pick Up Production a fait des 95 000 euros alloués par la Métropole pour le démantèlement des installations de transfert sur ladite ZAC Pirmil-les Isles, parce qu'à ce jour, et en dépit de ce subventionnement, le paquebot trône toujours au milieu de ce site, seul, abandonné sur un terrain d'échouage, alors même que nous ne savons pas qui de Pick Up Production ou qui de Nantes Métropole Aménagement, aménageur de la ZAC, va s'atteler à son déménagement. Je vous remercie de votre attention, et pardon d'avoir été un peu long. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Merci, Rodolphe Amailland, pour cette petite introduction. Par rapport à notre sujet, nous avons déposé hier un amendement concernant la tarification des Machines de l'Île. Je vous lis l'amendement. Considérant que le site des Machines de l'Île est le deuxième site touristique le plus visité à Nantes et qu'il connaît toujours une fréquentation très élevée, considérant que les habitants de la Métropole ont déjà activement participé au financement des Machines de l'Île depuis leur création par leurs impôts, considérant que la Métropole décide déjà d'augmenter sa participation de près de 75 % en 2024, considérant la nécessité pour la SPL de dégager des recettes propres supplémentaires, nous proposons de créer un tarif spécifique pour les visiteurs résidant dans la Métropole et un tarif pour les autres visiteurs, les tarifs actuels de la Galerie des Machines étant conservés pour les habitants de la Métropole, et révisés, selon ce qui est prévu dans votre délibération, pour les autres. »

M^me^ la Présidente : « S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « D'abord, parce que les observations de Rodolphe Amailland étaient un peu générales, pour répondre précisément à la demande d'amendement présentée par Sébastien Arrouet, vous le savez, Monsieur Arrouet, à Nantes, par principe, on ne met pas en place des tarifications différentes selon le lieu d'habitation du bénéficiaire ou de l'usager ou du client, quel que soit le terme que l'on emploie. C'est le cas pour les transports au public que je connais pas mal, et c'est aussi le cas pour l'ensemble de la politique touristique. Le principe général, c'est l'accessibilité universelle et la non-discrimination entre habitants de la ville, habitants de la Métropole, habitants autour de la Métropole, et touristes venant parfois de beaucoup plus loin. Cela concerne aussi bien les équipements comme les Machines que d'autres équipements touristiques et culturels du territoire, je pense évidemment au Musée d'arts, mais également au Château. Et puis dans la pratique, ce système serait quand même un peu compliqué. À quoi reconnaît-on un Lillois, un Parisien, un Américain ? C'est un peu compliqué. Il faudrait donc déployer une batterie de critères et presque d'interrogatoires pour connaître d'où vient qui pour lui appliquer un tarif particulier.

Par ailleurs, il y a des retombées économiques dans les Machines de l'Île, et si vous faites payer aux touristes plus dans les Machines de l'Île, je ne suis pas sûr que nos cafetiers, restaurateurs, hôteliers retrouvent la même appétence de nos touristes à dépenser chez eux, donc l'effet rebond pour le territoire ne serait évidemment pas forcément positif. Je vous rappelle quand même que s'il y a accessibilité universelle, et donc tarification unique, les situations ne sont déjà pas uniformes : avec les visiteurs qui sont dans le dispositif carte blanche, les tarifs préférentiels des comités socio-économiques des entreprises du territoire, il y a une palette de réductions possibles. Cette discrimination territoriale ne serait pas acceptable, elle serait incohérente avec notre politique tarifaire générale. Il n'est pas évident qu'elle soit, par ailleurs, complètement légale, mais je ne serais pas affirmatif sur ce plan-là.

Par ailleurs, l'augmentation des tarifs pour la Galerie des Machines, sachant que c'est toujours gratuit pour les moins de 4 ans et que les autres tarifs restent inchangés, est quand même tout à fait modérée. Les tarifs sont inchangés depuis 2015, hormis une revalorisation d'un euro en 2013 pour la Galerie, et on est bien éloignés des taux d'inflation des dernières années.

Enfin, pour Rodolphe, mais cela va avec, on parle de contexte inflationniste dans la délibération, mais le contexte inflationniste, c'est pour les charges que le Voyage à Nantes a à assumer. Si on veut assurer la pérennité de ce site qui reste extrêmement attractif, tout en veillant à l'équilibre économique de la structure qui le porte, cet équilibre que nous faisons entre l'augmentation de la contribution financière de Nantes Métropole et une augmentation tout à fait raisonnable des tarifs me paraît finalement être la solution la plus équitable et la plus équilibrée. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il faut peut-être préciser, Pascal Bolo, sur la question que Rodolphe Amailland ressouffle : est-ce un soutien exceptionnel ou structurel ? »

M. Bolo : « C'est le soutien annuel. L'annualité budgétaire nous oblige à examiner la situation des structures au fur et à mesure. Il est clair qu'il y a eu un événement inflationniste qui a impacté très fortement les charges du Voyage à Nantes. J'ai tout lieu de craindre que cette augmentation de charges ne soit pas suivie d'une diminution rapide, et que nous soyons là dans un équilibre où 75 % des recettes sont issues de l'extérieur de la collectivité, et que nous portons notre effort à 25 % dans le cadre d'un budget prévu en équilibre. Là encore, c'est un équilibre nouveau à trouver, je ne pense pas que l'on puisse parler… C'est la conjoncture qui nous oblige à faire cette augmentation, et je doute qu'il y ait une baisse très significative de l'ensemble des charges du Voyage à Nantes qui permette de revenir à des montants comme c'était le cas antérieurement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. Je rappelle que l'on a fait une exception ce matin. Est-ce une explication de vote ? Très bien, je vous donne la parole. »

M. Bainvel : « C'est pour vous dire qu'avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, nous voterons pour l'amendement que nous avons déposé, et s'il n'était pas adopté, nous voterons contre la délibération. Pour une petite précision, il se trouve que les bibliothèques municipales nantaises bénéficient d'un tarif spécifique pour l'ensemble des habitants de la Métropole, qui est la gratuité, ce qui n'est pas le cas pour les habitants en dehors de la Métropole, ce qui voudrait donc dire que juridiquement, il n'y aurait pas de problème, cher Pascal Bolo. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais donc mettre aux voix, par respect de ce formalisme, l'amendement qui a été proposé, mais chacun comprendra la position qui est la nôtre sur cet amendement. Je mets donc aux voix cet amendement. Qui est défavorable à cet amendement ? Qui s'abstient sur cet amendement ? Cet amendement est donc rejeté. Je mets maintenant aux voix la délibération. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient sur cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée. »

43 – GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE MÉTROPOLITAINE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N° 3

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, on va pouvoir passer à la délibération n° 43. Je vais demander à Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois de sortir de la salle. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit toujours de la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine, avec l'avenant n° 3 à la délégation de service public accordée à la SPL le Voyage à Nantes. En 2023, la contribution globale de Nantes Métropole fixée par l'avenant n° 2 s'était établie à 10 476 538 euros. En 2024, la DSP Tourisme, dans son activité, sera marquée par une production événementielle tout à fait riche, un engagement élevé en faveur de la collection du Voyage permanent, avec la réalisation de nouvelles œuvres pérennes, et le déménagement temporaire du VAN en raison de travaux engagés sur les locaux du siège à Crucy, notamment la rénovation de la toiture, une mise aux normes thermiques, etc., dont l'impact financier est chiffré à plus de 385 000 euros. Pour permettre l'ensemble de la réalisation de ces missions et projets, je vous propose de fixer le montant de la contribution 2024 à 11 555 609 euros. Cette contribution inclut la contribution forfaitaire à hauteur de 10 875 609 euros, soit une augmentation de 300 000 euros du forfait pour accompagner le coût du projet et le coût croissant des entretiens des œuvres. Il recouvre également une subvention d'investissement forfaitaire de 410 000 euros, le reste étant versé en fonctionnement. Une subvention d'investissement exceptionnel de 530 000 euros pour accompagner le financement des nouvelles œuvres, dont les fontaines Wallace, et une subvention de fonctionnement de 150 000 pour accompagner le financement des coûts inhérents au déménagement temporaire de la SPL. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Une question rapide sur le modèle économique du VAN, puisque chaque année, le Voyage Nantes présente aux nantais et aux touristes de nouvelles œuvres, dont certaines sont éphémères et d'autres qui deviennent pérennes, ce qui veut donc dire qu'à chaque nouvelle saison du VAN, il y a de plus en plus d'œuvres pérennes, ce qui engendre chaque année des coûts d'entretien supplémentaires. Le choix de sélectionner des œuvres pérennes est, je crois, un choix artistique qui a été voulu et assumé par Jean Blaise et les équipes du VAN, mais l'entretien de toutes ces structures qui s'ajoutent les unes aux autres au fil des années coûte très cher à la collectivité. Pouvez-vous nous dire

comment vous pensez dans les années à venir résoudre cette équation artistique et financière, alors que le VAN vient de présenter un budget en déficit de près d'un million d'euros ? »

Mme la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Si on peut avoir une réponse sur mon bateau à Transfert, même pas ici, mais en commission, ce serait super. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je n'ai pas de commentaires supplémentaires à faire. »

Mme la Présidente : « Merci. Je propose donc que sur la question rappelée par Rodolphe Amailland, comme suggéré, une réponse soit amenée en commission. Je mets aux voix la délibération qui a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

45 – CHARTE RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES – ADHÉSION

Mme la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 45, et je donne la parole à nouveau à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « En remplacement d'Hervé Fournier qui n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui, je voudrais saluer son engagement dans cette responsabilité qui nous conduit à vous proposer une charte des relations fournisseurs et achats responsables. Il traduit le schéma de promotion des achats responsables destiné à mobiliser la commande publique et qui a été adopté par notre Conseil le 30 juin 2022. Il s'agit aujourd'hui de prendre des engagements supplémentaires vis-à-vis des partenaires économiques, très majoritairement situés sur le territoire métropolitain, et qui sont adhérents à la charte relations fournisseurs et achats responsables. Il s'agit d'engager les donneurs d'ordre dans une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs, visant particulièrement à assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs, à entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives, d'identifier et de gérer les situations de dépendance réciproque avec des fournisseurs, d'impliquer les organisations signataires dans leur filière, d'apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie, d'intégrer les problématiques de responsabilités environnementales et sociétales, de veiller à la responsabilité territoriale de son organisation, de s'engager sur le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats, de disposer d'une fonction achats chargée de piloter globalement la relation fournisseur, et de disposer d'une fonction de médiateur aux relations fournisseurs chargée de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise. Ces actions sont déjà pour la plupart engagées, et la signature de la charte constituerait une première étape d'engagement reconnaissant les efforts déjà entrepris, préalable indispensable à une possible labellisation, qui viendrait ensuite consacrer la professionnalisation de l'achat responsable de Nantes Métropole, ainsi que son engagement vis-à-vis des partenaires économiques. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

46 – CONVENTION D'ADHÉSION À LA MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE SUIVI MÉDICAL DES AGENTS DE LA DIRECTION QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ AU TRAVAIL – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 46, je dois demander cette fois à Rodolphe Amailland, Aïcha Bassal, Anthony Berthelot, Patrick Grolier, Jean-Sébastien Guitton, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pascal Pras, Ali Rebouh, Emmanuel Terrien, Laurent Turquois et Alain Vey de sortir de la salle, et je donne la parole à Martine Oger. »

M^me^ Oger : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'une convention d'adhésion à la médecine de prévention du centre de gestion Loire-Atlantique pour le suivi médical spécifiquement des agents de la direction qualité de vie et santé au travail. En effet, vous le savez, ce sont des agents qui assurent ces missions pour l'ensemble des agents de la Métropole de la Ville de Nantes et du CCAS. Néanmoins, il semble difficile pour ces agents d'être pris en charge par leurs propres équipes, donc l'objectif de cette convention est de permettre à ces agents d'être suivis par un tiers autre et neutre, et de bénéficier eux-mêmes de ces services à travers la médecine de prévention du centre de gestion. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

47 – DISPOSITIONS TARIFAIRES DIVERSES

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 47, je demande à Pauline Langlois de sortir de la salle, et je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit de dispositions tarifaires diverses. Je vous propose de réévaluer le tarif de la taxe de séjour. Elle devra être versée par les collecteurs au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, les tarifs de la Maison des chercheurs étrangers, et les tarifs des haltes temporaires d'accueil des gens du voyage, je ne rentre pas dans le détail. Je crois que c'est tout. Vous avez les tarifs en annexe. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

48 – ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE – DISPOSITIONS TARIFAIRES

M^me^ la Présidente : « Anthony Descloziers, pour la délibération n° 48. »

M. Descloziers : « Merci. Il s'agit des dispositions tarifaires concernant les coûts d'intervention du service de recherche archéologique. Comme vous le savez, nous détenons la compétence archéologie, et nous avons une équipe dédiée qui fait, soit des diagnostics, soit des fouilles. Lorsqu'il s'agit de fouilles et que notre équipe intervient auprès de maîtres d'ouvrage privés, nous les facturons. Nous facturons les acquisitions, locations, prestations diverses, ainsi que les prestations de coûts de personnel. Il s'agit en fait d'actualiser ces coûts qui n'ont pas été actualisés depuis 2019. On tient compte de l'évolution du coût de la vie et de la base de l'évolution des indices du coût de travail. Cette hausse correspond en moyenne à 11,85 %, vous avez toute la liste très précise de ce qui est facturé. On vous propose d'approuver ces tarifs d'intervention au 1^er^ septembre. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

49 – PLACEMENT DE TRÉSORERIE – DÉLÉGATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 49, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit de la question délicate de placement de trésorerie. Vous n'êtes pas sans savoir, mes chers collègues, que les collectivités publiques et leurs établissements publics ne peuvent pas placer leur argent pour en tirer des bénéfices financiers. Toutefois, il y a une possibilité que nous n'avions pas envisagée jusqu'ici et qui permet dans certains cas, comme les libéralités dont les lègues, d'aliénation d'éléments du patrimoine, d'emprunt dont l'emploi est différé, de recettes exceptionnelles de type indemnités d'assurances, contentieux dédiés, pénalités reçues, etc., de placer dans des conditions très encadrées les surplus de trésorerie que nous pourrions avoir. Nous n'avions pas envisagé jusqu'ici cette opportunité. Il se trouve qu'elle peut se présenter, et qu'il est donc prudent, eu égard à la réactivité que nécessite ce genre d'opérations, que nous donnions délégation à Madame la Présidente – qui ne manquera pas, j'en suis sûr, de le faire auprès de son Vice-président aux finances à son tour – pour réagir très rapidement et pouvoir

refaire quelques placements dans des cas tout à fait exceptionnels, et donc très limités par la loi. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

50 – GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIGALIS – CONVENTION CONSTITUTIVE – APPROBATION

Mme la Présidente : « Chers collègues, je vais vous proposer de passer à la délibération n° 50. Pour cela, je dois laisser la présidence de séance à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Et moi-même laisser la parole à Pascal Bolo, si je ne me trompe. »

M. Bolo : « Absolument. Le groupement d'intérêt public GIGALIS doit être constitué. Vous savez qu'il y a jusqu'ici un syndicat mixte d'étude et de développement des services des réseaux de communication électronique des Pays de la Loire, usuellement dénommé GIGALIS, et qui a été créé par un arrêté préfectoral du 7 novembre 2000 pour déployer et exploiter un réseau régional à haut débit, puis ultra haut débit dans les Pays de la Loire, en complémentarité des réseaux d'initiative publique. Au fil du temps, GIGALIS a développé des missions complémentaires, et au-delà de cette offre de services supplémentaire, il convient d'élargir le périmètre d'action pour répondre aux enjeux de sécurité numérique pour les acteurs publics, et également d'étendre ses possibilités d'action.

Or, ce statut actuel de syndicat mixte présente des limites, au titre plus particulièrement de la gouvernance et de l'agilité du fonctionnement, c'est pourquoi il est proposé de constituer un groupement d'intérêt public qui n'entraîne ni dissolution ni création d'une personne morale nouvelle, mais qui permet une simplification et l'amélioration de la qualité du droit. C'est une solution structurelle adaptée, donc les adhérents ne transfèrent pas leurs compétences, le GIP développe davantage d'appétence vis-à-vis d'acteurs publics, il apporte davantage d'agilité dans son fonctionnement, notamment du fait de sa soumission à la comptabilité du régime de l'ensemble du personnel au droit privé, et il est constitué uniquement de personnes morales de droit public, et il peut bénéficier du régime de dispense de procédure de mise en concurrence, dit de quasi régie, dans les relations contractuelles entre le groupement et ses membres. Je vous suggère donc d'approuver la convention consultative du groupement d'intérêt public Gigalis. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention, la délibération est adoptée à l'unanimité. »

51 – TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE D'ATLANPOLE EN GIP – APPROBATION

M. Affilé : « Pascal, je pense que tu présentes la délibération d'après qui nécessitera que je quitte la salle, de même, si je ne me trompe pas, que Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Richard Thiriet, Pauline Langlois, Delphine Bonamy, Séverine Figuls, Ghislaine Rodriguez et Marlène Collineau. »

M. Quénéa : « Du coup, quand tout le monde s'en va, c'est moi qui reste, en général. Pascal, c'est à toi pour cette délibération qui concerne la transformation du syndicat mixte d'Atlanpole en GIP. »

M. Bolo : « Deuxième syndicat mixte à transformer en GIP, c'est celui d'Atlanpole que nous connaissons bien. Il s'agit là de souligner une histoire riche et singulière d'Atlanpole qui a marqué son parcours depuis sa création en 1986, et qui a posé le cadre atlanpolitain et fondé sa place dans notre écosystème. L'intérêt stratégique du passage à un statut de GIP, c'est un peu comme pour GIGALIS, c'est aussi la captation de financements additionnels privés, l'implication des entreprises dans la réflexion stratégique, et par exemple, de s'assurer que les entreprises constitutives du Collège des PME puissent être représentatives des problématiques de demain, et bien participer de l'esprit communautaire du groupement d'intérêt public, de la conservation d'une gouvernance à majorité publique, du maintien de l'intérêt général de la structure, et du maintien du socle solidaire et du principe de mutualisation entre les membres fondateurs.

Cette transformation statutaire de l'outil atlanpolitain est une étape importante, mais ce n'est qu'une première étape, il faut pour Atlanpole travailler à ces marqueurs de différenciation et de performance, pour se réinventer dans le contexte d'un écosystème qui s'est complexifié et densifié, pour réaffirmer son rôle de veille et de prospective, et pour consolider sa dimension européenne et internationale, qui est un levier décisif dans la capacité à mobiliser des fonds, à accompagner les entreprises dans leur transition, et à appuyer la croissance performante des start-ups. »

M. Quénéa : « S'il n'y a pas de questions, je passe au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Ce vote est approuvé à l'unanimité. »

52 – DÉSIGNATIONS AU SEIN DU GIP ATLANPOLE – APPROBATION

M. Quénéa : « Mes chers collègues, je laisse la main pour la 52, et je laisse mes collègues revenir en salle, sauf Madame Dubettier-Grenier, Monsieur Fabrice Roussel qui n'est pas là, Franckie qui est parti aussi, et Louise Vialard. »

M. Affilé : « Merci, Pierre. Il s'agit de désignations au sein du GIP Atlanpole, dont je pense que tout le monde connaît à peu près le rôle en matière de participation au développement économique, notamment sur des entreprises innovantes. Il vous est proposé, pour représenter Nantes Métropole au sein du GIP, en plus de Madame la Présidente qui est membre de droit, Fabrice Roussel, Franckie Trichet, Louise Vialard et Véronique Dubetttier-Grenier. Y a-t-il des questions ? Je n'ai pas l'obligation de demander si on vote à bulletin secret ? Non. Je pose la question, je pense que tout le monde est prêt à voter à main levée. S'il n'y a pas de question ni d'intervention, je vous propose de passer au vote. Qui donner un avis défavorable à ces propositions ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. On a une abstention du groupe Avenir métropolitain. Qui vote pour ? Cela vous réveillera. OK, merci. »

53 – SAINT-HERBLAIN ET SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE – SECTEUR LAËNNEC/PILIERS DE LA CHAUVINIÈRE ET SECTEUR DE FRÊNE ROND/ROUTE DE CLISSON – INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT À TAUX MAJORÉ

M. Affilé : « Délibération suivante, la n° 53. Il s'agit d'une délibération de Pascal Pras, que j'ai croisé tout à l'heure et qui sortait, concernant Saint-Herblain et Saint-Sébastien-sur-Loire, sur le secteur Laënnec, Piliers de la Chauvinière et Frêne Rond/Route de Clisson pour l'instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré. »

M. Pras : « Très bien. Effectivement, notre Métropole, par délibération d'octobre 2011, s'est fixé un taux de taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le code général des impôts prévoit la possibilité pour les collectivités d'augmenter ce taux de taxe d'aménagement jusqu'à 20 % pour certains secteurs d'aménagement, au regard des travaux qui pourraient être conduits. On parle notamment de recomposition et d'aménagement des espaces publics, d'amélioration du cadre de vie, de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de renforcement de la biodiversité. Conformément à ce dispositif et au regard des travaux qui seront à réaliser sur le secteur des Piliers de la Chauvinière, Laënnec à Saint-Herblain et de Frêne Rond à Saint-Sébastien, il vous est proposé de revoir cette taxe d'aménagement. On évoque sur le secteur de Saint-Herblain, Piliers de la Chauvinière et Laënnec, un secteur d'une superficie de 120 ha, sur lequel il est envisagé d'accompagner ce renouvellement – c'était inscrit dans le PADD du PLUm – au profit des filières stratégiques de la réalisation économique de ce secteur, notamment dans le domaine des biotechnologies, et le fait de développer aussi une zone d'habitat et de requalifier tout ce secteur.

Cela nécessite le travail autour d'un pôle de santé et le développement de bâtiments dédiés aux soins et à la santé, le développement du bioparc et le secteur habité dans le parc à proximité de la Bergerie. Il conviendra dans ce cadre de requalifier la rue des Piliers de la Chauvinière, de revégétaliser davantage les espaces publics, de créer de nouveaux maillages transversaux, d'aménager des placettes, et de reprendre certaines voies existantes, de créer des maillages pour les modes actifs, et de renaturer l'ensemble de ce secteur.

Il résulte de tout cela la nécessité d'instituer un taux de taxe d'aménagement majoré qui est justifié. Il est proposé de le fixer à 20 % de la part communale, se substituant aux 5 % pour permettre de financer les travaux et le montant des travaux d'aménagement de cet espace.

Sur Saint-Sébastien, nous sommes sur le secteur du Frêne Rond, un secteur qui est situé à proximité du périphérique sur le long de la route de Clisson. Ce site s'inscrit lui aussi dans une séquence urbaine importante de porte qui regroupe différentes fonctions, notamment une zone de loisirs, une zone d'activités productives et de services, et on y voit l'émergence d'activités tertiaires. De la même manière, ce secteur est inscrit dans le PADD du PLUm, il a été identifié, et le projet qui a été travaillé, l'étude urbaine qui a été développée permet de dire qu'il faut faire évoluer le Frêne Rond vers un quartier mixte, animé et renaturé, créer les conditions d'accueil optimisées pour de nouvelles activités tertiaires, conforter la vocation de loisirs, créer une trame d'espace ouverte et de qualité pour le public, requalifier, qualifier et créer des espaces publics pour donner leur juste place aux modes actifs.

On y évoque, sur l'espace public et l'aménagement de l'espace public, la désimperméabilisation et la végétalisation de ces espaces, la création d'une section ouest de la rue Marie Curie avec un ruban paysager, d'irriguer une partie centrale par la création d'une nouvelle voie, de prolonger la rue de la Noé Cottee, de requalifier la rue Nicolas-Appert, et d'aménager la section sud de la rue Marie Curie. De la même manière et pour les mêmes raisons, il est proposé d'activer la TA majorée. Celle-ci est proposée d'être fixée à 10 %, notamment au regard du montant et de la nature des travaux à effectuer sur ce secteur. Chers collègues, il vous est proposé d'adopter ces deux taxes d'aménagement majorées pour ces deux secteurs. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre cette délibération ? Pas de vote contre. Qui s'abstient sur cette délibération ? Pas d'abstention, donc délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

54 – THOUARÉ SUR LOIRE – DEUX RUISSEAUX – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA MODIFICATION DU DOSSIER DE CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) – APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 54, c'est toujours Pascal Pras qui intervient pour nous présenter à Thouaré-sur-Loire le bilan de concertation préalable de la ZAC des Deux Ruisseaux. »

M. Pras : « Exactement. On rappelle que cette ZAC a été créée en 2005 par la ville de Thouaré. Elle est devenue métropolitaine à partir de 2010. Elle a déjà été engagée, elle a permis aujourd'hui la réalisation de 400 logements. Bien sûr, elle continue à fonctionner, elle a été réétudiée, et compte tenu des nouveaux enjeux environnementaux, la réflexion a permis de constater le fait que nous ne pouvons pas réaliser sur cette ZAC le projet initialement engagé. Ainsi, au regard des évolutions, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre la procédure de modification de la ZAC.

Par délibération d'octobre 2021, le Conseil métropolitain a redéfini les objectifs poursuivis par l'opération, ce qui a donc nécessité de conduire une nouvelle concertation préalable. Celle-ci a eu lieu, elle a donné lieu notamment à la mise à disposition de registres papier en mairie de Thouaré et au pôle de proximité d'Indre-et-Loire. Il existe aussi un registre dématérialisé. La concertation s'est déroulée sous la forme d'une exposition, et sur la mise en place d'ateliers citoyens, quatre, dont vous avez les dates dans la délibération. Ils ont permis d'aborder à la fois le diagnostic, les nouvelles propositions, d'échanger autour d'un nouveau plan guide, et d'avoir une présentation de l'avant-projet. Différents documents ont été mis à disposition du public. Une réunion publique s'est tenue le 12 septembre 2023, afin de présenter ce nouveau plan guide. Il est ressorti de ces débats le souhait des citoyens de préserver et de mettre en valeur les espaces naturels et de biodiversité de ce secteur, de travailler la diversité des formes urbaines et leur intégration dans l'ensemble de ce site, de travailler les mobilités, la sécurisation des flux et le stationnement, et de travailler l'animation du quartier. La concertation a permis de renforcer tous ces éléments et de retravailler ces éléments qualitatifs. Nous arrivons aujourd'hui au fait qu'il nous faille tirer le bilan de cette concertation citoyenne. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Martine Oger. »

M^me^ Oger : « Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots pour remercier, et la Métropole, et Loire Océan Développement dans le travail de concertation que nous avons eu depuis le moment où nous avons décidé, dès 2020, de relancer la finalisation de cette ZAC qui, vous l'avez compris, date de 2005. Dans ce travail de concertation qui a été très constructif avec les habitants, effectivement, nous avons eu des demandes d'études environnementales complémentaires qui ont exigé d'adapter le projet aux derniers enjeux environnementaux, avec évidemment une diminution drastique du nombre de logements, ce qui a

donc rendu ce cadre encore plus privilégié, encore plus préservé, et donc encore plus attractif pour les futurs habitants de Thouaré, et qui permet malgré tout à Thouaré de prendre sa part dans la construction de logements sur la Métropole, et notamment de logements sociaux. »

M. Affilé : « Merci, Martine. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention, donc délibération adoptée à l'unanimité. »

55 – NANTES – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU BAS-CHANTENAY – MODIFICATION DU DOSSIER DE RÉALISATION ET DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS – APPROBATION

M. Affilé : « Pascal Pras toujours, pour la zone d'aménagement concerté du Bas-Chantenay. »

M. Pras : « Effectivement, il nous faut, dans cette délibération, acter la modification du dossier de réalisation du programme des équipements publics. Nous l'avons déjà fait il y a peu de temps pour l'intégration dans le domaine des équipements publics de la Cité des imaginaires. Aujourd'hui, on rappelle tout le contenu et les objectifs de cette ZAC : participer au développement de l'habitat, développer et conforter l'activité économique, réaliser 90 000 m² de surface plancher de commerces, d'activités tertiaires et d'équipements, favoriser l'accès de la ville au fleuve, mettre en valeur le patrimoine, et notamment le patrimoine industriel existant, favoriser les mobilités douces, développer l'offre culturelle, et favoriser la biodiversité.

Nous avons donc intégré, suite aux différentes études et propositions, la Cité des imaginaires. Il nous faut aujourd'hui prendre en compte dans le dossier de réalisation, l'aménagement d'une via ferrata et d'un bassin naturel de baignade qui seront développées à l'intérieur du jardin extraordinaire, en fait de la carrière Misery, et qui sont des équipements qui interviennent récemment dans ce secteur. Il nous faut donc modifier le dossier de réalisation. Les modifications apportées au dossier portent sur l'intégration de cette via ferrata, qui est l'aménagement de la falaise pour pouvoir y faire un peu d'escalade, et donc intégrer les équipements sportifs publics sur la falaise de la carrière Misery, et la création du bassin naturel de baignade, ainsi que des locaux techniques qui vont avec. Il s'agit d'intégrer de la même manière ces équipements au programme des équipements publics de la ZAC, donc l'intégration de ces mêmes éléments pour permettre la réalisation de ce projet. Il vous est donc proposé d'approuver cette modification n° 2 du programme des équipements publics de la ZAC du Bas-Chantenay. »

M. Affilé : « Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « Merci, Monsieur le Vice-président. Ce dossier d'aménagement du Bas-Chantenay, quand on entend Monsieur Pras, on se dit forcément que c'est positif, que l'on va financer un îlot de fraîcheur, que l'on va financer une via ferrata sur laquelle il y aura de l'escalade, que les gens de la Métropole vont pouvoir y aller, donc forcément, qui peut dire que cela n'est pas bien ? Il faudrait quand même être complètement fou ! Je ne suis pas folle, je suis juste équitable. En fait, en février dernier, on soumettait à cette approbation cette modification de programme pour intégrer un nouvel équipement public, la Cité des imaginaires, modification que nous avions d'abord approuvée. Aujourd'hui, tout juste cinq mois plus tard, nouvelle proposition de modification du programme pour intégrer une nouvelle fois une via ferrata, et donc un bassin de baignade, un bassin baignable. Cette imprévision et cette écriture au coup par coup d'un programme d'aménagement qui se voudrait global nous laissent tout de même dubitatifs.

Ces deux nouveaux équipements sont de nature à séduire de nouveaux publics, à drainer vers ce site naturel des métropolitains, des visiteurs en plus grand nombre, alors même que l'une des particularités d'un site naturel réside dans sa préservation. Il nous paraît pleinement légitime que la Métropole veuille offrir à ses résidents, à ses visiteurs, un site de loisirs à la fois sportifs et rafraîchissants. Cependant, il existe, et vous le savez, Monsieur le Vice-président, à la porte de Nantes un site qui répond à ces ambitions : c'est le site de la Roche Ballue à Bouguenais. Je pense que les personnes qui sont là en fin d'après-midi y sont souvent allées. C'est un site qui avant était gratuit, qui a été initié par Madame Verchère pour que ce soit gratuit et accessible à tous, en solidarité, pour toute la Métropole. Nous l'avons ensuite repris, il était payant, et on a augmenté le prix pour essayer de trouver une sorte de réaction au fait que l'on devait gérer la Roche Ballue avec 80 % de métropolitains.

Je recommence, et je pense que cela peut faire sourire, mais cela peut faire sourire dans les deux sens : oui,

c'est très bien de faire cela, mais pourquoi n'est-on pas équitables ? Pourquoi ne veut-on pas ? On a de l'escalade sur la Roche Ballue. C'était un site effectivement solidaire, mais qui l'est beaucoup moins, parce que de fait, c'est à la charge seule de la commune. Chaque année, on essaie de se tuer pour avoir des médiateurs, et je ne parle même pas des maîtres-nageurs. Tous ceux qui ont la chance d'avoir un îlot de fraîcheur, et bientôt une future piscine pas loin de chez nous, vont avoir du mal à recruter les maîtres-nageurs. Une nouvelle fois, je formule le vœu raisonnable que la Métropole déclare d'intérêt communautaire métropolitain, ou que sais-je, qu'elle revienne à la raison pour que nous puissions profiter de plusieurs îlots de fraîcheur, dont ceux qui sont existants, qui ne sont pas *hasbeen* parce qu'ils ne sont pas nouveaux. Tout ce qui est vieux n'est pas forcément à mettre au rebut, et que vous puissiez l'offrir dans l'offre touristique des sites de pleine nature, au même titre que l'offre de loisirs qui se développe sur la ZAC métropolitaine du Bas-Chantenay. En plus, on a aussi de l'escalade. Pour les raisons que j'ai évoquées, nous ne pouvons pas approuver cette délibération, même si elle est séduisante. »

M. Affilé : « Merci, Sandra. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci. Un petit complément à ce que vient de dire Sandra Impériale. Effectivement, c'est un sujet important, intéressant, avec des modifications autour du sport et des activités de plein air. *A priori*, c'est séduisant, mais c'est aussi dommage que l'on passe une telle délibération en 55e position, et il est dommage que ce soit la énième modification sur ce projet. La première fois que l'on a voté sur ce projet, c'était il y a 5 ans. Vous avez fait quelques rappels, mais c'est aussi dommage de ne pas rappeler le budget total de cette opération, à la fois le projet initial et les modifications, qui tourne autour des 50 millions d'euros. J'ai une question à poser. J'ai regardé, la délibération ne parle pas de budget, il faut regarder les annexes, et je n'ai pas vraiment compris quelles étaient les incidences financières de ces modifications. Donc par défaut, nous nous abstiendrons. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je redonne donc que la parole au rapporteur, Pascal. Vous êtes plusieurs à vous appeler Pascal ! ».

M. Bolo : « Pardon, c'est la visite de Laurence Garnier qui m'a troublé au-delà du raisonnable ! »

Rires.

M. Affilé : « Mon cher Pascal, je ne veux pas t'empêcher de t'exprimer ! »

M. Pras : « Chère Sandra, si je puis m'exprimer ainsi, je n'ai pas ce pouvoir de répondre favorablement à ta demande. Il faut voir ce projet comme étant un projet de complémentarité, et surtout pas un projet de concurrence sur les activités entre la rive sud et la rive nord de la Loire. C'est un projet intéressant, et cela vient d'être dit par Monsieur Thiriet, sur les activités de plein air et de pleine nature, et l'occasion donnée d'avoir ce lieu d'escalade au cœur de la ville, avec ce bassin de baignade qui n'est pas une piscine, mais qui offre une activité de plein air, à la fois aux visiteurs, mais aussi aux Nantais et à ceux qui viendront se déplacer sur ce site. C'est tout ce que je peux redire.

Je voudrais redire à Monsieur Thiriet qu'il n'y a pas eu de multiples modifications, nous ne sommes qu'à la deuxième modification du dossier de réalisation du programme des équipements. Effectivement, comme Sandra Impériale le pointait, il s'est écoulé cinq mois entre ces deux propositions, parce que ces deux propositions et ces deux projets ont été travaillés, ils ont fait l'objet d'échanges et de présentations dans les différentes commissions. Je pense à la Cité des imaginaires, dossier qui a été modifié en février dernier, j'avais eu l'occasion de le présenter, et cette fois à ces aménagements complémentaires dans ce jardin extraordinaire, avec cette voie d'escalade, cette via ferrata, et ce bassin dans un secteur où l'eau, vous le savez, est déjà présente, puisqu'il y a la chute d'eau qui est déjà présente sur cet équipement, sur ce jardin extraordinaire. Voilà ce que je peux répondre. »

Mme la Présidente : « Merci. »

M. Bainvel : « Cela fait plusieurs fois qu'il y a des questions qui sont posées, et il n'y a aucune réponse qui est apportée. À un moment donné, une question précise a été posée par Richard Thiriet : combien coûtent ces aménagements supplémentaires qui n'étaient pas prévus ? Monsieur Pras a fait une réponse de cinq minutes pour nous dire à peu près rien, si ce n'est ce qu'il y a dans la délibération. Il ne répond pas à la seule question concrète qui est posée. »

Mme la Présidente : « Le Vice-président est en train de regarder les éléments précis. »

M^me^ Garnier : « En attendant… »

M^me^ la Présidente : « Attendez, on n'est pas tranquille chez sa grand-mère à prendre le goûter, ce n'est pas chacun qui parle comme ça… ! »

Rires.

M^me^ la Présidente : « On va essayer de retrouver un peu de tenue dans cette séance, si vous le voulez bien. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Le Vice-président est en train de rechercher les éléments. Je vous propose que nous puissions néanmoins mettre aux voix la délibération. Je m'engage, soit à ce que vous puissiez avoir une réponse avant la fin du Conseil, soit à ce qu'elle vous soit adressée. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

M^me^ Garnier : « On attend la réponse avant de pouvoir voter, Madame la Présidente, cela s'appelle juste la démocratie ! On vous pose des questions, on attend vos réponses, et en fonction, on ajuste notre position de vote. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redis que je souhaite qu'avant de prendre la parole, on demande la parole. Il ne reste pas énormément de délibérations, je pense que c'est tout à fait possible. À titre exceptionnel, je propose de laisser provisoirement cette délibération de côté, pour que nous puissions terminer par cette délibération et pour que les équipes puissent apporter au Vice-président la précision qui a été demandée. »

56 – LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT-SELA – PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE (SCCV) ALSTIDE-LAD À MONTBERT

M^me^ la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération n° 56. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Avant de parler de la délibération n° 56, Madame la Présidente, je suis obligé, puisque c'était l'objet de la visite inopinée de Laurence Garnier, de préciser quelque chose au sujet d'une affichette qui est apposée sur certains abribus et qui reprend le logo Naolib et l'ensemble de sa charte graphique, et qui contient un texte lié à l'élection législative de dimanche prochain. Je précise naturellement que personne dans le réseau Naolib, et surtout pas la SEMITAN, n'est responsable de la conception de cette affiche, ni de sa duplication, ni de son apposition sur les abribus, que je désapprouve formellement ce type de détournement, et que naturellement, nous n'y sommes pour rien. J'ai fait envoyer cela au directeur général de la SEMITAN, pour qu'il diligente, avec tous les services compétents – est-ce que c'est Decaux, est-ce que ce sont les pôles de proximité ? je ne saurais le dire –, et que l'on puisse enlever le plus rapidement possible ces affiches qui sont trompeuses sur l'origine de leur conception.

Ceci étant précisé, je peux passer à la délibération n° 56. Il s'agit de la prise de participation de la SELA à une société civile de construction-vente pour aménager le centre-bourg de Montberg, charmante commune de Loire-Atlantique. Je ne vois guère de raison de s'opposer à la chose, mais comme nous sommes actionnaires de la SELA, nous devons donner notre accord. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

57 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT D'HABITAT ET À VOCATION ÉCONOMIQUE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2023 DE LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT – SELA – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 57, je dois demander à Pascal Pras et Tristan Riom de sortir de la salle, et je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Nous avons reçu, et je vous propose de les approuver, les comptes rendus annuels d'activité des activités de la SELA, avec des avenants aux concessions d'aménagement que je vous propose d'approuver. C'est une délibération habituelle en cette saison. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

58 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT D'HABITAT ET À VOCATION ÉCONOMIQUE – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2023 DE LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 58, je dois demander à Catherine Bassani, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Martine Métayer, Pascal Pras et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « C'est exactement la même que la précédente, sauf qu'il s'agit là des comptes rendus d'activité de Loire Océan Métropole Aménagement et des avenants aux concessions d'aménagement. Là, je peux citer Moulin Boisseau à Carquefou, Métairie Rouge à La Chapelle, Cœur de Ville aux Sorinières, Nantes Nord à Nantes, Grand Bellevue à Saint-Herblain, et boulevard de La Baule à Saint-Herblain et Nantes. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

59 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2023 DE LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

Mme la Présidente : « Délibération n° 59, je dois demander à Bassem Asseh, Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Pascal Pras et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Toujours dans l'aménagement et l'habitat, les comptes rendus d'activité de Loire Océan Développement. Il y a également des avenants aux concessions d'aménagement. Nous sommes là dans plusieurs endroits : à Saint-Aignan de Grand Lieu, à Carquefou, à Couëron pour au moins quatre items, aux Sorinières, à Mauves, à Rezé, à Saint-Herblain, au centre industriel à Saint-Herblain, aux Deux Ruisseaux Thouaré-sur-Loire, etc. »

Mme la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

60 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2023 DE NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération n°60, je dois demander à Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Christine Gerriau, Sandra Impériale, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto, Sophie Van Goethem et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Ne partez pas trop loin, car il s'agit de la même délibération que les précédentes, mais c'est le compte rendu d'activité de Nantes Métropole Aménagement et des avenants aux concessions d'aménagement. La liste est trop longue pour que je vous en donne une lecture exhaustive à l'heure qu'il est. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de questions particulières, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

61 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2023 DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE OUEST ATLANTIQUE (SAMOA) – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ÎLE DE NANTES – AVENANT N° 9 – APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour le délibération n° 61, je dois demander à Marie-Annick Benâtre, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Martine Métayer, Pascal Pras, Thomas Quéro, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem et Louise Vialard de sortir de la salle, ainsi que moi-même. Je laisse la présidence de séance à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci. La parole est à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit de la même délibération que les précédentes, mais s'agissant cette fois-ci des opérations pilotées par la SAMOA, avec les comptes rendus d'activité, ainsi que les avenants corrélatifs. Il y en a carrément plusieurs pages. Vous les avez lues, je n'en doute pas, chers collègues. »

M. Affilé : « Bien entendu. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Il y a un certain nombre d'abstentions. La délibération est donc adoptée à la majorité. Merci. »

62 – NANTES – PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCO-POINT DES DERVALLIÈRES – DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUM – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE – APPROBATION

Mme la Présidente : « Merci. On va laisser à Pascal Pras le temps de pouvoir revenir à sa place, et nous allons pouvoir passer, chers collègues, à la délibération n° 62. Je donne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Il s'agit de prendre en compte la déclaration de projet qui emporte mise en compatibilité du PLUm, de manière à mettre l'extension de l'éco-point des Dervallières. Dans cette délibération, on vous explique que la politique publique des déchets, qui est inscrite dans les ambitions de la Métropole, de réduire la production de déchets nécessite de procéder à la réhabilitation et à l'extension de l'éco-point du quartier des Dervallières à Nantes. Il faut agrandir cet équipement. Ce réaménagement permettra également d'améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers. Le projet porte donc sur la restructuration complète de cet éco-point. Pour permettre cette extension, il faut le développer sur un terrain qui est classé en zone NL, espace naturel de loisirs, au plan actuel de l'urbanisme métropolitain. Il convient donc de faire évoluer ce zonage vers un zonage adapté à la construction d'un tel équipement. Ce changement de zonage implique de faire évoluer le PLUm par déclaration de mise en compatibilité de notre projet. La procédure a été engagée, elle est soumise à évaluation environnementale préalable, et de ce fait,

à la concertation préalable du public. Après concertation et avis de l'autorité environnementale, l'intérêt général d'extension de cet éco-point a été reconnu et permet d'assurer la mise en compatibilité du PLUm qui sera soumise à enquête publique. À l'issue de celle-ci, nous pourrons nous prononcer sur l'intérêt général de l'opération et déclarer le projet.

La concertation va être organisée sur la base d'un dossier qui présente le projet. Il sera mis à disposition du public au siège de Nantes Métropole et en mairie de quartier sur le quartier de Nantes-Dervallières pendant la durée de 15 jours, avec un registre pour recueillir l'avis des citoyens. Ces éléments seront également disponibles sur un registre numérique auprès de Nantes Métropole. Il convient d'approuver les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration, puis de définir et d'approuver les modalités de concertation que je viens de vous présenter. Voilà, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

63 – POLITIQUE FONCIÈRE – EXERCICE 2023 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS – INFORMATION

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 63, Laure Beslier. »

M^me^ Beslier : « Bonjour à tous. Nous sommes sur le politique foncière, avec le bilan de l'exercice 2023 sur les acquisitions et les cessions. Je ne vais pas vous refaire les trois thématiques qui sont sur les acquisitions et les cessions, puisque vous les connaissez parfaitement, c'est une délibération que je passe tous les ans depuis le début du mandat. Au niveau de la Métropole, 209 acquisitions ont été approuvées en 2023, pour un montant total de 19 812 366 euros. Dans ces 209 acquisitions, nous avons 51 acquisitions sur les réserves foncières métropolitaines pour 17 271 141 euros. Au niveau des PAF, 4 acquisitions pour 1 474 300 euros sur les communes de Sautron, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Aignan et les Sorinières, et les acquisitions opérationnelles au nombre de 154 pour 1 046 925 euros. Toutes ont été marquées par des acquisitions en faveur de production de logements, des projets urbains, mais également des projets de développement économique, de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'assainissement, de voirie, et également la création de pistes cyclables ou de liaisons piétonnes, ou pour des régularisations foncières. Il y a également des acquisitions de cessions. Au niveau des cessions, nous avons 38 cessions pour un montant global de 3 562 605 euros. Au niveau des cessions de réserves foncières métropolitaines et des cessions opérationnelles, elles étaient au nombre de 34, pour un montant de 2 570 720 euros, et sur les cessions de réserves foncières, nous sommes au nombre de quatre pour l'année 2023, pour un montant de 991 385 euros. Cela concerne les communes de Bouguenais, Couëron, Indre et Thouaré. Voilà, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

64 – RAPPORTS ANNUELS 2023 : PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, DÉLÉGATAIRES DE SERVICES PUBLICS, TITULAIRE DE CONTRAT DE PARTENARIAT, ADMINISTRATEURS DES SAEM, SPL ET SPLA, COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT DÉLÉGATAIRE – SYNTHÈSE (DÉCHETS)
RAPPORT DÉLÉGATAIRE – SYNTHÈSE (PIEM)
RAPPORTS DÉLÉGATAIRES – SYNTHÈSES : NANTES CRÉATIVE FACTORY, ZÉNITH, CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE, POLITIQUE TOURISTIQUE MÉTROPOLITAINE, MACHINES DE L'ÎLE, CITÉ DES CONGRÈS, PARC DES EXPOSITIONS DE LA BEAUJOIRE (EXPONANTES)
RAPPORT DÉLÉGATAIRE – SYNTHÈSE (MIN)
RAPPORT DÉLÉGATAIRE – SYNTHÈSE (CRÉMATORIUMS)
RAPPORT DÉLÉGATAIRE – SYNTHÈSE (RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT)
RAPPORTS DÉLÉGATAIRES – SYNTHÈSES : TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE VOYAGEURS, PARKINGS CENTRE-OUEST, CŒUR DE VILLE, CATHÉDRALE GARE, GARE SUD 3 ILOT 8A1
RAPPORTS DÉLÉGATAIRES – SYNTHÈSES (DSP PORTS DE PLAISANCE – GARE FLUVIALE)
RAPPORTS DES ADMINISTRATEURS SEM/SPL
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCSPL

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 64, on doit d'abord demander à Isabelle Leray, Louise Vialard, Pierre Quénéa, Tristan Riom, Rodolphe Amailland, Pascal Pras et François Prochasson de sortir de la salle. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Nous leur souhaitons donc un bon week-end, puisqu'il s'agit de la dernière délibération. Pardon, il y a la n° 55 qui va revenir, je l'avais oubliée. C'est la saison des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, de l'ensemble de nos délégataires de services publics, des titulaires de contrats de partenariat, des administrateurs de nos sociétés anonymes d'économie mixte, de nos sociétés publiques locales et de nos sociétés publiques locales d'aménagement, ainsi que de la commission consultative des services publics locaux. Je ne saurais trop vous encourager, mes chers collègues, même si cela fait une masse d'informations assez impressionnante qui déboule en même temps, de prendre connaissance de ces rapports d'activité qui sont une mine d'informations et de précisions sur la manière dont sont gérés un grand nombre de nos services publics. Je crois qu'un bon nombre de questions qui sont parfois posées dans cette instance trouvent leur réponse dans la lecture de ces rapports annuels. Je vous encourage vivement à y consacrer quelque temps, pourquoi pas cet été, sur une chaise longue, sur une plage, à votre convenance. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je dois mettre aux voix. Nous vous proposons de donner un avis favorable au rapport 2023 sur le prix de la qualité des services eau et assainissement, et ensuite, il y a simplement à prendre acte, donc il n'y a pas de vote. Je mets donc aux voix cet avis favorable. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

55 – NANTES – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU BAS-CHANTENAY – MODIFICATION DU DOSSIER DE RÉALISATION ET DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, comme nous nous y sommes engagés, nous revenons donc maintenant sur la délibération n° 55. Je donne la parole à Pascal Pras pour apporter réponse aux précisions demandées. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, j'ai eu la réponse de la part des services. Je suis désolé de ne pas avoir pu l'apporter au moment de la présentation. La délibération que nous avons votée en février dernier, et qui intégrait déjà une modification du dossier des équipements publics, intégrait une somme financière qui prenait en compte la création de la Cité des imaginaires d'une part, et d'autre part, le volet 2 d'aménagement de la carrière Misery. Effectivement, dans ce volet 2 sont déjà intégrées les sommes qui permettent la réalisation de la via ferrata et de ce bassin de baignade. Ils sont donnés pour un montant, concernant la via ferrata, de 250 000 euros hors-taxes, et pour l'aménagement du bassin et des équipements

qui vont avec, les bâtiments et les systèmes aquatiques, de 620 000 euros hors-taxes. Ces deux éléments financiers, l'un pour le bassin, l'autre pour la via ferrata, étaient intégrés dans les sommes qui accompagnaient la modification des équipements publics présentés lors de la délibération de février dernier. Voilà, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée, et notre conseil est achevé. Merci à tous. »

Applaudissements.

la séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Anne-Sophie JUDALET

La Présidente,

Johanna ROLLAND

AVENIR METRO

Conseil Métropolitain des 27 et 28 juin 2024

Délibération n°42 - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile - Tarifs 2024 - Avenant n°16

AMENDEMENT

Exposé des motifs :

Considérant que le site des Machines de l'île est le deuxième site touristique le plus visité à Nantes et qu'il connaît toujours une fréquentation très élevée ;

Considérant que les habitants de la Métropole ont déjà activement participé au financement des Machines de l'île depuis leur création par leurs impôts ;

Considérant que la métropole décide déjà d'augmenter sa participation de 75% en 2024 ;

Considérant la nécessité pour la SPL de dégager des recettes propres supplémentaires.

Il est proposé de créer un tarif spécifique pour les visiteurs résidents dans la Métropole et un tarif pour les autres visiteurs. Les tarifs actuels de la Galerie des Machines étant conservés pour les habitants de la Métropole et révisés, selon ce qui est prévu dans votre délibération, pour les autres.

Délibéré :

Dans le corps de la délibération,

Après, « Par ailleurs, pour permettre à la SPL de dégager des recettes propres supplémentaires, il est proposé de »

Ajouter,

« créer un tarif préférentiel pour les habitant de la Métropole en conservant les tarifs actuels et, pour les autres, de réviser les tarifs de la Galerie des Machines à compter du 1er juillet 2024, selon la grille tarifaire suivante : »

Sébastien ARROUET

Nantes Métropole

metropole.nantes.fr

Direction du Secrétariat général

Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024

Synthèse des déports

Délibérations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
7	Transition écologique – Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique France Rénov- Convention pluriannuelle avec la Région pour l'attribution des aides SARE et PTRE - Avenant n°3 - Approbation	**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, IMPERIALE Sandra, THIRIET Richard
22	Transition écologique - Modernisation axe ferroviaire Nantes - Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic - Convention de financement des études préliminaires – Approbation	**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, IMPERIALE Sandra, THIRIET Richard
31	Fonds métropolitain d'appui aux innovations en santé globale – Nouvelle convention entre la Région et Nantes Métropole sur la période 2024 /2026	**RÉGION PAYS DE LA LOIRE**	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, IMPERIALE Sandra, THIRIET Richard
32	Politique publique santé métropolitaine - Projet Synopse - Convention de subvention avec la Caisse des Dépôts - Accord de partenariat et conventions particulières de financement avec les partenaires – Approbation	**AIR PAYS DE LA LOIRE**	IMPERIALE Sandra, RIOM Tristan
34	Attribution de subventions aux tiers	**CITÉ DES CONGRÈS**	ASSEH Bassem, AZZI Elhadi, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, ROUSSEL Fabrice, SOTTER Jeanne, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VEY Alain, VIALARD Louise
		INSTITUT D'ÉTUDES AVANCÉES (IEA) DE NANTES	ROLLAND Johanna
		ASSOCIATION TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES (ATDEC)	BONNET Michèle, FOURNIER Hervé, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François
		ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE (ADIL)	METAYER Martine, PROCHASSON François

Délibérations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
		AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE (AURAN)	AFFILE Bertrand, AMAILLAND Rodolphe, BESLIER Laure, BIR Cécile, BONAMY Delphine, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GARNIER Laurence, GARREAU Jacques, GESSANT Marie-Cécile, GOUEZ Aziliz, GRELAUD Carole, GROLIER Patrick, GUINE Thibaut, GUITTON Jean-Sebastien, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, OGER Martine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, ROUSSEL Fabrice, SALAUN André, SCUOTTO Christelle, VEY Alain
35	Association Nantes Saint-Nazaire Développement - Convention 2024 – Approbation	**NANTES SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT**	BOLO Pascal, DUBETTIER-GRENIER Véronique, FOURNIER Hervé, GOUEZ Aziliz, LE COULM Juliette, LEMASSON Jean-Claude, OPPELT Valérie, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, ROUSSEL Fabrice, SALECROIX Robin, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VIALARD Louise
40	Nantes métropole Gestion Équipements – Centre de Loisirs du Petit Port – Patinoire travaux de construction d'une tribune et d'espace de convivialité	**NANTES METROPOLE GESTION ÉQUIPEMENT (NGE)**	BAINVEL Julien, BLIN Nathalie, BOLO Pascal, BOULE-FOURNIER Aurélien, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, MARTIN Nicolas, NGENDAHAYO Liliane, TALLEDEC Denis
41	Délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'extension du Parc des expositions de La Beaujoire - Avenant au protocole de résiliation anticipée – Approbation	**EXPONANTES**	BESLIER Laure, ROUSSEL Fabrice, Martine OGER
42	Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile – tarif 2024 – Avenant n°16	**LE VOYAGE À NANTES (VAN)**	AZZI Elhadi, DESCLOZIERS Anthony, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LE TEUFF Florian, ROUSSEL Fabrice, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
43	Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine – Délégation de service public – Avenant n°3	**LE VOYAGE À NANTES (VAN)**	AZZI Elhadi, DESCLOZIERS Anthony, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LE TEUFF Florian, ROUSSEL Fabrice, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
46	Convention d'adhésion à la médecine de prévention du centre de gestion de Loire-Atlantique pour le suivi médical des agents de la direction qualité de vie et santé au travail – Approbation	**CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE**	AMAILLAND Rodolphe, BASSAL Aïcha, BERTHELOT Anthony, GROLIER Patrick, GUITTON Jean-Sebastien, HAKEM Abbassia, JOUIN Christophe, PRAS Pascal, REBOUH Ali, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent, VEY Alain
47	Dispositions tarifaires diverses	**MAISON DES CHERCHEURS ÉTRANGERS A NANTES**	LANGLOIS Pauline, ROUSSEL Fabrice

Délibérations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
50	Groupement d'intérêt public GIGALIS - Convention constitutive - Approbation	**GIGALIS**	ROLLAND Johanna
51	Transformation du Syndicat Mixte d'Atlanpole en GIP – Approbation	**GIP ATLANPOLE**	ROLLAND Johanna
		RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, IMPERIALE Sandra, THIRIET Richard
		ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	ROUSSEL Fabrice
		INSTITUT MINES TÉLÉCOM ATLANTIQUES (IMT-A)	LANGLOIS Pauline, ROUSSEL Fabrice
		ONIRIS – ÉCOLE NATIONALE VÉTERINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET D'ALIMENTATION	BONAMY Delphine, FIGULS Séverine
		UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL	RODRIGUEZ Ghislaine
		INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE L'OUEST (ICO)	AFFILE Bertrand, COLLINEAU Marlène
52	Désignations au sein du GIP Atlanpole – Approbation	**GIP ATLANPOLE**	DUBETTIER-GRENIER Véronique, ROUSSEL Fabrice, TRICHET Franckie, VIALARD Louise
57	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Atlantique Développement - SELA - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	**SEM SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (SELA)**	PRAS Pascal, RIOM Tristan
58	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	**LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (LOMA)**	BASSANI Catherine, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, METAYER Martine, PRAS Pascal, VOUZELLAUD François
59	Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2023 de Loire Océan Développement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	**LOIRE OCEAN DÉVELOPPEMENT (LOD)**	ASSEH Bassem, BASSANI Catherine, BENATRE Marie-Annick, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, PRAS Pascal, VOUZELLAUD François
60	Opérations d'aménagement et d'habitat – Compte rendus d'activités 2023 de Nantes Métropole Aménagement – Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	**NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (NMA)**	ASSEH Bassem, BENATRE Marie-Annick, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BONAMY Delphine, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, GUERRIAU Christine, IMPERIALE Sandra, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, QUERO Thomas, SCUOTTO Christelle, VAN GOETHEM Sophie, VOUZELLAUD François

Délibérations		Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
61	Opérations d'aménagement et d'habitat – Compte rendus d'activités 2023 de la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) – Concession d'aménagement île de Nantes – Avenant n°9 – Approbation	**SAMOA**	BENATRE Marie-Annick, COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY Isabelle, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, ROLLAND Johanna, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VAN GOETHEM Sophie, VIALARD Louise
64	Rapports annuels 2023 : - prix et qualité du service prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés – délégataires de services publics – titulaire de contrat de partenariat – administrateurs des SAEM, SPL et SPLA – commission consultative des services publics locaux	**MINAWATT**	LERAY Isabelle, VIALARD Louise
		MIN'ERGIE	QUENEA Pierre, RIOM Tristan
		ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE	AMAILLAND Rodolphe, PRAS Pascal, PROCHASSON François
		CITÉ DES CONGRÈS	Martine OGER

SUBVENTIONS 2024 – Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2024 pour l'organisme	Montant de subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	***Montant total 2024*** *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Numérique responsable	**La Cité le Centre des Congrès de Nantes**		**315 235,00 €**	**315 235,00 €**	*315 235,00 €*	*370 000,00 €*	*382 000,00 €*	La dixième édition de Nantes Digital Week a mobilisé 25 000 participants et plus de 300 contributeurs pour l'organisation de 102 événements dans 80 lieux du territoire métropolitain. La onzième édition, organisée par la **Société Publique Locale La Cité, le Centre des Congrès** se tiendra du 19 au 29 septembre 2024**.** Ce sera un des moments forts de 2024 dédié à la valorisation de tous les acteurs du territoire et de leurs actions en faveur de la transition numérique de toute la société. Cet événement, structurant et fédérateur pour le territoire, s'inscrit dans une stratégie numérique responsable qui fait du numérique une source de progrès social, une exigence écologique, une source de partage et de coopération pour le plus grand nombre. Il est proposé d'attribuer une subvention de 315 235 € **à La Cité le Centre des Congrès de Nantes**.	**Convention**	3682
SOUTIEN AUX GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS	**La Cité le Centre des Congrès de Nantes**	**315 235 €**	**48 000,00 €**	**41 000,00 €**	*356 235,00 €*			En soutien à l'organisation de l'édition de la Saison baroque 2024-2025, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 41 000 € pour l'année 2024 à **la Société Publique Locale « LA CITÉ, LE CENTRE DES CONGRÈS DE NANTES »** selon les termes de la convention jointe en annexe. Cette saison est le fruit d'un travail partenarial entre plusieurs acteurs culturels du territoire. La saison baroque, pensée comme un parcours, proposera une douzaine de représentations d'artistes locaux et internationaux, entre Nantes et Rezé. La ligne artistique se veut également pluridisciplinaire afin de témoigner de la vitalité et de la modernité de la scène baroque et a pour ambition d'accueillir 3 000 personnes pour cette nouvelle édition.	**Convention 2024**	3554
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	**Institut d'Etudes Avancées de Nantes**	**5 000 €**	**550 000,00 €**	**450 000,00 €**	*455 000,00 €*	*1 380 909,00 €*	*1 315 273,00 €*	Nantes Métropole soutient depuis sa création **la Fondation de l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes**. Les Instituts d'Études Avancées sont des lieux d'innovation intellectuelle qui misent sur la liberté et la créativité des chercheurs. Venus de tous pays et de toutes disciplines, ces chercheurs résidents se trouvent ainsi temporairement libérés de leurs obligations professionnelles habituelles, et libres de mener les recherches fondamentales auxquelles ils souhaitent se consacrer à temps plein. La particularité de l'IEA de Nantes est de tisser des relations d'un type nouveau entre les chercheurs occidentaux du "nord" et du "sud", en s'ouvrant largement à ces derniers. Est ainsi promue une réelle diversité d'approche des problèmes qui se posent aujourd'hui à tous dans le contexte de la mondialisation. Pour l'année 2024, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement de 450 000 €.	**Convention 2024**	**3054**
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	**Institut d'Etudes Avancées de Nantes**	**455 000 €**	**957 273,00 €**	**957 273,00 €**	*1 412 273,00 €*			Valorisation de la subvention en nature. Nantes Métropole soutient depuis sa création **la Fondation de l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes.** Nantes Métropole met à disposition de l'IEA des locaux dont elle est propriétaire situés Allée Jacques Berque, dans le cadre d'une convention de mise à disposition conclue pour la période 2009-2028. Il convient donc de valoriser cet avantage en nature. Pour l'année 2024, la valorisation de cette subvention en nature est estimée à la somme de 957 273 €. La revalorisation est calculée en fonction du dernier Indice INSEE coût de la construction connu N-1 (2106 au 3éme trimestre 2023).	**Convention Pluriannuelle 2009-2028 en cours**	**3050**
Économie et Emploi Responsable	**ATDEC (Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences)**	**3 819 852 €**	**25 000,00 €**	**25 000,00 €**	*3 844 852,00 €*	*3 971 760 € (dont 25 000 sur le dispositif TZCLD)*	*4 412 232 € (dont 0 sur le dispositif TZCLD)*	Soutien à **l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC)**, engagée depuis deux ans, en partenariat avec la Ville de Nantes et les membres du Comité Local pour l'Emploi (CLE), dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sur le quartier Bottière – Pin Sec. L'ATDEC participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'animation du droit à l'emploi (mobilisation et accompagnement des publics). Le projet TZCLD est une expérimentation territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée dont la méthode se décline en quatre phases : (1) la création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire ; (2) la fabrique du consensus qui se concrétise par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE) ; (3) l'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires ; (4) le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale. Une fois ces trois étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc. La Ville de Nantes a candidaté à l'expérimentation TZCLD, le 31 janvier 2024. Nantes Métropole accompagne les communes du territoire qui s'engagent dans l'expérimentation TZCLD. Cet accompagnement s'appuie sur la mobilisation de l'expertise de la Métropole et le cofinancement de l'ingénierie de projet. Il est donc proposé de renouveler le soutien, en 2024, à l'ATDEC par une subvention de 25 000 € pour le pilotage et la mise en œuvre des actions portant « animation du droit à l'emploi ».	**Convention en cours 2023-2024**	**3050**
Rayonnement et ouverture au monde	**ACE Association Culturelle de l'Eté**	**350 000 €**	**350 000,00 €**	**350 000,00 €**	*700 000,00 €*			**L'Association culturelle de l'été (ACE)** est à l'initiative de la fête nautique et culturelle « Débord de Loire », dont la quatrième édition se tiendra du 12 au 18 juin 2025. A l'instar de l'édition de 2023, le cœur de l'événement s'appuiera sur un rassemblement nautique d'exception avec une parade de bateaux sur l'estuaire de la Loire jusqu'à Nantes. L'ACE y adossera une programmation artistique et festive sur les quais de Nantes, et orchestrera un programme varié de découverte du fleuve (expositions, visites…) en impliquant l'ensemble des communes et acteurs ligériens, associatifs, économiques, et culturels. Par cette initiative, et en s'inscrivant dans les suites données au Grand débat Loire, Débord de Loire concourt à la politique de développement touristique de Nantes Métropole. Il est donc proposé d'accorder une subvention sur l'année 2024 à hauteur de 350 000 € à l'ACE pour préparer Débord de Loire 2025 (cf. convention 2024-2025).	**Convention 2024-2025**	**636**

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240628-2024_103DC-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

SUBVENTIONS 2024 – Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2024 pour l'organisme	Montant de subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	***Montant total 2024*** *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
SOUTIEN AUX GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS	**ACE Association Culturelle de l'Eté**	**700 000 €**	**55 000,00 €**	**55 000,00 €**	*755 000,00 €*	*540 000,00 €*	*200 000,00 €*	Les pontons nautiques utilisés par **l'Association culturelle de l'été (ACE)** servent de scène nautique et emblématique du Festival Les Rendez-Vous de l'Erdre (RDVE) dans le bassin Ceineray à Nantes d'une part, et d'extension du ponton Belem pour accueillir les grandes unités du patrimoine nautique pendant l'événement Débord de Loire d'autre part. Après trente ans de service, ces pontons doivent être remplacés et la location n'est pas économiquement viable. C'est pourquoi il est proposé d'apporter une aide à l'investissement à l'Association Culturelle de l'Eté. Cette aide lui permettra d'assurer la même qualité de mise en œuvre de ces deux événements dès l'édition 2024 des Rendez-vous de l'Erdre.	**Convention d'investissement 2024**	**10288**
Nature et biodiversité	**ACE Association Culturelle de l'Eté**	**755 000 €**	**160 000,00 €**	**160 000,00 €**	*915 000,00 €*			**L'Association Culturelle de l'Eté (ACE)** a pour objet d'initier, d'organiser, d'animer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes, de sa métropole. Elle est notamment à l'initiative du festival des cultures d'ici et d'ailleurs « Aux Heures d'été », du festival de jazz et de belle plaisance « les Rendez-vous de l'Erdre », d'événements d'accueil du Belem lors de ses escales à Nantes, et depuis 2016 de la fête triennale nautique et culturelle « Débord de Loire ». Les évènements portés par l'Association Culturelle de l'Eté concourent à la politique de développement économique, touristique et d'attractivité de Nantes Métropole. Après avoir révélé l'Erdre depuis 30 ans, navigué sur la Loire depuis 8 ans et arpenté la Chézine depuis 20 ans, l'Association Culturelle de l'Eté propose de poursuivre cette exploration du territoire en créant un évènement à destination du grand public, en 2025, orienté sur le fil des cours d'eau qui irriguent les communes de la métropole et qui forme une étoile imaginaire formée de plusieurs branches : l'Étoile verte de la métropole nantaise. Le projet de l'Association s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques métropolitaines, il est proposé d'apporter un soutien à l'ACE avec une subvention de 160 000 € en 2024 permettant de préparer l'édition 2025 de l'Etoile verte.	**Convention 2024-2025**	**50027**
URBANISME /Solidarités métropolitaines	**Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire Atlantique (ADIL)**		**420 934 €**	**372 934,00 €**	*372 934,00 €*	*420 934,00 €*	*351 934,00 €*	Il s'agit d'accorder une subvention pour soutenir le fonctionnement de la Maison de l'Habitant gérée par l'ADIL. Ce guichet unique d'information sur le logement et l'habitat sur la Métropole a répondu à plus de 80 022 sollicitations de la part des usagers en 2023 et a organisé 44 animations sur diverses thématiques en présentiel ou en ligne, touchant près de 2 221 personnes.	**oui**	**3538**
Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme	**CCAS de NANTES**		**692 291 €**	**692 291,00 €**	*692 291,00 €*	*695 163,00 €*	*646 925,00 €*	Le projet « Broussais » de mise à l'abri de jeunes migrants et familles migrantes du **CCAS de Nantes** s'inscrivant dans le cadre la politique publique mis en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien au CCAS. La subvention de fonctionnement a pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif pour l'année 2024.	**Convention**	LK- 65-428-657363
Grands projets métropolitains	**Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)**		**225 460 €**	**225 460,05 €**	*225 460,05 €*	*211 771,54 €*	*203 031,00 €*	L'association **AURAN** bénéficie d'une mise à disposition de locaux pour les bureaux qu'elle occupe au sein du bâtiment Champ de Mars. Conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition en vigueur, la subvention en nature correspond à la somme de 225 460,05 € au titre de l'année 2024 (et plus exactement pour la période allant du 06/06/2023 au 05/06/2024).	**Convention**	
Sports	**SAS Les Neptunes de Nantes Handball**	**278 250 €**	**15 000 €**	**7 500,00 €**	*285 750,00 €*	*556 500,00 €*	*534 000,00 €*	**Les Neptunes de Nantes – Handball - complément de subvention Missions d'Intérêt Général :** les Neptunes, club professionnel omnisports 100 % féminin ont organisé une journée « osez au féminin » pour mettre à l'honneur le sport féminin. Par ailleurs, les Neptunes de Nantes ont participé au « final four » de la coupe d'Europe à Graz (Autriche) les 11 et 12 mai et ont obtenu la médaille de bronze	**Avenant 1 à la convention MIG 2023-2024 en annexe**	3336
Sports	**SAS Les Neptunes de Nantes Handball**	**285 750,00 €**	**328 250 €**	**278 250,00 €**	*564 000,00 €*			**Les Neptunes de Nantes handball** évolueront, pour la saison 2024/2025, en Ligue Féminine de Handball et en coupe d'Europe. Cette subvention est proposée dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention et correspondant à la 1ère partie de la saison 2024/2025	**Convention Missions d'Intérêt Général en annexe**	3336
Sports	**SAS Les Neptunes de Nantes Volley ball**	**312 250 €**	**302 250 €**	**297 250,00 €**	*609 500,00 €*	*594 500,00 €*	*297 250,00 €*	**Les Neptunes de Nantes volley ball** évolueront, pour la saison 2024/2025, en Ligue A féminine de Volley et en coupe d'Europe. Cette subvention est proposée dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention et correspondant à la 1ère partie de la saison 2024/2025	**Convention Missions d'Intérêt Général en annexe**	3336
Sports	**SAS HBC Nantes**	**804 500 €**	**804 500 €**	**804 500,00 €**	*1 609 000,00 €*	*1 509 000,00 €*	*1 334 500,00 €*	Le **HBC Nante**s évoluera pour la saison 2024/2025 en Division 1 de handball (« Liqui Moly StarLigue ») et en coupe d'Europe. Cette subvention est proposée dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention et correspondant à la 1ère partie de la saison 2024/2025	**Convention Missions d'Intérêt Général en annexe**	3336
Sports	**SAS Nantes Basket Hermine**	**~~351 000 €~~**	**356 000 €**	**351 000,00 €**	*702 000,00 €*	*707 000,00 €*	*674 500,00 €*	Le **Nantes Basket Hermine** évoluera en Pro B pour cette saison 2024/2025. Cette subvention est proposée dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention et correspondant à la 1ère partie de la saison 2024/2025	**Convention Missions d'Intérêt Général en annexe**	3336

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240628-2024_103DC-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

SUBVENTIONS 2024 – Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2024 pour l'organisme	Montant de subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	***Montant total 2024*** *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Sports	**Association Ailes Sport Bouguenais Rezé Volley Ball – Nantes Rezé Métropole Volley**	**339 250 €**	**70 000 €**	**70 000,00 €**	*409 250,00 €*	*728 500,00 €*	*655 000,00 €*	L'équipe masculine du **Nantes Rezé Métropole Volley** a évolué cette saison 2023/2024 en Ligue A de volley et a participé à la coupe d'Europe (CEV Cup). Cette subvention est proposée à titre exceptionnel en tant qu'avance sur les saisons 2024-2025 à 2026-2027..	**Avenant 2 à la convention 2023-2024**	336
Sports	**Association Ailes Sport Bouguenais Rezé Volley Ball – Nantes Rezé Métropole Volley**	**409 250 €**	**399 250 €**	**369 250,00 €**	*778 500,00 €*			L'équipe masculine du **Nantes Rezé Métropole Volley** évoluera cette saison 2024/2025 en Ligue A de volley et participera à la Coupe d'Europe (CEV cup). A ce titre, cette subvention est proposée pour la 1ère partie de cette nouvelle saison.	**Convention 2024-2025 en annexe X**	3336
			TOTAL	**5 821 943,05 €**						

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240628-2024_103DC-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

	15. Compte administratif - Exercice 2023 – Budget principal et budgets annexes
Date et Heure:	28/06/2024 09:57
Vote POUR:	64
Vote Contre:	7
Abstentions:	14
Non voté::	13
Résultat:	Résolution acceptée

Pour

Boitier	Commune	Prénom	Nom
1	SAINT-HERBLAIN	Bertrand	AFFILE
6	NANTES	Bassem	ASSEH
10	NANTES	Catherine	BASSANI
12	NANTES	Marie-Annick	BENÂTRE
13	INDRE	Anthony	BERTHELOT
14	NANTES	Mahaut	BERTU
15	BRAINS	Laure	BESLIER
51	NANTES	Cécile	BIR
16	NANTES	Nathalie	BLIN
32	ORVAULT	Vincent	BOILEAU
17	NANTES	Pascal	BOLO
18	NANTES	Delphine	BONAMY
20	NANTES	Aurélien	BOULÉ
23	SAINT-HERBLAIN	Jocelyn	BUREAU
24	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	Véronique	CADIEU
25	NANTES	Marlène	COLLINEAU
26	NANTES	Mahel	COPPEY
27	SAINT-HERBLAIN	Eric	COUVEZ
28	NANTES	Ronan	DANTEC
29	SAINT-HERBLAIN	Françoise	DELABY
30	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	Anthony	DESCLOZIERS
34	NANTES	Séverine	FIGULS
35	NANTES	Hervé	FOURNIER
37	BOUAYE	Jacques	GARREAU
39	NANTES	Aziliz	GOUEZ
40	LA MONTAGNE	Fabien	GRACIA
41	COUERON	Carole	GRELAUD
42	SAINT-LEGER LES VIGNES	Patrick	GROLIER
45	NANTES	Thibaut	GUINÉ
46	ORVAULT	Jean-Sébastien	GUITTON
96	NANTES	Abbassia	HAKEM
49	ORVAULT	Anne-Sophie	JUDALET
52	NANTES	Pauline	LANGLOIS
56	NANTES	Florian	LE TEUFF
57	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Nathalie	LEBLANC
58	NANTES	Elisabeth	LEFRANC
59	SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	Jean-Claude	LEMASSON
60	REZE	Isabelle	LERAY
61	COUERON	Dolores	LOBO
62	COUERON	Michel	LUCAS
63	NANTES	Nicolas	MARTIN
64	REZE	Martine	METAYER
66	SAINT-HERBLAIN	Liliane	NGENDAHAYO

2	REZE	François	NICOLAS
67	THOUARE SUR LOIRE	Martine	OGER
86	NANTES	Yves	PASCOUAU
70	SAINT-HERBLAIN	Primaël	PETIT
65	REZE	Jacques	PINEAU
71	SAINT-JEAN DE BOISEAU	Pascal	PRAS
72	NANTES	François	PROCHASSON
74	NANTES	Thomas	QUERO
77	NANTES	Tristan	RIOM
78	NANTES	Pascale	ROBERT
79	NANTES	Ghislaine	RODRIGUEZ
81	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Fabrice	ROUSSEL
83	NANTES	Robin	SALECROIX
84	LES SORINIERES	Christelle	SCUOTTO
85	NANTES	Aymeric	SEASSAU
87	NANTES	Jeanne	SOTTER
88	NANTES	Denis	TALLEDEC
89	MAUVES SUR LOIRE	Emmanuel	TERRIEN
91	NANTES	Franckie	TRICHET
95	NANTES	Louise	VIALARD
97	NANTES	Marie	VITOUX

Contre

Boitier	Commune	Prénom	Nom
5	ORVAULT	Sébastien	ARROUET
	NANTES	Julien	BAINVEL
21	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Erwan	BOUVAIS
36	NANTES	Laurence	GARNIER
43	NANTES	Anne-Sophie	GUERRA
76	NANTES	Guillaume	RICHARD
90	NANTES	Richard	THIRIET

Abstentions

Boitier	Commune	Prénom	Nom
	VERTOU	Rodolphe	AMAILLAND
19	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	Michèle	BONNET
22	LE PELLERIN	François	BRILLAUD DE LAUJARDIERE
31	CARQUEFOU	Véronique	DUBETTIER-GRENIER
38	SAUTRON	Marie-Cécile	GESSANT
69	CARQUEFOU	Stéphanie	GUILLON
47	BOUGUENAIS	Sandra	IMPERIALE
53	BOUGUENAIS	Philippe	LE CORRE
54	VERTOU	Juliette	LE COULM
	VERTOU	Stéphane	PARAGOT
82	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	André	SALAUN
92	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	Laurent	TURQUOIS
94	BASSE-GOULAINE	Alain	VEY
98	CARQUEFOU	François	VOUZELLAUD

En rouge : rectification à la demande de l'élu(e) en séance

	33. Pôle d'Écologie Urbaine – Bilan de la concertation - Mesures nécessaires pour répondre aux enseignements de la concertation - Suites de la concertation - Signature d'un accord-cadre pour la démarche de résorption du bidonville – Approbation
Date et Heure:	28/06/2024 13:01
Vote POUR:	68
Vote Contre:	0
Abstentions:	24
Non voté::	6
Résultat:	Résolution acceptée

Pour

Boitier	Commune	Prénom	Nom
1	SAINT-HERBLAIN	Bertrand	AFFILE
6	NANTES	Bassem	ASSEH
7	NANTES	Elhadi	AZZI
9	NANTES	Aïcha	BASSAL
10	NANTES	Catherine	BASSANI
12	NANTES	Marie-Annick	BENÂTRE
13	INDRE	Anthony	BERTHELOT
14	NANTES	Mahaut	BERTU
15	BRAINS	Laure	BESLIER
51	NANTES	Cécile	BIR
16	NANTES	Nathalie	BLIN
32	ORVAULT	Vincent	BOILEAU
17	NANTES	Pascal	BOLO
18	NANTES	Delphine	BONAMY
20	NANTES	Aurélien	BOULÉ
23	SAINT-HERBLAIN	Jocelyn	BUREAU
24	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	Véronique	CADIEU
25	NANTES	Marlène	COLLINEAU
26	NANTES	Mahel	COPPEY
27	SAINT-HERBLAIN	Eric	COUVEZ
28	NANTES	Ronan	DANTEC
29	SAINT-HERBLAIN	Françoise	DELABY
30	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	Anthony	DESCLOZIERS
34	NANTES	Séverine	FIGULS
35	NANTES	Hervé	FOURNIER
37	BOUAYE	Jacques	GARREAU
39	NANTES	Aziliz	GOUEZ
40	LA MONTAGNE	Fabien	GRACIA
41	COUERON	Carole	GRELAUD
42	SAINT-LEGER LES VIGNES	Patrick	GROLIER
45	NANTES	Thibaut	GUINÉ
46	ORVAULT	Jean-Sébastien	GUITTON
96	NANTES	Abbassia	HAKEM
49	ORVAULT	Anne-Sophie	JUDALET
50	REZE	Anas	KABBAJ
52	NANTES	Pauline	LANGLOIS
56	NANTES	Florian	LE TEUFF
57	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Nathalie	LEBLANC
58	NANTES	Elisabeth	LEFRANC
59	SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	Jean-Claude	LEMASSON
60	REZE	Isabelle	LERAY

61	COUERON	Dolores	LOBO
62	COUERON	Michel	LUCAS
63	NANTES	Nicolas	MARTIN
64	REZE	Martine	METAYER
66	SAINT-HERBLAIN	Liliane	NGENDAHAYO
2	REZE	François	NICOLAS
86	NANTES	Yves	PASCOUAU
70	SAINT-HERBLAIN	Primaël	PETIT
65	REZE	Jacques	PINEAU
71	SAINT-JEAN DE BOISEAU	Pascal	PRAS
72	NANTES	François	PROCHASSON
73	REZE	Pierre	QUENEA
74	NANTES	Thomas	QUERO
75	NANTES	Ali	REBOUH
77	NANTES	Tristan	RIOM
78	NANTES	Pascale	ROBERT
79	NANTES	Ghislaine	RODRIGUEZ
80	NANTES	Johanna	ROLLAND
81	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Fabrice	ROUSSEL
83	NANTES	Robin	SALECROIX
84	LES SORINIERES	Christelle	SCUOTTO
85	NANTES	Aymeric	SEASSAU
87	NANTES	Jeanne	SOTTER
88	NANTES	Denis	TALLEDEC
91	NANTES	Franckie	TRICHET
95	NANTES	Louise	VIALARD
97	NANTES	Marie	VITOUX

Contre

Boitier	Commune	Prénom	Nom

Abstentions

Boitier	Commune	Prénom	Nom
3	VERTOU	Rodolphe	AMAILLAND
5	ORVAULT	Sébastien	ARROUET
8	NANTES	Julien	BAINVEL
19	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	Michèle	BONNET
21	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Erwan	BOUVAIS
22	LE PELLERIN	François	BRILLAUD DE LAUJARDIERE
31	CARQUEFOU	Véronique	DUBETTIER-GRENIER
36	NANTES	Laurence	GARNIER
38	SAUTRON	Marie-Cécile	GESSANT
43	NANTES	Anne-Sophie	GUERRA
69	CARQUEFOU	Stéphanie	GUILLON
47	BOUGUENAIS	Sandra	IMPERIALE
53	BOUGUENAIS	Philippe	LE CORRE
54	VERTOU	Juliette	LE COULM
67	THOUARE SUR LOIRE	Martine	OGER
55	VERTOU	Stéphane	PARAGOT
76	NANTES	Guillaume	RICHARD
82	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	André	SALAUN
89	MAUVES SUR LOIRE	Emmanuel	TERRIEN
90	NANTES	Richard	THIRIET
92	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	Laurent	TURQUOIS
93	NANTES	Sophie	VAN GOETHEM
94	BASSE-GOULAINE	Alain	VEY
98	CARQUEFOU	François	VOUZELLAUD